This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 18

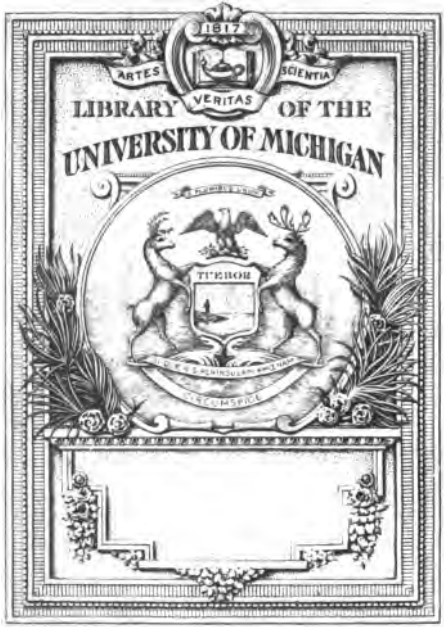
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TIBOR

Z
1007
.B586

48

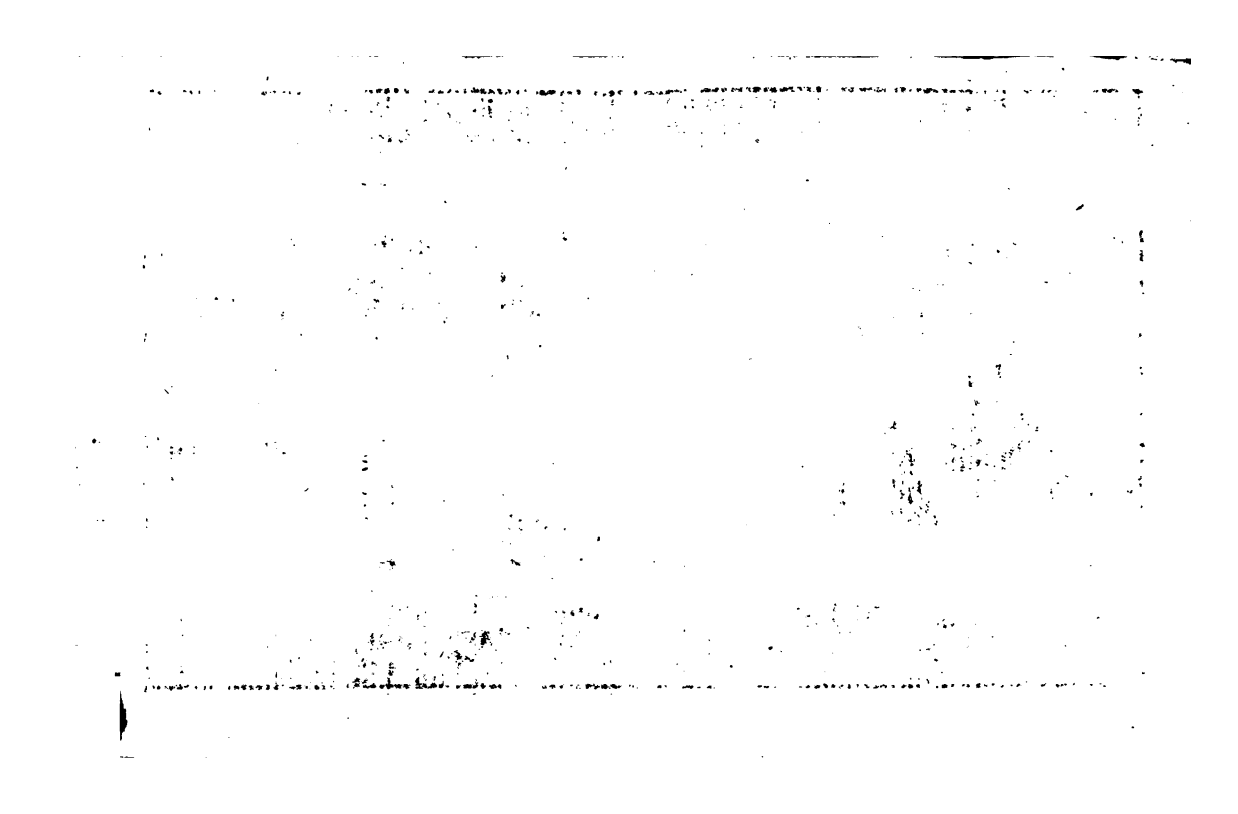

UNIV. OF MICH.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de

JUILLET, AOUT & SEPTEMBRE.

1731.

BIBLIOTHEQUE CADETTEN CORPS BERLIN

TOME SEPTIEME.

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXI.

Libraria Nijhoff 9-9-30 021625

TABLE DES ARTICLES.

I. JEAN LE CLERC, *Commentaires sur les* HAGIOGRAPHES, *& les* PROPHETES, *Second Extrait.* Pag. 5
II. *Mr.* SPON, *Hiſtoire de* GENEVE. 50
III. ALPHONSE CIACONIUS, *Bibliothéque des Auteurs, &c. avec les Obſervations de Mr.* CAMUSAT. 95
IV. *Hiſtoire de* THUCYDIDE. 126
V. *Lettre de Mr. de* BEAUSOBRE *à Mr.* DE LA MOTTE, *au ſujet de l'*Hiſtoire des MANICHÉENS. 145
VI. *Oeuvres de* THEODORE AGRIPPA d'AUBIGNÉ, *avec d'autres Pièces curieuſes.* 152
VII. *Refutation des Erreurs de* SPINOSA, *par Mr. de* BOULAINVILLIERS, *Mr. de* FENELON, *& le Pere* LAMI, *avec une Vie de Spinoſa, par* JEAN COLERUS. 163
VIII. EVERARD OTTO, *Traité de la Sureté des* Grands Chemins. 187
IX. *Avertiſſement ſur la Remarque inſerée dans la II. Partie du Tom. XVII. du* Journal Litteraire *de la Haye, &c.* 212
X. *Nouvelles Litteraires.* 215

BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août & Septembre 1731.

ARTICLE I.

SUITE *de l'Extrait des deux Volumes de* Mr. LE CLERC *sur les* HAGIOGRAPHES, *& les* PROPHE'TES. [On a vû le prémier Extrait dans la I. Partie du Tome VI. Article VI.]

NOUS avons promis de donner quelques exemples de la maniére dont Mr. LE CLERC traduit & explique certains endroits. Commençons par le Livre de JOB.

1. JOB, *Chap.* VI. *verſ.* 8-21. dans le Diſcours, où *Job* répond à *Eliphaz*, pour ſe juſtifier des reproches que cet Ami lui avoit faits. „8. Plût à Dieu que ma requête parvînt „ à DIEU! Plût à Dieu que DIEU me don-

„ nât ce que j'attends, 9. & qu'il voulût m'é-
„ craſer, & déploier ſa main pour me détrui-
„ re! 10. Si je ſuis conſumé par l'ardeur de
„ ma douleur, & qu'il ne *m'*épargne pas, ce
„ ſera encore une conſolation pour moi, que
„ je n'ai point caché les paroles du Saint. 11.
„ Quelles ſont mes forces, que j'eſpére en-
„ core *quelque choſe*? quelle eſt ma fin, que
„ je prolonge encore ma vie? 12. Mes forces
„ ſont-elles *comme* celles de la Pierre, ou
„ ma chair eſt-elle de bronze? 13. N'eſt-il
„ pas *vrai* qu'il n'y a en moi aucun ſecours,
„ & que l'on m'a enlevé mes biens? 14. Quand
„ un homme eſt en langueur, ſon ami lui
„ laiſſe la miſéricorde & la crainte du Tout-
„ puiſſant: 15. mes fréres m'ont manqué,
„ comme un Torrent, & ils ont paſſé com-
„ me des Fleuves rapides. 16. Ceux qui ſont
„ noirs de gelée, la neige les cache. 17. Ils
„ s'écoulent en leur tems, ils périſſent, lors
„ qu'elle s'échauffe, ils diſparoiſſent du lieu
„ où ils étoient. 18. Les traces de leur che-
„ min s'écartent, *ils* s'en vont dans des dé-
„ ſerts, & périſſent. 19. Ils regardent les Sen-
„ tiers de *Théma*, & ils s'attendent d'être
„ dans les chemins de *Séba*. 20. Ils ſont hon-
„ teux, de ce qu'ils ont eſperé; ils viennent
„ juſques-là, & ils *y* ſont encore couverts
„ de honte. 21. Puis que vous avez été pré-
„ ſens, ne verrez-vous pas comment je ſuis
„ abattu, & ne craindrez-vous point?

Si l'on compare cette traduction avec toutes les autres Verſions, ſoit Latines, ou en Lan-

Langues vulgaires, on y remarquera d'abord bien des différences. Mr. *Le Clerc* allégue toûjours, ici & ailleurs, les raiſons qu'il a euës, tirées des régles de la Grammaire & de la Critique. Mais il n'eſt guéres poſſible de les rapporter dans un Journal François. Il faut ſe borner à quelques-unes des remarques, qui regardent les choſes mêmes. Sur le *verſ.* 10. par *les paroles du Saint*, on entend les paroles de DIEU, que les Prophétes appellent le *Saint d'Iſraël:* mais dans ce Livre, il eſt dit ſimplement *le Saint*, parce que l'on y introduit *Job*, parlant non en *Iſraëlite*, mais comme *Arabe*. Il devoit y avoir eû, dit nôtre Commentateur, quelques Révélations Divines parmi les *Arabes*, ſuppoſé que *Job* ſoit un perſonnage, qui aît exiſté véritablement. Que ſi, ſous l'emblême d'un tel Perſonnage Dramatique, l'Auteur du Livre a voulu repréſenter les Gens de-bien d'entre les *Juifs*, qui furent emmenez captifs en *Babylone*; les *paroles du Saint* ſeront alors les Révélations communiquées aux *Hébreux* par les Prophétes, depuis *Moiſe*; leſquelles perſonne ne devoit cacher à autrui, & ſur tout à ſes Enfans, que chacun étoit tenu d'inſtruire dans tout ce qui regardoit la Religion. Ainſi *Job*, quel qu'il ſoit, demande ici à DIEU, qu'il lui faſſe la grace de mourir bien-tôt, ne fût-ce qu'à cauſe du ſoin qu'il a toûjours eû de ne point cacher ſa volonté. Il donne à entendre, dans les verſets ſuivants, que dans le triſte état où il étoit réduit, & n'aiant rien de meilleur à eſpe-

eſperer, le meilleur étoit pour lui de mourir. Selon que ſes maux faiſoient plus ou moins d'impreſſion ſur lui, tantôt il déſesperoit, comme ici, tantôt il témoignoit avoir quelque eſpérance, ainſi qu'il fait à la fin du Chapitre XIX. Le *verſet* 14. eſt expliqué d'une maniére toute nouvelle. Et le ſens ſe réduit à ceci: Les Amis, quand ils voient un Ami accablé de maladies & de chagrins, tel qu'étoit *Job*, bien loin de le regarder comme un homme qui n'a point eû la crainte de DIEU, & par là eſt indigne de ſa miſéricorde, lui laiſſent volontiers la conſolation de ſe confier en la Bonté Divine, par le témoignage favorable de ſa propre conſcience. A cela *Job* oppoſe, dans les verſets ſuivans, les reproches injurieux, que lui faiſoient ſes Amis, & la cruauté avec laquelle ils l'abandonnoient; tout cela exprimé d'une maniére figurée & fort Poëtique. Dans le verſet 16. on conjecture (& c'eſt, dit-on, tout ce qui peut ſe faire) qu'il y a une eſpéce de proverbe, ſelon lequel *Job* veut dire, parlant de lui-même: Comme ceux qui voiagent dans les Montagnes par un tems froid, ſont ſujets non ſeulement à avoir le teint brûlé par la Gelée, mais encore à être enſévelis ſous la Neige: de même moi, qui étois déjà en butte à toute ſorte de malheurs, je me vois de plus accablé des reproches de mes Amis. A l'occaſion de la Neige, *Job* paſſe, dans le verſet 17. à une métaphore tirée de là, mais qu'il applique à ſes Amis, pour marquer en même tems leur inconſtance, & la fin tragique qu'ils feront.

En

En quoi il y a une hardieſſe de figures & de conſtruction, que nôtre Commentateur compare à celle de PINDARE, & des *Chœurs* de la *Tragédie Grêque*. Puis, au verſet 18. & ſuivans, *Job* exprime la ruïne, qu'il prédit à ſes Amis, par une autre comparaiſon tirée de ceux qui voiagent dans l'*Arabie deſerte*, où ſouvent on ne voit aucune trace de chemin, de ſorte qu'ils s'égarent, & faute de vivres, ils meurent de faim & de ſoif, avant que de pouvoir arriver au lieu où ils alloient. Cela arrive aiſément dans de tels païs, & on cite là-deſſus une Lettre d'un (*a*) Voiageur moderne, écrite de l'*Arabie Deſerte*. A quoi on joint ce que (*b*) STRABON rapporte d'*Aelius Gallus*, qui, trompé par un guide, fut ſix mois à errer en *Arabie*, pour aller en un lieu, d'où il revint en ſoixante jours, mais après avoir perdu une grande partie de ſon Armée. Pour ce qui eſt de *Théma*, où veulent aller les Voiageurs, dont parle *Job*; on ne ſait quel lieu c'étoit. Mais *Seba* peut être cette partie intérieure de l'*Arabie*, où régnoit la Reine, qui vint voir *Salomon*. Enfin, au verſet 21. il y a (*c*) une particule, diverſement écrite dans le texte & à la marge de l'Original, laquelle embarraſſe fort les interprêtes, & donne lieu à des interprétations fort différentes. Mr. *Le Clerc*

(*a*) *Pietro della Valle*, I. Part. Epiſt. XVI.
(*b*) Lib. XVI. pag. 780. *Edit. Pariſ. Caſaub.*
(*c*) *Lo*, qui eſt ou un pronom, ou la négative *non*, ſelon qu'il eſt écrit par un *vau*, ou par un *aleph*.

Clerc la lit & la place d'une maniére à en tirer ce ſens, qui n'a rien de dur, c'eſt que *Job*, s'adreſſant à ſes Amis, leur repréſente, que la vuë de ſes malheurs devroit leur faire craindre d'en éprouver de ſemblables, & non pas les porter à l'inſulter, comme s'il étoit un Scélérat.

On ſera ſans doute curieux de ſavoir, comment nôtre Auteur traduit & explique le fameux paſſage où bien des Théologiens trouvent la Réſurrection, *Chap.* XIX. *verſ.* 25, 26, 27. Voici la nouvelle verſion: „Je ſai que „ mon Libérateur vit, & qu'il demeurera ci- „ après ſur la poudre. *Si* après ma peau, on „ perce encore ceci, je verrai DIEU même „ dans ma chair: Lequel je verrai pour moi, „ mes yeux le verront, & non ceux d'autrui; „ *quoi que* mes reins aient été conſumez dans „ mon ſein". Quand *Job* dit là, que DIEU, ſon Libérateur, *demeurera encore ci-après ſur la poudre*, il parle de lui, dit Mr. *Le Clerc*, à la maniére des Hommes, qui, tant qu'ils vivent ſe tiennent ſur *la poudre*, par oppoſition aux Morts, qui ſont ſous la poudre, en étant couverts dans le Sépulcre. *Si après ma peau on perce encore ceci*, c'eſt-à-dire, mon corps, que *Job* montroit du doigt, ou en mettant la main ſur ſa poitrine; & il parloit par ſuppoſition: Quand même des Hommes méchans, non contens de me voir dans ce triſte état, où il ne me reſte que la peau & les os, voudroient encore me percer d'outre en outre (ce qui ne lui arriva jamais): je ne laiſſerois pas pour

cela

cela de voir DIEU de mes propres yeux, autant qu'il peut être vû des yeux mortels, & je n'en ſerois pas moins délivré de mes maux par ſon ſecours. Il paroît par la ſuite du Livre, que *Job* vit DIEU parlant de deſſus une Nuée, où il montroit quelque Symbole de ſa préſence, tel qu'étoit la Lumiére éclattante, dans laquelle il ſe fit voir à *Moiſe*. S'il faut prendre l'Hiſtoire à la lettre, *Job* fondé ſur quelque Révélation, eſperoit d'être favoriſé, avant que de mourir, d'une telle vuë, gage certain de ſa délivrance; DIEU ne s'étant jamais ainſi montré, qu'à ceux qu'il vouloit diſtinguer par des faveurs ſinguliéres. Pour exprimer vivement la forte perſuaſion où il étoit & l'eſpérance certaine qu'il avoit là-deſſus, il uſe de repétition, & d'une repétition emphatique: *Lequel je verrai pour moi* &c. On s'étonnera peut-être, qu'il témoigne ici une ſi grande confiance, lui qui a dit ci-deſſus, & qui dira dans la ſuite bien des choſes qui marquent ſon impatience. Mais c'eſt-là un combat entre la Raiſon & les Paſſions, qui fait que les Hommes parlent tantôt ſelon les conſeils de la prémiére, & tantôt ſelon les mouvemens des derniéres, ſelon que l'une ou les autres font plus d'impreſſion ſur eux. Mr. *Le Clerc* ne trouve autre choſe dans ce paſſage, après en avoir peſé & épluché tous les termes. Aucun Docteur Juif n'y a vû non plus rien qui regardât la Réſurrection; quoi que d'ailleurs ce ſoit un dogme reçû des *Juifs*. Mais nôtre Auteur tire ſur tout un fort argument contre l'interprétation commune, & d'un grand nom-

nombre d'endroits, où *Job* montre assez clairement par ses discours que l'état des Ames après la mort n'étoit guéres connu en ce tems-là, & de tout le sujet du Livre même. Il se réduit à cette question, d'où vient que des gens, qui ne sont pas plus méchans que les autres, & qui même sont véritablement gens-de-bien, tels qu'ils paroissent, se trouvent quelquefois exposez à des malheurs extraordinaires. *Job*, & ses Amis, se trouvent fort embarrassez à accorder cela avec la Justice Divine, ils ne peuvent rien imaginer de satisfaisant: & DIEU même ne l'enseigne point, dans les discours qu'on lui fait ensuite addresser à *Job*. La solution du problême, & en même tems la consolation seule capable de tranquilliser l'esprit de *Job*, dépendoit de la considération d'une autre Vie, dans laquelle la Vertu auroit sa récompense, & une récompense d'autant plus grande, que l'on auroit souffert plus constamment de grands maux. Cette vérité néanmoins n'est point pressée ni seulement indiquée parmi tant de discours si étendus. Mr. *Le Clerc* insiste là-dessus, en divers endroits de ses (*a*) Commentaires, d'une maniére à faire comprendre, qu'il ne diminuë rien de la force des termes dont s'est servi St. PAUL, dans ce (*b*) fameux passage: JESUS-CHRIST *a mis au jour* (ou *en lumiére*) *la Vie & l'immortalité par l'Evangile*. On peut

(*a*) Voiez le *II. Index*, au mot *Immortalitas animorum* &c.
(*b*) *Tim.* I, 10.

peut conferer ce que nôtre Auteur a dit ſur le même ſujet, dans ſes *Prolegoménes* ſur l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* des deux Prémiers Siécles; & dans le Tome V. de la *Bibliothéque Ancienne & Moderne*, où il en donne l'Extrait, *Part.* II. *Article* II. pag. 313, & ſuivantes.

Dans le *Chap.* XXVI. où *Job* rapporte divers effets merveilleux de la Puiſſance de DIEU, Mr. *Le Clerc* trouve une alluſion au paſſage des *Iſraëlites* à travers la *Mer Rouge*: & elle y eſt aſſez clairement, s'il faut traduire le verſet 12. comme fait nôtre Auteur: DIEU *a fendu la Mer par ſa puiſſance, & il a frappé l'*Egypte *par ſa ſageſſe.* Le terme de l'Original, qui eſt rendu par celui d'*Egypte* (*Rahab*) ſignifie ordinairement *orgueil*; mais il ſe prend en pluſieurs endroits pour la *Baſſe Egypte*, & pour l'*Egypte* (*a*) toute entiére; comme l'a fait voir le (*b*) ſavant BOCHART, qui néanmoins ne veut point admettre ce ſens dans le paſſage dont il s'agit. Il remarque pourtant lui-même qu'un fameux Rabbin (*c*) l'a ainſi entendu; & il n'a d'autre raiſon pour rejetter ſa penſée, ſi ce n'eſt que *Job* étant, dit-il, plus ancien que *Moïſe*, il n'a pû avoir en vuë le miracle fait en faveur des *Iſraëlites*, après leur ſortie d'*Egypte.* Mais c'eſt ce qui eſt en queſtion, répond nôtre Auteur. On n'a point encore prouvé par aucun argument ſoli-

(*a*) Comme *Pſeaum.* LXXVII. 4. LXXXIX. 11. *Eſaïe* LI. 9.

(*b*) *Phaleg*, Lib. IV. Cap. 24. (*c*) *R. Selomo.*

ſolide, que *Job* fût plus ancien que *Moïſe*, & il y a bien des choſes, qui favoriſent beaucoup l'opinion contraire. Que ſi l'Hiſtorien Sacré s'eſt exprimé ici d'une maniére obſcure, en déſignant l'*Egypte*, cela vient de ce qu'il introduit non un *Hébreu*, mais un *Arabe* homme-de-bien & pieux; & il l'a fait, ajoûte Mr. *Le Clerc*, pour certaines raiſons, que nous avons marquées dans une Diſſertation ſur le Livre de *Job*. Mais, comme on l'a déjà dit, il n'a pas eû le tems de compoſer cette Diſſertation, ni quelques autres qu'il promettoit.

Voici un paſſage nouvellement expliqué, par les coûtumes des *Orientaux*. C'eſt au *Chap.* XXX. *verſ.* 10. *Job* parlant du mépris que témoignoient pour lui, dans ſon affliction, les perſonnes les plus viles, dit: *Ils me détestent, ils s'éloignent de moi, & ils ne font pas difficulté de cracher devant moi.* Dans les derniéres paroles l'Original porte mot pour mot: *ils ne retiennent point leur crachat de devant mon viſage*, ou *devant moi.* Les *Septante*, *la Vulgate*, & les Verſions en Langue vulgaire, expliquent cela, comme ſi *Job* vouloit dire, qu'on lui crachoit au viſage. Mais Mr. *Le Clerc* croit que chez les anciens *Arabes*, c'étoit une incivilité fort choquante, que de cracher en préſence de quelcun; ce qui a lieu encore aujourd'hui parmi ces Peuples, comme on le prouve par le témoignage d'un Voiageur (*a*) Mo-

(*a*) *Laurent d'Arvieux*, Mœurs & Coûtumes des *Arabes*. Chap. VI.

Moderne fort exact, qui dit : *les* ARABES *croient quelquefois que, quand nous crachons, c'eſt pour les mépriſer : ils ne crachent jamais devant ceux, qu'ils honorent.* On ajoûte, que la même coûtume étoit autrefois établie chez les anciens *Médes*, & on cite là-deſſus HE'RODOTE (*a*), qui nous apprend, que, par une Loi de *Déjocès*, il étoit défendu *de rire & de cracher devant le Roi*, comme une choſe (*b*) qui paſſoit pour deshonnête envers tous.

Un autre paſſage d'*Hérodote* ſert à éclaircir ce que dit *Job*, *Chap.* XXXI. verſ. 26. *Ai je regardé le Soleil, lors qu'il brilloit, & la Lune marchant avec clarté?* Par où, & par ce qui ſuit, il paroît aſſez, que *Job* ſe rend témoignage à lui-même d'avoir été exemt de toute Idolatrie. Le mot Hébreu, que l'on traduit *Soleil* (*Or*) comme font tous les Interprétes, ſignifie proprement la *Lumiére*. L'Hiſtorien Grec, que l'on regarde comme le *Pére de l'Hiſtoire*, parlant des *Arabes*, & de leurs coûtumes (*c*), dit, qu'ils ne reconnoiſſent que deux Divinitez, ſavoir, *Dionyſus* (ou *Bacchus*) qu'ils appellent *Ourotalt* (Ουρανίη), & *Uranie*, qu'ils nomment *Alilat* (Αλιλάτ). Voilà le *Soleil* & la *Lune*; quoi qu'*Hérodote*, trouve dans le prémier *Bacchus*, & dans l'autre *Uranie*, ſelon l'erreur commune des *Grecs*, qui attri-

(*a*) Lib. I. Cap. 99.

(*b*) Voiez auſſi *Barnabé Briſſon*, *De Regio Perſar. Principatu*, Lib. II. pag. 212, 213. *Ed. Sylburg.*

(*c*) *Herodot.* Lib. III. Cap. 8.

attribuoient ſouvent ſans raiſon aux *Orientaux* le culte des Divinitez qu'ils adoroient eux-mêmes, & leur donnoient en conſéquence les mêmes noms. Mr. *Le Clerc* rejette auſſi l'opinion (*a*) de BOCHART, qui a voulu expliquer par les Fables Grecques, le terme d'*Ourotalt*. Pour lui il croit (& la conjecture paroît fort heureuſe) que l'on trouve dans ce mot des veſtiges clairs d'*Or* ou *Our*, qui ſignifie en Hebreu *Lumiére*, ou *Chaleur*; & de *Thoholah*, qui veut dire *éclat*: de même qu'*Alilat* vient de *Lailah*, ou *Lailaton*, c'eſt-à-dire, la *Nuit*, pendant laquelle la Lune brille. SCALIGER (*b*) avoit déjà remarqué, qu'*Alilat* eſt la Lune, & *Bochart* en tombe d'accord.

II. NOUS n'irons pas plus loin, ſur le Livre de *Job*, quoi que ce ſoit celui qui fourniroit le plus de matiére, à cauſe de ſa grande obſcurité, qui force un nouveau Commentateur à chercher en une infinité d'endroits quelque choſe de plus ſatisfaiſant, que ce qu'on avoit débité avant lui; après quoi ſouvent il ne trouve rien de meilleur, ou du moins il eſt réduit à n'avancer que des conjectures, dont il n'eſt pas bien content lui-même, comme Mr. *Le Clerc* l'avouë plus d'une fois. Paſſons au Livre des PSEAUMES, & prenons d'abord les deux prémiers verſets du PSEAUME VIII. que nôtre Auteur traduit ainſi: *O Jehova nôtre Sei-*

(*a*) *Phaleg*, Lib. II. Cap. 19.
(*b*) In Fragment. poſt *Emendat. Temper.* pag. 27.

Seigneur, combien eſt magnifique par toute la Terre ton nom, qui a manifeſté ta gloire au deſſus du Ciel! De la bouche des Enfans, & de ceux qui ſont à la mammelle, tu as fondé ta force, à cauſe de tes Ennemis, pour détruire l'Ennemi & le Vindicatif. Le prémier verſet, de la maniére qu'il eſt ici tourné, ſignifie, que le *nom de* DIEU célébré par toute la Terre, nous fait comprendre combien ſa gloire doit être grande dans le Ciel, comme ſi les louanges de DIEU retentiſſoient d'ici-bas juſques dans ce lieu, où il a ſon ſiége propre. Mr. *Le Clerc* conjecture auſſi, qu'un (*a*) terme de l'Original pourroit être expliqué par la *Langue Syriaque*, en ſorte que le ſens, le même pour le fond, ſe réduiroit à ceci, qu'il y a comme deux Chœurs, qui chantent les louanges de DIEU; l'un, des Hommes pieux, qui ſont ſur la Terre; l'autre, des Anges, qui *repétent* dans le Ciel les louanges du prémier. Dans le ſecond verſet, il y a une expreſſion proverbiale, qui ſe dit des grandes actions ou des grands exploits que l'on fait avec de foibles ſecours ou de petites forces, comme ſont celles des Enfans. A la vérité, les SEPTANTE ont traduit, *tu as fondé ta louange*, & non, *tu as fondé ta force*; mais c'eſt en dévinant, pour accommoder leur verſion à ce qu'ils croioient que ſignifioit ici le terme de l'Original, qui ſe prend par tout ailleurs en un autre ſens.

(*a*) *Thena*, pour *Schnah*, en Syriaque *réïterer, repeter.*

ſens. Que ſi Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST (*a*) a ſuivi cette Verſion, c'eſt parce que lui & ſes Apôtres en uſoient ainſi ordinairement, en faveur des *Juifs*, à qui elle étoit familiére; outre que le mot de *louange* convenoit merveilleuſement bien à l'application, qu'il vouloit faire de ce paſſage au ſujet, pour lequel il le citoit.

Pſeaume LXVIII. *verſ.* 20. Il y a mot-à-mot dans l'Original: *Béni ſoit tous les jours le Seigneur, qui nous charge* &c. & la plûpart des Interprétes entendent cela des biens dont DIEU *charge* les Hommes, ou les *comble*, comme porté, entr'autres, la Verſion de *Genéve*. Mais le terme Hébreu ſignifie proprement un fardeau mis ſur le corps de quelcun, & dans un ſens (*b*) métaphorique, le joug qu'un Supérieur impoſe par ſes commandemens. C'eſt pourquoi nôtre Auteur traduit: *Béni ſoit le Seigneur, qui nous a impoſé une* LOI. Il ſupplée le dernier mot par la nature même de la choſe. Car, dit il, il n'y a point d'autre joug impoſé aux *Hébreux*, par lequel ils duſſent tous les jours rendre graces à DIEU, que la *Loi* qu'il leur avoit donnée. Les *Préceptes Moraux* de cette Loi ſont un *joug*, mais qui n'eſt pas difficile à (*c*) porter, puis qu'ils ne ſont autre choſe que la Loi de Nature. Et pour les *Préceptes Cérémoniels*, ceux qui étoient accoûtumez à les obſerver, ne les trouvoient pas trop incommodes

(*a*) *Matth.* XXI, 16. (*b*) *I. Rois*, XII, 11.
(*c*) Voiez *Matth.* XI, 30.

Ainſi ils devoient remercier DIEU de les avoir aſſujettis à l'obſervation des uns & des autres.

Le Pſalmiſte, pour exprimer la proſpérité dont DIEU le combloit, dit, *Pſeaume* XCII. verſ. 11. *Je ſuis oint d'huile verte.* Les Interprêtes ont remarqué l'alluſion qu'il y a ici à la coûtume qu'avoient les Anciens (*a*) de s'oindre d'huile la tête, ſur tout dans les Feſtins. Mais aucun n'avoit expliqué, comme il faut, ce que c'eſt que cette *huile verte*, dont il eſt parlé ici. On entend par là ordinairement, *de l'huile fraîche*, & c'eſt ainſi que traduit la Verſion de *Genéve*. Mais Mr. *Le Clerc* croit, que cela veut dire la meilleure ſorte d'huile; car telle eſt la *verte*, que l'on faiſoit d'olives qui n'étoient pas encore meures, comme il le prouve par l'autorité (*b*) de CATON & de (*c*) PALLADIUS, dans leurs Traitez d'Agriculture, & par un paſſage de (*d*) SUETONE. Il cité là-deſſus ISAAC CASAUBON, qui avoit déjà obſervé la même choſe dans ſes Notes ſur le dernier Auteur; où néanmoins, ajoûte-t-il, ce Savant attribuë mal-à-propos à *Caton* d'avoir dit, que cette ſorte d'huile s'appelloit *Oleum Romanicum*, puis que *Caton* donne ſeulement cette épithete à certaines Charruës. Mais *Caſaubon* parle d'Huile commune,

(*a*) Voiez nôtre Auteur, ſur *Pſeaume* XXIII, 5.
(*b*) *Cato*, *De Re Ruſtic.* Cap. 3. & 65.
(*c*) Octob. Tit. X. (*d*) Vit. *Jul. Caſar.* Cap. 53.

ne, (1) quoi qu'il s'explique d'une maniére un peu embarraſſée: & l'on trouve véritablement dans CATON (*a*), *Oleum Romanici pondo* 8. *D*; où il faut lire ſans doute *Olei Romanici*, comme fait tacitement (*b*) AUSONIUS POPMA. Cela ſoit dit en paſſant, comme nôtre Auteur n'a critiqué *Caſaubon* qu'en paſſant.

Il n'y a guères de paſſage, que l'on cite plus ſouvent en Chaire, que le verſet 4. du *Pſeaume* CXXX. ſelon la Verſion de *Genéve*: *Il y a pardon, par devers toi, afin que tu ſois craint.* Mais Mr. *Le Clerc* traduit, d'une maniére plus claire, & plus conforme à la nature même de la choſe: *Parce qu'il y a pardon auprès de toi, c'eſt pour cela que nous te reſpectons*, ou que *l'on te reſpecte.* En effet, ceux qui regarderoient DIEU comme un Etre implacable de ſa nature, l'auroient en horreur, plûtôt qu'ils ne le reſpecteroient; & ils ne pourroient pas ſe réſoudre à lui rendre un culte, tel qu'il demande de nous, c'eſt-à-dire, accompagné de ſentimens de reconnoiſſance & d'amour. Une ferme perſuaſion de la *Bonté* de DIEU, dont la Clémence fait une partie conſidérable, paroît à nôtre Auteur & avec raiſon, de ſi grande conſéquence, qu'il ne laiſſe paſſer aucune occa-

(1) *Ita vocabant* [viride oleum] *quod ex acerbâ premitur oleâ nec maturâ. nam iſtud* [c'eſt-à-dire] *quod premitur ex olea* matura] *cenſebant vulgare, & Romanicum dicebant, ut eſt apud* Catonem. *Virgilius*: & amara pauſia bacca (*Georgic.* II.) &c.

(*a*) Cap. 146.

(*b*) Not. in *Caton.* pag. 191. Edit. Francker. 1620.

caſion de faire (*a*) remarquer, dans ſes Notes, les effets de cette Bonté, que les Auteurs Sacrez indiquent, & de la défendre, tant contre les *Manichéens* anciens & modernes, que contre ceux qui y donnent atteinte indirectement & ſans y penſer.

III. SUR le Livre des PROVERBES *de* SALOMON, Mr. *Le Clerc* rend raiſon d'abord de ce qu'il a laiſſé ce titre tel qu'on le traduit ordinairement; quoi que, ſelon l'uſage de la Langue Latine, auſſi bien que des Langues Vulgaires, le mot de *Proverbes* ſemble ne pas donner une idée complette de tout ce qui eſt contenu dans ce Livre. Le terme Hébreu *Maſchal* ſignifie proprement une *ſimilitude*, enſuite un *Proverbe*, & enfin toute ſorte de *diſcours figuré*. C'eſt que tout Proverbe, & tout Diſcours figuré, renferme une eſpéce de comparaiſon; comme on peut s'en convaincre, en liſant & examinant avec attention une grande partie des *Proverbes* de SALOMON. Mais on y trouve auſſi quantité de Sentences Morales, exprimées en ſtile ſimple & naturel; leſquelles peuvent auſſi être compriſes ſous le nom de *Proverbe*, à cauſe de la reſſemblance qu'elles ont avec celles qui ſont d'un tour figuré. Et c'eſt ainſi qu'ERASME a mêlé parmi ſes *Adages* bien des Sentences Morales, qui ne ſauroient ſe rapporter au titre de ſa Collection, pris dans un ſens propre.

Chap.

(*a*) Voiez, par exemple, ſur le *Pſeaum.* CXXXVI. & CXLV.

Chap. XVI. *verſ.* 26. la Verſion de *Genève* porte: *L'ame de celui qui travaille, travaille pour lui, parce que ſa bouche ſe courbe devant lui.* Voici comment nôtre Auteur traduit, & explique ces paroles, d'une maniére bien différente de tout ce que l'on trouve dans les Commentateurs: *L'appétit de celui qui travaille, travaille pour lui, parce que ſa bouche la force.* Le mot *Nepheſch*, que les autres Verſions expriment par celui d'*Ame*, ſignifie bien cela ordinairement; mais il ſe prend auſſi pour toute ſorte de déſir, & en particulier, pour celui que reſſent un homme preſſé de la faim. Ce dernier déſir, comme on ſait aſſez, porte les Hommes à travailler, bon gré malgré qu'ils en aient; & c'eſt ainſi qu'ils ſont *forcez* par leur *bouche*, entant qu'elle eſt l'organe naturel par où ils prennent des alimens. C'eſt le ſens que Mr. *Le Clerc* donne au verbe *Acaph*, qui ne ſe trouve qu'en ce ſeul endroit, & que les Interprêtes ont rendu *ſe courber*, par pure conjecture, à laquelle nôtre Auteur en ſubſtituë une autre, tirée de la Langue Arabe, & de celle des Rabbins, mais qui s'accorde bien avec le ſujet dont il s'agit. Il ajoûte, qu'ici, comme en quelques autres endroits, la Sentence n'eſt pas finie dans ce verſet, & qu'il faut y joindre le ſuivant, où l'on oppoſe à la néceſſité, qui contraint les Pauvres de travailler, la promtitude avec laquelle les Mechans ſe portent d'eux-mêmes à mal faire: *Le Scélérat creuſe le mal*, &c.

Chap. XXVI. *verſ.* 8, 9, 10. *Telle choſe que ce*

ce seroit, de lier des cailloux en un faisceau sur un tas de pierres; tel est celui qui *donne de la gloire à un Sot.* L'EPINE *pique la main d'un homme yvre, & les maximes sententieuses piquent la bouche des Sots.* LE *Gouverneur fait tout*, soit qu'*il donne un salaire au Fou*, soit *qu'il prenne à ses gages des Transgresseurs.* St. JERÔME a traduit la prémiere de ces Sentences, comme (*a*) si la comparaison rouloit sur une coûtume connuë qu'avoient les Païens, de jetter des Pierres sur des monceaux entassez dans les Chemins & aux Carrefours, en l'honneur de *Mercure.* Mais, quoi que quelques Rabbins entrent aussi dans cette pensée, Mr. *Le Clere* n'ose l'approuver, jusqu'à ce ce qu'on aît montré que la coûtume étoit aussi établie chez les *Orientaux*, ce qui ne lui paroît pas encore. Selon lui, *Salomon* peut avoir voulu dire seulement, que l'on seroit aussi peu sage, de conferer des Honneurs à un Sot, que si l'on ramassoit des Cailloux dans un Sac, pour les aller jetter sur un tas de Pierres. Le sens de la seconde Sentence est, que ceux qui ne suivent pas les régles de la Sagesse, sont *piquez* des Maximes de Morale, qu'ils entendent prononcer, parce qu'ils se reprochent à eux-mêmes de vivre tout autrement. La derniére est fondée sur ce principe également connu & incontestable, *Que qui fait une chose*

(*a*) *Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii*, &c. Voiez *Selden*, *De Diis Syris*, Lib. II. Cap. 15. *J. Mich. Dilher.* Disp. Acad. Tom. II. pag. 426.

chose par autrui, est reputé la faire lui-même. Cela convient sur tout aux Grands, & *Salomon* a en vuë ces Gouverneurs ou Ministres infidéles, qui paioient secrétement des Brigands, ou autres Scélérats, pour commettre des Crimes, croiant ainsi pouvoir se justifier, en niant de les avoir commis eux-mêmes. Il ne faut que comparer la traduction & l'explication de ces trois Sentences avec les autres Versions & les Commentaires, pour y appercevoir d'abord bien des différences.

IV. NOUS ne rapporterons qu'un Passage de l'ECCLESIASTE: car il faut laisser de la place pour ce qui nous reste à dire. *Chap.* II. *vers.* 24. *Il n'y a rien de bon pour l'Homme*, si ce n'est *de boire & de manger, & de se réjouir dans son travail: car qui est-ce qui a mangé, & qui s'est hâté* de vivre, *plus que moi?* &c. Nôtre Auteur blâme ceux qui ont comparé ces paroles avec la folle Inscription que les Anciens disent (*a*) avoir été trouvée sur le Sépulcre de *Sardanapale*, & qui n'est digne que d'un Voluptueux profane. *Salomon* à la vérité parle uniquement du Bonheur de cette Vie, sans penser à l'Immortalité & à la Félicité d'une autre Vie, que DIEU n'avoit pas encore revelée clairement. Mais il ne veut dire autre chose, si ce n'est que les Hommes doivent joüir de leurs biens tranquillement & gaiement, sans donner dans aucun excès, sans faire tort à personne, sans manquer à aucun de leurs Devoirs,

(*a*) *Strabon*, Lib. XIV. pag. 672. *Athenée*, Lib. VIII. Cap. 3. & XII. Cap. 7. &c.

Devoirs, & en rendant ſur tout graces à DIEU, de la libéralité duquel ils tiennent tous les plaiſirs & les avantages dont ils jouïſſent dans ce Monde. Il ſe donne lui-même pour modéle, entant qu'il a tâché d'en uſer ainſi, & de mettre honnêtement à profit la Vie.

V. DANS le CANTIQUE DES CANTIQUES, où Mr. *Le Clerc*, comme nous en avons déjà averti, laiſſe à quartier toute explication allégorique, il s'eſt conformé à l'uſage, ſelon lequel on appelle *l'Epoux & l'Epouſe* les deux principaux Perſonnages introduits dans cet Epithalame; quoi qu'à parler exactement il fallût dire, le *Nouveau Marié*, & la *Nouvelle Mariée*. Il ne ſe met pas en peine de rechercher, ſi l'Epouſe étoit Fille de *Pharaon*, ou quelque autre. Tout ce que l'on peut ſavoir, c'eſt que c'étoit une Jeune Fille, qu'il épouſa, & avec laquelle il décrit ſes amours, d'une maniére Poëtique, & en ſtile Oriental, fort différent de celui des Auteurs Profanes. Nôtre Auteur reconnoît néanmoins, qu'il y a quelquefois des idées & des expreſſions aſſez ſemblables, comme il paroît par divers paſſages, qu'il cite, de Poëtes *Grecs* ou *Latins*. GROTIUS en avoit uſé de même, & quelques Théologiens ont injuſtement déclamé contre ce grand homme, comme ſi par là il avoit voulu comparer les choſes mêmes que l'on croit renfermées dans le ſens myſtique de ce Cantique, avec les bagatelles de *Théocrite*, par exemple; au lieu qu'il n'a fait que comparer les expreſſions & les images, que *Salomon* emprunte

de la Vie Paſtorale, avec d'autres ſemblables qui ſe trouvent dans les Poëtes Bucoliques des Païens.

L'Epouſe dit, *Chap.* II. *verſ.* 4, 5. ſelon la Verſion de nôtre Auteur: *Il* (l'Epoux) *m'a introduite dans la Sale du Feſtin, & l'on a mis ſur moi ſon Etendart, c'eſt l'Amour. Soûtenez-moi avec des Couſſins, recréez-moi avec des Pommes, car je ſuis malade d'amour.* Il y a ici d'abord une métaphore, tirée de l'Art Militaire. L'Epoux eſt repréſenté comme donnant à ſon Epouſe un Emploi de Porte-enſeigne, en ſorte que ſur le Drapeau, qu'elle tient, il y a écrit le mot d'*Amour*. Elle étoit déjà au lit, comme il paroît par la ſuite, où elle s'endort, après avoir dit tout ceci: elle veut qu'on la *ſoûtienne avec des couſſins*, & non pas avec une *bouteille de vin*, comme traduiſent la plûpart des Interprêtes. Elle eſt languiſſante d'amour; elle demande des *Pommes*, pour recréer ſes eſprits. Ces Pommes doivent être des Citrons, ou autres fruits ſemblables; car les Pommes ordinaires ne ſont pas propres à faire revenir le cœur.

Chap. IV. *verſ.* 1, 2. l'Epoux dit à l'Epouſe: *Que tu ès belle, mon Amie, que tu ès belle! Tes yeux ſont* comme les yeux *des Colombes, hors de ton voile; ta chévelure eſt comme* la laine *d'un Troupeau de Chévres, qui viennent de la Montagne de* Galaad. *Tes dents comme un Troupeau de* Brebis *appariées, qui ſont montées du Lavoir toutes jumelles, & dont aucune n'eſt privée de ſa compagne.* Les Interprêtes traduiſent

ſent différemment les mots qui ſont ici rendus, *hors de ton voile.* On fait voir le peu de fondement de toutes ces interprétations, & ſur tout celle de *St. Jerôme*, qui traduit, *ſans ce qui eſt caché au dedans.* Ce Pére croioit que le terme de l'Original *tſammatech* ſignifioit proprement la partie que la pudeur défend de nommer, comme il paroît par ſon (*a*) Commentaire ſur *Eſaie*, où il juſtifie même l'uſage de ces ſortes de termes obſcénes par les principes des *Stoiciens*, qui diſoient que c'étoit mal-à-propos que les Hommes avoient attaché des idées deshonnêtes à des mots qui de leur nature ne renfermoient rien que d'honnête. Mais, dit Mr. *Le Clerc*, quoi que de ſimples ſons n'aient par eux-mêmes rien d'honnête ou de deshonnête, il ſuffit qu'ils ſoient devenus deshonnêtes ſelon l'uſage; dès-là il faut s'en abſtenir, pour ne pas bleſſer ſans ſujet des oreilles chaſtes. Et il n'eſt pas permis de douter ſeulement, que les Ecrivains Sacrez, qui, plus que tous autres, ſont ſcrupuleux ſur le chapitre de la pudeur, n'aient pas évité avec ſoin d'employer de ſemblables expreſſions. Dans cet endroit du *Cantique* de *Salomon*, il y a d'autant moins de neceſſité d'en venir à une telle idée, qu'il eſt très-naturel de traduire, *hors de ton voile*, en tirant cette (*b*) ſignification d'un verbe Chaldéen, qui ſignifie *couvrir.* On ſait qu'alors, comme aujourd'hui parmi les *Arabes*, les Femmes des *Orientaux*, lors qu'elles

(*a*) Cap. XLVII. verſ. 2.
(*b*) *Tſamma*, du Chaldéen, *Tſmam*, & *Tſamtſem*.

les paroiſſoient en public, portoient un voile, qui leur couvroit tout le viſage, hormis les yeux. Les Cheveux de l'Epouſe, qui eſt repréſentée plus haut comme brune, ſont comparez enſuite à la Laine des Chévres noires; ainſi que l'a fait voir le docte (*a*) BOCHART. Et la beauté des dents conſiſte en ce qu'elles ſont parfaitement égales, & qu'il n'en manque pas une à l'Epouſe. La *ſtérilité*, que d'autres trouvent ici, ne convient point au ſujet.

VI, VENONS aux deux Grands Prophétes, qui ſeuls ſont accompagnez d'une Paraphraſe, & d'un Commentaire. Nous choiſirons là-deſſus, pour diverſifier, l'explication que nôtre Auteur donne de quelques Oracles, qui regardent les tems de l'Evangile.

ESAÏE, *Chap.* XLII. *verſ.* 2—7. „ Voici „ mon Serviteur, que j'ai pris, mon Elû, en „ qui je me plais & que j'ai rempli de mon „ Eſprit; Il annoncera le Droit aux Nations; „ 3. Il ne criera point, il ne hauſſera point la „ voix, il ne ſe fera point entendre dans les „ ruës; 4. *il ne briſera* point le Roſeau caſſé; il n'éteindra point le Lumignon qui fume; il prononcera le Droit ſelon la vérité. „ Il ne s'affoiblira point, & ne ſera point abbattu, juſques à ce qu'il aît établi le Droit „ ſur la Terre, & les Iles attendront ſa Loi. „ 5. Ainſi a dit DIEU, JEHOVA, celui qui a „ créé les Cieux, & les a étendus; qui a affermi la Terre, qui a donné l'ame au Peuple,

(*a*) *Hierozoic.* part. I. Lib. II. Cap. 51.

„ ple qui eſt ſur elle, & l'eſprit à ceux qui y
„ marchent; 6. Moi *Jehova*, qui t'ai appellé
„ légitimement, je prendrai ta main, je te gar-
„ derai, & t'établirai pour traiter alliance avec
„ le Peuple, & pour être la lumiére des Na-
„ tions; 7. pour ouvrir les yeux des Aveu-
„ gles, pour tirer des liens ceux qui y ſont
„ detenus, & de priſon ceux qui ſont aſſis dans
„ les tenebres.

Les *Septante* (*a*) ont entendu par le *Serviteur*, dont il eſt ici parlé, le Peuple d'*Iſraël*. Et GROTIUS a cru, que DIEU parle d'*Eſaïe*, mais comme type de JESUS-CHRIST. Nôtre Auteur rejettant toutes ces ſortes d'interprétations, montre en détail, que la Prophétie regarde directement *Jéſus-Chriſt*, & que les termes, expliquez ſelon l'uſage de la Langue Hébraïque, ne peuvent convenir en aucune maniére à d'autre, qu'à lui. Auſſi la *Paraphraſe Chaldéenne* de JONATHAN dit-elle expreſſement: *Voici mon Serviteur le Meſſie*; & il paroît par (*b*) St. MATTHIEU, que les *Juifs* l'entendoient ainſi communément. DIEU *a pris* le Meſſie, c'eſt-à-dire, il en a eû ſoin & il l'a protegé d'une façon ſinguliére, *toute* (*c*) *la plénitude de la Divinité aiant habité corporellement en lui*. Il l'a *rempli de ſon Eſprit*: ni *Eſaïe*, ni tous les Prophétes enſemble, n'ont jamais reçû cet Eſprit dans une ſi grande meſure. Le Meſſie a *annoncé aux Nations le*

(*a*) Ἰακὼβ ὁ παῖς μου, &c.
(*b*) Chap. XII. verſ. 18. *& ſuiv.*
(*c*) *Coloſſ.* II. 9.

le Droit, ou les Loix Divines, par lui-même & par ſes Apôtres. *Il n'a point crié, ni hauſſé ſa voix* &c. C'eſt qu'il ne vouloit pas publier avec oſtentation ſes Miracles; il le défendoit même à ceux qu'il avoit guéris, & le paſſage eſt appliqué à cette occaſion. Il n'a point *briſé le Roſeau caſſé*, ni *éteint le Lumignon qui fumoit encore*. L'origine de ces expreſſions proverbiales eſt ici expliquée, & le ſens que nôtre Auteur leur avoit déjà donné dans ſes Notes ſur le *Nouveau Teſtament*, beaucoup plus étendu. *Grotius*, en les rapportant à *Eſaïe*, y trouve, que ce Prophéte, par ſes Prophéties, affermiroit dans la Piété les *Hébreux*, à qui il en reſtoit un peu, mais preſque éteint par leurs calamitez. Cela eſt tiré de loin: & on pouvoit le dire auſſi bien de tout autre Prophéte; de même que ce que *Grotius* veut que ſignifient les paroles ſuivantes, *Il prononcera le Droit ſelon la vérité*, il annoncera fidélement les Jugemens de DIEU, ſans y mêler ſes propres paſſions: Tous les vrais Prophétes en uſoient ainſi. Combien plus naturel eſt-il de dire, que le Meſſie publieroit les Loix Divines: & cela non des Loix accommodées aux tems & aux perſonnes, comme celles de *Moïſe*, qui d'ailleurs avoient été corrompuës par de mauvaiſes Traditions; mais des Loix *ſelon la vérité* éternelle & immuable, qui conviennent à tous les Hommes de tous les tems & dans tous les lieux? C'eſt la Religion compoſée de telles Loix, que Nôtre Seigneur a voulu *établir ſur la Terre*, & il ne s'eſt point laſſé, il a

tout

tout ſouffert, juſqu'à ce qu'il ſoit venu à bout de faire ce qu'il falloit pour cela. Les *Iles*, c'eſt-à-dire, les Paiens qui demeuroient dans les Iles ou les Preſqu'iles de la *Mer Méditerranée*, à l'Occident de la *Judée*, ſur tout dans l'*Aſie Inférieure*, & aux environs; ont embraſſé cette Religion, qu'elles *attendoient* en quelque maniére: les Sages & les Gens-de-bien qu'il y avoit dans ces lieux-là, ne goûtoient ni le Paganiſme, ni le Judaïſme, ils ſouhaittoient quelque choſe de meilleur; DIEU leur fit annoncer l'Evangile, ils l'embraſſérent avec ardeur. L'explication de *Grotius* eſt ici encore plus forcée: *Que les Iles attendent ſes inſtructions*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, Que les *Aſſyriens*, ceux de *Méſopotamie*, & autres, s'attendent à voir arriver ce que prédit *Eſaïe*. Il n'y a point d'endroit de l'Ecriture où les *Iles* ſignifient des Païs ſituez au milieu du Continent. Et *attendre une Loi* ne peut ſe dire que dans le ſens que nous venons de donner, après Mr. *Le Clerc*. Rien n'exprime mieux enfin la nouvelle Alliance traitée avec le Peuple Juif par l'Evangile, & la connoiſſance du vrai DIEU répanduë dans le monde par les Apôtres du Meſſie, qui par là a délivré les Hommes de l'ignorance & des liens du Péché; que ce qui eſt dit dans les deux derniers verſets: *pour traiter alliance avec le Peuple, & afin que tu ſois la lumiére des Nations, que tu ouvres les yeux des Aveugles*, &c. Appliquer tout cela à *Eſaïe*, & dire, comme fait *Grotius*, qu'il devoit enſeigner aux Gentils l'unité d'un DIEU Créa-

Créateur du Monde ; c'eſt ſuppoſer que les Paiens liſoient en ce tems-là le Livre d'*Eſaïe* ; choſe qu'on ne ſauroit prouver avoir été faite avant que les Prophétes fuſſent traduits en Grec. Et d'ailleurs *Eſaïe* n'enſeigna pas plus cette grande vérité, que les autres Prophétes, peut-être même moins que *Moïſe*.

VII. VOICI un Oracle de JEREMIE, où il n'y a non plus rien, que l'on puiſſe bien appliquer à d'autre, qu'au Meſſie. *Chap.* XXIII. *verſ.* 5—8. „ Les jours viendront auſſi, dit „ *Jehova*, auxquels je ferai ſortir de *David* „ un rejetton juſte : *ce* Roi régnera heureuſe- „ ment, & exercera le Jugement & la Juſtice „ ſur la Terre. 6. De ſon tems, *Juda* ſera „ délivré, & *Iſraël* habitera en ſûreté *ſur la* „ *Terre :* & le nom, dont on l'appellera c'eſt, „ JEHOVA nôtre Juſtice. 7. C'eſt pourquoi „ les jours viendront, dit *Jehova*, auxquels „ on ne dira plus : *Jehova* eſt vivant, qui a „ tiré d'*Egypte* les *Iſraëlites* ; mais, *Jehova* eſt „ vivant, qui a fait ſortir & fait entrer *ici* les „ Deſcendans de la Maiſon d'*Iſraël*, du païs „ de *Septentrion*, & de tous les païs, dans leſ- „ quels je les aurai chaſſez, pour habiter dans „ leur terre.

Mr. *Le Clerc* témoigne être ſurpris, que GROTIUS aît cru pouvoir entendre ceci de *Zorobabel*, conſideré néanmoins comme un Type de JESUS-CHRIST ; JONATHAN, Paraphraſte Chaldéen, ici a encore reconnu directement le Meſſie. *Zorobabel* ne fut jamais *Roi*, ni regardé ſur ce pié-là par les *Juifs :* il n'étoit

que

que Gouverneur du Roi de *Perſe*. *Grotius* cite un paſſage de ZACHARIE (*a*), & un autre de (*b*) JEREMIE, où, dit-il, *Zorobabel* eſt appellé *Roi*: mais il ne s'agit là non plus que du Meſſie, que *Zacharie* qualifie *Roi juſte*, comme *Jérémie* l'appelle ici un *rejetton juſte*. C'eſt lui ſeul qui eſt par excellence *le Juſte*, comme le nomme encore (*c*) *Eſaïe*, & comme il eſt qualifié (*d*) en pluſieurs endroits du Nouveau Teſtament; ſoit qu'on entende par là ſon Innocence parfaite, ſoit que l'on aît égard aux actes de Juſtice, qu'il exerce en vertu de ſa Charge de Roi, & que *Jérémie* lui attribuë ici: *il exercera le Jugement & la Juſtice ſur la Terre*. *De ſon tems*, au tems de ſon Regne par l'Evangile, les *Chrétiens*, déſignez par les noms de *Juda* & d'*Iſraël*, furent d'abord perſecutez par les Païens: mais, au bout de trois-cens ans, étant devenus les maîtres dans l'Empire Romain, ils furent *délivrez* de ces perſécutions, ils vécurent *en ſûreté*. Alors on pouvoit appeller le Meſſie, JEHOVA *nôtre Juſtice*, pour donner à entendre, que, par ſon moien, DIEU avoit donné, d'une façon extraordinaire, des marques éclattantes de ſa Juſtice, en puniſſant les Méchans, & protégeant les Gens-de-bien; ce qui arriva dans la deſtruction du *Judaïſme* & du *Paganiſme*, & dans

(*a*) Chap. IX. verſ. 9. (*b*) XXXIII, 17.
(*c*) Chap. LIII. verſ. 11.
(*d*) *Actes*, III, 14. VII. 52. XXII, 14. *I. Pierr.* III, 18. *I Jean*, II, 1.

dans l'affermiſſement merveilleux de la Religion Chrétienne. D'ailleurs, les Régles de la Juſtice ont été obſervées par les *Chrétiens*, ſinon autant qu'ils devoient, du moins beaucoup mieux qu'elles ne l'étoient par les *Juifs*, ou les *Paiens*. C'eſt pourquoi *Jérémie* dit (*a*) ailleurs, que *Jéruſalem* ſeroit appellée JEHOVA *nôtre Juſtice*, c'eſt-à dire, que DIEU ſeroit en ſorte, que la Juſtice fleuriroit dans l'Egliſe Chrétienne, qui eſt la *Jéruſalem*, dont le Prophéte parle. Depuis ce tems-là, la délivrance de l'ancien *Iſraël*, ou de l'*Iſraël ſelon la chair*, que DIEU avoit tiré du païs d'*Egypte*, quelque merveilleuſe qu'elle eût été en elle-même, fut comme obſcurcie & effacée par la délivrance de l'*Iſraël ſelon l'eſprit*, ou par la Vocation des *Gentils*, que DIEU avoit retirez de l'Idolatrie & de leurs Vices. Ces *Deſcendans*, ou cette poſtérité ſpirituelle, *de la Maiſon d'Iſraël*, ſe répandirent juſques dans le *Septentrion* : les Paiens en grand nombre ſe convertirent de tous côtez, & le Chriſtianiſme pénetra juſqu'au fond du *Nord* de l'*Europe*; c'eſt ce que donnent à entendre les derniéres paroles de l'Oracle.

VIII. ABDIAS, ainſi que nous l'avons déja dit dans la prémiere partie de nôtre Extrait, eſt le ſeul des *petits Prophétes* qui paroît ici avec la Paraphraſe & le Commentaire. Comme il a été imprimé depuis plus de quarante ans, nous pourrions nous diſpenſer d'en rien dire, s'il n'étoit aujourd'hui nouveau preſque pour tous

(*a*) XXXIII, 16.

tous les Lecteurs, à cauſe de la maniére dont il fut mis au jour. Nous nous contenterons d'indiquer la matiére d'un court Préambule qu'on y voit, ſur le tems auquel *Abdias* a vécu, ſur l'occaſion & l'accompliſſement de ſa Prophétie. Par où l'on comprendra, quel dommage c'eſt que nôtre Auteur n'aît pû donner la *Diſſertation*, qu'il promettoit, ſur les *Prophétes*.

Comme il n'y a dans ce Prophéte aucune datte, ni indication du tems auquel il eut la Révélation qu'il publie; *St. Jérôme* (*a*) aiant égard à l'ordre ſelon lequel le Livre eſt placé, croit qu'*Abdias* étoit contemporain d'*Oſée*, de *Joël*, & d'*Amos*, qui vivoient depuis le Régne d'*Ozias*, juſques à celui d'*Ezéchias*. Il n'y a rien dans la Prophétie même, qui ne s'accorde avec cet intervalle de tems. *Abdias* y menace les *Idumées* d'une défaite entiére, en punition de ce qu'ils avoient aidé *Rezin*, Roi de *Syrie*, à ravager la *Judée*, comme il paroît par le II. Livre (*b*) des *Rois*, & par le (*c*) II. des CHRONIQUES; ce qui arriva environ l'année 740. avant JESUS-CHRIST. Il parle de ce *jour*, comme (*d*) *prochain*. Or vingt-quatre ou vint cinq ans après ceci, *Sennachérib*, Roi d'*Aſſyrie*, qui remporta une très-grande victoire ſur les *Egyptiens*, & prit toutes les Villes de *Judée*, hormis *Jéruſalem*, peut avoir alors attaqué & défait les *Iduméens*, qui étoient

(*a*) In *Cap.* I. (*b*) Chap. XVI. verſ. 6.
(*c*) XXVIII, 5. (*d*) *Verſ.* 15.

étoient dans le voisinage. La même chose arriva à ceux-ci sous *Nabuchodonosor* ; & c'est pour cela que (*a*) JEREMIE & (*b*) EZECHIEL ont prophétizé contr'eux des choses toutes semblables. Mais la Prophétie d'*Abdias* semble s'étendre plus loin encore, & renfermer les tems qui suivirent la Captivité de *Babylone* ; car ce qu'il prédit touchant les aquisitions que les *Juifs* feroient, (*c*) & par lesquelles ils étendroient les bornes de leur domination, ne s'accomplit que sous les *Maccabées*.

Pour ce qui est de la personne d'*Abdias* ; quelques Rabbins veulent qu'il ait été cet Intendant de la Maison Roiale, dont il est parlé dans le I. Livre (*d*) des ROIS. Mais il seroit ainsi plus ancien, qu'*Hosée* ; ce qui est contraire à l'ordre des Livres. D'ailleurs, avant le tems d'*Achab*, il n'y eut point d'occasion, où les Habitans de la *Judée* fussent emmenez captifs. La plûpart des Interprêtes Chrétiens croient qu'*Abdias* annonça sa Prophétie après la Captivité de *Babylone* ; & qu'il emprunta de *Jérémie* ce qu'il dit contre les *Idumèens*. Mais depuis cette Captivité, il n'y eut dans la *Judée* d'autre Prophéte, que *Jérémie*, avant que les *Juifs*, qui avoient été emmenez captifs, fussent revenus ; & il n'y a nulle apparence qu'*Abdias* ait prophétizé dans le païs de *Babylone*, contre des Peuples aussi éloignez de là, que l'étoient les *Iduméeni*. Il est encore moins vraisemblable qu'*Abdias* fût ce Commis des Ou-

(*a*) Chap. XLIX. (*b*) Chap. XXV.
(*c*) *Vers.* 17. *& suiv.* (*d*) XVIII, 3.

Ouvriers du Second Temple, dont il eſt fait mention au II. *Livre* (*a*) des CHRONIQUES; comme le prétendent quelques Interprêtes; car il auroit été alors trop tard, après tant d'années, de menacer de quelque défaite les *Iaumées*, à cauſe qu'ils s'étoient joints aux Ennemis des *Juifs* avant la Captivité, eux qui avoient ſouffert de ſi grands échecs ſous *Nabuchodonozor*. D'ailleurs, il paroît par (*b*) *Malachie*, qu'en ce tems-là l'*Idumée* étoit preſque deſerte; & ce Prophéte dénonce ſeulement aux *Idumées*, que leur païs ne ſeroit jamais cultivé, comme il l'avoit été auparavant. Voilà ce que dit Mr. *Le Clerc*. Ici, comme ailleurs, il aime mieux ne rien décider, que de ſe paier de conjectures incertaines, & d'en repaître les autres.

IL NE nous reſte plus, qu'à rendre compte de la *Diſſertation ſur la Prophétie & ſur les Prophétes*. Nôtre Auteur, comme nous l'avons déja remarqué, l'avoit traduite, il y a long tems, de l'Anglois d'un Théologien de *Cambridge*, nommé *Jean Smith*; & il y renvoie lui-même quelque part, comme devant paroître à la tête du Volume des *Prophétes*, où auſſi elle eſt placée.

Voici tout ce que l'Auteur de la Préface a pû découvrir, au ſujet de ce Théologien Anglois, qui n'eſt point connu hors de l'*Angleterre*, & qui peut-être là-même ne l'eſt pas beaucoup aujourd'hui. JEAN SMITH paroît avoir été

(*a*) Chap. XXXIV. verſ. 12. (*b*) I. 2, *& ſuiv.*

été originaire du Comté de *Northampton*, comme on le conjecture de quelque endroit de son Testament; car du reste on ne sait en quel endroit il étoit né ni en quelle année. Il fut d'abord ce qu'on appelle *Fellow*, ou *Socius*, du Collége d'*Emanuel* à *Cambridge*, où il entra le 5. d'*Août* de l'année 1636. dans le tems que (*a*) *Benjamin Whichcot* en étoit le Chef. Il prit là le degré de Bachelier, comme Membre de ce Collége, en l'année $\frac{1643}{1644}$. Ensuite il fut nommé par le Comte de *Manchester*, le 9. de *Juin* 1644. pour une place de *Socius* dans le *Collége* de la même Ville, appellé *de la Reine*; mais il n'y fut admis, ce semble, qu'après le tems fixe où l'on prend les Degrez dans l'Université de *Cambridge*, ayant été lui-même créé Maître ès Arts dans le Collége d'*Emanuel*, la même année 1644. Il mourut jeune, dans ce dernier poste du *Collége de la Reine*, le 7. Août 1652. Il n'avoit lui-même rien publié, que l'on sâche. Mais on fit imprimer après sa mort ses (*b*) *Dissertations Choisies*, du nombre desquelles est celle dont il s'agit. Elles parurent à *Londres*, *in quarto*, en 1660. avec une Préface du Docteur WORTHINGTON, & une *Oraison Funébre* que PATRICK, depuis Evêque, avoit prononcée en l'honneur du Défunt, de la vie duquel il dit quelque chose, *Jean Smith* étoit fort savant, vû sur tout son âge peu avancé.

(*a*) C'est celui dont l'Archevêque *Tillotson* fit l'Oraison Funébre, *Sermon* XXXIV. pag. 216, *& suiv.* Tom. III. de la Trad. Françoise, 2. Edit. (*b*) *Select Discourses.*

vaincé. Il s'étoit sur tout attaché à la lecture des *Rabbins*, & à l'étude de la *Philosophie Platonicienne*. Cette Dissertation seule en est une bonne preuve. Voions ce qu'elle contient.

L'Auteur (*a*) commence par donner une idée générale de la *Prophétie*. C'est, dit-il, un moien, & le seul moien qu'on ait, de connoître des Veritez qui dépendent d'une Volonté libre de DIEU, & ne peuvent par conséquent être connuës par la Révélation. Ces sortes de *Véritez Positives*, comme les Théologiens les appellent, sont distinguées par là des *Véritez Naturelles*, que nous pouvons découvrir par les seules Facultez de nôtre Ame. L'usage de ces Facultez nous fournit toutes les Connoissances nécessaires pour conformer nôtre Vie aux Régles de la Vertu: mais les Révélations Prophétiques sont aussi d'un grand secours, pour reveiller, éclaircir, & conserver dans nos Esprits, les Idées des Véritez Naturelles. Le principal but de l'Inspiration Prophétique est même d'exciter en nous des notions plus vives de ces *Véritez Eternelles*, qui le plus souvent sont si fort étouffées par les ténébres de la Chair, que nous ne saurions les bien distinguer. C'est pour cela que l'Ecriture en traite, aussi bien que des autres sortes de Véritez, & cela en s'accommodant, avec une très-grande condescendance, à la portée des plus simples; comme on le prouve par le stile populaire dont les Ecrivains Sacrez se sont servis,

(*a*) Chap. I.

vis, & par la maniére dont ils parlent de diverſes choſes, non ſelon l'exactitude Philoſophique, mais ſuivant les idées du Vulgaire. On en donne ici divers exemples, & on cite le Rabbin MOÏSE *Fils de Maimon*, qui a dit, (*a*) que *la Loi parle ſelon la Langue des Fils des Hommes*, parce que *c'eſt un moien commode & aiſé, pour l'inſtruction des Enfans, des Femmes, & du Commun Peuple, qui ne ſont pas capables de comprendre les choſes telles qu'elles ſont véritablement en elles-mêmes.*

On vient (*b*) enſuite à la *Prophétie* conſiderée par rapport aux Perſonnes mêmes qui ſont inſpirées de DIEU, pour faire part enſuite aux autres des Véritez qu'il leur a découvertes immédiatement. Cette Inſpiration varioit, ſelon que la lumiére répanduë dans l'Eſprit des Prophétes étoit plus ou moins grande, plus ou moins vive; comme l'inſinuë le 1. verſet de l'*Epître aux* HEBREUX, & comme il paroît par la différence manifeſte que DIEU même (*c*) met entre l'Inſpiration de *Moïſe*, & celle des autres Prophétes. Les *Juifs* ont auſſi diſtingué entre les *Prophétes* proprement ainſi nommez, & les *Hagiographes*; quoi qu'inſpirez les uns & les autres.

Les divers degrez de la *Prophétie*, proprement ainſi nommée, venoient de la différente maniére dont la lumiére divine de l'Inſpiration agiſſoit ſur l'*Entendement* & ſur l'*Imagination* des Prophétes. Tantôt l'Imagination étoit prin-

(*a*) *More Nebooh.* Cap. 33. (*b*) *Chap.* II.
(*c*) *Deutéron.* XXXIV, 10. *Nombr.* XII, 5, 6, 7, 8.

principalement frappée, en sorte que les impressions qu'elle recevoit ne permettoient pas à l'Entendement de distinguer bien le sens mystique, à travers les Paraboles, les Similitudes, & les Allégories, qui l'obscurcissoient; comme on le voit dans *Zacharie*, & dans plusieurs Prophéties d'*Ezéchiel*, & de *Daniel*. C'est-là le prémier, & le plus bas degré de Prophétie; & les Rabbins mettent l'époque du tems auquel il a regné, à la Captivité de *Babylone*, depuis laquelle la Prophétie étoit sur son déclin. Le second degré, c'est lors que les impressions de l'Inspiration se faisoient également sur l'Entendement & sur l'Imagination. Le troisiéme, quand l'Entendement étoit principalement éclairé, de maniére que le Prophéte dépouilloit de toute leur matérialité les objets que l'Imagination lui offroit, & les concevoit plus distinctement dans leur essence toute nuë. Le dernier enfin, que les Rabbins appellent *degré Mosaique*, c'est celui où l'Imagination n'avoit aucune part, l'image de la Vérité ne descendant point jusqu'à elle, & demeurant, pour ainsi dire, dans la haute région de l'Entendement.

DIEU dit, NOMBRES, XII. 6. *S'il y a parmi vous quelque Prophéte, je me ferai connoître à lui en vision, & je lui parlerai en songe.* Les Rabbins trouvent-là tous les degrez de Prophétie, selon lesquels DIEU avoit inspiré les Prophétes qu'il y avoit eû parmi eux, & il inspireroit ceux qu'il devoit y avoir, à la reserve de *Moïse* & du *Messie*. Aussi les *Visions* &

les *Songes* ſont-ils les ſeuls moiens (*a*) dont DIEU ſe reveloit à tous les autres Prophétes, hormis ces deux grands Prophétes, l'un de la Loi, l'autre de l'Evangile.

Il n'y avoit pas, ſelon Moïse *Fils de Maimon*, une différence eſſentielle entre le *Songe*, & la *Viſion*. Dans les Songes on entendoit ſouvent une Voix; ce qui n'arrivoit pas ordinairement dans les Viſions. Mais il n'y avoit point de Songe, ſans quelque Viſion, ou quelque Image ſenſible. Les Rabbins mettent néanmoins la Viſion fort au deſſus du Songe, parce qu'elle préſentoit les objets d'une maniére plus vive, & pendant que le Prophéte veilloit, quoi qu'alors il n'en fût frappé que quand tous ſes Sens étoient ravis en extaſe; d'où vient que ſouvent elle aboutiſſoit à un vrai Songe, comme (*b*) il arriva au Patriarche *Abraham*. Nôtre Auteur croit que c'eſt à de telles extaſes que St. PAUL fait allufion, I. CORINTH. XIII, 12.

Il eſt bon de ſavoir, comment on pouvoit (*c*) diſtinguer les *Songes Prophétiques*, de toutes les autres ſortes de Songes. C'eſt ce que l'Auteur montre, en ſuivant, outre les Rabbins, PHILON Juif, dont il explique pluſieurs Paſſages, le redreſſant quelquefois, auſſi bien que ſon Traducteur Latin.

Comme les *Viſions Prophétiques* dependent ſur tout de l'Imagination, on a pû aiſément prendre pour elles les *Divinations* & les *Enthouſiaſmes*

(*a*) Voïez *Jérémie* XIV, 14. *Joël*, II. 28.
(*b*) *Géneſe*, XV, 12. (*c*) Cap. III.

thousiasmes des Faux-Prophétes du Paganisme; dont néanmoins PLATON, & les autres Sages de l'Antiquité, n'ont pas eû bonne opinion, comme nôtre (*a*) Auteur le prouve. La principale marque, à laquelle, dit-il, on auroit dû reconnoître la fausseté ou l'imposture, c'est que la véritable Inspiration ne produit jamais aucune aliénation d'Esprit, & laisse toûjours libre la Raison, où elle a son siege, aussi bien que dans l'Imagination. C'est ce qu'ont remarqué divers Péres de l'Eglise, & par où ils ont montré les fraudes des *Montanistes*. Il ne faut pourtant pas croire, qu'il n'y eût rien que de très-clair dans les pensées des Prophétes, & que leur Ame fût toûjours dans une assiette parfaitement tranquille. Au contraire, lors que l'Esprit Prophétique les saisissoit, ils étoient dans des fraieurs, des terreurs, & des consternations, plus ou moins grandes, selon que l'impression des Visions étoit plus ou moins forte; comme l'ont remarqué les Docteurs Juifs. Et par-là nôtre Auteur explique quelques Passages (*b*) de divers Prophétes.

Deux Questions se présentent ensuite à examiner. (*c*) La prémiere est, si c'étoit Dieu lui-même qui présentoit les objets à l'Imagination des Prophétes, & qui mettoit, pour ainsi dire, sur la Scéne tous les spectacles dont ils étoient frappez? On soutient que non, toûjours après la plûpart des Rabbins, & on dit que

(*a*) Chap. IV.

(*b*) *Daniel*, X, 8. *& seqq. Jerem.* XXXIII, 9. *Ezech.* III, 14. *Habakuk*, III, 2. *Esaïe*, XXI, 3.

(*c*) Cap. V.

que quelque Ange faiſoit tout cela, ſelon le plan que DIEU avoit conçû & reglé. On le prouve enſuite par l'Ecriture même, & on allégue, entr'autres, du Nouveau Teſtament, ce que *St. Paul* déclara, lors qu'il étoit en péril de naufrage: (*a*) *Cette nuit, un Ange de* DIEU *m'a apparu, & m'a dit* &c. c'eſt-à-dire, dans un Songe Prophétique.

L'autre Queſtion (*b*) regarde les *Actions Symboliques*, qui ſont ſouvent attribuées aux Prophétes. On demande ſi ces Actions ſe faiſoient réellement, ou ſi tout ſe paſſoit dans l'Imagination des Prophétes? Nôtre Auteur prend le dernier parti, contre le ſentiment de la plûpart des Commentateurs Chrétiens. Il ſoûtient, qu'à moins que la nature même des choſes ne demande qu'on les explique hiſtoriquement, toutes ces Actions doivent être cenſées faire partie de la Scéne qui s'ouvroit à l'Imagination des Prophétes; principalement lors qu'elles renfermoient quelque choſe de deshonnête. Le Prophéte, qui avoit quelque Songe ou quelque Viſion, étoit un des Perſonnages introduits ſur cette Scéne, où il s'en préſentoit quelquefois pluſieurs, de ſorte qu'il y jouoit lui-même ſon rolle, comme les autres Acteurs, tantôt par de ſimples paroles & de ſimples recits, tantôt en propoſant des queſtions, tantôt par certains geſtes & certaines actions, qu'il avoit ordre de faire. Nôtre Auteur le montre par divers exemples, dont le prémier eſt celui d'*Hoſée*, à qui DIEU commande, par (*c*) deux fois, d'épouſer *Gomer*, Femme de mauvaiſe vie,

(*a*) *Actes*, XXVII, 23. (*b*) Cap. VI. (*c*) Chap. I. & III.

vie, pour en avoir des enfans. Le Rabbin *Abarbanel* a cru, que, dans cet exemple même, il faut s'en tenir au sens propre & historique ; & parmi les Interprêtes Chrétiens, ç'a été le sentiment commun, avant CALVIN. Mais, dit nôtre Auteur, quoi qu'il puisse n'y avoir aucun Crime, proprement ainsi nommé, dans ce Mariage avec une Femme de mauvaise vie, cela auroit eu quelque chose de choquant & de deshonnête, selon l'opinion & les idées des autres Hommes, si le Prophéte l'avoit fait réellement.

Voilà pour la *Prophétie*, proprement ainsi nommée (*a*). L'autre sorte d'Inspiration, que les Docteurs Juifs distinguent, & qui a produit, selon eux, les Livres *Hagiographes*, c'est celle qu'ils appellent le *Saint Esprit*. Elle étoit plus douce & plus tranquille, que l'Inspiration Prophétique. Car, quoi que ces Inspirez *Hagiographes*, comme on les qualifie, se servissent souvent de Paraboles & de Similitudes, qui sont l'Ouvrage de l'Imagination, ils ne le faisoient que pour exprimer plus élégamment leurs pensées sur des choses divines, qui étoient simples par elles-mêmes ; comme nous voions qu'en usent toute autre sorte d'Ecrivains. Du reste, l'Imagination n'étoit nullement agitée, ni fatiguée : le mouvement de l'Esprit étoit comme un doux Zéphyr, qui soufflot tout d'un coup sur les ames des Saints Personnages, & en leur inspirant, sans l'aide de leurs propres pensées, des choses qui tendoient à la Piété

(*a*) Cap. VII.

Piété & à la Vertu, faiſoit connoître qu'il étoit véritablement divin. Ils ſe ſentoient éclairez & entraînez par la force d'une Lumiére plus ſublime, que celle de leur Entendement ſeul. C'eſt par là auſſi que ce *Saint Eſprit* ſe diſtinguoit de l'*Eſprit de Sainteté*, qui animoit conſtamment les Ames Saintes, & qui étoit moins vif & moins efficace ; quoi que le prémier aît été ainſi nommé à cauſe du grand rapport qu'il avoit avec l'autre, & non pas, dit nôtre Auteur, parce qu'il venoit de la troiſiéme Perſonne de la Trinité ; à laquelle je doute fort que les *Juifs* aient penſé ici. Il n'oublie pas de nous apprendre quels Livres de l'Ecriture ont été regardez par les *Juifs*, comme l'effet de la Révélation qu'ils appelloient le *Saint Eſprit* ; & à cette occaſion il parle de l'*Urim* & du *Thummim*, qu'ils faiſoient auſſi dépendre de là.

Il n'y a nulle apparence qu'un homme devînt tout d'un coup Prophéte. Cela engage nôtre (*a*) Auteur à traiter des diſpoſitions, par leſquelles on étoit préparé à recevoir l'Eſprit Prophétique. Telles ſont une Piété ſincére, une vraie Sageſſe, une aſſiette tranquille, une gaieté raiſonnable : Qualitez néanmoins, qui, auſſi loin qu'elles ſoient portées par le naturel ou par l'étude, ne ſuffiſent par pour rendre un homme Prophéte, comme l'a cru (*b*) le Rabbin MOÏSE *Fils de Maimon*, après pluſieurs Philoſophes Paiens. On trouve ici la raiſon pour-

(*a*) Cap. VIII.
(*b*) *More Nebooch.* Part. II. Cap. 36.

pourquoi les Prophétes, & ſur tout les *Hagiographes*, ſe ſervoient ſouvent des Inſtrumens de Muſique; c'eſt que leur harmonie contribuoit à les égaier, & à mettre leur Eſprit dans un état calme. La Mélancholie au contraire fut le principe du (*a*) *mauvais Eſprit* de *Saül*, qui lui faiſoit dire des choſes impertinentes & mal liées.

Ce fut pour aquérir les diſpoſitions, qu'on vient d'indiquer, (*b*) qu'il y avoit des *Ecôles* établies, où les Diſciples pouvoient devenir des *Candidats de la Prophétie*, en parvenant au degré neceſſaire pour recevoir l'Inſpiration, que DIEU ſeul pouvoit communiquer. Ces Diſciples, dont il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture, s'appelloient les *Enfans des Prophétes*, ou l'*Aſſemblée des Prophétes*. Et il y avoit pour eux des Ecôles en divers lieux, comme à *Rama*, à *Jéruſalem*, à *Bethel*, à *Jéricho*, à *Guilgal*, &c.

Juſques ici nôtre Auteur n'a traité que des trois prémiers degrez de *Prophétie*, diſtinguez ci-deſſus, & de l'*Inſpiration* des *Hagiographes*. Avant que de venir au quatriéme, ou plus haut degré de *Prophétie*, il (*c*) parle d'un autre degré de Révélation, que les *Juifs* regardoient comme le moindre, c'eſt celui qu'ils appelloient *Bath-Kol*, ou la *Fille de la Voix*; & dont étoient ſuſceptibles, ſelon (*d*) un Rabbin, ceux-là même qui n'avoient pas les qualitez requiſes

(*a*) 1. *Sam.* XVIII, 10. (*b*) Cap. IX.
(*c*) Cap. X.
(*d*) *Maimonid.* More Neboch. *Part.* II. Cap. 42.

ſes pour recevoir le don de *Prophétie*. Il conſiſtoit dans une Voix envoiée du Ciel, par laquelle les Hommes étoient avertis de ce qu'ils devoient faire dans certaines occaſions. Et c'eſt à cette ſorte de Révélation que nôtre Auteur croit qu'on ne peut s'empêcher de rapporter la Voix qui fut entenduë dans la (*a*) Transfiguration de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST; comme auſſi celle qui dit dans (*b*) une autre occaſion: *Je l'ai glorifié, & je le glorifierai encore.*

Mais le plus (*c*) haut degré de Prophétie, ou le *Moſaïque*, différoit de toutes les ſortes d'Inſpiration dont on a parlé; & il y avoit trois différences entre les Révélations faites à MOÏSE, & celles que recevoient tous les autres Prophétes du Vieux Teſtament. Car 1. DIEU ſe reveloit à *Moïſe*, pendant qu'il veilloit, & de jour; au lieu que les autres Prophétes avoient des Songes, ou des Viſions nocturnes, pendant leſquelles l'uſage de leurs Sens étoit ſuſpendu. 2. *Moïſe voioit* DIEU *face à face*, c'eſt-à dire, ſans aucune image ſenſible, & par une lumiére intellectuelle plus grande, qu'elle ne s'offrit jamais à aucun autre Prophéte. DIEU auſſi lui *parloit* familiérement, *comme un Ami parle à ſon Ami*. Ici nôtre Auteur abandonne les Docteurs Juifs, qui expliquent ces mots *face à face*, comme ſi *Moïſe* eût toûjours été inſpiré ſans le miniſtére d'aucun Ange. Il n'y avoit pas moien d'accorder cela avec les paſſages

(*a*) *Matth.* XVII, 5, 6. (*b*) *Jean*, XII, 28, 29.
(*c*) Cap. XI.

ges du Nouveau Teſtament, où il eſt dit en termes exprès, que (*a*) *la Loi a été donnée par les Anges.* 3. Enfin, une autre grande différence entre *Moïſe* & les autres Prophétes, c'eſt qu'il avoit toûjours l'Eſprit Prophétique comme à ſon commandement : il pouvoit à tout moment conſulter l'Oracle du Tabernacle.

L'Eſprit (*b*) Prophétique ne fut pas toûjours communiqué juſqu'à la fin, dans l'*Egliſe Judaïque*, non plus que dans l'*Egliſe Chrétienne*. Il ceſſa dans la prémiére, après *Malachie*, ſelon l'opinion commune de l'Antiquité Judaïque, quoi que quelques Péres de l'Egliſe aient cru qu'il s'étoit conſervé juſqu'à *Jean Baptiſte*. Pour ce qui eſt de l'*Egliſe Chrétienne*, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique parle bien de Miracles faits aſſez ſouvent au nom de JESUS-CHRIST, mais rarement du don de Prophétie, ſur tout depuis la fin du II. Siécle. ORIGENE (*c*) dit, que ce don ne paroiſſoit que dans un fort petit nombre de Chrétiens, qui étoient parvenus à un haut point de Sainteté. ST. CHRYSOSTÔME remarque plus (*d*) d'une fois, qu'il ne reſtoit aucune trace du pouvoir de faire des Miracles; & ST. AUGUSTIN (*e*) le reconnoît auſſi.

On finit (*f*) cette Diſſertation par quelques re-

(*a*) *Actes*, VII, 53. *Galat.* III, 19. (*b*) Cap. XII.
(*c*) *Contra Celſum*, Lib. VII. pag. 337. *Ed. Cantabr.*
(*d*) Comme, *De Sacerdotio*, Lib. IV. Cap. 3. §. 398. *Edit. Bengel.* Voiez la Note de ce Commentateur ſur le § 416. pag. 473.
(*e*) *De Vera Relig.* Cap. 25. (*f*) Cap. XIII.

remarques propres à faciliter l'intelligence des Prophétes. Nous y renvoions entiérement les Lecteurs ; car il eſt bien tems que nous finiſſions nous-mêmes cet Extrait.

ARTICLE II.

HISTOIRE *de* GENEVE, *par Mr.* SPON. *Revuë & augmentée par d'amples Notes. Avec les Actes & autres Piéces ſervant de Preuves à cette Hiſtoire.* En 2. volumes *in quarto*, dont le I. a 556. pages, ſans la *Préface* de l'Auteur, & l'*Avertiſſement* des Libraires: & le II. en contient 518. y compris la *Table* des Matiéres. A *Genéve*, chez *Fabri & Barrillot*, 1730. [Cette Hiſtoire a été en même tems imprimée en 4. volumes *in* 12.]

FEU Mr. JACOB SPON, très-connu dans la République des Lettres par pluſieurs Ouvrages de différente nature, publia cette Hiſtoire à *Lyon*, ſa patrie, l'année 1680. en deux volumes *in Duodecimo*. Elle fut rimprimée au même endroit, en 1682. & on la contrefit à *Utrecht*, en 1685. l'année même que l'Auteur mourut. De cela ſeul il paroîtroit aſſez, que le Livre a été bien reçu, quand même pluſieurs perſonnes éclairées n'auroient pas témoigné publiquement, dans l'occaſion, le cas qu'elles en faiſoient. Cette nouvelle Edition, en deux différentes formes, eſt une preuve parlante

parlante que les trois, qui l'ont précedée, ne ſuffiſoient pas pour ſatisfaire la curioſité du Public: mais elle rendra auſſi ces autres Editions déſormais de peu de prix, par les grands avantages qu'elle a ſur elles. Outre la beauté de l'impreſſion des deux Volumes *in quarto*, que nous avons ſous les yeux; les Notes, & les autres choſes ajoûtées, ſont d'une étenduë qui ſurpaſſe tout ce qui appartenoit à Mr. *Spon*.

Il ne tint pas à l'Auteur, qu'il ne perfectionnât lui-même ſon Hiſtoire; comme il le déclara dans la Seconde Edition. (*a*) *On lui avoit fait eſperer des Mémoires & des Remarques, qu'on ne voulut pas lui communiquer, pour des conſidérations, dans leſquelles*, diſoit-il, *je n'entre pas.* Ces conſidérations ont bien ceſſé depuis. Les nouveaux Editeurs ont trouvé toutes les facilitez poſſibles à obtenir ce qui étoit néceſſaire pour donner une Edition où, ſans rien changer à l'Hiſtoire publiée (de quoi ils n'étoient pas maîtres) ils ont remédié de la maniére qu'il ſe pouvoit, aux omiſſions ou aux défauts de l'Ouvrage, & ajoûté même bien des choſes qui n'entroient pas dans le plan de l'Auteur qu'ils ſuivent.

Les Notes amples & curieuſes, que l'on voit au bas des pages, d'un bout à l'autre, ſont preſque toutes tirées des Actes Originaux & des Regîtres publics de la Ville de *Genéve*. Elles ſervent à rectifier les endroits où l'Auteur s'étoit trompé, à ſuppléer pluſieurs faits importans

(*a*) Dans une addition à la fin de ſa *Préface*.

portans qu'il avoit omis, & à éclaircir ou rapporter plus en détail ceux dont il avoit parlé trop succinctement. Ces Notes, avec le Corps de l'Hiſtoire, compoſent le I. Volume de la forme *in quarto*.

Dans le II Volume, on trouve un bon nombre d'Actes, nouvellement publiez, qui fourniſſent des Preuves authentiques de divers faits, & qui ont tous été copiez exactement ſur les Originaux, que l'on garde dans les Archives de la République. C'eſt auſſi d'après ces Originaux, qu'on a fait deſſiner & graver, ſur dix Planches, les Sceaux pendans aux Actes, tels qu'ils ſont actuellement, entiers ou tronquez.

Mr. *Spon* avoit mis, à la fin de ſon Livre, un Recueil des *Inſcriptions antiques* qui ſe trouvoient à *Genéve*. On y a joint un (*a*) Supplément de celles qui ont été depuis découvertes; avec des Explications, ſuivies de trois Diſſertations ſur quelques Inſcriptions, dont l'Hiſtorien n'avoit pas bien compris le ſens. Il y a encore deux Diſſertations ſur d'autres matiéres.

Au Plan de *Genéve* ancienne, que Mr. *Spon* avoit donné, on en a ſubſtitué (*b*) un autre très différent. Et pour *Genéve*, telle qu'elle eſt aujourd'hui, on nous en donne deux belles Cartes, dont l'une repréſente cette Ville, comme elle paroît étant vuë du côté du Midi; & l'autre, du côté du Septentrion. Mais on a de plus ajoûté ici une Carte nouvelle, & fort

(*a*) Pag. 371. *& ſuiv.*
(*b*) Tom. I. pag. 14.

fort exacte, du *Lac de Genéve*, & des païs circonvoiſins, qui redreſſe la poſition des lieux mal placez dans les autres Cartes, faute d'avoir bien marqué la figure & les ſinuoſitez de ce Lac; & qui peut auſſi faciliter l'intelligence de divers endroits de cette Hiſtoire. On n'a pas oublié l'*Hiſtoire naturelle des environs du même Lac*; ſur quoi on publie des (*a*) *Remarques* de Mr. J. C. FATIO DE DUILLIER.

Voilà en gros les avantages de cette nouvelle Edition, dont il faut rendre compte plus particuliérement.

I. EN parlant de la Muraille, que *Jules Céſar* fit faire depuis le Mont *Jura* juſqu'au *Lac Léman*, Mr. *Spon* (*b*) a ſuivi ceux qui veulent que ce fût à une lieuë de *Nion*, & quatre de *Genéve*, proche de *Gingin*. On renvoie là-deſſus, dans les Notes, à une des Diſſertations du II. Volume (*c*) où cette erreur commune eſt refutée. La Diſſertation eſt de feu Mr. BUTINI, Docteur en Médecine, & Genevois. Je ſuis fort trompé, ſi elle n'avoit déjà paru, il y a quinze ou ſeize ans, dans un des *Mémoires* de TREVOUX: mais c'eſt ce que je ne ſaurois vérifier, n'étant pas à portée de conſulter ce Journal, que peu de gens liſent dans nos Provinces. Quoi qu'il en ſoit, elle méritoit bien de trouver place ici. L'Auteur y montre, par de bonnes raiſons, que le Retran-

(*a*) Tom. II. pag. 449. *& ſuiv.*
(*b*) Tom. I. Liv. I. pag. 11.
(*c*) Pag. 289. *& ſuiv.*

tranchement, dont il s'agit, fut fait, non du côté des *Helvétiens*, ou *Suiſſes*, mais de l'autre côté du *Rhône*, le long de cette Riviére, & depuis *Genéve* juſqu'au Mont de *Wache*, qui eſt au Midi du *Rhône*, de l'autre côté du *Pas de la Cluſe*. Cela ſe comprendra aiſément, ſi l'on jette les yeux ſur une Carte jointe à cette Diſſertation. Au reſte, il paroît que l'Auteur n'avoit pas vû les Notes de DENYS VOSSIUS ſur les *Commentaires* de CE'SAR, qui néanmoins ont paru dès l'année 1697. dans l'Edition que GRÆVIUS donna, avec le JULIUS CELSUS. Autrement Mr. *Butini* n'auroit pas manqué ſans doute de citer ce Commentateur, qui a propoſé au fond le même Syſtême: toute la différence qu'il y a, c'eſt ſur la longueur du Retranchement que *Voſſius* fait de neuf ou dix mille pas ſeulement, au lieu de dix-neuf mille, comme portent les Editions & les Manuſcrits.

On réfute (*a*) auſſi Mr. *Spon*, ſur ce qu'il prétend, que la mémoire de *Jules Ceſar* s'étoit conſervée à *Genéve* dans le nom de pluſieurs de la Famille des *Jules*, qu'on lit ſur quelques-unes des Inſcriptions antiques. Il n'eſt point certain, que ces gens-là fuſſent de la Famille des *Jules*; car on voit dans GRUTER pluſieurs centaines d'Inſcriptions, trouvées dans les *Gaules*, de perſonnes qui portoient ce nom, la plûpart de baſſe naiſſance, & de différens Siécles; même *Gaulois* d'origine. Un Affranchi, entr'autres, eſt appellé *Jules Céſar* dans une des (*b*) In-

(*a*) Tom. I. pag. 12. *Not.* e.
(*b*) Inſcript. VIII. Tom. II. pag. 310.

Inſcriptions de *Genéve* publiées par Mr. *Spon*.

Il eſt difficile de fixer le tems auquel le Chriſtianiſme commença à s'établir dans *Genéve*. Mr. *Spon* rejettant ce qu'en dit la *Légende dorée*, qui donne pour fondateur de l'Egliſe de *Genéve* un des Septante Diſciples de Nôtre Seigneur; (*a*) trouve fort vrai-ſemblable, que ce fut vers la fin du ſecond Siécle que *Denys* & *Paracodus*, Evêque de *Vienne*, Capitale des *Allobroges*, envoiérent des gens à *Genéve*, qui étoit de leur reſſort, pour y prêcher l'Evangile. Mais on fait voir dans les Notes, par des raiſons chronologiques, que ces deux Evêques ne floriſſoient que dans le Quatriéme Siécle; Et l'on croit que ce fut du moins à la fin de ce Siécle, que les prémiers Evêques de *Genéve* furent établis, ou en même tems que l'Evangile y fut annoncé, ou bien-tôt après.

Pour ce qui eſt du Gouvernement Civil, *Genéve* paſſa de la domination des *Romains* (*b*) ſous celle des *Bourguignons*, qui, vers le milieu du V. Siécle, établirent un Roiaume, dont *Genéve* faiſoit partie: *Gondebaud*, un de leurs Rois (*c*) voulant faire un Corps de nouveaux Réglemens, choiſit cette Ville, pour y aſſembler les Principaux de ſon Etat, & les plus habiles gens qu'il put trouver; & là furent compoſées, au commencement du VI. Siécle, ces *Loix des Bourguignons*, que nous avons encore aujourd'hui. Mais les *Oſtrogoths* aiant enſuite

(*a*) Tom. I. Pag. 20. *& ſuiv.*
(*b*) Liv. II. pag. 23. (*c*) Pag. 24. *Not.*

ſuite enlevé à *Gotmar* une partie de ſes Etats; *Genéve* s'y trouva compriſe, & changea ainſi de maître. On le (*a*) prouve par les Souſcriptions des Conciles. Car *Maximus*, Evêque de *Genéve*, qui s'étoit trouvé au Concile d'*Epaone*, tenu en 517. par autorité de *Sigiſmond*, Roi de *Bourgogne*, ſe rencontra, en 524. au Quatriéme Concile d'*Arles*, aſſemblé, par la permiſſion & dans le Royaume de *Théodoric*, Roi des *Oſtrogoths*; & en 529. au Second Concile d'*Orange*, Ville qui appartenoit alors à *Athanaric*, Fils & Succeſſeur de *Théodoric* (*b*). Or c'étoit, en ces tems-là, une coûtume preſque inviolable dans les *Gaules*, que les Evêques Sujets d'un Prince n'aſſiſtoient point aux Conciles, qui ſe tenoient dans tout autre Etat. *Genéve* fut donc ainſi ſoûmiſe aux *Oſtrogoths*, juſqu'à l'an 536. que ces Peuples attaquez en même tems, d'un côté par l'Empereur *Juſtinien*, & de l'autre par les *François*, ſe virent contraints, de ceder à ceux-ci tout ce qu'ils avoient en deçà des *Alpes*. Après CHARLEMAGNE, *Genéve* paſſa ſucceſſivement (*c*) ſous la domination de LOUÏS *le Débonnaire*, ſon Fils; de l'Empereur LOTHAIRE; de LOTHAIRE, Fils de celui-ci, Roi de *Lorraine*; de LOUÏS, Empereur, & Roi d'*Italie*; de CHARLES *le Chauve*, auſſi Empereur; de LOUÏS *le Bégue*, ſon Fils; de l'Empereur CHARLES *le Gros*. Le dernier mourut comme

(*a*) Pag. 26. *Not.*

(*b*) Voiez le P. *Daniel*, *Hiſt. de France*, Tom. I. pag. 43. & 62. *Edit. d'Amſt.*

(*c*) Pag. 31. *& ſuiv. Not.*

me dépouillé de tous ſes Etats, l'an 888. RAOUL, ou RODOLPHE, Fils de *Conrad*, Comte de *Paris*, trouva moien de ſe faire couronner, la même année, Roi de la *Bourgogne* (*a*) *Transjurane*, dont il avoit le Gouvernement. La cérémonie s'en fit à *St. Maurice* en *Chablais*; & l'Evêque de *Genéve* y aſſiſta, avec les autres Prélats du païs. Ce Second Royaume de *Bourgogne* finit en 1032. L'Empereur *Conrad* ſe rendit maître de tout le païs, & paſſa juſqu'à *Genéve*. Il fut reçû dans cette Ville, avec tous les honneurs dûs à ſon haut rang, par *Héribert*, Archevêque de *Milan*, & par pluſieurs autres Seigneurs, *Italiens* & *Bourguignons*, qui s'y étoient rendus; & il reçut des mains de ce Prélat la Couronne, comme Roi de *Bourgogne*, le 1. d'Août de l'année 1034. Vers la fin du *Onziéme Siécle*, les (*b*) Empereurs abandonnérent leurs droits ſur *Genéve* à l'Evêque de la Ville, à condition que ces Evêques leur feroient hommage. Et voici à quelle occaſion.

Il y avoit, depuis long tems, des *Comtes de Genéve*, dont néanmoins il n'eſt fait mention nulle part (*c*) avant le IX. Siécle. Ce n'étoient qu'une ſorte d'Officiers des Empereurs, & leur dignité n'étoit point héréditaire, ni peut-être à vie. EGINARD parle, dans deux de ſes

(*a*)

(*a*) Cette *Bourgogne Transjurane* renfermoit dans ſon enceinte toute la *Suiſſe*, depuis *Bâle*, juſqu'à *Genéve*, le *Païs de Vaud*, le *Valey*, & la *Savoie*.

(*b*) Pag. 36, 37. *Not.* y. (*c*) Pag. 34. *& ſuiv. Not.*

(*a*) Lettres, que l'on rapporte en original, d'un *Frumoldus*, que *Charlemagne* avoit établi *Comte de Genéve*, mais ſeulement par précaire, & à ſon bon plaiſir. Sous le régne de Rodolphe *le Fainéant*, quatriéme Roi de *Bourgogne*, Prince foible & peu reſpecté; *Guillaume*, Comte de *Genéve*, à l'exemple de pluſieurs autres Officiers & Gouverneurs des Villes & des Provinces, commença à ſe ſouſtraire de la domination de ſon Prince, & à s'ériger en Souverain. Quelque mauvais ſuccès qu'eût ſon entrepriſe, *Gerold*, ſon Fils, voulut auſſi ſe mettre dans une abſoluë indépendance, après la mort de *Rodolphe*, dont il étoit petit-Neveu, & ſe joignit à *Eudes*, Comte de *Champagne*, contre l'Empereur *Conrad*. Mais cet Empereur, lors qu'il vint à *Genéve*, comme on l'a dit ci-deſſus, l'eut bien-tôt mis à la raiſon, de même que pluſieurs autres Grands du Païs, qui s'étoient ſoûlevez. La dignité de *Comte* de *Genéve* devint néanmoins héréditaire depuis cela; & *Robert*, (*b*) Fils de *Gérold*, ſuivit la même route, que ſon Pére, & ſon Aieul. Alors les Empereurs, accablez d'ailleurs par les affaires qu'ils avoient, ſoit en *Italie* avec les *Papes*, au ſujet des Elections & des Inveſtitures, ſoit dans la *Paleſtine* avec les *Sarazins*, & ſe voiant par là hors d'état d'envoier des Troupes ſuffiſantes pour réduire *Robert*, & ſes Succeſſeurs; remirent leurs intérêts aux Evêques de

(*a*) Epiſt. XXVI. & XXVII.
(*b*) Pag. 36, 37.

de *Genève*, qui leur étoient toûjours demeurez fidéles, & leur firent une ceſſion de leurs droits, ſur le pié que nous avons dit. De là naquirent de grands démêlez entre les *Evêques*, & les *Comtes* de *Genève*. Ceux-ci, qui avoient en leur pouvoir les Châteaux, c'eſt-à-dire, les Places fortes du voiſinage, ſe rendirent maîtres de preſque tout le Territoire, qu'on appelloit depuis pluſieurs Siécles *Pagus Genevenſis*, ou *Comitatus Genevenſis*. Les *Comtes* demandoient aux *Evêques* la Souveraineté de la Ville; & les *Evêques*, au contraire prétendoient, que les *Comtes* dépendoient d'eux, comme leurs Vaſſaux. Enfin, les Evêques voiant qu'il n'y avoit pas moien d'empêcher que les Comtes ne poſſédaſſent le Païs qui étoit dans le voiſinage de *Genève*, prirent le parti de leur donner en Fief, ce qu'ils ne pouvoient leur ôter par force. C'eſt ce que fit (*a*) WIDO, qui ſiégea 30. ans, & qui aſſiſta au Concile de *Tournus* (*Tinorchium*) en 1117. Il étoit petit-Fils du Comte *Robert*: il donna à ſon Frére *Aymon* (& non pas *Amé*, comme Mr. *Spon* l'appelle) l'Inveſtiture de ce qu'il héritoit de ſon Pére dans le Comté, & outre cela de pluſieurs Châteaux & Villages de la Table Epiſcopale. HUMBERT *de Gramont*, qui ſuccéda à *Wido*, voulut revenir de la conceſſion du Fief, comme n'aiant pû être faite au préjudice de ſon Egliſe. Le Conſeil de *Genève* ſe mêla d'accommoder le nouvel Evêque avec le Comte *Aymon*: mais n'aiant pû en venir à

(*a*) Ou *Guido*, comme d'autres l'appellent.

à bout, l'Archevêque de *Vienne*, Métropolitain de la Province, & Légat Apoſtolique, député en cette affaire, les accorda. Le Traité, qui fut fait alors à *Seiſſel* entre l'Evêque & le Comte, en l'année 1124 eſt le prémier des Actes (*a*) que l'on publie. Il porte expreſſément, que le Comte AYMO fit hommage à l'Evêque HUMBERT abſolument, & ſans préférence & reſerve d'aucun autre, que de l'Empereur: (*b*) *Hominium & fidelitatem, Comes* AYMO, Humberto *Genevenſi Epiſcopo ſic abſolute fecit, ut nullius melius eſſet Domini excepto Imperatore.* Voilà la forme de Gouvernement, ſous laquelle vécurent les *Génevois*, malgré les entrepriſes preſque perpétuelles que faiſoient contr'eux prémiérement les *Comtes* de *Genéve* & enſuite les *Comtes*, ou *Ducs*, de *Savoie*; juſqu'au tems de la *Réformation*, où la Ville ſe mit en pleine liberté. Avant cela même, elle avoit des droits très-conſidérables, & indépendans de l'Evêque, comme, la Juriſdiction Criminelle ſur les Laïques, le droit de faire ſeule des Alliances, la garde pendant la nuit, l'élection des Syndics &c. Toutes franchiſes & libertez, dont un (*c*) Evêque reconnut qu'elle jouïſſoit de tems immémorial. Au reſte, il eſt à remarquer, (*d*) que les Comtes de *Genéve*, s'appelloient *Comtes de Genevois*, (Comites *Gebennenſii*) comme il paroît par quantité d'anciens Titres; & non pas *Comites Gebennen-*

(*a*) Tom. II. pag. 3. *& ſuiv.* (*b*) *Ibid.* pag. 5.
(*c*) *Aimarus* Voiez *pag.* 70.
(*d*) Tom. I. pag. 38.

nenſes : au lieu qu'on diſoit *Epiſcopi Gebennenſes* (*a*). Si quelques Comtes prirent le titre de *Comtes de Genéve*, ce qui eſt rare ; les Evêques s'en formaliſoient, dès qu'ils s'en appercevoient. Nous en rapporterons plus bas un exemple remarquable.

Les droits de l'Evêque ſe trouvent confirmez depuis par une (*b*) Bulle de l'Empereur FRIDERIC *Barberouſſe*, datée de *Spire*, le 14. *Janvier* 1153 en faveur d'ARDUTIUS, Succeſſeur d'*Humbert*. Et le Traité de *Seiſſel* fut renouvellé peu de tems après entre le même Evêque, & *Amé*, Comte de *Genevois*, Fils d'*Aymon*, par un Accord (*c*) du 22. *Février* 1155. Mais *Amé* montra bien tôt qu'il n'avoit pas agi de bonne foi ; & il eut recours à la ruſe pour éluder les Traitez. (*d*) Il engagea *Berthold*, Duc de *Zeringen*, à demander, (on ne ſait ſur quel fondement) la Souveraineté de *Genéve*. L'Empereur FRIDERIC étant ſurpris, la lui accorda ; après quoi, le Comte *Amé* ſe fit ceder cette Souveraineté par *Berthold*. L'Evêque *Arduitius* ne ſe laiſſa pas dépouiller, & il agit ſi vigoureuſement, que, la cauſe ayant été débattuë & plaidée dans les formes,

(*a*) Depuis le tems de *Charlemagne*, le nom de *Geneva* avoit été corrompu en *Gebenna*. Mais en 1536. on bannit ce mot barbare, & on remit en uſage le vrai & ancien. C'eſt ce que remarque Mr. *Spon*, pag. 3.

(*b*) Num. 2. des Actes, Tom. II. pag. 7 *& ſuiv.*

(*c*) *Actes*, num. 2. pag. 9. *& ſuiv.* Il n'y eut pas deux Traitez, entre *Arduitius*, & *Amé*, dans ce tems-là, comme le dit Mr. *Spon*, qui parle d'un autre, comme fait en 1153. *Pag.* 42, 43.

(*d*) Tom. I. pag. 44. *& ſuiv.* Not.

mes, l'Empereur révoqua sa Donation, par deux (*a*) Actes authentiques de l'année 1162. dont le prémier est appellé la *Bulle d'or*. Il adjugea à l'Evêque la Souveraineté de *Genéve*, & confirma plus fortement la Cession qu'il lui en avoit faite, & à ses Successeurs; imposant un silence perpetuel au Duc & au Comte, & ne se reservant autre chose dans la Ville, dans ses limites, & dans les Châteaux de l'Evêché, sinon que, lors que l'Empereur passeroit par la Ville de *Genéve*, l'Evêque, avec son Clergé, seroit obligé de chanter des Litanies pendant trois jours consécutifs, pour la conservation & pour l'accroissement de l'*Empire Romain*. Le Duc de *Zeringen*, & le Comte de *Genevois*, reconnurent la justice de la Sentence, & demandérent pardon à l'Evêque, de la témérité qu'ils avoient euë d'entreprendre sur les droits de son Eglise. En conséquence de cela, le Comte *Amé*, & *Guillaume* son Fils, redressérent les torts qu'ils avoient faits à cette Eglise, & lui rendirent ce qu'ils lui avoient pris; comme il paroît par un (*b*) Acte. Au reste, la prémiére de ces Bulles prouve clairement, que les Prédecesseurs de *Friderie* avoient accordé aux Evêques de *Genéve* les mêmes choses, dont il leur assûra la continuation à perpétuité. Car *Ardutius* soûtint, en présence de l'Empereur & de toute sa Cour, qu'il étoit porté par les Bulles Impériales, que, quand même l'Evêque le voudroit, il ne pourroit y avoir

(*a*) *Actes*, num. 7, 8. Voiez aussi *num.* 9.
(*b*) *Num.* 10. pag. 34, 35.

avoir dans *Genéve* d'autre Seigneur au-dessus de lui, que l'Empereur. Or l'Empereur, & son Conseil, auroient-ils reconnu la vérité de ce fait, si la chose n'eût été certaine? Cette Bulle tient donc lieu des prémiéres accordées aux Evêques, & que l'on n'a plus aujourd'hui.

Voions maintenant, comment les *Comtes* de *Savoie* cherchérent à s'introduire insensiblement dans *Genéve* par toute sorte de voies: car on peut dire que cette Ville étant si fort à leur bienséance, ils ont toûjours eû un grand désir de s'en rendre Souverains, quoi qu'ils n'aient jamais pû en venir à bout. (*a*) AMEʹ V. dit *le Grand*, fit, en l'année 1285. la prémiére de son Régne, un Traité remarquable (*b*) avec les Citoiens & Habitans de *Genéve*. Il s'engageoit pour lui & ses Successeurs, à défendre de tout son pouvoir, envers & contre tous, même contre leur Evêque, les Citoiens qui consentoient à ce Traité, & tous les autres soit Clercs, soit Laïques, qui voudroient y entrer à l'avenir. Il s'obligeoit aussi (1) *à maintenir leur Ville, leurs biens, leurs libertez, leurs*

(*a*) Tom. I. pag. 54. *& suiv. Not.*

(*b*) *Actes*, num. 23. pag. 57. *& suiv.*

(*c*) *Villam vestram, nec non bona, & jura vestra, & franchesias vestras, cum rebus omnibus vestris, ubique tamquam hominis nostros, & res nostras proprias, contra omnes, & ab omnibus, toto posse nostro manutenebimus, gardabimus, & defendemus. Promittentes etiam, modo quo supra, quod si Dominus Episcopus Gebenn. vel alia persona nomine dicti Domini Episcopi . . . . . vobis vel alicui vestrum, violentiam vel injuriam inferret, quod vobis consilium, auxilium, & juvamen, præstabimus, cum expensis nostris propriis, &c.*

leurs franchiſes, avec tout ce qui leur appartenoit. Selon toutes les apparences, *Robert*, alors Evêque de *Genéve*, & Frére d'*Amé* II. Comte de *Genevois*, favoriſoit les uſurpations que celui-ci entreprenoit de faire ſur les droits de l'Egliſe & les Libertez du Peuple; ce qui obligéa les Citoiens, ou du moins une grande partie d'entr'eux, à avoir recours au Comte de *Savoie*; ne prenant pas garde, qu'au lieu d'un Voiſin fâcheux, ils alloient s'en faire, ſous ombre d'amitié & de protection, un autre, qui pourroit être encore plus redoutable. Le Comte de *Genevois* fut irrité de ce Traité, & pour s'oppoſer au Comte de *Savoie*, dont la puiſſance alloit tous les jours en augmentant, il ſe ligua contre lui avec *Humbert*, Dauphin de *Viennois*. La Guerre, qui naquit de là rejaillit, en 1287. contre l'Evêque de *Genéve*, GUILLAUME *de Conflans*, Succeſſeur de *Robert*. Ce Prélat dépouillé de tout ce qui lui appartenoit par le Comte de *Savoie*, fut contraint d'en venir avec lui, en 1290. à un Traité, par (*a*) lequel entr'autres choſes, il aquit en Fief le *Vidomnat* de *Genéve*. Voici en quoi conſiſte cet Office. Les *Vidomnes* (ou *Vicedomini* en Latin) étoient les mêmes que les *Vidames* en *France*; c'eſt-à-dire, des Lieutenans d'un Prince Eccléſiaſtique, qui exerçoient la Juſtice en ſon nom. La Juriſdiction du *Vidomne* de *Genéve* étoit peu de choſe en elle-même, de la maniére qu'on la décrit: mais elle donnoit lieu

(*a*) *Actes*, num. 24. pag. 59. *& ſuiv.*

lieu au Comte de *Savoie* (*a*) de mettre un pié dans *Genéve*. Il ne tarda pas à découvrir ſes mauvais deſſeins ; car bien tôt après le Traité conclu, il s'empara de la Juriſdiction de l'Evêque, & il expulſa ſes Officiers. Il fallut plus d'une fois faire quelque Traité pour régler l'étenduë de la Juriſdiction du *Vidomne*, comme celui du 20. *Juin* de l'année 1306. dont on (*b*) rapporte le précis.

Enſuite les Comtes de *Savoie* (*c*) s'addreſſérent tantôt à l'Evêque, tantôt aux Syndics de *Genéve*, & quelquefois à tous les deux enſemble, pour demander permiſſion de ſejourner dans la Ville avec leur Cour & Conſeil, un certain nombre de jours limité, & au bout de ce tems-là, ils en demandoient prolongation pour quelques autres jours. Ils donnoient ordinairement des Déclarations, qu'ils ne prétendoient tirer ces permiſſions à aucune conſéquence, ni préjudicier en rien à la Juriſdiction & à la Liberté de *Genéve*. Quelquefois auſſi ils demandoient territoire dans la Ville, pour rendre juſtice à leurs Sujets qui s'y rencontreroient pendant leur ſejour. On voit dans les Archives de la Republique (*d*) une dou-

(*a*) Il faiſoit exercer cette Juriſdiction par un Lieutenant, qui s'appelloit *Vidomne* ; & ce Vidomne avoit ſous lui un autre Lieutenant, que l'on nommoit *Châtelain*.

(*b*) Pag. 58. *Not.* Ce Traité n'eſt point parmi les Actes. (*c*) Pag. 71.

(*d*) Voiez les *Actes*, num. 44, 45. 58, 59.

douzaine de tels Actes, depuis l'an 1390. juſqu'à 1513.

Le *Comté* de *Savoie* fut érigé (*a*) en *Duché* par l'Empereur SIGISMOND, le 19. *Fevrier* 1416. pendant le ſéjour qu'il fit à *Chamberi*, en revenant d'*Eſpagne*. AMÉ VIII. qui étoit devenu, depuis quelques années, Comte de *Genevois*, aiant acheté (*b*) ce Comté d'*Oddo de Villars*, pour la ſomme de quarante & cinq mille (*c*) livres d'or; fut celui, que l'Empereur créa Duc. Il avoit demandé, en 1408. au (*d*) Pape BENOÎT XIII. la Juriſdiction temporelle ſur *Genéve*, offrant un dédommagement à l'Evêque: & il préſenta une ſemblable Requête (*e*) au Pape MARTIN V. en 1419. Mais l'Evêque & la Communauté de *Genéve* s'y oppoſérent fortement. Lui-même étant depuis devenu Pape, ſous le nom de FELIX V. & Adminiſtrateur de l'Evêché de *Genéve*, changea d'Idées, & reconnut authentiquement les droits, tant de la Communauté, que de l'Evêché, par une Bulle, dont Mr. *Spon* (*f*) avoit donné le précis, & que l'on trouvera toute entiére parmi les *Actes*. (*g*) Elle eſt dattée de *Lauſanne*, du 16. *Fevrier* 1448.

JEAN

(*a*) Pag. 57. *Not.* b. Voiez l'*Hiſtoire du Concile de Conſtance*, par Mr. *Lenfant*, Tom. I. pag. 530. de la 2. Edition. (*b*) Pag. 73.

(*c*) La *Livre d'or*, ou le *Franc d'or*, étoit en ce tems-là une Monnoie d'or fin de 63. au Marc.

(*d*) Cette Requête eſt inſerée dans la Lettre du Cardinal de *Chalant*, qui ſe trouve après les *Actes*, pag. 444. *& ſuiv.* (*e*) Tom. I. pag. 76. *& ſuiv.*

(*f*) Pag. 86. (*g*) *Actes*, num. 55. pag. 168, 169.

JEAN LOUÏS *de Savoie*, qui fut élû Evêque de *Genéve* en 1451. (*a*) ſe mêla dans la Guerre, qui fut fatale à CHARLES *le Hardi* dernier Duc de *Bourgogne*. Il y fut engagé par *Jaques de Savoie*, ſon Frére, Comte de *Romont*. Dans cette circonſtance, il donna quelque atteinte aux priviléges des Citoiens, en exigeant d'eux des Troupes, qu'ils n'étoient obligez de lui fournir que pour le défendre dans la Ville. Mais du reſte, (*b*) quoi qu'il fût de la Maiſon de *Savoie*, il ne ſouffrit jamais qu'aucun Prince de cette Famille ſe mêlât des affaires de *Genéve*, & entreprít le moins du monde ſur la Juriſdiction temporelle de l'Evêque, ni ſur les Franchiſes & Libertez de la Ville. (*c*) Il avoit un Frére, nommé *Janus*, qui étant *Comte de Genevois*, voulut ſe qualifier *Comte de Genéve*: il l'intimida ſi bien, qu'il lui fit quitter ce titre. (*d*) Il eut même ſoin de faire connoître aux Puiſſances Etrangéres, que cette Ville ne dépendoit en aucune maniére des Ducs de *Savoie*. Ce qui paroît par une Lettre qu'il écrivit aux Seigneurs de *Gênes*, en l'année 1474. par laquelle il les prioit de ne point comprendre les Citoiens de *Genéve* dans certaines repréſailles que la République avoit accordées à ſes Sujets contre les *Savoiards*; la Ville de *Genéve*, diſoit-il, n'étant ſujette en aucune maniére des *Ducs de Savoie*.

Un

(*a*) Pag. 93. *Not.* (*b*) Pag. 98. *Not.* a.
(*c*) Pag. 87. (*d*) Pag. 98. *Not.*

Un autre Evêque de la même Maiſon, mais Bâtard, ſuivit des maximes tout oppoſées. Il étoit Fils (*a*) de *François de Savoie*, autrefois Evêque de *Genéve*, qui l'avoit eû d'une pauvre Femme d'*Angers*, pendant qu'il étoit Archevêque d'*Aux* & Evêque de la même Ville d'*Angers*. Le Duc de *Savoie Charles III.* voulant ſe ſervir de lui pour tâcher de venir à ſes fins, lui procura l'Evêché de *Genéve*, après la mort de CHARLES *de Seiſſel*. Les Papes avoient uſurpé le droit de diſpoſer comme il leur plaiſoit de cet Evêché: car il paroît par une Lettre du Pape (*b*) JEAN VIII. à l'Empereur CHARLES *le Gros*, dans le IX. Siécle, qu'en ce tems-là les Evêques de *Genéve* étoient élûs par le Peuple & par le Clergé. Le Pape JULES II. à la (*c*) ſollicitation du Duc *Charles*, donna l'Evêché vacant à JEAN *de Savoie*, le Bâtard dont il s'agit; quoi que le Peuple & le Clergé euſſent élû *Aymé de Gingins*, Commendataire de l'Abbaye de *Beaumont*: & la Ville fut obligée de recevoir le prémier, pour éviter les foudres du *Vatican*, qu'elle redoutoit encore, le 31. d'Août 1513. Le nouvel Evêque avoit, dit-on, juré au Duc *Charles* de lui remettre la Juriſdiction temporelle de *Genéve*: il le fit bien-tôt après; & le Pape LEON X. approuva cette ceſſion. Mais le Collége des Cardinaux s'y oppoſa, & la rendit inutile; en alléguant pour raiſon, qu'un Evêque ne pouvoit

(*a*) Pag. 116.
(*b*) Pag. 35. *Not.* où elle eſt rapportée toute entiére.
(*c*) Pag. 115, 116.

voit pas, ſelon les regles du Droit Canonique, renoncer à ſa Juriſdiction temporelle, ni le Pape confirmer une telle rénonciation, à moins que les Sujets n'euſſent conſpiré contre le Prélat, & qu'il ne fût pas aſſez puiſſant pour les châtier. On chercha enſuite de quoi montrer que l'exception avoit lieu, en (*a*) ſe prévalant d'une affaire ridicule, où il s'agiſſoit de la peau d'une Mule, & d'un badinage de quelques Jeunes Gens: mais, ſur les repréſentations de l'Archevêque de *Turin*, qui étoit venu à *Genéve*, le Duc & l'Evêque n'oſérent pouſſer leur pointe. Cependant un de ces Jeunes-Gens, nommé *Philippe Bertelier*, fut depuis la victime de leur dépit & de leur colére. Mais en le pourſuivant, ils lui donnérent lieu de mettre en train une affaire, qui contribua beaucoup à déconcerter tous leurs projets, & qui fraia le chemin à la liberté entiére des *Génevois*. (*b*) Car *Bertelier* aiant été contraint de s'enfuïr, ſe retira à *Fribourg*, dont il étoit Bourgeois, & y négocia une Alliance entre cette Ville, & *Genéve* ſa Patrie. Malgré la différence de ſentimens qu'il y eût là-deſſus entre les Citoiens même de *Genéve*, & quoi que le Duc de *Savoie* (*c*) eût fait tout ce qu'il pouvoit pour traverſer ce deſſein, juſqu'à faire entrer dans ſes vuës les *Bernois* prémiérement, & enſuite tous les autres Cantons de *Suiſſe*; l'Alliance entre les *Fribourgeois* & les *Genevois*,

(*a*) Pag. 125, 126. dans le Texte, & dans la Note.
(*b*) Pag. 127, *& ſuiv.* (*c*) Pag. 144, *& ſuiv.* Not.

vois, fut conclue dans toutes les formes, en 1519. Il eſt vrai que le Duc la fit auſſi-tôt rompre, en déclarant la Guerre à *Genéve*, & y entrant à main armée. Mais quelques années après on trouva moien de ménager une nouvelle Alliance encore plus avantageuſe, puis que *Berne* s'y joignit. Le Traité en fut conclu le 8. de *Fevrier* 1526. On le trouve ici, parmi les (*a*) Actes, traduit de l'Allemand en François. PIERRE DE LA BAUME, qui avoit ſuccedé à *Jean de Savoie* dans l'Evêché de *Genéve*, étoit préſent à l'Aſſemblée du Conſeil Général, où l'on délibéroit ſur cette Alliance; & il n'y eût que cinq ou ſix perſonnes qui n'y conſentiſſent point. L'Evêque proteſta d'abord contre la délibération; (*b*) il dit même, qu'il appelloit au Pape & à l'Empereur, de ce qui venoit de ſe paſſer. Puis changeant tout d'un coup d'avis: *Cependant*, dit-il, *ſi vous êtes en poſſeſſion de contracter des Alliances ſans vôtre Prince, & que vos Franchiſes, écrites ou non écrites, auxquelles je ſerois fâché de déroger, vous donnent ce droit; en ce cas vous pouvez la faire, & je ceſſe de m'y oppoſer.* Le Duc de *Savoie* eut beau enſuite faire tenir pluſieurs Dietes en *Suiſſe* pour engager les Cantons à ne pas laiſſer ſubſiſter l'Alliance entre *Berne*, *Fribourg*, & *Genéve:* (*c*) elle y fut confirmée de plus en plus, & déclarée irrévocable.

L'année ſuivante 1527. l'Evêque *Pierre de la*

(*a*) Num. 60. pag. 178. *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 181. *Not.* X.
(*c*) Pag. 182. *Not.*

la Baume, abandonna les intérêts du Duc, & chercha à s'allier avec les Cantons de *Berne* & de *Fribourg*. (*a*) Pour engager la Ville à seconder vigoureusement ses démarches, il fit en sa faveur deux Actes fort considérables. Par l'un, il révoqua & annula solemnellement toutes ses protestations contre l'Alliance que les Citoiens avoient contractée avec les Seigneurs de *Berne* & de *Fribourg*, déclarant qu'ils avoient eû droit de la faire, & la confirmant comme juste; dequoi il accorda sur le champ à la Ville des Lettres testimoniales. Par l'autre, il donna aux *Syndics* & au *Conseil*, le pouvoir de connoître ou juger de toutes les Causes Civiles muës ou à mouvoir; de laquelle Concession il donna aussi un Acte en bonne forme. Cela se passa dans une Assemblée du *Conseil Général*, convoquée le 15. Juillet de l'année indiquée. Mais de plus, dans cette même Assemblée, il fit une demande assez singuliére pour lui-même; ce fut d'être reçu Bourgeois de *Genéve*. Toute la Communauté le lui accorda unanimément, & on lui en expedia des Lettres, comme à un simple Particulier, cependant avec tous les termes de respect qui étoient dûs à sa Dignité. Enfin, avant que de sortir de l'Assemblée, il fit un serment solenuel de vivre toûjours avec ses Sujets comme un bon Prince, & de n'avoir jamais d'autres intérêts, que les leurs: le peuple, de son côté, lui promit aussi avec serment, de lui être toûjours fidéle.

(*a*) Pag. 188. *& suiv. Not.*

déle. Mais tout cela ne lui ſervit de rien pour le deſſein qu'il ſe propoſoit, & qui l'avoit porté à ſouhaitter la Bourgeoiſie de *Genéve*, par laquelle il ſe ſeroit cru compris en quelque maniére dans l'Alliance de *Berne* & de *Fribourg*. Les deux Cantons jugérent, qu'il ne convenoit point que l'Evêque fût admis dans cette Alliance; parce qu'ainſi ils n'auroient pû ſoûtenir le droit des *Genevois* à ſon préjudice, lors que ceux-ci auroient eû quelque démêlé avec leur Evêque. Peu de tems après, *Pierre de la Baume*, pour éviter d'être pris par les Officiers de *Savoie*, qui lui avoient déja dreſſé une embuſcade, à laquelle il échappa par hazard; ſe retira ſecrétement en *Bourgogne*; d'où il envoia aux Syndics (*a*) la Copie d'une Lettre, qu'il avoit interceptée. C'étoit celle que l'Empereur CHARLES-QUINT écrivoit, du 1. *Avril*, au Duc de *Savoie*, & dont le contenu étoit; Que Sa Majeſté Impériale aiant appris, que ceux de *Genéve* avoient fait alliance avec les Cantons, pour ſe maintenir contre les oppreſſions du Duc & de ſes Officiers, qui attentoient à l'Autorité de l'Evêque, & aux Libertez de la Ville; Elle ordonnoit au Duc de ſe déporter déſormais de ſes prétenſions de Souveraineté; qu'autrement il montreroit combien cela lui déplaiſoit, & qu'il vouloit maintenir tout ce que ſes Prédéceſſeurs avoient fait & établi en cette Ville Impériale. Mais l'Evêque, le plus inconſtant de tous les Hommes, (*b*) ne tarda pas à ſe raccommoder avec le

(*a*) Pag. 189. (*b*) Pag. 199. *Not.* y.

le Duc de *Savoie*. Il fit pluſieurs tentatives, pour ôter aux *Syndics* & au *Conſeil* tout ce qu'il leur avoit accordé de ſon pur mouvement, & pour les engager à rompre leur Alliance avec les Cantons: mais voiant qu'ils ne vouloient pas y conſentir, il s'unit ſi étroitement avec le Duc, qu'il devint l'Ennemi irréconciliable de la Ville. Cela donna occaſion (*a*) aux *Genevois* de mettre ſur un pié fixe la forme de leurs Conſeils.

Auſſi-tôt après l'Alliance concluë avec *Berne* & *Fribourg*, on avoit établi, à l'imitation du Gouvernement de ces deux Villes, un *Grand Conſeil*, qui eſt le même que le *Conſeil des Deux-Cens*; & un *Conſeil des Soixante*. Le prémier étoit ſupérieur au dernier; & celui-ci étoit au-deſſus du *Conſeil ordinaire*, ou du *Petit-Conſeil* Comme ce Petit-Conſeil ne pouvoit pas vaquer à la connoiſſance de toutes les Cauſes Civiles, le Conſeil des *Deux-Cens* réſolut, le 7. *Novembre* 1529. d'établir à perpétuité une Cour de Juſtice, où elle ſeroit adminiſtrée d'une façon abrégée & facile, à forme des Franchiſes, & qu'elle ſeroit compoſée d'un *Lieutenant*, & de quatre Aſſeſſeurs, depuis appellez *Auditeurs:* Tribunal, qui tiendroit lieu de celui du (*b*) *Vidomne*, dont le nom & l'office devoit être aboli pour toûjours. On régla auſſi la maniére dont les Membres de

(*a*) Pag. 201, 202.
(*b*) Il n'y avoit plus de tel Officier dans *Genève*, depuis l'année 1527. Voiez *pag.* 184. *Not.*

de cette Cour ſeroient élûs : & l'année ſuivante 1530. on fixa celle de l'élection des Membres, tant du Conſeil des *Deux-Cens*, que du *Petit Conſeil.*

Pendant que le Duc de *Savoie* continuoit à harceler les *Genevois*, & que l'Evêque favoriſoit tous leurs Ennemis, il s'éleva de nouveaux troubles, & de nouveaux démêlez entre les Bourgeois, l'année 1532. (*a*) au ſujet de la Religion, de ſorte qu'on peut mettre-là l'époque du commencement de la *Réformation.* La nouvelle étoit venuë, que le Pape CLEMENT VII. devoit bien-tôt publier un Jubilé. Le 9. *Juin*, il parut des Placards, affichez pendant la nuit, par leſquels on promettoit à chacun le pardon général de tous ſes péchez, ſous la ſeule condition de la Repentance, & d'une Foi vive aux promeſſes de JESUS-CHRIST. Les Eccléſiaſtiques ne manquérent pas d'en faire beaucoup de bruit; ce qui cauſa une grande émotion parmi le Peuple, dans quelques quartiers de la Ville, où l'on en vint même aux mains. *Pierre* (*b*) *Verly*, de *Fribourg*, Chanoine de *St. Pierre*, reçut un coup d'épée de la main d'un nommé (*c*) *Jean Goula*, à qui il avoit lui-même donné un ſoufflet, le voiant attacher au Pilier devant l'Egliſe de St. *Pierre*, un des Placards, dont nous venons de parler. On débitoit d'ailleurs divers Ecrits com-

(*a*) Pag. 213. *& ſuiv. Not.*

(*b*) Ou *Werly*, comme le nomme Mr. *Ruchat*, *Hiſt. de la Réformation de Suiſſe*, Tom. V.

(*c*) Et non pas *Goulas*, comme dit Mr. *Spon.*

composez par ceux de la nouvelle Religion. Les Seigneurs de *Fribourg* s'en plaignirent, & menacérent de rompre l'Alliance avec *Genéve*. On les appaisa alors, comme on put. Mais on n'eut pas tant de ménagemens pour un Nonce du Pape, qui passoit par *Chambéri*, allant à *Rome*. Ce Prélat aiant écrit une Lettre aux *Syndics*, *Citoiens*, & *Communauté* de la Ville de *Genéve*, le 8. *Juillet*, par laquelle il leur disoit, que comme le bruit couroit que l'impie & abominable héréfie des *Luthériens* faisoit de grands progrès dans leur Ville, ce qu'il avoit peine à croire; il les prioit de l'éclaircir incessamment là-dessus. On ne lui fit point de réponse; on se contenta de dire de bouche au Messager, qui avoit apporté la Lettre; *Que l'on vouloit vivre chrétiennement, selon* DIEU *& la Loi de* CHRIST. Sur ces entrefaites, GUILLAUME FAREL, & ANTOINE SAUNIER, tous deux établis dans le Canton de *Berne*, passérent par *Genéve*, en revenant d'un *Synode* qui s'étoit tenu en *Piémont*. Cela leur donna occasion d'instruire plusieurs personnes, qui, quoi que peu éclairées, avoient des dispositions à embrasser la pure doctrine de l'Evangile. Ils coururent grand risque, & eurent ordre de vuider la Ville dans une heure, sous peine de prison. ANTOINE FROMENT, Disciple de *Farel*, ne laissa pas de venir peu de tems après & fit des progrès plus considérables; quoi qu'il fût aussi contraint de se retirer l'année suivante 1533.

Nous n'en dirons pas davantage sur la manière

niére dont la *Réformation* s'introduisit peu-à-peu. Il faut consulter l'Histoire même, & les Notes, qui entrent là-dessus dans un plus grand détail. Revenons à l'Evêque. Les *Bernois*, d'un côté, faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour engager la Ville de *Genéve* à accorder aux *Protestans* une pleine liberté de Conscience; & de l'autre, les *Fribourgeois* n'oublioient rien pour traverser cet établissement. *Pierre de la Baume*, de concert avec ceux-ci, voulut faire (*a*) un voiage à *Genéve*, où il fut reçu avec toutes les marques d'honneur possibles, le 1. *Juillet* de cette année. Mais n'étant pas satisfait de la maniére, quoi que douce, avec laquelle on s'étoit opposé aux nouveaux attentats qu'il faisoit sur les droits & les franchises de la Ville; il partit subitement, le 14. du même mois, sans avoir égard aux représentations touchantes des Syndics députez pour le détourner de son dessein, & sans mettre aucun ordre aux choses qu'on lui demandoit. Il ne revint plus depuis dans la Ville.

Au mois de *Novembre* suivant, (*b*) il réitéra, sous de grandes peines, par des Lettres envoiées au Conseil, les défenses qu'il avoit déjà faites d'annoncer l'Evangile, & de lire l'Ecriture Sainte en Langue vulgaire. Mais le Conseil indigné ne voulut pas se soûmettre, ni consentir à la publication de telles Lettres, aussi contraires à l'esprit de l'Evangile, qu'aux Priviléges des Citoiens, & aux Ar-

(*a*) Pag. 228. *& suiv. Not.*
(*b*) Pag. 231. *Not.*

Articles (*a*) dont on étoit auparavant convenu. (*b*) En 1534. on trouva dans le Cabinet de *Portery*, Secrétaire de l'Evêque, des Lettres dattées du 12. *Janvier*, ſous ſon ſeau, portant création d'un Gouverneur à *Genéve*, en la temporalité, comme Lieutenant de l'Evêque, avec autorité de punir les *Luthériens*; comme auſſi des Blancs-ſignez avec les Armoiries Ducales. Non content de toutes ces entrepriſes ſur les Libertez & Franchiſes de la Ville, il voulut (*c*) enfin la ſurprendre par trahiſon, le 29. *Juillet* ſuivant; & aiant manqué ſon coup, il tranſporta ſon Tribunal à *Gex*, après avoir excommunié les *Genévois*. Les Conſeils le déclarérent alors Ennemi de l'Etat, & le Siége vacant. Sur le refus que firent les Chanoines de créer les Officiers néceſſaires pendant la vacance, on interjetta appel à *Rome* le 7. *Octobre*, contre l'Evêque & ſes adhérens, à l'occaſion de la Juriſdiction Epiſcopale tranſportée à *Gex*. Mais on ne pourſuivit point cet Appel, ſoit à cauſe des troubles qui ſurvinrent, ſoit à cauſe du changement public de Religion, qui arriva l'année ſuivante, & qui par lui-même ne laiſſoit plus de lieu à l'élection d'un nouveau Prince Eccléſiaſtique. Sur cette grande Révolution, les Notes ſont des plus longues & des plus fréquentes: mais à cauſe de cela même, il vaut mieux y renvoier entiérement les Lecteurs. Il faut d'ailleurs garder un

(*a*) Du 30. Mars de la même année. Voiez *pag.* 224, 225.

(*b*) Pag. 236, 237. *& ſuiv. Not.*

(*c*) Pag. 246. *& ſuiv. Not.*

un peu de place pour donner quelques échantillons de ce qui regarde le reſte de l'Hiſtoire, & le Second Tome de cette Edition. Dans ce que nous avons dit, nous n'avons pris du Texte, que ce qu'il falloit pour l'intelligence & la liaiſon des faits rapportez dans les Notes. Nous en uſerons de même pour ce qui ſuit.

On ſait que *Farel*, *Calvin*, & *Corault*, eurent ordre de ſortir de *Genéve* dans trois jours. Ce fut en 1533. & en voici le ſujet. (*a*) Ces Réformateurs étoient fort ſcandaliſez de deux choſes. L'une étoit la Licence & la Débauche, qui régnoient dans la Ville, & les haines & les diviſions qu'il y avoit entre les principales Familles. L'autre regardoit l'uſage que l'on vouloit introduire des Fonts Baptiſmaux; des Azymes, ou du pain non levé, dans l'adminiſtration de la Sainte Céne; & de quatre grandes Fêtes, outre le Dimanche: le tout à l'imitation des Egliſes de *Berne*. En vain le Magiſtrat fit publier des Défenſes, pour reprimer les déſordres dont les Miniſtres faiſoient tant de bruit: ils ſe déchainérent contre lui en Chaire, comme s'il ne s'y prenoit pas avec aſſez de vigueur; & allérent juſqu'à l'accuſer auſſi devant le Peuple, de mal adminiſtrer la Juſtice. Le Conſeil leur ordonna de ne point ſe mêler des affaires du Gouvernement, & de ſe contenter de prêcher l'Evangile. Mais *Corault* ſe moqua de ces défenſes: il continua de cenſurer dans ſes Sermons le Magiſtrat, & cela en termes injurieux & pleins de mépris. Là-deſſus,

(*a*) Liv. III. pag. 277. *& ſuiv. Note*

deſſus, le Conſeil lui fit interdire la Chaire. Bien loin d'obéir à cet ordre, il ſe remit auſſitôt à prêcher. On l'envoia en priſon. Le lendemain, 20. d'*Avril*, *Farel* & *Calvin*, accompagnez de quelques Citoiens qui leur étoient attachez, ſe préſentérent en Conſeil, où ils ſe plaignirent, avec beaucoup de véhémence, de l'empriſonnement de leur Collégue. Dans ce même tems, les Seigneurs de *Berne*, qui avoient fort à cœur de porter leurs Alliez de *Genéve* à admettre les Cérémonies, dont nous avons parlé, leſquelles avoient été depuis peu approuvées à *Lauſanne*, dans un Synode où *Farel* & *Calvin* s'étoient trouvez; écrivirent une Lettre au Conſeil, pour les y exhorter, & pour les prier d'engager *Farel* & *Calvin* à s'y ſoûmettre. Mais le Conſeil eut beau les conjurer prémiérement, pour le bien & l'uniformité de l'Egliſe, de conſentir de bonne grace, & le leur ordonner enſuite, quand il vit qu'ils ne vouloient ſe rendre à aucune conſidération: ils perſiſtérent opiniâtrement dans leur refus. Le Conſeil là-deſſus leur défendit de monter en Chaire le jour de Pâques, où ils n'auroient eu garde d'adminiſtrer la Communion avec du Pain ſans levain, comme on le leur avoit ordonné. Mais ils ne laiſſérent pas de prêcher chacun deux fois ce jour-là. Seulement ils s'abſtinrent de diſtribuer la Sainte Cêne; aiant pris pour prétexte les diviſions qu'il y avoit parmi les Citoiens, & le libertinage de la plûpart. Leurs Sermons même ne roulérent que ſur cet article. Le Conſeil indigné

de

de leur conduite, réſolut de les congédier; & l'Arrêt de leur banniſſement fut confirmé dans le Conſeil des Deux-Cens, & dans l'Aſſemblée Générale du Peuple, qui fut convoquée à ce ſujet le 23. *Avril.* Leur Collégue *Corault* les ſuivit de près. Lors qu'ils furent partis, le Magiſtrat fit relever dans les Egliſes les Pierres, qui ſervoient pour bâtizer les Enfans; & l'on publia à ſon de trompe, que chacun eût à ſe conformer pour le reſte au Synode de *Lauſanne.*

Par là, & par divers autres endroits, il paroît, que, dans les Notes de cette Edition, on n'a point diſſimulé ce qu'il pouvoit y avoir à redire dans la conduite des prémiers Miniſtres, & des autres qui concoururent à la Réformation. Auſſi ſe pique-t-on dans la Préface, d'avoir agi avec beaucoup d'impartialité, en rapportant ce qui regardoit les affaires de la Religion.

Le banniſſement de *Calvin*, quoi que ce Miniſtre y eût aſſez donné lieu, avoit été néanmoins en partie l'ouvrage d'une Cabale; comme il parut en ce que, *Farel* & *Calvin* aiant depuis témoigné être prêts d'accepter les Cérémonies de l'Egliſe de *Berne*, & les *Bernois* aiant ſollicité leur rappel par des Députez; on ne put rien obtenir de tous les Conſeils, qui confirmérent de nouveau la Sentence. Mais (*a*) la Faction aiant été diſſipée, on penſa, deux ans après, à rappeller *Calvin*, & d'une maniére fort honorable. Il ſe rendit aux ſollicitations

(*a*) Pag. 283. *& ſuiv. Not.*

licitations des Cantons de *Zurich* & de *Bâle*, & des Paſteurs de ces deux Villes, que l'on fit interceder auprès de lui & des Magiſtrats de *Strasbourg*, chez qui il s'étoit retiré. Il revint à *Genève*, & y arriva au commencement de *Septembre* de l'année 1541.

Quelques années après, lui & les autres Miniſtres eurent à s'oppoſer aux *Libertins*, (*a*) qui formérent une nouvelle Cabale ainſi appellée, à cauſe du motif qui les y portoit. La vie licentieuſe, à laquelle ils étoient accoûtumez avant la Réformation, ne pouvoit s'accommoder des Cenſures fortes & fréquentes, ni de la rigueur des Loix de la Diſcipline Eccléſiaſtique. On nous donne ici des anecdotes curieuſes. Il paroît par les Regîtres Publics (qui, pour le dire en paſſant, étoient écrits en Latin, juſques à l'année 1536) que long tems avant la Réformation, & l'année même qui la précéda, les Maiſons de Proſtitution étoient tolerées ouvertement à *Genève*. Le ſoin des Loix ſe bornoit à impoſer aux Femmes de mauvaiſe vie la néceſſité de demeurer toutes dans un quartier qui leur étoit aſſigné, à une des extrémitez de la Ville. Et pour les y retenir, on établiſſoit une Surveillante, qu'on appelloit la *Reine du Bordel*. Elle étoit créée par le (*b*) Conſeil, & prêtoit ſerment

(*a*) Pag. 286. *& ſuiv. Not.*

(*b*) *Regina Bordelli die Martis proximâ eligatur.* Regître du 10. de *Mars* 1504. *Fuit creata Regina Meretricum, qua juravit in forma, ſub conditionibus in capitulis exaratis.* Du 14. de ce même mois.

ment d'observer les articles qu'on lui lisoit, dont le principal étoit, qu'elle empêchât les Courtisanes de se répandre dans les *Rues honnêtes*. Avec tout cela, elles trouvoient moien de s'introduire hors de leur quartier; & le Conseil fut obligé de défendre à ceux qui tenoient des *Etuves*, ou des Bains chauds, de loger chez eux de telles Créatures, comme on le voit dans les Registres du 30. *Avril* 1534.

Jaques Gruet, un des principaux Supports de la Cabale des *Libertins*, en voulant se venger de *Calvin* par un Libelle, donna lieu à des recherches, qui lui coûtèrent la vie. On trouva divers Ecrits de cet homme, pleins de profanations, d'esprit de sédition, d'impiétez, & de railleries sanglantes non seulement contre l'Ecriture Sainte, mais encore contre la Religion en général. Un de ces Ecrits, comme quelques Savans le conjecturent, est le projet du prétendu Traité *De tribus Impostoribus*, ou peut-être le Traité même.

Nous devons dire à cette occasion, que l'on a ajoûté dans les Notes, bien des choses sur *Bolsec*, *Servet*, *Gentilis*, *Alciat*, *Gallo*, *Blandrata*, *Spifame*, *Nicolas Antoine*, & autres, dont la plûpart sont assez connus par leur fin tragique. Tout est tiré de leurs Procès Criminels, & de quelques-uns de leurs Ecrits qui y sont joints. On en parle sans partialité, & l'on condamne les Procédures faites contr'eux, lors qu'on a cru qu'elles devoient être condamnées.

Comme Mr. *Spon* ne dit, que deux mots de la

la mort de *Calvin*, arrivée le 27. Mai 1564. on (*a*) y a ſuppléé aſſez au long. On rapporte le précis du diſcours qu'il fit, pendant ſa derniére maladie, aux Seigneurs du Conſeil, qui s'étoient rendus en corps dans ſa maiſon. On donne ſon caractére, en lui rendant juſtice, ſans diſſimuler ou pallier ſes défauts.

C'eſt par les ſoins de ce grand homme, que l'Académie de *Genéve* avoit été fondée en 1558. On remarque, (*b*) ſur l'année 1594. que la Seigneurie obtint des *Provinces-Unies* des *Pais-Bas*, de très-belles Lettres, par leſquelles chacune des Sept Provinces reconnoiſſoit pour Docteurs ceux qui auroient été créez tels dans l'Académie de *Genéve*. Il ne paroît pas qu'on aît eû lieu de faire uſage de cette conceſſion. Nous ne ſavons pas au moins, qu'on aît jamais pris aucun Degré dans l'Académie de *Genéve*.

On voit encore dans les Notes, pluſieurs Lettres de divers Princes à la République de *Genéve*; comme d'ANTOINE, Roi de NAVARRE, d'HENRI IV. Roi de FRANCE, de LOUïS XIII. &c.

La fameuſe entrepriſe de l'*Eſcalade*, où CHARLES EMANUËL, Duc de *Savoie*, échoua, le $\frac{12}{22}$. *Décembre* 1602. ne pouvoit que fournir matiére à ſupplémens; quoi que Mr. *Spon* l'eût racontée aſſez au long. On fait voir ſur tout, (*c*) qu'encore, que depuis un

(*a*) Pag. 309. *& ſuiv. Not.* (*b*) Pag. 401.
(*c*) Pag. 421. *& ſuiv. Not.*

un an il fût venu divers avis de quelque complot qui ſe tramoit, les *Genevois*, ſe repoſant ſur la foi des Traitez, & ſur le peu d'apparence qu'il y avoit que le Duc voulût ſe brouiller avec le Roi de *France*, ne ſe précautionnérent pas beaucoup.

Nous n'ajoûterons plus, que ce qu'on dit dans les Notes, au ſujet du *Conſenſus*, qui a tant fait de bruit dans le monde. (*a*) Cette Formule aiant été établie en *Suiſſe*, la Compagnie des Paſteurs & Profeſſeurs de *Genéve* l'approuva, au commencement de l'année 1678. & pria le Conſeil de l'autoriſer, comme ne concernant que quelques points de Doctrine, dont une partie étoit compriſe dans les Réglemens faits en 1647. (*b*) & 1649. à l'occaſion d'*Aléxandre Morus*, & le reſte, diſoient-ils, ſe trouvant conforme à l'Ecriture Sainte. Le Magiſtrat y conſentit, mais ce ne fut qu'à la fin de l'année, & après pluſieurs délibérations.

Dès ce tems-là, tous ceux qui étoient reçus au Saint Miniſtére dans *Genéve*, devoient ſigner le Formulaire; juſqu'à l'année 1706. car alors, ſans le rejetter, on trouva à propos de ne plus exiger de telles ſignatures. Ce n'eſt pas la ſeule choſe, en quoi les Magiſtrats & les Eccléſiaſtiques de *Genéve* donnent aujourd'hui de beaux exemples aux autres *Proteſtans*, & montrent qu'ils ſavent ſuivre les vrais principes de la *Réformation*, & *le génie*

(*a*) Pag. 538. (*b*) Voiez *pag.* 528. *Not.*

génie de l'Evangile, après les avoir connus mieux qu'on ne faiſoit dans des tems où l'on n'avoit pas encore tout-à-fait dépouillé l'eſprit du Papiſme. Heureux ceux qui en peuvent dire autant!

VENONS au II. Tome de cette Edition. Il y a 75. Piéces, qui ſervent de Preuves à divers endroits de l'Hiſtoire de *Genéve*, depuis le commencement du XII. Siécle, juſqu'au milieu du XVII. Les 59. prémiéres, à la reſerve de (*a*) deux écrites en vieux François, ſont en Latin, & on y trouve bien des termes qui peuvent ſervir à augmenter le *Gloſſaire* de DU CANGE. On n'auroit pas mal fait d'en expliquer à la marge quelques-uns, dont la ſignification ne ſauroit être connuë que de ceux qui ſont inſtruits des anciens Uſages des païs.

Les autres Piéces ſont en François; avec cette différence que quelques-unes ont été traduites de l'Original Allemand, ſavoir, le (*b*) Traité d'Alliance entre *Berne*, *Fribourg*, & *Genéve*, fait à *Berne* en l'an 1526. Le (*c*) Traité conclu à *Berne*, entre Mrs. de *Berne* &

(*a*) La 28. par laquelle l'Evêque *Martin* donne à *Benjamin Thomas Lombard d'Aſt* le Privilége de battre de ſa Monnoie pendant ſix ans. Voiez les *Notes* ſur l'Hiſtoire, *pag.* 58. Et la 30. qui contient un Hommage prêté à *Aymé*, autre Evêque, par *Guillaume de Joinville*, Seigneur du païs de *Gex*.

(*b*) Num. 60. pag. 178. *& ſuiv.*

(*c*) Num. 61. pag. 183. *& ſuiv.*

& de *Genéve*, après la Guerre de 1536. La Confirmation (*a*) de la Combourgeoiſie de ces deux Villes, la même année. Le (*b*) Traité d'Alliance & de Combourgeoiſie perpétuelle entre les mêmes, du 9. *Janvier* 1558. Le Traité d'Alliance, Amitié, & (*c*) Confédération perpétuelle entre *Zurich*, *Berne*, & *Genéve*, conclu le 30. *Août* 1584.

Pour celles qui ſont originairement en François, on y voit, entr'autres, les Traitez faits entre *Henri III.* Roi de *France* & de *Pologne*, & la Seigneurie de *Genéve*, en l'an 1579. & 1589. Des Lettres de Naturalité accordées en divers tems par *Henri IV.* aux Citoiens, Bourgeois, Habitans, & Sujets de la Ville de Genéve. Le fameux Traité de *St. Julien*, conclu entre *Charles Emanuel*, Duc de *Savoie*, & la Seigneurie & République de *Genéve*, le $\frac{11}{21}$. *Juillet* 1603. &c.

Après la Diſſertation, dont nous avons déjà parlé, ſur les Lignes de *Jules Céſar*, ſuit une (*d*) autre de quatre ou cinq pages, ſur la *Colonie Equeſtre*, pour ſervir d'éclairciſſement à ce qu'en avoit dit Mr. *Spon*. On convient avec lui, que cette *Colonia Equeſtris* étoit la Ville appellée aujourd'hui *Nion*, entre *Genéve* & *Lauſanne*; & l'on réfute quelques Auteurs qui ont cru, que c'étoit *Genéve* même. Mais

(*a*) Num. 62. pag. 186. *& ſuiv.*
(*b*) Num. 64. pag. 194. *& ſuiv.*
(*c*) Num. 66. pag. 226. *& ſuiv.*
(*d*) Pag. 300. *& ſuiv.*

Mais on rejette auſſi la penſée de Mr. *Spon*, en ce qu'il prétend (*a*) que *Genève* étoit la Capitale d'une Province conſidérable, qu'il veut être la même que ce qu'on appelle aujourd'hui *le Genevois*. Aucun ancien Auteur n'a fait mention de rien de ſemblable: au contraire *Genève* eſt compriſe, dans toutes les anciennes *Notices*, ſous la *Province Viennoiſe*. Il eſt vrai que Mr. *Spon* ſe fonde ſur (*b*) l'Inſcription d'une Pierre, que l'on voioit autrefois dans *Genève*, à la Monnoie; où on liſoit: *Genevenſ. Provincio.* Mais on remarqua, après quelques Savans, que ces mots doivent être lûs, en rempliſſant l'abbréviation: *Genevenſes Provinciales*, c'eſt-à-dire, les Habitans de *Genève*, qui n'étoient pas Citoiens Romains. On ajoûte une autorité de grand poids, c'eſt celle de feu Mr. le Baron de SPANHEIM, qui avoit approuvé, dit-on, les conjectures qu'on avance. En dégradant ainſi *Genève* ancienne de la dignité de Capitale d'une Province, on lui laiſſe celle de Colonie Romaine, qui ne peut lui être conteſté, ſi l'on fait attention aux noms de ſes anciens Magiſtrats, marquez ſur pluſieurs Marbres que l'on y voit encore aujourd'hui, & qui vraiſemblablement n'y ont pas été tranſportez d'ailleurs.

Le Recueil des Inſcriptions antiques, raſſemblées par Mr. *Spon*, & le Supplément qu'on y

a

(*a*) Tom. I. pag. 12.
(*b*) Tom. II. *Inſcript.* num. 14. pag. 315. & dans *Gruter*, *Theſaur. Inſcr.* pag. 477. num. 4.

a joint ; ſont ſuivis de trois Diſſertations Latines (*a*) ſur quelques-unes de ces Inſcriptions, par Mr. FIRMIN ABAUZIT, Bibliothécaire de la République de *Genève*. L'occaſion principale de ces Diſſertations eſt une Inſcription (*b*) fort ancienne, que l'on conſerve dans la Maiſon de Ville, & qui porte qu'un *Julius Brocchus*, diſtingué par divers Emplois conſidérables, qui ſont là détaillez, VIANIS GENAVENSIBVS LACVVS DAT. Mr. *Spon* a avoué de bonne foi, qu'il n'entendoit pas ce mot de VIANIS. D'autres ont voulu l'expliquer, ou le corriger, par des conjectures, que l'on réfute aiſément. Celle que Mr. *Abauzit* y ſubſtituë, eſt fondée ſur un uſage dont on a une infinité d'exemples, & dans les anciens Manuſcrits, & dans les Inſcriptions des Marbres. Ceux qui gravoient, aimoient à abreger, encore plus que les Copiſtes, à qui quelques lettres de plus coûtoient bien moins. Les uns & les autres mettoient, par exemple, VIVIR pour SEXVIR. Ainſi VIANIS eſt ici pour SEXTANIS. Et ces *Sextani* ſont les Soldats de la *Sixiéme Légion*; expreſſion très-commune dans les Medailles & les Marbres, auſſi bien que dans les Ecrivains de l'Antiquité. L'affaire eſt de montrer, quel rapport il y avoit entre les *Genevois*, & cette *Sixiéme Légion*. Le voici. Les *Romains*, dès le commencement de leur Empire, obſervoient cette politique, d'envoier des Colonies dans les Provinces

(*a*) Pag. 380. *& ſuiv.*
(*b*) *Inſcript.* num. 24 pag. 325.

vinces conquiſes, en partie pour ſe décharger de Citoiens pauvres, ou de Soldats vétérans; en partie pour tenir en bride les Peuples des Provinces, ſur tout ceux, qui, comme (*a*) les *Allobroges*, étoient ſujets à remuer. *Genéve* étoit la derniére Ville de ces *Allobroges*, & en même tems la clé de toute la *Province Narbonnoiſe* de ce côté-là. Des Soldats de la *Sixiéme Légion*, qui y furent établis, donnérent le nom aux *Sextani Genavenſes*; & il y a pluſieurs autres exemples ſemblables dans cette *Province Narbonnoiſe*: comme *Colonia Arelate Sextanorum*, *Bæterræ Septumanorum*, *Colonia Narbo Decumanorum*, &c. On voit dans d'autres Inſcriptions, *Sextani Arelatenſes*, comme dans celle-ci *Sextani Genavenſes*. Car cette *Sixieme Légion*, qui avoit ſervi dans les Guerres Civiles, ſous *Jules Céſar* & ſous *Auguſte*, forma pluſieurs Colonies dans les *Gaules*. Enfin, une (*b*) Inſcription, que l'on peut lire encore ſur une grande Pierre enclavée dans les anciennes Murailles de *Genéve*, nous préſente un *Julius Valérianus*, *Patron de la Colonie*, & peut-être ſon Fondateur, qui, entr'autres Charges, dont on fait l'énumération, étoit *Tribunus Militum Legionis Sextæ Victricis*.

Par là Mr. *Abauzit* trouve moien d'expliquer mieux qu'on n'a fait dans la Diſſertation ſur la *Colonie Equeſtre*, le titre de *Genevenſes Pro-*

(*a*) *Noviſque rebus infidelis Allobrox.* Horat. Epod. XVI. verſ. 6.

(*b*) *Inſcript.* num. 12. pag. 313.

Provinciales, qui eſt ſur l'Inſcription dont nous avons parlé. Si *Genéve* eût été la Capitale d'une Province particuliére, ſelon le ſtile ſimple de ces anciennes Inſcriptions, il auroit fallu dire *Provincia Genevenſis*; ce qui confirme la neceſſité de lire *Genevenſes Provinciales*. Et les *Genevois*, dont il s'agit-là, ſont appellez *Provinciales*, pour les diſtinguer des *Sextani Genavenſes*. Les prémiers étoient les anciens Habitans de *Genéve*, originaires de la *Province Viennoiſe*, dont *Genéve* faiſoit partie, ou déja domiciliez dans cette Ville, avant que les Soldats de la *Sixiéme Légion* fuſſent venus s'y établir. L'Inſcription étoit donc un monument de la reconnoiſſance des anciens Habitans, par lequel ils honoroient la mémoire de *Julius Valerianus*, Patron de la Colonie; comme celle que *Brocchus* fit faire lui-même étoit un monument de ſa liberalité en faveur des *Sextani*, ou des nouveaux Habitans. On fait voir enſuite, qu'il y a apparence que cette diſtinction ne dura pas long tems, & l'on marque de quelle maniére elle s'abolit.

Mais que ſignifient ces mots *lacuus dat*, dans l'Inſcription qui regarde *Julius Brocchus*? Mr. *Spon* a cru bonnement, que ce Magiſtrat avoit donné aux *Genevois* les *Lacs*, *comprenant peut-être*, dit il, *avec le* Lac Leman *d'autres moindres Lacs du païs*. On fait voir, que cette interprétation ſi vague, ſuppoſe d'ailleurs une choſe au deſſus du pouvoir de celui dont il s'agit, & contraire même aux Loix Romaines, ſoit qu'on prétende que *Brocchus* avoit donné

les

les Lacs en propriété aux *Genevois*, soit qu'on restreigne la Donation à l'usage de ces Lacs, comme font quelques-uns, qui veulent que *lacunis dat* soit une abbréviation de *lacus usum dat*. Mr. *Abauzit* aiant considéré les différentes significations du mot *Lacus*, en a trouvé une qui convient parfaitement bien au sujet, & qui léve toutes les difficultez. *Lacus* en général se disoit de toute sorte de Reservoir d'Eau, grand ou petit. Mais proprement, & dans l'usage commun, on entendoit par là une Fontaine, où il y avoit un Baſſin, qui recevoit l'Eau en dedans par des Tuiaux, & la conservoit pour l'usage particulier des Citoiens. Il y en avoit plus de treize-cens à *Rome*. Ainsi il ne faut pas s'étonner, qu'un moien si commode d'avoir de l'Eau pour les besoins de la Vie, se fût introduit dans les Colonies. Cela paroît clairement par un Marbre de (*a*) *Benevent*, sur lequel on lit, que deux *Ediles* firent de tels *Lacs: Et lacunus fecerunt.* Ils les *firent*, apparemment des deniers publics: mais *Brocchus* poussa plus loin son affection envers les *Genevois:* il les leur *donna*. L'ouvrage fut construit à ses propres frais; & il joignit à une des Pierres, dont il étoit compoſé, cette Inscription, qui le témoignoit.

Les Dissertations, dont nous venons de donner en peu de mots le précis, sont pleines d'une érudition exquise, & bien ménagée. On y reconnoît l'Auteur de la Dissertation, sur un Disque

(*a*) *Fabretti*, Inscript. Ant. Cap. IX. Inscr. 72.

Diſque d'Argent, trouvé près de *Genève* en 1721. que le P. DE MONTFAUCON, a inſerée toute entiére dans ſon (*a*) *Supplément de l'Antiquité expliquée & repréſentée en figures.* Ce Savant Bénédictin louë l'Ouvrage & l'Auteur, comme ils le méritent. Il donne Mr. *Abauzit* pour *Genevois*; cela n'eſt pas tout-à-fait exact. Mr. *Abauzit* eſt un Gentilhomme François. Il eſt vrai que *Genève* s'eſt fait un honneur de l'adopter. Cette République lui donna de ſon pur mouvement, il y a quelques années, la Bourgeoiſie, & en même tems un Emploi de Bibliothéquaire. Les Piéces, dont on vient de parler, ſuffiroient pour montrer combien il en eſt digne. Mais l'étenduë de ſes connoiſſances, qui ne ſont rien moins que bornées à la Littérature, paroîtroit par bien d'autres choſes, s'il n'étoit d'une modeſtie extraordinaire, à laquelle nous ſouhaitterions fort qu'en faveur du Public il voulût un peu faire violence. C'eſt lui qui eſt l'Auteur de la *Lettre à une Dame de France*, que feu Mr. LENFANT publia dans le IV. (*b*) Tome de ſon *Préſervatif contre la Réunion avec le Siége de* ROME &c. Nous ſavons auſſi, que c'eſt de la plume de Mr. *Abauzit* que viennent les Notes ſur les Inſcriptions ajoûtées au Recueil de Mr. *Spon*; de même que les prémiéres Notes ſur le Corps de l'Hiſtoire, qui regardent l'établiſſement du Chriſtianiſme à *Genève*, & la

(*a*) Tom. IV. pag. 50. *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 277. *& ſuiv.* Voiez la *Préface* de Mr. *Lenfant*, pag. 68, 69.

la domination des anciens Rois de *Bourgogne*; enfin, les Notes sur une Piéce nouvellement publiée, dont il faut dire quelque chose.

Cette (*a*) Piéce, copiée d'après un vieux rouleau de parchemin, est une *Enquête* faite par ordre du Pape, contre un Evêque de *Genéve*, qui n'est pas nommé; & on n'y voit non plus aucune datte. Mr. *Abauzit* prouve par plusieurs raisons tirées de l'Acte même, que cet Evêque doit être PIERRE *de Sessons*, qui siégea depuis l'année 1213 jusqu'en 1219. Les Procédures comme celle dont il s'agit, semblent avoir été fréquentes en ces tems-là. Cependant il en reste si peu de monumens, que celui-ci, qui, à en juger par l'écriture, paroît être du tems même où l'Enquête fut faite, mérite certainement l'attention des Lecteurs par sa singularité seule; quand il ne serviroit pas d'ailleurs à éclaircir divers points de l'Histoire. On y voit, par exemple, que, dans le (*b*) XII. & XIII. Siécle, le *Vidomnat* de *Genéve* s'engageoit, se vendoit, & passoit d'une main à l'autre, comme un héritage; & que l'Evêque le possedoit actuellement dans le tems de l'Enquête. Ce qui sert à lier les evénemens, & à faire voir comment un de ses Successeurs l'auroit ensuite hypothequé.

Une (*c*) Bulle, qui suit, tirée aussi des Archives de *Genéve*, montre que le Pape HONORIUS III. par ordre duquel l'Enquête avoit été faite contre *Pierre de Sessons*, en avoit ordonné

(*a*) Pag. 401. *& suiv.* (*b*) Pag. 409.
(*c*) Pag. 441. 442.

donné une autre, huit ou neuf ans après, contre AIMON *de Granſon*, Succeſſeur de celui-ci, dans l'Evêché de *Genéve*. Car GREGOIRE IX. qui ſuccéda à *Honorius III.* ſachant qu'un (*a*) des trois Commiſſaires nommez par ſon Prédéceſſeur, ne pouvoit vaquer à l'Enquête, à laquelle il devoit même préſider; y en ſubſtitua un autre dans cette Bulle, datée de la prémiére année de ſon Pontificat.

On a joint (*b*) ici une Lettre du Cardinal de *Chalant*, Savoiard, écrite à *Aymon de Chiſſé*, Evêque de *Grenoble*, l'an 1408. C'eſt là qu'on trouve inſerée une des Requêtes qu'AMED VIII. Comte de *Savoie* préſenta à deux Papes, comme nous l'avons dit ci-deſſus, pour tâcher d'obtenir la Juriſdiction temporelle ſur *Genéve*. Comme ce Prince alleguoit des raiſons tirées de l'utilité publique, qui ſuppoſoient des faits dont le Pape BENOÎT XIII. vouloit avoir des preuves; le Cardinal, par ſon ordre, écrit à l'Evêque de *Grenoble*, pour lui donner la commiſſion de faire là-deſſus une Enquête. Il y a ceci de ſingulier, que la Lettre eſt accompagnée de Notes, qui bordent toutes les marges, leſquelles paroiſſent écrites du tems même qu'elle fut envoiée. On conjecture par ces Notes, que l'Evêque de *Grenoble* ne trouvant pas de la juſtice dans la procedure dont il étoit chargé, communiqua à celui

(*a*) *Gerard*, Evêque de *Valence*, qui venoit d'être élû Patriarche de *Jéruſalem*, & étoit même ſur le point de s'embarquer pour la *Terre Sainte*, avec l'Empereur *Frideric II.*

(*b*) Pag. 443. *& ſuiv.*

celui de *Genéve* la Lettre dont il s'agit, & que celui-ci fit consulter cette affaire par deux différens Canonistes; les Notes étant de deux différentes mains.

ARTICLE III.

BIBLIOTHECA Libros & Scriptores ferme cunctos ab initio mundi ad Annum 1583 ordine alphabetico complectens, Autore & Collectore Fratre ALPHONSO CIACONIO Ordinis Prædicatorum Doctore Theologo. Nunc primum in lucem prodit opera & cum observationibus FRANCISCI DIONYSII CAMUSATI Vesuntini. *Lutetiæ Parisiorum*, apud *Petrum Montalant* & *Antonium-Claudium Briasson*. 1731.

C'est-à-dire:

BIBLIOTHEQUE *qui contient par ordre alphabetique l'Histoire de presque tous les livres & les Sçavans depuis le commencement du Monde jusqu'en* 1583. *recueillie par* ALFONSE CIACONIUS, *Docteur en Théologie de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & mise en lumiere par les soins & avec les observations de* FRANÇOIS-DENIS CAMUSAT. A Paris 1731. *in Folio* Pagg. 996. sans compter l'Epître Dedicatoire, la Préface, & la Table des noms propres.

AL-

ALPHONSE CIACONIUS Eſpagnol de naiſſance, mais qui a paſſé une partie conſidérable de ſa vie à Boulogne & à Rome eſt connu par divers Ouvrages où l'on trouve plus d'érudition que de critique, où il y a plus de travail que de jugement. Sa Bibliothéque Univerſelle des Auteurs & des livres qui ont paru depuis la Creation du Monde juſqu'en 1583. eſt dans ce goût. C'eſt un excellent repertoire, c'eſt un modèle paſſable, c'eſt un livre qui ne ſera pas inutile aux gens de Lettres après tant d'autres bons livres qui ont été faits ſur cette matière ; mais il s'en faut pourtant beaucoup qu'elle rempliſſe toute l'idée que promet un tître auſſi magnifique que l'eſt celui de Bibliothéque Generale des Auteurs. C'eſt ce que l'on comprendra mieux par le détail où nous allons entrer à préſent.

Lorſque *Geſner* donna ſes *Pandectes*, le Public reconnut bien-tôt l'utilité & la commodité de cet Ouvrage. A peine avoit-on eu avant lui l'idée d'un travail qui met tout à coup au fait de l'Hiſtoire des Auteurs & de leurs livres, connoiſſance pourtant néceſſaire à ceux qui s'adonnent aux études, mais difficile à acquerir ſans ces ſortes de ſecours : il y auroit de l'injuſtice à diſconvenir que l'Ouvrage de *Geſner* eſt tout auſſi bon qu'il pouvoit l'être dans le tems où il a été fait, & il ſeroit à ſouhaitter que ceux qui ſont venus après lui y euſſent fait de bons ſupplémens plûtôt que de travailler toûjours ſur nouveaux fraix : on auroit aujourd'hui

d'hui une Bibliothéque generale à peu près complette, au lieu qu'on eſt obligé de recourir à un grand nombre d'Ouvrages dont les Auteurs ſe ſont copiez les uns les autres, & qui fondus tous enſemble ne feroient rien de ſuffiſant. Il ſemble que ce que nous propoſons là ait été le but de *Ciaconius* qui regardant la Bibliothéque de *Geſner* comme un fonds qu'il ne falloit que cultiver s'eſt contenté d'y faire des additions conſidérables, comme tous ceux qui prendront la peine de l'examiner pourront s'en convaincre ſans beaucoup de peine.

Quelques mouvemens que ſe donnât Ciaconius pour avoir la conſolation de voir ſa Bibliothéque imprimée pendant ſa vie, il ne put y réuſſir, la protection du Cardinal *Guillaume Sirlet*, Protecteur des gens de Lettres de ſon Siècle & Homme de Lettres lui-même, fut inutile ; les Inquiſiteurs ignorans pour la plûpart & auſſi ſuperſtitieux qu'ignorants refuſerent conſtamment les permiſſions néceſſaires pour l'impreſſion, & Ciaconius nous a conſervé dans une Lettre écrite à ſon Patron le Cardinal Sirlet les deux motifs de ce refus. Le premier étoit que Ciaconius avoit copié Geſner un peu trop ſouvent ; le ſecond, auſſi grave en Italie regardoit les Citations de Rabins & la connoiſſance que l'on donnoit de leurs livres. Quant au premier point Ciaconius ſe juſtifie en vrai Moine ; mais il devoit, obſerve Mr. Camuſat, paſſer condamnation là-deſſus, & il n'avoit rien de bon à dire pour excuſer des pla-

giarismes manifestes, & dont *Tritheme* & *Balæus* étoient aussi en droit de se plaindre que Gesner; mais, ajoûte l'Editeur, qu'est-ce que cela faisoit aux Inquisiteurs? Surement Ciaconius n'a pas copié les louanges que Gesner peut avoir données *à ceux qu'on appelle hérétiques*; au contraire, il n'en parle jamais sans les charger d'injures, & ce qui est bien condamnable, ce n'est pas seulement lorsqu'il est question des points capitaux qui les divisent de l'Eglise Romaine, c'est en parlant des Traductions d'anciens Orateurs & d'anciens Historiens qui n'ont aucun rapport à la Religion. Il semble que cela devoit même suffire pour faire passer les Inquisiteurs par dessus la supercherie que Ciaconius avoit mise en œuvre pour s'attribuër une partie du Travail de Gesner.

L'Editeur dit que Ciaconius donne des raisons qui auroient du produire leur effet au sujet de son Catalogue des Ouvrages de Rabins. Et il y a d'autant plus lieu de croire qu'elles l'auroient fait en un siècle moins ignorant, que dès que la superstition a été moins grande, on ne voit pas que les Censeurs Italiens aïent empêché la publication des Bibliothéques Rabbiniques de *Bartolocci* & d'*Imbonato*, lesquelles ont été imprimées à Rome munies des approbations ordinaires.

Quoiqu'il en soit, l'Ouvrage est resté manuscrit, dans quelques Bibliothéques où le P. *Mabillon* & *Nicolas Antoine* l'y avoient vû: ils en parlent l'un & l'autre: Cependant il couroit risque de pourrir dans un coin, & il y a grande

grande apparence qu'il étoit perdu pour les Lettres ſi M. de *Schoënberg* Gentilhomme Saxon n'en eût pas recouvert un exemplaire à la vente de la Bibliothéque de M. d'*Ernechron*. Il l'apporta à Paris dans un voïage qu'il y fit peu de tems après, & offrit à M. Camuſat de le lui remettre à condition qu'il le publieroit & qu'il y joindroit des remarques, ce que celui-ci a fidélement exécuté.

On voit à la tête du volume une Epître Dédicatoire à M. le Cardinal de *Fleury*: Elle eſt au moins eſtimable en ce qu'elle eſt courte, & que l'Editeur a évité de toucher aux loüanges d'une certaine eſpèce. Vient enſuite la Préface de Ciaconius dans laquelle cet Auteur rend un compte ſuccint de ſon entrepriſe, & fait voir par l'exemple des Grecs & des Latins que ce genre de travail a été du goût de tous les ſiécles. Cette Préface eſt ſuivie de celle de l'Editeur, & elle eſt adreſſée au R. P. *Michel le Quien* connu par pluſieurs excellens Ouvrages, & le ſeul de ſes adverſaires que le P. *le Courayer* paroiſſe eſtimer. M. Camuſat y fait d'abord l'Hiſtoire de la Bibliothéque de Ciaconius telle que nous l'avons donnée plus haut: il s'explique enſuite aſſez librement ſur les Bibliothéques generales des Ecrivains de toutes ſortes de nations & de ſiécles. On ne ſauroit nier, dit-il, qu'elles n'aïent leur utilité. Effectivement, on ne doit point entreprendre la lecture de quelque livre que ce ſoit ſans en connoître auparavant les Editions, les Traductions & les Commentaires quand il y en

à ; ſans ſavoir l'âge, la patrie, & la profeſſion d'un Auteur, ce qu'on ne peut avoir ſous la main qu'à l'aide d'une Bibliotheque generale. Mais quand on fait attention à tous les talens que doit avoir un homme qui entreprend un pareil Ouvrage, on eſt tenté de dire qu'il eſt plus à ſouhaiter qu'à eſpérer qu'on en ait jamais un mediocre. Auſſi, ajoûte l'Editeur, lorſque je jette les yeux ſur ce que divers Savans ont commencé ou même achevé en ce genre, je ne puis m'empêcher d'admirer le courage de tous, le travail de la plûpart, & l'érudition de quelques-uns ; cependant aucun ne peut ſoutenir un examen un peu ſerieux : preſque tous ſont imparfaits & ſi pleins de fautes qu'on vient enfin à conclure que ce projet eſt au-deſſus des forces d'un Homme ſeul, quelque habile & quelque laborieux que nous le ſuppoſions d'ailleurs.

Malgré toutes les imperfections des Bibliotheques generales Mr. Camuſat inſiſte ſur la néceſſité de s'en ſervir quoiqu'avec précaution, & il donne une connoiſſance détaillée de celles qui ont paru juſqu'à préſent. Il met à la tête *Raphaël Volaterranus* dont les *Commentaria Urbana* ont été imprimez en 1515. à Paris en 3. Tomes *in Folio*, communement réliez en un ſeul volume. Le premier & le troiſiéme Tomes n'ont aucun rapport à l'Hiſtoire Litteraire, mais le ſecond qu'il a appellé *Anthropologicum*, contient l'Hiſtoire des Auteurs anciens & modernes ; & il n'oublie pas de parler de leurs principaux Ouvrages. Il ne faut pas à la verité chercher

dans

dans ce qu'il dit des Editions une grande exactitude, ni lui demander trop ſeverement raiſon des jugemens qu'il porte, & à certaines particularitez près ſur les Hommes Illuſtres de ſon tems, qu'on ne trouvera en aucun autre livre, on peut ſe paſſer aiſément du ſien. Cependant Mr. Camuſat ne voudroit pas que *Floridus Sabinus* & l'Auteur de la *Bibliotheca Philologico-Curioſa* euſſent parlé ſi durement de *Raphaël de Volterre :* je ne trouve rien de ſi injuſte, dit-il, à cette occaſion, que de maltraiter & tourner en ridicule ces Auteurs qui voiſins de la renaiſſance des Lettres ont fait des efforts louables pour en rappeller le goût éteint depuis tant de ſiécles ; & en même tems que l'on corrige les fautes qui leur ſont échappées, il eſt de l'équité de ſe ſouvenir qu'ils ont les premiers arraché les épines d'un champ qui par là eſt devenu facile à cultiver, & qu'ils ont jetté les fondemens d'un édifice qu'il n'y a pas eu grand' peine à élever enſuite juſqu'au faîte.

Mais il n'y a perſonne pour qui M. Camuſat demande plus vivement quelque indulgence que pour *Conrad Geſner* qui outre quantité d'autres monumens conſidérables de ſon érudition, & de ſon eſprit eſt proprement le premier qui ait donné une Bibliothéque generale d'Auteurs. Elle parut à Zurich en 1545. *in Folio*, & il eſt étonnant que dans un tems où les Lettres ne faiſoient que ſortir de leur barbarie, & où l'on avoit ſi peu de ſecours, Geſner ait pû ſi bien réuſſir que ceux qui ſont venus après lui n'ont eu qu'à ſuivre la route que ce

grand homme leur avoit tracée. Son Ouvrage fut reçû avec tant d'applaudiſſement que bien-tôt après *Conrad Lycoſthene* & *Robert Conſtantin* en firent un abregé, le premier parut en 1551. & le ſecond en 1555. l'un & l'autre eſt *in* 8. M. Camuſat parle peu avantageuſement de ces deux livres, & prétend qu'on a plus lieu de regretter ce qu'ils ont retranché à Geſner que de louër les additions qu'ils y ont faites. Il paroit plus content de l'*Epitôme* de *Simlerus* fait à l'inſtigation de Geſner même qui ne put pourtant approuver qu'on eût ſupprimé les jugemens des Savans qu'il avoit ramaſſez avec quelque ſoin, & toutes ſes plaintes n'empêchérent pas que *Jean-Jacques Friſius* ne ſuivît la même Méthode dans l'*Epitôme de Geſner* qu'il donna augmenté & corrigé en 1583. *in Folio*. Il y a un grand nombre de fautes dans cet Ouvrage de *Friſius*, les noms propres y ſont ſouvent eſtropiez, & le titre des Livres ſi abregez que les Lecteurs les plus inſtruits ne les reconnoiſſent pas. Tel qu'eſt cet *Epitôme*, c'eſt ce qu'on a de meilleur en fait de Bibliothéques generales.

La réputation de Geſner a porté pluſieurs Savans, parmi leſquels on en compte du premier Ordre; à entreprendre des Supplemens à ſa Bibliothéque des Auteurs. Ceux d'*Antoine du Verdier* ont paru à Lyon en 1585. C'eſt une Brochure *in Folio*, mais qui n'eſt pas mépriſable. Le travail de *Benaventure Vulcanius*, celui de *Canterus* n'eſt pas venu juſqu'à nous; enfin

enfin le Baron de *Boineburg* (*a*) regrettoit beaucoup que la fureur de *T. Reinesius* pour l'étude des Inscriptions l'eût détourné de mettre la derniére main à ses *Supplementa Gesnero-Simleriana*. A juger de ce travail par ce qui nous reste de *Reinesius*, il eût été rempli d'une belle & vaste Litterature.

Depuis Gesner *Jean-Hallervord* de Konigsberg a donné une Bibliothéque Curieuse *in* 4. 1557. *Baillet* (*b*) dont M *Struve* (*c*) a adopté le jugement le traite de plagiaire, & ne trouve que son titre où il y ait quelque chose de curieux. M. Camusat est d'accord avec ces Messieurs, mais il remarque d'après M. *Fabricius* (*d*) qu'il ne faut pas juger d'Hallervord par cet Ouvrage, qui consulta plûtôt en le publiant l'intérêt d'un Frere Libraire, que le soin de sa propre réputation. *Hallervord* a donné un *Spicilege d'Historiens Latins* où l'on trouve de bonnes recherches, & s'il n'étoit pas mort à la fleur de l'âge il eût éclairci divers points d'Histoire Litteraire d'une maniére à se faire honneur.

Tant de Supplemens à la Bibliothéque de Gesner, tant d'Epitômes montrent le cas qu'on a toûjours fait de cet Ouvrage, & font voir en même tems que peu d'Ouvrages feroient plus de

(*a*) *Excerpta ex Litteris Boineburgii.* Apud Struvium Tom. I. *Actor. Litter.* Fasc. III. pag. 51.

(*b*) *Jug. des Sçav.* Tom. I. pag. 26.

(*c*) *Introd. in Notitiam Rei Litterariæ*, pag. 28.

(*d*) Pref. d'un Recueil publié à Hambourg en 1709. *in* 8°. qui comprend différentes additions aux Historiens Grecs & Latins de Vossius.

de plaiſir au Public qu'une bonne Hiſtoire des Livres & des Savans. *Hottinger*, *Morhoff* & pluſieurs autres ont ſouhaitté qu'on s'y appliquât & leurs vœux n'ont pas été ſans effet. *Theophile Spitzelius* en a donné un Eſſai (*a*) qui a cela de remarquable qu'il y ſuit l'ordre Alphabétique des noms propres & non pas des noms de Baptême, & ce changement qu'il a fait à la Méthode de Geſner paroit utile à l'Editeur du Ciaconius. Sa raiſon eſt qu'on ſait plûtôt le nom propre d'un Auteur que ſon nom de Baptême & cela eſt vrai. Mais *Friſius* a remedié à cet inconvenient en mettant à la fin une table de ces noms propres. *George Matthias Koënig* plus hardi que *Spitzelius* a donné en 1678. à Altorf une *Bibliothéque Ancienne & Nouvelle*. M. Camuſat rapporte ce que les Sçavans ont penſé de cet Ouvrage. *Morhoff* (*b*), *Mollerus* (*c*) *Tentzelius* (*d*) & *Schurfleiſch* (*e*) n'en rendent pas un témoignage fort avantageux, & tous ces Savans s'accordent à le traiter d'une mauvaiſe rapſodie. Le Baron de *Boineburg* ne condamnoit pas moins la Méthode de *Koënig* que les materiaux qu'il a emploïez. (*f*) En cela M. Camuſat n'eſt pas de ſon avis, & il n'en a point encore vû, dit-il, de plus ſimple & par conſéquent de meil-

(*a*) A la tête de ſes *Sacra Bibliothecarum arcana retecta*, Auguſtæ Vindelicorum 1663. *in* 8°.
(*b*) Lib. 1. *Polyhiſt.* Cap. XVII.
(*c*) Præf. *in Iſagog. ad Eiſt. Cimbricæ.*
(*d*) *Colloq. menſtrua* Martii. 1689. pag. 319.
(*e*) *Eiſt.* 189. (*f*) *Ubi ſup.* pag. 115.

meilleure. Il remarque enſuite que tout le monde n'a pas jugé ſi ſeverement, de *la Bibliothéque Ancienne & Moderne*, que M. *Bayle* avouë s'en être ſervi avec utilité, que M. *Fabricius* d'Helmſtad (*a*) fait le même aveu, & trouvoit plus convenable de le rectifier que de le cenſurer à tout propos. Enfin, Mr. Camuſat nous apprend que M. *Wolfius*, Frere du célèbre *Jean-Chriſtophle Wolfius* de Hambourg, prépare une nouvelle Edition de cet Ouvrage. Il eſt à ſouhaiter qu'on y joigne les obſervations de *Mollerus* & de *Jean-Frideric Mayer*.

Nous nous contenterons d'indiquer les autres Bibliothécaires generaux dont M. Camuſat parle au long. Les uns n'ont pas pouſſé bien loin leur travail, tel eſt *Chriſtophle Hendreicius* dont les *Pandectes Brandebourgeoiſes* ne paſſent pas la Lettre B. les autres l'aïant réduit à un volume *in* 12. comme *Benjamin Hendericus*, ne peuvent pas être d'un grand uſage. Le Dictionnaire des Savans de M. *Menckenius* eſt utile, mais étant écrit en Allemand il ne peut guères ſervir qu'aux naturels du païs. *Scheurleer* avoit promis une Traduction augmentée de ce Dictionnaire, mais ce projet n'a pas eu de ſuite.

Le reſte de la Préface eſt preſque emploïé à faire l'Apologie de Geſner & à montrer que comme il eſt le plus ſavant de tous ceux qui ont entrepris une Bibliothéque generale des Au-

(*a*) *Hiſt. Bibliot. Propria* Tom. III. p. 109. 110.

Auteurs, il eſt auſſi celui qui s'en eſt le mieux acquité. M. Camuſat ſe met vraiement en colere contre ceux qui ne rendent pas à ce grand Homme toute la juſtice qui lui eſt duë, & après avoir cité ce que *Morhoff* dit là-deſſus, il ajoûte: *Levem ſuper oſſa terram Morhoffio precor eximii viri memoriam vindicanti a lepidiſſimorum illorum hominum conviciis, quæ prægrandia horrent volumina, deprehenſiſque vel in pulcherrimo opere paucis nævis, illud ad vendentes thus & piper migrare jubent. Meliore fide cum doctiſſimis illis viris, qui litteras pene ſepultas, labore improbo & indefeſſa diligentia excitarunt, agendum eſt, eorumque fama acriter tuenda contra recentiores quoſdam, qui cum unum aut alterum libellulum patrio ſermone conſcripſerunt, jamjam mortuis leonibus barbam impudenter vellere ſe poſſe confidunt, eoſque ab hominum memoria prorſus delendos clamitant: quæ inepta, niſi radicitus evellatur, de litteris actum puto.*

Après Geſner, M. Camuſat donne la préference à Ciaconius il voudroit ſeulement que nous euſſions toute ſa Bibliothéque, car elle finit à *Epimenides*. A-t-elle jamais été achevée, c'eſt ſur quoi il ne veut pas prononcer. Ce qui pourroit faire croire que non, c'eſt qu'un autre manuſcrit qui eſt entre les mains de M. Wolfius ne va pas plus avant. L'Editeur dit qu'il avoit eu d'abord envie de travailler ſur les lettres qui manquent, mais que d'un côté la longueur de l'Ouvrage & les difficultez l'ont rebuté, que de l'autre le peu de rapport qu'il y auroit eu entre ſa Méthode & celle

celle de Ciaconius eût fait une bigarrure desagréable, & qu'enfin il avoit crû plus à propos de se contenter de faire des notes sur le texte de son Auteur : il a tâché, continue-t-il, d'y corriger quelques fautes échappées à Ciaconius, & de donner des additions sur certains Articles qui pussent servir à délasser le Lecteur de la Méthode un peu seche de Ciaconius. Nous voudrions que Mr. Camusat eût expliqué dans quel goût ces notes sont faites, & à quelle espece d'Auteurs il s'est principalement attaché. Il aura compté sans doute qu'il seroit aisé de s'en former une juste idée en lisant ses Observations. Nous verrons si nous y avons réussi après que nous aurons dit quelques mots de l'Ouvrage même de Ciaconius.

Ce Religieux s'est proposé de donner par ordre Alphabetique un Catalogue de tous les Auteurs anciens, soit que leurs Ouvrages aïent passé jusques à nous, ou que le malheur des tems nous les aïent fait perdre, & d'y ajoûter ceux qui ont écrit depuis la renaissance des Lettres jusqu'en 1583. il commence ordinairement par indiquer la patrie de l'Ecrivain dont il parle, le tems où il a fleuri, ses emplois, le tems de sa mort & la liste de ses Ouvrages, il a même soin de marquer les différentes Editions quand elles lui sont connuës, & il ne néglige pas de rapporter les jugemens des Sçavans, en quoi cependant on peut dire qu'il ne fait pas ce qu'il auroit pû faire & qu'il seroit à souhaitter qu'il eût fait. Il n'a gueres

puisé

puiſé que dans S. *Jerôme*, *Tritheme* & *Lilius Gyraldus*. On ne ſauroit diſconvenir qu'il ne lui ſoit échappé pluſieurs fautes, elles ſont principalement pardonnables dans un Ouvrage de ſi longue haleine, mais ce qui eſt extrêmement condamnable, c'eſt ſon emportement contre tous ceux qu'il appelle hérétiques. Cela eſt non ſeulement odieux, mais ridicule. Qui peut en effet n'avoir pas envie de rire en lui voïant tenir pour ſuſpecte la verſion de *Demoſthene* parce qu'elle avoit pour Auteur un Proteſtant ? Ce deffaut ne nous empêchera pas de lui rendre juſtice d'ailleurs : *Ciaconius* a connu quantité d'Ecrivains Italiens & Eſpagnols qui avoient échappé aux recherches de Geſner ; & le MS. de Ciaconius que Nicolas Antoine avoit eu occaſion de voir, ne lui a certainement pas été inutile. Enfin, ce qui nous paroit d'une plus grande importance, ce ſont les notices de MSS. qu'il nous donne de pluſieurs Bibliothéques d'Italie. Venons à preſent aux notes de l'Editeur.

Il ne s'eſt point attaché à les faire toutes dans le même goût ; les unes ne conſiſtent que dans quelques obſervations ; les autres peuvent être regardées comme des Articles aſſez complets. Nous allons donner quelques exemples de ces deux ſortes de notes & nous commencerons par les dernières ; ce ſont ſans doute les plus importantes.

On ne peut gueres faire plus de recherches qu'il y en a ſur les Ouvrages d'*Abraham Bucholzer*, d'*Adelbod*, de *Lampridius*, d'*Ælius Stylo*,

Stylo, d'*Æmilianus Cimbricus*, d'*Æneas Sylvius*, d'*Eſchyle*, d'*Albertinus Muſatus*, d'*Ambroiſe de Camaldule*, d'*Antonius Panhormita*, de *Bartholomæus Facius*, de *Pline le Jeune*, de *Salluſte*, de *Conrad de Magdebourg*, de *Curius Fortunatianus*, de *Cyriacus Anconitanus*, d'*Eraſme*, d'*Eginhard* & de quelques autres. Nous choiſirons ceux d'*Ambroiſe de Camaldule* & d'*Eginhard* & nous prendrons peut-être la liberté en en rendant compte de faire quelques remarques dont nous eſperons que M. Camuſat ne nous ſaura pas mauvais gré.

Comme ſon deſſein n'eſt pas d'écrire la Vie des Auteurs, mais ſimplement de rapporter ce qu'on a dit de leurs Ouvrages, il renvoïe au commencement de ſa note ſur *Ambroiſe de Camaldule* à *Auguſtin* Annaliſte de cet Ordre, à ceux qui ont écrit des Bibliotheques des Ecrivains Eccléſiaſtiques & Florentins & ſur tout à la belle Préface que D. *Martenne* a miſe à la tête du III. Volume de l'*Ampliſſima veterum Monumentorum & Scriptorum Collectio*. Il diviſe en deux claſſes les Ouvrages d'*Ambroiſe de Camaldule*; dont la premiére conſiſte dans les Verſions qu'il a faites du Grec en Latin, & la ſeconde dans pluſieurs Traitez Théologiques & Hiſtoriques de ſon propre crû.

I. La premiere traduction d'Ambroiſe eſt celle des principaux Ouvrages de S. Denis. M. Cave, Oudin & le P. le Nourry recommandent l'Edition de Strasbourg de 1498. M. Camuſat doute de l'exiſtence de cette Edition, & cela fondé ſur ce qu'il y en a une faite à Paris

le

le 6. Fevrier de la même année, & qu'il a inutilement cherché celle d'Allemagne. Quoiqu'il en ſoit, ajoûte-t-il, c'eſt toûjours une faute d'en avoir parlé comme de la premiére qui ait vû le jour. Car on ne ſauroit douter que contenant ſelon M. Cave la Préface & les Scholies de Jacques le Fevre d'Etampes elle n'ait été contrefaite ſur celle de Paris où tout cela ſe peut voir. Outre les Livres de la Théologie Myſtique, ceux de la Hierarchie Celeſte & Eccléſiaſtique & des noms divins, l'Edition de Paris contient XI. Lettres de S. Denis, X. autres de S. Ignace & une de S. Polycarpe. Les Lettres d'Ambroiſe de Camaldule nous aſſurent qu'il eſt l'Auteur de la Verſion de ces XI. Lettres de S. Denis. En general cette Traduction ſe voit dans les Editions de S. Denis qui ont été faites en France juſqu'à celle de Pierre Cordier Jeſuite, qui en ſubſtitua une nouvelle [incomparablement meilleure que celle d'Ambroiſe.]

On lui a plus obligation de la peine qu'il a priſe de mettre en Latin divers Ouvrages de S. Chryſoſtôme. Les trois Livres *contre ceux qui blâment la vie Monaſtique*, ont été imprimez à Aloſte en 1487. *in* 4. & dans l'Edition de Fronton du Duc p. 404. du IV. Tome. *Caſimir Oudin* dit que cette Traduction eſt élegamment écrite, cependant D. *Bernard de Montfaucon* aïant jugé qu'elle ſentoit trop la Paraphraſe n'en a fait aucun uſage. Le Catalogue de la Bibliothéque de Sainte Juſtine de Padouë où Tomaſinus a remarqué que l'on conſerve un MS. des Livres d'Ambroiſe a donné lieu au Continuateur

teur de Cave & à M. du Pin de regarder comme deux Ouvrages différens la Traduction des Livres de S. Chryſoſtôme & le MS. de la Bibliothéque de Sainte Juſtine, quoiqu'ils n'en faſſent réellement qu'un : mais M. Oudin en relevant cette faute en a commis une qui eſt bien lourde. C'eſt d'avoir dit qu'Ambroiſe avoit eu ſoin de l'Edition d'Aloſte qui a paru plus de quarante ans après ſa mort. Une autre plus impardonnable encore qui eſt échapée au même Auteur, c'eſt de confondre les III. Livres de S. Chryſoſtôme contre ceux qui blâment la vie Monaſtique avec trois autres Livres du même Saint adreſſez à Stagyre Moine poſſedé. On a eu tort de ſupprimer le nom du Traducteur dans l'Edition de Fronton du Duc Tom. IV. p. 157. puiſqu'il n'eſt point douteux que ce ne ſoit Ambroiſe de Camaldule. Il eſt ſûr que ces trois livres ont été imprimez à Aloſte en 1487. M. Camuſat dit avoir eu cette Edition entre les mains. Il ſeroit trop ennuïeux de s'arrêter ſur chaque Verſion de ce ſavant homme, il ſuffira de remarquer que M. Camuſat les indique toutes, marque celles qui ont été imprimées à part, les Editions où on leur a donné place, les nouvelles Traductions qu'on y a ſubſtituées. Il relève auſſi chemin faiſant diverſes fautes du P. Labbe, de M. Oudin, & obſerve que Pierre Nannius d'Alcmaer a traité trop durement les Interprêtes qui ont vêcu du tems de la renaiſſance des Lettres. Il finit par rapporter le jugement que Mrs. Huet & du Pin ont porté des

Verſions

Verſions d'Ambroiſe de Camaldule. *Ce qu'on ne ſauroit nier*, dit-il, *c'eſt qu'il ſavoit* bien l'une & l'autre Langue, Sguropule même dit en termes exprès qu'il l'emporta ſur tous les Latins dans le Concile de Florence, qu'il fit une Harangue à Ferrare devant l'Empereur qui merita l'applaudiſſement de tous les Grecs, & qu'enfin il fut choiſi pour dreſſer la formule de réunion qui fut arrêtée au Concile. Ce témoignage eſt d'autant plus fort en faveur d'Ambroiſe que Sguropule étoit ſon ennemi déclaré.

II. Outre ces Verſions Ambroiſe a publié diverſes harangues, on lui attribuë encore un Traité *de Corpore Chriſti*. M. Camuſat dit qu'il ne le connoit que par les Bibliothecaires & ne ſauroit dire s'il a été imprimé. Il rapporte un long paſſage d'un Auteur Anonyme qui y fait l'Hiſtoire de ce Traité. Mais ce qu'il dit eſt ſi oppoſé à ce qu'on ſait d'ailleurs que l'Editeur après avoir inutilement cherché de quoi confirmer ou refuter cette hiſtoriette finit par avouër ingenuëment qu'il ne ſait ni ce que c'eſt que ces Anecdotes ni ce qui peut y avoir donné lieu.

Depuis la mort d'Ambroiſe on a imprimé à Florence en 1681. *in* 4. le voyage que ce Religieux fit en 1431. Quoique la fin manque à cette pièce il eût été triſte qu'elle fût reſtée dans l'obſcurité d'une Bibliothéque. Ambroiſe n'y decrit pas mal les deſordres qu'il trouva dans la plûpart des Monaſtéres de ſon Ordre. *Nicolas Bartolini* qui le fit imprimer avoit promis les Lettres d'Am-

d'Ambroiſe, mais étant mort ſans avoir tenu parole, Pierre Canneti de Cremone ſe chargea de cette Edition. Cependant le P. Martenne a prévenu les Italiens en inſerant dans le III. Vol. de la Collection dont nous avons parlé plus haut, vingt livres de Lettres dont les XVIII. premiers contiennent les Lettres écrites par Ambroiſe & les XIX. & XX. celles qui ont été écrites à ce Religieux. Le P. Martenne y a joint les Préfaces que ce ſavant Camaldule a miſes à la tête de ſes différens Ouvrages, & les Oraiſons Funebres de Niccolò Nicolo. M. Camuſat fait ſentir que le P. Martenne a eu tort de donner pour une piece nouvelle une des Oraiſons funebres, puiſqu'elle eſt du Pogge, & qu'elle a été imprimée dans le recueil de ſes Ouvrages.

Ambroiſe de Camaldule a été loué par tous ſes compatriotes. On regardoit même comme une eſpece de miracle qu'il eût échapé à la mauvaiſe langue du *Pogge*, dont *Bartolini* rapporta un fragment qui étoit d'autant plus honorable à ſa mémoire que le *Pogge* n'a écrit l'Ouvrage dont il eſt tiré qu'après la mort d'Ambroiſe. *Quid, Carolus inquit, de noſtro Ambroſio judicatis! rectane an tortuoſa philoſophabatur via? nunquid vobis hypocriſin redolebat! Nequaquam, Hieronymus inquit; Fuit enim vir optimus meo judicio ac probatiſſimus, qui in ſuo cœnobio litteris deditus, multa ſcripſit magna cum laude & doctrina; ſumma certe fuit præditus humanitate ac virtute; laudo vitam illius, inquit Carolus, & exiſtimo extra hypocriſin fuiſſe.* Cer-

tainement tant que le Dialogue du Pogge n'a pas été imprimé & qu'on n'a connu ſes ſentimens ſur Ambroiſe que par ce morceau détaché, on a pû croire qu'il l'avoit traité en ami, mais, comme remarque M. Camuſat, Bartolini a uſé de mauvaiſe foi en le rapportant ainſi ſans y ajoûter ce qui ſuit, & que voici : *laudo vitam illius & exiſtimo extra hypocriſin fuiſſe, dum in Cœnobio Muſis vacavit. Sed factus Abbas paulum divertit a priori vivendi curſu : Ambiebat enim paulum ſubocculte, ut aliquid altius videretur appetere. Recordamini Nicolaum noſtrum, virum in loquendo liberum & amiciſſimum, ſolitum ſæpius reprehendere vacuas curas quibus ſponte implicabatur, & ad rubeum pileum retia tendere dictitabat.*

[*M. Zeno* s'eſt élévé avec force contre ce ſoupçon du Pogge (*a*). Mais ne pourroit-on pas confirmer ce qu'il dit de l'Ambition d'*Ambroiſe de Camaldule* par les reſſorts qu'on l'accuſe d'avoir fait jouër pour faire depoſer *Benedictus Lancius* de la place d'Abbé General de Camaldule, & ſe mettre par cette manœuvre à la tête de ſon Ordre. V. *Marcheſius*, pag. 155. de ſes *Vitæ illuſtrium Eorolivienſium.*]

L'Article du celèbre *Eginhard* n'eſt pas moins complet que celui d'Ambroiſe : M. Camuſat en a dreſſé le fonds ſur le Livre d'un Benedictin Allemand intitulé *vir fama ſuper æthera notus Eginhartus Caroli Magni Cancellarius*, &c, (*b*) & il y a joint ce que ſes propres

(*a*) *Giorn. de' Letterati di Venezia* pag. 20.
(*b*) Il a paru à Francfort en 1714. *in Folio.*

pres lectures lui ont fourni d'inconnu à J. *Weinskenſius*.

L'Ouvrage de J. Weinskenſius eſt diviſé en quatre Chapitres. Il examine dans le premier de quelle maniere il faut écrire le nom d'Eginhard. *Biſſelius* avoit trouvé dans ſes MSS. *Einhard*; Schminckius atteſte que les ſiens portoient *Eginhard*, Weinckenſius qui avouë lui même n'avoir point vû de monument qui ait pû le determiner ne laiſſe pas de ſe déclarer pour *Eginhart*. Il ſuit le ſentiment commun des Auteurs qui le font naître dans la Franconie Orientale aux environs de la forêt d'*Otton*, & il n'a garde de ne ſe pas joindre à *Goldaſt* qui le fait naitre d'une grande maiſon ſur des probabilitez qui ne font pas grande impreſſion ſur M. Camuſat. Ce dernier reprend encore Weinckenſius d'avoir avancé trop legerement que les *Scribæ adjurati* fuſſent la même choſe que les Chanceliers, & de n'avoir rapporté pour preuve de l'élevation d'Eginhard à cette place que l'autorité de deux ou trois cens modernes qui tous enſemble ne valent pas celle d'un Auteur contemporain.

Le ſecond Chapitre eſt emploïé à rapporter & à examiner l'Hiſtoire des Amours d'Eginhart, avec *Imma* fille de l'Empereur *Charlemagne* & promiſe à l'Empereur des Grecs. J. Reuberus eſt le premier qui ait donné au public cette hiſtoriette, non pas de ſon invention, mais tirée de la Chronique de Laureſham: M. Camuſat rapporte au long tout le paſſage [qui a cela de remarquable que *la Fon-*

taine & peut-être l'*Arioſte* y ont puiſé quelques uns des traits les plus naïfs de leur *Joconde*.] & conclut avec *Wolfius* & *Freherus* par rejetter cette hiſtoire comme un conte qui n'a aucun fondement, il convient pourtant que quelle qu'ait été cette Imma, elle a été femme d'Eginhard, & en a eu des enfans. Les Comtes d'*Erpach* prétendent venir de ce mariage.

Weinckenſius a ramaſſé dans le troiſiéme Chapitre divers points de l'Hiſtoire d'Eginhard, il y parle de toutes les perſonnes qui ont porté ce même nom, & il examine auſſi avec ſoin s'il faut diſtinguer *Eginhard* des *Eginhards* qui ont été Moines de Gand, & de S. Vandrille, ce que des Auteurs habiles ont nié; enfin il prouve par des monumens authentiques que l'on doit le regarder comme le fondateur de l'Abbaye de Schlingenſtadt, qu'il y eſt mort & qu'il y a été enterré; pluſieurs raiſons font croire que ç'a été ſur la fin de l'année 855. ou au commencement de la ſuivante.

M. Camuſat paroît peu content de ce que Weinckenſius a dit dans ſon quatriéme Chapitre ſur les Ouvrages d'Eginhard, & il aime mieux abandonner ici ce Benedictin que de donner un Catalogue ſec, peu exact, peu complet, ſans critique. Ces Ouvrages ſont au nombre de huit, les uns effectivement de lui, les autres lui ſont fauſſement attribuez. La longueur dont eſt déjà cet extrait ne nous permet pas de ſuivre l'Editeur du Ciaconius dans tous les détails où il entre là-deſſus, & nous nous contenterons d'abréger ſes obſervations

vations ſur la Vie de Charlemagne. Il les réduit à quatre points principaux. Il s'agit dans le premier d'aſſurer cette Hiſtoire à Eginhard, dans le ſecond de ſavoir ſi le Comte de Nevenare qui l'a publiée le premier a ſuivi de bonne foi ſes MSS., dans le troiſiéme de fixer le degré d'autorité que merite l'Hiſtoire de Charlemagne, & dans le quatriéme de donner une notice des différentes Editions.

On obſerve par rapport au premier Article que perſonne n'a nié poſitivement qu'Eginhard fût l'Auteur de cet Ouvrage, & que cinq ou ſix MSS. où le nom d'*Alcuin* ſe trouve à la tête ne ſuffiſent pas pour combattre l'opinion qui le donne au Chancelier de l'Empereur. On s'attache enſuite à juſtifier l'innocence du Comte de *Nevenare* que *Marquardus Freherus*, ſuivi en cela par *Voſſius*, a accuſé de n'avoir pas donné au public l'Hiſtoire de Charlemagne telle qu'il l'avoit trouvée dans ſes MSS., mais d'avoir corrigé ſon Style en pluſieurs endroits, & d'avoir fait d'un livre aſſez mal écrit un morceau d'Hiſtoire digne des bons tems. M. Camuſat oppoſe à cela que le témoignage de Biſſelius & d'André du Cheſne qui affirment que leurs MSS. ne ſont en rien différens de l'Edition du Comte de Nevenare, & il ajoûte à cela deux ou trois réfléxions ſur le Style d'Eginhard dont nous laiſſons le jugement à nos Lecteurs: „Si l'on compare exactement, dit-„ il, le petit Ouvrage d'Eginhard avec les E-„ crivains Latins du Siécle d'argent ou même „ avec ceux qui ont écrit dans le tems de la

„ decadence de cette Langue, je ne vois pas „ qu'on en puiſſe beaucoup louer le Style. La „ diſpoſition de l'Hiſtoire qui eſt faite avec „ beaucoup d'art en impoſe aux lecteurs peu „ attentifs, qui entrainez par là font moins de „ réfléxions à la façon d'écrire d'Eginhard „ qui n'eſt pas au-deſſus de celle des Auteurs „ du moyen age : Ce ſont non ſeulement „ les mêmes façons de parler de *Loup* Abbé „ de Ferriéres & d'*Alcuin*, c'eſt auſſi le mê- „ me tour de Phraſe. Mais enfin quand il ſe- „ roit vrai que l'Hiſtoire de Charlemagne ſe- „ roit écrite, avec un peu plus d'élegance que „ l'on n'écrivoit en ce tems-là, en ſe- „ roit-ce aſſez pour prétendre que le Comte „ de Nevenare y a mis la main. Qui a jamais „ ſoupçonné *Lambert de Schafnabourg que Sca- „ liger*, *Barthius* & d'autres Critiques ont trou- „ vé ſi bien écrit pour ſon tems d'avoir été „ reformé par ſon éditeur ?

La diſcuſſion du troiſiéme Article, c'eſt-à-dire, de la creance qu'on doit avoir à ce que raconte Eginhard eſt ici faite avec ſoin : on rapporte d'abord le temoignage des Auteurs contemporains qui ont parlé de cette Hiſtoire comme d'un Ouvrage où la verité avoit été reſpectée, & les Ecrivains Modernes les plus critiques n'en ont pas jugé moins favorablement. Il n'y en a qu'un ſeul, à ſavoir le P. *le Cointe*, fidèlement copié par l'Auteur Anonyme de l'*Eſprit de Gerſon* imprimé en 1691. (*a*) qui ait

(*a*) M. Camuſat avertit qu'on l'a attribué à Mr. *du Pin*,

ait tâché de rendre ſuſpecte ſa bonne foi. Voici ſes raiſons & les reponſes de l'Editeur du Ciaconius. 1. Eginhard n'a eu d'autre but en écrivant l'Hiſtoire de Charlemagne que de rendre odieux le Gouvernement des Merovingiens & de juſtifier par là l'uſurpation des Carlovingiens: Cependant les derniers Princes de la premiére race des Rois de France n'étoient point ce qu'on s'imagine; ils ſeroient devenus auſſi illuſtres que leurs Ancêtres ſi le pouvoir exceſſif des Maires du Palais ne les avoit pas accablez. *Rep.* Il eſt vrai qu'Eginhard avoit de grandes obligations à Charlemagne, & qu'il a peut-être eu tort de lui donner tant de louanges, deſions-nous donc prudemment de ce qu'il dit de l'excès où il eſt tombé à cet égard; mais n'aïons pas l'injuſtice d'en conclure que toute cette Hiſtoire eſt un Roman qui ne mérite aucune conſidération. 2. Quelle confiance peut-on avoir à un Hiſtorien qui dit que les Rois de la premiére race ſe montroient le prémier de Mai à leurs peuples dans un char attelé de bœufs. Ce qui eſt un conte ridicule, & qu'un Auteur comme Eginhard n'auroit jamais avancé. *Rep.* Il faut n'avoir pas la moindre connoiſſance des mœurs de ces tems-là pour faire une pareille objection & traiter de fable une coutume auſſi bien prouvée que l'eſt celle-là. Lampridius, S. Auguſtin, deux Loix du Code Theodoſien ne permettent pas de douter qu'elle ne fût déjà en

Pin, à *Euſtache le Noble* & à Mr. de *S. Georges* Archévêque de Lyon.

en uſage du tems des Empereurs Romains, & l'on peut voir dans Biſſelius & dans Scheffer une ſuite de monumens qui montrent qu'elle s'étoit conſervée parmi les Rois de la premiére Race. 3. Eginhard étoit trop ſenſé pour donner de la barbe à un Enfant de huit ans ; c'eſt cependant ce que fait l'Auteur de la Vie de Charlemagne qui court ſous ſon nom. *Rep.* On a tout à fait raiſon de dire qu'Eginhard étoit trop ſenſé pour donner de la barbe à huit ans ; mais où trouver dans la Vie de Charlemagne le moindre mot qui ait rapport à une auſſi grande abſurdité ? Tout ce qu'il dit ſe reduit à faire connoître en quelle recommandation étoit la barbe du tems des Merovingiens, & combien il étoit honteux d'être obligé de ſe la couper. L'Auteur des *Geſtes de Dagobert* que *du Cheſne* fait contemporain de ce Roi qu'*Henſchenius* recule juſqu'au VII. Siécle, obſerve que la vengeance la plus cruelle que *Dagobert* crut pouvoir prendre d'un Miniſtre orgueilleux & inſolent fut de le faire raſer : *ea enim tum præcipua erat injuria.* M. *Struvius* ſoutient que cette coutûme nous vient des Orientaux & il cite pour le prouver *Guillaume de Tyr*, qui ne dit rien de pareil. Au reſte, elle ne paroitra point ridicule ſi l'on veut bien faire attention qu'une barbe raſe étoit une marque de ſervitude, on en peut voir les preuves dans le Traité de M. Thomaſius. 4. C'eſt une bevûë épouventable de l'Hiſtorien de Charlemagne d'avoir forgé le Château de *Mamacca* qui n'a jamais exiſté. *Rep.* Si l'on ne connoiſſoit pas ce Palais, il ſuffi-

ſuffiroit de repondre que la memoire de cette maiſon Royale a pû périr, comme celle de tant d'autres; mais les recherches du P. Germon mettent en état de ne pas recourir à une reponſe que bien des gens trouveront trop vague : diſons donc que ce palais étoit dans le territoire de Noyon, proche du Pleſſis-Brion; les Annales de Mets en font mention ſous l'année 692. on trouve auſſi trois anciennes chartres où il en eſt parlé. 5. Il n'eſt pas poſſible qu'Eginhard ait pû ſe tromper à la durée du regne de Pepin, cependant il ne lui en donne que 15. ans, tous les Hiſtoriens s'accordent à lui en donner 16. *Rep.* Eginhard ne s'écarte pas des autres Hiſtoriens, mais il faut lire *cum per* 15. *annos & uno amplius*, &c. au lieu d'*eo amplius*. Quelques MSS. autoriſent cette correction, & la ſuite du diſcours ne permet pas de s'en paſſer. 6. Mais voici la plus forte des objections que l'on faſſe contre l'autorité d'Eginhard, le Syſtême que ſuit M. Camuſat dans la reponſe qu'il y fait merite beaucoup d'attention. Eginhard, dit-on, rapporte que le Pape Etienne aïant conſeillé la dépoſition de Childeric déclara Pepin Roi de France & transporta la couronne des Merovingiens aux Carlovingiens. Mais cela ne peut pas être, puiſque Pepin fut proclamé Roi le 1. de Mars 752. & qu'Etienne ne monta ſur le S. Siége que vers les derniers jours de ce mois. En examinant de près les monumens de ce tems-là, M. Camuſat a établi que l'on envoïa d'abord Burchard Evêque de Wirtzbourg & le Chapelain

lain Fulrad auprès du Pape Zacharie, lequel repondit à leur demande *qu'il valoit mieux que celui qui exerçoit le pouvoir de la Royauté eût le titre de Roi, que de le laiſſer à celui qui n'en exerçoit pas les fonctions.* Les François agirent ſur cette reponſe & Etienne Succeſſeur de Zacharie ratifia ce qu'ils avoient fait. Voila exactement comme s'eſt paſſé cet évenement important, & quelques difficultez Chronologiques qu'oppoſe le P. le Cointe ne ſauroient jamais balancer le conſentement unanime des Hiſtoriens Contemporains ou peu éloignez de ce tems-là. M. Camuſat dit enſuitte qu'à examiner la ſituation des affaires il n'eſt pas même poſſible d'imaginer qu'un changement auſſi étrange ait pû arriver d'une autre façon, les derniers Princes de la Race des Carlovingiens n'avoient plus que le nom de Roi, & la Souveraine puiſſance étoit toute entiére entre les mains des Maires du Palais : c'étoit eux qui étoient les arbitres de la paix & de la guerre ; qui commandoient les armées, qui diſtribuoient toutes les charges & tous les emplois, de ſorte que les gens en place, & même les plus grands Seigneurs tenoient à eux par reconnoiſſance ou par intérêt. Il n'y avoit plus qu'un pas à faire pour monter au Trône ; l'occaſion étoit trop belle & Pepin trop ambitieux pour ne pas le hazarder ; cependant il falloit calmer les ſcrupules des François & Pepin eut recours à la Religion dont on ne connoiſſoit pas bien alors les vrais principes. Sûr de l'amitié du Pape Zacharie, il ſe conſulta, & il regarda la reponſe

reponſe favorable de ce Pape comme un rempart qui lui ſerviroit au beſoin contre les murmures des mecontens. Il eſt inutile que les Hiſtoriens François donnent la torture à leur eſprit pour refuter un évenement qui ſemble donner atteinte à l'indépendance de la Couronne. Avouons-le de bonne foi, dit Mr. Camuſat, & avouons-le avec d'autant moins de repugnance que ces exemples ne prouvent rien. Pepin fut vraiement un uſurpateur, les François trahirent honteuſement la foi qu'ils avoient jurée à leurs Maîtres, & Zacharie donna à ſes Succeſſeurs un exemple dont ils ont ſouvent abuſé au grand dommage du Chriſtianiſme. Pourquoi nier des faits certains? cela n'eſt jamais permis, qu'y a-t-il même à gagner? Il eſt conſtamment très-dangereux de faire dépendre l'autorité des Rois des entrepriſes téméraires de quelques Papes dont le ſuccès même ne peut renverſer les bornes legitimes que Dieu a miſes entre les Sacerdoce & l'Empire.

4. Après avoir ainſi deffendu l'autorité de l'Hiſtoire de Charlemagne, M. Camuſat parle des différentes Editions de cet Ouvrage. La premiére eſt celle qu'*Herman* Comte de *Nevenare* publia à Cologne en 1521. *in* 4. Il y en a eu depuis pluſieurs autres dont les plus eſtimables ſont celles qui ont paru en 1610. & en 1617. *in* 4. avec les notes de Goldaſt. *Fuit enim mediæ Hiſtoriæ callentiſſimus, & in tractandis ejus ætatis Scriptoribus admodum felix.* Ce que *Bollandus* & *Biſſelius* ont fait ſur *Eginhard* ſe trouve dans la derniére Edition que

M.

M. *Schminckius* donna à Utrecht en 1711. *in* 4. L'Editeur y a joint auſſi des Diſſertations ſavantes & fort curieuſes.

Outre les Articles conſidérables que l'Editeur du Ciaconius a dreſſez, il en donne quantité d'autres qui ne contiennent que des obſervations, ou des corrections dont ceux qui aiment l'Hiſtoire Litteraire ſe pourront accommoder: il ne faut pas oublier qu'il publie quelques monumens anecdotes; Tels ſont une Lettre du Cardinal *Beſſarion* & deux Reponſes de *George Gemiſte Plethon* qui roulent ſur les queſtions les plus ſublimes de la Philoſophie Platonicienne; un Chapitre de *Amphilochia* de *Photius*, une Hiſtoire ou pour mieux dire un Roman de l'Origine de la haine & des guerres des Anglois & des François, par *Barthelemi Facius*, homme Illuſtre de la Cour des Rois de Naples. Nous ſouhaitterions pouvoir parler de tous ces différens morceaux, mais la longueur dont eſt déjà cet extrait nous en empêche, que nous finirons par un abregé de la Vie d'Alfonſe Ciaconius, tiré de l'Article qui ſe trouve dans la Bibliotheque du P. *Echard*, que l'Editeur a mis après ſa Préface avec quelques notes.

ALFONSE CIACONIUS né à Baeza en Andalouſie entra de bonne heure dans l'Ordre de S. Dominique. Après avoir fait ſon Cours d'Etude dans le Couvent de Seville, il y enſeigna la Théologie, & ſe livra enſuite à la recherche des Antiquitez Romaines, Eſpagnoles & Eccléſiaſtiques. L'envie de ſatisfaire cette

te paſſion le fit aller à Rome où le Pape *Gregoire XIII.* qui l'aimoit beaucoup le mit au nombre des Penitenciers de Sainte Marie Majeure. C'eſt dans cet emploi qui lui laiſſoit beaucoup de tems pour ſes occupations favorites qu'il paſſa le reſte de ſa vie. Quelques perſonnes ont prétendu que Clement VIII. l'avoit nommé & ſacré Patriarche d'Alexandrie, cela eſt fort incertain. *Andreas Schottus* le fait mourir en 1520. M. de *Thou* en 1599., mais *Nicolas Antoine* prouve fort bien qu'il vivoit encore en 1601. Ses principaux ouvrages ſont ſon explication de la Colomne Trajane & ſa Vie des Papes. Il paroit que Ciaconius étoit entêté de beaucoup de vieilles erreurs, du moins à en juger par ſes deux Traitez, l'un de l'*Ame de Trajan delivrée des Enfers par les Priéres de St. Gregoire*, & l'autre *du Cardinalat de St. Jerôme.* L'Editeur remarque dans une note que la Critique Eccléſiaſtique n'étoit pas alors fort connuë, & il eſt vrai que ſes progrès ont été bien plus lents que ceux de la Critique profane. Cela n'empêche pas que Ciaconius n'ait été loüé par pluſieurs Savans du premier ordre. M. de Thou l'appelle *virum rei Antiquariæ peritiſſimum*, Angelo Rocha, André Baccius, Latinus Latinius, & Nicolas Antoine n'en parlent pas avec moins d'Eloges.

A R-

ARTICLE IV.

ΘΟΥΚΥΔΙΔΟΥ περὶ τῦ Πελοποννησιακῦ πολέμυ βίβλια ὀκτώ. THUCYDIDIS *De* Bello Peloponnesiaco *Libri Octo*, *cum Adnotationibus integris* HENRICI STEPHANI & JOANNIS HUDSONI. *Recensuit*, & *Notas suas addidit* JOSEPHUS WASSE. *Editionem curavit*, *suasque Animadversiones adjecit* CAROLUS ANDREAS DUKERUS. *Cum variis* Dissertationibus, Manuscriptorum Collationibus, & Indicibus *novis locupletissimis*.

C'est-à-dire:

HISTOIRE de la *Guerre du* PELOPONESE, par THUCYDIDE, en Grec & en Latin: avec les Notes entiéres d'HENRI ETIENNE, & de JEAN HUDSON. Edition revuë par Mr. JOSEPH WASSE, qui y a joint ſes propres Notes; & publié par les ſoins de Mr. CHARLES ANDRE' DUKER, qui y a auſſi ajoûté les ſiennes. Avec diverſes *Diſſertations*, & quelques Collations de *Manuſcrits*, enfin pluſieurs *Index* tout nouveaux, & fort abondans. En grand *in Folio*, Pagg. en tout 933. ſans les *Préfaces*. A *Amſterdam*, 1731. chez *R.* & *J. Wetſteins*, & *Guill. Smith*.

CETTE

CETTE magnifique Edition d'un des plus excellens Auteurs de l'Antiquité, n'eſt pas encore tout-à-fait en état de paroître, mais elle le ſera bien-tôt. Nous croions faire plaiſir au Public, de la lui annoncer, & d'en donner une idée générale, en attendant que nous puiſſions dire quelque choſe de plus particulier ſur ce que nous jugerons à propos.

Feu Mr. HUDSON, Bibliothécaire de la fameuſe *Bibliothéque Bodléienne* à *Oxford*, & qui a donné pluſieurs belles Editions d'Auteurs Grecs, publia en 1696. l'*Hiſtoire* de THUCYDIDE, en Grec & en Latin, avec des accompagnemens qui rendoient cette Edition la meilleure & la plus commode que l'on eût encore vû. Elle ne pouvoit qu'être recherchée pour ſes avantages propres, & elle le fut d'autant plus, qu'il n'en avoit point paru d'autre (*a*) depuis environ un Siécle; ce qui ſeul devoit la rendre fort rare en peu de tems, quand même on en auroit tiré un plus grand nombre d'exemplaires qu'on ne fait ordinairement en *Angleterre*, des Livres qui s'y impriment, ſur tout de ceux qui ſont gros. Il étoit donc bien tems, qu'on fournît aux Gens-de-Lettres le moien de ſe pourvoir plus aiſément d'un Hiſtorien ſi utile & pour la matiére, & pour le langage.

C'eſt à quoi penſérent ſérieuſement, il y a quelques années, les Libraires chez qui cette *Bibliothéque* s'imprime. Ils y furent encouragez par

(*a*) La derniére étoit celle d'*Emilius Portus*, imprimée à *Francfort*, chez *Wechel*, en 1594.

par la promeſſe que leur fit Mr. WASSE, de revoir le Texte de l'Edition d'*Oxford*, & d'y joindre ſes Remarques. Il y en auroit eû là aſſez, pour donner un grand relief à la nouvelle Edition d'*Amſterdam*. Le *Salluſte*, que ce Savant Anglois publia en 1710. avoit aſſez fait connoître, combien il eſt verſé dans la lecture & la critique des Auteurs Grecs, dont il cite, explique, ou corrige, bien des endroits, dans ſes Notes ſur cet Hiſtorien Latin, imitateur reconnu de *Thucydide*. Mais on eut de plus le bonheur d'engager à ſeconder l'entrepriſe, un autre Savant Homme, plus à portée de diriger le tout, & très-capable de mettre du ſien dans les Editions qu'il manie. C'eſt Mr. DUKER, Profeſſeur en Belles Lettres à *Utrecht*, qui, après avoir publié (*a*) les *Opuſcula De Latinitate Juriſconſultorum Veterum*, nous a donné (*b*) un *Florus*, avec des Notes *Variorum*, & les ſiennes propres. Il refuſa d'abord de ſe prêter à un travail ſi pénible, pour lequel il n'avoit pas fait de longue main des préparatifs : mais enfin il céda aux inſtantes ſollicitations des Libraires, quand ils lui eurent mis en main des ſecours, avec leſquels, joints à ceux qu'il pouvoit eſpérer d'ailleurs, il crut avoir dequoi améliorer beaucoup l'Edition, à laquelle il ſe chargeoit de préſider. C'eſt lui auſſi, qui ſeul en rend compte, dans une longue Préface de ſa façon.

Il a eû des *Collations* de trois *Manuſcrits* de *Tha-*

(*a*) En 1711. à *Leide*.
(*b*) En 1722. là-même.

Thucydide, & il en a confronté lui-même deux autres. Le *prémier* eſt un Manuſcrit de la Bibliothéque du Roi de *France*, cotté *num.* 3044. Les Libraires avoient trouvé moien d'en avoir la Collation, auſſi bien que du *Second Manuſcrit*, appartenant à un Seigneur *Danois*, Mr. le Comte *Chriſtian Daneſchiold*, de *Samſoe*, &c. Mr. *Grammius*, Profeſſeur en Langue Gréque à *Coppenhagen*, qui a collationné celui-ci, ne lui donne que trois cens ans d'antiquité ; encore eſt-il écrit, depuis le milieu du V. Livre de *Thucydide* juſqu'à la fin, d'une main qui lui paroît plus récente. Le *troiſiéme Manuſcrit* ſe trouve dans la Bibliothéque de S. A. S. Monſeigneur le Landgrave de *Heſſe-Caſſel*. Mr. *Schmincke*, qui en eſt (*a*) Bibliothécaire, l'avoit indiqué à nôtre Editeur, & il obtint lui-même du feu Prince la permiſſion de le communiquer aux Libraires. Ainſi Mr. *Duker* a pû en juger par ſes propres yeux, & en donner une deſcription exacte. Ce Manuſcrit eſt écrit vers le milieu du XIII. Siécle, comme le Copiſte a eû ſoin de l'indiquer par des chiffres en Grec ; ce qui paroît d'ailleurs par le caractère. Mr. *Duker* a eû auſſi entre les mains le *quatriéme Manuſcrit*, qui eſt préſentement dans la Bibliothéque d'*Utrecht*. Autant qu'il en peut juger, ce Manuſcrit, qui eſt en papier, n'a tout au plus que trois cens ans d'antiquité : mais il paroit copié d'après un autre qui n'étoit pas mauvais, & il ſert en pluſieurs endroits

(*a*) Il eſt auſſi Profeſſeur en Hiſtoire à *Marpurg*.

endroits à confirmer la véritable leçon. C'eſt celui-là même que Mr. *Hudſon* appelloit le Manuſcrit de *Grævius*, à cauſe dequoi on le qualifie ici de même, quoi qu'il n'aît jamais appartenu à ce fameux Critique. Le propriétaire en étoit alors Mr. *Guillaume van Cleef*, Avocat d'*Utrecht*, qui en a depuis fait préſent à la Bibliothéque d'*Utrecht*. Il avoit permis à Mr. *Grævius* de l'envoier à *Oxford*, pour ſervir à l'Edition qu'on y faiſoit de *Thucydide*. Mais Mr. *Hudſon*, ou ceux qui collationnérent pour lui ce Manuſcrit, s'y prirent aſſez négligemment, de ſorte qu'il a fallu ſuppléer preſque la moitié des Diverſes Leçons qu'il fournit. Enfin, Mr. *Jean Jaques Wetſtein*, ſavant Miniſtre de *Bâle*, a communiqué la Collation qu'il avoit faite d'un Manuſcrit de la Bibliothéque Publique de ſa patrie, ſur l'Edition publiée là-même chez *Hervagius*, en 1540. & revuë par le docte *Camerarius*. Mais le nouvel Editeur aiant reçû trop tard la plus grande partie de cette Collation, a été obligé de la mettre après les Préfaces, & autres Piéces qui précédent le corps de l'Ouvrage. Elle n'étoit pas inutile, quoi que le Manuſcrit eût déja été conſulté pour l'Edition de *Bâle*. Car *Hervagius* n'en avoit envoié à *Camerarius* que quelques Diverſes Leçons: & dans ce peu même d'endroits, comme l'a remarqué Mr. *Wetſtein*, il avoit quelquefois lû autrement que le Manuſcrit ne porte.

Voilà pour les Manuſcrits, dont les Collations paroiſſent ici ou nouvelles, ou plus exactes.

tes. A l'égard des *Anciennes Editions*, Mr. *Duker* ne s'eſt ſervi que de celle de *Vaſcoſan*, qui contient ſeulement les trois prémiers Livres de *Thucydide*, imprimez à *Paris* en 1548. 1549. & de celle de *Bâle*, dont nous venons de parler. Il a eû en main deux exemplaires de la derniére, qui, quoi que l'un & l'autre portent ſur le titre la même année 1540. lui ont paru néanmoins différer en quelques endroits. Du reſte, il ne s'eſt pas mis fort en peine de chercher d'autres Editions anciennes, d'un côté, parce qu'il ne s'étoit propoſé principalement que de renouveller l'Edition d'*Oxford*; de l'autre, parce qu'il croioit que Mr. *Hudſon* avoit confronté aſſez exactement toutes les Editions précédentes avec l'Edition d'*Emilius Portus*: de quoi néanmoins il a depuis un peu douté, s'étant apperçu que l'Editeur Anglois avoit quelquefois bronché en rapportant les Diverſes Leçons de l'Edition d'*Hervagius*.

Avec de tels ſecours, voici de quelle maniére il s'y eſt pris dans tout cet Ouvrage. Mr. *Waſſe*, en revoiant le Texte de l'Edition d'*Oxford*, y avoit fait quelques changemens, que l'on a ſuivis. Du reſte, on a copié exactement cette Edition, hormis un très-petit nombre d'endroits, où Mr. *Duker* a changé, ſur la foi des Manuſcrits, quelques mots de fort peu de conſéquence. Il a eu ſoin d'en avertir toûjours le Lecteur, auſſi bien que des changemens faits par Mr. *Waſſe*. Il en a uſé de même à l'égard de la Verſion Latine, qui eſt celle d'EMILIUS

PORTUS, retouchée par Mr. *Hudſon* ſur les autres Traductions, ſans en excepter la Françoiſe de d'ABLANCOURT, & l'Angloiſe d'HOBBES. Ce Savant Anglois s'étoit néanmoins contenté le plus ſouvent de marquer, après les Diverſes Leçons, les différentes interprétations des Paſſages difficiles.

Avant que d'aller plus loin, il eſt bon de dire, comment tout eſt diſpoſé dans cette Edition, plus commode à divers égards que celle d'*Oxford*. Mr. *Hudſon* avoit ſuivi la méthode de quelques Editions d'*Angleterre*, où le Grec eſt tout ſeul au haut des pages, dans toute leur largeur; & la Verſion au deſſous, en deux colomnes. On a remis les choſes dans l'ordre le plus en uſage, & conforme au goût de la plûpart des Lecteurs, qui eſt de placer la Verſion à côté du Texte: & on l'a fait d'une maniére à éviter, autant qu'il étoit poſſible, l'inconvénient qui avoit obligé à s'en éloigner, je veux dire, la néceſſité de faire déborder ſous le Texte Grec une Verſion Latine plus étenduë. Au deſſous du Grec & du Latin ainſi rangez, on voit d'abord, comme dans l'Edition originale, les Diverſes Leçons, continuées ſans interruption dans toute la longueur de la ligne; & puis les anciennes Scholies Gréques, en deux colomnes Enfin, au plus bas de la page, ſe trouvent les Notes des Ecrivains Modernes, miſes auſſi ſur deux colomnes. Avec tant de choſes différentes, qui demandoient quelque déſignation de l'endroit du Texte auquel elles ſe rapportent, on s'attendra

tendra ſans doute à voir ce Texte bigarré de diverſes marques, qui faſſent un mauvais effet à la vuë, & une eſpéce de confuſion. Mais on s'eſt aviſé d'un expédient, qui en épargne la plus grande partie. Il n'y a dans le Texte, que des Lettres, qui indiquent les petites Notes, où ſont contenuës les Diverſes Leçons, les conjectures des Savans, & autres choſes ſemblables. Pour ce qui eſt des Scholies Gréques, qui, dans l'Edition d'*Oxford*, ſont marquées par des Chiffres, on a trouvé moien d'emploier ces Chiffres hors du Texte, de maniére qu'ils ſervent auſſi aux Notes Latines, qui viennent après les Scholies; & voici comment. Il y a dans l'entre-d'eux du Texte & de la Verſion, une ſuite de Chiffres, qui marquent, de cinq en cinq, la ſuite des Lignes, en comptant depuis un juſqu'à cent, & recommençant après cela juſqu'à la fin de chaque Livre. Le *numero* de chaque Scholie Gréque, & de chaque Note Latine, répond à celui de la Ligne du Texte, où ſont les mots Grecs, ſur leſquels la Scholie ou la Note roulent. Ainſi un coup d'œil ſuffit, pour trouver ce que l'on cherche. Ajoûtons, qu'on a indiqué par des chiffres, dans la marge intérieure du Livre, les endroits où commence chaque Page de l'Edition d'*Oxford*; ce qui étoit abſolument néceſſaire, parce que la plûpart des *Index*, & les plus utiles, ſont faits ſur cette Edition; car du reſte, on auroit pû s'en paſſer par rapport à la facilité de trouver les Paſſages citez ſur l'Edition d'*Oxford*, puis qu'étant diviſée en Chapitres, peu de gens s'a-

viſent d'en marquer ſeulement les pages. Revenons à la Préface de Mr. *Duker*, qui ne dit rien de tout ceci, ſans doute parce que chacun peut le voir en feuillettant la nouvelle Edition: mais nous écrivons en faveur de ceux qui ne l'auront pas encore vuë, ou qui ne la verront pas ſi-tôt, & dont pluſieurs mêmes ne verront peut-être jamais celle d'*Angleterre*.

Les *Diverſes Leçons* des Manuſcrits nouvellement conſultez, ſont inſerées, en leur place, parmi celles que Mr. *Hudſon* avoit recueillies, & qui ſe trouvent maintenant toutes raſſemblées ſous le Texte; au lieu que les Collations de (*a*) deux Manuſcrits, venuës trop tard, étoient à la fin du Livre, en forme d'*Appendix*. Mr. *Duker* avouë de bonne foi, que, dans ce grand nombre de Diverſes Leçons, il y en a qui ſont des fautes très-certaines de Copiſtes, d'autres qui ne ſervent de rien pour corriger des Paſſages corrompus, ou en éclaircir d'obſcurs; & qu'on auroit pû en omettre pluſieurs, ſans que perſonne eût lieu d'y trouver à redire. Cependant il a cru ne devoir ni rien retrancher de la Collection de l'Editeur précedent, ni ſuivre un autre plan dans la ſienne. A cette occaſion, il témoigne regarder avec beaucoup de mépris ceux qui n'eſtiment pas aſſez le ſoin de recueillir des Diverſes Leçons, & qui trouvent l'occupation auſſi chétive & frivole, que pénible & desagréable. Il renvoie ces

(*a*) Celui de Mylord *Clarendon*, & celui d'*Utrecht*, nommé de *Grævius*.

ces gens-là à une (*b*) Préface de Mr. BURMAN, où ils ſont accommodez comme il faut: & il commence ici à repouſſer lui-même, avec beaucoup de vivacité, les traits d'un homme qui a pris occaſion de là de le tourner en ridicule par un ſobriquet de ſon invention; de quoi nous aurons occaſion de parler plus bas.

A l'égard des *Scholies Grèques*, on les donne toutes telles qu'elles ſe trouvent dans l'Edition d'*Oxford*, à un endroit près, ou deux. On auroit pû néanmoins, ſi on eût voulu, en ſuppléer ou corriger pluſieurs, par les Manuſcrits, & ſur tout par celui de *Caſſel*, qui, quoi que défectueux dans une bonne partie du I. Livre, eſt ailleurs, en bien des endroits, plus ample & plus correct que tous les autres. Depuis *Henri Etienne*, & Mr. *Hudſon*, le Savant Danois Mr. *Grammius* dont nous avons déja parlé, a publié (*b*) des Notes, quelquefois aſſez longues ſur ces Scholies.

Mrs. *Waſſe* & *Duker* y ont joint les leurs; & le dernier y a fait entrer les Diverſes Leçons des Manuſcrits. Mais, les pages étant déja aſſez chargées de pluſieurs choſes différentes, il a fallu renvoier tout cela à la fin du Livre, avant les *Index*.

Les *Notes ſur le Texte* ſont donc ce qui occupe la derniére partie de chaque Page. Mr. *Hudſon*

(*a*) Sur une Edition de *Juſtin*, publiée avec des Diverſes Leçons, je ne ſai en quelle année, ni ou.

(*b*) A *Coppenhagen*, en 1722. *in quarto*.

Hudſon en avoit omis quelques-unes d'*Henri Etienne:* on les a remiſes à leur place, afin qu'il ne manquât rien du travail de ce docte Imprimeur, à qui les Lettres Gréques ont tant d'obligation. Enſuite viennent les Notes de Mr. *Waſſe*, & puis celles de Mr. *Duker*, qui les a diſtinguées des autres en n'y mettant point de nom. Celles d'*Henri Etienne* ne vont pas au delà du II. Livre, parce que, comme il le dit lui-même dans la Préface de ſa ſeconde Edition, quand il en fut venu là, on lui fit eſperer de *France* & d'*Allemagne*, de nouvelles Collations de Manuſcrits, tant pour le Texte de *Thucydide*, que pour le *Scholiaſte* Grec; mais la mort le prévint, avant qu'il pût donner à part le reſte de ſes Notes, qu'il promettoit d'une maniére ou d'autre. MURET (*a*) lui en fit un crime, & dit que, ſelon la coûtume, il avoit ainſi repû les Lecteurs de vaines eſpérances, en publiant & *Xénophon*, & *Thucydide*, pour cacher ſon ignorance, qui le mettoit hors d'état d'expliquer les Paſſages difficiles. Mr. *Duker* prend là-deſſus le parti d'*Henri Etienne* contre une critique également aigre & mal fondée. S'il y a quelque choſe à reprendre dans ſes Notes, c'eſt, ajoûte-t-il, qu'après avoir (*b*) blâmé le Scholiaſte Grec de

(*a*) C'eſt dans ſes Notes poſthumes ſur *Xénophon*, publiées à *Ingolſtadt* en 1602. avec d'autres Notes, ou Commentaires imparfaits, ſur *Ariſtote*, & autres Auteurs. Voiez là pag. 750, 754.

(*b*) Dans ſon Diſcours préliminaire ſur les Scholies (*Prolegomena*) pag. 579. col. 2. de cette Edition.

de ce qu'il dit des choſes ſuperfluës, il tombe lui-même dans ce défaut, & non ſeulement s'arrête ſouvent à des minuties, mais encore eſt fort diffus ſans néceſſité. Auſſi Mr. *Duker* a-t-il été obligé de renvoier à la fin du Livre, parmi les *Addenda*, pluſieurs Notes de ce Savant, trop longues pour être miſes ſous le Texte avec les autres. Par la même raiſon, il en a placé au même endroit quelques-unes de Mr. *Waſſe*. Celui-ci lui en aiant depuis envoié de nouvelles, lors que tout le reſte étoit déjà imprimé, il a fallu qu'il les inſérât dans ſa *Préface*, où elles occupent plus de ſix pages. Il y a joint par occaſion, deux ou trois remarques ſavantes & judicieuſes, tirées d'une Lettre que lui avoit écrite Mr. HEMSTERHUIS, Profeſſeur en Belles Lettres à *Franeker*, de qui nous attendons une Edition de *Lucien*.

Il me ſemble entendre quelques Lecteurs, qui diront ici : N'y auroit-il donc qu'*Henri Etienne*, & Mr. *Hudſon*, qui, avant Mrs. *Waſſe* & *Duker*, euſſent travaillé ſur *Thucydide*? Eſt-il poſſible qu'un Hiſtorien ſi ancien & ſi utile aît été ſi fort négligé, pendant que tant d'autres Auteurs, Grecs & Latins, de beaucoup moindre importance, paroiſſent de tems en tems avec des titres chargez du nom de pluſieurs Savans Modernes, dont on donne les Notes toutes entiéres; après quoi ſuit une liſte ou une indication générale de quantité d'autres, dans les Commentaires ou les Ouvrages deſquels on a choiſi ce que l'on jugeoit convenable? Il n'eſt pas facile, je l'avouë,

de répondre à cette queſtion d'une maniére qui ſauve tout-à-fait l'honneur des Critiques de profeſſion : & ce n'eſt pas même le ſeul Auteur de l'Antiquité, qui auroit ſujet de ſe plaindre à cet égard. On peut dire néanmoins, pour ce qui regarde *Thucydide*, que, dans la nouvelle Edition, il y a des Notes de plus de Savans, que le titre n'en préſente. Car Mr. *Hudſon* en avoit mêlé parmi les ſiennes pluſieurs tirées de (*a*) FRANÇOIS & d'EMILIUS PORTUS, Pére & Fils, de JAQUES PAUMIER *de Grentemeſnil*, & de quelques autres. Mrs. *Waſſe* & *Duker* en uſent de même dans l'occaſion. Le dernier en a auſſi publié, & inſeré à leur place, ſous le nom de feu Mr. le Baron de SPANHEIM, quelques-unes que cet Illuſtre Savant avoit écrites à la marge (*b*) de ſon Exemplaire; quoi que, dit-il, il y aura peut-être des gens, qui jugeront qu'on auroit pû s'en paſſer : mais il ne faut rien laiſſer perdre, ſi peu conſidérable qu'il ſoit, des reſtes d'un Grand Homme, comme celui-là. Achevons d'indiquer les avantages de cette nouvelle Edition de *Thucydide*.

Il y avoit dans celle d'*Oxford* trois *Index* : le *Prémier*, en Latin, des *Choſes* ou *Matiéres* remarquables, qui ſe trouvent ou dans l'Hiſtoire,

(*a*) Mr. *Grammius*, dans ſes Notes ſur les Scholies, *pag.* 623. col. 2. de cette Edition, s'étonne avec raiſon, que Mr. *Hudſon* ait fait ſi peu d'uſage dans les prémiers Livres, des Notes de ce *François Portus*, qui étoit un Grec de *Candie*, très-habile homme.

(*b*) Qui eſt à *Berlin* dans la Bibliothéque qui porte ſon nom. C'eſt Mr. *La Croze* qui les a communiquées.

toire, ou dans les Scholies Gréques : le *Second*, en Grec, des *Mots* ou des *Façons de parler* les plus considérables, qui sont expliquées dans les Scholies : le *Troisiéme*, des *Auteurs* citez par le *Scholiaste*. On redonne ces trois Index, retouchez & augmentez en certains endroits. Mais on y en a joint *quatre autres* tout nouveaux, dont les *trois prémiers*, qui sont de la façon de Mr. *Duker*, regardent ce qui est contenu dans les *Notes*, tant pour les *Choses*, que pour les *Mots*, & pour les *Anciens Auteurs*, qui s'y trouvent expliquez, ou corrigez, ou éclaircis, par occasion. Le *quatriéme* & dernier, le plus long de tous & en même tems le plus utile, a été dressé par Mr. *Wasse*, & mis en ordre, avec beaucoup de peine, par Mr. *Wallis*, Jeune Irlandois, qui entend bien les deux Langues. On trouve dans cet Index, qui remplit cinquante pages de menu caractére, les *Expressions* & les *Phrases* les plus remarquables de *Thucydide*, souvent accompagnées d'une Version Latine, & entremêlées de Citations d'autres Auteurs Grecs, qui se sont exprimez de même, quelquefois aussi de diverses remarques critiques. Il seroit à souhaitter qu'on eût des Tables comme celle-là, sur tous les Anciens Auteurs. Rien ne seroit plus utile & pour trouver aisément ce qu'on y cherche, & pour l'intelligence des Langues dans lesquelles ils ont écrit, comme aussi pour perfectionner les meilleurs Dictionnaires que l'on a. Mr. *Wasse* avoit déja donné un semblable Index sur *Salluste*; & cela seul feroit rechercher

chercher ſon Edition, que celle de Mr. *Cortius* n'a pas rendu d'ailleurs moins utile.

Il ne manquoit plus que d'enrichir la nouvelle Edition de *Thucydide*, des (*a*) *Annales Thucydidei* du grand Chronologiſte DODWELL, qui ſont d'un ſi grand uſage, pour bien entendre l'Hiſtoire de la *Guerre* du *Péloponnéſe*, & pour s'inſtruire de la Vie de l'Hiſtorien. On en a pris tout qui ſe rapportoit là. Mais Mr. *Duker* témoigne être fâché de ce qu'il n'a pas conſeillé aux Libraires d'imprimer ces *Annales*, ſans en rien retrancher. Il n'y a penſé, que lors qu'il n'étoit plus tems.

Après la *Vie* de *Thucydide* écrite en Grec, ſous le nom de *Marcellin*, & les Paſſages de divers Auteurs, Anciens ou Modernes, qui ont donné leur jugement ſur *Thucydide*, on a joint ce qu'en ont dit (*b*) GERARD JEAN VOSSIUS, dans ſon Livre ſur les *Hiſtoriens Grecs*; & Mr. FABRICIUS, dans ſa (*c*) *Bibliothéque Gréque*. L'article du dernier eſt même plus ample ici, que dans le grand Ouvrage, d'où on l'a pris; l'Auteur aiant bien voulu communiquer ſes Additions aux Libraires.

Comme par tout cela, & par les *Annales* de *Dodwell*, on peut aſſez ſavoir ce qui regarde la perſonne, le caractére, & le Stile de *Thucydide*; Mr. *Duker* s'eſt cru diſpenſé d'en traiter dans ſa Préface, comme font ordinairement

(*a*) Publiez à *Oxford* en 1702. avec les *Annales* de *Xénophon*.

(*b*) *De Hiſtoricis Græcis*, Lib. I. Cap. 4.

(*c*) *Bibl. Grac.* Lib. II. Cap. 25.

ment les Editeurs ; & il ſe contente de quelques remarques, pour ſuppléer ou rectifier ce qu'on avoit dit avant lui. Il rapporte ſur tout divers Paſſages de DENYS *d'Halicarnaſſe*, de JULIUS POLLUX, de SUIDAS, & autres Anciens Auteurs, qui ont cité quelque choſe comme étant de *Thucydide*, dont néanmoins on ne trouve rien dans l'Hiſtoire, telle que nous l'avons aujourd'hui.

Nous ſommes fâchez, au reſte, pour l'amour de Mr. *Duker*, qu'il ait été obligé d'emploïer les quatre derniéres pages de ſa *Préface*, à un genre d'eſcrime déſagréable, & dans lequel il étoit encore novice. Un homme, dont il avoit été Ami autrefois, l'a mis dans cette néceſſité. C'eſt Mr. SCHRÖDER, Recteur de l'Ecôle Latine de *Delft*. Celui-ci aiant vû dans le Journal Flamand d'*Utrecht*, un article où l'on faiſoit peu eſpérer de la nouvelle Edition des *Tragédies* de *Senéque*, qu'il publia bien tôt après (*a*); s'imagina, ſur de ſimples ſoupçons, que cela venoit de Mr. *Duker*; quoique l'article, comme il a paru depuis, eût été tiré des Nouvelles Litteraires d'un Journal Allemand, que l'on imprime à *Leipſig*. Un Auteur, & ſur tout un Editeur, piqué au vif par un endroit ſi ſenſible, ne ſe donne pas la peine d'examiner. Mr. *Schröder* ſe déchaîna en peu de mots, dans la Preface de ſon *Senéque*, contre celui qu'il prenoit pour l'Offenſeur, & voulut à ſon tour donner mauvaiſe opinion du travail auquel il étoit occupé ſur *Thucydide*.

Il

(*a*) En 1728. à *Delft*.

Il le traita de *Variolectionarius Thucydideus*. Il alla plus loin: il l'accusa ouvertement d'avoir fait un mauvais manége pour le perdre, & de lui vouloir du mal, parce qu'il n'avoit pas réussi dans ce dessein. Mrs. les Journalistes de *Leipsig* (*a*) prirent hautement le parti du Professeur d'*Utrecht* & parlérent d'ailleurs avec beaucoup de mépris du Recteur de *Delft*, de son Edition de *Senéque*, & de sa capacité. Celui-ci n'a pas demeuré muet. Il publia l'année passée une brochure, que Mr. *Duker* appelle un violent Libelle, tant contre lui, que contre les Journalistes; mais dont nous n'avons vû que le (*b*) titre. C'est sur tout cela que Mr. *Duker* se défend, d'une maniére à ne pas épargner son homme. Nous n'avons garde d'entrer dans le moindre détail de pareilles choses, ni de prononcer sur un différent, où l'honneur de l'une & de l'autre Partie est intéressé. Nous nous contenterons de dire, que l'Aggresseur aura toûjours sujet de se repentir, puis que toutes les Piéces qu'il pourroit publier sur ce Procès, seront bien tôt oubliées: au lieu que le Factum de l'Attaqué passera certainement à la Postérité, avec la belle Edition de *Thucydide*, où il est incorporé.

(*a*) *Acta Eruditor.* Ann. 1728. Mens. Octobr. *pag.* 451. *& seqq.*

(*b*) JOH. CASP. SCHRÖDERI *Notarum & Animadversionum ad* L. Annæi Senecæ *Tragœdias Vindicia à distortionibus & calumniis alicujus ex Editoribus* Actorum Eruditorum *Lipsiensium Anni* 1728.

A R-

ARTICLE V.

Lettre de Mr. de BEAUSOBRE *à Mr.* DE LA MOTTE, *contenant un Plan de ſon Eſſai critique ſur l'Hiſtoire & les Dogmes des Manichéens Anciens & Modernes, Tome I. qui ſera ſuivi de l'*HISTOIRE DE LA REFORMATION D'ALLEMAGNE *& des Païs du Nord.*

MONSIEUR,

JE vous envoye enfin, la prémiere Partie de mon ESSAI CRITIQUE *ſur les Anciens Manichéens* (*a*). Vous aurez la ſeconde dans peu de tems. Ce I. Tome, où je traite de l'Hiſtoire de Manichée, de ſes Principes, de ſes Dogmes, de ſa Morale, de ſes Obſervances religieuſes &c. ſera accompagné d'une Diſſertation ſur la *Morale des Gnoſtiques.*

Cet Ouvrage eſt tout à fait occaſionel. Avant que de donner l'HISTOIRE *de la Réformation d'Allemagne & des Païs du Nord*, j'avois penſé à en donner les PRELIMINAIRES. On connoit mieux les Evénemens, quand on en voit les cauſes & l'origine. La Réformation ne fut point l'effet d'un Deſſein formé depuis long tems. Je ne connois que deux hommes, qui y penſaſſent, mais dont les plans étoient bien différens. C'eſt *Eraſme* & *Zuingle:* pour *Luther*, il n'y ſongeoit point; auſſi l'entreprit-il ſans préparation, avec une ſcience médiocre, mais avec beaucoup d'eſprit & de fermeté. Com-

(*a*) Il s'imprime actuellement *in* 4. à Amſterdam chez *J. Frid. Bernard.*

Comme feu Mr. *Lenfant* devoit écrire les Conciles de Conſtance & de Bâle, & conduire ſon Hiſtoire juſques vers l'an 60. ou 70. du XVI. Siécle, j'avois réſolu de commencer où il finiroit. C'étoit un deſſein formé entre nous. L'Hiſtoire de cette *Societé*, qu'on a nommée L'UNION *des Fréres de Bohême*, & qui prit naiſſance dans le tems que je viens de marquer fut mon premier objet. L'Allemagne & la France n'étoient pas contentes des Papes : Elles avoient l'une & l'autre de grands Griefs. Mais au fond elles ne faiſoient que du bruit. Les choſes alloient toûjours leur train : Le Siége de Rome fut occupé par des Papes, très-vicieux & très-entreprenans. Cependant le bel Art de l'Imprimerie s'invente; l'Etude des Langues fleurit : le monde s'éclaire; la Scholaſtique perd beaucoup de ſon crédit : elle eſt ſupplantée par d'autres Sciences : d'habiles gens commencent à montrer les abus : les Princes ſe brouillent avec la Cour de Rome : *Maximilien I.* & *Louis XII.* aſſemblent le Concile de *Piſe*; *Jules* II. celui de *Latran* : *Leon X.* calme la tempête, & le monde dut voir alors ce qu'il faut attendre des Princes en matiére de Réformation. Leurs intérêts ſont l'unique reſſort, qui les fait mouvoir. C'eſt-là tout ce que contenoit mon premier Plan, & ce que j'appellois les PRELIMINAIRES *de la Réformation* : ſavoir, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique depuis l'an 1470. juſqu'à l'année 1517.

Cet Ouvrage étoit à peu près achevé lors que

je

je me mis à lire le Traité du ſavant *Usher*, *de Succeſſione Eccl. Chriſt.* Il commence vers l'an mille de nôtre Seigneur, parce que c'eſt particuliérement depuis ce tems-là que ſe ſont introduits les plus grands Abus : c'eſt ce qui me fit naître la penſée de remonter juſqu'au commencement de l' X I. Siécle. J'y trouvai d'abord la ſanglante exécution de 13. Chanoines d'*Orleans*, qui paſſoient *pour les plus nobles*, *pour les plus ſavans*, & *les plus vertueux* du Clergé de cette Ville-là. On les fit brûler ſous prétexte qu'ils étoient *Manichéens*. Dans le même tems on en trouve d'autres dans l'*Albigeois*, & peu d'années après à *Arras* & à *Cambrai*. Je recherche l'origine de cette nouvelle eſpèce de Manichéens ; & je découvre qu'ils viennent d'*Italie* ; que ceux d'Italie viennent de *Dalmatie* : ceux de Dalmatie, de *Bulgarie* ; ceux de Bulgarie, de *Thrace* ; & ceux de Thrace, de la *Syrie* & de l'Armenie, d'où ils avoient été tranſportez par l'Empereur *Jean Zimiſcès*, c'eſt-à dire, *Jean le Petit*. Ainſi nos Manichéens de France, d'Allemagne & d'Italie, ne ſont qu'une branche de ceux qu'on a nommez PAULICIENS, ou *Bogomiles*. J'examine l'Hiſtoire & les Dogmes de ces gens-là, & je montre que ce qu'on nous en a dit n'eſt presque tout qu'impoſture.

Cependant, pour juger ſi une Secte eſt Manichéenne, il faut bien connoître le *Manichéiſme*. J'en avois l'idée, qu'on en a d'ordinaire, quand on a lû ſans examen les Auteurs Héréſiologues. Mais l'Expérience m'ayant ap-

pris, qu'il n'y a point d'Hiſtoire plus fabuleuſe que celle des Hérétiques, je me mis à examiner l'Hiſtoire de *Manichée*; Elle me parut d'abord très ſuſpecte, & enſuite pleine de fauſſetez & d'abſurditez C'eſt ce qui me fit prendre la réſolution d'écrire ce que j'appelle ESSAI CRITIQUE *ſur l'Hiſtoire de Manichée & ſur ſes Dogmes:* Je rapporte d'abord l'Hiſtoire de cet Héréſiarque telle que nous l'avons dans les Auteurs Grecs & Latins, & je montre qu'elle eſt fauſſe preſque dans toutes ſes circonſtances. Je rapporte enſuite ſon Hiſtoire ſelon les Syriens, les Perſans & les Arabes: celle-ci eſt beaucoup plus vrai-ſemblable que l'autre, & la détruit entiérement. J'examine enſuite les Principes & les Dogmes de cet Héréſiarque, & je le décharge d'une infinité d'opinions ou de pratiques abſurdes & profanes.

Tout imparfait que ſera cet Ouvrage, ſoit à cauſe du défaut de monumens, ſoit à cauſe de la médiocrité de l'Auteur, au moins il ſera nouveau, Je me flatte qu'un Lecteur, qui aime la Vérité, verra avec plaiſir, qu'on lui démontre la fauſſeté de ce que les Grecs & les Latins nous racontent, depuis quatorze ou quinze Siécles, touchant un Philoſophe Perſan, qui, avec de grandes qualitez, eut de grandes Erreurs, parce qu'il voulut accommoder le Chriſtianiſme avec la Philoſophie Orientale, tout comme les Grecs voulurent l'accommoder avec celle de *Platon*. Ce fut-là l'Origine de ſon Héréſie.

Ce

Ce qui m'a fait le plus de peine en écrivant cet Ouvrage, & ce qui m'auroit rebuté, ſi je l'avois prévû, c'eſt la difficulté de démêler le faux d'avec le vrai : de découvrir l'origine, les prétextes des impiétés & des profanations qu'on a attribuées aux Manichéens, de fixer leurs véritables ſentimens. C'eſt encore, que le Manichéïſme heurtant une grande partie des Dogmes de la Religion Chrétienne, il faut les manier tous en traitant de cette Héréſie : Il ne s'agit, ni de les expliquer en Théologien, ni de les défendre. Il s'agit ſeulement d'en parler en Hiſtorien, & c'eſt tout ce que j'ai fait. J'ai été obligé auſſi en qualité d'Hiſtorien, de dire les raiſons de l'Héréſiarque, de préſenter ſes erreurs par le côté qui l'a ſéduit ; de montrer ce qui les peut rendre excuſables, au moins en partie. J'ai eu ſeulement la précaution, en quelques endroits, de mettre à la marge des réponſes, qui ne ſe préſenteroient pas d'elles-mêmes à un Lecteur peu éclairé. Je tâche auſſi quelquefois de délaſſer le Lecteur par des Epiſodes, qui ont de la liaiſon avec mon ſujet principal, & qu'il ne faut pas amener de trop loin.

Si je l'avois oſé j'aurois mis à la tête de mon premier Tome, PRELIMINAIRES *de la Réformation*, parce qu'au fond c'eſt mon intention de les écrire, & que les anciens Manichéens ne ſont entrez dans mon plan, que par occaſion : mais j'aurois vû auſſi-tôt ces Gens, qui profitent du moindre prétexte pour décrier une Révolution, ſans laquelle vraiſemblablement

toute l'Europe ſeroit encore dans d'épaiſſes ténèbres, publier partout, que, de l'aveu des Proteſtans, le plus grand des Héréſiarques a été leur prémier Apôtre. Je n'ai pas voulu leur donner ce plaiſir. Je ne mettrai donc ce titre qu'au II. Tome, dans lequel je donnerai l'HISTOIRE *& les Dogmes des Pauliciens:* l'HISTOIRE & les *Dogmes des Bogomiles:* l'HISTOIRE & les *Dogmes* des *Chanoines d'Orleans*, des *Albigeois*, & de toutes ces Sociétez Chrétiennes, qu'on a diffamées, & qu'on a fait brûler, ſous prétexte de Manichéïſme. Je placerai par-ci par-là quelques Diſcours Hiſtoriques ſur l'origine de certaines opinions, & de certaines pratiques, qui ont prévalu dans l'Egliſe. Par exemple, je traiterai en Hiſtorien de l'*Origine & du Progrès de l'Epiſcopat:* De l'*Origine & du progrès de la Puiſſance des Papes:* De l'*introduction des Images dans les Temples*, laquelle fut innocente dans le commencement, mais qui ne le fut pas long tems: *de l'Origine & de l'établiſſement du Célibat des Prêtres*, qui fut le dernier coup que les Papes donnérent à la liberté des Egliſes d'Occident, &c. C'eſt la matière de mon II. Tome.

Le III. commencera par les Dogmes des *Huſſites*, un peu plus developpez qu'ils ne le ſont dans l'Hiſtoire de M. *Lenfant*. Comme ces Huſſites, qu'on a nommez *Taborites*, tenoient leurs Dogmes des *Vaudois*, je marquerai au juſte la créance & la Théologie de ces Gens-là & je la tirerai d'Ecrits authentiques. De là nous paſſerons à l'HISTOIRE *des Fréres de*

de Bohême & insensiblement à toute l'Histoire Ecclésiastique depuis l'an 1470. jusqu'à l'année 1517. Celle du fameux JERÔME SAVONAROLE sera un morceau assez curieux. ERASME, REUCHLIN, BEATUS RHENANUS, & d'autres Savans de ces tems-là paroîtront sur la Scene, avec leurs Ouvrages. Enfin, je donnerai l'Histoire des *Conciles* de *Pise* & de *Latran.*

Si Dieu me conserve la vie, tous ces Ouvrages seront suivis de l'HISTOIRE *de la Réformation d'Allemagne* & *des Pays du Nord*, dont j'ai déja compoſé une bonne partie.

Comme l'idée, que j'ai de l'Histoire, n'est pas celle d'une compilation de tout ce qu'on a dit, mais celle d'une Rélation aussi juste qu'elle peut être des Evénemens & des Sentimens, que je raconte, j'ai besoin d'employer sans cesse la Critique, pour faire la séparation du faux & du vrai. L'Impartialité m'oblige bien de rapporter, ce qui a été dit de part & d'autre dans les contestations; mais je ne suis pas moins obligé de montrer au Lecteur ce qu'il y a de faux & de vrai dans ce qui est allégué par les Parties. Autrement je ne ferois que le jetter dans l'incertitude, & en lui laissant la liberté de juger des faits, je ne lui fournirois pas les moyens de le faire.

Quoique je sois Protestant, & bon Protestant, je puis assurer d'un côté, que je ne suis point Ennemi de cette Société, qu'on nomme l'EGLISE CATHOLIQUE, & de l'autre, que je ne suis point l'aveugle admirateur de tout ce

qui s'eſt fait dans la Réformation. Mais j'ai une averſion infinie pour l'oppreſſion, & pour le menſonge, un amour ſincére pour le vrai, un attachement opiniâtre à le découvrir, s'il eſt poſſible, & un grand reſpect pour l'Ordre. Je ne croi pas que l'*Epiſcopat*, tel qu'il eſt à préſent, ſoit d'inſtitution Divine, mais cela n'empêche pas que je ne le reſpecte, comme un Gouvernement accepté par l'Egliſe univerſelle, & qui au fond a peut-être moins d'inconveniens qu'aucun autre. Je me reprocherois comme un grand péché de me ſouſtraire à ce Gouvernement, dès qu'il n'a point dégénéré en Tyrannie. Je ne ſuis point ennemi non plus de ce qu'on nomme le *Pape*, ſi on entend par là le *Patriarche d'Occident*, & le premier des Patriarches. Quoique la qualité de Prince Temporel ſoit très-difficile à concilier avec le Miniſtère d'un bon Evêque, je n'entreprendrois jamais de dépouiller les Evêques de Rome de leurs Domaines. C'eſt à eux d'en faire un bon uſage: Et pour leur pouvoir Eccléſiaſtique, tel qu'il leur a été accordé par les Conciles, s'ils l'employoient à l'édification, je ne me ferois pas plus de peine de m'y ſoumettre, que s'en faiſoient autrefois d'excellens Evêques d'obéïr, dans tout ce qui eſt juſte ou indifférent, aux Patriarches des autres Siéges. Mais l'Expérience n'a que trop montré, qu'il ſera impoſſible de réformer les Abus, qui ont été introduits dans l'Egliſe, ſans rompre avec les Papes, ou ſans les aſſujettir aux Règles, ce qui revient à la même choſe. La penſée de

ceux

ceux qui ont cru, qu'il falloit réformer l'Egliſe ſans ſortir de l'Egliſe, eſt très-raiſonnable en ſoi, & très belle dans la ſpéculation, mais aſſurément impoſſible dans la Pratique, à moins qu'il n'arrive dans les Eſprits une Révolution preſque auſſi grande, que celle qui doit changer un jour toute la Nature.

Dans les diſpoſitions, où je ſuis, un *Catholique* équitable, éclairé, pourra n'être pas de mon ſentiment, mais je ne croi pas qu'il ait ſujet de ſe plaindre de moi. Il ne m'échappera rien, qui puiſſe le choquer. Quand je tourne en ridicule des ſuperſtitions, qui ſont la honte du Chriſtianiſme, & dont un homme raiſonnable doit rougir, je me donne la liberté, que la matiére me permet : cela a fort déplu à un Ecrivain, que je ne connois point, & qui s'eſt érigé en Auteur d'un *Journal deſintéreſſé*. J'ai vû ce qu'il a dit ſur mon ſujet à l'occaſion des IMAGES *de main Divine*. Si je n'ai pas eu le plaiſir de le faire rire, il peut être aſſuré, qu'il n'a pas eu la ſatisfaction de me fâcher. J'ai trop d'occupations pour m'arrêter à lui repondre; Je n'ai pas même voulu le livrer à un jeune homme de dix-neuf ou vint ans, qui repouſſoit ſes injures avec beaucoup d'eſprit, mais avec trop de vivacité.

Il ne me reſte plus qu'un mot à ajoûter. C'eſt que partout, où je puis marcher à la clarté des monumens, j'ai ſoin de mettre à la marge, en original, les autoritez ſur leſquelles je me fonde. Cela coute beaucoup de tems & de peine, ſur tout à un homme, qui eſt o-

bligé ſouvent de refondre deux ou trois fois le même Ouvrage. Mais cette exactitude eſt ſi eſſentielle, que j'ai mieux aimé m'y aſſujettir, que de laiſſer le Lecteur dans l'incertitude. Le défaut des Citations originales me rend la plûpart des Hiſtoires Modernes très-ſuſpectes; auſſi n'aimai-je pas à les alléguer, à moins que les Livres ne me manquent, ou qu'il ne s'agiſſe de faits, que l'Auteur n'auroit jamais avouez, s'ils n'avoient été certains.

C'eſt-là, Monſieur, ce que j'ai crû devoir vous écrire, en vous envoyant la I. Partie de mon Ouvrage. Vous en ferez l'uſage que vous trouverez à propos. J'ai l'honneur d'être avec toute l'eſtime & toute la reconnoiſſance poſſible, Monſieur, Vôtre, &c. DE BEAUSOBRE.

De Berlin le 12. Juin 1731.

ARTICLE VI.

Les Avantures du Baron de FOENESTE, *par* THEODORE AGRIPPA D'AUBIGNE', *Edition Nouvelle, augmentée de pluſieurs Remarques Hiſtoriques, de l'Hiſtoire Secrète de l'Auteur, écrite par lui même, & de la Bibliothéque de Me.* GUILLAUME, *enrichie de Notes par Mr.* ***. *deux Tomes in* 8. *Le Premier contenant la Vie de d'Aubigné, addreſſée à ſes Enfans, & les deux premiers Livres de Fœneſte: Le Second contenant les deux derniers Livres de Fœneſte: L'Inventaire des Livres trouvez en la Bibliothéque de Me. Guillaume*

laume avec des Remarques : Les COMMANDEMENS *de Me. Guillaume avec des Notes : Item des Notes qui ont été envoiées à l'Imprimeur quand l'Impreſſion des Avantures au Baron de Fœneſte étoit preſque achevée :* REPONSE *de Me. Guillaume au* SOLDAT FRANÇOIS, *faite en la préſence du Roi Henri IV. à Fontainebleau en* 1605*: Remarques ſur cette Réponſe :* CONFESSION GENERALE, *en Vers, de Meſſieurs les Pilliers de la Sainte-Union à la Sainteté du Légat, ſur les ſept Péchez Mortels, avec des Remarques. Toutes ces Piéces, non compriſes les Préfaces & les Tables, contiennent* 630. *Pages. Imprimé à Cologne, chez les Héritiers de Pierre Marteau* 1729.

LE rapport & la liaiſon qui ſe trouve entre toutes ces différentes Piéces, pour le tems, pour les Evénemens & pour les Perſonnes, a engagé les Editeurs à les faire imprimer enſemble ; mais en faveur de ceux qui n'aiment pas les gros Volumes, on s'eſt déterminé à les ſéparer en deux Tomes. L'on peut dire que tous ces Morceaux ſont très-curieux ; & enrichis comme ils ſont de Remarques & de Notes Hiſtoriques, ils ſervent beaucoup à faire connoître, ce qu'on appelle la Vieille Cour, dans tout ſon naturel.

Nous allons donner une idée générale de chacune de ces Piéces en particulier & prémierement de l'Auteur du *Baron de Fœneſte*.

Théodore Agrippa d'Aubigné, Fils de *Jean d'Aubigné*, Seigneur de *Brie* en *Xaintonge* & de

Damoiſelle *Catherine de Leſtang*, naquit le 8. Fevrier 1550. & ſa Mére mourut en le mettant au monde ; Ce qui détruit tous les ſentimens que l'on a eu au ſujet de ſa Naiſſance. Car quelques perſonnes ont dit qu'il étoit Fils de *Marguerite*, Reine de *Navarre*, & le fruit d'un Mariage clandeſtin & même inconnu. Mr. Bayle dans ſon *Dictionnaire Critique* refute ſolidement cette imagination.

On a toûjours crû d'*Aubigné* Auteur de l'*Hiſtoire Univerſelle* qui porte ſon nom, quoique le Stile ſoit fort différent de ſon Hiſtoire Secréte, qui eſt inconteſtablement de lui, & même qu'il ſe trouve pluſieurs contradictions entre ces deux Ouvrages. Il eſt auſſi Auteur de la *Confeſſion de Sanci* qui a été & ſera toûjours recherchée des Connoiſſeurs. Enfin le *Baron de Fœneſte* eſt encore de ſa façon. Il paroît qu'il avoit outre cela compoſé pluſieurs autres Livres qu'il nommoit lui-même τὰ γιλοῖα, *de plus haut goût* que ceux-ci ; mais ou ils ſont entiérement perdus, ou ils n'ont point encore été publiez.

Cet Auteur eſt mort à *Genéve* âgé de 80. ans le 29. Avril 1630. ſuivant ſon Epitaphe qui eſt au Cloître de St. Pierre de *Genéve* dont voici la Traduction Françoiſe.

AU NOM DE DIEU, TRE'S-BON ET TRE'S-GRAND.

Voici, mes chers Enfans, ma derniére volonté & mon dernier ſouhait, pour que vous goûtiez la douceur du repos que je vous ai acquis avec beau-

beaucoup d'inquiétudes, par des moïens honnêtes & légitimes, malgré les orages contraires qui me menaçoient de tous côtez, vous jouïrez de ce repos ſi vous ſervez Dieu, & ſi vous ſuivez les traces de vôtre Pere; que ſi vous ne le faites pas, le contraire ne ſauroit manquer de vous arriver. C'eſt vôtre Pére qui vous a été deux fois Pére qui vous le recommande, par lequel & non pas duquel vous avez reçû l'Eſtre & le Bien-eſtre, c'eſt ce qu'il a voulu écrire pour vous être une atteſtation honnorable ſi vous eſtes héritiers de ſes eſtudes, & pour vous eſtre un reproche public ſi vous dégénerez.

THEODORE D'AUBIGNE', octuagénaire mort l'Année 1630. le 29. d'Avril.

Cette Epitaphe eſt comme un Teſtament public en faveur de ſes Enfans & qui contient une Morale admirable; mais paſſons à l'Hiſtoire Sécréte de ſa Vie (*a*).

C'eſt une de ces Anecdotes, où les Hommes ſe font voir dans leur deshabillé & dans lequel on eſt bien aiſe de les connoître. Elle eſt écrite d'un ſtile aiſé & beaucoup plus agréable que celui de ſon *Hiſtoire Univerſelle*. Rien n'eſt plus naturel que ce qu'il dit à ſes Enfans en leur racontant ſa vie. On y voit un bon Pére franc qui expoſe aux yeux de ſes propres Deſcendans une vie toûjours agitée, mêlée de différens accidens. Il y fait voir les Intrigues de ſon tems, la part qu'il y a eu, les dangers qu'il

(*a*) *J. Frid. Birnard*, Libraire d'Amſterdam, a imprimé la Vie de *Theod. d'Aubigné*, avec diverſes autres Piéces en 2. voll. *in* 12. 1731.

qu'il a courus & le peu de reconnoiſſance que l'on a euë pour ſes belles Actions. L'on a remarqué dans cette Hiſtoire Secréte de *d'Aubigné* cinq choſes extraordinaires, mais qui ne ſont pas imitables. 1. La fierté avec laquelle il a ſoûtenu les affronts qu'on lui a voulu faire & dont il s'eſt toûjours tiré avec honneur. 2. Le mépris qu'il avoit pour les perſonnes élevées, lorſqu'ils ne rempliſſoient pas dignement les devoirs auxquels ils étoient obligez. 3 L'attachement qu'il avoit à ſes prétendus preſſentimens, ſa manie de trancher du Prophéte & de donner tête baiſſée dans une infinité de contes de Vieilles. 4. La hardieſſe avec laquelle il parloit au Roi ſon Maître, & de lui-même & de toutes autres perſonnes. 5. Les reproches fréquens qu'il fait ſur le peu de récompenſe qu'il a reçûë de ſes bons ſervices; Enfin il paroît dans tout le cours de ſa Vie un contraſte perpétuel de Piété & d'Irréligion; de Vertu & de Vice, de Généroſité & d'Intérêt; de Science & d'Ignorance &c. Mais ce ſont de pareilles contradictions qui forment le véritable Caractère de l'Homme, & ſur-tout de *d'Aubigné* qui juſqu'à la mort s'eſt toûjours piqué d'agir & de parler avec une liberté *Cynique*.

Cette Vie a été long-tems enſévelie dans le Cabinet des Curieux, & le Public avide de ces ſortes d'Ouvrages clandeſtins, aſpiroit à la voir publier. Il aura lieu d'être content de cette Edition, enrichie de Notes qui font connoître les perſonnes illuſtres dont il y eſt parlé. L'on y a encore ajoûté une Table des Matiéres

res fort ample. L'Editeur auroit bien dû faire parler toûjours d'Aubigné à la troiſiéme perſonne; Il n'y avoit que cinq ou ſix endroits à corriger, où la premiére perſonne eſt emploïée, ce qui choque.

Les Avantures du Baron de Fœneſte étoient devenuës preſqu'auſſi rares que la *Vie* dont nous venons de parler, quoi qu'elles euſſent été imprimées quatre fois. La prémiére Edition en deux Livres *in* 12. eſt de 1617. La ſeconde de 1619. la troiſiéme de 1620. & la quatriéme de 1630. mais il n'y a eu que celle-ci qui ait pû paſſer pour complére, puiſque les trois prémiéres ne contenoient que deux ou trois Livres au plus & que l'on n'y trouvoit aucunes Sections ou Chapitres & par conſéquent aucune Table. C'étoient donc les Exemplaires de 1630. que les Curieux recherchoient avec empreſſement & qu'ils avoient tant de peine à trouver. Temoin le *Grand Condé*, Prince bien inſtruit des particularitez de la Cour, qui en fit achêter un à un prix exceſſif, après avoir eu bien de la peine à le trouver. L'Imprimeur de cette Edition de 1630. nous avertit dans ſa Préface que ce ne fut que par ſtratagême qu'il extorqua le conſentement d'*Aubigné*, devenu vieux & par conſéquent ſérieux pour publier le IV. Livre de *Fœneſte*. L'obligation que le Public doit avoir à ce Libraire pour l'avoir ſauvé du Feu, ſeroit encore bien plus grande s'il avoit pû nous conſerver les autres Ouvrages dont il parle & qu'il faiſoit eſpérer. Nous euſſions appris par-là une infini-

té de bons Contes & de curieuſes Anecdotes; d'*Aubigné* étant l'Homme de ſon tems le plus inſtruit des Intrigues de la Cour, en tous genres & qui les racontoit le plus agréablement.

Le Baron de Fœneſte eſt un Ouvrage où l'imagination brille de toutes parts, & les vivacitez agréables que l'on y remarque ſentent bien le Terroir de l'Auteur. C'eſt un Dialogue entre un Homme Sage & un Gaſcon évaporé qui rapporte d'une maniére enjoüée toutes ſes Avantures & où *d'Aubigné* fait entrer finement & avec délicateſſe pluſieurs Contes de la Vieille Cour; c'eſt-à-dire, ce qui s'eſt paſſé ſous les Regnes de *Henri* III. & de *Henri* IV. & de *Louis* XIII. Il eſt vrai que pour en ſentir les beautez il faut entendre le Patois Gaſcon & pouvoir déchifrer les Enigmes qui y ſont renfermées. Ç'a été pour faciliter l'un & l'autre aux Lecteurs que l'on a mis dans cette derniére Edition pluſieurs Remarques, tant ſur les Mots les plus difficiles du Patois que ſur les Perſonnes & les Lieux dont il y eſt parlé.

Pluſieurs ſe ſont imaginez que d'*Aubigné* a voulu repréſenter le Duc d'*Epernon*, qu'il n'aimoit pas, ſous le nom du Baron de *Fœneſte*, qui par-tout fait le perſonnage d'un Jeune *Gaſcon*, ſans cœur & ſans cervelle; mais il ſuffit de lire la Préface de l'Auteur même pour voir qu'il a voulu répréſenter un Baron en l'air, comme il le dit lui même, ſans vouloir attaquer aucun particulier & encore moins le Païs de *Gaſcogne*, en général, où il reconnoît qu'il

qu'il y a eu de tous tems de Grands-Hommes. D'ailleurs, dans le corps de l'Ouvrage on trouve pluſieurs endroits où *Fœneſte* ne convient aucunement au Duc d'*Epernon*. Il eſt cependant vrai que *Fœneſte* ſe moque ſouvent des *Gaſcons* qui avoient pour ce Duc une ſotte admiration. Tout le monde convient que ſous le nom de *Enay*, qui parle toûjours ſi ſagement, d'*Aubigné* a voulu principalement déſigner du *Pleſſis-Mornay*, l'un des Sages & des Savans de ſon Siécle.

Les trois prémiers Livres du *Baron de Fœneſte* ont été, ſelon toutes les apparences, compoſez long-tems avant le quatriéme; comme il paroît par la Préface de l'Auteur qui n'a été faite que pour ceux-là. D'ailleurs l'on y trouve un certain feu d'imagination qui ne ſe remarque pas dans le quatriéme; mais en recompenſe celui-ci eſt aſſaiſonné d'un ſel plus raffiné & plus piquant pour les Connoiſſeurs. D'*Aubigné* avoit annoncé un cinquiéme Livre, mais il faut qu'il n'aît pas éxécuté ſon deſſein, ou du moins il n'eſt pas parvenu juſqu'à nous. Cet Auteur avoit un penchant tout particulier à la Satyre, auſſi n'a-t-il épargné perſonne dans cet Ouvrage, non plus que dans la *Confeſſion de Sanci*. Tous les Etats, toutes les Conditions depuis le Sceptre juſqu'au Capuchon, ont paſſé par ſon Etamine, ſoit en Proſe ſoit en Vers. Il ſeroit à ſouhaiter ſeulement que ce *Pillier de la Religion Reformée* eût traité un peu plus ſérieuſement les choſes ſacrées. Il y a bien des endroits où la

Piété

Piété du Lecteur eſt allarmée de la maniére badine dont il parle de ce qu'il y a de plus reſpectable dans la Religion. Par exemple lorsqu'il parle de la Reine *Marguérite* prémiere Femme de Henri IV. également fameuſe par les Galanteries de ſa Jeuneſſe & par la Devotion qu'elle fit paroître dans un Age avancé:

Commune, qui communies
Ainſi qu'en Amours, en Hoſties:
Qui communies tous les jours
En Hoſties comme en Amours.
A quoi ces Dieux que tu conſomes,
Et en tous tems & en tous Lieux?
Toi qui ne t'es pû ſoûler d'Hommes,
Te penſes-tu crever de Dieux?

A la ſuite du *Baron de Fœneſte* l'on a mis la *Bibliothéque de Maître Guillaume* avec des Remarques.

Maître Guillaume étoit fameux du tems des Rois *Henri* IV. & *Louis* XIII. Il ſe nommoit *Guillaume le Marchand*, nâtif de *Louviers*, c'étoit un Bouffon de Cour, qui diſoit des *véritez* bien dures à ceux qu'il haïſſoit, ſans reſpecter ni la Grandeur ni le Caractère. L'on a caché ſous ſon nom pluſieurs Ouvrages dont les véritables Auteurs n'ont pas jugé à propos de ſe faire connoître. La *Bibliothéque* dont nous parlons en eſt un; On la croit de 1604. quoi qu'il en eût déjà paru quelque choſe dès 1602. A la fin de cette Satyre l'on trouve cette Souſcription qui fait connoître le deſſein de l'Auteur.

Ca-

Catalogus Librorum qui reperti ſunt in Bibliothecâ M. Guillelmi Morionis, & poſt ejus obitum, quibus ſalsè & facetè perſtringuntur Mores & Vitia Principum & Nobilium Galliæ. C'eſt à dire, Catalogue des Livres que l'on a trouvez après la mort de Me. Guillaume fameux Bouffon, dans ſa Bibliothéque, où les maniéres & les deffauts des Princes & des Grands de la Cour de France ſont relevez avec beaucoup d'eſprit & d'enjouëment.

Ce petit Ouvrage d'eſprit a ſervi de modèle à pluſieurs autres Catalogues de Titres que nous avons vûs dans la ſuite & particuliérement à celui que nous trouvons dans l'ingénieuſe Hiſtoire de *Pomponius*. Les Remarques qui ſont à la ſuite de cette *Bibliothéque* ſont très-curieuſes & même néceſſaires pour l'intelligence des Titres qui ſans cela ſeroient autant d'Enigmes pour ceux qui ne ſavent pas à fond l'Hiſtoire du tems dont il s'agit. Le *Privilége* qui eſt à la fin eſt joliment tourné: le voici;

Par Arrêt de Nature, un chacun a puiſſance,
De penſer ce qu'il veut & faire ce qu'il croit,
De pouvoir remarquer tout ce qu'il apperçoit,
De dire ce qu'il oit, & par fois ce qu'il penſe.

La ſeconde Pièce de Me. *Guillaume* eſt intitulée *Commandemens*. Il y en a 29. que l'on pourroit regarder comme autant d'Epigrammes contre Henri IV. Ils commencent par,

Hérétique point ne seras,
De fait ni de consentement.

Sur-quoi l'Auteur des Notes rapporte un bon mot de Henri IV. au sujet de la mort d'*Elisabeth*, Reine d'*Angleterre*; *Il y a trois choses*, dit ce Roi, *que le monde ne veut pas croire quoiqu'elles soient véritables & certaines : Que la Reine d'Angleterre soit morte Fille; que l'Archiduc soit Grand Capitaine; & que le Roi de France soit bon Catholique.*

La troisiéme Pièce de Me. *Guillaume* est sa *Reponse au Soldat François.* C'est un Libelle publié en 1604. pour exciter le Roi Henri IV. à faire la Guerre à l'Espagne. On prétend que *Lostal* ou *Lostaut* en est Auteur. Un Ligueur y fit une Reponse intitulée le *Pacifique* ou l'*Anti-Soldat François.* Il s'est fait encore d'autres Ouvrages à ce sujet; mais le meilleur est la *Réponse de Me. Guillaume*, nom emprunté, comme nous l'avons déjà remarqué, par des Auteurs qui n'ont pas voulu se faire connoître. On rappelle dans ce petit Libelle plusieurs Faits Historiques qui demandent des Remarques; c'est à quoi ont pourvû les derniers Editeurs qui y en ont mis de très-curieuses.

Enfin la derniére Piéce de ce Recueil est la *Confession Générale*, en vers, *de Messieurs les Pilliers de la S^te. Union*, Mr. *de Mayenne*, Mr. *d'Aumale* Me *de Montpensier*, Me. *de Mayenne*, Me. *d'Aumale*, Mr. *de Lyon*, Mr. l'Evêque de *Senlis*, la Maréchale de *Joyeuse*, Mr. de

de *Roſne*, *Panigarole*. Ce petit Ouvrage n'eſt pas le moins Satyrique du Recueil & l'on y a auſſi ajoûté des Notes.

ARTICLE VII.

Réfutation des Erreurs de BENOÎT DE SPINOSA, *par Mr. de* FENELON, *Archevêque de Cambrai, par le Pere* LAMI *Benedictin, & par Mr. le Comte* DE BOULAINVILLIERS, *avec la* Vie *de* Spinoſa; *écrite par Mr.* JEAN COLERUS, *Miniſtre de l'Egliſe Luthérienne de la Haye; augmentée de beaucoup de particularitez tirées d'une Vie Manuſcrite de ce Philoſophe, faite par un de ſes Amis.* A Bruxelles chez François Foppens 1731. *in* 8.

LA *Vie* contient 150. pages & les *Refutations* 386. A la fin de ce Volume l'on trouve juſqu'à la page 483. un petit Ouvrage intitulé *Certamen Philoſophicum propugnatæ Veritatis divinæ & naturalis adverſus* JOH. BREDENBURG, *Principia in fine annexa. Ex quibus quod Religio Rationi repugnat, demonſtrare nititur; Quo in Atheiſmi Spinoſæ Barathro immerſus jaceat, quod Religio nil Rationi repugnans credendum proponit, evidenter oſtenditur. Hæc meditabatur* ISHAK OROBIO, *Medicinæ Doctor Amſtelodamenſis. Amſtelædami, ex Autographo Theodori Oſſaan* 1703. C'eſt-à-dire: „ Diſpu-

„ te Philoſophique. où l'on ſoutient les Veri-
„ tez Divines & Naturelles, contre les prin-
„ cipes de Jean Bredenburg, raportez à la fin
„ de ce petit Ouvrage; & par leſquels cet Au-
„ teur, plongé dans le goufre de l'Athéiſme
„ de Spinoſa, prétend prouver que la Reli-
„ gion repugne à la Raiſon. L'on demontre
„ au contraire que la Religion ne nous pro-
„ poſe rien à croire qui ne ſoit conforme à la
„ Raiſon. par ISHAK OROBIO Docteur en Me-
„ decine à Amſterdam". Imprimé en la même ville ſur l'Autographe de A. Théodore Oſſaan 1703.

Ce Volume n'étant qu'un aſſemblage de differentes Pieces, il eſt à propos de donner une idée de chacune en particulier & de ſuivre l'ordre que l'Editeur a jugé à propos de leur donner. Nous trouvons d'abord *la Vie de Spinoſa, par Mr. Colerus augmentée de beaucoup de particularitez.*

Le titre ſeroit plus juſte ſi l'on eût mis; Vie de *Spinoſa* par un de ſes Amis augmentée de quelques particularitez par Mr. *Colerus*; puiſque tout le fond &, pour ainſi dire, le tiſſu de cette Hiſtoire eſt tiré du Manuſcrit, cité au titre du Livre. L'Auteur de cette Vie Manuſcrite ne nous eſt pas abſolument connu; mais s'il étoit permis, ſur des conjectures, de poſer quelque fondement, on pourroit dire, & peut-être avec quelque certitude, qu'elle eſt de la façon du feu Sr. *Lucas*, ſi fameux par ſes *Quinteſſences*; mais encore plus par ſes mœurs & par ſa manière de vivre. Quoi qu'il en ſoit,

il

il eſt toûjours évident que celui qui l'a compoſée eſt un Sectateur fidèle de ce Philoſophe: Il s'en explique aſſez clairement pour ne laiſſer aucun ſujet d'en douter. Il eſt encore certain qu'il ne l'avoit pas écrite pour être imprimée, puiſqu'il dit au commencement, que quand on veut dire du bien de *Spinoſa*, il faut ſe cacher avec autant de ſoin, & uſer d'autant de précautions que ſi l'on avoit un crime à commettre. L'Editeur de celle-ci, ſous le nom de Mr. *Colerus*, n'a pas été tout à fait ſi timide. Il eſt vrai qu'il a retranché du Manuſcrit quelques Réfléxions & quelques Exclamations qui marquoient trop d'admiration pour le Heros de la Piéce; mais il a encore aſſez laiſſé d'Eloges & il lui attribue aſſez de vertus pour faire naître au Lecteur l'envie de s'écrier, *Sancte Spinoſa, Ora pro nobis*; comme *Eraſme*, à l'égard de *Socrate*. On nous le repreſente par tout comme un Genie rare, ſublime, dont la Paſſion dominante a toûjours été la recherche de la Vérité: Grand Philoſophe qui avoit adopté cette maxime de *Deſcartes*; *qu'on ne doit jamais rien recevoir pour véritable qui n'ait été auparavant prouvé* D'où *Spinoſa* tire la conſéquence que la Doctrine & les Principes des Rabbins ſont contre le bon ſens. . . . Grand Théologien, puiſqu'avant lui la Sainte Ecriture n'avoit pas été examinée avec tout le ſoin qu'elle demande, & qu'il a été le prémier à en parler d'une maniére qui lui eſt propre, dans ſon Traité de *Théologie Politique*. On nous le repréſente comme ennemi

déclaré de la Superſtition qu'il a toûjours combatuë depuis que, par un Miracle auſſi grand que celui de débrouiller le Cahos, il s'étoit dépouillé de tous les préjugez, & qu'il avoit ſurmonté les impreſſions de la coûtume. Enfin, l'on dit de lui qu'il avoit pris tant de peine à rectifier ſon Entendement, qu'il ne faut pas s'étonner ſi tout ce qu'il a mis au jour eſt d'un caractère ſi peu commun. Il étoit ſurtout entiérement guéri de ces opinions fades & ridicules que les Juifs modernes ont de Dieu. Un homme qui ſavoit le fin de la ſaine Philoſophie, & qui du conſentement des plus habiles de nôtre Siécle, la mettoit le mieux en pratique; puiſque dans toutes ſes actions la vertu étoit ſon unique objet. Un tel homme, dit l'Auteur, n'avoit garde de s'imaginer de Dieu ce que le Peuple crédule s'en imagine. Il croïoit que plus nous connoiſſons Dieu, plus nous ſommes Maîtres de nos paſſions; que c'eſt dans cette connoiſſance qu'on trouve le parfait acquieſcement de l'Eſprit & le véritable amour de Dieu, en quoi conſiſte nôtre Salut, qui eſt la Beatitude éternelle. Ne voilà-t il pas une peinture magnifique de l'Eſprit & des Sentimens de *Spinoſa*? Mais ce n'eſt encore rien en comparaiſon des Vertus morales que l'Auteur lui attribuë. Les Réfléxions de ce grand Philoſophe n'étoient pas de ſtériles ſpeculations, ſes mœurs répondoient parfaitement à la pureté de ſes Lumiéres: Il étoit ſobre, chaſte, patient, déſintereſſé, bienfaiſant, fidelle ami, humble & même *devot*, & tout

tout cela eſt appuyé ſur des Exemples tels qu'on n'en trouve gueres dans les *Legendes*. Après un Eloge ſi complet s'attendroit on de voir dans le même Ouvrage *Spinoſa* traité d'Auteur impie aveuglé d'une impudente préſomption, digne d'être enſéveli à jamais dans les ténèbres d'un éternel oubli? Pourroit-on bien s'imaginer que le même homme, après avoir loüé d'une maniére diſtinguée le Traité de la *Théologie Politique*, diroit, quelques pages après, que c'eſt un Livre rempli de Découvertes abominables dont la Science & les recherches ne peuvent avoir été puiſées qu'en Enfer? Que tout ce Livre n'eſt appuïé que ſur des *Pétitions de Principes* & que ſi on vient à les nier, il ne reſtera plus à Spinoſa que des Menſonges & des Blaſphêmes. A Dieu ne plaiſe que je trouve à redire aux qualifications odieuſes que l'on donne aux Ouvrages de cet Athée; l'on ne ſauroit aſſez ſe déchaîner contre une Doctrine qui ſape les fondemens de toutes les Religions & établit des ſentimens de la Divinité, pires que l'Athéïſme même; mais je trouve ridicule à l'Editeur d'avoir raſſemblé dans le même Ouvrage tant de contradictions &, qui pis eſt, d'en avoir chargé Mr. *Colerus*, qui avoit trop de Jugement & trop de zèle pour louër *Spinoſa* par les endroits même qu'il avoit entrepris de le cenſurer. Je croi pieuſement que le Compilateur n'a pas eu le deſſein de favoriſer le *Spinoſiſme*, quoi qu'il ait adopté les Eloges que les partiſans de *Spinoſa* ont donné à ſa perſon-

ne & à ſes ſentimens ; mais il eſt ſûr que de telles bévûës font de plus mauvaiſes impreſſions ſur l'Eſprit du Vulgaire que toutes les Réfutations n'en peuvent réparer : le Peuple jugeant pour l'ordinaire de la pureté de la Doctrine, par celle des Mœurs de ceux qui l'enſeignent.

Mais paſſons au Catalogue des Ouvrages de Spinoſa. Celui que Mr. *Colerus* donne à la fin de la Vie dont nous venons de parler, n'étant pas tout à fait exact, il faut le rectifier. *Il* doute, par exemple, que le Livre intitulé *Apologie de Benoît de Spinoſa, où il juſtifie ſa ſortie de la Synagogue* ; ſoit *in rerum natura*, mais il eſt très-réel qu'il s'en trouve des Copies en Eſpagnol ; quoi qu'il n'ait jamais été imprimé. Les *Principes de Mr. Deſcartes démontrez géométriquement, première & ſeconde partie* ; avec *ſes Méditations Métaphyſiques*, ſont les premiers Ouvrages qu'il ait fait imprimer en 1663. & non pas en 1664. *Renati Deſcartes Principiorum Philoſophiæ, pars prima & ſecunda, per Benedictum de Spinoſa Amſtelodamenſem. Acceſſerunt ejuſdem Cogitata Metaphyſica*, &c. *Amſt. apud Johan Rieuwerts* 1663. *in quarto.*

Le Traité de la Theologie Politique fut imprimé pour la première fois en 1670. *Tractatus Theologico-Politicus &c. Hamburgi, apud Henricum Kunrath*, 1670. *in* 4. Ce même Ouvrage a été reimprimé ſous le Titre de *Danielis Heinſii P. P. operum Hiſtoricorum Collectio prima, Editio ſecunda &c. Lugd. Bat. apud Iſaa-*

Isaacum Herculis 1673. *in* 8. Cette Edition eſt plus correcte que l'*in quarto* qui eſt la premiére.

Ce Traité eſt le ſeul Ouvrage de tous ceux de Spinoſa qui ait été traduit en François; ce fut en 1678. qu'on le vit paroître ſous le Titre de *Reflexions Curieuſes d'un Eſprit déſintéreſſé ſur les matiéres les plus importantes au ſalut, tant public que particulier, à Cologne* 1678. *in* 12. Il parut encore ſous celui de *Clef du Sanctuaire par un ſavant homme de nôtre Siècle.* Enfin ſous le Titre de *Traité des Cérémonies Superſtitieuſes des Juifs tant anciens que modernes* 1678. *in* 12. Ces trois titres ne prouvent pas que l'on ait fait trois Editions de ce Livre. En effet il n'y en a jamais eu qu'une; mais le Libraire a fait imprimer ſucceſſivement ces différens titres pour tromper les Inquiſiteurs. A l'égard de l'Auteur de cette Traduction les ſentimens ſont partagez. Les uns la donnent au feu Sr. de *St. Glain*, Auteur de la Gazette de *Rotterdam*, les autres au Sr. *Lucas*, Auteur de la *Quinteſſence*; mais il eſt très-certain qu'elle eſt de celui-là même qui a écrit la Vie de *Spinoſa*. L'on trouve à la fin de la *Clef du Sanctuaire* des Remarques fort curieuſes ſur l'Ecriture Sainte traduites auſſi du Latin de *Spinoſa*, quoi qu'elles ne ſoient point dans les Editions Latines.

Enfin divers Ecrits que *Spinoſa* laiſſa après ſa mort ont été imprimés ſous le Titre de *B. D S. opera Poſthuma*, 1677. *in* 4. Ce Recueil contient cinq Traitez. Le premier, la *Morale démon-*

trée géometriquement ; *Ethica more Geometrico demonſtrata.* Le ſecond eſt un *Ouvrage de Politique.* Le troiſiéme, *des moyens de corriger l'Entendement*; *de Emendatione intellectus.* Le quatriéme eſt un *Recueil de Lettres & de Reponſes*; *Epiſtolæ & Reſponſiones.* Le cinquiéme enfin, eſt un *Abregé de Grammaire Hébraique*; *Compendium Grammatices Linguæ Hebræa.* Voilà les ſeuls Ouvrages qui reſtent de *Spinoſa.* Il avoit fait un *Traité de l'Iris* ou de *l'Arc-en Ciel*, qu'il jetta au feu 6 mois avant ſa mort. Il en fit autant du *Pentateuque* qu'il avoit traduit en *Hollandois.* Mais outre tous ces Ouvrages dont il étoit véritablement l'Auteur, on lui a encore attribué le Livre du *Droit des Eccléſiaſtiques* &c., par *Lucius Antiſtius Conſtans: Lucii Antiſtii Conſtantis de Jure Eccleſiaſticorum Liber Singularis &c. Alethopoli apud Caium Valerium Pennatum.* Mais *Spinoſa* a déclaré à ſes meilleurs amis qu'il n'en eſt point l'Auteur. On l'a attribué à Mr. *Louis Meyer* Medecin à *Amſterdam*; à Mr. *Hermanus Schelius*, & a Mr. *vanden Hooft*, que l'on a vû ſi oppoſé au *Stadthouderat* dans les *Provinces-Unies.* Il y auroit plus d'apparence que ce dernier en ſeroit l'Auteur & qu'il l'auroit compoſé contre les Miniſtres de *Hollande*, qui déclamoient continuellement en Chaire contre Mr. le Grand Penſionnaire de *Wit*, & demandoient à cor & à cri un *Stadhouder.*

Le ſecond Ouvrage que l'on a attribué à *Spinoſa* eſt l'*Ecriture Ste. expliquée par la Philoſophie*; PHILOSOPHIA *Sacræ Scripturæ Interpres, Exer-*

Exercitatio paradoxa, Eleutheropoli 1666. *in* 4. La voix publique donne cét Ouvrage à Mr. *Louïs Meyer*; ce Traité a été réimprimé à la ſuite du *Tractatus Theologico-Politicus*, ſous le titre de *Danielis Heinſii P. P. operum Hiſtoricorum collectio ſecunda Lugd. Batav. apud Iſaacum Herculis*, 1673. *in* 8. Toutes les Oeuvres de *Spinoſa*, auſſi-bien que celles qui lui ſont attribuées ont été traduites en *Hollandois* par *J. Hendrick Glasmaker*, que l'on appelle le *Perrot d'Ablancourt de Hollande*. L'on doit encore mettre au nombre des Livres *Spinoſiſtes*; la *Logique naturelle & artificielle pour ſervir d'Introduction à la Philoſophie Univerſelle*: SPECIMEN *Artis ratiocinandi naturalis & artificialis ad Pantoſophiæ principia manuducens. Hamburgi, apud Henricum Kunrath*, 1684. *in* 8. Cet Ouvrage eſt d'*Abraham Jean Cuffeler & dans les Principes de Spinoſa.*

Nous avons cru nous devoir étendre un peu ſur ce Catalogue, pour rectifier & éclaircir ce que le Compilateur de la Vie de *Spinoſa* en a dit. Il s'agit à preſent d'indiquer tous les Auteurs qui ont travaillé à refuter le *Spinoſiſme*.

Guillaume van Blyenbourg fut le premier qui attaqua le *Traité de la Theologie Politique* en 1674. *Renier de Manſfeld*, Profeſſeur à *Utrecht*, fit imprimer en la même année, un Ecrit, où il accuſe *Spinoſa* d'Athéïſme; comme fit auſſi, deux ans après *François Kuyper de Rotterdam* dans un Traité imprimé dans la même ville & qui a pour titre; *les Myſteres profonds de l'Atheiſme découverts*; ARCANA *Atheiſmi revelata*, &c.

&c. Roterod. 1676. En 1675. on avoit vû paroître la *Refutation du Traité de la Théologie Politique*; ENERVATIO *Tractatus Theologico-Politici, par Iſaac Næranus*; & une autre Refutation de ce Traité, par *Jean Bredenbourg*, que l'on dit avoir été un Tiſſerand de Rotterdam; mais *Kuyper* l'attaque vivement à ce ſujet, & ces deux Auteurs laiſſerent bien-tôt leur Adverſaire commun en repos pour ſe dechirer l'un & l'autre de la manière la plus ſanglante; *Kuyper* ne prétendant rien moins que de faire paſſer *Bredenbourg* lui-même pour un deteſtable Athée. *Lambert Velthuyſe d'Utrecht* fut plus ſage, il attaqua *Spinoſa* & ne fut point attaqué: Il compoſa un *Traité de Morale de la pudeur naturelle & de la dignité de l'homme*: LAMBERTI *Velthuſii Ultrajectenſis, Tractatus Moralis de naturali pudore & dignitate hominis, Ultraj.* 1676. Il renverſe dans cet Ouvrage les Principes ſur leſquels *Spinoſa* établit que l'homme ne fait ni bien ni mal que par l'operation de Dieu.

Le Docteur *Muſæus*, Luthérien, avoit publié dès le vivant de *Spinoſa* une Diſſertation de douze feuilles intitulée *Traité de la Théologie Politique, examiné par les lumiéres du Bon ſens & de la Vérité*; TRACTATUS *Theologico-Politicus ad veritatis lumen examinatus, en* 1687. *Aubert de Verſé* publia un Livre qui avoit pour titre *l'Impie convaincu*, ou *Diſſertation contre Spinoſa*; *dans laquelle on refute les fondemens de ſon Atheiſme.* Pluſieurs autres Savans comme Mr. *Huet* ancien Evêque d'*Avranches*; Mr. *de*

la

la Mothe, Miniſtre de la *Savoye* à *Londres*; Mr. *Simon*; &c. ont auſſi écrit de petits Traitez ou Diſſertations contre le Spinoſiſme. Mais l'Editeur du Recueil que nous examinons, a eu tort de nous donner l'Ouvrage de Mr. le C. de *Boulainvilliers*, ſous le Titre de Réfutation de *Spinoſa*, puiſque ce n'eſt, comme dit l'Auteur même, dans la Préface, que le Syſtême de *Spinoſa* reduit en Méthode & mis au net. Peut-être le Compilateur s'eſt-il imaginé que le Spinoſiſme étoit ſi abſurde qu'il ſuffiſoit de l'expoſer dans tout ſon jour pour en faire ſentir le foible & le ridicule. Mais Mr. de *Boulainvilliers* dont on connoît aſſez la ſuperiorité du génie & la ſagacité dans les matiéres les plus abſtraites, a fait aſſez voir qu'il en jugeoit bien autrement: Il avouë qu'après avoir murement examiné le Syſtême de *Spinoſa*, il l'a trouvé le plus dangereux qui ait jamais été inventé contre la Religion, puiſqu'il tend directement à ſa totale deſtruction. Il avouë encore qu'après avoir lû quantité de Réfutations de ce Philoſophe, il n'en a trouvé aucune qui le ſatisfît, qu'elles l'avoient au contraire induit à juger ou que leurs Auteurs n'avoient pas voulu mettre la Doctrine qu'ils combatoient dans une évidence ſuffiſante, ou qu'ils l'avoient mal entenduë; & il ne craint pas de mettre au nombre de ces derniers le celèbre *Bayle*: Il condamne le ſentiment de ceux qui ſoutiennent que la Chrétienté n'a rien à craindre d'un pareil ſéducteur; comme s'il n'avoit rien écrit d'intelligible,

ble, ou qui ne méritât un entier mépris. Toutes ces conſidérations l'ont engagé à dépouiller les ſentimens de ce *Juif* de la ſechereſſe Mathematique, qui en rend la lecture impraticable, même à la moitié des Savans; afin que le Syſtême rendu dans une Langue commune & reduit à des expreſſions ordinaires pût être en état de procurer de véritables ennemis à de ſi pernicieux principes. Son âge qui a beaucoup diminué, dit-il, de la vivacité de ſon Eſprit, & ſes autres occupations ne lui permettent pas d'avoir à cette gloire la part qu'il ſouhaiteroit; mais il a cette confiance intime qu'il eſt impoſſible que la bonne cauſe ſoit abandonnée & que la Providence puiſſe manquer de ſuſciter, dans la multitude de ſes véritables adorateurs, quelque defenſeur auſſi judicieux que zelé, qui mettra ce faux Syſtême en pouſſiére & fera triompher auſſi réellement la Vérité, qu'elle ſe trouve ici artificieuſement attaquée. *Palingenius, in Zod. Vitæ, Libro VII. circa fin.* dit à peu près la même choſe & dans les mêmes circonſtances; car cet Auteur, après s'être formé de puiſſantes objections contre la Creance & les notions communes; au lieu d'y repondre, il dit ſimplement,

Non deerit qui recte iſtis reſpondeat olim
Quæſitis, nodoſque omnes diſſolvat ad unguem.

Mr. de *Boulainvilliers* faiſoit cependant eſperer dans ſa Préface qu'il travailleroit au moins d'une

d'une manière indirecte à cette Réfutation, ſoit par ſes ſollicitations auprès des perſonnes capables de réüſſir, ſoit en leur communiquant ce qu'il avoit ébauché contre les impiétez de *Spinoſa:* C'étoit là où l'on attendoit ce Comte, & où on l'a attendu vainement juſqu'à ſa Mort. Il étoit juſte qu'il ſe diſculpât du moins devant les perſonnes pieuſes d'avoir prêté ſes expreſſions aux erreurs les plus intolerables; de n'avoir rien négligé pour orner les penſées de *Spinoſa* au delà de ce que celui-ci avoit fait lui-même; enfin de n'avoir rien tant appréhendé que d'affoiblir ſes Démonſtrations. Il a donc été toûjours perſuadé que rien ne peut nuire à la Vérité & que pour la faire briller dans tout l'éclat qui lui appartient, il eſt bon qu'on lui oppoſe quelquefois, ſinon d'épaiſſes ténèbres (car le contraſte ſeroit trop fort) du moins les fauſſes lumiéres d'un Orage impetueux, qui pour quelques momens ſemble devoir éblouïr la Raiſon & la Nature. En effet que ſerviroit-il de diminuer la force des raiſons que l'on nous oppoſe? (c'eſt toûjours lui qui parle) ne travaillons-nous pas pour la Verité?

Ce raiſonnement de Mr. de *Boulainvilliers* reſſemble parfaitement à celui d'un certain Auteur que nous ne nommerons point ici, puiſqu'il a pris beaucoup de peine à ſe cacher. „Il „ n'y a peut-être rien, dit-il, qui donne aux „ Eſprits forts un prétexte plus plauſible d'in„ ſulter à la Religion, que la maniére dont „ en agiſſent avec eux ſes défenſeurs. D'une

„ part

„ part ils traitent leurs objections avec le der-
„ nier mépris & de l'autre ils ſollicitent avec
„ le zèle le plus ardent la ſuppreſſion des li-
„ vres qui contiennent ces objections, qu'ils
„ trouvent ſi mépriſables. Ils ne remportent
„ la Victoire que par la violence de l'Inquiſi-
„ tion qu'ils exercent ſur ces livres & ſouvent
„ même ſur ceux qui les ont compoſez en
„ leur faiſant ſouffrir les derniers ſupplices. Il
„ faut avoüer que ce procédé fait tort à la cau-
„ ſe qu'ils défendent. En effet s'ils étoient
„ aſſurez de ſa bonté, craindroient-ils qu'elle
„ ne ſuccombât en ne la ſoutenant que par de
„ bonnes raiſons ? Et s'ils étoient pleins de
„ cette ferme confiance qu'inſpire la Verité à
„ ceux qui croyent combatre pour elle, au-
„ roient-ils recours à de faux avantages & à
„ de mauvaiſes voïes pour la faire triompher ?
„ Ne ſe repoſeroient-ils pas uniquement ſur
„ ſa force ; & ſûrs de la Victoire, ne s'expo-
„ ſeroient-ils pas volontiers au Combat à armes
„ égales contre l'Erreur ? Apprehenderoient-
„ ils de laiſſer à tout le monde la liberté de
„ comparer les raiſons de part & d'autre, &
„ de juger par cette comparaiſon de quel côté
„ eſt l'avantage ? Oter cette liberté n'eſt-ce
„ pas donner lieu aux Incrédules de s'imaginer
„ qu'on redoute leurs raiſonnemens & qu'on
„ trouve qu'il eſt plus aiſé de les ſuprimer que
„ d'en faire voir la fauſſeté ?

Quelque ſpécieuſes que paroiſſent les rai-ſons tant de Mr. de *Boulainvilliers* que de cet Auteur inconnu ; je ne ſuis pas tout-à-fait de

de leur ſentiment en ceci. Je trouve au contraire qu'il eſt d'une très-dangereuſe conſéquence d'expoſer aux yeux du ſimple peuple des Argumens captieux, des paradoxes revêtus de Couleurs éclatantes : C'eſt le moyen non ſeulement de l'éblouïr, mais de l'aveugler entiérement ; c'eſt mettre des armes dangereuſes entre les mains d'un furieux dont il ne fera jamais uſage que pour attaquer les autres & pour s'en bleſſer lui-même. Les plus ſages Legislateurs, ceux qui ont connu le plus à fond les maximes du gouvernement ; ont crû qu'il y avoit des Veritez même d'une telle eſpèce, qu'il eût été plus dangereux de les manifeſter au Peuple que de le laiſſer dans ſon Erreur. Que doit on donc penſer de ces Sophiſmes trop ſubtils pour être developez par un génie mediocre, & trop flateurs pour ne pas s'inſinuer dans le cœur corrompu de l'homme au préjudice de la vertu, dont les principes & les Racines ſont toûjours amères ? Une Doctrine qui abolit tout ce que la Religion nous enſeigne du Vice, de la Vertu, du Jugement, de la Punition, de la Reſurrection, de l'Enfer, ne favoriſe-t-elle pas infiniment nos Paſſions & le libertinage qui eſt pour ainſi dire inné dans le fond de nôtre Cœur ? Oter aux hommes la crainte de Dieu, c'eſt leur arracher le ſeul frein qui ſoit capable de les retenir dans leurs Paſſions fougueuſes, ou ſelon les principes de *Spinoſa*, cette crainte eſt inutile & même ridicule, puiſque c'eſt Dieu qui agit en nous, & par conſéquent, s'il recompenſoit ou puniſſoit nos actions, la recompenſe ou

la punition tomberoient à plein ſur lui. Quelle horrible conſéquence ? Si le Peuple ſe l'étoit miſe une fois dans la tête, où en ſerions-nous ? Que deviendroient les Loix divines & humaines ? Comment la Société, les Etats pourroient-ils ſe maintenir. La crainte des Rouës, des Gibets, des punitions temporelles ſeroit une barriére trop foible pour contenir des gens qui n'ont rien ni à craindre ni à eſpérer après cette vie. Je ne voudrois pas tomber non plus dans l'extrêmité oppoſée au ſentiment de Mr. de *Boulainvilliers* & de *l'Auteur* inconnu : Ennemi autant que je le ſuis de l'Inquiſition & de la perſécution, je déſaprouve toutes les violences que l'on exerce contre ceux qui ne penſent pas comme les autres. Je ne voudrois pas même ſévir contre leurs écrits ; mais quand ils ſont d'une auſſi dangereuſe conſéquence que ceux de *Spinoſa*, avant de les publier je les ferois examiner par d'habiles gens capables de les refuter ; & de battre en ruine ce Syſtême monſtrueux & impie ; je propoſerois des recompenſes à celui qui ſauroit le mieux reſoudre les difficultez, développer les Sophiſmes, & couper les nœuds Gordiens de ce ſubtil Athée. Ces pernicieux livres ainſi munis de bons préſervatifs, pourroient alors courir le monde, l'on y découvriroit du premier coup d'œil les Menſonges, les Calomnies ; l'on y liroit avec horreur les impietez, les blaſphêmes ; & les libertins ne nous reprocheroient plus que nous n'oſons les combattre de front & à armes égales. Je ne puis donc que je ne blâme extrémement l'Editeur de nous avoir

avoir donné sous le titre trompeur de *Refutation de Spinosa*, un Système complet d'environ 330. pages de la damnable Doctrine de cet Athée; Système mieux suivi & mille fois plus dangereux que les Ecrits d'où il est puisé. Je croi Mr. de *Boulainvilliers* sur sa parole, lors qu'il nous assure qu'il ne l'a composé qu'en vûë de le réfuter lui même, ou d'engager quelque habile Metaphysicien à le faire; mais pour le Compilateur, on peut assurer, sans le connoître plus particuliérement, que c'est ou un Ignorant, ou un Fourbe, ou un Spinosiste. La manière bizarre & contradictoire, dont il a parlé de *Spinosa* dans sa Vie nous fournit encore un fondement légitime pour appuïer l'une de ces trois Qualifications, suivant que je l'ai remarqué ci dessus. Il lui seroit inutile de se retrancher sur ce qu'il a mis à la suite un Extrait de la Réfutation de *Spinosa* par le P. *Lami*; avec deux autres petites pièces tendantes au même but: Car outre que tout le monde convient, & Mr. de *Boulainvilliers* lui-même, que ce *Benedictin*, savant d'ailleurs, n'a pas remporté sur son rédoutable adversaire une victoire compléte, faute de l'avoir bien compris; il est sûr que cet Extrait tel qu'on nous le donne conclut encore bien moins contre le Système de Spinosa, tel que Mr. de Boulainvilliers l'a ajusté: Ce que l'on peut dire à plus forte raison de la Lettre de Mr. de *Fenelon* & du petit Traité de *Bredenburg*. La seule chose sur laquelle le Compilateur peut donc se retrancher, & qui peut en quelque fa-

çon diminuer les mauvais effets de ſon imprudence, c'eſt que le Traité de Mr. de *Boulainvilliers*, tout éclairci, & tout dégagé des ſéchereſſes Mathématiques qu'il ſoit, eſt encore aſſez abſtrait & Métaphyſique pour n'être pas entendu de tout le monde indifféremment; il faut avoir l'Eſprit un peu Geometrique & ne pas ignorer les termes Scholaſtiques pour en voir tout l'enchaînement, & c'eſt de quoi tout le monde n'eſt pas capable.

Je n'ai pas deſſein de donner ici un Extrait de ce Traité, l'on connoit aſſez les principes de Spinoſa qui ſont le fondement de ce Syſtême. Il ſuffit de dire que Mr. de *Boulainvilliers* ſe réduit à examiner deux chefs; ſavoir l'Etre tant en général qu'en particulier, & les Paſſions. Pour cet effet il ſe ſert de la voïe de l'Analyſe, comme a fait Deſcartes. Il veut, comme ce Philoſophe, ſe rendre à lui-même un compte éxact de ſes véritables connoiſſances; mais ſeulement des Connoiſſances prémiéres & générales qui doivent ſervir de fondement, à toutes les autres, & même de regle à ſa Conduite. Comme Deſcartes, il admet pour premiére Notion ſon Exiſtence, renduë certaine par l'Axiome commun; *Je penſe, donc je ſuis*: mais venant bientôt à examiner ce que c'eſt qu'un Etre en général, il ne peut le concevoir, ſans concevoir en même tems l'Exiſtence, qui doit être abſolument renfermée dans l'idée de l'Etre; or comme tout ce que nos Sens nous font appercevoir, ne peut conſerver long-tems l'exiſtence,

ſtence, puiſqu'il perit ou change de forme au bout d'un certain tems; il s'enſuit que tout ce que nous appercevons par les Sens n'a pas la propriété eſſentielle de l'Etre abſolu, & par conſéquent ne l'eſt pas. Nous concevons donc parfaitement qu'il y a autre choſe que ce qui tombe ſous nos Sens, & nous le concevons d'autant plus, que nous ne le ſaurions concevoir que comme éxiſtant, quoiqu'en effet nous ne le voyions pas. Nous ſommes donc convaincus, par la Raiſon, qu'il y a un Etre abſolu & neceſſaire; & par ſentiment qu'il y en a de particuliers qui ne ſont ni abſolus ni néceſſaires, qui cependant exiſtent les uns après les autres dans un certain ordre, dont la diſpoſition ne nous eſt pas connuë; mais où l'on obſerve ſenſiblement que la matière de l'un devient ordinairement la matière de l'autre par un changement très-médiocre qui ſe fait dans la forme de ſes parties. De là Mr. de Bouillainvilliers tire deux Concluſions qu'il prétend être démontrées: La prémiére que tout ce qui eſt conçu comme néceſſairement exiſtant, doit être en ſoi & par ſoi. Et la ſeconde que tout ce qui n'exiſte point néceſſairement, exiſte en autrui & par autrui & ne peut être conçu que par autrui. Par conſéquent il diviſe la nature de l'Etre en trois; ſavoir en tout ce qui eſt en ſoi & par ſoi, c'eſt ce qu'il appelle ſubſtance: En ce qui eſt diſtinctement en autrui & par autrui, c'eſt ce qu'il appelle mode de ſubſtance: Enfin ce qui eſt en autrui & par autrui ſans diſtinction, c'eſt ce qu'il appelle acci-

dent. Donc ſelon lui, tout ce qui eſt réel & poſitif appartient à la Subſtance : donc cette Subſtance eſt infinie en tous ſens, dont la nature de cette Subſtance, qui eſt Dieu même, eſt la ſource féconde d'où coule néceſſairement tout ce qui eſt réel & ce qui peut tomber ſous la penſée. Voilà les principes ſur leſquelles il bâtit tout ſon Syſtême : Voilà d'où il tire toutes ces affreuſes Concluſions, qui confondent & renverſent l'idée que l'on a eue de tous tems de Dieu, de la Religion, de l'Ame &c. Mais c'eſt aſſez parler de cet Ouvrage dangereux de Mr. de Boulainvilliers. Paſſons à l'Extrait du *Nouvel Athéiſme renverſé*, ou *Réfutation du Syſtême de Spinoſa, par Dom François Lami Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur.*

Annoncer un Extrait de Réfutation c'eſt faire eſpérer que l'on aura fait un précis, tiré une Quinteſſence de toutes les raiſons les plus fortes contre le ſentiment que l'on aura entrepris de combatre ; mais l'Editeur qui a réſolu de donner de fauſſes annonces depuis un bout du livre juſqu'à l'autre, au lieu de remplir ſon Titre, vient nous donner une Idée général du Syſtême de *Spinoſa* & 10. pages après pour épargner au Lecteur la peine de tirer les Conſéquences des Principes de *Spinoſa*, il en donne un abregé fort éxact, & cela s'étend juſqu'à la page 360. Il apprehendoit apparemment que tous les Eloges qu'il avoit empruntez des plus zélez diſciples de Spinoſa, de *bien*

bien

heureuſe memoire (*a*), & qu'il avoit emploiez dans la Vie qu'il nous en a donnée, ne prévinſent point aſſez le public en faveur de ſon Héros ; il craignoit que le Syſtême de Mr. de *Boulainvilliers* ne donnât pas aſſez de couleurs ſéduiſantes à la Doctrine de ce dangéreux Philoſophe. Il faloit encore qu'il nous le repréſentât comme triomphant du plus formidable adverſaire qu'il ait jamais eu ; car un Lecteur qui n'aura jamais vû le Traité du P. Lami, & qui voudra en juger par l'extrait que l'on en donne ici, s'appercevra tout d'un coup que les argumens de Spinoſa y ſont rapportez avec beaucoup de Méthode d'une maniére capable d'éblouïr & de faire illuſion à ceux mêmes qui ſe flattent de juſteſſe d'Eſprit, au lieu que les réponſes que l'on y fait ſont vagues & ne conſiſtent la plûpart qu'en des exclamations, des railleries qui ne peuvent tout au plus faire impreſſion que ſur des Genies ſuperficiels : Ce Lecteur ne ſera-t-il donc pas en droit de conclure, ſur cet Extrait, que le P. *Lami* ne faiſant qu'éfleurer les Raiſonnemens de *Spinoſa* (quoiqu'on ait aſſuré de ce Benedictin (*b*) qu'il étoit un de ceux qui avoit le mieux entendu ſon Syſtême) l'on n'a pu trouver juſqu'à préſent perſonne qui y ait répondu ſolidement ? Il eſt cependant vrai que l'Editeur nous donne à la pag. 360. une Analyſe ou une idée abregée de

(*a*) Il eſt rapporté pag. 46. que pluſieurs ont donné cette qualité à Spinoſa après ſa mort.

(*b*) Vie de *Spinoſa*, pag. 127.

de la premiére partie de la *Refutation* de *Spinoſa* où l'on fait voir qu'elle comprend le renverſement de tout ſon Syſtême ; mais cet abregé n'eſt pas ſuffiſant pour detruire toutes les préventions que le Compilateur a tâché juſqu'ici de faire naître en faveur de la Doctrine Spinoſiſte : Il faudroit avoir lû tout le Traité du P. *Lami* pour ſentir la force de l'Analyſe ; ſans cela le Lecteur s'apperçoit tout d'un coup que l'on y établit pour principe ce qui eſt en queſtion, & ce qui a beſoin d'être prouvé. Il n'y trouve pas cet enchainement de propoſitions tirées néceſſairement l'une de l'autre ; & qui opere infailliblement dans notre Eſprit une entiére conviction. L'on peut dire à peu près la même choſe de l'*Extrait d'une Lettre de Mr. de Fenelon Archevêque de Cambray*, ſur la refutation de *Spinoſa*. Ses diſtinctions de Totalité d'Etres intenſive & extenſive ne répandant point aſſez de lumiére dans l'Eſprit pour faire voir la fauſſeté de cette propoſition ; *qu'il n'y a dans l'Univers qu'une Subſtance, proprement dite* ; il auroit auſſi dû prouver *qu'il étoit plus parfait de pouvoir produire quelque choſe de diſtingué de ſoi, que de ne le pouvoir pas* ; avant que d'établir cette propoſition pour principe ; car la perfection ne conſiſte pas à pouvoir le contradictoire ; or Spinoſa ſoutient que la création eſt contradictoire entant que le neant & l'être le ſont. C'eſt ce qu'on pourroit même prouver par les propres principes de Mr. de *Fenelon* qui dit qu'il y a une diſtance infinie du néant à l'être ; car nous ne concevons cette

te distance infinie que parce que les deux termes ne peuvent jamais se rapprocher & que l'idée de l'un exclut celle de l'autre, ce qui est la définition des Contradictoires. L'on auroit tort de conclure de ceci que j'ai dessein de critiquer d'aussi savans hommes que le P. *Lami* & Mr. de *Fenelon*; mon unique dessein n'est au contraire que de prouver que ces petits Abregez ne sont pas suffisans pour renverser un Système aussi artificieux que celui dont il est question & qu'il est extrémement dangereux, sur tout en matiére de Religion, de donner aux Objections plus d'étenduë, d'ordre & de clarté qu'on n'en donne aux Reponses. Si l'on en veut croire l'Editeur dans son Avertissement sur la Dispute Philosophique du Juif *Orobio*, toute la Compilation de ce Volume ne tend, comme le titre l'annonce, qu'à réfuter l'impie *Spinosa*, & qu'à découvrir la fausseté de ses sophismes. Il a déja rapporté, dit-il, les Refutations de trois illustres Défenseurs de la Religion Catholique (à la tête desquels il lui a plu de mettre Mr. de *Boulainvilliers*, parce que ce Comte a revû, corrigé, augmenté, illustré le Spinosisme) il a cru devoir encore y ajoûter celle d'un célèbre Juif, pour faire connoître combien Spinosa s'est attiré l'indignation de tous ceux qui font profession de suivre les Véritez que le Tout-puissant a bien voulu reveler aux hommes, & pour faire connoître aux Juifs combien ils ont eu raison de prononcer les plus terribles anathêmes contre cet indigne Apostat. Quel Galimatias!

Tout ce Recueil consiste en quatre petites Piéces Latines sous le titre de *Refutation des Démonstrations de Bredenburg & de Spinosa*, dont voici l'ordre naturel, quoi que l'Editeur les ait arrangées d'une autre maniére. La premiére est la Demonstration Mathématique de *Jean Bredenburg*, pour prouver que tous les êtres capables de raisonner agissent necessairement. La 2. est une Refutation de cette démonstration de *J. Bredenburg* par *Isaac Orobio*, Professeur en Medecine à *Amsterdam*. La 3. est une Réponse de *J. Bredenburg* à la Refutation d'*Orobio*: La quatriéme enfin est une Reponse d'*Orobio*, à la Reponse de *Bredenburg*.

Après tout ce qu'on vient de lire, qui ne seroit pas surpris d'aprendre que l'Editeur de ce Volume est un Ecclésiastique *Catholique Romain*, fameux dans la République des Lettres, &c. en un mot de l'Abbé *Lenglet*; c'est en dire assez. On ne sait si la peine qu'il s'est donnée de rassembler toutes ces armes en faveur du Spinosisme lui sera beaucoup d'honneur. Mais aussi ce n'est pas ce qu'il a recherché; il n'a eu en vuë que le profit en faisant imprimer cette Compilation à Amsterdam & non à *Bruxelles*, chez *Foppens*: comme on l'a faussement mis sur le Titre.

A R-

ARTICLE VIII.

EVERARDI OTTONIS Juriſconſulti & Anteceſſoris de TUTELA VIARUM PUBLICARUM Liber Singularis, cujus pars I. eſt de Diis Vialibus. II. de Magiſtratibus Viocuris. III. de Legibus ad Viarum ſecuritatem pertinentibus. *Ultrajecti ad Rhenum, apud R. Hofmans & J. Boſch.* 1731.

C'eſt-à-dire:

Traité de la Sureté des Grands Chemins, diviſé en trois Parties, par M. le Profeſſeur OTTO. *in* 8. pagg. 570.

MR. OTTO eſt déjà connu par pluſieurs Ouvrages, dans leſquels ſuivant la Methode des plus célèbres Juriſconſultes, il a recours aux Hiſtoriens, aux Poëtes & aux Philologues Grecs & Latins pour expliquer quelques articles de Juriſprudence Romaine, qu'il ne croit pas avoir été ſuffiſamment éclaircis juſqu'à préſent. Cette methode eſt generalement parlant la plus ſûre & la plus capable de faire de la réputation à ceux qui l'embraſſent, quoiqu'elle ne ſoit pas tout à fait exempte d'inconveniens, qu'elle en ait même de conſidérables & que bien des gens l'aient cruë plus propre à faire des Litterateurs que des

des Magiſtrats & des Avocats, ce qui ſembleroit pourtant devoir être le grand but de ceux qui cherchent à faciliter l'intelligence des Loix. Mais ſans diſcuter ici une queſtion qui n'eſt pas de notre ſujet & qui a déjà été traitée à fonds par Albericus Gentilis (*a*) entr'autres, dont nous indiquons principalement l'Ouvrage tant parce qu'il refute avec vigueur les raiſons des Partiſans de l'opinion contraire, qu'à cauſe de l'elegance avec lequel il eſt écrit, nous ne différerons pas davantage de rendre compte du Traité de M. Otto.

On voit à la tête une Préface aſſez courte où ce Profeſſeur expoſe d'abord les raiſons qu'il a eûë d'intituler ſon Ouvrage *de Tutela viarum*. Ce mot eſt pris à la verité dans une ſignification un peu étenduë, mais cependant uſitée par les bons Auteurs pour exprimer la ſureté que procuroient dans les chemins aux voyageurs la protection des Dieux, des Magiſtrats & des Loix qui y preſidoient. Parmi les exemples qu'il rapporte il y en a un qui nous paroit ne rien prouver; c'eſt celui qui eſt tiré d'un endroit d'Horace où Auguſte eſt appellé *Tutela Italiæ*. Certainement quoique ce Prince eût accepté avec joïe le titre de Commiſſaire des chemins, ce n'eſt point cela que le Poëte a en vûë en lui donnant cet éloge; il s'étend plus loin, & embraſſe toutes les fonctions de l'Empire. Mr. Otto vient enſuite à l'occaſion qui a fait naître ſon Traité. Dans le tems qu'il ra-

(*a*) Réimprimé en 1719. *in* 4°. avec quelques autres Ecrivains qui ont écrit la Vie des Juriſconſultes.

ramassoit de toutes parts ce qui lui pouvoit servir à faire connoître les fonctions des Ediles Curules (*a*), il crut devoir jetter les yeux sur l'Ouvrage des Grands Chemins par *Bergier* qu'il lut dans la Traduction qu'en a faite Henninius & qui a été insérée dans le X. Volume des Antiquitez Romaines de *Grævius*. Il louë beaucoup la profondeur des recherches de Bergier ; il auroit pû se dispenser de louër les notes du Traducteur, qui ne valent gueres mieux que sa Version laquelle est presque barbare & fourmille de contre-sens.] Mais c'est un des plus communs & des plus intolérables abus de la Republique des Lettres que la coutume qui s'est introduite de ne plus citer quelque livre que ce soit sans y ajoûter une épithête obligeante, ce qui produit deux mauvais effets ; l'un qu'il ne reste plus de termes qui ne soient infiniment au-dessous des hommes vraïement habiles qu'on voudroit louër, & à qui c'est faire une espèce d'injure, ou au moins un hommage peu flatteur que de les confondre par là avec un tas de mauvais Auteurs ; & l'autre que la posterité ne saura comment démêler dans les Ouvrages de ce tems ce qu'elle doit regarder comme un témoignage sincère d'estime ou comme une formule que l'usage autorisoit.]

Pour revenir à M. Otto, quelque satisfait qu'il fût de l'Ouvrage de Bergier, il trouva pourtant que le but de cet Ecrivain l'avoit detourné de

(*a*) Il a paru à Francfort en 1713. *in* 8°. V. les *Act. Erudit.* Sept. 1714. pag. 416.

de traiter assez amplement des Dieux prépoſez à la garde des chemins, des Magiſtrats qui en avoient l'inſpection, & des Loix qui avoient été établies pour pourvoir à la ſureté des voyageurs. Ce ſujet parut à M Otto mériter toute ſon attention, & il ſe détermina d'autant plus volontiers à entreprendre d'éclaircir cette matiére que *Scaliger* eſt le ſeul qui ait fait quelques remarques ſur les Dieux tutelaires des chemins, & qu'il ne faut plus eſpérer ce que Reineſius avoit préparé là-deſſus. Cependant les occupations de M. Otto ne lui permirent pour lors de publier que la premiére des trois parties dont ce Traité devoit être compoſé (*a*) & qu'on trouve toutes trois dans cette nouvelle Edition Cette premiére partie eut non ſeulement des approbateurs, mais elle reveilla l'émulation de quelques Savans qui ſe ſont appliquez depuis à débrouiller ce point de l'ancienne Mythologie. M. *Bayer* a donné une Diſſertation ſur les Divinitez que les Grecs avoient établies gardiennes des chemins, & M. *Weiſius* en a donné deux ſur celles qui avoient le même emploi chez les Hebreux, les Chaldéens & les autres Peuples Orientaux. M. Otto convient que les recherches de ces Meſſieurs ne lui ont pas été inutiles pour augmenter la premiére partie de ſon Ouvrage. Il juge moins favorablement d'une Diſſertation de M. Blanchard ſur la Religion des Voyageurs: Elle n'offre rien ſelon lui que de trivial.

(*a*) Elle parut à Hall en 1714. *in* 8°.

vial. Enfin cette Préface finit par une réflexion exprimée en termes qui ſont bien extraordinaires, pour ne rien dire de plus. M. Otto ſe demande à quoi peuvent être bonnes ces découvertes ſur ces Divinitez payennes, dont nous connoiſſons l'impuiſſance & la vanité: il repond qu'elles ſervent à jetter de la lumiére ſur divers textes obſcurs de la Juriſprudence Romaine & ſur pluſieurs paſſages des anciens Auteurs. *De utilitate porro hujus operulæ ſi quæratur*, ce ſont ſes paroles, *rara quidem temporum felicitate, Ethnicorum numina vana, & ſtercorea eſſe didicimus; attamen his quoque vinea Domini ſtercoratur, & varia Juris Romani, veterumque Auctorum capita illuſtrantur.*

Le premier Livre de ce Traité aïant paru autrefois nous ne croïons pas devoir nous y arrêter autant que ſur la ſeconde & la troiſiéme parties qui ont encore toutes les graces de la nouveauté, nous ne le quitterons pourtant point ſans avoir auparavant obſervé qu'il y a dans preſque tous les chapitres des augmentations conſidérables, quelques-unes par leur longueur, quelques autres par leur utilité, & ſans avoir fait un extrait fidéle du IX. Chapitre, où M. Otto a ramaſſé curieuſement tout ce qui regarde l'inſpection de Mercure ſur les grands chemins & les honneurs qu'il a reçûs chez les Grecs & chez les Latins en cette qualité.

Comme les Payens n'avoient point d'idées bien juſtes & bien claires de la protection que

la

la Divinité accorde aux hommes qu'elle a créez, & qu'ils ſentoient d'un autre côté le beſoin que nous en avons, dans les circonſtances ſurtout qui nous expoſent à divers périls, la crainte les obligea de choiſir des Dieux auxquels ils ſe puſſent adreſſer dans ces ſortes d'occaſions. Mais n'agiſſant pas ſur un ſyſtême bien lié & n'aïant pas des motifs de confiance aſſez forts, ils ſe dégoutoient bien-tôt des patrons qu'ils avoient choiſi, ils tranſportoient le culte d'une Divinité à une autre, & ainſi aucune de ces Divinitez n'avoit un departement qui lui fût ſi bien affecté qu'on ne l'obligeât à le partager avec la premiére à qui le caprice faiſoit penſer. C'eſt ainſi que la vûë des hazards qu'ont à courir les Voyageurs determinerent les Nations à établir des Dieux gardiens des chemins, & à les mettre ſous la ſauvegarde de Jupiter, de Diane, d'Apollon, d'Hercule & d'Hecate; il paroit pourtant que Mercure étoit un de ceux à qui la ſuperſtition payenne les avoit principalement conſacrez; Auſſi eſt-il nommé par les Grecs ὁδιος, ἐνόδιος, ἐνοδίτης, ὁδηγὸς, ὁδίτης & ἡγεμόνιος. Nous ne ſavons pas trop ſi M. Otto a eu raiſon d'avancer que Maxime de Tyr fait alluſion à cette croïance, quand il prend pour guide dans ſa IX. Diſſertation l'éloquent Mercure & la Déeſſe Perſuaſion: ἡγεμόνας προσκαλέσαντες τὸν ὁδὸν Ἑρμῆν τὸν λόγον καὶ Πειθώ. Le mot ὁδὸς ſignifie metaphoriquement *la methode*, *la route qu'on ſuit*; il a cette acception dans un très-grand nombre d'Auteurs Grecs; & il ſemble que l'épithéte

de

de λόγος & l'association de la Déesse Πειθὼ à Mercure determine à ne lui pas donner ici un autre sens, la suite même du discours fait assez entendre que Maxime a voulu simplement insinuer que pour temperer l'austerité de ses préceptes, & leur donner une forme qui pût les faire goûter, il s'écarteroit un peu de la sechereſſe ordinaire aux Ecrivains dogmatiques, & qu'il ne rejetteroit pas le secours de Mercure & de la Persuasion, c'est-à-dire, de l'éloquence, & des ornemens du langage.

Mercure a eu parmi les Latins aussi-bien que parmi les Grecs le nom de Dieu tutelaire des chemins, *Deus Viacus* se trouve dans quelques inscriptions. M. Otto en rapporte deux; la premiére est plus ample dans Bergier. Scaliger a prétendu sur le témoignage d'une Epigramme publiée par Pithou qu'il avoit été également appellé *Deus Vius*, mais cette épigramme est certainement corrompuë comme l'ont montré Voſſius, & Henninius, & il faut bien se donner de garde d'admettre les corrections que Scaliger avoit fait sur ce fondement dans Servius & dans Solin.

Après avoir recherché les Epithétes qui assurent à Mercure la garde des grands chemins, M. Otto examine pourquoi on a attribué le même pouvoir à l'étoile qui porte son nom. Elle est si petite & se montre si rarement qu'il faut qu'il y ait eu des raisons bien particulieres pour qu'on lui ait deferé au préjudice de tant d'autres un si grand honneur. M. Otto croit que cela vient de ce que ce Dieu a souvent été

pris pour le Soleil, ainſi que Macrobe l'a enſeigné, & qu'en conviennent pluſieurs Savans; & quelquefois auſſi pour la Lune nommée Εὐοδία, comme le remarque Porphyre cité par Euſebe. Ces Obſervations peuvent ſervir à confirmer le ſentiment de St. Auguſtin qui prétend que tout ce que les Gentils ont imaginé ſur les diverſes Divinitez qu'ils ont prepoſé à la conſervation des grands chemins doit ſon Origine au ſentiment des anciens Peuples qui rapportoient tout au Soleil & à la Lune. Il y a, outre cette raiſon générale, pluſieurs autres raiſons particuliéres qui ont pû porter les Payens à demander un heureux voïage à Mercure & à l'attendre de lui. 1. Il étoit le Dieu de la parole & devoit par-là être chargé de montrer le chemin aux paſſans. Secondement il étoit le meſſager des Dieux & avoit des aîles aux talons, pour exécuter plus promptement leurs Commiſſions, ce qui lui a fait donner le nom de *Meneſtrator* par quelques-uns, & celui de *Camillus* par d'autres. Ce dernier mot auroit bien merité que M. Otto l'eût expliqué un peu au long & qu'il eût fait obſerver que ce mot s'emploïe ſouvent pour marquer la fonction qu'a euë Mercure de verſer l'Ambroſie aux Dieux. On peut voir Pareus ſur le 31. vers du Poëme des Amours de Leandre & Hero par le Grammairien Muſée. 3. C'étoit Mercure qui une torche ardente à la main conduiſoit dans les enfers les ames des morts; d'où vient que ceux qui ſe ſentoient prêts à mourir lui faiſoient des libations & des prieres pour qu'il leur procurât

procurât un voyage heureux. 4. Il avoit appris aux Egyptiens à observer les Astres, ce qui a fait qu'on ne l'a pas moins invoqué pour les voyages sur mer que pour les voyages de terre. Nous avoüons que nous sommes bien embarassez à continuer l'extrait de ce chapitre qui est un amas confus de passages Grecs & Latins, où les matiéres sont si fort brouillées, qu'on a de la peine à démêler le but de celui qui les emploïe. Cependant nous remarquerons encore quelques-unes des superstitions & des coutûmes anciennes.

Mercure passoit pour vanger sévérement les injures faites aux Voyageurs & principalement le refus qu'on faisoit de les remettre dans le bon chemin lorsqu'ils s'étoient égarez (*a*). On le regardoit comme l'Auteur des gains que le hazard presentoit & on lui en offroit une partie. M. Otto fait ici une petite digression pour prouver contre le sentiment des Egyptiens, des Hebreux, & des Grecs, que cet Ἑρμαῖον est legitimement acquis & doit être mis au rang des choses abandonnées qui appartiennent au premier occupant; il explique ensuite par un grand nombre de passages ce que c'est que le proverbe κοινὸς Ἑρμῆς, & il vient enfin à ces Statuës dont il est si souvent parlé dans les Ecrits des Anciens & qu'on érigeoit à Mercure dans les Carrefours. Elles étoient quarrées, & portoient une tête humaine au-dessous de laquelle il y avoit une inscription qui enseignoit aux Voïa-

(*a*) Theoc. Εἰδυλ. κέ.

Voïageurs où chaque chemin les conduiroit. Les Grecs avoient emprunté cette coutûme des Pelasgiens (*a*) & l'on peut voir le Scholiaste d'Aristophane qui expose en détail la maniére de poser & de dedier ces Statuës. Suidas rend raison (*b*) de la forme quarrée qu'on leur donnoit & on trouve aussi dans l'Interprête d'Homere une Observation à ce sujet qui n'a pas échappé à Bergier & que nous sommes surpris que M. Otto n'ait pas indiquée: Ερμῆς, dit cet Interprête, ὁ Διὸς καὶ Μαίας τῆς Ατλαντίδος ἐπ' ἀνθρώποις τέσσαρα μέγιστα ἤνεγκε, γράμματα καὶ μουσικὴν καὶ παλαίστραν καὶ γεωμετρίαν, ὅθεν καὶ τὰς Ἑλλήνας τετραγώνους αὐτοῦ ἱδρῦσαι, καὶ ὅτι ἐν τοῖς γυμνασίοις ἀναθῆναι: c'est-à-dire, *Mercure fils de Jupiter & de Maja fille d'Atlas, a inventé pendant qu'il habitoit avec les hommes, quatre choses grandement utiles; les lettres, la Musique, la Lute & la Geometrie: à cause de quoi les Grecs le représentent de figure quarrée; & tel ils le dedient aux lieux des exercices publics.* On peut voir de ces Statuës dans l'Antiquité expliquée du savant Pere de Montfaucon (*c*) & dans Servius (*d*) pourquoi Mercure y étoit representé sans pied & sans bras.

Il étoit aussi en usage chez les Athéniens de mettre de ces *Hermæ* devant la porte des Maisons particulières, il y en avoit un devant le Portique (*e*). Ceux qu'Hipparque fils de Pisistrate

(*a*) Herod. lib. II. C. 51. (*b*) V. Ἑρμῆν.
(*c*) Tom. I. pag. 136. & *Supplem.* Tom. III. liv. 2. Chap. 6. N°. 6.
(*d*) Ad v. 138. *Lib.* VIII. *Æneid.*
(*e*) Harpoc. Ἑρμῆς πρὸς τῇ πυλίδι. p. 172.

ſtrate avoit mis en vogue étoient remarquables en ce qu'ils ne contenoient pas ſeulement des inſcriptions néceſſaires pour apprendre aux paſſans la route qu'ils devoient ſuivre, mais encore des ſentences qui pouvoient leur être utiles. Ce chapitre finit par des remarques fort curieuſes ſur les monceaux de Pierres que l'on voïoit dans les Campagnes & qui étoient conſacrez à Mercure. L'Auteur rapporte deux endroits, l'un d'Arnobe & l'autre d'Euſtathe, qui expliquent les motifs de cette Ceremonie, autant qu'il eſt poſſible d'expliquer un uſage auſſi ancien que celui-là.

Nous voici enfin à la ſeconde partie du Traité de M. Otto qui y a raſſemblé avec ſoin ce qui regarde les Magiſtrats chargez de faire de nouveaux chemins, & de rétablir ceux qui commençoient à ſe gâter, ſoit dans l'Italie ſoit dans les Provinces. Il montre au commencement du premier chapitre l'utilité de ces ſortes de travaux pour la Societé Civile, & la gratitude qu'elle a toûjours eûë pour les Princes & les Magiſtrats qui les ont eus à cœur. Les Romains meritent certainement les plus grandes louanges à cet égard, mais cependant il ne faut pas croire qu'ils ſoient les premiers qui ſe ſoient aviſez d'y joindre la magnificence à la commodité. Semiramis avoit fait une grande attention ſur cette partie du gouvernement, & Strabon parle de pluſieurs Ouvrages que cette Reine avoit faits, parmi leſquels il n'oublie pas les chemins (*a*) de deux desquels entr'autres

(*a*) Lib. XVI. p. 1071.

Diodore de Sicile fait mention, auſſi bien que des Canaux & des Ponts à quoi elle avoit fait travailler avec une depenſe vraïement Royale. Hercule pluſieurs Siècles après inventa chez les Phéniciens l'art de meſurer les diſtances des Lieux, de paver, d'accourcir les chemins en coupant les montagnes. Strabon raconte auſſi qu'il avoit vû en Egypte une route qui conduit de Phille à Syene longue de cent ſtades, laquelle étoit bordées de deux côtez de ces Statuës de Mercure, dont on peut voir ce que nous avons dit plus haut. Xerxès qui a paru quelquefois commander à la nature regarda la conſtruction des chemins comme l'un des plus grands biens qu'il put procurer à ſes Sujets, & la voïe la plus ſûre de s'acquerir une reputation immortelle. Ce que M. Otto rapporte après Xenophon de Cyrus prouve plûtôt qu'il fut très-ſoigneux à purger les grands chemins de ſon empire des brigands qui en rendoient le paſſage dangereux, qu'à en faire de nouveaux. Les Juifs paroiſſent avoir été auſſi jaloux qu'aucune autre Nation que ce ſoit de ſe procurer cet avantage, c'étoit un des attributs de la Royauté chez les Lacedemoniens, & cette charge qui étoit de peu d'importance à Thebes, devint entre les mains d'Epaminondas une des plus conſidérables de la Republique (*a*). Elle l'avoit toûjours été chez les Athéniens, où elle paſſa de l'Areopage aux Ἀστυνόμοι ſur leſquels M. Otto conſeille

(*a*) *Valer. Maxim.* Lib. III. Cap. 7.

feille de lire M. le Fevre (*a*) & Meurſius (*b*). On y peut encore ajoûter M. de Mauſſac ſur Harpocration (*c*) & les Obſervations de M. de Valois ſur celles du Savant Préſident du Parlement de Toulouſe. Les anciens Indiens s'attachoient moins à la conſtruction qu'à la police des chemins (*d*). Ceux d'aujourd'hui ſelon Tavernier ont une attention égale à l'un & à l'autre (*e*). Le reſte de ce Chapitre eſt une preuve que les Chinois, les habitans du Perou, les Turcs, & les François l'ont pouſſée auſſi loin que tous les autres peuples ſur cette matiére.

Il faut toûjours en excepter les Romains, qui l'ont emporté ſur tout le reſte de l'Univers, comme on peut commencer à s'en convaincre par le ſecond Chapitre de ce ſecond Livre. On y expoſe d'abord l'Etymologie du mot *via* que Varron (*f*) & après lui Iſidore (*g*) derivent *à vehendo*, Scaliger le Pere d'ἰὼν *vado*, & Scaliger le fils d'οἶμος: on voit enſuite la définition préciſe d'un chemin, la diviſion uſitée de *via publica*, *privata* & *vicinalis* & des recherches qui avoient échapé à Bergier ſur ce que c'eſt que *via Publica*, *Regalis*, *Conſularis*, *Prætoria*, *Militaris*. Ces dernières étoient ſans doute les plus belles, mais il ſemble qu'on ne peut

(*a*) *Ad Timonem Luciani.*
(*b*) Lib. I. *Attic. Lect.* Cap. 19. & in *Theſeo* Cap. 17.
(*c*) V. Ἀστυνόμος. pag. 80.
(*d*) *Strabo*, Lib. XV. pag. 1034.
(*e*) *Voyage de Tavernier*, Liv. 4. C. IV.
(*f*) Lib. IV. *de Ling. Lat.* & I. *de Re Ruſt.* cap. 2.
(*g*) Lib. XV. *Cap.* 16.

peut guères être du ſentiment de quelques Savans, qui croïent qu'elles ont été ainſi appellées parce qu'elles avoient été faites par les Soldats; *militares a militibus dictæ :* il eſt certain que les Troupes Romaines étoient ſouvent emploiées à ces ſortes de travaux, mais elles ne les faiſoient pas ſeules; & comme les chemins avoient eu d'abord pour objet de faciliter la marche des Armées il y a bien de l'apparence que c'eſt de là qu'ils ont pris leur nom. C'eſt à l'année CCCX. de la fondation de Rome que l'attribution de ces Ouvrages fut faite aux Cenſeurs, Ciceron en a conſervé la Loi (*a*) & toute l'Hiſtoire s'eſt efforcé de conſerver le ſouvenir de ce qu'Appius Claudius, C. Flaminius, M. Livius, C. Claudius. Q. Fulvius Flaccus & A. Poſthumius Albinus, Cenſeurs, ont fait en ce genre. On trouve ici quelques remarques ſur la Voïe Appienne, & ſur la Voïe Flaminienne, mais elles ne ſont pas bien importantes, & on trouvera mieux ſon compte à lire Bergier : Nous exceptons une ou deux inſcriptions tranſcrites par M. Otto, & les renvois qu'il fait au Livre de M. *de la* Torre, Evêque d'Adria ; cela n'eſt pas inutile à ſon ſujet, & l'on peut en profiter comme de decouvertes qui n'étoient pas faites du tems de ce célèbre Rhemois.

Les Cenſeurs eurent pour adjoints dans la Police des grands Chemins les Ediles & les Queſteurs. M. Otto examine dans le troiſiéme Chapitre en quoi conſiſtoit l'emploi de ces der-

(*a*) Lib. 3. de Legibus, Cap. 3.

derniers Magiſtrats, c'eſt-à-dire, des Ediles & des Queſteurs. Il y avoit trois ſortes d'Ediles, c'étoit les Ediles Curules qui étoient bien d'une autre diſtinction que ceux qu'on nommoit *Plebeios & Cereales* qui étoient chargez par les Loix du ſoin d'entretenir la propreté dans la Ville & aux environs, des jeux publics & des chemins; Ce qui n'appartenoit pas moins aux Ediles municipaux chacun dans leur département. Nous n'entrerons point dans la diſcuſſion aſſez longue que fait M. Otto pour prouver que les Ediles étoient chez les Romains ce que les Ἀστυνόμοι étoient chez les Grecs, & que le Livre de Papinien intitulé Ἀστυνομικὸς regardoit les Ediles municipaux & non les Ediles Curules; il nous ſuffira de dire que de ces deux points M. Otto nous paroit avoir éclairci le dernier d'une manière très-forte. Pour le premier, ſon opinion n'eſt pas ſans difficulté; & les Ἀστυνόμοι étoient à Athenes d'une ſi petite conſidération que nous avons de la peine à comparer leur emploi à celui des Ediles à Rome, tout au moins avec celui des Ediles Curules. Les Queſteurs eurent auſſi part à la police des ruës de la Ville; Suetone nous apprend que Claude en confia le ſoin à leur Collège, en le déchargeant de celui des Gladiateurs. Ce n'eſt que des Chemins de la Ville, *de viis urbanis* ou tout au plus de celle des environs qu'il faut entendre ce qui a été dit dans ce Chapitre des Ediles & des Queſteurs.

Le ſuivant regarde les grands Chemins & l'on voit d'abord que C. Gracchus eſt le premier

mier qui ait embraſſé tout ce qui pouvoit les rendre commodes & magnifiques, il propoſa en l'année DCXXX. de Rome la Loi Sempronia, qui le rendit ſi agréable à tout le peuple, & qui portoit que les chemins ſeroient tirez en ligne droite, autant que cela ſeroit poſſible, qu'ils ſeroient pavez de carreaux de Pierres, & garnis des deux côtez de Parapets qui en même tems qu'ils ſoulagent les gens de pied, recréent auſſi leur vûë & adouciſſent par là l'ennui d'une longue route. La même Loi enjoignoit de mettre de mille en mille des Colomnes de pierres ſur leſquelles on marquât les diſtances des lieux; & de petites pierres d'eſpace en eſpace pour aider aux Cavaliers à remonter ſur leurs Chevaux ſans le ſecours des étriers. M. Otto montre en détail la commodité de chacun de ces établiſſemens, les matériaux dont on ſe ſervit & la maniére de les emploier tant en ce tems-là que dans les Siécles ſuivans. Nous nous bornerons à deux ou trois Obſervations curieuſes; la premiére eſt que Dion (*a*) a trompé tous les modernes par ignorance ou par flatterie en repreſentant le pont que Trajan a conſtruit ſur le Danube comme un des plus beaux Ouvrages des Romains; M. le Comte Marſigli (*b*) a prouvé que c'étoit un des plus mediocres; la ſeconde concerne les Colomnes milliaires & peut ſervir de ſupplement ou d'éclairciſſement à ce qu'a dit Ber-

(*a*) Liv. 68. *Hiſt. Rom.*
(*b*) *Epiſt. ad Montfalc.* Tom. II. *Theſ. Salleng.* p. 990.

Bergier ſur cette matière. Celui-ci prétend que Gracchus eſt le premier qui s'en ſoit ſervi, mais on peut conclure hardiment que cet uſage étoit plus ancien que lui au moins chez les Carthaginois & les Indiens ; les paſſages que fournit M. Otto ſont précis. Quant à ſes Recueils ſur le ſtade des Grecs, les mille d'Italie, les lieuës Gauloiſes & les *raſtæ* des Germains, il s'en faut beaucoup qu'ils n'approchent de ceux de Bergier ; tout ce qu'il y a de plus eſt tiré de Barthius & de Spelman. C'eſt une demonſtration en Critique que le mot *leuga* eſt un ancien mot Celtique & que Bochart n'auroit pas dû lui chercher une origine dans la Langue Phenicienne.

Les Tribuns qui ſuivirent C. Gracchus & qui voulurent gagner la bienveillance du Peuple emploïerent le même moyen. Curion en eſt un exemple, ſi toutefois on peut lire *viarium* dans la Lettre de Cœlius à Ciceron (*a*), comme le prétend M. Otto, contre le fil du diſcours à ce qui paroit, lequel indique certainement une Loi peu différente de l'*Agraria* de Rullus & de l'*Alimentaria*, de ſorte qu'il faut qu'il s'agiſſe de quelque reglement ſomptuaire. Les Conſuls ſemblent auſſi s'être mêlez de la conſtruction des Chemins ; M. Otto rapporte un endroit de Strabon (*b*) qui le dit poſitivement, & il ſe ſert pour l'illuſtrer des Paſſages que Caſaubon a raſſemblez dans ſes notes ſur cet Auteur ; il obſerve que M. Cellarius a entrevû

(*a*) Lib. VIII. *Epiſt. Famil.* 6.
(*b*) Lib. V. *Geogr.* pag. 333.

trevû bien des difficultez dans cet endroit du Geographe. Il auroit pû ajoûter que Palmerius s'en étoit apperçû auparavant (*a*).

Les Chapitres V. VI. & VII. terminent cette ſeconde partie du Traité de M. Otto : il examine dans le V. en quel tems ont été créez les 6. Magiſtrats dont quatre avoient le ſoin des chemins de la Ville & les deux autres de ceux de dehors ; un Paſſage de Pomponius lui en fait fixer l'Époque à l'année 510. & peut-être même qu'on la pourroit reculer juſqu'en 464. Turnebe & Scaliger ont confondu mal à propos ces Commiſſaires des chemins avec les Ediles : les Duumvirs furent ſupprimez par Auguſte, pour les Quatuumvirs ils ſubſiſtérent ſous ce Prince, & ils étoient pris dans l'Ordre des Chevaliers. C'étoit une charge qui ouvroit la porte aux plus grands honneurs. M. Otto en donne diverſes preuves dont la plûpart viennent de Bergier, excepté pourtant quelques endroits qui ſont tirez du Digeſte & qui ne ſervent pas peu à confirmer celles que fourniſſent les Auteurs profanes.

Il y eut auſſi d'autres Magiſtrats nommez *Curatores & Correctores Viarum*. On parle auſſi des *Redemptores* qui étoient des entrepreneurs qui ſe chargeoient des Ouvrages à un certain prix. C'étoient ſouvent des fripons qu'on puniſſoit, & quelquefois trop ſeverement. Il n'y a perſonne qui ne ſâche ce qui arriva à Domitius Corbulo (*b*).

Les

(*a*) Exercit. in optimos ferme *Script. Græcos*, p. 294.

(*b*) V. *Tacit.* Lib. III. *Annal.* Cap. 31. & *Dion.* Lib. 59.

Les Empereurs ne crûrent pas au-deſſous d'eux le titre de Commiſſaires des Chemins, & tant par les Inſcriptions que par les Medailles & les Auteurs contemporains nous voïons que ce n'a pas été un vain titre ajoûté à tant d'autres plus magnifiques en apparence. Ils ont rempli à l'envi depuis Ceſar juſqu'à Conſtantin tous les devoirs qu'il leur impoſoit; il paroît même que les meilleurs Princes ont été plus jaloux encore de s'en acquitter au gré du Public. Auguſte & Trajan ſe ſont particuliérement diſtinguez par le nombre & la beauté des travaux publics qu'ils ont faits ou rétablis en ce genre. M. Otto convient que Bergier & ſon Commentateur Henninius lui ont enlevé la gloire de pouvoir rien dire de nouveau ſur cet Article & l'obligent à ſe contenter de traiter legerement un ſi beau ſujet. En effet il ſe borne à une ou deux remarques par rapport à chaque Empereur, & ce n'eſt qu'au moïen de ces digreſſions qu'il vient à bout de donner à ce VI. Chap. une étenduë raiſonnable. Telle eſt celle qu'il fait ſur la Colomne qu'Auguſte fit poſer au milieu du Marché Romain, & à laquelle le ſentiment commun eſt que les chemins de l'Empire commençoient & finiſſoient. Cependant Holſtenius s'eſt déclaré pour l'opinion contraire, determiné, par la façon ordinaire de parler, par le premier Milliaire de la Voïe Appienne qui a été trouvé hors des portes de la Ville, & qui auroit dû être en dedans ſi le calcul eût commencé par la Colomne du Marché. Cette raiſon-là ne paroit pas bien deciſive, puiſqu'après tous

les

les changemens qui ſont arrivez à Rome, il ne ſeroit pas fort ſurprenant qu'une Colonne eût changé de place ; & qu'aïant été originairement dans la Ville, elle ſe trouvât dans la ſuite hors de l'enceinte. M. Fabretti (a) s'eſt joint à Holſtenius, mais il n'a fortifié ſon ſentiment d'aucune nouvelle preuve, pour M. Otto, il diſtingue entre *commencer*, *finir* & *compter* : il croit que quand il étoit queſtion de la longueur du chemin on comptoit les mille pas en commençant par le milliaire de la ville lors qu'on partoit, ou en y finiſſant lorsqu'on y venoit. Il faut pour ôter toute difficulté expliquer un endroit du Juriſconſulte Macer qui paroit bien oppoſé à ce ſentiment. Godefroi avoit crû plus à propos de le changer. M. Otto au contraire ſe contente de lui donner cinq ou ſix ſens différens laiſſant le choix à la diſcretion du Lecteur. Ceux qui ne ſe determinent pas ſur de ſimples conjectures auront de la peine à adopter l'une de ces interprétations.

Ce ne ſont pas ſeulement les grands chemins d'Italie qui ont merité l'attention des Romains, ceux des Provinces n'en ont pas moins été l'objet, ainſi que M. Otto le fait voir dans le Chapitre ſeptiéme & dernier de la ſeconde partie de ſon Ouvrage. Tous ceux qui ſous le nom general de *Præſides* étoient chargez de l'adminiſtration des Provinces avoient droit de faire ouvrir de nouvelles routes ou de reparer les anciennes. Leur deſſein étoit en cela de faciliter la marche des troupes, de faire plûtôt parvenir à Rome les nouvelles dont il étoit important au gouverne-

ment

(a) *De Aquæductibus*, Diſſ. III. N. 243.

ment d'être instruit, & enfin d'occuper par là les Legions & les Peuples que le repos eut pû amollir ou porter à la revolte. Ces vûës dignes de gens qui sont parvenus à soumettre toute la Terre sont aussi anciennes que leurs Conquêtes hors d'Italie. Il est parlé de deux grandes Voïes Militaires, l'une dans les Gaules, l'autre dans la Macedoine du tems même de la Republique. Cette premiére fut raccommodée par les Legats de Fontejus. Agrippa qui avoit à cœur ces sortes de travaux publics, fit tirer quatre grandes routes qui venoient se rendre à Lion, & il est souvent fait mention des chemins d'Espagne & de la Grande-Bretagne dans les anciens monumens. M. Otto examine assez au long le sens d'un passage du Digeste où Ulpien dit qu'il n'est pas permis aux Proconsuls d'avoir des *Stratores*, mais qu'ils doivent se servir des Soldats. Après avoir refuté le sentiment de plusieurs Interprêtes, il s'arrête à celui des Jurisconsultes qui entendent par *Milites* les Officiers Provinciaux que le Préfident trouvoit toûjours dans sa Province, parce que ces sortes de gens-là étoient à vie, & qu'on évitoit par ce Reglement que les Domestiques du Magistrat n'abusassent de la confiance de leurs Maîtres & ne pussent se rendre trop redoutables.

Nous voici enfin à la troisiéme Partie du Traité de M. Otto. Il y explique en onze Chapitres les Loix qui ont été faites au sujet de la Police des grands Chemins; & nous ne craignons pas de dire que cette partie lui doit faire

faire plus d'honneur que les deux autres, où les ſecours qu'il a tirez de divers Auteurs ſe remarquent trop aiſément. On peut ajoûter à cette premiére Obſervation qu'il y a plus d'ordre ſinon dans la diſpoſition du tout, au moins dans celle de chaque morceau particulier. Nous indiquerons ſuccintement de quoi il s'agit dans ces XI. Chapitres.

Le prémier traite de l'Edit des Ediles Curules en ce qui concerne la ſureté des grands Chemins. Il y eſt deffendu à toutes perſonnes de permettre que les animaux qu'ils y conduiſent puiſſe cauſer du dommage aux paſſans & les peines dont chaque eſpèce de dommage ſera puni ſont exactement ſpécifiées. La Loi porte: *Ne quis, verrem aut minorem aprum.* La plûpart des Juriſconſultes croïent que ces derniers mots, aut *minorem aprum*, ſont une gloſſe ajoûtée par quelque ignorant, qui a paſſé dans le texte; ce qui n'eſt point du tout l'avis de M. Otto, qui par là entend un petit ſanglier qui n'avoit pas encore toutes ſes dens, & peut en ce ſens être compris dans la Loi avec un verrat, lequel eſt un animal d'eſpèce toute differente.

La néceſſité & l'occaſion de l'Edit des Ediles occupe le ſecond Chapitre. M. Otto y établit contre Maran qu'il ne s'agit point ici des animaux qui étoient expoſez en vente dans les marchez publics; & contre quelques autres Docteurs que cet Edit ne fait point partie d'un autre Edit, mais que c'en eſt un particulier, auquel les deſordres qui arrivent journellement

ment donnerent lieu. Les Chiens qui faiſoient la nuit une garde exacte & fidele devant la porte de leurs maîtres, ou qui ſe jettoient en les ſuivant ſur les premiers qu'ils rencontroient, les Porcs qui étoient frequens à Rome & qu'on a de la peine à mettre parmi les animaux apprivoiſez, les Lions même & quantité de bêtes feroces que ceux d'entre les Romains qui aimoient l'éclat prenoient plaiſir à nourrir, & qui quelquefois rompoient leurs demeures, comme on le voit par l'avanture de Paſiteles, qui deſſinant à travers le ſoupirail un Lion enfermé dans une cave, fut attaqué par une Panthere échappée. Les accidens que cauſoient tous ces differens animaux produiſirent cette Loi, qui ſeule pouvoit engager les maîtres de ces animaux à veiller ſur eux, & à prendre toutes les précautions néceſſaires pour qu'ils ne fiſſent aucun mal. Elle n'étoit d'abord que pour Rome, mais dans la ſuite on l'étendit aux Colonies, & enfin à toutes les Villes de l'Empire. M. Otto conjecture avec raiſon que les combats de l'Amphitheatre en furent cauſe, & on lira avec plaiſir ce qu'il dit dans les deux Chapitres ſuivans des cas qui avoient rapport à l'Edit & de l'équité avec laquelle les diſpoſitions en avoient été reglées. Il fait une digreſſion curieuſe ſur les raiſons qui avoient pû porter les Ediles à ne pas infliger à l'animal même un ſupplice proportionné au degât qu'il avoit fait, & il rapporte à cette occaſion ce que les loix de divers pays ont ordonné de con-

traire. Cette matiere pourroit faire le ſujet d'une Diſſertation curieuſe.

Le Preteur pour ſuppléer à ce que l'Edit des Ediles n'avoit pas prevû en donna un, qui ne marque pas moins que tous les autres l'attention des Magiſtrats à procurer la ſureté des chemins. Cujas, feu M. Noodt & quelques autres ont crû que cet Edit du Preteur étoit le même que celui des Ediles, mais M. Otto prouve fort bien dans le V. Chap. qu'il en eſt tout different, en ce que l'Edit des Ediles n'avoit mis qu'une peine pecuniaire, au lieu que celui du Preteur en inflige une corporelle, il pourvoit encore à une infinité d'autres malheurs que le peu de largeur des ruës & la hauteur des maiſons occaſionnoient. Cela lui donne lieu de parler des bâtimens & des ruës de la Ville de Rome, mais cela n'eſt pas abſolument de ſon ſujet, & nous paſſerons au Chapitre VI. où l'on voit les loix contre les Matelots, les Aubergiſtes & les valets d'étable dont la malice & la negligence pouvoit être prejudiciable aux voïageurs. M. Otto montre que dans tous les tems cette partie de la police a été parfaitement reglée ; & que les Modernes l'ont portée tout auſſi loin qu'elle peut aller.

Un autre objet de cette Police a été, comme on le voit dans le VII. Chapitre, d'empêcher les fripponeries & les delais des Fermiers, qui, s'ils avoient exigé quelque choſe au de-là des droits, étoient obligez à rendre le double, & ſouvent à des punitions plus grie-

grieves. Le VIII. expoſe quelques autres branches de la façon de conſtruire les chemins & des deniers qui y étoient emploïez. C'eſt ici que Bergier a ſervi à M. Otto. Il revient dans le IX. aux loix contre les voleurs de nuit, les Aſſaſſins, les Raviſſeurs, les Receleurs, & il finit par celles qui ne ſe rapportant à aucun des chefs particuliers ſous lesquels il avoit rangé les autres, demandoient un Chapitre à part. Nous ne dirons mot du X. qui n'eſt que de pure curioſité. M. Otto y ramaſſe ce qu'on trouve dans divers Auteurs ſur l'expiation des meurtres qui ſe commettoient ſur les grands chemins.

Il eſt aiſé par ce que nous avons dit juſqu'ici de ſe faire une juſte idée de l'Ouvrage de M. Otto; il y a des recherches curieuſes, il y en a de communes, & s'il étoit moins diffus & que l'ordre y fût meilleur ou moins interrompu par des Citations qu'on pouvoit renvoïer à la marge, nous croïons que l'Auteur en auroit tiré plus de gloire encore & le Lecteur plus de profit.

ARTICLE IX.

Avertiſſement ſur la Remarque inſerée dans la II. Partie du T. XVII. du Journal Litteraire *de la Haye, après la Table des Matieres.*

LOrs qu'en 1685. Mr. *Bayle* eut fait imprimer dans ſa *Republique des Lettres*, ſans en connoître l'Auteur, une Critique aſſez moderée de la nouvelle Traduction Françoiſe de l'*Hiſtoire du Concile de Trente*, Mr. *Amelot de la Houſſaye* irrité de la liberté qu'on avoit priſe de relever quelques-unes de ſes fautes, tomba impitoyablement ſur le pauvre Abbé de *St. Real* qui en étoit tout-à-fait innocent; & pour defendre des mepriſes qu'il ne pouvoit juſtifier, il accabla d'injures un honnête homme qui n'avoit nulle part à cette Critique, & qu'il auroit du remercier, s'il l'eût connu pour le veritable Auteur. C'eſt à cet exemple que le nouveau Traducteur de Mr. *De Thou* vient de ſe venger ſur Mr. *de la C.* & ſur des Libraires qui n'en ſont pas plus coupables que lui, d'un Extrait de ſon Projet, qui n'a d'autre raiſon de lui deplaire, que parce qu'on y a copié trop ſincerement ſes expreſſions & ſes penſées, & qu'il a pris pour des railleries dans l'Extrait, ce qui n'étoit mis dans le Projet que pour lui attirer des Eloges.

Sur cela il ſe plaint amerement, qu'on s'y eſt efforcé de *decrier avec malignité* ſa Traduc-

duction, & que la Critique qu'on en a faite *ne roule que sur des railleries grossieres & sur de fausses suppositions.* Il reproche aux Libraires d'Amsterdam, qu'ils ne se sont portez à publier cet Extrait que par le même motif, qui les avoit engagez *à déchirer avec tant d'injustice & de fureur feu Mr. Saurin*, c'est-à-dire, par un *ressentiment d'envie*, de ce que l'impression de ses Ouvrages *leur étoit échappée.* Il juge que si ce qui est arrivé à l'égard de ce Ministre n'a pas *rendu moins envieux & moins emportez* les *Imprimeurs de la Bibliotheque Raisonnée* aussi bien que *celui dont ils employent la plume, quand ils ont du venin à mettre dans quelque Extrait*, ils auroient dû *au moins être plus reservez à publier leurs injures & leurs calomnies.* Enfin *quelque frivole* qu'il dise qu'est l'*attaque* du Projet, il ne laisse pas de nous apprendre qu'on a été *surpris de voir le Traducteur tranquille & resolu de n'y opposer que le mepris & le silence.*

Cependant si l'*attaque* étoit si *frivole*, il faut avouer, que la *surprise* est ici un peu deplacée; & que le public au lieu d'être étonné que le Traducteur soit demeuré dans le *silence*, jugera que c'étoit le seul parti qu'il eût à prendre pour se faire honneur de son *mepris.* On ne voit point d'ailleurs à quel titre l'Auteur du Projet peut s'imaginer qu'on ait voulu le *decrier avec malignité & le railler* dans un Extrait qui n'est formé que de ses paroles & de ses pensées; si ce n'est peut-être qu'elles presentent un ridicule si sensible, que pour paroître le *decrier*, il n'a fallu que réünir sous

un point de vûë, ce qu'il y avoit de vanité repanduë de côté & d'autre dans ſon Ecrit.

Il n'étoit nullement néceſſaire d'avoir recours pour cela à la jalouſie des Libraires d'Amſterdam, qui envient ſi peu ſur ce point la bonne fortune de ceux de la Haye, que ce n'eſt qu'au refus des premiers, que ceux-ci doivent l'Ouvrage qu'ils ont entre les mains. Peut-être même que ſi le nombre des ſouſcriptions flattoit Mrs. *Goſſe* & *Neaulme* d'un peu plus de ſuccès dans leur entrepriſe; & que ſi le desintereſſement du Traducteur eût mieux menagé leur bourſe & leur interêt; ils ne trouveroient dans l'Extrait du Projet ni matiere à accuſer les Libraires d'Amſterdam de *reſſentiment* & d'*envie*, ni *venin* à reprocher à *celui qu'ils employent.*

Ce dont le Public peut être aſſuré, c'eſt que l'Extrait n'a été ni mandié par ces Libraires, ni fait par celui qu'on en ſoupçonne. La Hollande & la France ont aſſez de Gens de Lettres pour que l'Auteur d'un Extrait puiſſe demeurer inconnu quand il lui plaît. Celui qui a donné celui-ci eſt un Anonyme, qui n'a jamais rien eu à demêler ni avec Mr. *Saurin* qu'il eſtimoit, ni avec les Libraires de la Haye qui lui ſont inconnus, ni avec le Traducteur; du travail duquel il tâchera de profiter, s'il y a lieu de le faire. Nulle autre paſſion que celle de donner au Public une juſte idée du Projet ne l'a engagé à en publier l'Extrait. Ainſi il ſouſcrit volontiers

à

à l'épithête d'*homme illuſtre* que l'Auteur de la Remarque donne à Mr. *Saurin* : & pour faire même les avances de reconciliation avec ceux qui ſont ſi irritez de ſon Extrait, il ſouhaite de tout ſon cœur & que les Libraires de la Haye trouvent dans l'exécution de leur entrepriſe les avantages qu'ils ont plus lieu de deſirer que d'attendre : & que le Public paſſe au Traducteur le plaiſir qu'il a de ſe croire deſtiné de toute éternité (*a*) *par la Providence* pour enrichir la Republique des Lettres de ſa Traduction, & la bonne opinion qui lui fait croire, qu'il eſt *préciſement dans la diſpoſition d'eſprit & de cœur, qui forme un Ecrivain ſincère.*

(*a*) Voyez ſon Projet, pag. 5. & 6.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

MR. Hearne toûjours attentif à recueillir des Pieces rares & curieuſes, nous a donné deux Volumes *in* 8. ſous le titre : *Thomæ Caji (Collegii Univerſitatis Regnante Elizabetha Magiſtri) Vindiciæ Antiquitatis Academiæ Oxonienſis contra Joannem Caium, Cantabrigienſem. In lucem ex Autographo emiſit Tho. Hearnius. Qui porro non tantum Antonii à Wood Vitam, à ſeipſo conſcriptam, & Humphredi Humphreys (Epiſcopi nuper Hereforditenſis) de Viris*

claris Cambro-Britannicis Observationes, sed & reliquias quasdam, ad Familiam religiosissimam Ferrariorum de Gidding parva in agro Huntingdonensi, pertinentes, subnexuit. Les Piéces des deux *Key* ou *Cay*, qui latiniserent leur nom *Caius*, composent la plus grande partie de ce Recueil. Voici ce qui donna lieu à leur dispute. La Reine Elisabeth étant à Cambridge en 1564, fut haranguée par l'Orateur de l'Université, qui entr'autres choses lui dit que cette Université étoit plus ancienne que celle d'Oxford. Cette Harangue fit beaucoup de bruit à Oxford; & Thomas Caius, Président du College de l'Université, y opposa un Ecrit intitulé *Assertio Antiquitatis Oxonienſis Academiæ*, mais sans y mettre son Nom. Le celèbre Jean Caius, Docteur en Medecine & Chef du Collége de Gonville & Caius à Cambridge, refuta cet Ecrit dans un Ouvrage qui a pour titre, *De Antiquitate Cantabrigienſis Academiæ Libri duo. In quorum ſecundo de Oxonienſis quoque Gymnaſii Antiquitate diſſeritur, & Cantabrigienſe longè eo antiquius eſſe definitur. Londinenſi Authore.* Ces deux Ouvrages furent imprimez à Londres en 1568. Thomas Caius ayant vû par ce moyen celui de Jean Caius, y fit une Réponse sous le titre d'*Animadverſiones aliquot in Londinenſis de Antiquitate Cantabrigienſis Academiæ Libros duos*, mais il n'eut pas le tems de la publier, étant mort en 1572. Après avoir passé par plusieurs mains, elle a été enfin remise à Mr. Hearne à condition qu'il la feroit imprimer. Ces Piéces sont suivies de la *Vie d'Antoine Wood*, Auteur des Antiquitez de l'Université d'Oxford & des *Athenæ Oxonienſes*, écrite par lui-même. Mais elle ne s'étend que jusqu'à l'année 1672. & Wood mourut en 1695. Mr. Hearne croit qu'il a laissé un Journal de sa Vie qui va beaucoup

coup plus loin; on ne ſait pas ce qu'il eſt devenu. A la fin du ſecond Tome on trouve quelques Memoires touchant une eſpèçe de Couvent ou Societé Religieuſe dans la Maiſon des Ferrars à Little Gidden, dans la Province d'Huntington, à dix-huit miles de Cambridge. Nicolas Ferrar, qui étoit très-ſavant, établit cette Societé en 1630. Elle étoit compoſée d'environ 30. perſonnes, la plûpart des Femmes, qui outre le ſervice de l'Egliſe Anglicane, qui étoit leur principale regle, s'apliquoient jour & nuit au Chant ou à la lecture des Pſeaumes, à la lecture & la Meditation de l'Ecriture Sainte, au Jeûne, à l'Oraiſon, & à tous les exercices de la piété, ſoit dans l'Egliſe paroiſſiale proche de la Maiſon, ſoit dans un Oratoire qui étoit dans la Maiſon même. On y compoſa auſſi quelques Ouvrages propres à éclaircir l'Ecriture Sainte & à nourrir la pieté; & pour faciliter en même tems la connoiſſance des Langues Anciennes & Modernes, Nicolas Ferrar fit une Polyglotte des Evangiles en Hebreu, Grec, Latin, François, Eſpagnol, Allemand, Saxon, & Gallois, avec une interpretation interlineaire en Latin ou en Anglois. Il diſpoſa ſelon la même Methode l'Evangile de St. Jean en 22. Langues; & tout le Nouveau Teſtament en 24., c'eſt-à-dire, en Hebreu, Grec, Syriaque, Arabe, Ethiopien, Latin, Anglo-Saxon, Moſcovite, Gallois, Flamand, Suedois, Irlandois, Allemand, Danois, Polonois, Bohemien, Hongrois, Anglois, François, Italien, Eſpagnol, Baſque, Portugais, & Eſclavon. Pluſieurs perſonnes diſtinguées du voiſinage alloient faire leurs devotions avec ces illuſtres Solitaires, qui avec le tems auroient pû rendre leur Societé auſſi célèbre que le Port-Royal.

Mr. Hearne fait actuellement imprimer *Walteri*

Hemingford, Canonici de Giſſeburne, Hiſtoria Regni Edvardi I., & partis Regni Edvardi II. Ejuſdem Walteri Hemingford Chronicon Edvardi III. Il y joindra une Vieille Chronique Anonyme du Regne d'Edouard III. Ces Piéces n'avoient jamais été imprimées. On trouvera auſſi dans ce Recueil un Etat de toutes les Maiſons Religieuſes, & de toutes les Cures & Benefices du Dioceſe de Bath & Wells ; & quelques autres Piéces : le tout en 2 voll. *in* 8. Le prix de la Souſcription eſt d'une Guinée pour le petit papier, & de deux pour le grand.

DE CAMBRIDGE.

On vient de publier ici *Demoſthenis Selecta Orationes, Gr. & Lat. Ad Cod. MSS. recenſuit, Textum, Scholiaſten, & Verſionem plurimis in locis caſtigavit, Notis inſuper illuſtravit Ricardus Mounteney, Coll. Regal. apud Cantab. Socius. Præfiguntur huic editioni Obſervationes in Commentarios vulgò Ulpianos. in* 8. Ce Volume contient la premiére Philippique ; & la premiére, ſeconde, & troiſiéme Olynthiaque, diſpoſées ſelon l'ordre que leur a donné Mr. de Tourreil. Le Texte Grec eſt parfaitement bien imprimé, en gros caractère ; & les Scholies ſont au deſſous en petite lettre, mais très-belle. Enſuite vient la Verſion Latine de ces Oraiſons, précedées des Argumens de Libanius & de ceux de Mr. de Tourreil. Les Notes ſont en fort grand nombre : Mr. Mounteney a fait un choix de celles de Wolfius, de Mr. de Tourreil, & de Mr. l'Abbé d'Olivet, & y a joint les ſiennes. La Diſſertation ſur les Commentaires attribuez à Ulpien eſt de Mr. Chapman, Membre du même

même Collége que Mr. Mounteney. Il prouve que ces Commentaires ne sont point d'Ulpien, & étale là-dessus une grande Litérature. Mr. Mounteney a mis à la tête de ce Volume une Carte de l'Ancienne Grece : *Tabula Antiqua Græciæ Demosthenis accommodata juxta Gulielmum Delisle.*

Mr. le Dr. Bentley fait imprimer le *Paradis perdu* de Milton avec ses Remarques, *in* 4. L'impression en est très-belle.

DE LONDRES.

Mr. le Dr. Wilkins a publié le Pentateuque en Langue Copte, avec une Version Latine de sa façon: *Quinque Libri Moysis Prophetæ in Lingua Ægyptia. Ex MSS. Vaticano, Parisiensi & Bodleiano descripsit ac Latinè vertit David Wilkins, S. T. P.* in 4.

Mr. l'Evêque de Londres a donné *A Charge*, &c. c'est-à-dire, *Instruction Pastorale au Clergé de son Diocese.* In 8.

Mr. Smalbrook, à présent Evêque de Litchfield & Coventry, a publié le second Volume de sa Reponse à Mr. Woolston : *A Vindication*, &c. c'est-à-dire, *Défense des Miracles de Jesus-Christ*, &c. In 8.

Mr. Wesley, Recteur d'Epworth, dans le Diocèse de Lincoln, nous promet un Ouvrage sur Job où il y aura bien de l'érudition. *Dissertationes & Conjectura in Librum Jobi, Tabulis Geographicis & figuris Æneis illustrata. In quibus Textus Hebraus confertur præcipuè cum LXX. etiamque cum Paraphrasi Chaldaica, & Versionibus plurimis tam Græcis quàm Latinis, & Vernaculis nostris.* Entr'autres choses, il y traitera les matières suivantes :

„ An

„ An Hiſtoria Jobi ſit vera, an merè parabolica.
„ Quo Auctore, tempore, fine, Liber ſcriptus
„ ſit; quo ſæculo res geſtæ: De Dramate Jobi;
„ oſtenditur quod vix ullum ſit Schema poëticum
„ in Homero, Virgilio, &c. decantatum, quin
„ in noſtro invenire eſt: quod patet collatione fi-
„ gurarum & nobiliorum quarundam deſcriptio-
„ num cum ſimilibus apud Poëtas profanos. De
„ Jobi nomine ſeu nominibus, & de tribus Fi-
„ liabus. De Jobi & Amicorum Patria. De tri-
„ plici Auſutide, & Arabiâ, & Idumæâ. De Se-
„ mi & Chami poſteris; & gentibus à Chedorlao-
„ more proſtratis. De filiis & nepotibus Jokta-
„ ni. De Intruſione Cush in limites Joktani. De
„ poſteris Abrahami per Iſmaëlem & per Ketu-
„ ram, & de gentibus συμμίκτοις, Chub, Bene
„ Kedem, &c. De triplici ſtatu Pentapoleos. De
„ Eſavo, Edomo, vel Erythrâ Rege, triplicique
„ ejus Expeditione. Vallis & Periplus Rubri Ma-
„ ris. Prima ſententia de Jobi patriâ non longe
„ ſitâ à Trachonitide, ſecundâ juxta Euphratem,
„ tertiâ in Arabiâ Petræâ inter limites Idumææ &
„ Arabiæ. De Alluſionibus in Libro Jobi ad res
„ & Hiſtorias antiquas quamplurimas, ſed omnes
„ ante introitum Iſraëlis ad terram Canaan. De
„ Conſtellationibus & Meteoris. De Avibus &
„ fabuloſo Phœnice, & de Hermapionis In-
„ ſcriptione. De origine Mali. De origine, pro-
„ greſſu, & ſtatu Idololatriæ in diebus Jobi, ſive
„ de Sabaiſmo. De Orchenis & Borſippenis, bo-
„ ni & mali principii cultoribus. De Scheol &
„ Abaddon, &c. Sirenibus ſtrigibus, &c. & de
„ Magiâ veterum Arabum & Leviathane magno
„ ab illis ſuſcitato. De Behemoth & Leviathan.
„ De Balaamo, & nobili ejus vaticinio vix adhuc

„ forſan

„ forſan penitus impleto. De Patriâ trium Ma-
„ gorum & Reginæ Schebæ. De Jobi peritiâ in
„ Theologicis, Geographicis, Phyſicis, Medicis,
„ Tacticis, Juridicis, &c. De Uxore Jobi. De
„ Morbo Jobi. De aliis Jobi calamitatibus, quæ
„ in Hiſtoricâ parte Libri non recenſentur. De
„ more ſcribendi inter Arabas, in Oſſibus, Co-
„ lumnis, &c. De Goel, Redemptore, & fide
„ Jobi in Reſurrectione, an in hâc vitâ tantum.
„ Fides Elihu in Sacro-Sanctam Trinitatem &
„ Symbolum Patriarchale ex Jobi & Elihu verbis
„ concinnatum. De locis Jobi quamplurimis in li-
„ bris aliis Canonicis vel citatis vel παραφραστικῶς
„ exhibitis, eiſque qui phraſeologiâ congruunt.
„ Textus nonnulli, fortè ob metum Ægyptio-
„ rum, nimis cautè verſi à LXX. & de eorum
„ Appendicibus ſive Additamentis": Tout cela fera un volume *in Folio* d'environ 150. feuilles.

Mr. Moïſe Williams a publié *Humfredi Lhwyd, Armigeri, Britannica deſcriptionis Fragmenta: nec non, de Mona Inſula, & Britannica Arce ſive Armamentario Romano, Diſceptatio Epiſtolaris.* In 4. Le premier de ces Traitez avoit été imprimé à Cologne en 1572. mais plein de fautes. L'autre, quoi qu'imprimé à Anvers en 1570. par les ſoins d'Ortelius, & réimprimé à Londres en 1573. étoit devenu extrémement rare. Mr. Williams a crû faire plaiſir aux Amateurs de l'Antiquité en leur donnant ces Ecrits en beaucoup meilleur état. Il y a joint une petite Chronique Galloiſe, avec la Traduction & les Notes de Rob. Vaughan de Hengwrt, qui publia en 1662. un Ouvrage intitulé *British Antiquities revived.* Au reſte, ces deux Traitez ont été imprimez par Souſcription, ſur le pied d'une Guinée, & on n'en a pas tiré cent exemplaires.

Mr.

Mr. Dale, Medecin, a traduit en Anglois les *Entretiens Phyſiques* du Pere Regnault, 2 voll. *in* 8.

Mr. Shaw, qui nous donna il y a quelque tems, un Abregé des Oeuvres Philoſophiques du celébre Mr. Boyle en 3 volumes *in* 4., ſe propoſe de faire la même choſe à l'égard des Ouvrages Philoſophiques du Chancelier Bacon. Il traduira en Anglois les Traitez qui ſont en Latin, & arrangera les matiéres de telle ſorte que le tout offrira d'une maniére ſuivie & naturelle le Syſtême Philoſophique de ce grand homme. Il y joindra des Notes où il expliquera ce qu'il peut y avoir d'obſcur dans quelques-unes de ſes Pièces, & où il fera voir juſqu'où l'on a executé les divers plans qu'il a propoſez pour l'avancement des Arts & des Sciences. Cet Ouvrage ſera en trois Volumes *in* 4. & contiendra environ 240. feuilles. Il s'imprime actuellement. La Souſcription eſt de deux Guinées.

Voici un nouveau Livre ſur la ſuffiſance de la Raiſon dans les matiéres de la Religion: *The Strength and Weakneſs of Human Reaſon*, &c. C'eſt-à-dire, *La force & la foibleſſe de la Raiſon humaine*, &c. In 8. Cet Ouvrage contient quatre Conferences entre un Déiſte, le Miniſtre de la paroiſſe du Deiſte, & un Latitudinaire que les deux autres prennent pour Moderateur de leur Diſpute. Le Miniſtre ſe déclare contre la Raiſon, & oblige enfin le Déiſte à prendre le même parti.

Mr. Jebb ſe propoſe de faire imprimer par Souſcription *Fratris Rogeri Bacon, Ordinis Minorum, Opus majus ad Clementem IV. Pontificem Romanum*, &c. Ce Moine s'étoit rendu ſi habile dans les Mathématiques, l'Aſtronomie, la Phyſique, &c. que ſes Supérieurs, qui le regardoient comme un Magicien, lui défendirent de publier aucun

aucun de ſes Ecrits ſous peine d'être mis au pain & à l'eau. Cependant Clement IV., qui étoit ſavant, ayant ouï parler de lui, le pria par Lettre de lui communiquer les reflexions & les découvertes qu'il avoit faites dans les Sciences; mais il lui ordonna en même-tems de ne dire à perſonne qu'il lui eût fait cette demande; ce qui chagrina beaucoup Bacon. Il ne laiſſa pas de travailler à l'Ouvrage dont il s'agit ici, & il l'envoya au Pape en 1567. par Jean ſon domeſtique, qui étoit capable de lui expliquer les endroits les plus difficiles. Il lui envoya en même-tems des lunettes, & d'autres inſtrumens qu'il avoit inventez. On verra dans cet Ouvrage que Bacon a fait pluſieurs découvertes dont nos Philoſophes Modernes ont cru ou prétendu être les Inventeurs. Il fera un volume *in Folio*, de plus de 150. feuilles: le prix de la Souſcription eſt une Guinée, dont on payera la moitié en ſouſcrivant, & le reſte en recevant le livre.

DE PARIS.

On réimprime chez Mariette les *Réflexions Critiques ſur la Poëſie & ſur la Peinture* de Mr. l'Abbé du Bos en 2. Volumes in 12. Cet ouvrage qui a eu dans ſa naiſſance une reputation que le tems n'a fait qu'augmenter, eſt plein de reflexions curieuſes, & de Principes ſolides ſur ces deux Arts; & il y regne d'un bout à l'autre tant de gout & de details intereſſans, qu'on n'en ſçauroit trop recommander la lecture. Cette nouvelle Edition ſera revûë avec ſoin, corrigée en beaucoup d'endroits & augmentée de pluſieurs reflexions nouvelles.

La Vie de Mr. l'Abbé Paris Diacre de l'Egliſe de Paris eſt un 12. qui paroit depuis quelque tems. Comme les Miracles qu'on lui attribuë font beaucoup de bruit, & que les deux partis qui ſont en

Fran-

France s'efforcent chacun de ſon côté de faire valoir ces Miracles ou de les detruire, il n'eſt pas ſurprenant que cet ouvrage ſe ſoit débité avec une rapidité extraordinaire.

On preſſe extrêmement la nouvelle Edition des *Oeuvres de Moliere* in 4. C'eſt Mr. Broſſette qui en prend ſoin.

Mr. l'Abbé d'Olivet eſt ſur le point de publier ſa Traduction des Tuſculanes de Ciceron.

On a repris l'impreſſion du Dictionnaire Etymologique de Menage, fort augmenté par un nommé Mr. Vergy, autrefois aſſocié du Sieur des Fontaines. Le Du Cange eſt bien avancé & l'on en aura les deux premiers Volumes au commencement de l'année prochaine.

UTRECHT.

Jean Broedelet, a acheté le droit de Copie du *Theſaurus Juris Romani, continens rariora meliorum Interpretum Opuſcula in quibus Jus Romanum emendatur, explicatur, illuſtratur. Itemque Claſſicis aliisque Auctoribus haud rarò lumen accenditur. Cum Præfatione* EVERHARDI OTTONIS *JCti & Anteceſſoris* 4. *Tomis in Folio.* L'empreſſement que le Public a temoigné pour cet excellent Ouvrage, & l'avis que le Libraire a reçû, qu'on alloit contrefaire la 1. Edition en *Allemagne*, l'ont engagé à en entreprendre lui-même une nouvelle, qui ne ſera pas moins belle que la precedente & augmentée d'un V. Tome. Il declare dans le Programme, qu'il en a publié; „ que le celebre „ Mr. *Otto* s'eſt chargé du ſoin de cette nouvelle Edition; qu'il doit en revoir les Prefaces „ & les augmenter; qu'il lui fournira pour le „ cinquiéme Tome, le Recueil des Livres les „ plus rares imprimez en *Eſpagne*, en *France*, & en

„ en *Italie*, après avoir consulté là-dessus l'illustre „ Jurisconsulte Mr. CORNEILLE DE BYNKERSHOEK „ & tous les autres Savans, dont il croira pouvoir „ tirer quelques lumieres sur ce sujet, enfin que „ Mr. *Otto* inserera dans le Tome, dont l'Ouvrage „ doit être augmenté, les Vies de quelques An„ciens Jurisconsultes, écrites, tant par d'au„tres Auteurs, que par lui-même". Par là le Public pourra se convaincre que l'Edition que le Sr. *Varrentrapp* se propose injustement de publier en contrefaisant simplement la premiere Edition ne sera rien moins qu'aussi complette que le sera celle du Sr. *Broedelet*.

Voici les Conditions auxquelles ce dernier propose son Edition. On payera 8 florins de *Hollande* en souscrivant, & 27. florins en recevant l'Ouvrage, qu'il promet de livrer le premier Janvier 1733. Il n'en imprimera sur du papier Royal, que pour autant, qu'on aura souscrit; & l'on payera de chacun de ces Exemplaires, en souscrivant, 12. florins, & 40. florins en recevant tout l'Ouvrage; desorte que le prix de ceux-ci est de 52. florins, chacun, & des autres 35. florins; & le Libraire s'engage de ne vendre l'Ouvrage à ceux qui n'auront point souscrit, pas moins de 45. florins, sous peine des Amandes stipulées dans le Programme qui se trouve chez les principaux Libraires, tant de ces Provinces que des Païs Etrangers, & on peut leur envoyer des Souscriptions jusqu'au premier Decembre de cette année.

D'AMSTERDAM.

Les Wetsteins & Smith, Libraires à Amsterdam, publieront au prémier jour, *La Vie de Mahomet, traduite & compilée de l'Alcoran, des Traditions authentiques de la Sonna, & des meilleurs Au-*

teurs Arabes, par Mr. Jean Gagnier, Profeſſeur des Langues Orientales dans l'Univerſité d'Oxford.

Cet Ouvrage ſera accompagné d'une Préface dans laquelle l'Auteur réfute les Paradoxes avancés par Mr. le Comte de Boulainvilliers dans ſa Vie de Mahomet. Mr. Gagnier n'a pu réſiſter aux preſſantes ſollicitations de pluſieurs perſonnes élevées en dignité dans l'Egliſe, qui l'ont exhorté à defendre la Religion Chrétienne contre les Réflexions trop hardies & même ſcandaleuſes que Mr. de Boulainvilliers a hazardées dans ſa Vie de Mahomet. On a fait entendre à Mr. Gagnier que s'il ne réfutoit les étranges Paradoxes de Mr. de Boulainvilliers, on le regarderoit comme un homme qui penſoit de la même façon & qui approuvoit tout ce qui avoit été avancé touchant Mahomet: de ſorte que pour ſatisfaire ſes amis & pour prévenir les facheuſes idées, qu'on auroit conçu de lui & du deſſein de ſon Livre, il montre l'*Hétérodoxie* de l'Ouvrage du Comte de Boulainvilliers.

Mr. Gagnier va encore plus loin: par occaſion, il nous donne des Obſervations ſur d'autres endroits qui n'intéreſſent point la Religion. Il fait voir que la *Vie de Mahomet*, publiée ſous le nom de Mr. le Comte de Boulainvilliers eſt plutôt un Roman qu'une Hiſtoire; & de peur qu'on ne lui reproche, que la Vie de Mahomet qu'il donne au Public n'eſt pas moins Romanesque, que celle de Mr. de Boulainvilliers; il fait ſentir la différence qui ſe trouve entre les deux Ouvrages: ſavoir qu'il n'y a rien mis du ſien, que l'ordre & l'arrangement des matériaux. En effet ſon Hiſtoire eſt toute tirée de Monumens authentiques de l'Alcoran, de ſes Commentateurs, de la Sonna, du Livre des Traditions des Muſulmans généralement reçuës, & de leurs plus célèbres Hiſtoriens: au

lieu

lieu que Mr. le Comte de Boulainvilliers a presque tout tiré de son imagination.

La Vie de Mahomet par Mr. Gagnier est en deux Volumes *in* 12. d'environ vingt feuilles chacun, beau papier & beau caractére, avec quelques figures.

Les mêmes Libraires avertissent le Public qu'ils ont imprimé & qu'ils débiteront incessamment l'*Histoire des Chevaliers de Malthe par feu Mr. l'Abbé de Vertot*, cinq vol. *in* 12. Cette Edition est d'autant plus préférable à celle de Paris *in* 12. que dans le même nombre de Volumes, outre les treize Livres de Narration, le quatorzième par forme d'Annales, & le quinzième, qui est un Traité du Gouvernement de l'Ordre de Malthe, elle contient encore les anciens & nouveaux statuts de l'Ordre, traduits sur l'Edition de Borgoforte de 1676. ce qui compose le quatriéme Volume. Enfin on trouve dans le cinquieme Volume les Listes des Chevaliers de la Langue de Provence, de la Langue d'Auvergne, de la Langue de France, du Prieuré d'Aquitaine, du Prieuré de Champagne, &c. avec leurs noms & armes; ce qui avoit été pareillement obmis dans l'Edition de Paris *in* 12. On y a joint aussi les Cartes Géographiques dressées pour l'intelligence de cette Histoire, par feu Mr. de l'Isle; & les Plans de l'Isle de Malthe & de ses Fortifications, Ouvrage de Mr. le Chevalier de Tigné, Ingenieur du Roi Très-Chrétien, qui les leva lui-même à Malthe, où il avoit été appellé. De cette façon, si on en excepte les Portraits des Grands-Maîtres, & les preuves que Mr. l'Abbé de Vertot avoit cru devoir joindre à son Histoire, la nouvelle Edition que l'on annonce renferme en cinq Volumes *in* 12. tout ce que contient l'Edition *in* 4. de Paris, & par conséquent

près d'une fois autant de matiére qu'en contenoit la premiére Edition *in* 12.

Les mêmes Libraires, mettront inceſſamment ſous Preſſe un Dictionaire Univerſel de Medecine en 2. Volumes in 4., dont le titre eſt, *Lexicon Medicum Univerſale, in quo totius Artis Medicæ termini in Theoriâ & Praxi, Anatome, Chirurgiâ, Pharmaciâ, Chymiâ, Botanicâ &c. definiuntur, & juxta Phyſices ac Mechanices demonſtrata principia exponuntur, non modo ex notiſſimis Lexicographis Authoribus Medicis*, Caſtello, Gorræo, Johnſono, Junckenio, Lemery9, Millero, Quincy, &c. *ſed in primis ex optimorum omnium inter Antiques & Recentiores, Practicorum, Anatomicorum, Chirurgorum, Chymicorum, Pharmaceutices, Reique Herbariæ Scriptorum, ac Mechanicorum obſervatis, & operibus. Hiſce interſeritur, difficiliorum in Philoſophiâ Naturali vocum expoſitio, quatenùs earum intelligentia bonæ Artis Medicæ Theoriæ inſervit. Adnexum eſt Græcorum vocabulorum Etymon, Latinorumque Anglica, Belgica, Gallica, Germanica, Italica, Interpretatio. Indicantur etiam præcipuorum Medicamentorum Simplicium & Compoſitorum Doſes, nec non partium Corporis humani optimæ figuræ in Tabulis Anatomicis delineatæ. Additur denique præcipuorum Signorum, ſeu Characterum apud Medicos & Chymicos Auctores occurrentium explicatio.* Authoribus Theodoro Tronchin, & Ludovico de Neufville M. DD.

C'eſt-à-dire: „ Dictionaire Univerſel de Me„ decine dans lequel ſont definis & expliquez „ ſuivant les principes demontrez de Phyſique & „ de Mechanique, tous les Termes de Medecine „ Théoretique & Pratique, d'Anatomie, Chirur„ gie, Pharmacie, Chymie, Botanique &c. ti„ rez non ſeulement des Lexicographes en Me-

deci-

„ decine les plus connus, tels que *Caſtelli, Gerrée, Johnſon, Juncken, Lemery, Miller, Quincy, &c.* mais ſur tout des ouvrages, & des obſervations de tous les Anciens & les Modernes qui ont le mieux écrit ſur la Pratique, l'Anatomie, la Chirurgie, la Chymie, la Pharmacie, la Botanique, & la Mechanique. L'on y a inſeré l'explication des termes difficiles de la Philoſophie Naturelle, dont l'intelligence eſt neceſſaire à la bonne Theorie de Medecine: L'on y a joint l'Etymologie des mots Grecs, & l'interpretation des mots Latins en Anglois, Hollandois, François, Allemand, Italien. Les differentes Doſes des principaux Medicamens Simples & Compoſez y ſont auſſi indiquéez, de même que les meilleures figures des parties du corps humain, qu'on trouve deſſinées dans les Livres d'Anatomie: L'on a mis à la fin du Livre l'Explication des Signes ou des Caracteres principaux dont ſe ſervent les Auteurs de Medecine & de Chymie. *Par Theodore Tronchin, & Louïs de Neufville, Docteurs en Medecine.*

L'on oſe aſſurer que tout ce qui a été fait juſques à preſent dans ce genre, n'a preſque point diminué le beſoin que la Medecine a d'un tel Ouvrage; le nombre infini de fautes de Commiſſion & d'Omiſſion en a rendu l'execution imparfaite ou même inutile; & il ſemble que ceux qui y ont travaillé, uniquement remplis de la neceſſité de l'ouvrage, ont fait peu d'attention aux difficultez qui s'y rencontrent, & aux moyens propres, pour les ſurmonter.

L'ignorance réelle de la plûpart des Lexicographes, ou une vaine ſcience le plus ſouvent inutile, & preſque toujours mal placée, expliquent

facilement l'origine de leurs fautes. Quelques-uns, disciples opiniatres de l'Antiquité, ont negligé les secours que leur fourniſſoient les Modernes; d'autres auſſi peu ſages, & peut-être plus ingrats, ont mepriſé les Tréſors qu'ils ont herités des Anciens; & les uns & les autres ont malheureuſement ignoré les routes ſures & faciles, où l'intelligence des cauſes naturelles & de leurs effets, mais ſur tout du Mechaniſme Animal, conduiſent ceux qui veulent connoître & expliquer la fabrique du corps humain, le nombre & l'arrangement de ſes parties, leurs fonctions, leurs effets, le deſordre qui peut y ſurvenir, les ſignes, la diverſité, les cauſes de ce deſordre, le moyen de le retablir, &c. & tant d'autres choſes eſſentielles à l'idée de la bonne Medecine.

On a quelque raiſon d'eſperer que le plan de cet ouvrage, & la maniere dont on a tâché de l'éxecuter rendront ſenſible le beſoin qu'on a de ces connoiſſances, & de ce fondement, pour compoſer un Dictionaire raiſonné, où toutes les parties de la Medecine ſoient traitées avec l'ordre, l'exactitude, la ſimplicité, & l'évidence, dont ſe ſont fort éloignez, ceux qui ſe ſont contentés, de faire un recueil Alphabetique de definitions obſcures, ou fauſſes, d'Etymologies incertaines, d'Hypotheſes imaginaires, & de deſcriptions imparfaites, ou ſuppoſées.

Le premier Volume de l'*Hiſtoire Critique des Journaux* paroitra inceſſamment; les deux ſuivans bientôt après. Cet ouvrage qui ſera compoſé de pluſieurs Volumes in 12. eſt attendu avec impatience, & l'on ne doute pas qu'il ne reponde à l'idée qu'on s'en eſt formée. C'eſt *Jean-Frederic Bernard* qui l'imprime. Pour l'Auteur, il y a longtems que divers Journaux nous ont appris que c'étoit Mr. *Camuſat*.

CA-

CATALOGUE *de Livres nouveaux.*

Livres Latins.

Vita & Res geſtæ Sultani Almalichi Alnaſiri Saladini, auctore Bohadino F. Sjeddadi, nec non excerpta ex Hiſtoria Univerſali Abulfedæ, &c. ex MSS. Arabicis Academiæ, Lugd. Bat. edidit ac Latine vertit Albertus Schultens, Arabice & Latine. Folio.

Jo. Frid. Cottæ commentatio Hiſtorico-Theologica de fallibili Pontificis Romani auctoritate, ex actis Concilii Conſtantienſis maximam partem deducta, atque viro Clariſſimo M. Petitdidierio, Theol. Gallo oppoſita. 8.

Campegii Vitringæ, filii, Diſſertationes Sacræ, quibus animadverſiones ſuas, nec non integram de genuino titulo Epiſtolæ ad Epheſios Diſſertationem &c. adjecit Hermannus Venema. 4.

Hermanni Venema Diſſertationum Sacrarum, Libri tres, in quibus de Rebus varii & ſelecti argumenti libere diſputatur, ac nova vel uberior lux tum illis, tum multis Scripturæ locis infunditur. 4.

Magni Aurelii Caſſiodori Senatoris, &c. Opera omnia, in duos Tomos diſtributa, ad fidem MSS. Codd. emendata & aucta, notis & obſervationibus illuſtrata. Opera & ſtudio J. Garetii. Fol.

Tentamina Experimentorum Naturalium, captorum in Academia del Cimento ſub auſpiciis Leopoldi Magni Etruriæ Ducis, & ab ejus Academiæ Secretario conſcriptorum, ex Italico in Latinum ſermonem converſa, quibus commentarios, nova Experimenta, &c. addidit Pet. van Muſſchenbroek. 4.

Livres

Dictionaire de la Langue Françoiſe Ancienne & Moderne de Pierre Richelet, augmenté de pluſieurs additions d'Hiſtoire, de Grammaire, de Critique, de Juriſprudence, & d'une Liſte Alphabetique des Auteurs & des Livres citez dans ce Dictionaire. Nouvelle Edition augmentée d'un grand nombre d'Articles. 4. 2 tom.

Hiſtoire de Polybe, nouvellement traduite du Grec, par Dom Vinc. Thuillier, avec un Commentaire, ou un Corps de Science Militaire, enrichi de Notes Critiques & Hiſtoriques, &c. par Mr. de Folard. Tom. V. & VI. 4.

Voyages en Anglois & en François D'A. de la Motraye en diverſes Provinces de la Pruſſe Ducale & Royale, de la Ruſſie, de la Pologne, &c. avec des Remarques Geographiques, Hiſtoriques & Politiques, & des plans & figures, &c. Fol.

Voyage du Chevalier des Marchais en Guinée, Isles voiſines, & à Cayenne, fait en 1725. 1726. 1727. contenant une Deſcription très-exacte & très-etendue de ces Pais & du Commerce, qui s'y fait. &c.

Voyages du P. Labat en Eſpagne & en Italie. 12. 8 Tomes.

Les Parodies du Nouveau Theatre Italien, ou Recueil des Parodies repreſentées ſur le Theatre de l'Hotel de Bourgogne par les Comediens Italiens ordinaires du Roi, avec les airs gravés. 12. 3 Tom.

Delices de la Campagne, ou les Ruſes de la Chaſſe, & de la Pêche &c. un Traité de la Volerie & des Oiſeaux, qui y ſervent, avec les plus beaux ſecrets de la Pêche, la maniere de faire les Rets. &c. in 12. 2. Tom. Fig.

Suplément aux deux Ouvrages faits pour la Défenſe de la Validité des Ordinations Anglicanes, pour ſervir de derniére Reponſe au nouvel Ouvrage du P. le Quien ſur cette matiére & aux Cenſures de quelques Evêques de France, par le P. le Courayer, Chanoine Regulier de Sainte Geneviéve, 12.

F I N.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois
D'OCTOBRE, NOVEMB. & DECEMBRE.
1731.
TOME SEPTIEME.
Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXI.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octobre, Novembre & Decembre 1731.

ARTICLE I.

SUITE *de l'Extrait de la nouvelle Edition de* THUCYDIDE, *publiée par les soins de Mrs.* WASSE & DUKER. On a vû le prémier Extrait dans la I. Partie de ce Tome VII. Article IV.

IL ne falloit pas manquer de revenir à THUCYDIDE. On n'a pas fort souvent occasion de parler de Livres de cette importance. Mais avant que d'entrer dans quelque détail de ce qui est propre à la nouvelle Edition, dont nous avons commencé de rendre compte; ne nous sauroit-on pas quelque gré, si, en nous servant sur tout des matériaux qu'elle nous fourn.t, nous donnions à nôtre maniére, & au-

ſant qu'il eſt poſſible, une eſpéce de Vie de l'Auteur même ? Eſſaïons-le. Ce ſera au moins pour bien des Lecteurs quelque choſe de plus intéreſſant, que des Remarques, quelque exquiſes qu'elles puiſſent être, de Grammaire ou de Critique.

THUCYDIDE, *Athenien*, étoit du (*a*) Bourg d'*Alimonte*, de la (*b*) *Tribu Leontide*, éloigné d'*Athénes* (*c*) de trente-cinq Stades; dans lequel (*d*) on célébroit quelques-uns des Myſtéres de *Cérès*. Il nâquit la ſeconde Année de la LXXVII. Olympiade, 471. ans avant JESUS-CHRIST; comme on l'infére de ce qu'une Femme Savante (*e*) de l'Antiquité diſoit, après d'autres Auteurs, touchant l'âge qu'avoit *Thucydide* au commencement de la Guerre du *Péloponéſe*. Son Pére s'appelloit (*f*) *Olore*; & ſa Mére, (*g*) *Hégéſipyle*. Il étoit

(*a*) *Plutarch.* in Vit. *Cimon.* pag. 480. Tom. II. *Edit. Wechel.* Voiez l'Inſcription rapportée par *Marcellin*, pag. 3, & 9.

(*b*) *Stephan.* De Urbib. *voce* Ἀλιμοῦς.

(*c*) *Demoſthen.* Orat. *in Eubulid.* pag. 537. A. *Ed. Baſil.* 1572.

(*d*) *Clem. Alexandr.* De Cohortat. ad Gent. *pag.* 29. *Ed. Oxon.* & *Arnob.* adv. Gent. *Lib.* V. *pag.* 176. *Ed. Lugd. Bat.*

(*e*) *Pamphila*, apud *Aul. Gell.* Noct. Attic. *Lib.* XV. *Cap.* 23.

(*f*) Celui qui a écrit une partie de la Vie, qui paſſe toute ſous le nom de *Marcellin*, veut que le Pére de *Thucydide* s'appellât *Orole*; & ce ſentiment eſt ſuivi, mais ſans des raiſons ſuffiſantes, par *Voſſius*, par Mr. *Fabricius*, & par *Dodwell* (*Apparat.* §. 18.) Voiez la Note de Mr. *Duker*, ſur *Marcellin.* pag. 3. col. 1.

(*g*) *Marcellin.* pag. 1.

étoit certainement (*a*) de race fort illuſtre: mais les uns le font (*b*) deſcendre de *Miltiade*, les autres (*c*) de *Piſiſtrate*. On prétend même qu'il comptoit parmi ſes Ancêtres, du côté de ſa Mére, (*d*) un Roi de *Thrace*, & que c'eſt de lui que ſon Pére prit le nom d'*Olore*. Quoi qu'il en ſoit, *Thucydide* donna de bonne heure des marques de ce qu'il devoit être un jour; & en voici une éclattante, dont pluſieurs Anciens ont fait mention. Il étoit encore (*e*) enfant, lors qu'*Hérodote*, qui avoit treize ans (*f*) plus que lui, lut ſon Hiſtoire dans l'Aſſemblée des *Jeux Olympiques*. (*g*) A l'ouïe d'un ſi bel Ouvrage, dont toute la *Gréce* témoignoit être charmée, le jeune *Thucydide*, qui étoit venu-là avec ſon Pére, fondoit en larmes. L'Hiſ-

(*a*) *Cicer.* in *Brut.* Cap. XI.

(*b*) *Marcellin*, pag. 1, 3. Mais voiez *Rutgerſius*, Var. Lection. *Lib.* I. Cap. 9 & les Notes de Mr. *Hudſon.*

(*c*) *Hermippus*, apud *Marcellin.* pag. 3. *Scholiaſt. Thucydid.* pag. 16. in *Lib.* I. *Cap.* 20. num. 6.

(*d*) *Marcellin*, pag. 1, 2. *Aphtonius*, *Progymnaſm.* pag. 44. *Ed. Lugd. B.* 1626.

(*e*) Selon le calcul de *Dodwell*, Apparat. ad *Annal.* §. 18. il devoit avoir tout au plus quinze ans; & par conſéquent *Hérodote* en avoit vingt-huit. Cela peut s'accorder avec ce que dit LUCIEN (*in Herodot.* init.) mais, ſelon PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. XII. Cap. 4. *Hérodote* n'écrivit ſon Hiſtoire, que douze ou treize ans après ceci. EUSEBE (*in Chron.*) la lui fait lire à *Athénes*, environ ce tems-là. *Dodwell* ſemble ſuppoſer, que l'Hiſtoire d'*Hérodote* étoit encore imparfaite, lors qu'il la lut aux *Jeux Olympiques*. Il y a en tout cela bien des difficultez, qu'il n'eſt pas poſſible de reſoudre.

(*f*) *Aul. Gell.* ubi ſupr.

(*g*) *Suidas*, in voc. Συγγρ. & Ὄργυ. *Marcellin.* pag. 9. *Photius*, Bibl. *Cod.* 60.

L'Hiſtorien s'en apperçut, & ce mouvement lui parut un effet de la même émulation qui avoit été cauſe (*a*) que *Thémiſtocle*, à peu près dans le même âge, ne pouvoit dormir, quand il penſoit aux trophées de *Miltiade*. QUE *vous êtes heureux*, dit alors *Hérodote* à *Olore*, *d'avoir un Fils ſi bien né ! Car vous pouvez compter qu'il a une forte inclination pour l'Etude.* Ce Pére ne négligea pas de cultiver de ſi beaux talens. Nous ſavons au moins que *Thucydide* eut pour Maîtres un Philoſophe, & un Rhéteur, des plus diſtinguez de ce tems-là. Le (*b*) prémier étoit (*c*) ANAXAGORE, de la *Secte Ionique*; qui paſſa pour Athée parmi le Vulgaire, & fut même (*d*) accuſé & condamné en Juſtice pour ce ſujet (*e*), parce qu'il enſeignoit des Dogmes qui alloient à nier les Divinitez du Paganiſme; quoi qu'au fond ce ſoit un des prémiers, qui reconnurent pour principe de l'Univers un *Eſprit Infini*. Ainſi on n'a pas de peine à croire ce que MARCELLIN (*f*) dit après un autre Ancien Rhéteur, que *Thucydide* lui même, pour avoir été fort attentif aux

(*a*) *Plutarch.* in *Vit. Themiſtocl.* pag. 113. B.

(*b*) Je ne vois pas que STANLEY ſe ſoit ſouvenu de mettre au rang des Diſciples d' *Anaxagore* un homme auſſi conſidérable que *Thucydide*: *Hiſtor. Philoſophic.* Part. II. pag. 106. *Verſ. Latin.* Peut-être eſt-ce parce qu'il n'y a que *Marcellin* qui nous apprenne cette circonſtance.

(*c*) *Marcellin.*, pag. 4.

(*d*) *Diogen. Laërt.* Lib. II. Cap. 12, 14. *Suidas* &c.

(*e*) Voiez *Diog. Laerce*, Lib. II. §. 6. & 8. & le *Syſtême Intellectuel* de *Cudworth*, ou l'Extrait de Mr. *Le Clerc*, *Bibl. Choiſie*, Tom. I. pag. 83. Tom. II. pag. 55, 56.

(*f*) Pag. 4. ex *Amylio*.

aux leçons d'un tel Maître, fut regardé auſſi comme Athée. L'autre Précepteur de *Thucydide*, fut le Rhéteur (*a*) ANTIPHON, qui (*b*) le prémier écrivit une Rhétorique, & compoſa des Harangues pour les Plaideurs. L'éloge magnifique, que le Diſciple (*c*) nous a laiſſé de ce Maître, eſt un monument authentique de la reconnoiſſance & de la haute eſtime qu'il eut pour lui.

Formé dans une telle Ecôle, *Thucydide* auroit pû mettre à profit ſon Eloquence, comme faiſoient tant d'Orateurs de ſon tems, qui tournoient preſque à leur gré les eſprits des *Athéniens*, ſoit dans le Barreau, ou dans l'Aſſemblée du Peuple. Mais quand il fut en âge, il ne voulut, à ce que dit (*d*) MARCELLIN, ni ſe mêler des affaires politiques, ni monter ſur la Tribune aux Harangues. CICERON (*e*) eſt d'accord pour le dernier avec ce Rhéteur : mais il dit en même tems, que *Thucydide* eut part au Gouvernement de la République. L'Auteur (*f*) Anony-

(*a*) *Marcellin.* ibid. *Suidas*, *Hermogen.* de formis orat. *Lib.* II. ſub fin. *Anonymus Vit. Thucyd.* init.

(*b*) *Quintilian.* Inſtitut. Orat. *Lib.* III. *Cap.* 1. *Photius*, Cod. 259. *Philoſtrat.* De Vit. Sophiſt. XV. 2. ibique *Olear.* pag. 498.

(*c*) *Thucydid.* Lib. VIII. Cap. 68. *Marcellin* dit, (pag. 4.) que *Thucydide*, pour ſauver l'honneur de ſon Maître, a ſupprimé la maniére ignominieuſe dont les *Athéniens* traitérent le cadavre d'*Antiphon*. Mais on n'eſt pas d'accord ſur ce qui regarde la mort de ce Rhéteur. Voiez la Note de Mr. *Hudſon*.

(*d*) Pag. 4. (*e*) *De Oratore*, Lib. II. Cap. 13.

(*f*) Pag. 11.

nyme de ſa Vie contredit *Marcellin* ſur l'un & l'autre point. Il rapporte même un exemple remarquable, comme le coup d'eſſai que *Thucydide* fit de ſon Eloquence, & dans lequel il parut maître. *Pyrilampe*, Citoien d'*Athénes*, pouſſé par un mouvement furieux de jalouſie, avoit tué un Ami, dont il étoit Amant à la maniére de ces tems-là. Le fameux *Périclès* accuſa cet homme en Juſtice; mais *Thucydide* le défendit, & gagna ſa cauſe. Il pourroit bien être, que cet Anonyme, peu exact, a confondu nôtre Hiſtorien avec un autre (*a*) *Thucydide*, Ennemi mortel de *Périclès*. Le même Auteur parle d'un voiage, que *Thucydide* fit à *Sybaris*, Colonie des *Athéniens* en *Italie*, dans le Païs des *Thuriens*: & il ajoûte, qu'à ſon retour, il fut accuſé & condamné comme (*b*) coupable d'avoir ſéduit les Juges. Le ſavant *Dodwell*, (*c*) qui place ce Voiage à l'année 27. de la Vie de *Thucydide*, eſt fort embarraſſé à marquer le tems auquel l'Anonyme dit, comme il le ſuppoſe, que *Thucydide* fut banni pour dix ans, avant la Guerre du *Péloponéſe*. Mais cet Auteur n'a eu vûë d'autre exil que celui auquel tous les Anciens diſent que *Thucydide* fut condamné pendant cet-

(*a*) Fils de *Miléſias*, du Bourg d'*Alopéce*. Voiez *Marcellin*, pag. 1. avec les Notes.

(*b*) Συγχύσεως δικαστηρίου φεύγων, ἑάλω. L'Interprête Latin n'a pas entendu ces paroles, quoi qu'on ne le critique point dans les Notes. Mais le ſavant *Dodwell*, explique bien le paſſage, *Apparat. ad Annal.* §. 21.

(*c*) *Apparat. ad Annal.* §. 20, 21.

cette Guerre; exil, que ces ſortes d'Ecrivains, ainſi que *Dodwell* (*a*) l'a remarqué lui-même, donnent mal-à-propos pour un *Oſtraciſme*. Ici encore on peut conjecturer, que l'Anonyme a attribué à *Thucydide*, Fils d'*Olore*, ce qui regardoit l'autre *Thucydide*, Fils de *Miléſias*; car celui-ci (*b*) fut banni pour dix ans de cette maniére. La vérité eſt, qu'en cela, auſſi bien que ſur d'autres circonſtances de la Vie de nôtre Hiſtorien, il y a beaucoup d'embarras & d'incertitude.

Si *Thucydide* ne paroît pas certainement avoir été dans les Emplois Politiques, quelque capable qu'il en fût, il a au moins été dans les Emplois Militaires, & il doit s'y être (*c*) formé de bonne heure. A l'âge de 41. an il fut (*d*) attaqué de la Peſte, qui fit tant de ravages dans l'*Attique*, la ſeconde Année de la Guerre du *Péloponéſe*; de ſorte qu'il a pû décrire les ſymptômes de cette terrible maladie, dont il eut le bonheur de rechapper. GALIEN (*e*) a jugé par cette deſcription, toute éloquente qu'elle eſt, que l'Hiſtorien n'entendoit pas la Médécine; & qu'il parloit en homme qui n'en ſait

(*a*) *Ibid.* §. 19.

(*b*) *Scholiaſt. Ariſtophan.* in *Veſp.* verſ. 941.

(*c*) A *Athénes*, tous les Enfans des Citoiens, dès qu'ils avoient dix-huit ans, faiſoient leur apprentiſſage militaire dans les environs; d'où vient qu'on les appelloit Περίπολοι. Voiez POLLUX, Lib. VIII. §. 105. & là-deſſus les Interprêtes.

(*d*) Lib. II. Cap. 48.

(*e*) Lib. II. Cap. 7. *De difficil. reſpirat.*

ſait pas plus que le Vulgaire, & qui écrit pour le Vulgaire.

La huitiéme Année de la Guerre du *Péloponéſe*, *Thucydide* parvint à un Généralat; & de cela ſeul on pourroit inferer qu'il n'étoit pas novice (*a*) dans l'Art Militaire, puis que, ſelon (*b*) les Loix des *Athéniens*, on ne pouvoit être Général d'Armée, ſans avoir ſervi auparavant. On éliſoit en même tems pluſieurs Généraux, qui avoient chacun leur département, & dont l'Emploi ne duroit ordinairement qu'une année. Il échut à *Thucydide* de commander les Troupes que les *Athéniens* avoient dans la *Thrace*, dont une partie dépendoit d'eux. Nôtre Hiſtorien, à ce qu'il (*c*) dit lui-même, poſſedoit en ce Païs-là des Mines d'or; & il en déſigne l'endroit, comme voiſin de l'Ile de *Thaſe*, dans la *Mer Egée*. Nous apprenons d'ailleurs, (*d*) que ce lieu s'appelloit (*e*) *Scaptéſyle*, petite Ville de *Thrace*,

(*a*) Il paroît, par ſon Hiſtoire, où il mêle quantité de *réflexions militaires*, qu'*il étoit auſſi habile Guerrier, que grand Hiſtorien & grand Politique*; comme vient de le dire un Juge bien competent ſur la matiére, Mr. le Chevalier DE FOLARD, ſur *Polybe*, Tom. V. pag. 303. *Ed. d'Amſterdam.*

(*b*) Νόμος, τὸν ἀςράτευτον μὴ ςρατηγεῖν. SYRIAN. *in Hermogen.* Voiez MEURSIUS. *Themid. Attic.* Lib. I. Cap. II.

(*c*) *Thucyd.* Lib. IV §. 105.

(*d*) *Marcellin*, pag. 3. *Plutarque*, in *Vit. Cimon.* pag. 480.

(*e*) Σκαπτησύλη, ou Σκαπτὴ ὕλη: car les Savans ſont partagez ſur la maniére dont il faut écrire ce nom. Voiez, ſur cette diſpute peu conſidérable, les Notes ſur *Marcellin*, pag. 3.

ce, qu'un (*a*) Géographe Ancien place vis-à-vis de *Thaſe* & qui eſt célèbre (*b*) par ſes Mines du plus riche métal. Celles que *Thucydide* y avoit lui (*c*) venoient d'une Femme fort opulente, de cet endroit-là, qui les lui avoit apportées en dot. Par-là (*d*) il avoit beaucoup de crédit parmi les perſonnes les plus diſtinguées de la *Thrace*. Ainſi le Commandement des Troupes d'*Athénes* en ces quartiers-là étoit également à ſa bienſéance & avantageux à la République. Mais la choſe lui réüſſit fort mal. (*e*) *Braſidas*, Général des *Lacédémoniens*, avec ſes Alliez de *Thrace* qui avoient abandonné le parti d'*Athénes*, voulut, ſur la fin de *Décembre*, attaquer *Amphipolis*, Colonie des *Athéniens*, ſituée ſur le Fleuve *Strymon*. Il y avoit ménagé des intelligences, ſur tout avec pluſieurs des Habitans qui étoient originaires d'une Ville (*f*) voiſine mal intentionnée. Cependant, quoi qu'il eût caché ſa marche, & qu'il eût pû aiſément ſurprendre *Amphipolis*; comme il vit qu'on ne lui en ouvroit pas les portes, ainſi qu'il en étoit convenu avec les Traîtres, il ſe tint en repos, & ſe contenta de ravager le

(*a*) *Stephanus*, De Urbib.

(*b*) *Herodot.* Lib. VI. Cap. 46. *Theophraſt.* De Lapidib. *pag.* 393. Ed. Heinſ. *Feſtus*, voc. *Scaptenſula*, &c.

(*c*) *Marcellin*, pag. 3. L'Anonyme (*pag.* 10.) parle comme ſi les *Athéniens* avoient donné à *Thucydide* le ſoin de leurs Mines dans ce Païs. Bevuë groſſiére, qui montre combien mal il entendoit ce que *Thucydide* dit ſi clairement.

(*d*) *Thucyd.* IV. 105. (*e*) Idem, *ibid.* Cap. 103-108.

(*f*) Ἄργιλος, Argile.

le territoire. Son parti ne s'étant pas trouvé le plus fort, ceux qui demeuroient fidéles à *Athénes*, (*a*) conjointement avec *Euclée*, Commandant de la Place, dépêchérent auſſi-tôt des gens à *Thaſe*, pour demander du ſecours à *Thucydide*. Il ſe trouvoit-là par bonheur ſept Vaiſſeaux. *Thucydide* les amena (*b*) inceſſamment, & par-là, dit-il lui-même, il ſe propoſa d'empêcher qu'*Amphipolis* ne ſuccombât, ou, s'il ne venoit pas aſſez-tôt, de ſauver au moins une autre Place importante, nommée *Eione*. *Braſidas* aiant eû avis de la députation, & craignant que l'arrivée de *Thucydide* ne rompît toutes ſes meſures; engagea la Ville d'*Amphipolis* à ſe rendre, par des propoſitions flatteuſes, où les différens partis trouvant chacun leur intérêt, tous les Habitans s'accordérent à recevoir *Braſidas*, ſans écouter celui qui commandoit pour les *Athéniens*. Ce jour-là même

(*a*) La Verſion Latine s'exprime ici, comme ſi le Commandant de la Place, nommé *Euclée*, avoit été envoié à *Thaſe* avec d'autres Deputez: *nuntios mittunt cum* Eucleo *duce* &c. Mais il paroît par la ſuite, §. 106. que le Commandant étoit reſté dans la Ville. Et quelle apparence qu'il eût voulu l'abandonner, pour un meſſage? L'expreſſion équivoque de l'Original a trompé les Traducteurs; & il auroit été bon de le remarquer.

(*b*) La Verſion Latine omet cette circonſtance ſi importante, car les mots *κατὰ τάχος* n'y ſont point du tout exprimez: & ni Mr. *Hudſon*, ni les derniers Editeurs, ne s'en ſont point apperçus. Mais l'*infidéle* DABLANCOURT a très-bien mis: *Il partit auſſi-tôt*. Je remarque encore, que, dans le vaſte *Index* de Mr. *Waſſe*, on ne trouve nulle part *κατὰ τάχος*, qui méritoit bien autant d'y être que *κατὰ βραχὺ* &c.

me, *Thucydide* arriva sur le soir à *Eione*. Il n'étoit plus tems de pousser jusques à *Amphipolis*: mais bien prit à *Eione* qu'il fût venu; car autrement *Brasidas* avoit résolu de la surprendre le lendemain dès le point du jour. *Thucydide* d'ailleurs régla bien toutes choses dans *Eione*. Il y reçut ceux qui s'étoient retirez d'*Amphipolis*, selon la capitulation, par laquelle cela avoit été permis à chacun qui voudroit sortir en l'espace de cinq jours. Il mit sur tout la Place en bon état de défense; si bien que *Brasidas* l'aiant attaquée peu de tems après & par terre, & à l'embouchûre du *Strymon*, il fut vigoureusement repoussé par tout. Cependant les *Athéniens* furent fort consternez de la perte d'*Amphipolis*, tant parce qu'ils tiroient de cette Ville de grands revenus, & outre cela du bois à faire des Navires; que parce que c'étoit une porte, par où les *Lacédémoniens* pouvoient entrer dans les Terres des Peuples Sujets d'*Athénes*. Outre que plusieurs suivoient l'exemple d'*Amphipolis*, ou par légéreté, ou gagnez par les artifices de *Brasidas*. Ainsi il ne faut pas s'étonner que *Thucydide*, après être sorti de charge l'année suivante, fût accusé devant le Peuple d'*Athénes*, comme si, par sa lenteur & sa négligence, il eût été cause de la reddition d'*Amphipolis*; en punition de quoi on le condamna à être banni. Cela pouvoit arriver, quand même il n'auroit pas eû des Ennemis, très-puissans, dans une Ville, où, comme le dit (*a*) *Cicéron*, les plus

(*a*) *De Oratore*, Lib. II. C. 13.

plus honnêtes gens avoient d'ordinaire un pareil ſort. Mais la Cabale de *Cléon* prit cette occaſion, pour ſe venger d'un Citoien qui lui étoit oppoſé. Ainſi exilé, *Thucydide* ſe retira (*a*) prémiérement à *Egine*, Ile de la dépendance des *Athéniens*, & puis à *Scaptéſyle*. (*b*) Il ſemble que cette derniére Ville, par les rélations qu'il y avoit, dût être le prémier & le principal lieu de ſa retraite. Cependant il faut qu'il aît demeuré aſſez longtems à *Egine*, puis qu'on nous (*c*) apprend qu'il y fit bien valoir la plus grande partie de ſon bien, en prêtant à intérêt; & cela, s'il en faut croire l'Anonyme Auteur (*d*) de ſa Vie d'une maniére à montrer, par les uſures mordantes qu'il exigeoit, combien il étoit avide de gain. De ces deux circonſtances, l'une qui regarde les lieux où *Thucydide* demeura pendant ſon Exil; l'autre, l'argent qu'il avoit à prêter; DODWELL (*e*) infére, que la teneur même de la Sentence prononcée contre ce Criminel, montroit aſſez qu'on avoit jugé la faute legére, puis qu'il ne fut pas banni généralement de tous les Païs de la dépendance des *Athéniens*, ni ſes biens confiſqués, comme c'étoit la (*f*) coûtume. On n'uſoit d'une tel-

(*a*) *Marcellin*, pag. 4. *Anonym.* pag. 11.

(*b*) *Denys d'Halicarnaſſe*, dit néanmoins, que *Thucydide*, depuis qu'il fut banni juſqu'à ſon rappel, demeura toûjours en *Thrace*: *Judic. de Thucyd.* §. 41. pag. 255. Tom. II. *Edit. Oxon.*

(*c*) *Marcellin*, ibid. (*d*) *Ubi ſupr.*

(*e*) *Apparat.* in *Annal.* I. §. 19.

(*f*) Ces différences entre l'Exil pur & ſimple, que l'on nommoit φυγή, & l'*Oſtraciſme*; ſont marquées par le

Scho-

telle douceur, que dans l'*Oſtraciſme*: mais c'étoit ici une autre ſorte de Banniſſement, puis que, comme *Thucydide* lui-même nous en inſtruit, il dura vint ans, au lieu que l'Oſtraciſme finiſſoit de lui-même au bout de dix.

Il eſt ſurprenant que *Thucydide* ne parle de ſon Exil qu'en paſſant, hors de ſa place, & ſans en dire la raiſon, ni chercher le moins du monde à ſe juſtifier. Il crut apparemment que la ſimple expoſition du fait qu'on ſavoit bien qui y avoit donné lieu, étoit ſuffiſante. On voit au moins par-là, qu'aucun reſſentiment contre ſa Patrie ne dirigeoit ſa plume: & c'eſt ſur quoi *Marcellin* (*a*) trouve matiére à le louer, en faiſant remarquer avec quelle moderation il parle de *Cléon*, & de *Braſidas*, qui avoient été cauſe de ſon infortune.

DODWELL veut, que l'Exil de *Thucydide* aît fini par une ſuite de l'Amniſtie (*b*) générale accordée par le Peuple d'*Athénes* ſous l'Archonte *Euclide*; & il eſt vrai que quelques Anciens Auteurs l'ont dit, au rapport de (*c*) MARCELLIN, qui néanmoins déſigne mal le tems de cette Amniſtie. Mais comment accorder cela avec un autre Auteur, qui nous reſte, & un

Scholiaſte d'ARISTOPHANE, (in *Equites*, verſ. 851. & in *Veſp.* verſ. 941.) où il eſt dit auſſi, que dans l'*Oſtraciſme* on déterminoit le lieu où le Banni devoit demeurer, auſſi bien que la durée de ſon banniſſement.

(*a*) Pag. 5.

(*b*) Après que les Trente Tyrans eurent été chaſſez d'*Athénes*. Voiez *Xénophon*, Hiſt. Græc. *Lib.* II. in fin. *Juſtin*, Lib. V. Cap. 10. &c.

(*c*) Pag. 5, 6.

un Auteur de grand poids? Je veux dire, PAUSANIAS, qui assûre (*a*) que *Thucydide* fut rappellé de son Exil par un Decret donné sur la proposition d'*Oenobie*. Quel que soit cet *Oenobie* (car je ne sai sur quoi fondé Mr. (*b*) FABRICIUS, & avant lui le Pére (*c*) HARDOUIN, le qualifient *Archonte*, de quoi *Pausanias* ne dit rien) il paroît par-là, qu'il fallut une Ordonnance particuliére du Peuple, pour rappeller *Thucydide* de son Exil perpétuel par lui-même. C'est ce que PLINE donne aussi à entendre, lors qu'il dit, que les *Athéniens* avoient banni *Thucydide* Général, mais qu'ils rappellérent de l'Exil *Thucydide* Historien; charmez de l'éloquence d'un homme dont ils avoient flétri la vertu par une condamnation injuste: (*d*) THUCYDIDEM *imperatorem* Athenienses *in exsilium egêre, rerum conditorem revocavêre, eloquentiam mirati, cujus virtutem damnavêrant.*

Ces paroles de *Pline* supposent aussi, que l'Histoire de *Thucydide* étoit déjà connuë, lors de son rappel, quoi qu'elle n'aît pas été publiée de son vivant. Il pouvoit avoir montré à diverses personnes ce qu'il avoit de fait, & par là s'être déjà attiré l'admiration des uns, & une bonne opinion anticipée des autres. Quoi qu'il en soit, *Thucydide* dit lui-même, dès l'en-

(*a*) Lib. I. seu *Attic.* Cap. 23.
(*b*) *Biblioth. Græc.* Lib. II. Cap. 25. §. 1.
(*c*) Not in *Plin.* Hist. Nat. *Lib.* VII. Cap. 30.
(*d*) *Plinius*, ubi. supr.

l'entrée (*a*) qu'il commença à écrire, en même tems que la Guerre du *Péloponèſe* commença; s'attendant bien que ce ſeroit une grande Guerre, & plus mémorable que toutes les précédentes. Il couroit même, dès-lors, comme il l'aſſûre ailleurs (*b*), un Oracle qui en fixoit la durée à vint-ſept ans. *Thucydide* amaſſa donc dès le commencement des matériaux, pour compoſer ſon Hiſtoire: mais il ne ſe mit à y travailler tout de bon, que dans ſon exil, qui lui en fournit le loiſir. C'eſt de quoi conviennent tous (*c*) les Anciens; quoi que les uns (*d*) le faſſent écrire dans l'Ile d'*Egine*, les autres (*e*) à *Scaptéſyle*. Sur quoi (*f*) *Marcellin* ajoûte cette circonſtance, qu'il écrivit ſous un (*g*) Plâne. Cependant (*h*) *Dodwell*, s'oppoſant ici, comme il l'avouë, à l'opinion générale de l'Antiquité, veut que *Thucydide* n'aît commencé à rédiger ſes matériaux qu'au retour de ſon exil, étant âgé alors de ſoixante-huit ans. Il ſe fonde ſur ce que *Thucydide* parle

(*a*) *Thucyd.* Lib. I. Cap. 1. Voiez auſſi *Plutarque*, in *Vit. Nicia*, pag. 529.

(*b*) Lib. V. Cap. 26.

(*c*) *Cicer.* De Orat. Lib. II. Cap. 13. *Plutarch.* De Exſil. *pag.* 605. *Marcellin*, l'*Anonyme* &c.

(*d*) *Anonym.* pag. 11.

(*e*) *Marcellin*, pag. 4, 5. *Plutarch.* ubi ſupr.

(*f*) *Ubi ſupr.*

(*g*) Les Anciens *Grecs* & *Romains*, faiſoient leurs délices de l'ombre du Plâne, & ils plantoient beaucoup de ces ſortes d'Arbres, quoi que ſtériles.

(*h*) *Apparat.* in Annal. §. 25.

le lui-même de son Exil, & du tems qu'il finit. Mais puis que, comme il le remarque lui-même, *Thucydide*, ainsi qu'un *Hérodote*, un *Isocrate*, & autres Anciens, vouloit employer beaucoup de tems à composer & à limer son Ouvrage, comment auroit-il attendu si tard à y mettre la main? Et ne pouvoit-il pas, en retouchant les Livres faits pendant son Exil, y parler en passant de quelque chose qui étoit arrivée depuis?

Du reste, il paroît que *Thucydide* s'étoit donné beaucoup de peine pour s'instruire de tout exactement, & ne rien dire que de vrai. (*a*) Il ne se permit rien, & ne donna l'essor à son esprit, que dans les Discours & les Harangues, qu'il rapporte, & qu'il étoit, dit-il, difficile de donner mot pour mot telles qu'elles avoient été prononcées, soit qu'il les tînt d'autrui, ou qu'il les eût lui-même entenduës. Je ne doute pas néanmoins qu'il ne fût bien aise d'avoir occasion par-là d'étaler son éloquence, de faire connoître les caractéres des personnes, dont il s'agissoit, & d'insinuer des maximes utiles de Morale ou de Politique, en même tems qu'il cherchoit ce qui paroissoit le plus conforme au sujet, & à l'intention de ceux à qui il prêtoit ses pensées & ses paroles. Mais à l'égard des choses, ou des faits, il déclare qu'il n'y met du tout rien de son invention, & qu'il dit seulement ce qu'il a vû, ou apris de gens bien instruits, &

(*a*) *Thucydid.* Lib. I. Cap. 22.

& déſintéreſſez. Il avouë qu'il eſt difficile d'en trouver qui aient ces qualitez : mais il proteſte qu'il ne s'eſt fié qu'à ceux en qui il les reconnoiſſoit, après les recherches les plus ſoigneuſes. Il ajoûte (*a*) ailleurs, que, pendant tout le cours de la Guerre du *Péloponéſe*, il avoit été dans un âge & d'une vigueur à pouvoir donner une grande attention aux choſes qui ſe paſſoient; & que ſon Exil même lui avoit ſervi pour ſon deſſein, en lui fourniſſant l'occaſion de vivre parmi ceux du Parti contraire, & lui donnant tout le loiſir dont il avoit beſoin pour s'informer de ce qu'il vouloit ſavoir. *Marcellin* va plus loin. (*b*) Il dit, que *Thucydide* dépenſa beaucoup, pour amaſſer de bons mémoires; & qu'au lieu d'emploier ſes richeſſes à vivre dans la Molleſſe, il fit de grandes libéralitez aux Soldats, tant des *Lacédémoniens*, que des *Athéniens*, & à pluſieurs autres perſonnes, pour les engager à lui rapporter fidélement tout ce qui ſe feroit ou ſe diroit dans la Guerre du *Péloponéſe*, qu'il prevoioit, & qu'il ſe propoſa d'écrire, avant même qu'elle fût commencée.

C'eſt dommage qu'après tant de tems, & de travail, il n'aît pû achever un ſi bel Ouvrage; quoi qu'il en parle (*c*) comme fait, parce qu'il en avoit les matériaux tout prêts. Ce que nous avons, ne renferme que les vint pré-

(*a*) Lib. V. Cap. 26. (*b*) Pag. 3, 4.
(*c*) Lib. V. Cap. 26. *init.*

prémiéres années de la Guerre. Le dernier Livre même n'eſt pas auſſi travaillé que les autres ; & c'eſt pour cela qu'on l'a (*a*) attribué, quoi que ſans des raiſons ſuffiſantes, les uns à une Fille de l'Auteur, les autres à *Xénophon*, qui a continué ſon Hiſtoire, les autres à *Théopompe*.

Quoi que l'on fût dans une grande attente de cette Hiſtoire, MARCELLIN dit (*b*) néanmoins, ſur la foi de (*c*) PRAXIPHANE, que la réputation de l'Auteur ne commença à être un peu grande, que depuis la mort d'*Archélaüs*. Mr. *Hudſon* a avoué de bonne foi (*d*) qu'il ne ſavoit à quoi bon *Marcellin* diſoit cela; & apparemment il ne ſavoit guéres mieux de quel *Archélaüs* il s'agit. *Dodwell* (*e*) l'a découvert. C'eſt le Roi de *Macédoine*, Fils de *Perdiccas*, & amateur des Gens-de-Lettres. Il n'épargnoit rien, pour les attirer auprès de lui. Le Poëte *Euripide* y finit ſes jours. *Socrate* refuſa d'y aller. Si *Archelaüs* eût connu *Thucydide*, il n'auroit pas manqué de l'appeller auſſi. C'eſt la raiſon pourquoi *Praxiphane* remarquoit, que du vivant de ce Prince, *Thucydide*, qui, ſelon *Dodwell*, ne lui ſurvêcut que de huit ans, ne s'étoit pas encore fait un nom qui allât bien loin.

Le même (*f*) Chronologiſte croit, que *Thucy-*

(*a*) *Marcellin*, pag. 7. (*b*) Pag. 5.

(*c*) Ἐν τῷ περὶ ἱστορίας, dit-il. On ne ſait, ni quel Ouvrage c'eſt, ni quel etoit l'Auteur: car il y a eû plus d'un *Praxiphane*. Voiez la *Bibl. Gréque* de Mr. *Fabricius* Lib. III. Cap. 11. *pag.* 304.

(*d*) *Ibid.* Not. *d.* (*e*) *Apparat.* in *Annal.* §. 26.

(*f*) *Ibid.* §. 22.

cydide mourut âgé de plus de quatre vints ans. *Marcellin* ne lui (*a*) en donne que plus de *cinquante* : mais comme il paroît d'ailleurs par de bonnes preuves, que ce terme eſt de beaucoup trop court, *Dodwell* en rejette la faute ſur les Copiſtes, qui ont (*b*) mis un nombre pour l'autre. A l'égard du lieu, où *Thucydide* mourut, il y a une grande diverſité dans ce qu'en diſent les Anciens. Il ſemble d'abord, que ſon Tombeau, qui ſe voioit dans l'*Attique*, devroit décider la queſtion. PAUSANIAS (*c*) en marque le lieu, près d'une (*d*) Porte d'*Athénes*. D'autres (*e*) ajoûtent, que c'étoit parmi les *Monumens* de la Famille de *Cimon*, & rapportent l'Inſcription même qu'on liſoit ſur une Colomne, au deſſus du Tombeau : THUCYDIDE, D'ALIMONTE, FILS D'OLORE. Mais il pourroit ſe faire que, *Thucydide*, étant mort ailleurs, on eût porté ſes os dans l'*Attique*, ou que même on lui eût ſimplement érigé un de ces Monumens vuides qu'on appelloit *Cénotaphes* ; car l'un & l'autre ſe pratiquoit parmi les anciens *Grecs*, auſſi bien que parmi les *Romains*. Ainſi les uns font mourir ce grand homme (*f*) à *Athé-*

(*a*) Pag. 6.

(*b*) Ὑπὲρ τὰ πεντήκοντα ἔτη, pour ὑπὲρ τὰ π' ἔτη. La Lettre π' marque *quatre-vint*. Un Copiſte ignorant a cru qu'elle étoit la prémiére du mot πεντήκοντα, qui ſignifie *cinquante*.

(*c*) Lib. I. ſeu *Attic.* Cap. 23.

(*d*) La Porte de *Milite* οὐ πόρρω πυλῶν Μελιτίδων. Voiez MEURSIUS, in *Piræeo*, Cap. IX. fin. SPON, *De Pagis Attic.* pag. 26. poſt *Theſeum Meurſ.*

(*e*) *Marcellin*, pag. 3, 9. *Anonym* pag. 12.

(*f*) *Pauſanias*, ubi ſup. *Marcellin*, pag. 5. après *Didyme*, & *Zopyre*.

Athénes, où ils disent qu'il fut assassiné: les autres veulent (*a*) qu'il soit mort en *Thrace*. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que, dans la *Vie* attribuée à *Marcellin*, un seul & même (*b*) Auteur, & un Auteur contemporain de *Thucydide*, dit & qu'il est mort à *Athénes*, & qu'il est mort en *Thrace*. Le savant *Dodwell*, fécond en conjectures, souvent tirées de bien loin, veut concilier (*c*) cela. Il prétend que *Zopyre* (c'est le nom de cet Auteur) parle en un endroit de la *Thrace*, comme du Païs où *Thucydide*, étoit mort véritablement, & avoit été même enterré; en l'autre d'*Athénes*, comme de celui où il étoit censé mort, & où on lui avoit érigé de droit (*d*) un *Cénotaphe*, depuis qu'il avoit été réhabilité par son rappel de l'Exil. Mais il ne faut que lire le Texte Grec, pour voir combien cette explication est forcée. De plus, *Marcellin* lui-même, après s'être moqué en un endroit (*e*) de ce que *Zopyre* disoit que *Thucydide* étoit mort en *Thrace*, le soûtient lui-même sans héſiter, dans (*f*) un autre endroit. Nôtre Chronologiſte auroit pû s'épar-

(*a*) *Cratippe*, & *Zopyre*, apud *Marcellin.* pag. 6. *Marcellin* lui-même, *pag.* 9. Voiez auſſi l'Anonyme, pag. 12.

(*b*) *Didyme*, pag. 5, & 6.

(*c*) *Apparat.* §. ult.

(*d*) Quelques-uns à ce qui eſt dit dans la Vie attribuée toute à *Marcellin*) débitoient, que les os de *Thucydide* avoient été emportez de *Thrace* en *Attique*, & là enterrez *ſecrétement*, pag. 9. Mais ceux-là ſuppoſoient que *Thucydide* étoit mort exilé, a cauſe de quoi on ne pouvoit, ſelon les Loix, lui ériger aucun monument dans l'*Attique*: ce qui eſt démenti par *Thucydide* même, qui nous parle de la fin de ſon Exil, de quelque maniére qu'il en ait été rappellé.

(*e*) Pag. 6. (*f*) Pag. 9.

s'épargner la torture qu'il a donnée aux paroles & à ſon eſprit, s'il ſe fût apperçu, que cette Piéce, quoi qu'elle paſſe toute ſous le nom de *Marcellin*, eſt viſiblement de pluſieurs Ecrivains, dont on a joint ſans diſtinction les lambeaux; deſorte qu'il ne faut pas s'étonner, ſi l'on y trouve la même perſonne en apparence diſant le blanc & le noir. Il eſt ſurprenant que perſonne n'y eût pris garde, avant un Auteur Anonyme, qui publia ſes penſées là-deſſus, il y a bien des années dans le (*a*) JOURNAL LITTERAIRE de la *Haïe*. Mr. *Dodwell* n'a pû (*b*) voir cet Article, ni en entendre parler. Mais il n'auroit pas été mal que Mr. *Waſſe* ou Mr. *Duker* en euſſent eû connoiſſance; d'autant plus qu'il y a auſſi quelques Remarques Critiques ſur le I. Livre de leur Auteur. Le docte & infatigable Mr. FABRICIUS, qui lit tout, n'a pas manqué d'indiquer l'endroit du *Journal Litteraire*, dont je parle; c'eſt une des Additions à ſon Article (*c*) de *Thucydide*, tel qu'il paroît à la tête de cette Edition.

Puis que *Thucydide* étoit marié, on voudra ſavoir s'il paroît qu'il aît laiſſé des Enfans. SUÏDAS, & (*d*) *Marcellin*, après d'autres, lui donnent un Fils, qu'ils nomment *Timothée*. On ne dit pas le nom de la Fille, à qui, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus, quelques-uns attribuoient le dernier Livre de ſon Hiſtoire. Et c'eſt tout ce que nous en ſavons.

Se-

(*a*) Année 1714. Tom. IV. Part. II. Artic. 10.
(*b*) Il mourut en 1711. (*c*) §. I. Not. *a*.
(*d*) Pag. 3. Voiez les Notes *c*. & *d*.

Selon (*a*) DIOGE'NE LAERCE, c'eſt à *Xénophon* que l'on eſt redevable de ce que l'on n'a pas perdu l'Ouvrage de *Thucydide*, qu'il auroit pû ſupprimer, s'il eût voulu. Il ſe contenta de le continuer, & de pouſſer beaucoup plus loin l'Hiſtoire des *Grecs*.

Marcellin (*b*) nous donne, ſur un *on dit*, ce portrait ſuccinct de l'extérieur de *Thucydide*. „ Il avoit l'air penſif, la tête & les cheveux „ en pointe, & tout le reſte du corps fait de „ la maniére qu'il falloit pour écrire ſon Hiſ„ toire.

En quelque eſtime que cet Ouvrage aît été de tout tems (*c*), il a eû ſes Cenſeurs, comme il a ſes défauts. Le plus grand, & celui qu'on a relevé avec le plus de raiſon, c'eſt l'obſcurité. CICE'RON, (*d*) quelque haute idée qu'il eût de *Thucydide*, ne lui a pas paſſé cela. Cependant *Marcellin*, ſuivant la penſée d'une Epigramme (*e*) de l'*Anthologie*, loüe (*f*) beaucoup *Thucydide*, de ce qu'il a, dit-il, cherché à s'exprimer obſcurément, de peur de s'avilir, en écrivant de maniére que tout le monde pût l'entendre, & afin que les plus habiles gens admiraſſent ce qu'ils étoient ſeuls capables

(*a*) Lib. II. §. 57. Voiez *Dodwell*, Appar. in *Annal.* §. 29. (*b*) Pag. 6.

(*c*) Voiez l'Article de la *Bibliothéque Gréque* de Mr. *Fabricius*, §. 5, 7.

(*d*) Orator. *Cap.* 9.

(*e*) Εἰμὶ δὲ γ' οὐ πάντεσσι βατὸς πυῦροι δ' ἀγαθάγτε Θουκυδίδην Ὀλόρου &c. Lib. i. Cap. XLIV. Epig. 6.

(*f*) Pag. 6.

bles de pénetrer. Foible Apologie, qui ne fait que montrer le mauvais goût du Rhéteur Apologiſte, & qui tourne en matiére de louange une des choſes les plus blâmables dans toute ſorte d'Ecrits, mais ſur tout dans une Hiſtoire, qui doit être pour l'uſage de tout le monde.

Il ne faut donc pas s'étonner, ſi après tant de Siécles, & dans des tems où perſonne ne ſauroit entendre les Auteurs Grecs à beaucoup près auſſi bien qu'on le pouvoit, quand la Langue étoit encore vulgaire, il reſte & il reſtera toûjours dans *Thucydide* des endroits qui donneront bien de l'exercice aux plus doctes Critiques; ſuppoſé même qu'on fût aſſûré d'avoir enfin le Texte parfaitement correct, ce qui n'arrivera jamais. Mais le Livre étant ſi utile, & pour la connoiſſance de la Langue, & pour la matiére, il faut ſavoir bon gré à tous ceux qui ſe ſervent de leur érudition, pour en éclaircir, autant qu'il eſt poſſible, quelques endroits.

C'eſt ce qu'ont fait préſentement Mrs. *Waſſe* & *Duker*, ſelon le but qu'ils ſe ſont propoſez, & le tems qu'ils ont eû pour y travailler. Mr. *Waſſe*, qui eſt le prémier en datte, n'a mis aucun Avertiſſement, par où il en inſtruisît les Lecteurs. Et Mr. *Duker* déclare, dans ſa Préface, que n'aiant jamais penſé à devenir Editeur de *Thucydide*, & étant obligé de fournir lui ſeul toute la Copie aux Imprimeurs; la plus grande partie de ſes Notes ont été compoſées, pendant qu'il la préparoit, & tirées, les

unes de la comparaiſon qu'il faiſoit des Diverſes Leçons des Manuſcrits; les autres, de ce qu'il avoit écrit par ci par-là à la marge de ſon exemplaire pour ſon uſage particulier; quelques unes de ce que ſa mémoire lui préſentoit, & qu'il pouvoit aiſément trouver. Pour ce qui auroit demandé de longues & pénibles recherches, il n'y a point touché; & il ne s'eſt pas non plus attaché à examiner en détail toutes les Diverſes Leçons, pour juger quelle étoit la meilleure.

Cependant on trouvera dans les Notes & de Mr. *Duker*, & de Mr. *Waſſe*, des Remarques Grammaticales & Critiques de toutes les ſortes: comme, ſur la conſtruction, le régime, l'accentuation, l'ellipſe, le pléonaſme, & autres figures de Grammaire, l'uſage des Articles, les nombres, les tems mis l'un pour l'autre, les mots & les façons de parler de l'ancienne dialecte *Attique*, la propriété des termes & leurs divers ſens, la différente maniére dont ils ſont écrits dans les Manuſcrits ou dans les Editions, & autres choſes ſemblables. Tantôt ces Mrs. défendent la leçon ordinaire, tantôt ils corrigent le Texte ſur les Manuſcrits, ou par conjecture, tantôt ils relevent les fautes de la Verſion, tantôt ils expliquent les choſes mêmes, en renvoiant d'ordinaire à ceux qui en ont traité plus au long, tantôt ils corrigent ou expliquent par occaſion quelque paſſage des Anciens Auteurs, Grecs ou Latins, tantôt ils confirment ou redreſſent les penſées des Modernes, & celles de l'Ancien Scholiaſte. Parmi les Remar-

marques réelles, il y en a quantité de Géographiques, ſur tout de Mr. *Waſſe*, qui a pris à tâche particuliérement d'éclaircir l'ancienne Geographie; de ſorte qu'à cet égard ſes Notes peuvent être regardées comme un bon Suplément à divers endroits des meilleurs Traitez de Géographie ancienne que nous aiyons. Il ſeroit trop long, & d'ailleurs peu convenable dans un Journal François, d'alleguer des exemples de tous ces chefs, & de ceux qui s'y rapportent. Contentons-nous d'en donner de quelques-uns.

Nous prendrons le prémier dans ce debut ſimple de l'Hiſtorien Grec: Θουκυδίδης Ἀθηναῖος ξυνέγραψε τὸν πόλεμον τῶν Πελοποννησίων καὶ Ἀθηναίων &c. THUCYDIDE *Athénien a écrit la Guerre des Peuples du Péloponéſe & des Athéniens* &c. Mr. *Duker* remarque là-deſſus, que c'étoit la coûtume des Anciens, de mettre leur nom au commencement de leurs Ecrits; & il renvoie à ce qu'en ont dit, un Orateur Grec, le fameux (*a*) DION CHRYSOSTÔME, & deux Savans Modernes, ſavoir, DANIEL HEINSIUS (*b*), & (*c*) CASPAR BARTHIUS. On peut y joindre une Diſſertation de feu Mr. BENOÎT AVERANI, dont Mr. LE CLERC a parlé au Tome XII. (*d*) de ſa *Bibliothéque Ancienne & Moderne*, & que nos Editeurs ne paroiſſent pas avoir vuë, non plus que quelques autres de ce Savant Italien ſur *Thucydide*. Il y a des gens, qui voudroient qu'on lût

(*a*) Orat. LIII. pag. 555. D. *Edit. Morell.*
(*b*) *Lection. Theocrit.* Cap. 3.
(*c*) *Adverſar.* XLII, 1.
(*d*) Pag. 162, *& ſuiv.*

lût dans les paroles, que j'ai rapportées ξυνέγραψα, au lieu de ξυνέγραψε. Sur ce pié-là, il faudroit traduire: *Moi Thucydide, Athénien, ai écrit* &c. comme quand TITE LIVE (*a*) fait parler *Hannibal*: HANNIBAL *peto pacem*. Mr. *Waſſe* trouve la façon de parler élégante en Grec, auſſi bien qu'en Latin. Mais il a raiſon de ne pas vouloir pour cela rien changer dans le Texte. Car *Thucydide* s'exprime ailleurs, pour le moins dix fois, de la même maniére qu'il fait ici, ſelon toutes les Editions & tous les Manuſcrits; & jamais il ne parle de lui-même en prémiére perſonne. C'eſt ainſi encore que ce commencement eſt cité par (*b*) DENYS *d'Halicarnaſſé*, & par (*c*) EUSTATHE, ſur *Homére*; quoi que le dernier, trompé par ſa mémoire aît changé le mot ξυνέγραψε en συνεγράψατο. J'ajoûte, que *Thucydide*, qui, en bien des choſes, avoit pris *Hérodote* pour modelle, n'avoit garde d'emploier un tour plus recherché, que ce fameux Hiſtorien, qui commence ainſi: *C'eſt ici l'Hiſtoire, qu'*HERODOTE d'Halicarnaſſe *a compoſée* &c. Et D'ABLANCOURT, pour vouloir trop habiller *Thucydide* à la Françoiſe, lui a ôté cet air d'antique ſimplicité, qu'il devoit & qu'il pouvoit fort bien lui conſerver ſans choquer aucun Lecteur raiſonnable. Cela lui a fait d'ailleurs changer la penſée de ſon Auteur: *J'entreprens*, dit-il, ſelon lui, d'*écrire la Guerre du* PE'LOPO-

(*a*) Lib. XXX. Cap. 30. *in fin.*
(*b*) *Judic. de Thucyd.* Cap. 20. pag. 236. *Ed Oxon.*
(*c*) In *Odyſſ.* Lib. IV. pag. 1501.

PONE'SE *dès ſes prémiers commencemens, ſur la créance qu'elle eſt plus fameuſe qu'aucune autre de l'Antiquité* &c. Au lieu qu'il faut traduire, comme l'a très-bien prouvé (*a*) HENRI ETIENNE; Thucydide *a commencé d'écrire cette Guerre, en même tems qu'elle commençoit, penſant bien dès lors qu'elle ſeroit grande, & plus mémorable qu'aucune autre* &c. Mais revenons aux nouvelles Notes.

Dans une Harangue de *Nicias* aux *Athéniens*, ce Général qui les avoit en vain diſſuadez de la Guerre de *Sicile*, cherchant de nouveau à les en détourner par la difficulté de l'entrepriſe, dit, entr'autres choſes, que *Sélinonte* & *Syracuſe* ſont fort riches, y aiant beaucoup d'argent, & dans les coffres des Particuliers, & dans le Tréſor Public de ces deux Villes. Après quoi il ajoûte: (*b*) Συραξσίοις δ' ἔτι καὶ ἀπὸ βαρβάρων πολλὰ ἀπαρχὴ ἐισφέρεται. Mr. *Duker* (*c*) ne voit pas, quel ſens peut avoir ici ἀπαρχή. Ainſi il lui paroit fort vraiſemblable, qu'on doit lire, comme portent quelques Manuſcrits, ἀπ' ἀρχῆς φέρεται, en ſouſentendant χρήματα, qui eſt dans les paroles précédentes. De ſorte que celles-ci ſignifient, *Que les* Syracuſains *même tirent tribut de quelques Peuples Barbares dès le commencement* (c'eſt-à-dire, depuis que ces Peuples ont été réduits ſous leur domination). Et φέρεται vient mieux ici qu'ἐισφέρεται, parce qu'en matiére d'Impôts, φέρειν & φόρος ſe diſent ordinairement

(*a*) *Not. in Schol.* pag. 663, 664. in *Addend.*
(*b*) Lib. VI. Cap. 20. (*c*) Pag. 392. *Not.* 50.

ment de ce que paient des Etrangers tributaires; au lieu que les bons Auteurs ſe ſervent d'*εἰσφέρειν* & d'*εἰσφορὰ*, quand il s'agit des contributions qu'on exige des Citoiens. Effectivement je vois que la ſuite même du Diſcours a mené là le Traducteur Latin. Mais il a trouvé le tribut dans *ἀπαρχὰ*, qui ne ſignifie que les *prémices*, ſur tout celles qu'on offroit aux Dieux. Ainſi c'eſt en dévinant qu'on a traduit un mot ici fautif, par celui de *tribut*. On n'allégue aucun autre endroit des Anciens Auteurs, où il ſe prenne en ce ſens: & je ne crois pas que ROBERT CONSTANTIN, qui le lui donne, en citant *Thucydide*, en aît eû d'autre garant, que le paſſage même, dont il s'agit, lû ſelon ce que portent les Editions.

Voici un paſſage d'une autre Harangue, où Mr. *Duker* corrige ſûrement par les Manuſcrits, un terme qui ne fait aucun ſens dans l'endroit où il eſt placé. *Alcibiade*, qui étant banni d'*Athénes*, ſa Patrie, s'étoit rangé du parti des *Lacédémoniens*, cherche à les animer contr'elle, & il leur dit pour cet effet, que les *Athéniens* n'en veulent pas ſeulement à *Syracuſe*, & à toute la *Sicile*, mais encore à l'*Italie*, pour venir de là fondre enſuite ſur le *Péloponéſe*, avec un grand nombre de Vaiſſeaux qu'ils conſtruiront aiſément en *Italie*, où le bois ne manque pas, & avec des Armées de terre qu'ils y joindront: (*a*) Οἷς [τελέρεσι] ἢν Πελοπόννησον περιέξ πολιορκῶντες, καὶ τῷ πεζῷ ἅμα ἐκ γῆς ἀφορμαῖς, &c.

(*a*) Lib. VI. Cap. 90.

&c. (*a*) Au lieu du dernier mot ἀφορμαῖς, qui signifieroit *occasions*, il faut lire, selon cinq Manuscrits, ἐφορμαῖς *irruptions*, *attaques*; & LAURENT VALLA semble avoir ainsi trouvé dans l'exemplaire sur lequel il fit sa Version. Cela se confirme encore par une citation, (*b*) quoi que fautive, de THOMAS MAGISTER. Les Copistes ont d'autant plus aisément mis une lettre pour l'autre, que le mot d'ἐφορμὴ est fort rare, quoi que très-conforme à l'Analogie. On ne le voit que dans HE'SYCHIUS, qui l'explique d'une maniére assez conforme au sens qu'il doit avoir ici. Un Baron (*c*) Allemand, dont nous avons une Version fort élégante de *Thucydide*, s'est fort trompé en cet endroit, comme Mr. *Duker* le fait voir.

Lors que les *Athéniens* eurent bloqué par mer & par terre la Ville de *Mélos*, (*d*) dans l'Ile de même nom, les Habitans forcérent de nuit une partie de la circonvallation; tuérent quelques hommes; & firent entrer dans leur Ville du blé, & d'*autres provisions*, *tout autant qu'ils purent en acheter*; c'est ainsi que la Version Latine de PORTUS rend les paroles de l'Original qui regardent les munitions de bouche. Καὶ ἐσηγαγόμενοι σῖτόν τε καὶ ὅσα πλοῦτα ἐδύναντο ἑκάστοις &c. Comment est-ce que, dans une telle sortie, faite de nuit subitement, & où les *Méliens* ne

(*a*) Pag. 437. *Not.* 26.

(*b*) Ὡς Θουκυδίδης.... Καὶ τῇ πεζῇ ἅμα ἐκ γῆς ἐφορμαῖν: où il avoit trouvé ἐφορμαῖν mis pour ἐφορμαῖς.

(*c*) *Georg. Acacius Enenckel*, Lib. Bar. *Hohenecsins.*

(*d*) Lib. V. Cap. 115.

ne purent forcer qu'une partie de la circonvallation, ils eurent le tems & les moiens d'acheter d'ailleurs des vivres? Au lieu de χρήμασιν, d'où l'on a tiré ce ſens, un Manuſcrit porte χρήμαϛα: & Mr. *Duker*, qui avoit d'abord penſé à une (*a*) autre correction, dont il n'eſt plus content, croit qu'on peut expliquer ce χρήμαϛα des *autres choſes néceſſaires*, comme ont fait deux (*b*) Traducteurs Latins, ou bien de quelque *argent*. Mais Mr. *Waſſe* change (*c*) χρήμασιν en χρήσιμα, expédient qui paroît plus naturel, & plus propre à lever toute la difficulté: ὅσα πλεῖστα ἐδύναντο χρήσιμα, *& tout autant qu'ils pûrent d'autres choſes* UTILES, pour ſoutenir le Siége. Sur quoi il lui a été facile d'alleguer pluſieurs paſſages de *Thucydide*, & d'autres Auteurs Grecs, où le même adjectif eſt emploié ſans ſubſtantif & d'une maniére indéterminée, mais en ſorte que la détermination ſe fait aiſément par la ſuite du diſcours.

Il y a un endroit (*d*) où *Thucydide* ſe ſert de cette expreſſion κατ' ἐπιστιον. Mr. *Waſſe* (*e*) explique-là au long le ſens d'ἐπιστιον, & du Verbe ἐπιστιάζω, qui en dérive. Il montre par quantité de Paſſages de divers Auteurs Grecs, auxquels il en ajoûte d'autres dans ſon *Index*, que ces

(*a*) Ὀχήμασι.

(*b*) *Laurent. Valla*, & le Baron d'*Enenckel*.

(*c*) Parmi les Notes inférées dans la *Préface* de Mr. *Duker*, pag. 7. à les compter. Au reſte, il eſt bon d'avertir, que ces Notes de Mr. *Waſſe*, venuës trop tard, ne ſont pas même toutes rangées ſelon l'ordre des Pages; ce qui eſt un peu incommode.

(*d*) Lib. I. Cap. 26. (*e*) Pag. 22, 23.

ces mots ſe diſent de quelque injure faite ou en paroles, ou par des actions, & pour l'ordinaire envers des Inférieurs. Cela peut ſervir à expliquer deux (*a*) endroits du Nouveau Teſtament, que l'on cite auſſi. Mr. *Duker* y joint un renvoi à ce que le grand SAUMAISE (*b*) a dit ſur le ſens de ces termes dans un de ſes Ouvrages.

Thucydide parlant de l'Expédition des *Athéniens* contre la *Sicile*, après un long détail de leurs grands préparatifs, dit (*c*) qu'elle fut célèbre chez ceux contre qui elle ſe faiſoit, tant à cauſe de la hardieſſe ſurprenante des Ennemis, & du ſpectacle magnifique de leur appareil, qu'à cauſe de la grandeur de leur Armée navale; outre que les *Athéniens* alloient bien loin de leur patrie. Après quoi ſuivent ces paroles: καὶ ἐπὶ μεγίστῃ ἐλπίδι τῶν μελλόντων, πρὸς τὰ ὑπάρχοντα ἐπῃρμένῃ. Tous les Interprêtes ſuivent ici le Scholiaſte Grec, qui prend μεγίστη comme ſi ce ſuperlatif étoit mis pour le comparatif μείζονι: en ſorte que le ſens ſe réduiſe à ceci: *Et ils eſperoient beaucoup plus, dans cette Expédition, qu'ils ne devoient à proportion de leurs forces.* Mr. *Duker* (*d*) ne voit aucune raiſon à s'éloigner de la ſignification naturelle de l'adjectif μεγίστη, & il croit qu'en la lui laiſſant, on doit traduire d'une maniére qui forme un ſens tout contraire: *Et ils avoient conçu de très-gran-*

(*a*) *I. Pierre*, III. 16. *Matth.* V. 44.
(*b*) *Obſerv. ad Jus Attic. & Roman.* pag. 288, *& ſeq.*
(*c*) Lib. VI. Cap. 31. (*d*) Pag. 398. *Not.* 72.

grandes espérances, fondées sur leurs forces présentes. Les termes de l'Original souffrent cette interprétation, comme on le fait voir par d'autres passages de l'Auteur même; & il me semble que toute la suite du discours la demande. Car, quoi que *Thucydide* trouve beaucoup de faste & d'ostentation dans l'appareil des *Athéniens*, il ne dit rien qui insinuë, qu'ils n'eussent pas assez de forces pour une telle entreprise: au contraire il les représente comme bien fournis de tout ce qui étoit nécessaire, & il entre là-dessus dans un grand détail.

Dans le dénombrement que nôtre Historien fait, des Troupes de part & d'autre, entre lesquelles se donna le dernier Combat naval à *Syracuse*; après avoir parlé des *Néodamodes*, & des *Hélotes*, qu'il y avoit sur la Flotte des *Lacédémoniens*, il ajoûte: (*a*) Δύναται δὲ ὁ Νεοδαμώδης ἐλεύθερον τὸν εἶναι. Les Interprêtes Latins traduisent: *Ces* Néodamodes *peuvent être déjà libres.* Il falloit dire: *Le mot de* Néodamode *signifie, être libre*; comme le remarque en un mot Mr. (*b*) *Wasse*. On peut voir par-là, combien il est dangereux de se fier entiérement aux meilleures Versions Latines, puis que les Traducteurs bronchent quelquefois dans des endroits aussi faciles que celui-ci. Au reste, je vois que MEURSIUS avoit déjà corrigé tacitement cette mauvaise traduction, dans un de

(*a*) Lib. VII. Cap. 58.

(*b*) Dans les *Addenda* inferez dans la *Préface* de Mr. *Duker*, pag. 7.

de ſes Ouvrages (*a*) où il explique ce que c'étoit que les *Néodamodes*, & pourquoi on les appelloit ainſi, c'eſt-à-dire, parce que d'*Hélotes*, ou Eſclaves, qu'ils avoient été, ils étoient devenus libres, & par-là *nouveaux Citoiens* de *Lacédémone*.

La VII. Année de la Guerre du *Péloponeſe*, on intercepta des Lettres, qu'un Perſan, nommé *Artapherne*, portoit aux *Lacédémoniens*, de la part du Roi ſon Maître: (*b*) Et l'Hiſtorien dit, que les *Athéniens* lûrent ces Lettres, après les avoir fait traduire, ἐκ τῆς Ἀσσυρίων γραμμάτων. Il eſt difficile de ſavoir ce que c'eſt que ces Ἀσσύρια γράμματα. Barnabé Brisson, dans ſon Traité (*c*) curieux *Du Roiaume des anciens Perſes*, & François Portus, dans ſon Commentaire, entendent par-là, que les Lettres du Roi de *Perſe* étoient écrites en *Langue Aſſyrienne*; & le dernier dit, que peut-être les *Perſes* ſe ſervoient de cette Langue, comme plus répanduë & plus connuë parmi les autres Nations. Mais ſi *Thucydide* avoit voulu marquer la Langue dans laquelle les Lettres étoient écrites, il auroit dit plûtôt, ἐκ τῆς Ἀσσυρίας γλώσσης, comme il (*d*) dit ailleurs, Περσίδα γλῶσσαν. Et on n'a d'ailleurs aucun témoignage de l'Antiquité, d'où il paroiſſe, que les *Perſes* parloient alors cette Langue. C'eſt pourquoi Mr. *Duker* croit que γράμματα ſignifie ici

(*a*) *Miſcellan. Laconic.* Lib. II. Cap. VII. *pag.* 113.
(*b*) Lib. IV. Cap. 50.
(*c*) Lib. I. *pag.* 141. *Ed. Sylburg.* (*d*) Lib. I. Cap. 128.

ici les *caractéres*; deſorte que *Thucydide* donne à entendre, que les Lettres étoient écrites en caractéres *Aſſyriens*. Comment cela? Peut-être, dit nôtre Interprête, que les *Perſes* n'aiant pas des caractéres propres de leur Langue, empruntoient ceux des *Aſſyriens*, que PLINE (*a*) donne pour les plus anciens, & qui, ſelon l'opinion des Savans, ont paſſé des *Aſſyriens* aux *Phéniciens*, & aux autres Peuples de l'*Orient*. On pourroit bien entendre par *caractéres Aſſyriens*, des caractéres propres aux *Perſes*, à prendre le mot d'*Aſſyrien* comme faiſoient, au rapport de (*b*) SUÏDAS, quelques-uns, qui y renfermoient pluſieurs Nations, & entr'autres celle des *Perſes*. Mais ni *Thucydide*, ni aucun autre Hiſtorien de la bonne Antiquité, n'a jamais dit les Aſſyriens, pour les *Perſes*.

Dans la Ville de *Platée*, lors qu'elle fut aſſiégée par les *Lacédémoniens*, il n'y avoit, dit *Thucydide*, (*c*) que quatre cens Habitans, & quatre vints *Athéniens*, avec cent-dix Femmes pour leur faire du pain, ou leur apprêter à manger, γυναῖκες σιτοποιοί. Voilà qui nous indique, dit (*d*) Mr. *Duker*, une Coûtume des anciens *Grecs*. Chez eux, c'étoit (*e*) l'office des Femmes, de faire le Pain, & de préparer les autres choſes néceſſaires à la Vie. Il en fut de même, chez les *Romains*, pendant longtems. Il n'y eut point de Boulangers juſqu'à la

(*a*) *Hiſt. Natur.* Lib. VII. Cap. 56.
(*b*) Voc. Ἀσσύριος. (*c*) Lib. II. Cap. 78.
(*d*) Pag. 148. *Not.* 51.
(*e*) Voiez *Everhard. Feith.* Antiquit. Homer. Lib. IV. Cap. 3. *Plaut.* Mercator. Act. II. Scen. III. verſ. 62. *Terent.* Adelph. Act. V. Sc. III. verſ. 60.

la Guerre contre *Perſée*, Roi de *Macédoine*, plus de cinq-cens quatre-vints ans depuis la Fondation de *Rome*. Chaque Citoien faiſoit ſon pain chez lui, & c'étoit l'ouvrage des Femmes, à ce que dit (*a*) PLINE, qui ajoûte, comme c'eſt encore la coûtume parmi la plûpart des Nations. PLUTARQUE (*b*) néanmoins poſe en fait, qu'anciennement les Femmes *Romaines* ne faiſoient ni le Pain, ni la Cuiſine. Et il met en queſtion, ſi cela ne venoit pas du Traité conclu avec les *Sabins*, après l'enlévement de leurs Filles, & dont un Article portoit, Qu'aucune des Femmes ainſi enlevées ne ſeroit obligée de faire ni le Pain, ni la Cuiſine. Mais en cela *Pline* eſt plus digne de foi, que *Plutarque*. Depuis même l'introduction des Boulangers, l'ancien uſage ſe conſerva à la Campagne, comme il paroît par un (*c*) Fragment d'ULPIEN. Voilà ce que remarque Mr. *Duker*. A l'égard de l'oppoſition entre *Plutarque*, & *Pline*, d'autres ont voulu la faire diſparoître, en diſtinguant les tems. On peut voir là deſſus un docte (*d*) Médecin Allemand.

A l'occaſion de ce que dit (*e*) *Thucydide*, qu'*Aſtyochus*, Commandant de la Flotte des *La-*

(*a*) *Hiſt. Natur.* Lib. XVIII. Cap. II. Voiez là-deſſus la la Note du P. *Hardouin*.

(*b*) *Quæſtion. Roman.* 85.

(*c*) Leg. XII. §. 5. D. *De Inſtruct. & Inſtrum. legat.*

(*d*) *Joann. Pincier.* Parerga Otii Marburgenſis Philologica, *Lib.* III. *Cap.* 12. pag. 354, 355.

(*e*) Lib. VIII. Cap. 84.

Lacédémoniens, leva le bâton pour frapper un de ſes Officiers, qui prenoit le parti des Séditieux ; Mr. *Hudſon* avoit remarqué, après JUSTE (*a*) LIPSE, ſans le nommer, que, chez les anciens *Grecs*, les Généraux portoient le Bâton (βακτηρία), qui étoit en même tems une marque de leur dignité. Mr. *Duker* ne rejette pas entiérement cette penſée : il voudroit néanmoins, pour pouvoir aſſûrer, que l'uſage étoit général parmi la Nation Gréque, d'autres autoritez, que ce paſſage de *Thucydide*, & un autre de (*b*) XENOPHON, qu'on allégue. Car, dans le dernier, il s'agit auſſi d'un *Lacédémonien*, nommé *Cléarque*, qui, *de la main gauche tenoit une Pique, & de la droite, un Bâton.* Ainſi il pourroit être, que ce fût une Coûtume particuliére aux Capitaines de *Lacédémone*. Ce qui donneroit encore plus lieu de le croire, c'eſt que, comme l'a remarqué le docte CASAUBON (*c*), & les Grands, & les Petits, chez les *Lacédémoniens*, (*d*) portoient des Bâtons, de différentes ſortes : mais à *Athénes* ce n'étoit pas la mode ; on paſſoit même pour vain & orgueilleux, ſi l'on portoit un Bâton. Mr. *Duker* cite un autre exemple, qu'il a trouvé dans (*e*) PLUTARQUE, & où c'eſt, dit-il, un Roi des *Lacédémoniens*, *Eurybia-*

(*a*) *De Militia Roman.* Lib. V. Dial. XVIII. pag. 220. *Edit. Plantin.*

(*b*) *De Expedit. Cyr.* Lib. II. Cap. 3. §. 7. *Ed. Oxon.*

(*c*) Not. in *Theophraſt. Character.* Cap. 5.

(*d*) Voiez auſſi MEURSIUS, *Laconic. Miſcellan.* Cap. 23.

(*e*) In *Vit. Themiſtocl.* pag. 417. E.

biade, qui léve auſſi le bâton contre *Thémiſtocle*. Je vois cet exemple, rapporté encore par (*a*) ELIEN, qui parle d'*Eurybiade* ſimplement comme *Lacédémonien*. PLUTARQUE ne lui donne pas (*b*) non plus le titre de *Roi*, mais ſeulement d'*Amiral*. Il n'y a que (*c*) CORNE'LIUS NE'POS, qui le fait *Roi*; quoi qu'il ne fût pas même du ſang Roial, ſelon (*d*) HERODOTE; ainſi que l'a remarqué feu Mr. PE'RIZONIUS (*e*).

Entre les Notes Géographiques, il y en a une, que ſa longueur a fait renvoier tout à la fin des *Addenda*. L'abrégé que nous allons en donner, fera comprendre l'érudition & les recherches curieuſes de Mr. *Waſſe* en ce genre. C'eſt la deſcription & l'Hiſtoire de *Cyzique*, fameuſe Ville de l'*Aſie Mineure*, près de l'*Helleſpont*. Cette Ville, dit nôtre ſavant Anglois, étoit ſituée, ſelon PTOLOME'E, au 55. degré de Longitude, & au 41. degré, dix minutes, de Latitude: ſous les Monts *Didyme* & *Adraſtée*, comme il paroît par (*f*) ZOSIME, & par PLUTARQUE (*g*). Elle avoit un Fauxbourg, que (*h*) PROCOPE appelle *Artace*; & il eſt parlé d'une Montagne de même nom, dans (*i*) ETIENNE *de Byzance*; & d'une Fon-

(*a*) *Var. Hiſt.* Lib. XIII. Cap. 40.
(*b*) *Ubi ſupr. & Apophthegm.* pag. 184. B.
(*c*) *Themiſtocl.* Cap. 4. (*d*) Lib. VIII. Cap. 42.
(*e*) *In d. l. Aelian.* (*f*) Lib. II. Cap. 31.
(*g*) In *Vit. Lucull.* pag. 497. B.
(*h*) *De Bell. Perſic.* Lib. I. Cap. 25. (*i*) Voc. Ἄρτακη.

Fontaine, dans le Poëme des *Argonautes* (*a*) attribué à ORPHE'E. DIODORE *de Sicile* (*b*) & POLYEN (*c*), font mention d'un endroit du Territoire de *Cyzique*, qui s'appelloit Κλῆροι: & le dernier ſemble renfermer dans ce Territoire tout le Païs qui eſt entre le Fleuve *Eſépe*, & *Harpagée*. STRABON (*d*) dit que les *Dolions*, anciens Habitans de *Cyzique* du tems d'HOME'RE, s'étendoient depuis le Fleuve *Eſépe*, juſqu'à celui de *Rhyndaque*, & aux Marais de *Daſcylée*. PAUSANIAS (*e*) donne auſſi clairement à entendre, que l'Ile de *Proconéſe* appartenoit aux *Cyzicéniens*. STRABON (*f*) y joint la Ville de *Priape*, & le Païs d'*Adraſtée*. De ſorte que le Rhéteur (*g*) ARISTIDE a pû dire véritablement, que le Territoire de *Cyzique* auroit ſuffi à pluſieurs Peuples. *Cyzique* étoit (*h*) ſituée & dans une Ile, & dans une Preſqu'ile: la Ville étant moitié dans l'Ile, moitié dans le Continent. Deux Ponts, qu'ALE'-

(*a*) *Verſ.* 524. dit Mr. *Waſſe.* Je ne trouve là rien, mais au verſ. 492. Κρήνη ὑπ' Ἀγραυλὴ &c. Et le Poëte parle de cette Fontaine, comme voiſine de l'*Helleſpont*. Joignez-y le Scholiaſte d'*Apollonius*, ſur *Argonaut.* I, 957. où les mêmes mots ſe trouvent.

(*b*) Lib. XIII. Cap. 50. (*c*) *Strategem.* Lib. II. Cap. 24.

(*d*) Lib. XIII. pag. 878. *Edit. Amſtel.*

(*e*) *Arcad.* ſeu Lib. VIII. Cap. 46.

(*f*) *Ubi ſupr.* pag. 879.

(*g*) *Panegyric. Cyzic.* Tom. I. pag. 238. *Ed. Oxon.* (p. 416. *Ed. Genev.*)

(*h*) *Apollon. Rhod.* Argon. Lib. I. verſ. 936, & ſeqq. *Valer. Flacc.* Lib. II. verſ. 630, & ſeqq. *Ariſtid.* ubi ſupr. *pag.* 237, 238. (414, 415.) *Stephan.* voc. Κυζίκ. *Ovid.* Triſt. Lib. I, Eleg. X. verſ. 29, 30.

qu'ALE'XANDRE le *Grand* y avoit (*a*) fait faire, réüniſſoient ces deux parties. Elle étoit fort grande. STRABON lui donne (*b*) plus de cinq cens Stades d'étenduë. Du tems de (*c*) CICE'RON elle étoit la plus célèbre de toute l'*Aſie*. Elle eut (*d*) divers noms, *Arctonnéſe*, *Dolionis*, *Dindymis*. Un Poëte (*e*) Latin l'appelle, *la froide Cyzique*; c'eſt ſeulement à cauſe de ſon air groſſier, à ce que dit (*f*) ISAC VOSSIUS. Elle fut bâtie dans la XXIV. Olympiade, ſelon EUSE'BE (*g*), trente-quatre ans après *Troie*, ſelon (*h*) un autre Chronologiſte. VELLE'IUS PATERCULUS (*i*), & STRABON (*k*) la donnent pour une Colonie des *Miléſiens*. ARISTIDE (*l*) fait remonter plus haut ſon origine: il dit qu'elle fut fondée par *Apollon* lui-même, qui y avoit un Oracle fort célèbre. Mais la choſe eſt rapportée plus diſtinctement dans les Fragmens qui nous reſtent de (*m*) CONON. *Cyzique*, dit-il, Fils d'*Apollon*, Roi des *Pélasgiens* en *Theſſalie*, étant chaſſé de là, avec ſes gens, par les *Eoliens*, bâtit une Ville de ſon nom dans une Preſqu'ile d'*Aſie*. Il épouſa enſuite *Clyté*, Fille de

(*a*) *Pline*, Hiſt. Natur. Lib. V. Cap. 32. *Strabon*, Lib. XII. pag. 861. (*b*) *Ibid.*
(*c*) Orat. *pro Leg. Manil.* Cap. 8.
(*d*) *Pline*, ubi ſupr. *Stephan.*
(*e*) *Propert.* Lib. III. Eleg. XXI. *verſ.* 1.
(*f*) Obſerv. *in Catull.* pag. 107. (*g*) *Chronic.* pag. 120.
(*h*) Auctor *Chron. Paſchal.* (*i*) Lib. II. Cap. 15.
(*k*) Lib. XIV. pag. 941. (*l*) *Panegyr. Cyzic.* pag. 237. (414.)
(*m*) Apud *Phot.* Cod. 186. Cap. 41. pag. 450.

de *Mérops*, Roi des environs du *Rhyndaque*; & par-là il ſe rendit puiſſant. Les *Argonautes* étant abordez ſur ſes côtes, *Jaſon* le tua ſans le connoître. Comme il ne laiſſoit point d'Enfans, les *Pélasgiens* changérent leur Gouvernement en Ariſtocratie. Mais dans la ſuite les *Tyrrhéniens* les chaſſérent de *Cyzique*: (*a*) & ceux-ci à leur tour furent chaſſez par un Corps de *Miléſiens*, qui les aiant vaincus, s'établirent eux-mêmes dans *Cyzique*. Voilà qui concilie les diverſes opinions, & qui ſert auſſi à expliquer un paſſage (*b*) d'OVIDE, que SCALIGER avoit (*c*) mal entendu. Du reſte, la grande antiquité de *Cyzique* paroît par les caractéres d'une (*d*) Inſcription qui ſe voit encore aujourd'hui ſur un Marbre apporté de là à *Veniſe*. Mais cette Ville étoit conſidérable par bien d'autres endroits. FLORUS parlant ſelon l'exacte vérité, & non en Rhétoricien, la repréſente (*e*) comme ornant les Côtes d'*Aſie*, par ſes Murailles, ſa Forteresſe, ſon Port,

(*a*) Mr. *Waſſe* ici, comme ailleurs, rapporte ſeulement l'Original. La Verſion Latine eſt extrêmement fautive en cet endroit. Car le Traducteur, pour n'avoir pas compris une figure de Grammaire *Μλησίων μοῖρα μάχῃ νικήσαντες*) s'exprime comme ſi les *Thyrrhéniens* étoient demeurez ſeuls maîtres de *Cyzique*, après avoir chaſſé les *Pélasgiens*, qui, ſelon lui, ſont les mêmes que les *Miléſiens*. Je ſuis ſurpris, que *Thomas Gale*, qui publia ces Fragmens de *Conon* en 1675. parmi ſes *Hiſtoriæ Poëticæ Scriptores Antiq.* n'ait rien dit ſur une ſi mauvaiſe Verſion.

(*b*) *Triſt.* I, 10, 30. (*c*) In *Euſeb.* num. 743. pag. 46.
(*d*) Voiez la *Palæographia* du P. *Monfaucon*, pag. 141, 144.
(*e*) Lib. III. Cap. 5. *num.* 15.

Port, ſes Tours de Marbre; & il ajoûte, que *Mithridate* tourna contr'elle toutes ſes forces, la tenant une autre *Rome*. Ses Bâtimens (*a*) Publics étoient de la derniére magnificence; ſur tout un de ſes Temples (*b*) qui, pour ſa grandeur & ſa beauté, a été mis par quelques-uns (*c*) au rang des Merveilles du Monde. Il y avoit deux Ports, qui ſe pouvoient fermer, & plus de deux cens endroits à tenir des Vaiſſeaux: (*d*) trois Arcenaux, un pour les Armes, le ſecond pour les Machines de Guerre, le dernier pour les Munitions de bouche. Trois Architectes, en titre d'office, avoient ſoin des Edifices Publics, & des Machines. Près (*e*) d'une de ſes Portes, nommée *Trachia*, on voioit ſept Tours, où il ſe formoit un Echo, qui repetoit pluſieurs fois les mêmes mots. Le (*f*) lieu, où s'aſſembloit le Conſeil de la Ville, étoit bâti ſans aucun Clou, & de maniére, que les Poutres pouvoient être ôtées & remiſes, ſans que rien appuiât l'édifice. Le Rhéteur ARISTIDE avoit fait une Harangue (*g*) entiére à la louange des Bains de

(*a*) *Ariſtid.* ubi ſupr. pag. 239, *& ſeqq. Plin.* Hiſt. Nat. *Lib.* XXXVI. *Cap.* 15. *Xiphilin*, in *Antonin. Pio*, pag. 799.

(*b*) On peut voir les remarques de Mr. *Maſſon* ſur ce Temple, dans ſes *Collectanea*, à la tête de l'Edition d'*Ariſtide* publiée à *Oxford* par Mr. *Jebb*, (ſur l'année de J. *Ch.* 167. §. 10.)

(*c*) *Malel.* pag. 364. *Chronic. Alexandrin.* pag. 264.

(*d*) *Strabon*, Lib. XII. pag. 861, 862.

(*e*) *Pline*, Hiſt. Nat. Lib. XXXVI. Cap. 15.

(*f*) *Plin.* ibid.

(*g*) Avant ſon départ de *Cyzique*. Voiez la V. *Harangue Sacrée*, pag. 350. (624.) & les *Collectanea* de Mr. *Maſſon*, ubi ſupr. §. 14.

de *Cyzique*. Les Arts Méchaniques fleuriſſoient dans cette Ville. VITRUVE, grand Architecte, (*a*) vante ſes *Triclinia*, ou Sales à manger. Les *Statéres* de *Cyzique*, dont un Antiquaire de nos jours (*b*) a donné la figure, étoient célèbres (*c*) pour la beauté & la bonté de leur coin. La *Teinture de Cyzique* étoit paſſée en proverbe, dès le tems du Poëte (*d*) ARISTOPHANE. Sous les Empereurs il y avoit (*e*) divers Corps d'Ouvriers, entr'autres de ceux qui (*f*) travailloient en laine, & qui étoient obligez de fournir tous les ans au Tréſor Public un certain nombre d'Habits, pour les Gens de Guerre. L'*Iris*, qui croît dans le Païs de *Cyzique*, eſt la (*g*) meilleure, au jugement d'HE'ROPHILE, (*h*) Médecin fort ancien. D'autres Villes ont pris leur nom de quelques Habitans célèbres: mais un Roi a pris de celle-ci le (*i*) nom d'*Antiochus* le *Cyzicénien*. A l'égard

(*a*) *De Architectur.* Lib. VI. Cap. 10.

(*b*) *Beger*, Theſaur. Brandenburg. *Part.* I. pag. 490.

(*c*) *Suidas*, voc. Κυζικηνοὶ ϛατῆρες.

(*d*) In *Pace*, verſ. 1176. Voiez *Suidas* & *Héſychius*, au mot Βάμμα Κυζικηνόν.

(*e*) Voiez le *Code Theodoſien*, Tit. *de Murilegulis* &c. & là-deſſus *Jaques Godefroi*, Tom. III. pag. 504, 506, 509.

(*f*) *L'nyſi.* Voiez *Sozoméne*, Hiſt. Eccl. Lib. V. Cap. 15.

(*g*) Ἶρις χρηϛοτάτη.

(*h*) Ἐν τῷ Περὶ μυρῶν, dit Mr. *Waſſe*. Je ne ſai, d'où il a tiré cela. Je vois même que Mr. *Fabricius*, *Biblioth. Græc.* Tom. XII. pag. 187. où il donne une liſte de tous les Ouvrages de ce Médecin, citez par les Anciens, n'en indique aucun Περὶ Μυρῶν. A l'égard de la choſe même, ce n'eſt pas l'*Iris* du Païs de *Cyzique*, qui paſſoit, chez les Anciens, pour la meilleure; mais celle d'*Illyrie*. Voiez DIOSCORIDE, Lib. I. Cap. 1. THEOPHRASTE, *Hiſt. Plant.* Lib. VI. Cap. 28. PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. XXI. Cap. 7.

(*i*) Parce qu'il avoit été élevé à *Cyzique*. JOSEPH. *Antiq.*

l'égard des Loix, (*a*) STRABON compare celles de *Cyzique* avec les plus excellentes des Villes du Monde les mieux policées, comme des *Rhodiens*, de *Marſeille*, de *Carthage*. Sous l'Empire de *Valentinien*, *Cyzique* avoit de ſi bonnes murailles, qu'elles étoient imprenables, au jugement (*b*) d'AMMIEN MARCELLIN. Là on gardoit auſſi les (*c*) Tréſors des Empereurs. *Philippe Aridée*, Roi de *Macédoine*, l'avoit en vain (*d*) aſſiégée, en l'Olympiade CXIV. Et elle ſoûtint, en (*e*) l'Olympiade CLXXIII. le choc de *Mithridate*, qui vint fondre ſur elle avec trois cens mille (*f*) hommes. Voici du reſte le différent ſort qu'elle eut, depuis les plus anciens tems. Comme elle étoit ſans murailles, du tems que (*g*) *Xerxès*, Roi de *Perſe*, fit ſon Expédition dans l'*Aſie Mineure*, elle ſe rendit à ſes Satrapes. Elle (*h*) abandonna le parti des *Athéniens*, en l'Olym-

Antiq. Jud. Lib. XIII. Cap. 10. §. 1. C'eſt *Antiochus*, Fils d'*Antiochus Sidétès*, & de *Cléopatre*, & Frére de Mére d'*Antiochus Grypus*, Roi de *Syrie*.

(*a*) Lib. XII. pag. 862.

(*b*) Lib. XXVI. Cap. 8. pag. 509. *Ed. Valeſ. Gronov.*

(*c*) *Marcellin.* ibid.

(*d*) *Diodore de Sicile*, Lib. XVIII. Cap. 51.

(*e*) Ou plûtôt, en l'Olympiade 176. l'an de *Rome* 680.

(*f*) STRABON dit, que *Mithridate* avoit cent cinquante mille hommes d'Infanterie, beaucoup de Cavalerie, & quatre cens Vaiſſeaux: *Lib.* XII. pag. 862.

(*g*) *Hérodote*, Lib. VI. Cap. 33. Mais il s'agit-là de *Darius*, Fils d'*Hyſtaſpe*, Pére de *Xerxès*.

(*h*) C'eſt ce que l'on trouve dans DIODORE *de Sicile*, Lib. XIII. Cap. 40. Car Mr. *Waſſe* ne cite ici aucun garant de ce fait. J'ai ſuppléé ou rectifié, ou rapporté plus diſtinctement, quelques autres Citations; & mieux rangé les choſes en certains endroits. Il y a un peu de confuſion dans toute cette Note.

l'Olympiade XCIII. mais *Thrasybule* la fit rentrer sous leur obéïssance. Quelque tems après, elle fut (*a*) prise par *Mindare*, Amiral des *Lacédémoniens*; & aussi-tôt reprise, elle retourna à ses anciens Maîtres. Vers ces tems-là, elle fut environnée de murailles, comme on (*b*) peut l'inferer de XE'NOPHON. Elle rendit de grands services aux *Romains* (*c*) dans leur Guerre avec *Mithridate*; à cause de quoi ils (*d*) lui accordérent des honneurs considérables; & une augmentation de Terres. Sous *Auguste*, (*e*) aiant fait mourir quelques Citoiens Romains dans une Sédition, elle fut réduite en servitude, & perdit ses Priviléges. Mais (*f*) cet Empereur la rétablit peu de tems après, en son prémier état. *Tibére* depuis, sur je ne sai quel prétexte, lui ôta de nouveau sa liberté. Sous l'Em-

(*a*) *Diod. de Sicil.* Lib. XIII. Cap. 49, *& seq. Plutarch.* in *Alcibiad.* pag. 207.

(*b*) Je m'imagine que Mr. *Wasse* infére cela, de ce que dit XE'NOPHON, *Hist. Græc.* Lib. I. Cap. 1. §. 9. en parlant de l'Expédition d'*Alcibiade*, pour reprendre *Cyzique*, dont *Mindare* s'étoit rendu maître; c'est qu'*Alcibiade* haranguant ses Soldats, leur représentoit la nécessité d'attaquer les Ennemis par mer & par terre, & de *forcer* les MURAILLES de la Ville: "Ὅτι ἀνάγκη εἴη καὶ ναυμαχεῖν, καὶ πεζομαχεῖν, καὶ τειχομαχεῖν. Je voi aussi que FRONTIN, *Strategem.* Lib. III. Cap. 9. dit qu'*Alcibiade* MUROS [Cyzici] *transcendit.* On peut consulter là-dessus la Note de Mr. *Oudendorp*, le nouvel Editeur.

(*c*) *Appien*, De Bell. Mithrid. *p.* 220, & seqq. *Edit. Steph.*

(*d*) *Strabon*, Lib. XII. pag. 862, 863.

(*e*) *Dion Cassius*, Lib. LIV. pag. 601. *Ed. H. Steph. Euseb.* Chron. ad Ann. 1995. Il n'y a rien de cela dans *Strabon*, que Mr. *Wasse* cite aussi.

(*f*) *Dion Cassius*, ibid. *pag.* 615.

l'Empire de *Julien* (*a*) les *Cyzicéniens* députérent à cet Empereur, pour demander que les Temples du Paganiſme fuſſent rebâtis chez eux. Dans la révolte de *Procope* contre les Empereurs *Valentinien* & *Valens*, (*b*) *Cyzique* fut priſe par un des Capitaines de cet Uſurpateur. Depuis elle alla de plus en plus en décadence, avec l'Empire Romain, dont elle faiſoit partie. Les *Sarazins* la prirent ſous *Conſtantin Pogonate*, environ l'année 675. de Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST. (*c*) Ces Barbares ne la gardérent pas long tems: leur Flotte y fût brûlée entiérement, par l'invention du *Feu Grec*, que fournit *Callinique*, Architecte Egyptien. Les *Sarazins* depuis ruinérent (*d*) *Cyzique*, ſous *Conſtantin Copronyme*, en l'an 760. Elle avoit été déjà preſque reduite en cendres, & une grande partie engloutie, par un Tremblement de Terre qui arriva en l'année (*e*) 543. le 6. de *Septembre*. Sous l'Empire d'*Alexis Comnéne*, (*f*) les *Turcs* la prirent encore une fois,

(*a*) *Sozomen.* H. Eccl. Lib. VI. Cap. 15.

(*b*) *Amm. Marcell.* Lib. XXVI. Cap. 8.

(*c*) *Cedren.* pag. 437. Voiez auſſi *Zonare*, Annal. Lib. XIV. Cap. 20. & *Cantacuzen.*

(*d*) CEDRENUS *alicubi*, dit Mr. *Waſſe*. Je ne trouve cela nulle part dans cet Hiſtorien.

(*e*) Et non pas CCCCXLIII. comme dit ici Mr. *Waſſe*, qui ne cite aucun garant. Mais cela eſt rapporté par CE'DRE'NUS, qui marque ainſi le jour du Tremblement de Terre, & l'*Indiction VI.* pag. 307. *Ed. Baſil.* Voiez auſſi *Theophane*, cité par le P. PAGI, in Ann. 543.

(*f*) En MCXVIII. dit Mr. *Waſſe*. Mais cela arriva pluſieurs années auparavant. Car il l'a tiré ſans doute de l'Hiſtoire d'*Alexis Comnéne*, écrite par *Anne* ſa Fille,

fois; mais on la reprit ſur eux, après les avoir bien battus.

Il y auroit beaucoup à dire ſur ce qui regarde les beaux génies & les Savans de *Cyzique*. Mr. *Waſſe* ſe contente, dit-il, de toucher en peu de mots cet Article. Cependant il donne un Catalogue d'Ecrivains, ou autres Hommes Illuſtres de *Cyzique*, qui occupe près d'une page. Aucun de ces Auteurs n'eſt parvenu juſqu'à nous.

FINISSONS cet Extrait, en rapportant le jugement que Mr. *Duker* porte, dans ſa *Préface*, touchant l'Auteur, ou les Auteurs, des *Scholies Gréques*. Car il eſt de l'avis de *Henri Etienne*, qui a cru, (*a*) que ces Scholies ne ſont pas d'un ſeul, mais de pluſieurs Grammairiens, & qu'elles ont été enſuite raſſemblées peu-à peu en un corps par d'autres. C'eſt auſſi l'opinion du grand (*b*) CASAUBON, & du célèbre (*c*) Mr. FABRICIUS. Le Manuſcrit de *Caſſel* la confirme: car il n'y avoit d'abord qu'une partie des Scholies imprimées; & on y voit enſuite beaucoup d'additions d'une main plus récente. Dans les Scholies mêmes on trouve les noms de trois anciens Grammairiens, *Antylle*, *Aſclépius*, & *Phébammon*. SUÏDAS parle d'un (*d*) *Sabinus*, qui avoit écrit des Commen-

le, *Lib.* VI. pas loin de la fin; où il s'agit de choſes paſſées long-tems avant l'année 1118. qui eſt celle où cet Empereur mourut.

(*a*) Pag. 575. & 585. (*b*) In *Diog. Laert.* Lib. III. §. 47.
(*c*) De *Thucyd.* §. 6. (*d*) Voc. Σαβῖνος.

mentaires sur *Thucydide*: & il faut y joindre *Evagoras* de *Linde*, dont le même Lexicographe cite un (*a*) Ouvrage où il traitoit les Questions Grammaticales qu'on proposoit sur l'Histoire de *Thucydide*. Pour ce qui regarde le tems, auquel ont vécu ces anciens Interprêtes de nôtre Historien, on ne peut rien déterminer de certain, par les Scholies mêmes. *Sabinus*, à ce que dit *Suïdas*, florissoit sous l'Empereur *Hadrien*. VOSSIUS (*b*) fait vivre *Antylle* & *Asclépius* du tems de *Valentinien*, *Valens*, & *Gratien*. Mr. FABRICIUS soupçonne que le Rhéteur *Phébammon* étoit contemporain de *Synésius*, c'est à-dire, qu'il vivoit sous le régne d'*Arcadius*. On lit en un (*c*) endroit des Scholies qu'un Empereur Romain fit mettre à *Byzance*, dans le Cirque, le Trepié du butin fait sur les *Perses*, lequel *Pausanias* avoit dédié à *Apollon*. L'Auteur de cette Note n'a pû vivre avant *Constantin le Grand*, qui est celui, par ordre duquel les Trépiez de *Delphes* furent transportez à *Constantinople*; sur quoi on renvoie aux savantes (*d*) Notes de l'Illustre Baron DE SPANHEIM sur *Callimaque*. Dans une autre (*e*) Scholie, GRE'GOIRE *de Nazianze* est cité: par conséquent celui, de qui elle est, n'étoit pas plus ancien que l'Empereur *Julien*. De

(*a*) Τῶν παρὰ Θουκυδίδῃ ζητουμένων κατὰ λέξιν. VOC. Εὐαγόρας, Λίνδιος.

(*b*) *De Historic. Græcis*, Lib. II. Cap. 18.

(*c*) In *Lib.* I. *Cap.* 132. (*d*) In *Hymn. in Del.* pag. 391.

(*e*) In *Lib.* III. *Cap.* 37.

De là il paroît auſſi, qu'il étoit Chrétien, auſſi bien que l'Auteur d'une (*a*) autre Scholie, qui fait alluſion à un (*b*) Paſſage des *Actes des Apôtres*. Le fameux *Béliſaire*, qui vivoit ſous *Juſtinien*, eſt cité dans une des Scholies particuliéres (*c*) au Manuſcrit de *Bâle*.

Quelques-unes des Scholies ſur *Thucydide* ſe trouvent mot-à-mot dans SUÏDAS; & cela donne lieu à la même queſtion que l'on fait au ſujet de celles d'*Ariſtophane*, ſavoir, qui eſt le Copiſte, ou l'Auteur du Lexicon, ou les Auteurs des Scholies? Mr. *Duker* croit, que c'eſt *Suidas*, puis qu'il cite *Marcellin*, que l'on fait certainement être moins ancien qu'*Antylle* & qu'*Aſclépius*. Mais il trouve auſſi vraiſemblable, qu'aux anciennes Scholies on en a ajoûté quelques-unes tirées de *Suidas*; & il l'infére d'un exemple qu'on en voit à la marge du Manuſcrit de la Bibliothéque d'*Utrecht*.

N'oublions pas un ornement très-utile, qu'on n'a eû garde d'omettre dans cette Edition: ce ſont deux Cartes, ajuſtées à l'Hiſtoire de *Thucydide*, l'une de l'ancienne *Gréce*; l'autre, de la *Sicile* ancienne. Dans un coin de la derniére, on voit à part la Ville de *Syracuſe*, & ſes environs.

(*a*) In *Lib.* III. *Cap.* 38. num. 79. (*b*) *Actes*, XVII, 21.
(*c*) In *pag.* 286.

A R-

ARTICLE II.

THE *Uſefulneſs, Truth, and Excellency of the* CHRISTIAN REVELATION, *defended againſt the* Objections *contain'd in a late Book, intitled,* CHRISTIANITY as old as the Creation &c. *By* JAMES FOSTER, The *Second Edition, with the Addition of a Poſtſcript.* LONDON: Printed for *J. Noon* &c. M. DCC. XXXI.

C'eſt-à-dire:

L'*Utilité*, la *Vérité*, & l'*Excellence* de la RÉVÉLATION CHRÉTIENNE, défenduës contre un Livre publié depuis peu, qui a pour titre: LA *Religion Chrétienne auſſi ancienne que la Création* &c. Par JAQUES FOSTER. En grand *Octavo*, pagg. 367. ſans la *Préface*. Seconde Edition, augmentée d'un *Poſtcrit*. A *Londres*, chez *J. Noon*, 1731.

NOUS l'avions bien cru, que le Livre de Mr. TINDAL, dont nous donnames l'Extrait, ne demeureroit pas ſans réponſe. Il en a paru pluſieurs. Voici celle, qui paſſe pour la plus ſolide, la plus préciſe, & la plus dégagée de tout ce qui peut donner priſe à l'Adverſaire. Auſſi a-t-elle été ſi bien reçuë

du Public, qu'il a fallu la rimprimer en moins d'un an. Nous allons en rendre un compte exact, & auſſi étendu, que le demande l'importance de la matiére.

L'AUTEUR fait, dans ſa *Préface*, quelques remarques ſur les progrès & les cauſes de l'Incrédulité, parmi les *Anglois*. Tout le monde, dit-il, s'apperçoit qu'elle s'eſt depuis peu extrêmement accruë. Cela paroît d'autant plus étrange, que nôtre Siécle ſe pique beaucoup d'examiner tout avec liberté, & de ne recevoir ni rejetter aucun ſentiment en matiére de Religion, que ſur de bons fondemens. Je ne prétens point déterminer certaines cauſes générales, auxquelles on puiſſe attribuer cet effet; moins encore décider poſitivement, que l'Incrédulité vient toûjours de quelque motif vicieux, ou de quelque Paſſion déréglée. Il y a une infinité de Préjugez, par leſquels les Hommes ſe laiſſent ſéduire imperceptiblement, encore même qu'ils aient un *bon Eſprit*, & un *Cœur honnête*. On ne ſauroit connoître avec certitude les principes & les vuës, qui influent ſur les opinions de telle ou telle perſonne en particulier; cela eſt reſervé pour le jour auquel *les ſecrets de tous les Cœurs ſeront découverts*. Le plus loin qu'on peut aller ici, c'eſt de dire en général, que ce qui fait des Incredules, c'eſt un *manque de ſincérité*, ou quelque *méchanceté*, ou une *erreur volontaire*. Mais ces accuſations vagues ſont auſſi aiſément intentées par les *Bigots* & les *Enthouſiaſtes*, contre ceux qui combattent les fauſſes Religions; que par

par les Défenſeurs de la Vraie Religion, contre leurs Antagoniſtes. Quoi qu'il en ſoit, ajoûte l'Auteur, je ne ſaurois paſſer ſous ſilence un Préjugé bien fort & très-commun, qui porte viſiblement les Incrédules à ſe declarer contre la *Religion Chrétienne*; Préjugé, auquel les *Chrétiens* eux mêmes donnent lieu entiérement, & dont par conſéquent il n'eſt pas hors de leur pouvoir d'arrêter l'impreſſion, comme il n'a tenu qu'à eux de la prévenir: J'entens celui que forment les corruptions dans la Doctrine, & les Superſtitions groſſiéres dans le Culte, par leſquelles ils ont défiguré la ſimplicité & la beauté du véritable Chriſtianiſme, & dont ils ont exigé la créance & la pratique avec plus d'ardeur, que de ce qui regarde les Devoirs mêmes de la Morale. Les Ennemis de nôtre Sainte Religion, ſans ſe donner la peine d'examiner ces ſortes de choſes étrangéres, les ont confonduës avec les Véritez les plus eſſentielles qu'elle enſeigne; & ainſi ils ne l'ont condamnée que ſur un faux expoſé. Triſte réflexion! Que les *Chrétiens* fourniſſent eux-mêmes aux Incrédules les armes dont ceux-ci peuvent ſe ſervir contr'eux avec le plus de ſuccès! mais, d'autre côté, preuve certaine de l'eſprit ſuperficiel & du peu de jugement avec lequel les Incrédules s'y prennent ſur de tels points: puis que, de la maniére qu'ils agiſſent, ils ne rendent pas aux Ecrivains du Nouveau Teſtament la juſtice la plus commune que l'on doit à toute ſorte d'Auteurs. Outre que, s'il faut ainſi prendre de la ſeconde main les

principes d'une Religion, & la rejetter avant que de l'avoir examinée en elle-même; il n'y a plus de régle par où l'on puiſſe diſtinguer la vraie Religion d'avec les fauſſes; & il ne ſera pas poſſible qu'aucune Révélation, que DIEU veuille communiquer aux Hommes, s'établiſſe dans le monde, quelque parfaite qu'elle ſoit, & quoi qu'elle porte avec ſoi ſes Lettres de créance les plus authentiques & les plus éclattantes.

C'eſt néanmoins le tour qu'on a pris dans le Livre intitulé, *La Religion Chrétienne auſſi ancienne que le Monde* &c. quoi que l'Auteur faſſe quelquefois ſemblant de vouloir rendre ſervice à cette Religion, en la ramenant à ſa pureté. Mr. FOSTER déclare, qu'en publiant ſes remarques ſur cet Ouvrage, il ne s'eſt point attaché à ſuivre ſon Adverſaire pié-à pié, & examiner Chapitre après Chapitre; parce qu'une grande partie de ce qu'on y trouve, eſt hors du ſujet; & pour le reſte, les mêmes ſentimens ſont ſouvent repetez, par-ci par-là, ſans beaucoup de méthode ou de liaiſon. Il ſuffiſoit d'en prendre la ſubſtance, & de la réduire à certains chefs, autant que la cauſe du Chriſtianiſme y peut-être intéreſſée. Nôtre Auteur ne va pas non plus juſqu'à conteſter tous les principes ſur leſquels Mr. *Tindal* fait le plus de fond: car quelques-uns, dit-il, étant bien expliquez (en quoi l'Ecrivain, que je réfute, manque beaucoup) me paroiſſent vrais: il n'y a que les conſéquences, qu'il en tire, qui ſoient fauſſes & ſophiſtiques.

LE

Le corps de l'Ouvrage commence par un Préambule, où Mr. *Foſter* témoigne d'abord une noble confiance en la bonté de ſa cauſe (*a*). Bien loin de trouver mauvais, que les Incrédules propoſent leurs objections, ou de vouloir leur ôter cette liberté, il conſent & il ſouhaitte même qu'ils puiſſent ſans crainte lever le maſque, & attaquer directement de toutes leurs forces. Cela même que la Religion eſt de la plus haute importance pour le Genre Humain, fait, ſelon lui, qu'il doit être d'autant plus permis de l'examiner & d'en diſputer librement: tout ce qui ſent la gêne & la contrainte à cet égard, eſt non ſeulement un attentat ſur les droits naturels les plus ſacrez de tous les Hommes, mais encore un deshonneur pour la Religion elle-même. (*b*) „ Ne nous épouvantons „ pas des conſéquences. La Vérité ne ſauroit „ jamais ſouffrir de l'examen le plus ſévére „ d'une Raiſon impartiale; & il eſt de l'intérêt public du Genre Humain, que la Fauſſeté ſoit découverte. Depuis peu d'années „ on a publié divers Livres en faveur de l'Incrédulité, ſur tout celui qui a pour titre, (*c*) „ *Diſcours ſur les Fondemens & les Raiſons de* „ *la Religion Chrétienne* &c. Bien loin que de „ tels Ecrits aient porté du préjudice à la Religion Chrétienne, ils lui ont été fort utiles, en ce qu'ils ont engagé pluſieurs excellentes Plumes à en entreprendre la défenſe, &

(*a*) Pag. 1, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 3.
(*c*) Par feu Mr. *Collins*, publié en 1724.

„ & à mettre les preuves de ſa Divinité dans „ un plus grand jour, qu'on n'avoit encore „ fait. Je ne doute pas, que l'Auteur du Li„ vre, intitulé, *Le Chriſtianiſme auſſi ancien „ que le Monde*, ne donne auſſi occaſion à des „ Défenſes, où l'on prouvera ſi ſolidement „ l'excellence & les avantages de la Révéla„ tion Chrétienne, que cela ſervira à affermir „ dans ſa créance les perſonnes qui cherchent „ la Vérité ſincérement & ſans prévention. Si „ le Diſcours ſuivant contribuë quelque choſe „ à ce bon deſſein, je n'ai pas beſoin, ajoûte „ nôtre Auteur, d'une plus ample Apologie.

Il rend enſuite juſtice, autant qu'il peut, au mérite de ſon Adverſaire, & à ſa maniére d'écrire. Après quoi, il établit (*a*) clairement l'état de la queſtion; ce qui étoit ſans doute fort néceſſaire. Il ne s'agit point ici de l'*excellence ſuprême & immuable* de la *Religion Naturelle*, ni de ſavoir, ſi cette Religion, qui fait la *partie la plus grande de beaucoup & la meilleure du Chriſtianiſme*, eſt *auſſi ancienne que le Monde*, & *auſſi étenduë que la Nature Humaine*. Il n'eſt pas queſtion non plus de ſavoir, ſi le *principal deſſein* de la Révélation eſt d'éclaircir, d'expliquer, de rétablir cette *Religion primitive* dans ſa pureté & ſa perfection originale, d'aider & d'avancer la pratique exacte & univerſelle de ſes Devoirs; ni enfin ſi la *Raiſon* eſt nôtre *Juge en dernier reſſort* ſur toutes les matiéres à examiner en fait de Religion, & une *Régle* par laquelle on doit juger de la *Révélation* elle-mê-

(*a*) Pag. 4, & ſuiv.

même. On admet l'affirmative, ſur tous ces points; & ainſi on en parle toûjours comme de Principes reconnus de part & d'autre. Mais voici les chefs auxquels on réduit tout ce de quoi on ne convient pas avec Mr. *Tindal*. Ces chefs ſont au nombre de cinq, qui occupent autant de Chapitres.

Dans le I. nôtre Auteur traite des *avantages* de la *Révélation*, ſur tout de celle de l'*Evangile*, comme auſſi de l'*utilité* des *Miracles*, & de la force des *preuves* qu'on en tire.

Le II. Chapitre eſt emploié à juſtifier la conduite de la *Providence*, en ce qu'elle ne rend pas abſolument *univerſelle la connoiſſance de la Révélation Chrétienne*. On prouve que cela eſt compatible avec les *Perfections* de DIEU, & par conſéquent avec l'idée d'une *Révélation véritablement Divine*.

On fait voir dans le III. Chapitre, que, malgré l'éloignement des tems, nous avons des raiſons ſuffiſantes pour être convaincus de l'*authenticité*, de la *crédibilité*, & de la *pureté* des *Livres* du *Nouveau Teſtament*: & que les perſonnes mêmes du commun ſont en état de juger, ſi une *Religion Traditionelle* eſt *véritable*, ou ſi elle a été *corrompuë*. On répond en même-tems aux difficultez, par leſquelles Mr. *Tindal* a prétendu prouver que l'Ecriture eſt d'une obſcurité à ne pouvoir ſervir de Régle ſûre.

Le IV. Chapitre contient une défenſe générale des *Commandemens Poſitifs* de la Religion. Après quoi on juſtifie en particulier, dans le

V. & dernier Chapitre, les *Inſtitutions Poſitives de la Religion Chrétienne.*

I. SUR le prémier chef, Mr. *Foſter* prévient, avant toutes choſes, (*a*) une objection qu'on pourroit lui faire; c'eſt qu'il ſemble ſuperflu de s'attacher ici à faire voir l'*utilité* de la *Révélation*, & en particulier de celle de l'*Evangile*, puis que l'Adverſaire ſemble en convenir. Car il dit, (*b*) que, *quand les Hommes ne font pas l'attention qu'ils doivent à la* Religion Naturelle, *il peut alors être digne de la Bonté de* DIEU, *d'envoier quelques Perſonnes, pour les rappeller à une plus exacte obſervation de cette Religion très-parfaite.* Il reconnoît auſſi en un autre endroit, qu'il y a des preuves ſuffiſantes de la miſſion de Notre Seigneur JE'SUS-CHRIST. J'ai rapporté (*c*) ailleurs le paſſage tout du long; il ſuffit d'y renvoyer. Ce ſont-là, dit nôtre Auteur, de grands aveus, mais qui ne s'accordent nullement ni avec quantité d'autres endroits du Livre, dont il s'agit; ni avec les principes généraux ſur leſquels on raiſonne dans tout l'Ouvrage; puis que, ſelon ces principes, il eſt impoſſible que la Religion Chrétienne, qui certainement n'a pas été revelée à tous les Hommes, & qui renferme des choſes purement poſitives, ſoit une Révélation Divine. L'Auteur du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde* veut manifeſtement réduire le Genre Hu-

(*a*) Chap. I. pag. 7, *& ſuiv.*
(*b*) *Chriſtianity as old as the Creation*, pag. 283
(*c*) Tom. VI. pag. 260, 261.

Humain à la ſeule *Religion Naturelle*; & s'il reléve les forces de la *Raiſon*, c'eſt pour affoiblir ou détruire entiérement l'uſage de la *Révélation*. Ainſi tout ce qu'il dit quelquefois de la Religion Chrétienne, comme s'il en reconnoiſſoit la divinité, n'eſt qu'une vaine échappatoire, une porte de derriére, qu'il ſe reſerve en cas de beſoin. C'eſt ainſi au moins que la plûpart des Lecteurs l'entendront, ſelon toutes les apparences: & l'on n'en a vû aucun qui en jugeât autrement. Il eſt donc néceſſaire de prouver, qu'une Révélation n'eſt pas inutile, & de montrer la foibleſſe des raiſons, d'où l'on a prétendu inferer le contraire.

Voici les fondemens, auxquels elles ſe réduiſent. (*a*) „Si DIEU a donné une Loi aux „ Hommes, il doit leur avoir donné auſſi des „ moiens ſuffiſans pour la connoître; autre„ment il n'auroit point atteint le but qu'il ſe „ propoſoit en la leur preſcrivant; une Loi „ ceſſant d'être Loi, dès-là qu'elle eſt inintelli„ gible. Si, en tout tems, DIEU *a voulu* „ *que les Hommes parvinſſent à la connoiſſance* „ *de la Vérité*; ſa Sageſſe & ſa Puiſſance In„ finies, ont pû auſſi, en tout tems, trouver des „ moiens ſuffiſans pour rendre les Hommes „ capables de connoître ce que ſon Infinie „ Bonté vouloit qu'ils ſûſſent... (*b*) Si DIEU ne „ s'eſt jamais propoſé que les Hommes fuſſent, „ en aucun tems, ſans Religion, ou en euſſent „ de fauſſes; & s'il n'y a qu'une vraie Religion,

(*a*) *Chriſtianity* &c. pag. 4. (*b*) *Ibid.* pag. 5.

„ gion, qu'ils ont TOUS été obligez de croi-
„ re, & de profeſſer; je ne vois pas qu'il y
„ ait aucune hétérodoxie à affirmer, que les
„ Moiens néceſſaires pour parvenir à cette Fin
„ de la Sageſſe Divine, doivent être auſſi uni-
„ verſels & auſſi étendus, que la Fin même;
„ ou que tous les Hommes, en tout tems,
„ doivent avoir eû des Moiens ſuffiſans pour
„ découvrir tout ce que DIEU vouloit qu'ils
„ connuſſent, & qu'ils praticaſſent..... Or
„ l'uſage des Facultez, par leſquelles les Hom-
„ mes ſont diſtinguez des Bêtes, eſt le ſeul
„ moien que nous ayons pour juger, s'il y a
„ un DIEU, & s'il s'intereſſe aux affaires hu-
„ maines, ou s'il a donné quelques Loix aux
„ Hommes, & quelles ſont ces Loix.

On peut accorder tout cela, (*a*) répond Mr. *Foſter*, ſans que la Révélation en ſoit moins utile Tout ce que l'*ingénieux Auteur* eſt en droit de prétendre qu'on lui accorde, c'eſt que la *Raiſon*, commune à tous les Hommes, eſt capable de découvrir tous les Principes & les Préceptes de la Religion Naturelle, qui ſont de quelque importance. Mais, dans cette ſuppoſition, tout ce qui s'enſuit de-là, c'eſt que la Raiſon *peut* produire cet effet déſirable, & non pas qu'elle le *produira infailliblement*. Il eſt clair au contraire, qu'elle *peut ne pas le produire*, & que les Hommes, avec toutes leurs *Facultez Raiſonnables*, peuvent ignorer quelques grandes

(*a*) Pag. 10, *& ſuiv.*

des & eſſentielles Véritez de la Religion Naturelle & de la Morale. La Raiſon ne ſert, qu'autant qu'on la cultive. Les Véritez les plus évidentes d'elles-mêmes, demeureront inconnuës, ſi l'on manque d'attention. Ce même Homme, qui en faiſant un bon uſage de ſes Facultez, auroit été en état de juger ſainement de la maniére dont il faut ſe conduire dans chaque circonſtance de la Vie; ſera abruti par des Préjugez groſſiers, qui ne lui laiſſeront que peu de ſentiment de la différence éternelle qu'il y a entre le Bien & le Mal, & qui le livreront preſque entiérement à la conduite de ſes Inclinations & de ſes Paſſions animales.

La ſeule choſe, qui rendroit une Révélation abſolument inutile, ce ſeroit, ſi la Raiſon pouvoit non ſeulement amener les Hommes à la connoiſſance de la Volonté de DIEU, mais encore ſi elle les y amenoit toûjours actuellement. Il faudroit qu'elle fût un *moien infaillible*, & non pas ſimplement un *moien ſuffiſant* pour obtenir cette fin. Mais cela ne s'accorde point avec la qualité d'*Agens Libres*, & par-là propres à dépendre d'un Gouvernement Moral: caractére, qui renferme néceſſairement dans ſon idée le pouvoir de *choiſir* entre uſer ou ne pas uſer de la Raiſon, & par conſéquent celui de ſe plonger, par la négligence ou l'abus de cette noble Faculté, dans la plus groſſiére & la plus déplorable ignorance. Et cet état de corruption, qui, par la même raiſon que chacun peut s'y trouver, peut être auſſi uni-

univerſel ; l'avantage d'une Révélation ſera tout-à-fait auſſi grand, que ſi les Hommes ignoroient inévitablement les grandes & importantes Vérités de la Morale. Car il n'eſt pas queſtion de ſavoir, comment ils s'égarent, ſi c'eſt faute de Facultez Naturelles, ou manque d'attention, & pour ne pas uſer de leurs Facultez comme ils devoient. Dans l'un & dans l'autre cas, ils ont certainement beſoin d'être redreſſez ; & une Révélation extérieure, qui viendra diſſiper leurs Erreurs, les plus dangereuſes où une Créature Raiſonnable puiſſe tomber, ne pourra qu'être ſouverainement avantageuſe, auſſi bien qu'une preuve manifeſte de la grande Bonté du Conducteur Suprême de l'Univers.

Ainſi on a beau faire de pompeuſes déclamations ſur la ſuffiſance de la Raiſon Humaine: elles ſeront certainement de très-peu de poids contre ce que nous apprend une obſervation conſtante de la maniére dont les Hommes en general ſe ſervent de leur Raiſon. C'eſt un point de fait inconteſtable, qu'il n'y a rien à qui le commun des Hommes aît plus de répugnance, qu'à refléchir ſérieuſement, à examiner, à raiſonner ſur des idées claires & diſtinctes, en matiére même des ſujets de la plus haute importance. Leur indolence fait qu'ils ſe contentent des principes communément reçus, & qu'ils les embraſſent par une foi implicite. Leurs Paſſions & leurs Préjugez les empêchent d'examiner avec un eſprit impartial. S'ils ne ſont bien inſtruits, ſi les opinions ſaines, à force de leur être inculquées, ne s'impriment dans leurs

Ames,

Ames, ils deviennent aiſément comme ces Sauvages groſſiers, qui, quoi que douez de Raiſon & du pouvoir de refléchir, n'ont aucune idée raiſonnable & bien digerée des points fondamentaux de la Religion & de la Morale.

En effet, qu'eſt-ce qui diſtingue les Nations les plus polies du Monde, d'avec les plus barbares, ſi ce n'eſt une meilleure Education, & une meilleure Inſtruction? Les Hommes de tout Païs n'ont-ils pas également la Faculté de raiſonner? Et cependant on voit fleurir dans quelques-uns les Sciences, la Politeſſe, les juſtes idées de DIEU, de la Nature Humaine, & de la différence éternelle & immuable entre le Bien & le Mal; pendant que les autres ſont couverts d'épaiſſes ténèbres d'Ignorance & de Préjugez, ſi bien que, pour la forme extérieure, on ne peut guéres diſtinguer les gens de ces Païs-là d'avec les Bêtes. Il eſt clair auſſi, que, dans toutes les Parties du Monde, & dans tous les Siécles, le Commun Peuple a donné tête baiſſée dans la Religion établie, quelque abſurde & extravagante qu'elle fût; & eſt demeuré enſuite opiniâtrement attaché aux principes, bons ou mauvais, qui lui avoient été inſpirez par l'Education. Chez les *Païens*, juſqu'à aujourd'hui, l'Idolatrie & les Superſtitions les plus monſtrueuſes ont été reçuës & pratiquées avec tout le reſpect & le zèle imaginable. Dans les Païs *Catholiques-Romains*, on voit les plus grandes corruptions du Chriſtianiſme, & de la Religion même Naturelle, embraſſées & défenduës avec ardeur, comme des choſes dont

la

la créance & l'obſervation ſont ſeules capables de rendre les Hommes agréables à DIEU. Le Peuple ne vient jamais à ſoupçonner, qu'il ſoit poſſible qu'aucune partie de la Religion, qu'il profeſſe, ſe trouve fauſſe. Au contraire, il ſemble croire que ce ſoit un péché d'avoir ſeulement quelque doute là-deſſus ; ce qui rend preſque invincibles les erreurs où il eſt plongé. Mr. *Tindal* avouë lui-même, que, malgré cette ſuffiſance & cette perfection de la Raiſon Humaine, qu'il prône tant, le Genre Humain eſt fort ſujet à ſe laiſſer tromper, & entraîner aiſément dans les Superſtitions les plus ridicules & les plus pernicieuſes, & à avoir un *attachement bigot* pour des principes, qui ſappent les fondemens de la Religion & de la Vertu.

Cette ſtupidité, & cette ſoumiſſion aveugle, en matiére de Religion, n'eſt pas un foible particulier à nôtre Siécle. Il a été très-ſenſible dans les tems que le Chriſtianiſme commença de paroître. Les Opinions & les Pratiques du Genre Humain étoient alors très-corrompuës, & la corruption preſque univerſelle, dans le Monde. Il eſt aiſé à nôtre Auteur de le (*a*) faire voir, & par rapport aux *Paiens*, & par rapport aux *Juifs*. Mais c'eſt à quoi nous ne nous arrêterons pas. La choſe en elle-même, & la conſéquence qui s'en tire naturellement en faveur de l'utilité de la Révélation Evangélique, ſont ſi claires, que Mr. *Foſter* dit, (*b*) qu'on doit avoir preſque honte de s'étendre là-deſſus.

L'AU-

(*a*) Pag. 15, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 24.

L'AUTEUR du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, prétend qu'il répugne aux Perfections de la Divinité, de dire, (*a*) que *la plus grande partie du Genre Humain ſe trouve dans un état déplorable, faute d'une Révélation, que* DIEU, *par ſa Sageſſe infinie, n'a pas jugé à propos de leur communiquer, du moins avec l'évidence néceſſaire pour la leur faire reconnoître & recevoir* (*b*). Si par-là il entend, que les Hommes doivent être capables de découvrir, à la faveur de leur Raiſon, les Régles *qui ſuffiſent pour leur Bonheur préſent & avenir*, à quoi ſe réduit tout ce qu'il a avancé dans le paragraphe précedent; cela ne prouve point l'inutilité de la Révélation, puis qu'avec toute cette capacité naturelle, les Hommes peuvent ignorer quelques-unes des parties les plus eſſentielles de la Religion Naturelle, & tomber dans une ſi grande & ſi univerſelle corruption, qu'il y aît très-peu d'apparence qu'ils en ſoient jamais délivrez, & beaucoup d'apparence au contraire qu'ils s'y enfoncent de plus en plus, ſans quelque ſecours extraordinaire du Ciel. Or c'eſt-là ſans doute un état fort déplorable, quoi que les Hommes y ſoient, non faute de Révélation, mais par leur propre faute.

Mais peut-être veut-on dire, que, DIEU ne demandant rien de ſes Créatures, qu'à proportion des lumiéres & des ſecours qu'elles ont, ſelon les circonſtances où elles ſe trouvent;

(*a*) *Chriſtianity* &c. pag. 195. (*b*) Pag. 25, *& ſuiv.*

vent; & *les Hommes, de quelque Religion qu'ils ſoient, aiant un droit égal à ſes faveurs, pourvû qu'ils ſoient également ſincéres* (ce ſont les termes de Mr. (*a*) *Tindal*) il s'enſuit de-là, que *le Genre Humain ne ſauroit être dans un état déplorable, faute de Révélation.* Voici ce que nôtre Auteur répond à l'objection, priſe en ce ſens-là.

Je ne vois, dit-il, aucun ſujet de douter, que les Hommes puiſſent être de bonne foi dans leur créance, & cependant ignorer quelques-unes des Véritez que nous regardons comme des principes eſſentiels de la Religion Naturelle. Dans le Monde Paien, il y a eu des gens ainſi attachez à l'Idolatrie. Pluſieurs perſonnes d'entre le Peuple, dans les Païs *Catholiques-Romains*, ſont de très-bonne foi, malgré leur ignorance & leurs ſuperſtitions. Ou, pour dire la même choſe en d'autres termes, les préjugez de ces gens-là ſont, ſinon invincibles, eû égard à la force de l'Education, de l'Exemple, de la Coûtume, & d'autres circonſtances; du moins tels, qu'on peut s'y laiſſer ſéduire & y perſiſter, avec un bon cœur, une bonne intention, un deſir & un ſoin de bien faire, à proportion des connoiſſances qu'on a. Si Mr. *Tindal* tombe d'accord de cela, comme il le doit, à moins que de vouloir être ſi peu charitable que de regarder tout ce qu'il y a jamais eû dans le Monde d'Ignorans, d'Idolatres, & de Superſtitieux, comme corrupteurs volontaires des lumiéres de la Raiſon,

(*a*) *Chriſtianity*, &c. pag. 415.

ſon, & par conſéquent hors de toute eſpérance de Salut; la queſtion ſe réduit à ſavoir, ſi, nonobſtant la ſincérité de telles gens qui excuſera leur ignorance, & leur rendra DIEU favorable, l'état, où ils ſe trouvent, quoi qu'il ne ſoit pas au fond abſolument miſérable & deſeſpéré (ce que les plus raiſonnables Avocats de la Révélation n'ont jamais penſé) ne peut pas néanmoins à juſte titre être appellé *déplorable*? Il faut certainement ou le reconnoître tel, ou prétendre qu'il ne revient aucun avantage aux Hommes de bien comprendre la nature & les perfections de DIEU, d'avoir des idées raiſonnables de la Religion dans toutes ſes parties & ſes dépendances, de connoître exactement les Devoirs de la Morale, & leurs vrais principes: mais que, pourvû qu'on agiſſe ſincérement, c'eſt la même choſe à tous égards, par rapport à ce que la Religion contribuë à nôtre Bonheur, de ſe conduire par enthouſiaſme, ou par une véritable Piété; d'avoir une Dévotion qui éléve, ou qui abaiſſe nos Eſprits: de pratiquer tous nos Devoirs envers DIEU & envers nos ſemblables, en leur donnant une juſte étenduë, & les accordant toûjours bien les uns avec les autres, ou de réduire toute la Religion à une Superſtition aveugle & inſenſée, que l'on met au deſſus de la vraie Probité & des Régles immuables de la Vertu; en un mot, qu'il eſt indifférent d'être preſque entiérement plongé dans une condition égale à celle des Bêtes, ou de penſer & d'agir, en tous les cas, d'une maniére convenable à

la dignité de nôtre Nature. Qui oſeroit ſoûtenir un ſi étrange paradoxe? Peut-on ſur tout en venir là, ſans ſe contredire, lors que l'on fait profeſſion, comme l'Auteur du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, d'avoir un grand zéle pour ramener la Religion à ſa ſimplicité & à ſa pureté, & de crier à-tue-tête contre la Superſtition? Ces Superſtitieux de tous les Siécles, dont on fait de ſi horribles peintures, ſoit qu'ils aient été de bonne foi ou non, doivent ſans doute avoir été dans le plus déplorable état du monde: & une Révélation, qui les aura délivrez de leur ignorance & de leurs préjugez, ſera le plus grand bienfait qu'ils puſſent recevoir de la Bonté de leur Créateur.

Ce qui eſt ſujet à faire illuſion ici, c'eſt que, ſous prétexte que tous les Hommes, de quelque Religion qu'ils ſoient, pourvû qu'ils ſoient également de bonne foi, ont un droit égal à la faveur de DIEU; on s'imagine qu'ils ſeront *également recompenſez*, ou qu'ils jouïront d'un *égal degré de Bonheur* dans la Vie à venir. A la vérité, ils ſeront également recompenſez, à proportion des progrès qu'ils auront faits, & des Devoirs dont ils ſe ſeront aquittez: mais cependant les degrez de leur Félicité peuvent être très-différens & très-inégaux. L'Equité même demande qu'ils le ſoient, ſelon nôtre Auteur & il a de très-grandes raiſons de le croire. Car 1°. Deux Hommes peuvent être également de bonne foi, & néanmoins leurs diſpoſitions ou leurs habitudes morales être plus fortes & plus parfaites dans l'un que dans l'autre.

tre. Ainſi, par une ſuite de la nature même des choſes, l'un a plus que l'autre de ce qui fait la perfection de la Nature Humaine, & le ſeul fondement du Bonheur d'un Etre Raiſonnable. Car cette capacité ne dépend pas, comme l'inſinuë Mr. *Tindal* (*a*), des *Organes du Corps*, mais des diſpoſitions morales de l'Ame. Et il n'y a aucune raiſon de ſuppoſer, que ces diſpoſitions ſoient changées en un inſtant, auſſi-tôt que l'Ame eſt ſeparée du Corps, ou que ceux en qui, pendant cette Vie, leur accroiſſement aura été conſidérablement empêché par des circonſtances accidentelles, ſe trouvent tout d'un coup les poſſeder dans le même degré de perfection, que d'autres, qui s'étant trouvez dans des circonſtances plus favorables, ont cultivé leurs bonnes diſpoſitions autant qu'il étoit poſſible.

2°. De deux perſonnes, également ſincéres, l'une peut être tenuë à des Devoirs beaucoup plus étendus & plus difficiles, à proportion du plus de lumiéres & de ſecours qu'elle a. Comment ſuppoſer alors une entiére égalité dans la récompenſe? Sur ce pié-là, il n'y auroit au fond aucune récompenſe pour les Actions les plus généreuſes, & les plus grandes Souffrances, auxquelles on s'eſt réſolu pour avancer le bien du Genre Humain, ſi ceux qui n'ont rien fait ni ſouffert de tel étoient recompenſez dans le même degré, uniquement à cauſe de leur ſincérité égale, & parce que pro-

(*a*) *Chriſtianity* &c. pag. 417.

probablement ils ſe ſeroient conduits de la même maniére, s'ils ſe fuſſent trouvez dans les mêmes circonſtances. Un tel principe eſt propre à décourager la Vertu, & il eſt en même tems injurieux à la Sageſſe & à la Juſtice du Conducteur de l'Univers. Ajoûtez à cela, que les Diſpoſitions morales, comme toutes les autres Habitudes, ſe fortifient par les occaſions fréquentes qu'on a de les exercer, & par conſéquent la capacité naturelle du Bonheur croît à proportion.

3°. Enfin, ceux qui ont eû une connoiſſance plus étenduë & plus diſtincte de leur Devoir, s'ils y manquent, ſeront certainement punis avec plus de rigueur, que les autres qui ont eû moins de lumiéres & de ſecours pour s'avancer dans la Vertu; c'eſt un principe de l'Equité Naturelle. Il faut donc, pour garder une juſte proportion, que ceux qui ſe ſont mieux acquittez de leur Devoir aient auſſi à eſperer une plus grande récompenſe. En ſuppoſant même le contraire, il faudroit dire que moins on a de connoiſſance, non ſeulement de la Révélation, mais encore de la Religion Naturelle, & mieux c'eſt pour chacun. Car, de cette maniére, pourvû qu'on fût de bonne foi, & qu'on agît ſelon ſes lumiéres, & ſelon ce que demandent les circonſtances particuliéres où l'on ſe trouve, quelque peu conſidérable qu'il fût; on ſeroit ſûr d'une égale récompenſe; & on ne courroit d'ailleurs aucun riſque d'être puni davantage, comme ceux qui aiant

de

de plus grandes connoiſſances, ne les mettent pas à profit.

Puis donc qu'une Révélation, en fourniſſant aux Hommes de plus grands ſecours pour cultiver leurs Diſpoſitions morales, leur donne le moien d'obtenir de plus grands degrez de Bonheur dans une autre Vie ; elle ſeroit, par cette ſeule raiſon, d'une utilité inexprimable ; & l'on pourroit dire véritablement, que, pour n'avoir point de Révélation, les Ignorans & les Superſtitieux ſont *dans un état déplorable*, quoi que leur ſincérité leur faſſe trouver grace devant DIEU.

VOICI une autre raiſon, dont Mr. *Tindal* ſe ſert, pour montrer que la Révélation eſt inutile. (*a*) „ Quand DIEU, dit il, auroit de „ tems en tems parlé à tout le Genre Humain, „ dans les différentes Langues qui s'y ſont in„ troduites, & que par miracle les termes dont „ il ſe ſeroit ſervi, auroient donné les mêmes „ idées à tout le monde, il n'auroit pû parler „ plus clairement, qu'il n'a fait par la natu„ re même des Choſes, & par les rélations „ que la Raiſon nous découvre entr'elles". Mais, (*b*) répond notre Auteur, lors que les Hommes ne font point attention à la nature des Choſes, c'eſt tout de même que ſi DIEU ne leur avoit point parlé du tout. Si un Homme travaille à diſſiper les erreurs d'un autre en matiére de Morale, dira t-on que ſes inſtructions ſont hors de propos & de nul uſage ? Et ſont

(*a*) *Chriſtianity &c. pag.* 27. (*b*) Pag. 34.

ſont-elles moins néceſſaires, parce que DIEU a découvert clairement les mêmes Véritez par la nature des Choſes, à celui qui eſt dans l'erreur, auſſi bien qu'à celui qui veut l'inſtruire? Un Homme, qui actuellement n'entend point ou ne voit point, a autant beſoin d'être inſtruit, que s'il étoit naturellement ſourd ou aveugle.

De plus, ſi DIEU *parloit au Genre Humain, en ſorte que par miracle les termes dont il ſe ſerviroit portaſſent les mêmes idées dans l'eſprit de tout le monde*, il donneroit par-là aux Hommes une connoiſſance actuelle de leur Devoir; au lieu que, de la maniére dont il parle par la nature des Choſes, il ne fait que les rendre capables de le découvrir; c'eſt à-dire, qu'ils peuvent le connoître, ou ne pas le connoître.

Il faut avouer, qu'une Révélation extérieure eſt ſujette à être corrompuë, auſſi bien que celle des lumiéres de la Raiſon. Mais ſi on laiſſe à chacun l'uſage libre de cette Révélation, elle eſt de ſa nature, par rapport au Commun des Hommes, pourvû qu'ils la conſultent ſouvent, un moien plus ſûr de ſe garantir des Erreurs & des Corruptions groſſiéres, que s'ils étoient tous abandonnez à la conduite de leur propre Raiſon. L'uſage de cette Faculté, qui ſuffit pour ſe faire de juſtes idées de DIEU, & des principes eſſentiels de la Religion & de la Morale demande plus de réflexion, qu'on n'en doit attendre d'eux, généralement parlant. L'indolence, le défaut d'exercice, l'at-

ta-

tachement à leurs affaires, les Plaiſirs de la Vie, les empêchent de faire de grands progrès dans de telles recherches. Pour s'épargner la peine de penſer, ils ont beaucoup de penchant à ſe contenter d'une Foi implicite, par où ils ſe laiſſent aiſément entraîner dans les Superſtitions les plus pernicieuſes. Une Révélation fixe, qui donne des Régles de Morale claires, intelligibles, & complettes, prévient beaucoup tous ces inconvéniens. Si on prend la peine de lire avec ſoin le Livre, où elle eſt contenuë, à quoi il eſt plus facile d'engager les Hommes, que d'obtenir d'eux qu'ils refléchiſſent autant qu'il faudroit pour en découvrir d'eux-mêmes chaque partie; les plus ſimples peuvent être aſſez bien inſtruits des Perfections de DIEU, & de la nature de la vraie Religion, pour éviter les deux extrémitez vicieuſes, *l'Irréligion*, d'un côté, & de l'autre la *Superſtition* ou l'*Enthouſiaſme*.

„ IL EST (*a*) impoſſible, (objecte encore „ Mr. *Tindal*) que, dans un ou pluſieurs Li„ vres, quels qu'ils ſoient, on donne des Ré„ gles particuliéres pour tous les cas qui peu„ vent ſe préſenter": ainſi il faudroit alors même (c'eſt-à-dire, en ſuppoſant que DIEU eût parlé à tous les Hommes, en leurs diverſes Langues, & que les termes, dont il ſe ſeroit ſervi, euſſent miraculeuſement donné les mêmes idées à tout le monde) „ il faudroit, en „ ce cas-là même, avoir recours à la Lumié„ re

(*a*) *Chriſtianity* &c. pag. 27.

„ re Naturelle, pour apprendre ce qui eſt *de* „ nôtre Devoir dans la plûpart des cas; vû ſur „ tout le nombre infini des circonſtances qui „ les accompagnent, & qui variant ſans ceſſe, „ peuvent rendre une même Action bonne ou „ mauvaiſe, ſelon qu'elles ſont différentes im- „ preſſions ſur les Hommes". Mais (*a*) cela prouve ſeulement, que tout ce que la Révélation peut faire, c'eſt de donner des Régles générales pour ſe conduire dans toutes les circonſtances; après quoi chacun doit conſulter ſa propre Raiſon, pour appliquer ces Régles aux cas particuliers. C'eſt de quoi on convient, & qui ne fait rien au ſujet. Car l'Homme qui connoît le plus exactement & le plus parfaitement la Loi Naturelle, n'a dans ſon eſprit que des Principes généraux, & non pas une Régle particuliére pour tous les cas poſſibles. Ainſi une Révélation, qui enſeigne tous les mêmes Principes, la plûpart très-aiſez à appliquer aux cas particuliers, doit être auſſi utile, que la connoiſſance qui s'en aquiert par les lumiéres ſeules de la Raiſon.

DANS un autre endroit, (*b*) où Mr. *Tindal* diſpute contre feu Mr. CLARCKE, il parle ainſi: *Je penſe que ce n'eſt pas faire honneur à la Révélation extérieure, que de dire, comme ce Docteur le ſoûtient de toutes ſes forces, qu'elle s'eſt établie dans le monde, lors que la Lumiére Naturelle étoit en quelque façon éteinte; puis que, dans cette ſuppoſition, une Religion déraiſon-*

(*a*) Pag. 37. (*b*) *Chriſtianity* &c. pag. 381.

ſoutenable auroit auſſi aiſément fait fortune, qu'une Religion raiſonnable. Le ſens & le but manifeſte de cette objection eſt d'inſinuer, qu'il eſt indigne de la Sageſſe de DIEU, de reveler extraordinairement ſa Volonté aux Hommes, lors qu'ils ont corrompu les idées de la Religion Naturelle, c'eſt-à-dire, lors que la Révélation leur ſeroit la plus utile, & par conſéquent qu'il ne peut jamais le faire, puis qu'autrement la Révélation ſeroit entiérement inutile. Nôtre Auteur examine au long (*a*) l'argument, dont l'Adverſaire ſe ſert, pour établir un raiſonnement ſi étrange; c'eſt la poſſibilité qu'il y a qu'une fauſſe Révélation trouve créance, auſſi bien qu'une Révélation véritable, en ſuppoſant une corruption générale du Genre Humain. Il s'agit uniquement de ſavoir, ſi la Religion Chrétienne, conſiderée en elle-même, eſt raiſonnable, digne de DIEU, propre à redreſſer les erreurs du Genre Humain, à le corriger de ſes Vices, à avancer ſa plus grande Félicité; s'il y a des preuves ſuffiſantes de la miſſion divine de ceux qui ont enſeigné cette Religion: & non pas ſi, nonobſtant tout cela, *il* a pû arriver que les Hommes la rejettaſſent, & qu'ils embraſſaſſent plûtôt une fauſſe Révélation, ſuppoſé que DIEU eût permis que quelque Eſprit Malin eût fait des Miracles pour la confirmer. La vérité ou la fauſſeté d'une Religion ne dépend nullement des opinions & des préjugez des Hommes. Du reſte, plus on ſup-

(*a*) Pag. 38. *& ſuiv.*

ſuppoſera la corruption des Hommes univerſelle, & plus il eſt certainement digne de la Bonté & de la Sageſſe de DIEU, d'y apporter du reméde par une Révélation extraordinaire. Le ſuccès de ce reméde n'eſt pas non plus une choſe dont il y aît lieu de deſeſperer. „ Poſons „ que les Hommes aient en quelque maniére „ perdu les idées de la Religion Naturelle, & „ que les principes mêmes, dont ils ont retenu „ quelque choſe, ſe trouvent ſi fort corrom„ pus, qu'ils leur ſoient de très peu d'uſage, „ de ſorte qu'on puiſſe même mettre en queſ„ tion, s'il ne vaudroit pas autant qu'ils „ n'euſſent point de Religion. Il vient alors „ de la part de DIEU un Meſſager extraor„ dinaire, qui fait des Miracles grands & in„ conteſtables. Ces Miracles frappent leurs „ Eſprits, & les convainquent qu'il y a quel„ que choſe d'extraordinaire dans la Commiſ„ ſion de l'Envoié céleſte. Ils demandent leur „ attention, & l'obtiennent, pour la Doctrine „ qu'elle enſeigne. Ils contrebalancent leurs „ préjugez en faveur de la Superſtition, où ils „ ont été élevez; ils les portent enfin à exa„ miner avec ſoin & ſans partialité la nouvel„ le Religion qu'on leur annonce. Si ſes „ Dogmes ſont clairs, importans, utiles, & „ entiérement conformes à la Raiſon; ne pour„ ra-t-il pas arriver, que des Etres Raiſonna„ bles y aquieſcent, quelque corrompuës „ qu'aient été auparavant leurs opinions?.... „ Les Créatures de DIEU, qu'il a douées de „ Raiſon, dès qu'une fois elles ont corrompu

„ la

„ la Religion Naturelle, ſont-elles donc dans „ un état d'où elles ne puiſſent revenir? Parce „ qu'elles ſont ſujettes à ſe laiſſer tromper, & „ à devenir pires de plus en plus, eſt-il im- „ poſſible qu'elles uſent jamais bien de leur „ Raiſon? ..... C'eſt certainement une très- „ grande illuſion, de prétendre, que les Hom- „ mes ne ſauroient juger de la Vérité & de „ l'Autorité Divine d'aucune Révélation par- „ ticuliére, ſans avoir déjà dans leurs Eſprits, „ avant qu'on les leur propoſe, de juſtes idées „ de la nature de DIEU, des grands princi- „ pes & des Devoirs eſſentiels de la Religion „ Naturelle. Cette ſuppoſition régne néan- „ moins dans tout le Livre de Mr. *Tindal*.... Mais il ſuffit que les Hommes aient la Raiſon, & qu'ils veuillent alors en faire uſage comme il faut; ils ſe feront bien-tôt en général de juſtes idées d'une Religion digne de DIEU, & par-là ſe mettront en état de juger ſi une Révélation eſt telle. „ Suppoſer le contraire, „ c'eſt dire, que la Raiſon ne ſert qu'à former „ nos prémiers ſentimens en matiére de Reli- „ gion; mais qu'auſſi-tôt qu'on s'eſt égaré, „ les Erreurs ſont incurables, de ſorte que ce „ don le plus excellent de nôtre Créateur, & „ celui qui nous met le plus au deſſus des Bê- „ tes, devient alors inutile pour toûjours. „ Ceux qui penſent ainſi, ſemblent n'avoir que „ des idées confuſes, quand ils parlent de „ l'Homme comme d'une Créature Raiſon- „ nable, capable de diſtinguer les différences „ des Choſes; & cela fait qu'ils tombent là-

„ deſſus

„ deſſus en contradiction. Par exemple, veu-
„ lent-ils exalter la Raiſon, pour faire regar-
„ der la Révélation comme inutile? La Rai-
„ ſon alors peut beaucoup: elle eſt ſuffiſante
„ pour enſeigner aux Hommes tous les Prin-
„ cipes de la Religion Naturelle, & tous les
„ Devoirs: quelque aveuglée même & cor-
„ rompuë qu'elle ſoit, quelque ignorans, ou
„ fanatiques, ou ſuperſtitieux que ſoient les
„ Hommes, il eſt toûjours en leur pouvoir,
„ par un bon uſage de leurs Facultez Natu-
„ relles, de découvrir tous les abus, de re-
„ connoître toutes les Erreurs, & de venir à
„ ſe former de juſtes idées de Religion. Mais
„ d'autres fois, dans la même vûë de décré-
„ diter & de détruire la Religion, on ſoûtient
„ tout le contraire. On nous dit, qu'une ſim-
„ ple capacité de raiſonner ne met pas les
„ Hommes en état de juger ſi une Religion
„ eſt raiſonnable & digne de DIEU; mais
„ qu'avant que de ſe mettre à examiner & à
„ décider cette queſtion, il faut avoir actuel-
„ lement dans l'eſprit de juſtes idées de DIEU,
„ & des Loix de la Raiſon, par leſquelles on
„ doit examiner la Révélation. Changer ainſi
„ de principes, ſelon qu'on en a beſoin, c'eſt
„ montrer clairement, que ceux qui ſe piquent
„ le plus de Raiſon ne ſuivent pas toûjours la
„ Raiſon.

Nôtre Auteur montre enſuite, (*a*) qu'à l'aide de la Révélation, un Athée même peut venir

(*a*) Pag. 46, & ſuiv.

nir à ſe convaincre de l'Exiſtence d'un DIEU, qu'il avoit ignorée juſques-là. Puis il (*a*) fait une remarque à brûle-pourpoint contre ſon Antagoniſte, c'eſt que lui ſans doute, comme toute perſonne ſage & raiſonnable, qui, ſans prétendre en avoir une commiſſion particuliére du Ciel, ſe mêle de vouloir reformer les Erreurs & les Vices qui regnent dans le Monde, doit ſuppoſer que les Ignorans, les Fanatiques, les Superſtitieux, qui n'ont que des idées très-fauſſes de la Religion, ſont néanmoins capables de juger ſi celles qu'il leur veut inſpirer ſont dignes de DIEU: autrement à quoi bon prendroit-il la peine d'écrire? ou quel fruit pourroit-il en eſperer? „ Je (*b*) m'imagine (continue „ Mr. *Foſter*) que l'Auteur du *Chriſtianiſme* „ *auſſi ancien que le Monde* croiroit avoir juſte „ raiſon de ſe plaindre, ſi l'on diſoit que ce „ n'eſt pas *faire honneur* à ſon Livre, de ſuppoſer que les Principes qu'il contient, quelque vrais & raiſonnables qu'ils ſoient, trouveront bien des gens qui s'y rendront, parmi „ ceux qui ont groſſiérement corrompu les „ grandes Véritez de la Religion Naturelle, „ dans leſquels par conſéquent *la Lumiére Naturelle étoit en quelque façon éteinte*; puis que „ c'eſt principalement pour l'avantage de ces „ gens-là qu'il a pris la plume. Ainſi je ne „ ſaurois m'empêcher de croire, qu'on a autant de ſujet de ſe plaindre de lui, & qu'il y „ a donné lieu, ſoit par inadvertence, ou faute de candeur, lors qu'il dit la même cho-

„ ſe,

(*a*) Pag. 48, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 50, *& ſuiv.*

„ ſe, & pour la même raiſon, au ſujet de la „ Révélation Chrétienne.

„ Cet ingénieux Auteur me pardonnera bien, „ ſi j'ajoûte, qu'une Révélation Extérieure, „ paroît beaucoup plus propre à reformer le „ Monde, dans l'état de corruption où il le „ repréſente, que les Ouvrages les plus judi- „ cieux & les plus exacts d'un Homme, quel „ qu'il ſoit, qui parle ſeulement de ſon chef. „ Car les plus excellentes Compoſitions Hu- „ maines peuvent être négligées, ou luës avec „ nonchalance & avec prévention, faute d'une „ recommandation préalable, qui aît aſſez de „ force pour l'emporter ſur les Préjugez où „ l'on eſt en faveur des opinions contraires. „ Mais les Miracles attirent ſi puiſſamment „ l'attention aux Doctrines revelées, que les „ Hommes ſe portent d'eux-mêmes à les exa- „ miner, comme des points de grande impor- „ tance, à la conſidération desquels ils ſont „ appellez d'une façon toute particuliere. Ainſi, „ par le moien d'une Révélation, les Hommes „ peuvent s'inſtruire aiſément de bien des Vé- „ ritez qui leur étoient inconnuës, & qu'ils „ auroient peut-être toûjours ignorées, ſans „ en excepter les plus claires & les plus im- „ portantes; Véritez, que l'Indolence, ou la „ Superſtition, le reſpect pour la Tradition „ ou pour la Coûtume, & autres choſes ſem- „ blables, les empêchoient de connoître, mais „ qui, quand ils viennent à les examiner avec „ ſincérité & avec candeur, gagnent auſſi-tôt „ leur aſſentiment.

A l'oc-

A l'occaſion de ce que nôtre Auteur vient de dire des Miracles, il traite (*a*) la queſtion, Si les Miracles ſeuls, & mis à part tout autre conſidération, ſont une preuve déciſive de la Vérité & de la Divinité d'une Révélation? Il eſt de l'avis de ceux qui le nient, & qui croient qu'il faut faire attention à toutes les circonſtances des Miracles, c'eſt-à-dire, voir s'ils tendent à certifier une Doctrine ſage & ſainte, une Doctrine digne de DIEU, propre à avancer la Perfection Morale & le Bonheur du Genre Humain, & ſagement accommodé à l'état & aux beſoins de ceux à l'uſage desquels elle eſt particuliérement deſtinée; ou ſi ce ſont des Miracles bienfaiſans, & qui portent les caractéres les plus brillans de Sageſſe & de Bonté, auſſi bien que de Puiſſance; de ſorte que, ſans la derniére des abſurditez, & ſans contredire manifeſtement la nature des Choſes, on ne puiſſe les regarder, comme des opérations d'*Eſprits Malins*. Voici les raiſons, dont nôtre Auteur appuïe ſon ſentiment.

1°. Il lui paroît inconteſtable, que des Etres créez d'un ordre ſupérieur peuvent être capables de faire des Miracles réels; ou, pour dire la choſe en d'autres termes, que de tels Etres peuvent rendre un Homme capable de faire des choſes qui ſont au deſſus des forces ordinaires de la Nature Humaine, & produire, par une opération inviſible, des effets qui ſur-

(*a*) Pag. 51, *& ſuiv.*

surpassent extrêmement l'activité naturelle des Instrumens immédiats & visibles.

2°. Comme nous ignorons les degrez de pouvoir, dont ces Etres supérieurs peuvent être doüez, & par conséquent le plus haut point de ce qu'ils sont capables de faire, nous ne saurions avoir aucune Régle sûre, ni même probable, du moins dans la plûpart des cas, pour distinguer les Opérations proprement divines, d'avec celles qui ne le sont pas. Les effets mêmes ne suffisent pas pour nous faire conclure, que DIEU en est l'Auteur, parce qu'il n'y a pas moien de se convaincre qu'ils soient au dessus du pouvoir qu'il a donné à d'autres Etres.

3°. Cela est d'autant plus incertain, que nous ne sommes pas assûrez que DIEU ne puisse, pour de bonnes raisons, permettre à des Etres Supérieurs & Invisibles, de faire de vrais Miracles, & même des plus surprenans. A la vérité, le Créateur ayant établi, pour le Gouvernement du Monde Naturel & du Monde Moral, des Régles générales, les plus sages & les meilleures qu'il fût possible, il n'y a nulle apparence qu'il veuille laisser à aucune de ses Créatures le pouvoir de violer ces Régles à sa fantaisie, par caprice, ou à mauvais dessein, ou toutes les fois qu'il lui prendroit envie d'amuser, d'étonner, ou de tromper celles qui sont encore plus ignorantes & plus foibles qu'elle. Mais oserions-nous dire, qu'il ne puisse jamais permettre rien de semblable, en aucune occasion que ce soit? Il faudroit pour cela connoître toutes les fins

poſſibles, auxquelles une telle permiſſion peut ſervir; & c'eſt de quoi nous ne ſaurions nous flatter ſans préſomtion.

Tout ce dont nous ſommes certains ici, & qui ſuit manifeſtement, de la conſidération des Perfections Morales de l'Etre Suprême, c'eſt qu'il ne ſouffrira jamais que les Gens-de-bien, qui cherchent la Vérité ſans prévention, ſoient infailliblement trompez, d'une maniére qui tourne à leur préjudice. Mais quoi que ce ſoit-là une exception néceſſaire, & qui peut avoir lieu en un grand nombre de cas différens, il faut remarquer ici, qu'à parler en général, les *Gens-de-bien*, qui cherchent de bonne foi la Vérité, ne ſauroient être trompez par aucuns Miracles, s'ils ne les conſidérent pas ſeuls, mais joints avec la Doctrine que l'on donne pour une Révélation Divine. De plus, il y a quelques cas poſſibles, où les plus ſimples, & ceux qui font le moins d'uſage de leur Raiſon, pourvû qu'ils en faſſent autant qu'ils en ſont capables, ont là un préſervatif ſûr & immanquable contre toute erreur dangereuſe; ſuppoſé, par exemple, qu'une perſonne qui prétend avoir quelque Révélation du Ciel, enſeigne des choſes qui tendent directement à recommander l'*Intempérance*, l'*Injuſtice*, la *Cruauté*, & tels autres Vices, des plus manifeſtement groſſiers & nuiſibles. Si, en de tels cas, des Créatures Raiſonnables, qui ont une Régle claire & infaillible pour découvrir l'impoſture, s'y laiſſent néanmoins ſéduire, elles ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes.

Et il n'eſt pas alors plus incompatible avec les Perfections infinies de DIEU de le permettre, qu'il ne l'eſt qu'il permette toute autre ſorte de Mal Moral.

Mais lors que les Miracles rendent témoignage à une Doctrine ſainte & digne de DIEU, on a tout lieu de croire, qu'ils ſont des effets immédiats de ſa Sageſſe & de ſa Puiſſance; ou du moins, que ſi d'autres Etres les ont operez, ce n'a été qu'en ſon nom & par ſon autorité. La conſéquence eſt d'autant plus juſte, qu'il n'y a nulle apparence que des Eſprits Malins, encore même qu'il leur fût permis de faire de tels Miracles, vouluſſent s'emploier à la défenſe de la vraie Piété & de la Vertu, & prendre des meſures toutes contraires à celles qui ſeules ſoûtiennent ou peuvent ſoûtenir les intérêts du *Roiaume des Ténebres* & de l'*Iniquité*. Le raiſonnement que fait là-deſſus Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, eſt ſans replique: (a) *Tout Roiaume diviſé contre lui-même, devient un deſert, & toute Ville ou toute Maiſon diviſée contr'elle-même, ne peut ſubſiſter. Que ſi* Satan *chaſſe* Satan, *il eſt diviſé contre lui-même; comment donc ſon Roiaume ſubſiſteroit-il?* D'ailleurs ſuppoſer que des Eſprits Malins ſe ſervent de leur pouvoir & de leur habileté, pour mettre en vogue une Doctrine qui tend directement à avancer la Vertu & la Félicité ſuprême du Genre Humain, c'eſt leur faire jouer un rolle tout-à-fait oppoſé à leur caractére.

Mais ne pourroit-on pas (& c'eſt tout ce qui reſ-

(a) *Matth.* XII. 25, 26.

reſteroit à ſuppoſer ici) ne pourroit-on pas attribuer à des Eſprits Saints le deſſein d'introduire dans le Monde, une Religion ſouverainement utile & avantageuſe au Genre Humain, par des Miracles qui lui donnaſſent l'apparence, & par-là l'autorité d'une Révélation Divine? Nôtre Auteur fait voir, que non. Car, dit-il, il n'eſt guéres concevable que de telles Intelligences veuillent atteſter une choſe fauſſe, ou qu'aiant un ſi profond reſpect pour l'Etre Suprême, ils empruntent jamais ſon autorité ſans ſon commandement exprès. C'eſt une choſe moralement mauvaiſe, & qui peut, à mon avis, être reconnuë telle, même par la Raiſon Humaine: ainſi nous ne devons pas nous imaginer, que de tels Etres en ſoient capables. De plus, on ne ſauroit aiſément ſe perſuader, que DIEU voulût le permettre. Car ſi des Miracles auſſi grands, que ceux, par exemple, dont il eſt fait mention dans le Nouveau Teſtament, pouvoient être produits par des Créatures, pour confirmer une Doctrine qui eſt au fond digne de DIEU; il ne ſeroit pas au pouvoir de DIEU même de ſe reveler d'une maniére à démontrer aux Hommes la vérité de ſa Révélation par aucunes Lettres de créance inconteſtables, c'eſt-à-dire, qui puſſent être diſtinguées de celles que préſenteroit l'opération de quelque autre Etre. Or c'eſt une ſuppoſition ſi abſurde, qu'il n'y a pas moien d'admettre que la choſe puiſſe jamais arriver dans tout le cours du Gouvernement Moral de l'Etre Suprême. Car, quand même dans tous

les Siécles paſſez juſques à préſent une Révélation extérieure auroit été entiérement inutile, il ſe pourroit faire que ci-après le Genre Humain ſe trouvât en quelque tems dans des circonſtances qui la demandaſſent, & par conſéquent que la Sageſſe & la Bonté de DIEU le portaſſent à la lui communiquer.

Il ſemble néanmoins, que dans les principes que l'on vient d'établir, les Miracles ne ſervent de rien. Car les Miracles n'étant des preuves d'une Révélation Divine, qu'autant que la Doctrine, à laquelle ils rendent témoignage, eſt digne de DIEU; ſi cette Doctrine eſt ſainte & raiſonnable, elle ſe recommandera aſſez d'elle-même par ſa propre excellence, au jugement de tous les Hommes qui feront un bon uſage de leur Raiſon. Les Miracles ſont donc abſolument ſuperflus.

Nôtre Auteur ſe fait lui-même cette objection, & voici comment il y répond. 1°. Les Miracles ſont très-propres à rendre les Hommes attentifs aux Véritez même de Morale. Or ſans cette attention extraordinaire qui porte à examiner ſerieuſement de telles Véritez, quelque claires, quelque importantes, quelque avantageuſes qu'elles ſoient, les puiſſans Préjugez de l'Education, de la Coûtume, de l'Opinion générale, de l'Intérêt, & autres ſemblables motifs, l'emportent malheureuſement, & prennent le deſſus dans le monde. Il faut quelque choſe qui reveille, qui étonne, qui allarme les Hommes; d'autant plus que, comme il paroît par une expérience univerſelle, les Préjugez de Religion étant les plus ſacrez &

les

les plus respectables, sont aussi les plus fortes, & les plus difficiles à déraciner. Si, dans le tems que Nôtre Seigneur parut sur la Terre, quelcun des *Juifs*, ou des *Gentils*, sans avoir rien d'extraordinaire & de frappant, se fût avisé de vouloir reformer le Monde, & eût travaillé, parmi les *Juifs*, à rétablir la Religion Naturelle dans sa pureté originale, ou, parmi les *Païens*, à les délivrer de leurs Superstitions & de leur Idolatrie; selon toutes les apparences un tel homme auroit été sinon puni comme un profane, un impie, un perturbateur du Repos Public, du moins regardé comme un impertinent, un facheux, qui se mêloit mal-à-propos des affaires d'autrui, & s'érigeoit en Censeur de sa pure autorité. Mais, quand les Miracles accompagnent la Doctrine, ils obtiennent du moins audience au Docteur qui en fait, & convainquent non seulement les Personnes sages, qu'il y a dans ce qu'il dit quelque chose d'extraordinaire, & qui mérite d'être examiné, mais encore peuvent reveiller les Indolens & les Vicieux. Quand ils ne feroient que contrebalancer les Préjugez des Hommes, & les exciter à examiner de bonne foi & sans prévention, ils feroient certainement d'un très-grand usage; puis que l'Esprit étant ainsi libre, & porté à réfléchir, une Doctrine, qui en elle-même est bonne & raisonnable, ne peut guéres manquer d'être honorablement reçuë, & embrassée de bon cœur.

2°. Mais il y a plus. Tous les Articles d'une Révélation peuvent être dignes de Dieu,

& néanmoins n'avoir pas en eux-mêmes un égal degré d'évidence, par lequel on ſoit convaincu de leur vérité, & de leur conformité avec la Raiſon. Car, outre les Préceptes Moraux, & les Principes inconteſtables de la Religion Naturelle, la Révélation peut contenir d'autres Véritez, qui, à en juger par les ſeules lumiéres de la Raiſon, ſont incertaines & douteuſes, quoi que, ſi une fois elles viennent à être fermement établies, elles fourniſſent des motifs très-puiſſans, pour porter les Hommes à la Vertu. Tel eſt le dogme des Récompenſes éternelles d'une autre Vie. Il peut y avoir d'ailleurs des Véritez, que la Raiſon ſeule ne ſauroit jamais découvrir; & certaines *Inſtitutions poſitives*, qui, comme on le montrera dans la ſuite, ſont véritablement utiles, ſoit dans des circonſtances particuliéres, ou même généralement, entant qu'elles ſervent aux grandes fins de la Morale; quoi que l'obligation de les obſerver ne découle pas de la nature même des Choſes, & dépende uniquement de la Volonté du Conducteur & Légiſlateur Suprême. Quand une Révélation propoſe de tels Dogmes & de tels Préceptes, contre leſquels on ne ſauroit faire aucune objection plauſible, qui perſuade qu'il ſoit indigne de DIEU de les reveler ou de les preſcrire; ſur tout ſi le Syſtême entier de la Révélation, dont ils ſont partie, eſt très-excellent, & parfaitement proportionné à l'avancement de la véritable Probité: les Miracles alors prouvent que ces Dogmes & ces Préceptes ont actuellement une origine

divi-

divine. Voilà deux grands uſages des Miracles; ſans compter d'autres que l'on pourroit alleguer.

Ici finit le I. Chapitre de nôtre Auteur, & c'eſt-là auſſi que nous nous arrêterons aujourd'hui. Le reſte viendra, s'il plaît à DIEU, en ſon tems.

ARTICLE III.

A Philoſophical Enquiry concerning the connexion betwixt the Doctrines *and* Miracles *of* JESUS CHRIST. *In a Letter to a Friend.*

C'eſt-à-dire:

RECHERCHE Philoſophique de la liaiſon qu'il y a entre la *Doctrine* & les *Miracles* de JE'SUS-CHRIST, ou, Lettre écrite à un Ami ſur ce ſujet. En grand *Octavo*, pagg. 58. A *Londres*, chez *R. Willock*, 1731.

L'AUTEUR de cette Piéce ne ſe déſigne que par le nom de *Philanthropos*, c'eſt à-dire, *Amateur du Genre Humain.* Il l'avoit compoſée en l'année 1726. mais, quoi qu'on le preſſât fort de la publier, il jugea à propos de differer quelque tems, en attendant le Diſcours ſur les Miracles, que feu Mr. COLLINS promettoit dans ſon Livre Anglois, intitulé *Les Fondemens & les Raiſons du Chriſtianiſme*

&c. Il ne ſait, ajoûte-t-il (*a*), ſi cet Ouvrage a paru, ou non; ni s'il y a quelque choſe ſur les Miracles dans le fameux Livre de Mr. (*b*) TINDAL; parce qu'étant en voiage hors de la *Grande Bretagne*, il ignore entiérement ce qui s'y eſt publié depuis deux ans.

Il commence par témoigner ſa ſurpriſe, de ce que depuis peu on s'acharne avec tant d'ardeur à attaquer le Chriſtianiſme. Quelcun qui ne le connoîtroit point du tout, jugeroit, à voir cela, que le bonheur du Genre Humain dépend d'être délivré du joug de cette Religion, & qu'il n'y a rien de plus pernicieux à la Société en général, & à chacun en particulier. C'eſt pourtant tout le contraire, pourvû que mettant à part, comme on le doit, les corruptions & les abus que des Egliſes, qui prennent à faux titre le nom de Chrétiennes, ont laiſſé introduire, & entretiennent ſoigneuſement, on conſidére en elle-même la pure Doctrine de JE'SUS-CHRIST, qui ſe réduit à ceci: *Qu'il y a une Vie à venir, où les Gens-de-bien ſeront heureux, & les Méchans punis; qu'il faut donc s'attacher ſincérement & conſtamment à la pratique de la Vertu, comme à la ſeule choſe qui peut nous procurer l'approbation & la faveur de* DIEU, *& dans cette Vie, & dans l'autre.* Il doit certainement y avoir quelque Religion établie par autorité publique. Feu Mylord SHAFTS-

(*a*) Il n'a jamais paru, & peut-être qu'il ne s'en eſt rien trouvé parmi ſes papiers.

(*b*) *Chriſtianity as old as the Creation*, &c.

SHAFTSBURY, que l'on n'a pû ſoupçonner de bigoterie, (*a*) regardoit comme un vrai Enthouſiaſme, de s'imaginer qu'une Société puiſſe ſubſiſter ſans cela. Si la Religion Chrétienne eſt la plus avantageuſe pour le Bien Public, que l'on puiſſe imaginer, pourquoi travailler à l'ébranler ou à la detruire? Pourquoi diminuer le nombre des motifs capables de porter les Hommes à la Vertu, en voulant proſcrire les Miracles & l'Inſpiration Divine, c'eſt-à-dire, ce qui eſt le plus aiſément conçû du Vulgaire, & le plus propre à faire de fortes impreſſions ſur ceux qui ne ſont pas en état de philoſopher? „ Pour moi, dit (*b*) nôtre Auteur, ſi j'étois du nombre des Incrédules, je me croirois bien obligé de refuter toutes les „ fauſſes idées, par leſquelles, en défigurant „ la Doctrine de l'Evangile, on a introduit „ des Dogmes & des Pratiques qui tendent à „ détruire la bonne Morale, & par conſequent „ à la ruïne de la Société & du Genre Humain: mais en même tems je croirois devoir, pour le bien de la Société, défendre „ de toutes mes forces le véritable Chriſtianiſme.

L'AUTEUR avoit (*c*) dit un jour à ſon Ami, en converſation, „ Que les Miracles de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST ſont (*d*) des „ preu-

(*a*) *Characteriſticks*, Tom. I. *A Letter concerning Enthuſiaſm*, pag. 17.
(*b*) Pag. 3. (*c*) Pag. 4.
(*d*) *Natural proper ſamples of his Doctrine.*

„ preuves propres & naturelles, ou comme „ autant d'échantillons des choſes mêmes af- „ firmées par ſa Doctrine; & qu'il étoit ſurpris „ qu'aucun Apologiſte de la Religion Chrétien- „ ne n'eût enviſagé les Miracles dans ce point „ de vuë, quoi que la liaiſon ſoit ſi ſimple, „ & ſi aiſée à appercevoir". C'eſt à développer & appuier cette penſée, qu'il s'attache, & ſur quoi roule toute ſa Lettre.

Pour le faire dans les régles, il examine d'abord, quelles Doctrines peuvent ou ne peuvent pas être prouvées par des Miracles, ou quelles Doctrines ont beſoin d'être confirmées de cette maniére. Et voici en gros ce qu'il dit là-deſſus.

QU'UNE (*a*) *Fable*, une *Parabole*, une *Allégorie*, ſoit belle & naturelle, elle le ſera au goût de tout Auditeur ou Lecteur judicieux, indépendamment des plus grands Miracles que peut faire un Docteur qui la propoſe. Si au contraire elle n'eſt pas telle en elle-même, aucun Miracle ne prouvera qu'elle le ſoit. Car ne ſeroit-il pas fort ridicule à un *Peintre*, ou à un *Poëte*, qui ſe trouveroit en même tems bon *Médecin*, d'en appeller aux Cures merveilleuſes qu'il auroit faites, pour nous convaincre de la beauté de ſes Peintures, ou de ſes Poëſies? Celle des Paraboles de JE'SUS-CHRIST ſe fait aſſez ſentir par elle-même: & l'on peut appliquer ici ce qu'il diſoit dans un ſens plus général (*b*): *La Sageſſe a été juſtifiée par ſes enfans*

(*a*) Sect. I. pag. 4. (*b*) *Matth.* XI, 19.

fans. Ainſi ces ſortes de diſcours ne ſervoient manifeſtement qu'à reveiller l'attention des Auditeurs, & à faire écouter Nôtre Seigneur comme un Docteur éclairé, ſur tout du Vulgaire, à qui il faut des inſtructions familiéres, propoſées d'une maniére inſinuante, mais qui aît quelque choſe de frappant.

Le (*a*) Sens Commun ſuffit certainement, pour enſeigner à tous ceux qui réfléchiſſent ſérieuſement & avec quelque attention, tous les Devoirs de la Vie Humaine, tous les Engagemens où nous ſommes envers DIEU, & envers nos ſemblables, tout ce qui renferme une convenance & une obligation morale. Il n'eſt pas plus beſoin ici de Miracles, que dans le cas précedent: & les plus grands Miracles ne ſauroient non plus prouver qu'une Action ſoit moralement bonne, lors qu'elle nous paroît tout le contraire à en juger par ſa nature, & par celle de l'Agent, par ſon état & ſes rélations. Cependant ſi le Sens Commun vient à s'endormir ou à s'éteindre entiérement, ſi, par les artifices des Corrupteurs de la Religion, de fauſſes idées de Piété & de Vertu ſont devenuës univerſelles; les Miracles, en ce cas-là, viennent fort à propos, ſur tout par rapport au Vulgaire, qui ſe laiſſe aiſément impoſer, & qui, lors qu'il eſt une fois dans l'erreur, ne peut que difficilement être rendu attentif aux ſaines inſtructions d'une Raiſon pure. Les Miracles ſont même alors preſque néceſſaires, pour

(*a*) Sect. II. pag. 5, *& ſuiv.*

pour donner au Réformateur une autorité suffisante, & pour reveiller les Hommes à un tel point, qu'ils soient capables d'être desabusez, & bien instruits. Il faut ouvrir leurs yeux, dissiper leurs préjugez, déraciner les fausses idées dont ils sont prévenus, afin que la Vérité trouve entrée dans leurs Esprits, & puisse y produire quelque changement favorable. Une chose si difficile ne peut guéres être exécutée par un Docteur, qui n'a qu'une habileté ou une autorité ordinaire. Tel étoit en général l'état du Genre Humain, & en particulier des *Juifs*, lors que nôtre Divin Réformateur parut dans le monde. Ses Miracles même les plus étonnants suffirent à peine pour faire écouter une Morale aussi excellente à tous égards, que celle qu'il enseignoit.

Tout ce encore que l'on (*a*) peut démontrer être digne de DIEU, ou dont on peut faire voir que le contraire est absolument incompatible avec les justes idées que nous avons naturellement de la Divinité & de ses Perfections Morales; tout Dogme, dis-je, qui est tel, est nécessairement vrai, & se soûtient par lui-même. Mais lors qu'un Dogme, quelque probable qu'il soit en lui-même à divers égards, ne souffre point de telle démonstration, il y a lieu alors d'examiner comment & jusqu'où il peut être prouvé pleinement par des Miracles. Nôtre Auteur met en ce rang l'*Immortalité* de nos *Ames*, & à plus forte raison la *Résurrection*.

Il

(*a*) Section III. pag. 7.

Il remarque (*a*) ici avant toutes choſes, qu'aucuns Miracles ne ſauroient prouver qu'un Raiſonnement évidemment faux, ſoit juſte; & qu'il n'eſt pas non plus beſoin de Miracles pour prouver la juſteſſe d'un Raiſonnement, qui eſt par lui-même évidemment bon & ſolide. A la vérité, on raiſonne quelquefois ſur certains faits ou certaines opérations, par exemple, ſur des *Expériences* de *Phyſique*: & en ce cas-là, les Faits, les Opérations, les Expériences, ſont les principes, ou, comme on parle dans l'Ecôle, les *Prémiſſes*, d'où l'on tire la concluſion. De ſorte qu'en raiſonnant de cette maniére, on peut dire que les Miracles prouvent la concluſion. Mais il y a une autre ſorte de Raiſonnement, qui paroît auſſi parfait en lui-même, indépendamment des Miracles produits par le Docteur qui raiſonne, ou dans lequel la concluſion ſuit non des Miracles qu'il fait, mais d'autres principes, dont il faut juger en examinant prémiérement leur vérité, & enſuite leur liaiſon avec la concluſion qu'on en tire, ſans avoir aucun égard aux Miracles. Par exemple, Nôtre Seigneur, diſputant avec les Docteurs Juifs touchant la Réſurrection, tire (*b*) un argument de ce que DIEU s'appelle lui-même *le Dieu d'*ABRAHAM, *le Dieu d'*ISAC, *& le Dieu de* JACOB. Que la conſéquence fût juſte, c'eſt ce que les Miracles, qu'il faiſoit ne prouvoient point, mais ſeulement la force même de l'expreſſion, ſur laquel-

(*a*) Sect. IV. pag. 2, *& ſuiv.* (*b*) *Matth.* XXII, 31.

quelle il ſe fondoit, & où la concluſion étoit renfermée. En un mot, c'eſt ſeulement lors que les Miracles ſont le principe, ou le fondement, ſur lequel on bâtit un Dogme, qu'il eſt queſtion de voir s'ils en prouvent la vérité; quoi que d'ailleurs les Miracles aient toûjours cet uſage général, par rapport à toutes les leçons & les inſtructions, de quelque nature qu'elles ſoient, de montrer que celui qui les donne mérite d'être écouté.

Il faut donc (*a*) venir à rechercher, quelle liaiſon particuliére il peut y avoir entre les Miracles de Nôtre Seigneur, & quelques-uns de ſes enſeignemens. Dans cette vuë, nôtre Auteur demande qu'on faſſe bien attention à la nature des Raiſonnemens, dont on vient de parler, qui ſe déduiſent des Faits, ou des Expériences.

C'eſt par des Expériences, que les Phyſiciens font voir les *Propriétez* de l'*Air*, par exemple, ou de quelque autre *Corps*. Un *Philoſophe*, un *Médecin*, un *Architecte*, un *Peintre*, un *Ouvrier*, qui ſe piquent d'un certain degré d'habileté ou de force, doivent montrer leur ſavoir faire par des eſſais & des échantillons réels; ſans quoi on ne peut s'aſſûrer qu'ils aient les talens dont ils ſe vantent, & dans le degré qu'ils prétendent les avoir.

On ne ſauroit non plus juger, que par les effets, des diſpoſitions honnêtes, ou favorables d'un Etre Intelligent. On conclut, qu'un Hom-

(*a*) Part. II. Sect. I. *pag.* 11, *& ſuiv.*

Homme eſt vertueux, & que l'on peut s'y fier, lors qu'il a donné dans l'occaſion des preuves réelles de ſon intégrité & de ſon mérite. C'eſt des œuvres de l'Etre Suprême, que nous inférons ſa Sageſſe, ſa Puiſſance, & ſa Bonté Infinies. Nous ne connoiſſons nos propres talens, naturels ou aquis, que par ce que nous voions qu'ils nous ont mis en état de faire.

Si donc certains Dogmes de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST ſe réduiſent, ou peuvent être réduits manifeſtement à affirmer qu'il a un certain degré de *Pouvoir* ou de *Connoiſſance*; ſes Miracles alors ſeront une preuve naturelle & ſufiſante par elle-même de tels Dogmes, ſuppoſé qu'ils ſoient des effets propres & bien proportionnez du Pouvoir ou de la Connoiſſance qu'il s'attribuë.

Or il y (*a*) a trois Dogmes de la Religion Chrétienne, qui ſont évidemment de cette ſorte: ſavoir, le Dogme des *Récompenſes* & des *Peines d'une autre Vie*; celui de la *Réſurrection des Morts*; & celui du *Pardon des Péchez*. Dans tous les trois, JESUS-CHRIST prouve par des Miracles, & la connoiſſance certaine qu'il avoit de la vérité du Dogme, & le pouvoir dont il étoit revêtu d'effectuer ce qu'il enſeignoit (*b*). Il ne dit pas ſeulement; *je ſai avec certitude, que les Morts reſſuſciteront, qu'il y a une autre Vie immortelle, où les Bons ſeront re-*

com-

(*a*) Sect. II. pag. 13, *& ſuiv.*
(*b*) Sect. III. pag. 13, *& ſuiv.*

compenſez, & les Méchans punis; Que les pêchez ſeront pardonnez ſous certaines conditions: mais, *je reſſuſciterai les Morts, je donnerai la Vie Eternelle* &c. Il reſſuſcite actuellement quelques Morts; il communique à ſes Apôtres le pouvoir d'en faire autant: & pour montrer d'une maniére inconteſtable l'étenduë de ſa connoiſſance & de ſon pouvoir, il ſe reſſuſcite lui-même au tems qu'il avoit prédit, après s'être ſoûmis volontairement à la mort.

L'Inſtinct Naturel (*a*), la Raiſon, & le conſentement univerſel de tous les Peuples & de tous les Siécles, concourent à rendre probable l'état d'une Vie à venir, parfaitement heureux, ou malheureux, ſelon que l'on aura bien ou mal vêcu dans celle-ci. Nôtre Seigneur a mis cette grande Vérité hors de doute par les preuves réelles qu'il a données du pouvoir qu'il avoit d'operer efficacement toute ſorte de Bonheur ou de Malheur, tant ſpirituel, que corporel. Tous ces Miracles en ſont autant d'exemples ſenſibles. Il a rendu les Ignorans & les Simples, ſages & éclairez, en un moment. Il a, preſque en un inſtant, changé les inclinations & les diſpoſitions des Hommes. Il a guéri, d'un ſeul mot, les Maladies les plus fâcheuſes, les plus invéterées. Il a communiqué à qui bon lui ſembloit, les dons les plus ſurprenans & les plus miraculeux. Sa Transfiguration a été un eſſai & un échantillon ma-

ni-

(*a*) Sect. IV. pag. 17, *& ſuiv.*

miſeſte de la gloire dont il peut revêtir nos Corps après la Réſurrection.

C'eſt auſſi par ſes Miracles, comme par autant d'expériences, qu'il a prouvé le (*a*) pouvoir qu'il s'attribuoit de pardonner les Péchez. Car qu'eſt-ce que *pardonner les Péchez*, ſi ce n'eſt délivrer les Hommes des miſéres que le Péché mérite, ou auxquelles il les rend ſujets? *Lequel eſt le plus aiſé* (*b*), dit Nôtre Seigneur lui-même, *ou de dire, Vos Péchez vous ſont pardonnez, ou de dire* à un Paralytique, *Levez-vous, & marchez*? Il a non ſeulement redonné aux Pécheurs la ſanté, mais la vie même, pour montrer qu'il n'eſt aucune peine du Péché, dont il ne puiſſe délivrer.

Mais il faut remarquer, que ce n'étoit qu'à ceux qui ſe repentoient & ſe corrigeoient ſérieuſement, qu'il donnoit l'agréable eſpérance d'obtenir le pardon de leurs Péchez. C'eſt pourquoi il refuſa d'operer des guériſons miraculeuſes, par tout où il ne trouvoit point de (*c*) Foi, c'eſt-à-dire, où il ne voïoit pas cette diſpoſition ſincére, libre de préjugez, ſouple & docile, qui eſt néceſſaire pour recevoir des inſtructions ſalutaires, & en profiter, mais au contraire de la malignité, de l'obſtination, ou autres mauvaiſes qualitez. Ici, & dans toute ſa conduite, il a évité avec le dernier

(*a*) Sect. V. pag. 18, *& ſuiv.* (*b*) *Matth.* IX, 5. &c.
(*c*) Voïez *Matth.* XIII, 58, *& ailleurs.*

nier ſoin de fournir le moindre prétexte à ceux qui voudroient abuſer de ſa Doctrine ſur le Pardon des Péchez, comme s'il s'enſuivoit de-là, qu'on peut (*a*) *pécher, afin que la grace abonde.*

CELA donne occaſion à nôtre Auteur de répondre à une objection qu'il tire d'un (*b*) des Ouvrages de feu Mylord Comte de SHAFTS-

(*a*) *Romains*, VI, 1.

(*b*) *Some where in his* MORAL RHAPSODY, dit nôtre Auteur. C'eſt à la page 333, & ſuiv. *Characteriſticks.* Tom. II. Mais le Comte parle-là des Miracles conſiderez uniquement comme des effets ſurprenans, & au deſſus des forces humaines, *mere Miracles*, comme il les appelle. Du reſte, non ſeulement il ne dit rien qui attaque la ſincérité & l'intégrité de Nôtre Seigneur: mais encore il n'exclut point la preuve qu'on en peut tirer de la nature même & du but des Miracles. Bien loin de-là: il remarque ailleurs (*Miſcellaneous Reflections* pag. 123.) que *les Miracles mêmes de* JE'SUS-CHRIST, *ſur tout le prémier qu'il fit* (JEAN, II, 11.) *portent avec ſoi une certaine gaieté, une bonne humeur ſi ſenſible, qu'il eſt impoſſible de n'être pas agréablement frappé de leur recit.* Tout ce que veut donc dire Mylord *Shafisbury*, dans l'endroit dont il s'agit, c'eſt que, dans l'incertitude où l'on eſt, de quel *Pouvoir*, *Supérieur ou Subalterne*, *Bon ou Mauvais*, procédent les Miracles; il ne faut ſe fier à ceux qui les font, que *quand ils ont donné des preuves réiterées de leur bienveillance, & établi par leur conduite leur ſincérité & leur intégrité:* & qu'ils permettent en même tems qu'on examine leur Doctrine ſur les principes certains & immuables du Vrai & du Juſte. C'eſt par ces idées de la droite Raiſon que DIEU *ſe revéle d'abord aux Hommes, & par cette* prémiere Foi, *dont il jette en eux les fondemens, il les diſpoſe à une* ſeconde, *il les met en état d'écouter une* RE'VE'LATION HISTORIQUE, &c. Ainſi ce Seigneur ne dit rien au fond de contraire à tout ce que nôtre Auteur répond, en trouvant une objection, où il n'y a rien moins que cela.

SHAFTSBURY, & qui, à ce qu'il dit, lui a fait naître la prémiere idée de la maniére dont il considere les Miracles dans cette Lettre. Voici comment il exprime la pensée de l'Illustre Auteur Anglois. *Les Miracles sont des marques de pouvoir : ils peuvent prouver le pouvoir de celui qui les fait, mais ils ne sauroient prouver son intégrité, ni lui attirer de la confiance.* Mais, dit nôtre Auteur, comment est-ce qu'on peut être assûré de l'intégrité & de la bonne intention de quelcun? C'est sans doute par une conduite constamment irréprochable & sans tache, par une suite perpétuelle de bonnes actions, & par des effets réels de sincérité & de bienveillance. Or toute la Vie de Nôtre Seigneur n'a-t-elle pas été la plus propre qu'on puisse imaginer à lui gagner la confiance de cette maniére? A-t-il jamais donné le moindre sujet de le soupçonner de mauvaise foi, ou de revoquer en doute son intégrité? Ces mêmes Miracles, qui prouvent son pouvoir, ne sont-ils pas aussi autant de preuves inconteſtables de sa sincérité, & de sa bonté? Rarement a-t-il donné des exemples de sévérité, il ne se plaisoit pas à *maudire*, mais à *bénir*; il (*a*) *alloit de côté & d'autre, faisant du bien.* Ceux-mêmes, qui le traitoient d'imposteur, n'ont jamais osé l'accuser de malice, ou d'aucun mauvais dessein: au contraire, ils ont

(*a*) *Actes*, X, 38.

ont été obligez de reconnoître qu'il ſe montroit, par toutes les marques poſſibles, un Docteur bon & généreux de la plus pure Morale.

Tout ce qui s'enſuit donc de l'objection propoſée, c'eſt que la conſidération de la conduite de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST doit entrer en ligne de compte, quand on veut juger s'il étoit véritablement un Docteur envoié du Ciel, comme il le prétendoit. Il diſoit lui-même à ſes Diſciples, qu'ils ne devoient pas ſe fier uniquement aux Miracles, parce que non ſeulement de faux Docteurs pouvoient en faire, mais encore il viendroit effectivement (*a*) après lui de *faux Chriſts*, de faux Prophétes, qui en feroient actuellement: Qu'ainſi il falloit joindre aux Miracles la conduite de ceux qui ſe donnoient pour Docteurs extraordinaires, & juger (*b*) *ainſi de l'Arbre par ſon fruit.*

QUOI que la Vérité de la Doctrine & de la Miſſion Divine de Nôtre Seigneur ſuive néceſſairement de tout ce que l'on a dit, & que ſes Miracles ſoient une ſuite perpétuelle de preuves éclattantes de ce qu'il aſſûroit, que (*c*) *tout pouvoir lui avoit été donné de* DIEU, *dans le Ciel & ſur la Terre*; nôtre Auteur (*d*) néanmoins, pour ne laiſſer aucun lieu à l'Incrédulité ou au Scepticiſme, vient à traiter ſéparément

(*a*) *Matth.* XXIV, 24. *Marc*, XIII, 22.
(*b*) *Matth.* XII, 33. (*c*) *Matth.* XXVIII, 18.
(*d*) Sect. VII. pag. 22, *& ſuiv.*

ment la queſtion qui regarde la Miſſion Divine. Et pour cet effet, il établit trois régles, par leſquelles on peut juger ſi un Docteur, qui ſe dit envoié du Ciel, a des Lettres de créance ſuffiſantes.

1°. Un tel Docteur doit enſeigner des choſes importantes; des choſes qui intéreſſent certainement le Genre Humain, qui aient une liaiſon évidente avec nôtre Tranquillité & nôtre Bonheur, & qui tendent manifeſtement à l'avancement de la Vertu & de la Piété.

2°. Un tel Envoié doit ſe conduire de maniére, qu'on aît tout lieu d'ajoûter foi à ce qu'il dit, & de ſe fier entiérement à lui.

3°. Enfin, il doit donner des preuves réelles & inconteſtables, qu'il a véritablement tout le pouvoir dont il ſe dit revêtu, & toute la connoiſſance néceſſaire pour le rendre capable de certifier la vérité des Dogmes qu'il enſeigne.

Tous ces trois caractéres conviennent parfaitement à Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST: & pour le prouver, nôtre Auteur n'a eû preſque qu'à repeter ce qu'il avoit déjà dit. Après quelques (*a*) réflexions ſur les queſtions inutiles, que bien des gens font regarder mal-à-propos comme appartenantes à l'eſſence du Chriſtianiſme; il revient à ſon ſujet (*b*) & réfu-

(*a*) Sect. VIII. pag. 27, *& ſuiv.*
(*b*) Sect. IX. pag. 30, *& ſuiv.*

ſute SPINOSA, qui (*a*) a établi des principes, d'où il ſuivroit, que les Miracles de Nôtre Seigneur n'avoient aucun rapport avec ſa Doctrine, puiſque, ſelon lui, tous les Miracles en général ne prouvent rien, n'étant qu'un argument tiré (*b*) de nôtre ignorance. De ce que l'on a dit ci-deſſus, il paroît, qu'entre les Miracles de JE'SUS-CHRIST, & ſa Doctrine, il y a la même liaiſon, qu'entre une *Expérience de Phyſique*, par exemple, & la *concluſion* qui s'en tire. Cela même fait voir, que ces Miracles, quoi que fort au deſſus de nôtre compréhenſion, ne ſont pas un argument fondé ſur nôtre ignorance. Quoi que nous ne connoiſſions pas la nature du pouvoir qui reſſuſcite les Morts, & que la Réſurrection d'un Mort ſoit une choſe qui ſurpaſſe nos forces & même nôtre intelligence; il n'en eſt pas moins vrai, que, quand quelcun reſſuſcite un Mort, cela prouve qu'il en a le pouvoir. La liaiſon qu'il y a entre cet effet réel, & le pouvoir que prétend avoir celui qui l'opére, eſt très-aiſée à concevoir. L'*Attraction*, de l'aveu de tous les Philoſophes, eſt incompréhenſible en elle-même; aucun ne ſauroit expliquer, comment un Corps en *attire* (*c*) un autre: il eſt pourtant certain par

(*a*) Voiez ſon *Tractatus Theologico-Politic.* Cap. VI. pag. 71, *& ſuiv.*

(*b*) *Argumentum ab ignorantia.*

(*c*) On entend ſans doute ici l'*Attraction* dans le ſens de la *Philoſophie Newtonienne*, c'eſt-à-dire, *une force quelconque, par laquelle les Corps tendent réciproquement les uns vers les autres, quelle qu'en ſoit la cauſe, ſoit par* impulſion, *ou de quelque autre maniére* &c. NEWTON, Optique, *Liv.* III. *Queſt.* XXXI.

par l'Expérience, qu'il y a une Attraction, & certaines Loix ſelon leſquelles elle produit ſes effets.

A cette occaſion, nôtre Auteur dit quelque choſe ſur la diſtinction controverſée, entre les *choſes qui ſont au deſſus de nôtre Raiſon*, & celles *qui ſont contraires à la Raiſon.* Il ſe ſert du même exemple de Phyſique, qu'on vient d'alleguer, pour faire d'abord comprendre la choſe. L'*Attraction*, dit-il, ne ſe peut connoître que par l'Expérience, & les effets la prouvent de reſte. Mais eſt-elle au deſſus de nôtre Raiſon, ou de nôtre compréhenſion? Qu'entend-on par-là? C'eſt ſeulement, qu'on peut faire là-deſſus mille queſtions, auxquelles il n'y a pas moien de répondre, parce que nous n'en ſavons pas aſſez pour cela. Nous ſavons qu'il y a une Attraction, & les Loix ſelon leſquelles elle produit ſes effets; c'eſt tout. Si nous ne ſommes pas capables de répondre à d'autres queſtions, cela prouve ſeulement que nous ignorons bien des choſes qui regardent l'Attraction. De même, on peut faire, au ſujet de la Réſurrection des Morts, mille queſtions, auxquelles il nous eſt impoſſible de répondre. Cela n'empêche pas, qu'un Mort actuellement reſſuſcité ne prouve la poſſibilité de la Réſurrection. Pluſieurs exemples pareils prouvent auſſi certainement le pouvoir de reſſuſciter un Mort, que les effets conſtans de l'Attraction prouvent l'Attraction. Ainſi le pouvoir de reſſuſciter les Morts n'eſt au deſſus de nôtre compréhenſion, que dans le même

ſens, que l'Attraction, & pluſieurs autres Propriétez certaines des Corps. Il y a bien de la différence entre (*a*) voir qu'une choſe eſt abſurde, & ne ſavoir pas tout ce qui la regarde: entre une *Queſtion inſoluble touchant une Vérité*, & une *Objection inſoluble contre une Vérité*; quoi que bien des gens confondent ces deux ſortes de difficultez. Il n'y a que celles du dernier ordre, qui prouvent que ce que l'on prenoit pour une Vérité connuë ne ſauroit être vrai, parce qu'autrement il s'enſuivroit quelque abſurdité. Mais les autres prouvent ſeulement l'ignorance où nous ſommes de bien des choſes qui concernent une Vérité connuë.

NÔTRE Auteur (*b*) revient encore à ſa maniére d'enviſager les Miracles de Nôtre Seigneur, comme autant de preuves réelles de ſa Doctrine, pour faire remarquer, combien cette liaiſon entre les Miracles & la Doctrine eſt évidente, même aux perſonnes les plus ſimples. Chacun raiſonne tous les jours de cette maniére, ſur mille ſujets différens. Le moindre Laboureur, le plus pauvre Artiſan, juge d'un Ami, ou d'un Ennemi, par les effets de ſon Amitié, ou de ſon Inimitié. Preſque toutes les affaires de la Vie ſe réglent ſur ce principe.

Par-là auſſi nôtre Auteur ſe juſtifie de ce qu'aiant

(*a*) Voiez le Diſcours de Mr. *Leibnitz, De Fide & Ratione*, où cette matiére eſt traitée.

(*b*) Pag. 34, *& ſuiv.*

qu'aiant jusqu'ici tant parlé des Miracles, il n'en a donné aucune définition. En considérant, comme il fait, les Miracles, il n'est besoin d'autre chose, que d'examiner, si tels ou tels Miracles montrent tel ou tel Pouvoir. Que ces Miracles soient au dessus des Loix établies dans la Nature, ou qu'ils soient contraires à de telles Loix; qu'ils soient seulement au dessus des forces humaines, comme ils le sont manifestement, ou qu'ils surpassent même le pouvoir de tous les Etres créez: cela ne fait rien à la question. Il s'agit uniquement de savoir, ce qu'ils sont en eux-mêmes, & de quel pouvoir ils sont des démonstrations, ou des expériences propres. Or c'est de quoi chacun peut juger.

MAIS, quelque simple & claire que soit cette liaison entre les Miracles & la Doctrine de JESUS-CHRIST, nôtre Auteur ne prétend point qu'il n'y aît pas d'autre argument à tirer de ces Miracles, pour prouver la Vérité de la Religion Chrétienne (*a*). Il y en joint un autre, qui lui paroît au dessus de toute exception. Le voici.

„ Lors qu'un Docteur, qui prêche une bonne Doctrine, faisant un grand nombre de „ Miracles, qui montrent un Pouvoir au dessus de celui que les Hommes ont selon les „ Loix établies dans la Nature; donne ces „ Miracles pour des marques de l'approbation de DIEU, & en appelle là-dessus à lui-„ même

(*a*) Part. III. Sect. I. *pag.* 36, *& suiv.*

„ même d'une maniére ſolemnelle; ce ſont-
„ là les ſignes les plus naturels de l'approba-
„ tion de DIEU. Il eſt donc incompatible
„ avec l'idée de la Sageſſe Divine, & avec
„ l'ordre qui, par une ſuite de la Providence
„ Divine, doit régner dans le Monde Mo-
„ ral, auſſi bien qu'avec celui du Monde Natu-
„ rel; de ſuppoſer, que de tels Miracles puiſ-
„ ſent être operez par un Impoſteur. Car,
„ en ce cas-là, l'Impoſture ſeroit accompa-
„ gnée des marques de vérité les plus naturel-
„ les & les plus probables". Nous ne nous arrêterons pas à la maniére dont nôtre Auteur développe (*a*) & pouſſe ce raiſonnement, appliqué à ſes principes. Il avouë lui-même, que divers Auteurs l'ont fait pleinement; & il en indique (*b*) quelques-uns.

IL VIENT enſuite (*c*) à examiner une objection, dont on s'eſt depuis peu aviſé en *Angleterre* & qu'il propoſe ainſi: „La grande pré-
„ tenſion de JE'SUS-CHRIST a été, qu'il
„ étoit le Meſſie promis par les Oracles des
„ *Juifs*. Or les Miracles ne ſauroient prou-
„ ver, que les Prophéties aient été accom-
„ plies, ſi elles ne l'ont pas été effectivement;
„ c'eſt par l'accompliſſement ſeul de ces pré-
„ dictions en JE'SUS CHRIST, qu'on peut
„ prouver ce qu'il pretendoit.

Une telle Objection, dit nôtre Auteur, ne m'a jamais frappé, ni paru avoir beaucoup de for-

(*a*) Sect. II. III. IV.

(*b*) *Grotius*, de Verit. Relig. Chriſt. *Samuel Clarke*, Demonſtrat. de l'Exiſt. & des Attributs de Dieu &c. *Benjamin Hoadley's* Tracts &c. (*c*) Sect. V.

force. Car les Prophéties ne ſauroient être bien claires & préciſes, ſans cauſer dans le Monde beaucoup de mal & de confuſion: il faut qu'elles ſoient d'un ſtile poëtique, myſtique, figuré, obſcur; ſujet par conſéquent à diverſes interprétations incertaines & avant l'événement, & même après l'événement: à moins que quelques autres circonſtances ne concourent à en faire voir l'accompliſſement. C'eſt ce qui a lieu dans les Prédictions, qui regardoient le Meſſie des *Juifs*. Quelque obſcures qu'elles fuſſent, comme elles devoient l'être, ſi l'on compare le caractére de JE'SUS-CHRIST, & toutes les circonſtances qui accompagnérent ſon apparition dans le Monde, on voit aſſez, qu'elles peuvent lui être appliquées; & il y a quelque autre choſe qui rend inconteſtable leur accompliſſement en ſa perſonne, ce ſont les grands Miracles qu'il faiſoit, joints avec ſes Vertus éminentes. Il s'applique lui-même ces Prophéties, il veut qu'on le regarde comme le Meſſie promis; & en même tems il montre par ſes Miracles, & par toute ſa conduite, qu'on a des raiſons ſuffiſantes de l'en croire. Si les Prophéties ne pouvoient lui être appliquées en aucun ſens raiſonnable, cela formeroit à la vérité une difficulté conſidérable. Mais elles peuvent lui être appliquées, autant que le permet la nature des Oracles, & elles ne ſauroient, tout bien compté, être appliquées à aucun autre à qui elles conviennent ſi clairement & ſi pleinement: ainſi il ſuffit qu'il ſe les ſoit appliquées lui-même, vû ce qu'il a fait pour

pour confirmer la juſteſſe de l'application. Toutes ces Prophéties, jointes enſemble, ſe réduiſent à prédire un Docteur extraordinaire, un Libérateur, qui devoit s'élever parmi les *Juifs*, faiſant des Miracles, enſeignant la Repentance, le Pardon des Péchez, la Réſurrection des Morts. Or JE'SUS-CHRIST ne s'eſt-il pas montré tel? N'a-t-il pas paru dans le tems marqué par les Prophéties, ſi l'on peut paſſablement conjecturer ou déterminer le ſens de ce qu'elles diſent là-deſſus?

LE reſte de la Lettre (*a*) contient quelques réflexions générales ſur la Religion Chrétienne, & ſur les raiſons pourquoi il y a tant de diſputes, & contre elle, & entre ceux mêmes qui la croient véritable. La principale raiſon eſt, ſelon nôtre Auteur, que ni ceux qui attaquent la Révélation, ni ceux qui la défendent, n'ont pas des idées juſtes & ſuffiſantes des principes de la Religion Naturelle. Il fait voir, entr'autres choſes, qu'en un certain ſens, l'Exiſtence même de DIEU, & ſa Providence, peuvent être prouvées par une Révélation. Il ſoûtient, que les Devoirs de la Religion Naturelle, & les Préceptes du Chriſtianiſme ſont au fond les mêmes: l'Evangile n'a fait que mettre dans un plus grand jour, ce que la Lumiére Naturelle enſeignoit aux hommes & y joindre des motifs, les plus puiſſans du monde, ſur leſquels la Raiſon n'étoit pas capable de nous donner aucune aſſûrance certaine. „ Car (*b*), pour ce qui eſt des „ deux

(*a*) Sect. VI. VII. pag. 48, & ſuiv. (*b*) Pag. 53.

„ deux Cérémonies de la Religion Chrétien-
„ ne, le *Bâteme* & la *Sainte Céne*, elles ont
„ été instituées pour conserver, parmi les
„ *Chrétiens*, la mémoire de la Doctrine & des
„ Miracles de Nôtre Seigneur, sur tout de sa
„ Mort & de sa Résurrection ; & pour être
„ des signes extérieurs, par lesquels on fît
„ profession publique d'embrasser la Religion
„ Chrétienne, & de témoigner sa reconnois-
„ sance à l'Auteur Divin de cette Religion.

Une (*a*) autre remarque de nôtre Auteur roule sur une objection, la seule qu'il sache qu'on ait jamais faite contre la Morale de l'Evangile. On a prétendu, (*b*) que l'Amitié n'y étoit jamais recommandée. „ Je n'ai pas
„ été peu surpris, (dit nôtre Auteur) de voir
„ objecter cela. Car nous avons, dans les
„ Evangiles, un exemple remarquable d'Ami-
„ tié entre Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST,
„ & *Jean* son Disciple. D'ailleurs, on trou-
„ ve par tout, dans le Nouveau Testament,
„ de fortes exhortations à cette Bienveillance
„ générale, sans laquelle il ne sauroit y avoir
„ d'Amitié véritablement vertueuse, & qui
„ naturellement doit produire l'Amitié, lors
„ qu'on a occasion de contracter cette union
„ intime des Cœurs, ainsi appellée par excel-
„ lence, laquelle ne peut subsister qu'entre des
, per-

(*a*) Pag. 53, 54.

(*b*) Voiez les *Characteristicks* de Mylord *Shaftsbury*, Vol. I. pag. 90, *& suiv.* ou la Traduct. Françoise de l'*Essai sur l'usage de la Raillerie* &c. pag. 77.

„ perſonnes de probité & qui ſe ſent mieux, „ qu'on ne peut l'exprimer par aucune défini„ tion". En rapportant ces paroles je me ſuis ſouvenu de ce que l'ingénieux Auteur d'un des (*a*) Diſcours du *Gardian* a dit il y a long-tems ſur le même ſujet: „Ces Meſſieurs [les „ *Free-thinkers*] qui trouvent la Morale de „ l'Evangile défectueuſe en ce point, *ne voient „ pas l'Arbre à cauſe du bois*, s'il m'eſt permis „ d'uſer de cette façon de parler proverbiale. „ Qu'une Religion, dont le principal but eſt „ d'inſpirer à ceux qui la profeſſeront les ſen„ timens les plus nobles & les plus déſintéreſ„ ſez, d'Amour, de Charité, de Bienveillan„ ce efficace, envers tous les Hommes, ou „ pour dire la même choſe en d'autres termes, „ d'Amitié envers chaque Individu humain; „ qu'une telle Religion ſoit accuſée de ne met„ tre pas cette même Vertu au nombre de cel„ les qu'elle preſcrit; c'eſt certainement une „ preuve bien claire de l'aveuglement & des „ préjugez de ſes Adverſaires". A cette réponſe courte & vive on peut joindre celle qu'a fait plus au long Mr. DE CROUSAZ, dans ſon *Examen du Traité de la Liberté de Penſer* (pag. 110, *& ſuiv.*) que l'on ſait être de feu Mr. *Collins*.

NOUS n'ajoûterons plus que ce que nôtre Auteur dit ſur deux (*b*) queſtions qu'il ſe fait: l'une

(*a*) Tom. II. num. 126. à la fin, *pag.* 155. C'eſt l'Article 105. de la Trad. Françoiſe, ſous le nom du *Mentor Moderne*.

(*b*) Pag. 56, *& ſuiv.*

l'une comment on doit agir avec les Incrédules, qui vivent parmi les Chrétiens: l'autre, qu'eſt-ce qu'il faut penſer du ſort qu'ils auront après cette Vie? A l'égard de la prémiere queſtion, on répond, „Que les *Chrétiens* „ doivent traiter les Incrédules avec toute ſorte de douceur, de compaſſion, & de bienveillance. C'eſt ce que demande l'Humanité, c'eſt ce que le Chriſtianiſme enſeigne: „ c'eſt auſſi le ſeul moien de ramener ceux de „ dehors". Pour l'autre queſtion, voici encore les propres paroles de nôtre Auteur. „*Chacun* „ *ſera jugé par ſes œuvres.* Un homme qui „ peut ſe rendre témoignage à lui-même, qu'il „ n'avoit aucun préjugé contre le Chriſtianiſme, qu'il l'a examiné de bonne foi, & que „ cependant il ne ſauroit encore s'empêcher „ d'être dans le doute, ſi en même tems il „ méne une vie vertueuſe & réguliére, il n'a „ rien à craindre: le Chriſtianiſme, auſſi bien „ que la Raiſon, me l'enſeignent. La Vertu eſt la principale choſe, le but de la Foi „ même: & ce que l'on peut faire de mieux, „ en matiére d'Opinions, c'eſt d'examiner „ ſincérement & ſans partialité. C'eſt une „ vérité éternelle & immuable, *Que quiconque* (a) *craint* DIEU, *aime la Miſéricorde*, „ *& s'attache à la Juſtice, ſera agréable à* „ DIEU, *qui, ſans avoir égard à l'apparence* „ *des perſonnes, jugera chacun ſelon ſes œuvres.* „ Mais j'eſpére qu'aucun Incrédule, s'il aime „ vé-

(a) Voiez *Actes*, X, 34.

„ *véritablement* le Genre Humain & la Société, „ ne trouvera mauvais que je le faſſe encore „ ſouvenir, que, quelle opinion qu'il puiſſe „ avoir des fondemens & des preuves de la „ Religion Chrétienne, c'eſt faire un mal très- „ réel au Genre Humain & à la Société, que „ de travailler à détruire ou à diminuer la per- „ ſuaſion des Récompenſes & des Peines d'une „ autre Vie.

L'AUTEUR finit, en promettant une autre Lettre, où il dira ce qu'il penſe ſur les Preuves Hiſtoriques des Miracles de JE'SUS-CHRIST; & en même tems ſur l'ancienne *Magie*, dont on a tant parlé. En attendant, il conclut de tout ce qu'il a établi, ci-deſſus, „ Qu'il eſt clair que ceux qui étoient témoins „ oculaires des Miracles de Nôtre Seigneur, „ avoient une preuve auſſi évidente de la véri- „ té de ce qu'il prétendoit, que ceux qui s'en- „ tendent en Peinture, en ont de l'habileté „ d'un Peintre, à qui ils voient faire un beau „ Tableau; ou que chacun en peut avoir de la „ vérité d'une Concluſion, lors qu'il voit fai- „ re des Expériences, d'où elle ſuit néceſſai- „ rement & naturellement.

Nous apprenons, que l'on attribuë cette Lettre à Mr. *Turnebull*, Ecoſſois, & qui a été Profeſſeur en Philoſophie à *Aberdeen*.

A R-

ARTICLE IV.

SUPPLEMENT *aux deux Ouvrages faits pour la défense de la validité des* ORDINATIONS ANGLICANES, *pour servir de derniere Reponse au nouvel Ouvrage du* P. LE QUIEN, *& aux Censures de quelques Evêques de France. Par le* P. LE COURAYER *Chanoine Regulier de Ste. Geneviéve.* A Amsterdam aux dépens de la Compagnie. 1732. in 12. pagg. 636. sans la Preface & les Preuves.

LE titre seul de cette Reponse en indique l'objet. On y voit que l'Auteur ne s'y propose pas de reprendre de nouveau en son entier ce qui regarde la question des Ordinations Anglicanes, mais simplement de suppléer à ce qui pourroit manquer à ses premiers Ecrits, ou en ajoutant de nouvelles preuves à celles qui se trouvent dans ses autres Ouvrages, ou en se justifiant des fausses imputations, qu'il se plaint qu'on lui a faites, ou enfin en fournissant des éclaircissemens sur les endroits sur lesquels il pouvoit rester quelque difficulté, & en achevant de dissiper les nouvelles objections du P. *Le Quien*, qu'il traite d'*imaginations*, & dont la plûpart paroissent effectivement en porter assez le caractere.

Chap. 1. Et d'abord après avoir remarqué que son adversaire a dit plus vrai, qu'il ne pen-

ſe, en marquant qu'il *pouvoit ſe diſpenſer de repondre*, puis qu'effectivement ſon dernier Ouvrage n'ajoûte rien au precedent que de nouvelles mépriſes, & un Syſtême auſſi chimerique que celui de l'Ordination de *Cheapſide:* il donne une idée de la derniere Réponſe du P. *Le Quien*; & par la comparaiſon qu'il en fait avec la premiere, il montre que toute la difference conſiſte, en ce que ce Pere dans ſon nouvel Ecrit abandonne enfin le Roman de l'Auberge, qu'il avoit tenté de défendre dans le premier; & qu'il y ſubſtituë l'imagination bizarre de deux époques differentes du regne d'*Elizabeth*, ſous la premiere desquelles il n'y a nulle Ordination, au lieu que ſous la ſeconde, dont il met la naiſſance en 156½ on commença à ordonner les Evêques, comme on a toûjours fait depuis. Et ce qu'il y a d'admirable en ceci, c'eſt que, comme le remarque notre Auteur, ce Pere ſe ſert pour ſon nouveau Syſtême des mêmes autoritez qu'il avoit employées pour la défenſe du Roman de l'Auberge, tant, dit-il, ces autoritez ſont deciſives, ou tant eſt grand le diſcernement que fait paroître le P. *Le Quien*, en les employant pour prouver des faits auſſi évidemment contradictoires.

Chap. 2. Après quelques reflexions preliminaires ſur ce nouveau Syſtême & ſur cette variation étonnante de ſon adverſaire, le P. *Le Courayer* raſſemble en peu de pages les traits injurieux, qu'a employez le P. *Le Quien* pour le depeindre, & fait honte à ſon adverſaire de l'emporte-

portement & du peu de bienſeance qu'il a obſervé à ſon égard. Puis paſſant à quelque choſe de moins perſonnel il montre par pluſieurs faits, & ſur tout par ce que dit le P. *Le Quien* du Jugement qu'a porté le Journal des Savans de l'Auteur du Memoire inſeré dans le Livre de l'Abbé *Gould*, qu'il n'a eu dans ſa Reponſe nul égard pour la verité.

Chap. 3. Mais ſi ce qu'il dit dans ce Chapitre ne fait gueres d'honneur à la ſincerité de ſon adverſaire; ce qu'il rapporte dans le ſuivant n'en fait gueres plus à ſes lumieres, tant les bevuës qu'il lui reproche ſont groſſieres, & tant il paroît que le P. *Le Quien* a pris peu de ſoin de s'inſtruire des faits qu'il a alleguez. Tel eſt, ce que dit ce Pere des 80. Chanoines de *Cantorbery*, de la maniere dont datent les Evêques d'Angleterre, du ſtyle des Actes des Conſecrations, de la neceſſité de la preſence du Vicaire General du Chapitre de *Cantorbery* ou du Doyen des *Arches* à la Confirmation de *Parker*, de la diſpoſition des Benefices avant la Conſecration, & beaucoup d'autres choſes pareilles, dont on voit qu'il a parlé ſans la moindre connoiſſance; & ſur leſquelles le P. *Le Courayer* étoit d'autant plus en état de le relever, qu'à portée de conſulter les Regiſtres, & de s'inſtruire des uſages & de la Diſcipline de l'Egliſe d'*Angleterre*, rien ne lui manquoit de ce qui étoit néceſſaire, pour éclaircir les étrangers ſur des matieres, qu'ils ne ſauroient connoître par eux-mêmes.

Chap. 4. C'eſt à la ſuite de toutes ces re-

marques, qu'on ne doit regarder que comme preliminaires, que notre Auteur vient enfin à ce qu'il appelle la *nouvelle imagination* de ſon adverſaire, & qui lui a fait croire ſur un paſſage de *Stapleton* mal entendu, que juſqu'à l'an 156½ les premiers Evêques d'*Elizabeth* n'avoient reçu aucune Ordination; & que ce n'eſt que depuis cette année, qu'on a commencé de les ordonner comme ils le ſont encore aujourd'hui. Ce Syſtême n'avoit jamais été imaginé avant le P. *Le Quien*, & ce Pere a raiſon de le donner pour un *milieu, qui eſt tout entier de ſon invention.* Mais ce n'eſt pas ſur cela qu'inſiſte notre Auteur pour le refuter. Il a aſſez d'autres raiſons & de preuves à oppoſer à cette nouvelle Fable; & après avoir badiné ſur l'*air de verité* que *ſentoit* ce Pere dans le Roman de l'Auberge, & qu'il ne *ſent* plus aujourd'hui, il montre par un grand nombre de faits, qu'il eſt impoſſible de diſtinguer comme ſon adverſaire deux differentes ſortes d'Evêques ſous le regne d'*Elizabeth*, ſans contredire tous les Hiſtoriens, & ſans ſoutenir la ſuppoſition & la falſification generale de tous les Regiſtres Eccleſiaſtiques & de la plûpart des autres Regiſtres publics d'*Angleterre*; ce qui eſt l'hypotheſe du monde la plus inſenſée & la plus inſoutenable que puiſſe avancer un Auteur, qui n'a d'autre fondement pour la defendre qu'un Syſtême vainement imaginé.

Mais outre le ridicule que le P. *Le Courayer* trouve, & que tout le monde apparemment trouvera comme lui dans le Syſtême de cette ſup-

ſuppoſition generale de Regiſtres ; il prouve d'ailleurs évidemment & par le Synode de 1563 & par le Statut du Parlement de 1566. & par le jugement porté dans l'affaire de *Bonner* & de *Horn*, auſſi bien que par les conceſſions de *Sanders* & de *Stapleton*, & par toute l'Hiſtoire du tems, que rien n'a jamais été imaginé de plus chimerique, que cette diſtinction de deux ſortes d'Evêques ſous *Elizabeth*, & fait voir, que *ſi ce Roman preſente moins de ridicule que celui de l'Auberge, il ne preſente du moins ni plus de verité ni plus de vraiſemblance.*

Chap. 5. 6. 7. & 8. C'eſt ce qu'il continuë de demontrer dans les Chapitres ſuivans, en examinant dans un plus grand détail, ce qui regarde le procès de *Horn* & de *Bonner*, & le Statut du Parlement de 1566; & en montrant qu'il n'y a ni dans les Controverſiſtes Catholiques, ni dans les Anglicans du tems d'*Elizabeth* ou les ſuivans, rien de favorable à la pretenduë diſtinction d'Evêques ſous le regne de cette Princeſſe.

Il n'eſt pas poſſible pour un Journaliſte de ſuivre l'Auteur dans des détails de Critique, qui conſiſtent dans l'examen d'un grand nombre de paſſages alleguez de part & d'autre : & il nous ſuffira en renvoyant nos Lecteurs à l'Ouvrage même de remarquer 1°. Que le P. *Le Courayer* reproche à ſon Adverſaire ſur tous ces points beaucoup de mépriſes, de ſuperſtitions frauduleuſes, & de traductions infidéles : 2°. Qu'il montre évidemment par le texte du Statut du Parlement de 1566. que la conſecration des

Evêques dès le commencement du regne d'*Elizabeth* y eſt toûjours ſuppoſée comme une choſe certaine: 3°. Que par le même Statut auſſi bien que par le procès de *Bonner*. il eſt clair, que ce Prelat ne fondoit ſes exceptions contre l'Epiſcopat de *Horn* & des autres Evêques, que ſur ce que l'Ordinal d'*Edouard*, ſelon lequel leurs conſecrations avoient été faites, n'avoit point été rétabli en termes exprès par le premier Parlement d'*Elizabeth*, quoique rappellé ſous le regne de *Marie*, & que les Evêques employez pour conſacrer *Parker* n'avoient point été canoniquement rétablis. 4°. Que tous les Theologiens alleguez par le P. *Le Quien* ſuppoſent tous une Ordination, & que ce Pere n'y a trouvé le contraire, qu'en traduiſant leurs Textes avec beaucoup d'infidélité, & en leur faiſant dire, *qu'il n'y a point eu d'Ordination, comme les Loix l'ordonnoient*, lors qu'ils ſe ſont contentés de dire, que *leur Ordination n'étoit pas legitime*, ou *qu'elle n'étoit pas faite ſelon les Loix*. 5°. Que *Harding*, & que *Stapleton* même ſur un ſeul paſſage duquel le P. *Le Quien* a imaginé ſon nouveau Syſtême a reconnu en pluſieurs endroits l'Ordination de *Horn* faite dès 156½, & par conſéquent n'a jamais diſtingué les Evêques ordonnez avant 156½ d'avec ceux qui l'avoient été depuis. 6°. Enfin que par conſéquent lors que *Stapleton* dit, qu'au commencement *les Evêques n'occupoient les Siéges Epiſcopaux que par l'autorité Royale, au lieu que depuis ils reçurent l'Ordination*, il ne l'a pû dire qu'en ce ſens que l'Or-

l'Ordinal d'*Edouard* n'ayant point été rétabli en termes exprès avant le Statut de 1566, les Evêques ne pouvoient ſe maintenir que par l'autorité Royale, au lieu que depuis ce Statut ils jouïſſoient de leur dignité en vertu d'une Ordination reconnuë par les Loix pour *Legale* & pour *legitime*. C'eſt à quoi ſe reduit à peu près la ſubſtance de tout ce que dit l'Auteur ſur cet Article, qu'il conclut en montrant par des paſſages très-precis contre le P. *Le Quien*; que les Controverſiſtes Anglicans de ces premiers tems ont tous reconnu le Sacre de leurs premiers Reformateurs; & que s'ils n'ont pas toûjours appuyé deſſus dans leurs diſputes contre les Theologiens de l'Egliſe Romaine autant qu'ils auroient pû faire, c'eſt qu'ayant à défendre tout le corps des Egliſes Reformées, & non l'Egliſe Anglicane en particulier, c'eût été ne rien faire que de juſtifier l'Ordination de cette Egliſe, & que c'eſt ce qui les a empêchez d'y inſiſter pour s'attacher à des maximes plus étenduës & plus univerſelles.

Chap. 9. & 10. Juſqu'ici l'Auteur s'eſt attaché plus directement à combattre le nouveau Syſtême du P. *Le Quien*; & il ſe borne dans les Chapitres ſuivans à defendre contre quelques remarques particulieres de ce Pere pluſieurs des Actes qu'il avoit produits dans ſa Defenſe. Comme ſon Adverſaire n'a fait proprement que repeter ici ce qu'il avoit déjà dit dans ſon premier Ouvrage, le P. *Le Courayer* s'eſt vû forcé de repeter auſſi pluſieurs de ſes Reponſes, mais ſoutenuës de nouvelles preu-

ves & de nouvelles reflexions, par lesquelles il montre encore plus clairement & plus fortement qu'il n'avoit fait l'authenticité du Regiſtre de *Cranmer*, & des Actes de la Confirmation & de la Conſecration de *Parker*, & prouve que l'*ignorance ou la malignité font le fondement* de la plupart des Obſervations du P. *Le Quien*. On y trouve effectivement des mépriſes & des bevuës ſi groſſieres, qu'il eſt aſſez difficile de concevoir, comment un homme de la reputation de ce Pere a oſé les hazarder; ſi ce n'eſt peut-être que prevoyant la difficulté qu'auroit de penetrer *en France* l'Ouvrage du P. *Le Courayer*, il ait cru pouvoir en impoſer avec confiance à ceux qui n'auroient ni l'occaſion ni les moyens de ſe detromper.

On ne remarque pas beaucoup plus d'exactitude dans les Obſervations Critiques qu'il a faites ſur la Vie de *Parker* imprimée à la fin des *Antiquitez de l'Egliſe d'Angleterre* publiées en 1572. Mais il a affaire à un Auteur, qui plus à portée de s'inſtruire de tous ces faits, ne lui fait grace ſur rien, & releve impitoyablement toutes les mépriſes qui lui ſont échappées, faute d'avoir vû les Monumens, dont il parle, ou d'avoir conſulté ceux qui auroient pû l'en inſtruire. Ainſi le P. *Le Courayer* prouve * demonſtrativement, ce ſemble, contre le P. *Le Quien*, que la Vie de *Parker* qui eſt à la ſuite des Antiquitez a été conſtamment imprimée de ſon vivant; que la premiere Edition de la Bible des Evêques s'eſt faite en 1568; que l'Auteur de la petite Vie Angloiſe a expreſſe-

ment

* *Chap.* II.

ment reconnu l'Ordination de ce Prelat; que la caſtration de la Chronique d'*Hollinshead* ne s'eſt point faite par rapport à ce qui y eſt dit de cette Ordination; & que du récit de la longue & de la petite Vie il reſulte toûjours une Demonſtration certaine de cette Conſecration: toutes choſes niées par le P. *Le Quien*, mais pleinement prouvées par les nouvelles recherches du P. *Le Courayer*, qu'il nous eſt auſſi impoſſible de copier, que de le ſuivre dans d'autres faits moins importans, qu'il traite avec la même exactitude, & ſur leſquels il releve ſon Adverſaire avec la même vivacité.

Chap. 12. Il finit enfin ce qui appartient aux faits, par l'examen de ce qui regarde la Conſecration de *Barlow*. Et ſans repeter les preuves que l'on trouve dans ſa Defenſe, & auxquelles il renvoye; il ſuit exactement ſon Adverſaire juſque dans ſes moindres obſervations; il retablit toutes les raiſons auxquelles on avoit voulu donner atteinte; il releve les nouvelles mépriſes du P. *Le Quien*; & nous fait ſouhaiter, que pour mettre le dernier comble à l'évidence qu'on a déjà ſur ce point, on puiſſe retrouver un Acte indiqué par *Selden*, qu'il croit regarder la conſecration de *Barlow*, & qui ſelon toutes les apparences ne peut regarder aucun autre.

Chap. 13. De la queſtion de fait le P. *Le Courayer* paſſe ſucceſſivement à celle de Droit; & montre d'abord, que l'*Ordinal dreſſé ſous Edouard, & rétabli ſous Elizabeth, ne differe en rien d'eſſentiel des anciens Pontificaux*. La preuve

en eſt ſimple. L'impoſition des mains des Evêques, & la priere qui l'accompagne ſont les ſeules choſes, que l'Antiquité nous ait données pour eſſentielles à la validité de l'Ordination. Or l'Ordinal d'*Edouard* contient l'une & l'autre : & tout ce que le P. *Le Quien* trouve à y oppoſer, c'eſt que la priere de l'Ordinal ne parle point du *Sacrifice*. Mais l'Auteur prouve, que dans la plûpart des anciennes formes de la Prêtriſe il n'y en eſt pas fait plus de mention, & fait uſage pour cela de celles même que le P. *Le Quien* a produites, & dans pluſieurs desquelles il n'y en eſt pas dit un mot. Il ſe ſert de même des aveus du P. *Hardouin*, pour faire voir que la priere de l'Ordinal Anglican eſt équivalente à celle du Pontifical Romain. Il prouve par l'autorité de *Dodwel*, que le mot ἱερεγία eſt ſouvent employé pour ſignifier toute autre choſe que le Sacrifice. Il fait voir d'ailleurs par un parallele judicieux, que les Evêques & les Prêtres chez les *Anglois* ont conſervé les mêmes pouvoirs & les mêmes fonctions que dans les autres Egliſes; que tout le changement qu'on a fait dans le nouveau formulaire d'Ordination ſe reduit à l'avoir rendu plus ſimple; & que ſi les Anglicans ont deſapprouvé les mots de *Sacerdoce* & de *Sacrifice*, ce n'a été que dans des ſens qu'ils croyoient porter à l'erreur, par les idées bizarres, qu'y avoient attaché pluſieurs Scholaſtiques.

Chap. 14. Auſſi prétend-il conſéquemment que le nouvel Ordinal n'a jamais été condamné par aucun jugement de l'Egliſe Catholique

ni

ni ſous *Marie*, ni depuis ſa mort. Il convient à la vérité que pluſieurs des Theologiens Catholiques *Anglois* de ces temps-là le deſapprouvoient. Mais c'eſt tout ce qu'il accorde à ſon Adverſaire, & il ſoutient qu'il n'y a jamais eu aucun Jugement juridique de l'Égliſe ſur ce point ni à *Rome*, ni en *Angleterre*. Il repaſſe ſur les Injonctions de *Marie*, & ſur celles du Cardinal *Pool* auſſi bien que ſur un Bref de *Jules III.* où il ne trouve rien de decidé contre ces Ordinations. Il éclaircit un paſſage d'*Heylin*, qui paroît plus favorable au P. *Le Quien*, par un endroit parallele de *Collier*, qui rend le premier inutile; & ſur lequel il montre d'ailleurs qu'on ne ſauroit inſiſter, tant parce que dans les Actes du Parlement on ne trouve rien de pareil à ce que paroît dire *Heylin*, que parce que les Theologiens du tems n'ont jamais fait mention de l'Acte, dont parle cet Hiſtorien, ce qu'ils n'euſſent jamais manqué de faire, s'il eût exiſté. Il conclut enfin par une remarque deciſive ſur ce point, & qui eſt que beaucoup d'Evêques, qui avoient approuvé & s'étoient ſervis de cet Ordinal ſous *Edouard*, ayant été conſervez ſous *Marie*, ils n'euſſent jamais ſouffert, qu'on déclarât nulles les Ordinations qu'ils avoient conferées, & de la reïteration desquelles on ne voit d'ailleurs aucune preuve dans les Regiſtres.

Chap. 15. Pour finir tout ce qui regarde la matiere des Ordinations, le P. *Le Courayer* confirme de nouveau ce qu'il avoit avancé dans ſa Défenſe, que l'Ordinal d'*Edouard* n'a été nul-

nullement l'Ouvrage de l'autorité ſeculiere, & que toute la part qu'y ont euë le Prince & le Parlement a été d'ordonner au Clergé la reformation des Livres Eccleſiaſtiques, & du formulaire des Ordinations, & d'appuyer de leur autorité ce qui s'étoit fait par le Miniſtere du Clergé; parce que rien ne fait Loi dans le Royaume, que ce qui paroît muni du Sceau de l'autorité publique. Il releve enſuite pluſieurs mépriſes de ſon Adverſaire, comme d'avoir attribué au Parlement, ce qui s'eſt fait par la Convocation; de n'avoir placé que quatre Evêques dans la Commiſſion créée pour la reformation du Code Eccleſiaſtique, quoi qu'il y en eût huit; d'avoir donné pour la Doctrine de l'Auteur une objection qu'il s'étoit faite &c.

Il juſtifie de nouveau, que *Calvin* n'a eu aucune part à la reformation de l'Ordinal; que la Supremacie des Rois d'*Angleterre* ne differe que de nom du pouvoir qu'exercent les Rois de *France*, & pluſieurs autres Princes ſur leur Clergé; qu'on n'a pretendu exclure par cette Supremacie que la Juriſdiction étrangere du Pape & non changer la nature du Miniſtere; & que rien n'empêche les Catholiques de prêter le ſerment de Supremacie dans le ſens des Injonctions d'*Elizabeth*, parce qu'il n'eſt nullement excluſif de la Primauté du Pape, mais ſeulement de ſa Juriſdiction, qui n'eſt qu'une Diſcipline variable, contre laquelle les Orientaux ont toûjours reclamé, lors même qu'ils ont reconnu ſa Primauté. L'Auteur ne pretend

tend pas pourtant approuver, par ce qu'il dit, tous les excès qui ſe ſont commis dans les mouvemens tumultueux d'une revolution, telle que celle qui arriva ſous *Henri*, & ſous *Edouard*. Mais il ſoutient que ces excès ne prouvent point, ou que ces Princes ayent voulu s'attribuer le pouvoir du Sacerdoce, ou ayent pretendu le communiquer, ou ayent voulu confondre les deux Puiſſances : que par conſéquent la nature du Miniſtere eſt reſtée telle, qu'elle étoit auparavant; & que l'autorité qui eſt attribuée au Prince n'eſt que pour appuyer la Doctrine de l'Egliſe, & non pour la regler.

Après avoir ainſi terminé tout ce qui regarde la matiere des Ordinations Anglicanes, le P. *Le Courayer* vient enfin à la grande accuſation qu'on lui a intentée à l'occaſion de ce qu'il a enſeigné ſur l'Article du *Sacrifice Euchariſtique*. Mais il a ſoin d'avertir d'avance, que s'il entre dans cette diſcuſſion, ce n'eſt que pour ſa propre juſtification, & pour éclaircir cette matiere, & non pour aſſûrer à ces Ordinations leur validité. qui eſt tout à fait independante de ces conteſtations. C'eſt ce qu'il prouve *, en montrant qu'on ne peût concevoir à quel autre titre la validité des Ordinations pourroit dependre des idées des Theologiens ſur le *Sacrifice*, ou que parce que les Miniſtres chargez de l'offrir ne peuvent le faire validement, s'ils ont des ſentimens peu Orthodoxes ſur cette matiere, ou que parce qu'ils n'ont point de Sacrifice à offrir, quand même leur Ordination leur en donneroit le pouvoir.

Mais

* *Chap.* 16.

Mais il montre que la premiere partie de cette propoſition eſt l'erreur même des Donatiſtes ; & que la ſeconde implique contradiction, puiſqu'en reconnoiſſant dans les Miniſtres Anglicans le pouvoir d'offrir le *Sacrifice*, leur reordination deviendroit criminelle dans les principes mêmes de ſes Adverſaires ; & que d'ailleurs les Anglois ayant conſervé l'Inſtitution de Jeſus-Chriſt en ſon entier, ils doivent être cenſez avoir tout ce qu'ont dans l'Euchariſtie toutes les autres Egliſes Chrétiennes. Il confirme enſuite par l'aveu de Mr. *Vivant* l'un de ſes Antagoniſtes, que la conſéquence tirée de l'erreur ſur le *Sacerdoce* & le *Sacrifice* ne prouve rien contre la validité des Ordinations Anglicanes : * & commence enfin ſa juſtification, par montrer que l'Egliſe qui a toûjours reconnu *une ſorte de Sacrifice* dans l'Euchariſtie, comme il le prouve par l'autorité des Anciens depuis le tems de *St. Juſtin*, & par l'aveu même des Theologiens Proteſtans, n'a cependant jamais rien defini ſur la *nature* de ce *Sacrifice*.

Chap. 18. Delà il conclut, que ce n'eſt qu'une queſtion de nom, que de ſavoir, ſi l'Euchariſtie doit être appellée un *Sacrifice propre* ; & que c'eſt par l'idée qu'on attache au mot de *propre*, qu'on doit juger de ce que les Catholiques & les Anglicans admettent ou rejettent en ce point. Et comme il prouve que les erreurs, que ceux-ci condamnent, ſont deſavouées par les premiers, & qu'ils conviennent tous dans des veritez également reconnuës de part

* *Chap.* 17.

part & d'autre, il en infere * que toute cette diſpute n'eſt qu'une diſpute de mots, & que ce n'eſt point le véritable *Sacrifice* de l'Egliſe, qui ſe trouve proſcrit par le 31. des Articles de l'Egliſe Anglicane, mais la Doctrine ou les erreurs de quelques Theologiens de l'Egliſe Romaine, qu'on a imputées ſans aſſez de raiſon & de juſtice à cette Egliſe.

Chap. 19. Pour ſe juſtifier enſuite du reproche qu'on lui a fait d'avoir exclus la preſence de Jeſus-Chriſt du *Sacrifice* Euchariſtique, il produit une infinité d'endroits de ſes Ouvrages, où il a dit expreſſement le contraire ; & montre par-là, que les Evêques qui l'ont cenſuré ſur ce fondement, ou l'ont calomnié en lui imputant par malignité le contraire, ou ont pris le change par imprudence, en le faiſant exclure la preſence de Jeſus-Chriſt du *Sacrifice*, lors qu'il ſoutenoit ſimplement, que la preſence n'étoit point ce qui en formoit l'idée, quoi que le *Sacrifice* Euchariſtique ne s'offrît jamais, ſans que Jeſus-Chriſt y fût preſent.

Chap. 20. C'eſt-là ce qu'il ſoutient être ſa ſeule & veritable Doctrine : & après avoir ainſi retabli l'état de la queſtion par les mêmes aveus qui ſervent à le juſtifier contre la Cenſure de quelques Evêques, il s'étend dans les Chapitres ſuivans à prouver ſon ſentiment, en montrant d'abord par une idée exacte qu'il donne de la nature des anciens *Sacrifices*, que la preſence de Jeſus-Chriſt, quoique toûjours ſuppoſée dans le *Sacrifice* Euchariſtique, n'eſt point ce qui en forme l'idée ; & que ce n'eſt point ſur

* *Chap.* 18.

cette preſence, que les Peres l'ont établie.

Chap. 21. Le detail, où il entre ſur cela par une diſcuſſion Critique des paſſages des Peres qu'on lui a oppoſez, n'eſt pas d'une nature à pouvoir entrer dans un Extrait; non plus que ce qu'il rapporte * pour juſtifier l'uſage, qu'il avoit fait de pluſieurs paſſages de Theologiens pour autoriſer ſon ſentiment. Il nous ſuffit d'en avoir marqué l'objet, & d'avertir que le fond de ſa juſtification conſiſte à faire voir, que le pretendu triomphe de ſes Adverſaires ſur ce point n'eſt fondé que ſur la preuve de la neceſſité de la preſence de Jeſus-Chriſt dans le *Sacrifice* qu'il n'a point conteſtée, & que ſur l'imputation qu'il a toûjours deſavouée de vouloir exclure cette preſence: imputation qu'il a, ce ſemble, demontré ne lui avoir été reprochée que par inadvertance ou par la malignité la plus odieuſe; puis qu'il s'eſt toûjours retranché à n'exclure la neceſſité de cette preſence que de l'*idée du Sacrifice*, & non du *Sacrifice* même, comme le faiſoient les plus habiles Theologiens du 16. Siécle, dont il a cité pluſieurs dans ſa Defenſe, & auxquels il ajoute un beau fragment d'une Lettre que Mr. *de Thou* nous a conſervée dans ſon Hiſtoire.

Mais ſi le P. *Le Courayer* ſe juſtifie parfaitement de l'accuſation, qu'on lui a intentée ſur l'Article du *Sacrifice*, nous avons peine à croire qu'on ne lui faſſe un plus grand crime & du ſilence qu'il affecte au ſujet de la Tranſubſtantiation, & du refus qu'il fait d'admettre dans l'Euchariſtie une preſence *corporelle* & *phy-*

* *Chap.* 22.

physique, quelque profession qu'il fasse d'ailleurs d'en admettre une *veritable*. Il est vrai, qu'il pretend, que la creance d'une *presence corporelle n'est point la foi de l'Eglise, mais simplement une opinion de l'Ecôle*; c'est-à-dire, pour le faire parler en termes plus intelligibles, que la foi d'une telle presence n'est pas ce qu'on doit croire, mais ce qu'on croit effectivement dans l'Eglise de *Rome*. Mais cette pretension même, loin de le mettre à couvert de la Censure, pourroit bien l'y exposer davantage ; instruit, comme il est sans doute, qu'une des maximes, que cette Eglise observe dans les jugemens doctrinaux, est que ce qu'on y croit actuellement, doit toûjours être la regle de ce qu'il faut croire.

Quoi qu'il en puisse arriver, notre Auteur aguerri apparemment contre les Censures, & dans une retraite qui le rassure contre le zèle & peut-être la violence de ses Juges, n'a pas cru qu'il lui fût nécessaire de s'envelopper davantage, & semble avoir pris pour lui la maxime de *Seneque*, en aimant mieux sacrifier la reputation de l'Orthodoxie que la droiture de sa conscience. *Nemo plus videtur æstimare virtutem, nemo magis illi esse devotus, quam qui boni viri famam perdidit, ne conscientiam perderet.* Ainsi après s'être expliqué encore plus clairement sur cette matiere dans le dernier Chapitre * de son Livre, qu'il n'avoit fait dans sa Dissertation & sa Defense; & avoir relevé le P. *Le Quien* sur quelques faits particuliers, qui ne s'étoient pas presentez dans le corps de son Ouvrage, comme sur le Bap-

* *Chap.* 23.

ême de *Tillotſon*, ſur le deſaveu de *Morton* au ſujet de la fable de l'Auberge, ſur le refus que fit l'Archevêque *Abbot* de livrer le Regiſtre de *Parker* à des Prêtres Catholiques, qui vouloient le conſulter ſans temoins, & ſur quelques autres faits pareils, il termine ſa reponſe par une courte recapitulation de la conteſtation, ſur laquelle ſon Adverſaire auſſi bien que lui ont declaré, qu'ils n'avoient plus rien de nouveau à produire, & qui eſt en effet parfaitement éclaircie par les faits & les raiſons, que chacun d'eux a ramaſſez, quoi que non pas avec le même ſoin, ni avec la même fidélité.

L'attention qu'a euë le P. *Le Courayer* de joindre à tous ſes Ouvrages les preuves de ce qu'il a avancé juſtifie aſſez la ſienne, & montre encore mieux que ſes proteſtations, qu'en tout ce qu'il a écrit, il n'a eu que la vérité en vuë ſans chercher à plaire à aucun parti. Mais c'eſt par cela même qu'il a trouvé tant d'ennemis. L'on voit par ſa Preface, que quoi qu'Appellant les Janſeniſtes ne l'ont pas plus épargné que les autres; & que la crainte d'être declarez complices de ſes pretenduës erreurs, les a forcez à le moins menager encore que n'ont fait les autres. Cependant s'il n'en a point enſeigné de plus pernicieuſes que celles qu'ils lui reprochent, & après eux l'Evêque d'*Auxerre* (*a*) *paſſé ſous leur tutele*, pour nous ſervir de l'expreſſion de notre Auteur, & qui ſont d'avoir avancé (*b*) 1°. *qu'on ne peut rien croire ſans en avoir des idées, & que toute idée doit preſenter un objet diſtinct, qui n'ait rien*

(*a*) Mr. *De Caylus*. (*b*) Pref. pag. 10.

rien de contradictoire : 2°. que *nulle decision de l'Eglise ne doit reſtreindre cette regle :* 3°. qu'une erreur de bonne foi & *après un examen ſincere eſt plûtôt une imperfection qu'un crime :* 4°. qu'il y a pluſieurs des deciſions du Concile de *Trente* qu'on doit regarder *moins comme des deciſions à ſuivre, que comme une expoſition des ſentimens qui étoient alors plus ſuivis :* 5°. que la *preſence corporelle* ou *organique* de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie *implique contradiction :* 6°. que *la grace efficace par elle-même eſt une chimere :* 7°. enfin que la tolerance eſt conforme à la raiſon & à l'eſprit de l'Evangile, ſi, dis-je, il n'a point enſeigné d'erreurs plus pernicieuſes que celles-là, tout le monde ne les *abhorrera* pas comme des *ſentimens damnables*, ainſi que fait l'Evêque d'*Auxerre*, & notre Auteur peut ſe tranquilliſer ſur ſon Orthodoxie.

C'eſt auſſi le parti qu'il ſemble prendre, puis qu'il déclare ne vouloir plus revenir ſur cette matiere, ſans craindre que ſon ſilence faſſe tort à ſa reputation, & qu'on le ſoupçonne de ne vouloir plus prolonger la diſpute faute d'être en état de la ſoutenir. L'on ſent bien en effet à la lecture de ſes Ouvrages, que ſi on continuë de l'attaquer, ce ne ſera pas par impuiſſance qu'il ſe tait, & il n'eſt perſonne, je crois, qui ne voye que c'eſt avec aſſez de juſtice, qu'il croit pouvoir dire comme le célèbre La Fontaine,

Je repondrois, mais que ſert de repondre ?
C'eſt un procès qui n'auroit point de fin.

Par cent raiſons j'aurois beau les confondre,
Ciceron même y perdroit ſon Latin.
Il me ſuffit de n'avoir en l'Ouvrage
Rien avancé qu'après des gens de foi.
J'ai mes garands, que veut-on davantage?
Chacun ne peut en dire autant que moi.

ARTICLE V.

Hiſtoire ancienne des EGYPTIENS, *des* CARTHAGINOIS, *des* ASSYRIENS, *des* BABYLONIENS, *des* MEDES *& des* PERSES, *des* MACEDONIENS, *des* GRECS. *Par Mr.* ROLLIN *ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au College Royal, & Aſſocié à l'Academie Royale des Inſcriptions & des Belles Lettres. En deux Volumes in* 12. dont le I. contient 483. pages ſans compter la Préface qui eſt de 48. & le ſecond en tout 489. Le I. Vol. eſt diviſé en deux Livres, dont chacun eſt ſubdiviſé en deux parties: le Second Vol. l'eſt en trois Livres, ce qui fait en tout cinq Livres. A Amſterdam aux depens de la Compagnie 1730.

L'On trouve d'abord à la tête de cet Ouvrage une Préface partagée en deux §§. Dans le premier Mr. *Rollin* fait ſentir en peu de mots l'*Utilité de l'Hiſtoire Profane, ſur-tout par*

par rapport à la Religion. Il dit que l'on peut y obſerver, outre les Traits, & la Chronologie, la cauſe de l'élevation & de la chute des Empires, le Genie & le Caractére des Peuples & des grands Hommes; l'origine & le progrès des Arts & des Sciences; ſur quoi il renvoye le Lecteur aux 3. & 4. Tomes de ſon Traité *de la maniere d'étudier*, où il a traité fort amplement cette matiére. Mais ce que l'on doit conſidérer, principalement en liſant les Auteurs profanes, eſt ce qui a raport à la Religion. L'on doit faire une ſérieuſe attention au ſoin particulier que Dieu a pris de ſon Peuple, & à cette Providence générale qui veille ſur tous les Peuples de la Terre. C'eſt elle ſeule qui a préſidé à la Diſperſion des Hommes après le Déluge, & qui a réglé le ſort de tous les Empires, par rapport au peuple de Dieu: Elle a emploïé les plus puiſſans Rois pour punir ou pour protéger *Iſraël.* Les Puiſſans Princes *Théglathphalaſar*, *Salmanaſar*, *Sennacherib*, *Nabucodonoſor*, & pluſieurs autres, étoient entre les mains de Dieu comme autant d'inſtrumens, dont il ſe ſervoit pour punir les prévarications de ſon peuple. Il les appelloit *d'un coup de Sifflet* (*a*) des extrémités de la Terre pour venir prendre ſes ordres. Dieu conduiſoit pas à pas & beniſſoit toutes les entre-

(*a*) Il eſt ſurprenant que l'Auteur ait hazardé une expreſſion ſi baſſe dans un ſujet ſi grand & qu'il ait cité à la marge, le Prophete *Iſaïe* où l'on ne trouve rien de ſemblable.

repriſes de *Cyrus* que l'Ecriture nous donne comme le modèle d'un Roi accompli & d'un Gouvernement parfait, à la Religion près. L'image que l'Auteur fait, à ce ſujet, de la Royauté, & qu'il a tiré de l'Ecriture, a quelque choſe de ſi frapant, que l'on ne ſera pas fâché d'en voir ici un petit abregé. „ *Daniel* IV. „ 7. 9. nous repreſente *Cyrus* ſous la figure „ d'un Arbre..... Eſt-il une idée plus juſte „ & plus inſtructive de la Royauté, dont la „ véritable grandeur, & la ſolide gloire ne „ conſiſtent point dans cet éclat, cette pom„ pe, cette magnificence qui l'environnent, „ ni dans ces reſpects & ces hommages exte„ rieurs qui lui ſont rendus par les Sujets, & „ qui lui ſont dûs: mais dans les ſervices réels „ & les avantages effectifs qu'elle procure aux „ peuples, dont elle eſt, par ſa nature & par „ ſon inſtitution, le ſoutien, la défenſe, la „ ſureté, l'aſyle; en un mot ſource féconde „ de toutes ſortes de biens, ſur-tout par ra„ port aux petits & aux foibles, qui doivent „ trouver ſous ſon ombre & ſous ſa protection „ une paix & une tranquilité que rien ne puiſſe „ troubler, pendant que le Prince lui-même „ ſacrifie ſon repos, & eſſuie ſeul les orages „ & les tempêtes dont il met les autres à l'abri. „ Il me ſemble voir la réalité de cette noble „ image & l'exécution de ce beau Plan dans „ le Gouvernement de *Cyrus*, dont *Xenophon* „ nous trace le portrait dans ſon admirable „ Préface de l'Hiſtoire de ce Prince. Il y fait „ le dénombrement d'un grand nombre de

„ Peu-

„ Peuples, ſéparés les uns des autres par de
„ vaſtes eſpaces, & encore plus par la diver-
„ ſité des Mœurs, des Coûtumes, du langage;
„ mais réünis tous enſemble par les mêmes
„ ſentimens d'eſtime, de reſpect, & d'amour
„ pour un Prince, dont ils auroient ſouhaité
„ que le Gouvernement eût pû durer toûjours,
„ tant ils ſe trouvoient heureux & tranquilles
„ ſous ſon Empire.

„ A ce Gouvernement ſi aimable & ſi ſalu-
„ taire oppoſons l'idée que la même Ecriture
„ nous donne de ces Empires & de ces Con-
„ querans ſi vantés dans l'Antiquité, qui au
„ lieu de ne ſe propoſer pour fin que le bien
„ public, n'ont ſuivi que les vûës particulieres
„ de leur interêt & de leur ambition. Le
„ St. Eſprit les preſente ſous les Symboles de
„ Monſtres nés de l'agitation de la Mer ; du
„ trouble, de la confuſion, du choc des va-
„ gues; & ſous l'image des Bêtes cruelles &
„ féroces qui repandent par tout la terreur &
„ la déſolation, & qui ne ſe nourriſſent que
„ de meurtres & de carnage; Ours, Lions
„ Tigres, Léopards. Quel tableau! Quelle
„ peinture!

„ C'eſt néanmoins de ces modèles funeſtes
„ que l'on emprunte ſouvent les règles de l'E-
„ ducation qu'on donne aux Enfans des Grands:
„ c'eſt à ces ravageurs de Provinces, à ces fleaux
„ du Genre Humain qu'on ſe propoſe de les
„ faire reſſembler. En excitant en eux des
„ ſentimens d'une ambition demeſurée &
„ l'amour d'une fauſſe gloire, on en forme,

„ ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, de jeunes „ Lionceaux que l'on accoûtume de bonne „ heure, & que l'on dreſſe de loin à piller, à „ devorer les Hommes, à faire des Veuves „ & des Malheureux, à dépeupler les Villes. „ Et quand avec l'âge ce Lionceau eſt devenu Lion, Dieu nous avertit que le bruit „ de ſes Exploits & la Renommée de ſes Victoires n'eſt qu'un afreux rugiſſement qui „ porte par-tout l'effroi & la déſolation". Quelque magnifique, quelque juſte, que ſoit & la peinture & le côntraſte, l'on doute qu'il eût été bien reçu en certains Etats, il y a 20. ou 30. ans.

L'Etude de l'Hiſtoire profane doit auſſi nous apprendre le peu de cas que l'on doit faire de tous les talens extérieurs accordés aux Païens. Courage, bravoure, habileté dans l'Art de gouverner, profonde politique, merite de la Magiſtrature, pénétration pour les Sciences, beauté d'Eſprit, delicateſſe du gout... ſont autant de qualités que Dieu accorde ſouvent à ſes Ennemis & qu'il refuſe à ſes fidèles Serviteurs. D'où il s'enſuit naturellement que l'on doit être très-ſobre dans les louanges qu'on leur donne. L'Auteur avouë ingenuëment qu'il n'a pas toûjours ſuivi cette règle dans l'Ouvrage qu'il a publié ſur l'Education de la Jeuneſſe: mais il promet de ſe corriger dans celui-ci.

Le §. II. de la Preface contient des *Obſervations particulieres ſur cette Hiſtoire Ancienne.* L'Auteur y dit qu'il tâchera de tenir un juſte mi-

milieu entre la ſtérile ſechereſſe des abregés & l'ennuieuſe exactitude des longues Hiſtoires; qu'il ſe bornera à prendre des Auteurs Grecs & Latins tout ce qu'il trouvera de plus intéreſſant & de plus inſtructif pour les jeunes gens en faveur de qui il écrit. Il déclare de bonne foi qu'il ne ſe fait ni ſcrupule ni honte de piller par-tout; ſouvent même ſans citer, pour embellir & enrichir ſon Hiſtoire. Il y a moins de gloire à en agir de cette ſorte, mais peu jaloux de la qualité d'Auteur, il ſe contenteroit volontiers de celle de bon Compilateur. Mr. *Rollin* nous annonce dans cette Préface que tout l'Ouvrage ſera au moins de cinq ou ſix Volumes. Après avoir lû les deux qu'il a déjà publiés l'on ne peut s'empêcher de déſirer qu'il nous donne bien-tôt le reſte, qui contiendra des faits plus curieux & plus intéreſſans à proportion qu'il parlera des tems dont on peut avoir une connoiſſance plus exacte. L'on verra auſſi avec beaucoup de plaiſir à la fin de tout l'Ouvrage une Table Chronologique de tous les faits avec la Table exacte des matiéres, ſuivant que l'Auteur nous le promet. Ce ſont des parties eſſentielles à un Abregé d'Hiſtoire tel que celui-ci.

Mr. *Rollin* entre en matiere par un Diſcours ſur *l'origine & le progrès de l'Etabliſſement des Royaumes*. Il fait remarquer que dans l'enfance du Monde, dans les prémiers tems, chaque Pére étoit le Chef ſouverain de la Famille, l'arbitre & le juge des différens qui y naiſſoient; le *Légiſlateur né de la petite Société qui lui étoit*

ſoû-

ſoûmiſe; le défenſeur & le protecteur de ceux que la naiſſance, l'éducation & leur foibleſſe mettoient ſous ſa Sauvegarde & dont ſa tendreſſe lui rendoit les intérêts auſſi chers que les ſiens propres. C'étoit un Maître tendre, compatiſſant, modéré, peu jaloux de ſon ſentiment particulier, & aſſociant volontiers les autres à ſes travaux & à ſes délibérations. Les Loix que la vigilance paternelle établiſſoit dans ce petit Sénat Domeſtique, étant dictées par le ſeul motif de l'utilité publique, concertées avec les Enfans les plus âgés, acceptées par les Inférieurs avec un plein & libre conſentement, étoient gardées avec religion, & ſe conſervoient dans les Familles comme une Police héréditaire qui en faiſoit la paix & la ſûreté. Mais les Familles étant devenuës nombreuſes par la ſucceſſion des tems & étant partagées en différentes branches, il fut néceſſaire de confier à un ſeul le Gouvernement, pour réünir tous les Chefs ſous une même autorité & pour maintenir le repos Public par une conduite uniforme. Delà ſont venus les Rois que l'on éliſoit ſans troubles, ſans brigues; la probité, la vertu & l'équité en decidoient ſeules. Dans ces heureux tems les Rois gouvernoient encore en Péres; mais bien-tôt après la jalouſie contre un Prince plus puiſſant, un eſprit remuant & inquiet vinrent troubler le repos entre les Rois; ils commencérent à ſe faire la Guerre; on ſe forma une fauſſe idée de la reputation de Conquérant. Il s'en trouva même dont l'ambition demeſurée ſe repan-

pandit par-tout comme un torrent & comme une Mer qui engloutit les Royaumes, les Nations & fit conſiſter ſa gloire à dépouiller de leurs Etats des Princes qui ne leur avoient fait aucun tort, à porter au loin les ravages & les incendies & à laiſſer dans tous les lieux où elle paſſoit des traces ſanglantes de leur cruelle paſſion. Telle a été l'origine de ces fameux Empires qui embraſſoient une grande partie du monde. Que de Réflexions pourroit fournir cette idée générale de l'Hiſtoire du monde!

Le Livre premier contient l'*Hiſtoire Ancienne des Egyptiens* & eſt diviſé en trois Parties. La prémiere renferme un Plan abregé & une courte Deſcription des différentes parties de l'*Egypte* & de ce qu'on y trouve de plus remarquable. Dans la ſeconde il eſt parlé des Coûtumes, des Loix & de la Religion des *Egyptiens*. Enfin la troiſieme expoſe l'Hiſtoire des Rois d'*Egypte*.

Les bornes étroites d'un Extrait, tel que nous le faiſons, ne nous permettent pas de faire paſſer, pour ainſi dire, en revûë tous les endroits remarquables de l'Auteur qui ne fait lui-même qu'extraire de tous les Ecrivains, Anciens & Modernes, ce qui lui paroît le plus digne d'être ſû. On ſe contentera de dire en paſſant qu'il eſt dangereux à quelque Hiſtorien que ce ſoit de trop moraliſer ſur les Evenemens qu'il rapporte, ou de trop chercher des cauſes ſurnaturelles à des effets purement naturels. On pourroit rapporter pluſieurs contradictions où l'Auteur eſt tombé pour avoir voulu trop ſpi-

ritu-

ſpiritualiſer. Mais nous nous contenterons de la premiere qui ſe trouve à l'ouverture du Livre: C'eſt à la pag. 115. qu'en parlant de la deſtruction de *Troie*, il rapporte avec éloge & en Lettres capitales cette eſpece de Sentence d'*Herodote*. *La Divinité vouloit que les* Troïens, *par la deſtruction entiere de leur Ville & de leur Empire, apriſſent à l'Univers effraïé*, QUE LES DIEUX VENGENT LES GRANDS CRIMES D'UNE MANIERE ECLATANTE. Tournez le Feuillet & vous verrez des Exemples du contraire. *Cheops* & *Chephren*, tous deux Fréres, avoient pris à tâche de ſe ſignaler à l'envi l'un de l'autre par une impieté ouverte à l'égard des Dieux & par leur barbare inhumanité à l'égard des Hommes. Le premier regna cinquante ans en *Egypte* & l'autre après lui cinquante-ſix. Ils tinrent les Temples fermés pendant tout le tems de leur Regne, défendirent aux *Egyptiens*, ſous de groſſes peines d'offrir des Sacrifices &c. Voilà de grands Crimes: & cependant ces deux Princes meurent tranquilement. Voyons ce que fit *Mycerinus*, fils de *Cheops*. Son Caractére eſt bien différent: loin de marcher ſur les traces de ſon Pere & de ſon Oncle, il déteſta leur conduite & ſuivit une route toute oppoſée. Il rouvrit les Temples des Dieux, rétablit les Sacrifices, ſoulagea ſes Peuples. Enfin toute l'*Egypte* retentiſſoit de ſes louanges & ſon nom étoit par-tout en vénération. Voici la Reflexion de Mr. *Rollin*. *Il ſemble qu'une conduite ſi douce & ſi ſage auroit dû lui attirer la protection des Dieux*; comme l'irreligion & l'impitoyable du-

dureté de ſes Prédeceſſeurs devoit armer le Ciel contre eux. *Il en fut tout autrement. Le Regne de Mycerinus fut court* (de 7. ans) *& malheureux, & celui des deux impies, long & heureux.* N'auroit-il pas été bien plus naturel de faire remarquer à cette occaſion que les Jugemens de Dieu ſur les Hommes ſont impénétrables; de s'écrier avec St. *Paul; O altitudo!* &c. & de faire ſentir à la Jeuneſſe qu'il veut inſtruire, que l'on ne doit pas juger de la probité d'une perſonne par le *bonheur* ou le *malheur* qui l'accompagne?

Dans le Livre ſecond on trouve l'*Hiſtoire des Carthaginois.* Il eſt diviſé en deux Parties. Dans la premiere l'Auteur donne une idée générale des Mœurs de ce Peuple, de ſon Caractére, de ſon Gouvernement, de ſa Religion, de ſa Puiſſance, & de ſes Richeſſes. Dans la ſeconde il fait voir en peu de mots la maniere dont *Carthage* s'établit & s'accrut; enſuite il raporte les Guerres qui l'ont renduë ſi célèbre. Tout le tems qui s'eſt écoulé depuis la fondation de *Carthage* juſqu'à ſa ruine, eſt de ſept-cens quarante deux ans & peut ſe diviſer en deux parties. La premiere beaucoup plus longue, & beaucoup moins connuë, comme cela eſt ordinaire pour le commencement de tous les Etats, s'étend juſqu'à la premiere Guerre *Punique*, & renferme ſix-cens dix-ſept ans. La ſeconde, qui ſe termine à la deſtruction de Carthage, n'eſt que de cent-vingt-cinq ans.

Le ſecond Volume commence par un Averti-

ciſſement où l'Auteur avouë qu'il a été obligé de rapporter dans pluſieurs endroits ce qu'il avoit déjà dit dans ſon troiſiéme Volume de la *Maniere d'étudier*, où il traite de l'*Hiſtoire*. Il a crû que le Public lui permettroit de ſe copier lui même d'autant plus qu'il eſt déjà dans une eſpece de poſſeſſion de profiter même du Travail des autres & d'adopter tout ce qui lui convient. Mr. *Rollin* avouë cependant que cette liberté n'eſt pas fort honorable pour l'amour propre, mais qu'elle eſt favorable à la pareſſe & qu'elle contribuë beaucoup à avancer & à orner ſon Ouvrage qui tout entier n'eſt qu'un ſimple Extrait de ce qui ſe trouve de plus beau dans les Anciens, ſoit pour les Faits, ſoit pour les Réflexions; ſans qu'il y ait preſque jamais rien ajoûté du ſien. Malgré tout cela Mr. *Rollin* doute s'il y a eu de la ſageſſe à lui d'entreprendre à l'âge où il eſt, un Ouvrage d'auſſi longue haleine qu'eſt celui de l'*Hiſtoire Grecque*. Cependant quelques Lignes après, il regarde ce travail comme faiſant une partie eſſentielle de ſon devoir & de ſa VOCATION (*a*) dans l'heureux loiſir que la Providence lui a procuré depuis pluſieurs années. Dans cette perſuaſion, il ſe hâte autant qu'il lui eſt poſſible d'avancer l'Ouvrage, y donnant tout ſon tems & ſes ſoins, & écartant ſévérement tout ce qui peut l'en éloigner. Cela étant, il y a lieu d'eſperer que Mr. *Rollin* ne laiſſera pas long-tems languir le Public (pour qui il témoigne tant de reſpect & de re-

con-

(*a*) Cette expreſſion commence à ſe mettre en vogue parmi Mrs. les Auteurs Petits-Maîtres.

connoiſſance) dans l'attente de la ſuite de ſon Hiſtoire.

Il diviſe le ſecond Volume en trois Parties qui forment autant de Livres. Le premier traite du double Empire des *Aſſyriens* de *Ninive* & de *Babylone*; du Royaume des *Medes* & de celui des *Lydiens*. Le ſecond renferme l'Hiſtoire des commencemens du Royaume des *Medes* & des *Perſes* conjointement, depuis la priſe de *Babylone*, ſous *Cyrus*, *Cambyſe*, & *Smerdis le Mage*; ce qui eſt, à proprement parler, l'Hiſtoire de *Cyrus*. Le troiſieme contient un Plan général des différens Etats de la *Gréce* dont l'Hiſtoire, depuis le Regne de *Darius*, ſe trouve jointe & confonduë avec celle des *Perſes*.

La Reflexion que fait l'Auteur *ſur la varieté des Gouvernemens* eſt belle & juſte. Cette multiplicité, dit-il, offre d'abord aux yeux & à l'eſprit un ſpectacle bien digne d'attention, & montre l'étonnante variété que le Souverain Maître du Monde a miſe dans les Empires qui le partagent; par la différence d'inclinations & de mœurs qui ſe rencontre dans chacune des Nations..... „ Dans l'Orient c'eſt le „ Gouvernement Monarchique qui domine: „ lequel entrainant avec ſoi une pompe majeſ„ tueuſe & une hauteur presqu'inſéparable de „ l'autorité Souveraine, conduit naturellement „ à exiger des Sujets un reſpect plus marqué & „ une ſoumiſſion plus entiére. A l'égard de la „ *Gréce* il ſemble qu'un ſouffle de liberté & un „ Eſprit Republicain s'étoit repandu dans tout le „ Païs, & avoit inſpiré preſqu'à tous les Peuples „ qui l'habitoient un violent déſir de l'indepen-

„ dance, diverſifiée néanmoins ſous différentes ſortes de Gouvernement, mais tous „ également ennemis de l'aſſujettiſſement „ & de la ſervitude. Ici, c'eſt le Peuple qui „ commande, & c'eſt ce qu'on appelle *Démocratie*. Là, c'eſt l'Aſſemblée des Sages & des „ Anciens, connue ſous le nom d'*Ariſtocratie*. „ Dans une autre République, c'eſt un petit „ nombre d'hommes choiſis & puiſſans, & „ qui ſe nomme *Oligarchie*: Dans quelques-„ unes c'eſt un mélange de toutes ces Parties, „ ou de pluſieurs d'entr'elles, & quelquefois „ même de la Roïauté.

Mais Mr. *Rollin* ne croit pas devoir ſe borner à raconter des Faits & des Evenemens; à faire voir quelle étoit la forme du Gouvernement des Peuples dont il raporte l'Hiſtoire: il fait encore connoître leurs Mœurs & leurs Coûtumes, parce que c'eſt ce qui en découvre le genie & le caractere, & ce qu'on peut appeller l'ame de l'Hiſtoire. Il a donc raſſemblé au Chap. IV. du Livre IV. tout ce qui regarde les Mœurs & les Coûtumes de *Aſſyriens*, des *Babyloniens*, des *Lydiens*, des *Medes* & des *Perſes*; & il a jugé à propos de joindre ici tous ces Peuples, dont il a fait l'Hiſtoire ſéparement, parce qu'ils ont beaucoup de conformité entr'eux pour le Gouvernement, la Guerre, les Sciences, les Arts, la Religion &c. D'ailleurs les Anciens Auteurs diſent très-peu de choſes des Mœurs de toutes ces Nations, excepté des *Perſes*, que l'on a auſſi principalement en vûë dans ce Chapitre.

Le

Le cinquiéme Livre & le dernier de ce Volume eſt deſtiné, comme nous l'avons dit, à rapporter l'origine des *Grecs* & le commencement de leur Hiſtoire, dont la ſuite doit contenir pluſieurs autres Volumes. Un Abregé qui contient pluſieurs Volumes ſuppoſe une grande quantité de Livres écrits ſur cette matiére. Effectivement, il n'y a point de Païs, ni de Nation qui fourniſſe en auſſi grand nombre des Monumens, & des Faits auſſi éclatans pour enrichir une Hiſtoire. Il n'y en a point qui ait eû une plus grande quantité d'Ecrivains, du plus rare mérite & dont pluſieurs même ſe ſont autant diſtingués par l'Epée que par la Plume & qui ont été auſſi bons Capitaines & grands Politiques, qu'excellens Hiſtoriens. C'eſt un grand ſecours, dit Mr. *Rollin*, d'avoir pour guides de tels Hommes d'un jugement exquis, d'une prudence conſommée, d'un goût épuré & parfait en tout genre; qui fourniſſent, non ſeulement les faits, & les penſées auſſi bien que les expreſſions dont il faut les revétir; mais auſſi les Réflexions qui doivent les accompagner & qui ſont le fruit principal de l'Hiſtoire. Voilà les riches Tréſors où il puiſe tout ce qu'il rapporte dans cet Abregé.

On ne peut aſſez louer la modeſtie que l'Auteur fait paroître en pluſieurs occaſions, où il tâche, ce ſemble, autant qu'il peut, de diminuer le mérite de ſon travail. Cela n'empêchera pas cependant que le Public ne lui ait obligation d'avoir pris la peine de feuilleter cette quantité prodigieuſe de Volúmes pour en

faire un Recueil ou pour mieux dire un Extrait auſſi curieux, auſſi ſuivi, en un mot auſſi limé que les cinq Livres qu'il nous a déjà donnés. Malgré ſon humilité, on lui donnera toûjours la gloire, non ſeulement d'avoir beaucoup travaillé, mais de l'avoir fait avec choix & délicateſſe. La ſeule choſe qu'on auroit déſiré de lui, c'eût été une Critique un peu plus ſévére pour quantité de Faits douteux, ou même fabuleux qu'il rapporte comme plauſibles; du moins n'en fait-il point aſſez ſentir la fauſſeté. A cela près, l'Ouvrage ne peut être que très-utile à ceux qui voudront avoir une teinture générale de l'Hiſtoire d'*Orient*, ils pourront y lire en *François* des Hiſtoires curieuſes, qui juſqu'à préſent n'ont guéres été connuës que des Gens de Lettres. La Jeuneſſe, ſur-tout, que Mr. *Rollin* a eu principalement en vûë, trouvera à chaque feuille des ſentimens de Religion, de Probité & d'honneur qui contribueront infiniment à la former dans la Vertu. Il ne ſe contente pas de ſaiſir toutes les occaſions qui ſe rencontrent, de leur propoſer d'Illuſtres Exemples à ſuivre, il fait quelquefois de longues Digreſſions, & va chercher des ſujets étrangers à ſon Plan, pour leur Inſtruction particuliére. Par exemple, tout ce qu'il rapporte des Mœurs & du caractére du ſecond *Scipion l'Afriquain* eſt un hors-d'œuvre qu'il emploïe pour faire voir de quelle importance eſt la bonne éducation, & combien il eſt avantageux aux Jeunes Gens de ſe lier de bonne heure avec des perſonnes de mérite; puiſ-

puiſque ce furent-là les fondemens de la gloire & de la réputation qui ont rendu le nom de *Scipion* ſi illuſtre dans tout l'Univers. Ce ſont-là de ces irrégularités que le Lecteur judicieux lui pardonnera facilement & même dont il lui ſaura bon gré.

ARTICLE VI.

III. Extrait (*) *de la Traduction de l'Hiſtoire de* POLYBE *avec le Commentaire du Chevalier* FOLARD &c. *Tom. V. de* 414. *pagg. & 21. pour la Préface. Tom. VI. de* 478. *pages & 53. pour la Préface ſans compter la Table des Matieres pour les Tomes V. & VI.* A Amſterdam, 1730 aux depens de la Compagnie.

LE Tom. V. ne contient que le quatrieme & cinquieme Livre de l'Hiſtoire de *Polybe*; c'eſt-à-dire la guerre de *Philippe* contre les Etoliens & celle d'*Antiochus* contre *Ptolémée Philopator*. On trouve dans ces deux Livres quatorze *Obſervations* diviſées la plûpart en pluſieurs Paragraphes, & ſous le Texte on compte juſqu'à 24. *Notes* auſſi curieuſes que ſavantes & recherchées.

Pour donner un Extrait fidele de ce Volume nous n'avons qu'à emprunter la plume du Commentateur; après avoir commencé ſa Préfa-

(*a*) Le I. eſt dans le Tom. IV. de cette *Biblioth. Raiſ.* pag. 44. Le 2. dans le T. V. pag. 109.

face par un heureux parallele entre *Polybe* & *Tacite*, où il donne l'avantage au premier; il ajoûte : „Ce cinquieme Volume.... contient „ le récit de la guerre de Philippe & des A„ chéens contre les Etoliens & les Lacede„ moniens, & de celle d'*Antiochus*, contre „ *Ptolémée Philopator*.

„ Le quatrieme Livre commence par le „ Combat de Caphyes. Pour nous faire com„ prendre que le ſuccès des grandes entrepri„ ſes dépend bien moins du hazard que de la „ bonne conduite, il prend ſoin de nous donner „ le Caractere d'*Aratus*, ſes bonnes & ſes „ mauvaiſes qualitez, moins propre à com„ mander & à exécuter lui-même, qu'à con„ ſeiller & à former un Projet de Campagne. „ Cela ſe peut remarquer dans les premieres „ Obſervations de ce cinquieme Volume ſur „ la journée de Caphyes, où Aratus avoit „ ſi bien diſpoſé les choſes que la Victoire ne „ pouvoit lui échaper, s'il eût marqué plus de „ conduite & de prévoiance dans l'attaque de „ l'arriéregarde des Etoliens dans un défilé de „ Montagne, & s'il eût marché avec la plus „ grande partie de ſes forces. J'ajoûte au Por„ trait de ce grand homme d'Etat ce que mon „ Auteur en dit dans ce qui nous reſte de lui, „ & j'emprunte des autres Hiſtoriens mille cho„ ſes de ſes grandes qualitez comme de ſes „ défauts : car bien qu'il en eût, il étoit moins „ homme que les autres, c'eſt-à-dire qu'il étoit „ plus parfait pour en avoir moins. Ses fau-

„ tes

„ tes à l'égard de la guerre me (*a*) fourniſſent „ l'occaſion de traiter l'attaque d'une arriére- „ garde d'armée dans un détroit de Montagnes, „ & de donner les différentes méthodes de com- „ battre dans ces lieux reſſerrez. Cette partie „ de la guerre, dont les principes n'étoient „ pas aſſez développez, eſt demontrée ſelon „ ma coûtume ordinaire, c'eſt-à-dire mathe- „ matiquement, par les Plans des ordres de „ Bataille que je fournis avec tout le ſoin dont „ j'ai été capable. Je l'ai dit pluſieurs fois, „ les exemples des grands hommes perſuadent „ ſouvent mieux que les preceptes: c'eſt pour „ cela que je donne une exacte relation de la „ Bataille de Senef dont Mr. *le Prince* rempor- „ ta toute la gloire: je dis toute la gloire, „ car juſqu'ici cette journée avoit paſſé pour „ fort équivoque, chacun des deux partis s'en „ étant attribué le ſuccès. La plûpart croient „ qu'elle ne fut, ni perdue, ni gagnée, ce qui „ n'eſt pas vrai ni poſſible. Il faudroit, pour „ que cela arrivât, que chacun des deux Par- „ tis eut laiſſé le champ de Bataille; ce qui ne „ paroit pas dans nos Relations, ni dans cel- „ les des Alliez.

„ Après ces premieres *Obſervations* on trou- „ ve celles ſur la *Muſique* des Anciens, dont „ mon Auteur fait un grand Article. J'en „ donne l'origine, ſes effets, l'uſage qu'ils en „ fai-

(*a*) Il faut ſe ſouvenir que cet Extrait eſt fait par l'Auteur même; c'eſt pourquoi on y parle par tout à la premiere perſonne.

„ faiſoient, & juſqu'où les Grecs & les Ro-
„ mains pouſſerent cet Art admirable, mais
„ l'on ne voit pas que leurs Inſtrumens le
„ fuſſent beaucoup. Je paſſe de là à celle de la
„ ſurpriſe d'Egire par les Etoliens, d'où ils
„ furent chaſſez honteuſement & preſque tous
„ taillez en pieces. Cet événement eſt remar-
„ quable, & me conduit à un plus grand preſ-
„ que ſemblable dans toutes ſes circonſtances,
„ c'eſt celui de Crémone en 1702. J'en donne
„ la Relation avec toute l'exactitude poſſible,
„ pour avoir été un peu mieux informé que
„ ceux qui en ont écrit, car il eſt étonnant
„ qu'un fait ſi memorable ait été raconté ſi
„ diverſement. On peut juger que je l'ai de-
„ crite avec ſoin, pour ne pas tomber dans
„ les défauts des autres: car aucun de ceux
„ qui en ont écrit, ou n'ont rien dit du
„ Maréchal Duc de Villeroi, ou ne lui ont
„ pas rendu la juſtice qu'il méritoit. Si l'on
„ eût ſuivi ſes ordres & qu'on ne les eût pas
„ changez, cette entrepriſe eût échoué mille
„ fois plus honteuſement, & je ne ſai ſi les
„ ennemis euſſent été bien aſſurez de leur re-
„ traite. Cette piéce eſt précédée d'une pe-
„ tite Préface, ou j'explique en peu de mots
„ le principe de la guerre d'Italie, & le com-
„ mencement de cette guerre juſqu'à la priſe
„ de Crémone, qui fait le ſujet de ces *Obſervations*.
„ Les Reflexions ſur la Muſique ſont ſui-
„ vies de celles du Paſſage du Fleuve A-
„ cheloüs par l'Armée de *Philippe*, qui ſont
„ les quatriemes. Je fais voir aux gens de guerre
„ la belle & ſavante diſpoſition de l'Infante-

„ rie

„ rie de ce Prince pour le paſſage de ce Fleu-
„ ve en preſence de l'Ennemi; & je traite en
„ même-tems du paſſage des Rivieres de vive
„ force, qui ſe trouvent guéables en quelques
„ endroits. Cette partie de la guerre eſt dé-
„ licate : je la traite ſuivant ma méthode
„ ſans trop l'approfondir, m'étant reſervé d'en
„ écrire plus amplement dans un Ouvrage
„ particulier: je ne laiſſe pas que de l'orner
„ d'exemples remarquables, que je mets en
„ regard avec l'ancien, & de pluſieurs ordres
„ de Batailles ſelon mon Syſtême de Tacti-
„ que. On jugera delà que ces Obſervations
„ doivent être conſiderables, elles le ſont en
„ effet à cauſe de la nouveauté des principes
„ & de la méthode dont je me ſers.

„ Les cinquiémes *Obſervations* regardent la
„ deroute des Eléens dans les detroits du Mont
„ Apeaure. Elles me fourniſſent un grand
„ nombre de réflexions & d'exemples ſur les
„ Généraux, comme Euripidas, qui aban-
„ donnent leurs Armées au moment d'un
„ Combat & dans les plus grandes extrémi-
„ tez, lorsqu'ils peuvent ſauver le tout par leur
„ courage & leur experience. Ces Obſerva-
„ tions ſont d'autant plus remarquables & uti-
„ les aux gens de guerre, que j'aprens qu'un
„ Général d'Armée ne doit jamais déſeſpérer
„ dans quelque état qu'il ſe trouve; puiſque
„ cette neceſſité eſt la plus forte & la plus dan-
„ gereuſe de toutes les armes, lorsque les
„ troupes ne trouvent d'autre ſalut qu'à la
„ pointe de leurs armes, & ſur tout lors
„ qu'on ſe trouve à la tête d'une Armée com-

„ posée de Soldats d'élite très-braves & très-
„ aguerris; outre que cette affaire se passe dans
„ un détroit de Montagnes, où le fort n'a au-
„ cun avantage sur le foible, qui se trouve
„ en état de le remplir sans craindre d'être
„ surpassé & double à ses Aîles, & que tout
„ dépend, dans ces lieux resserrez, de l'ex-
„ cellence de la disposition des troupes, des
„ mesures & des précautions. Comme cela
„ arrive dans les Plaines aussi bien que dans
„ les Montagnes, cela m'engage à traiter de
„ cette partie de la guerre, qui est de toutes
„ la plus belle & la plus savante: encore ne
„ l'ai-je pas épuisée, car elle renferme tant de
„ cas particuliers, qu'on peut bien juger
„ qu'il me reste beaucoup à dire.

„ Les sixiémes *Observations* contiennent la
„ fameuse Escalade de Psophis par *Philippe*;
„ c'est une des plus belles & des plus hardies
„ de l'Antiquité. J'ai parlé des Escalades
„ dans mon Traité de l'Attaque & de la Défense
„ des places des Anciens; mais sans m'étendre
„ beaucoup sur cette curieuse partie du métier
„ des Armes. Je pousse ici jusqu'au principe & à
„ la méthode, je l'ai fait parce que nos Au-
„ teurs Dogmatiques anciens & modernes ne
„ nous ont rien apris que de fort superficiel.
„ Il ne faut pas en être surpris, puisqu'ils
„ n'ont prétendu nous donner qu'un abrégé de
„ la Science des Armes. Les Ouvrages de
„ ceux qui avoient donné un Cours entier de
„ la guerre sont perdus par la barbarie des
„ tems, & les meilleurs Abréviateurs qui nous
„ restent sont *Végéce* & *Onozander*: encore ont-

„ ils

„ ils oublié plus de trente parties de cette „ Science ſi vaſte & ſi profonde. Les Mo- „ dernes ne ſont pas moins Abréviateurs. Les „ meilleurs & les plus ſavans ſont *Montécuculi*, „ le Duc de *Rohan*, Mr. le Marquis de *Ste.* „ *Croix*, Ambaſſadeur Plenipotentiaire de ſa „ Majeſté Catholique au Congrès de Soiſſons, „ dans ſes *Reflexiones Militares*. Excepté ces „ trois-là, tous les autres ſont ſans art, ſans „ méthode, ſans principes: outre qu'ils ne „ diſent pas un ſeul mot des parties du métier „ les plus importantes. A peine nous don- „ nent-ils une idée des attaques d'emblée ou „ par Eſcalades, plus difficiles du tems des „ Anciens qu'elles ne le ſont aujourd'hui.

„ Je donne la méthode & les precautions „ qu'on doit ſuivre dans ces ſortes d'entrepri- „ ſes. J'en fais voir la facilité, & l'ordre „ qu'on doit obſerver pour être aſſuré du ſuc- „ cès, & ne point retourner à vuide comme „ tant d'autres qui ont échoué malheureuſe- „ ment, faute de principes. Les reflexions ſont „ neuves comme les meſures, & les exemples „ anciens comparez avec les modernes. Ces „ Obſervations ſont fort étendues, & ſont au- „ tant de petits Traitez, ſinon complets de „ chaque partie du métier, du moins dans les „ cas que je propoſe; parce que chacune ſe „ trouve diviſée en pluſieurs branches, & que „ les cas ſont différens dans les terrains mê- „ mes ſemblables, à l'égard des actions de „ Campagne comme dans toutes les autres; „ enfin l'on y trouvera tout ce qui peut inſ- „ truire & amuſer les Lecteurs. C'eſt ainſi

„ qu'il

„ qu'il faut revétir le Dogme, qui ſans cela „ ſeroit la choſe la plus ſéche.

„ Les ſeptiémes *Obſervations* contiennent le „ beau & mémorable projet de Campagne de „ *Philippe*, ou pour mieux dire d'*Aratus*, pour „ aller attaquer les Etoliens dans les Monta„ gnes de *Therme*; ce qui me fournit l'occa„ ſion de faire l'éloge de ce Prince, & de „ toucher quelque choſe des grands talens „ d'*Aratus*, & de la grandeur de ſes vuës: car „ il fut l'Auteur, comme je l'ai dit, de tous „ les projets de cette Campagne, qui com„ bla de gloire *Philippe*, & qui le rendit re„ doutable à ſes Ennemis. Ces *Obſervations* „ renferment particulierement les retraites „ d'Armées, dont je donne à peine une idée, „ quoiqu'il ſemble que je diſe beaucoup. J'avois „ réſolu de traiter des retraites d'Armées dans „ ces Obſervations, c'eſt de tous mes Ouvra„ ges celui auquel je me ſuis plû davantage, „ & ſans doute le plus fini. Mais comme il „ étoit trop conſidérable, outre qu'il y a une „ tactique peu connue & quantité de figures, „ l'Auteur l'a reſervé pour le ſixiéme Tome. Ainſi le Public en ſera privé, au moins encore quelque tems, pour les raiſons qu'on raportera en parlant de ce Volume.

„ Ces Obſervations renferment encore la „ guerre des Montagnes, & les retraites dans „ ces ſortes de Païs. On verra cette profon„ de partie de la guerre ſoutenue d'un grand „ nombre de faits anciens & modernes, „ comparez les uns aux autres; faits curieux

„ &

„ & peu connus. Tout cela eſt traité avec „ tout l'ordre & l'appareil neceſſaire pour faire paſſer une matiere neuve ſans l'envelopper de faits; ce que je crois avoir produit „ pour la premiere fois : car perſonne ne s'étoit „ aviſé de traiter cette partie de la guerre dans „ un Ouvrage régulier.

„ L'expédition des Montagnes de *Therme*, „ qui fut ſi heureuſe à *Philippe*, fut ſuivie tout „ auſſi-tôt de celle qu'il fit dans la Laconie, „ & des deux Combats donnez auprès de Lacédémone. Cette expedition ne lui fut pas „ moins glorieuſe que l'autre. Ce ſont-là les „ huitiemes Obſervations, qui roulent preſque toutes ſur les mêmes matieres, peu différentes de celles des precedentes, que j'approfondis davantage, ſi l'on excepte le troiſieme Paragraphe, où je traite des Courſes „ & des invaſions dans les Païs ennemis : autre „ partie de la guerre qui ſans doute ne deplaira pas, & n'amuſera pas moins les gens de „ guerre que ceux qui ne le ſont pas, parce „ que tout eſt rempli de recherches curieuſes d'Antiquité Militaire, pour l'intelligence des Auteurs anciens.

„ Les neuviemes *Obſervations* traitent des „ *Ptolémées*. Polybe en parle ſi ſouvent, que „ J'ai cru devoir traiter cette matiére, pour „ une plus grande intelligence de mon Auteur. „ J'ai conſulté les meilleurs Auteurs qui en „ ont écrit, & je leur fais honneur des ſecours que j'en ai tirez. J'ai ſuivi les meilleurs, & j'en ai oublié d'autres, de quoi j'ai

„ un

„ un très-grand regret : je m'en ſuis aviſé
„ trop tard. Il y a quelque Critique & je ſuis
„ perſuadé que ce n'eſt pas le plus mauvais
„ & le moins curieux.

„ Les dixiémes *Obſervations* me ſemblent
„ les plus curieuſes & les plus inſtructives de
„ ce Volume, car elles renferment un évé-
„ nement très-remarquable. Elles roulent ſur
„ le paſſage du Tigre par l'Armée de *Xénète*,
„ Général de l'Armée d'*Antiochus*. Cet évé-
„ nement a quelque choſe de ſi nouveau & de
„ ſi ſurprenant, que j'en vois peu dans mon
„ Auteur qui lui ſoient comparables. Ces
„ Obſervations ſont remplies de reflexions &
„ d'exemples peu communs, & de recherches
„ Militaires très-inſtructives, & par conſé-
„ quent dignes de la curioſité de toutes ſortes
„ de Lecteurs.

„ Les onziémes *Obſervations* renferment la
„ fameuſe Bataille d'Apollonie entre *Antiochus*
„ & *Molon*, Général des Rebelles contre ce
„ Prince. Ces Obſervations ſont très-conſidera-
„ bles puiſqu'elles contiennent cinq grands
„ Paragraphes & trois parties de la guerre très-
„ profondes : l'un regarde la Politique qu'on
„ doit obſerver à l'égard des Chefs d'une fac-
„ tion puiſſante contre les Souverains, avec
„ des reflexions ſur les motifs, qui font
„ agir les Chefs des rebelles. Le Paragraphe
„ qui ſuit embraſſe une matiere importante,
„ qu'aucun Auteur que je ſache n'a encore
„ traitée. J'y ai mis tous mes ſoins, bien que
„ je l'aie reſſerrée autant qu'il m'a été poſſible,
„ les bornes de ces Obſervations ne me per-
„ met-

„ mettant pas de la pouſſer auſſi loin qu'elle
„ le merite. Cette partie regarde la maniere
„ de bien établir la guerre dans l'offenſive com-
„ me dans la deffenſive, & quelle en eſt la
„ méthode. Elle eſt traitée en deux Paragra-
„ phes. Je laiſſe aux Princes & aux hommes
„ d'Etat, plus éclairez que je ne ſuis, de
„ pouſſer plus loin que je n'ai fait. C'eſt beau-
„ coup que de les mettre ſur la voye, s'ils en
„ ont beſoin, mais ils verront que cette par-
„ tie des Armes & du Miniſtere n'eſt pas peu
„ importante.

„ Le cinquiéme Paragraphe regarde le paſſa-
„ ge des grands Fleuves ſur des ponts, ſoit
„ en preſence d'une Armée ou ſans obſtacle.
„ Nos Ponts de bateaux ou autres ſont les
„ mêmes que ceux des Anciens, & nous les
„ tenons d'eux; mais l'origine nous en eſt tout-
„ à-fait inconnue: car je m'imagine avoir re-
„ monté auſſi haut qu'on puiſſe aller.

„ L'événement qui fait le ſujet des douzié-
„ mes *Obſervations*, eſt très-rare & très-curieux,
„ & je ne penſe pas qu'il s'en trouve beaucoup
„ de ſemblable dans l'Hiſtoire, & qui ſoient
„ plus dignes de notre attention. Tout roule
„ ſur les deux Batailles de Mer & de Terre
„ entre les Armées de *Ptolemée* & d'*Antiochus*.
„ Mon Auteur s'en tire en Hiſtorien & en
„ Guerrier habile, je l'accompagne de faits pa-
„ rallèles & des ordres de Bataille des deux
„ Armées de mer & de terre. Je traite en
„ même tems des negotiations, qui ſont le fin
„ de la politique, lorſqu'on les emploie pour

„ éloi-

„ éloigner la guerre, amuſer l'ennemi & avoir
„ le tems de s'y preparer; ce qui me fournit
„ l'occaſion de parler des Miniſtres d'Etat an-
„ ciens & modernes, qui ont le plus excellé
„ dans cette partie de la Politique.

„ Les treiziémes *Obſervations* ſont le ſujet
„ d'une partie de la guerre qui a été auſſi peu
„ traitée de nos Auteurs Dogmatiques que les
„ precedentes. Il étoit donc néceſſaire de le
„ faire, & c'eſt à quoi je n'ai pas manqué.
„ Cette partie regarde l'attaque & la défenſe
„ des Maiſons, Caſſines ou Cenſes en plein
„ champ. J'eſpere que le Lecteur en ſera
„ content par les faits anciens & modernes
„ que je rapporte, & que je mets en parallè-
„ le enſemble. Tout cela eſt traité avec tou-
„ te la méthode dont j'ai été capable: car c'eſt
„ principalement à cette methode que je dois
„ m'attacher, en rendant le Dogme moins ſec
„ & plus agréable, afin que ce qui eſt fait pour
„ inſtruire paroiſſe n'être fait que pour plaire
„ & pour amuſer. C'eſt celle de *Xénophon*,
„ c'eſt auſſi la meilleure pour former d'excel-
„ lens Officiers & d'habiles Generaux d'Ar-
„ mées; car ce n'eſt que par l'étude qu'on ſe
„ rend digne de commander aux autres. La
„ guerre ne s'apprend pas en un jour & par
„ la ſeule experience, & ceux qui le pretendent
„ font aſſez voir qu'ils n'en ont aucune, &
„ qu'ils ſont incapables de ſe rendre jamais
„ habiles.

„ La Bataille de *Raphie*, qui fait les der-
„ nieres *Obſervations* de ce cinquiéme Volume,

„ n'eſt

„ n'eſt pas moins célèbre que les deux précé-
„ dentes, & l'on peut dire qu'elle eſt au deſſus
„ par rapport au nombre des troupes qui com-
„ battoient dans cette fameuſe journée, où les
„ deux Rois ſe trouverent en perſonne. Elle
„ decida de la Baſſe Syrie en faveur de *Ptolémée*,
„ qui bien qu'inferieur à *Antiochus*, bien moins
„ par le défaut de la diſtribution de ſes troupes &
„ de ſon ordre de Bataille, qui marquoit ſon in-
„ telligence dans la Tactique, que par les fautes
„ de ſes Officiers Generaux, qui ſont en trop
„ grand nombre pour n'être pas remarquées &
„ relevées autant qu'elles le méritent, car la
„ victoire ne pouvoit gueres leur échapper,
„ s'ils euſſent marqué un peu plus de hardieſſe
„ & de courage, malgré l'imprudence d'*An-*
„ *tiochus*, qui après avoir battu les ennemis à
„ ſa droite, ſans ſonger à profiter d'un ſi grand
„ avantage, emporté par ſon ardeur naturelle,
„ en perdit tout le fruit en pouſſant trop loin
„ les fuyards, ſans ſonger à tourner ſur la gau-
„ che de l'Infanterie ennemie depouillée de
„ ſon Aîle & laiſſer courir les fuyards; ce qui
„ fut en partie la cauſe de la défaite de ſon
„ Armée. J'admire l'exactitude avec laquelle
„ *Polybe* traite cette guerre d'*Antiochus* & de
„ *Ptolémée*. Il nous fait voir dans le récit qu'il
„ en fait la ſageſſe, l'habileté & la grandeur
„ de génie du Miniſtre de ce dernier; ce qui
„ m'engage à des reflexions Politiques ſur la
„ conduite admirable de celui-ci, dont je fais
„ voir les grandes qualitez comme les défauts.
„ Je donne l'ordre de Bataille des deux Ar-

„ mées: car mon Auteur le décrit avec tant
„ de clarté & d'exactitude, ſelon la Tactique
„ des Peuples de l'Aſie, qu'il m'eût été diffi-
„ cile de me tromper; ce qui me donne lieu
„ de traiter de ma méthode de ſe ranger & de
„ combattre dans les plaines raſes & decou-
„ vertes, où les Aîles des deux Armées ſont
„ comme en l'air & ſans nul appui pour les flan-
„ quer; ce qui fait ordinairement que le plus foi-
„ ble n'oſe s'y preſenter, comme ſi le nombre
„ faiſoit beaucoup contre une Tactique fine,
„ ruſée & profonde.

„ Il ſemble par ce que j'ai déjà traité ailleurs
„ des actions générales dans les plaines raſes
„ & pelées, que la matiere dût être épuiſée;
„ mais elle ne l'eſt pas. Pluſieurs cas ne ſont
„ pas les mêmes en toutes choſes, bien que
„ le terrain ſoit ſemblable, comme le nombre
„ & la valeur. Il y en a peu, & peut-être
„ aucun qui ſoit dans le fond ce qu'ils paroiſ-
„ ſent d'abord. Ces *Obſervations* ne ſont pas
„ moins conſiderables que les deux autres,
„ puiſqu'elles contiennent quatre Paragraphes
„ fort étendus, fort inſtructifs & fournis d'un
„ grand nombre de remarques. Toutes les
„ matieres que j'y traite ſont dignes de l'atten-
„ tion des Lecteurs, comme les exemples pa-
„ rallèles anciens & modernes qui s'y trou-
„ vent en foule, & qui me feront peut-être
„ honneur, parce qu'ils ſont peu connus, &
„ qu'à l'égard des derniers ceux qui en ont
„ parlé, ont eu peu d'égard à la vérité, ſoit
„ par une crainte mal fondée ou par flaterie.

„ Dans les Notes comme dans les *Obſerva-*

„ *tions*

„ *tions* on trouvera plusieurs beaux passages
„ des Anciens & des Modernes pour confirmer
„ mes opinions ou éclaircir celles des autres,
„ lorsque j'en connois le besoin, & un grand
„ nombre de remarques très-dignes de l'exa-
„ men de mes Lecteurs, & sur-tout dans les
„ choses qui regardent le droit de la guerre &
„ de la paix, ou de la nature & des gens, où le
„ célèbre Mr. *Barbeyrac* m'a été d'un très-
„ grand secours.

Les sujets des 24. Notes repandues dans ces deux Livres sont choisis & les Notes sont remplies d'érudition autant que de jugement. Elles roulent, 1. sur l'intrépidité, 2. sur les Amphictyons, 3. sur le Pont Euxin, 4. sur un impôt mis sur ceux qui passoient de la Mediterranée dans le Pont Euxin. 5. Sur la Calomnie & sur les Calomniateurs, 6. sur les complots formez par la jalousie, 7. sur la pratique de faire rouler les vaisseaux sur la terre, 8. sur le saccagement des Temples & autres Edifices publics, 9. sur les Murailles dont on environna Sparte, 10. sur ceux qui se tuent eux-mêmes, 11. sur la cruauté d'un favori, 12. sur ceux qui sont idolatres de leur noblesse, 13. sur les Ministres ambitieux, 14. sur les troupes étrangeres que l'on prend au service d'un Etat, 15. sur la Ville d'Itabure, 16. sur Rabbath, 17. sur les Stratagêmes, 18. sur l'action de *Theodote* contre *Ptolémée*, 19. sur *Sosibe* Ministre de *Ptolémée*, 20. sur le Colosse & sur les Rhodiens, 21. sur la libéralité ancienne & moderne, 22. sur les fourberies employées contre l'ennemi, 23. sur le projet de Monarchie universelle de *Philippe*, 24. sur les terreurs paniques dans les Armées.

Il eſt inutile d'entrer dans le détail de ces Notes, il ſuffit de remarquer avec Mr. *Folard* qui en connoit mieux que perſonne la juſte valeur, „ qu'elles ne ſont pas moins conſiderables & „ moins fournies de recherches rares & curieuſes que les Obſervations. Il y en a même „ quelques-unes où l'on découvre des ſecrets „ Hiſtoriques.

Le ſixieme & dernier Volume comprend la Traduction des 12. derniers Livres de *Polybe*, des 144. Chapitres qui comprennent les *Ambaſſades* extraites de ſon Hiſtoire par ordre de *Conſtantin Porphyrogenete* & de 91. *Exemples des Vertus & des Vices* extraits auſſi de la même Hiſtoire par l'ordre du même Empereur.

Quoi qu'on trouve dans ces 12. Livres de *Polybe* une infinité de faits ſuſceptibles des plus ſavantes Obſervations, tels ſont ceux qu'on lit dans les Chap. 4. 5. 6. & 7. du Livre VI. dans les Chap. 3. & 4. du Livre VII. dans les Chapitres 3. 5. 6. & 7. du Livre VIII. dans le Chapitre 8. du Livre IX. & pluſieurs autres dans les Livres ſuivans, on eſt étonné de ne voir dans tout ce Vol. qu'une ſeule *Obſervation* à la ſuite du Chap. 1. du Livre XV. ſur la Bataille de *Zama* entre *Annibal* & *Scipion*; ſur tout après avoir lu dans la Préface du Tom. V. „ Ce cinquieme Volume n'eſt pas moins „ enrichi que les précedens. Le ſixieme ſera „ plus ſavant & plus curieux & d'une érudition plus recherchée & peu connue, aucun „ Auteur, que je ſache, n'ayant traité de la „ Politique & du Gouvernement des différens „ Peuples de la Grece, & s'ils l'ont fait, ç'a

„ été

„ été d'une maniere assez superficielle, non
„ pas qu'ils n'en fussent capables, & beaucoup
„ plus que je ne le suis; mais c'est que ce
„ n'étoit pas leur dessein d'en traiter à fond.
„ Je rapporterai en même tems les choses que
„ je tire de plusieurs Auteurs, qui serviront à
„ faire connoître les Loix Civiles & Militaires
„ du Gouvernement des Royaumes & des Re-
„ publiques de l'Orient & des Peuples de la
„ Grece, & particulierement des Carthagi-
„ nois, des Espagnols & des Egyptiens. C'est
„ là le fruit que les Savans, les hommes
„ d'Etat & les Guerriers mêmes cherchent
„ à tirer de la lecture des Historiens, &
„ qu'ils rencontrent avec moins de peine dans
„ les Commentateurs qui ont de l'experience
„ & les connoissances nécessaires dans ces sor-
„ tes de choses. Quant à la Discipline Mili-
„ taire des Romains, & de leur Castramétation,
„ il y a des Auteurs qui en ont écrit; mais il
„ s'en faut bien qu'ils en aïent traité comme
„ pourroit faire un homme de guerre, qui
„ cherche dans les Historiens mêmes autant que
„ dans les autres : car tous nous fournissent
„ quelque chose, mais je puis avancer har-
„ diment qu'a l'égard de leur Tactique per-
„ sonne ne l'a bien comprise, & encore moins
„ cherché à la tirer des ténèbres où elle se
„ trouve. On n'a gueres moins negligé l'é-
„ tude de leurs Loix Militaires, parce que tous
„ les Ouvrages des Auteurs de l'Antiquité qui
„ en avoient écrit sont perdus, &c..... Nous
„ tâcherons de debrouiller tout ce Cahos dans
„ le *sixieme Tome* de ce Commentaire, comme

„ dans les deux derniers, qui ſont ſi remplis „ d'évenemens extraordinaires par la grandeur „ & le merveilleux des Guerres, que l'Anti- „ quité ne nous offre rien de ſemblable & que „ mon Auteur raporte en guerrier, profond & „ conſommé dans les armes, & l'on peut di- „ re qu'il s'eſt ſurpaſſé dans ce qui reſte à trai- „ ter de la ſeconde Punique après la Bataille „ de Cannes; ce qui ne remplit pas un petit „ eſpace". Tout cela nous promet non ſeulement un *ſixieme*, mais même un *ſeptieme* Volume; & le Chevalier *Folard* previent l'accuſation que le Public pourroit intenter contre lui d'avoir manqué à ſa promeſſe & à ſes engagemens, & voici ce qu'il nous apprend de la cauſe de ſon ſilence. *Je ne doute pas*, dit-il, *que le Public ne ſoit extrêmement ſurpris, en liſant ce ſixieme Volume, de ne trouver que le texte de mon Auteur, & de me voir ainſi terminer ma courſe. Que ſont donc devenues, dira-t-il, ces belles promeſſes que fait la Préface du Volume précédent? Votre Science militaire eſt elle épuiſée? Non, elle ne l'eſt pas. Quoi qu'elle ne ſoit pas inépuiſable, il m'en reſtoit certainement aſſez pour tenir ma parole. Mais perſonne n'ignore que des* Ordres ſuperieurs *m'ont impoſé ſilence, ou ne m'ont permis de continuer à parler, qu'à des conditions, qui me paroiſſoient déranger trop le Syſtême que je m'étois formé.*

Qu'a donc fait ce ſavant Commentateur pour s'être attiré une ſi deſagreable defenſe? Dans le cours de ſes Notes, de ſes Obſervations, de ſes Reflexions, il a comparé les faits de ſon tems avec d'autres faits de l'Antiquité qui leur étoient

étoient paralleles; il a découvert les inadvertances de quelques Generaux modernes, il a demasqué l'ignorance de quelques autres, il a mis au jour les funeſtes mépriſes de quelques-uns; n'en voilà-t-il pas aſſez? En vain ſe recrie-t-il avec autant d'eſprit que de raiſon *ai-je traité des actions des Dieux? Veut-on que je produiſe mes Acteurs comme des Etres, qui n'ont rien d'humain, douez d'une ſuprême intelligence, d'une eſpece toute ſinguliere? On diroit qu'on veut que je les donne comme tels, dès qu'on trouve étrange que j'en parle comme de gens ſujets à erreur, & chez lesquels le bien & le mal ſe trouve toujours pêle mêle enſemble* Tels ſont les hommes; malgré tout leur amour propre, ils ſont contraints de ſentir combien ils ſont faillibles, mais cet amour propre ne plie plus lorsque quelqu'autre oſe relever leurs fautes. Ils ſouffrent volontiers qu'on les étoufe de la fumée de l'encens, ils courent même après elle; mais oſe-t-on leur preſenter un miroir, ils ſont ſaiſis d'horreur, ils ne peuvent ſe perſuader d'être auſſi difformes qu'ils ſe voyent, ils accuſent la glace de défauts & dans leur colere ils la briſent quelquefois. Voilà ce que le Chevalier *Folard* a éprouvé, voilà ce qui nous prive *à préſent* de tant de remarques utiles; je dis à préſent, car il y a lieu d'eſperer que le ſilence que les *Ordres ſuperieurs* lui ont impoſé ne durera pas toûjours, du moins ne ſera-t-il pas obligé d'y obéïr même juſqu'après ſa mort. Ainſi quelque jour un riche ſuplement pourra dedomma-

ger le public de la perte qu'il fait aujourd'hui. C'eſt ce dont nous oſons le ſommer de la part du Public, qui pardonneroit volontiers le vol utile qu'on pourroit lui faire de ſon Manuſcrit pour le tranſporter dans des Païs, où la liberté de la preſſe repond de la liberté de la Nation, car il a été demontré (*a*) (& on pouvoit le faire ſans beaucoup de peine) qu'on ne peut limiter cette liberté de la preſſe, ſans porter un coup mortel à celle du peuple.

Mr. *Folard*, contraint de priver le Public de ſes remarques, a eu au moins la liberté de dire ſon ſentiment ſur la néceſſité de la Science de la guerre, & il le fait d'une maniere aſſez étendue dans la Préface qui eſt à la tête du ſixieme Volume, il fait voir qu'on en doit faire une étude comme de la Philoſophie, du Droit, & de toute autre Science, puiſque l'experience ſeule ne peut former de bons Officiers & qu'elle ne peut ſervir qu'à les perfectionner.

(*a*) Dans divers *Craſtsman*, feuille periodique Angloiſe.

ARTICLE VII.

Avis des Censeurs nommez par la Cour du Parlement de Paris pour l'Examen de la NOUVELLE COLLECTION DES CONCILES *faite par les soins du* P. JEAN HARDOUIN *Jesuite, avec les Arrêts du Parlement, qui autorisent ledit Avis & l'Arrêt du Conseil qui en a empêché la publication.* A Utrecht, chez Corneille-Guillaume le Fevre. MDCCXXXI. *in* 4. pagg. 100. pour l'Ouvrage & XVI. pour la Préface.

LA Collection des Conciles du P. HARDOUIN est assez connuë, mais l'Histoire des difficultez qu'elle a euës à essuïer avant que de paroître librement est ignorée hors de France de la plûpart de ceux qui s'en servent. Voici cette Histoire telle qu'on la trouve dans la Préface de l'Ouvrage dont nous devons rendre compte. Il est aisé de se convaincre qu'elle est exacte en la comparant avec les monumens sur lesquels elle a été composée, ce sont divers Arrêts du Parlement de Paris & un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendus les uns & les autres dans l'intervalle des dix années qui se sont passées depuis que le Parlement fit surseoir le debit de la Collection du P. *Hardouin*, jusqu'au jour que le Conseil ju-

gea à propos de lever les deffenſes du Parlement.

Le P. *Hardouin* auſſi fameux par l'uſage extravagant & bizarre qu'il a ſouvent fait de ſon érudition que par ſon érudition même, entreprit en 1695. une nouvelle Collection des Conciles. Les Jeſuites penſerent avec raiſon que la gloire de cette entrepriſe ſeroit plus grande, & les maximes qu'elle devoit ſervir à répandre, moins ſujettes à contradiction, s'ils pouvoient la faire enviſager du public comme une ſuite de la confiance que le Clergé de France a toûjours euë en leurs lumieres, & de l'eſtime toute extraordinaire qu'il faiſoit du P. *Hardouin*. Quoique les Evêques euſſent lieu de concevoir de violens ſoupçons ſur la maniere dont un Jeſuite, & ſur tout un Jeſuite tel que le P. *Hardouin*, executeroit un pareil projet, ils ſe livrerent en partie aux vuës de la Société, & n'oſant ni violer toutes les regles, ni refuſer durement des gens à qui ils étoient pour la plûpart redevables de leur fortune, ils ſe contenterent de prendre une precaution qui leur parut ſuffiſante, & qui l'auroit peut-être été, ſi on l'eût ſuivie, pour prevenir tous les inconveniens qui étoient à craindre, ou du moins pour y remedier à tems. Ce fut de mettre pour condition néceſſaire qu'avant que de mettre au jour cette Collection, l'Auteur prendroit l'approbation par écrit de MM. *Pirot* & *Witaſſe*, Docteurs de Sorbonne, & celle de M. *le Merre* Avocat au Parlement (*a*) Cette loi étoit très-

(*a*) C'eſt celui qui a redigé les *Memoires du Clergé.*

très-ſage, mais elle étoit auſſi trop gênante pour un homme qui n'aimoit pas la contrainte, & qui d'ailleurs ne pouvoit venir à ſes fins qu'autant qu'il ne ſeroit pas éclairé; & c'eſt ce qui le fit recourir au feu Roi, dont il obtint aiſément par le credit de ſa Compagnie, que ſes Conciles ſeroient imprimez à l'Imprimerie Royale, qui n'étant point ſujette aux reglemens de la Librairie, ſe diſpenſe facilement des formalitez requiſes pour l'ordinaire dans la Publication des Livres. Les onze premiers Volumes (*a*) furent achevez en 1715. & alors le P. *Hardouin* publia un *Conſpectus* de ſon Edition, où il rendit compte des avantages qui lui étoient particuliers, & qui devoient la faire préferer aux précedentes: il parla faſtueuſement des ſix différentes Tables dont il l'avoit enrichie, il inſiſta principalement & avec affectation ſur la cinquieme, qui meritoit mieux, dit-il, le nom de Sommaire des Conciles, & d'Abregé de la Doctrine Catholique & de la Diſcipline Eccleſiaſtique, que celui de Table; enfin il promit un douzieme Tome qui contiendroit des Obſervations & des Notes. L'Ouvrage étoit prêt à paroître & l'on n'attendoit plus rien pour le repandre dans le Public, ſi ce n'eſt que l'Auteur en eût preſenté un exemplaire à *Louis* XIV. à qui il étoit dedié, lorsque la mort de ce Prince fit naître des difficultez imprevuës, & que les Jeſuites ont été long-tems à ſurmonter.

(*a*) On les relie ordinairement en XII. Volumes, les Tables ſeules faiſant le douzieme.

ter. Le Livre du P. *Hardouin* fut un des premiers objets qui attirerent l'attention du Parlement, redevenu libre pour quelques mois.

M. *Joly de Fleury*, alors Avocat & aujourd'hui Procureur General, le denonça au Parlement; & comme il étoit queſtion d'un Ouvrage conſiderable, il conclut à ce que l'on nommât quelques Docteurs de Sorbonne & quelques Avocats, qui l'examinaſſent avec ſoin & ſur l'Avis desquels on pût prendre un parti ſage & modéré. La Cour par ſon Arrêt du 20. de Decembre 1715. chargea de cette importante commiſſion MM. *Leger*, *Anquetil*, *du Pin* & *Witaſſe*, Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, & MM. *le Merre* & *Bertin* fameux Avocats: Elle enjoignit à ces Meſſieurs de s'aſſembler exactement pour revoir cette nouvelle Collection des Conciles, & de remettre leurs Obſervations après qu'elles ſeroient redigées, pour que le Parlement faiſant droit ordonnât ce qu'il trouveroit convenable: il fit deffenſe en attendant au Directeur de l'Imprimerie Royale de ſe deſſaiſir d'aucun exemplaire du Livre du P. *Hardouin*.

MM. *Anquetil*, *du Pin* & *Witaſſe* étant morts dans le cours de ces Aſſemblées, qui ſe tinrent aſſez ſouvent chez M. le premier Preſident de Meſmes, & auxquelles aſſiſtoient M. le Chancelier d'*Agueſſeau*, alors Procureur General, il intervint deux Arrêts qui ordonnerent que l'Avis ſeroit formé par les Docteurs & Avocats qui reſtoient. Après toutes les diſcuſſions que demandoit un Ouvrage de cette impor-

portance, leur avis fut enfin presenté au Parlement le 7 de Septembre 1722. qui sur le rapport de feu M. l'Abbé *Mengui*, & les Conclusions de M. le Procureur General ordonna conformement à cet Avis que l'Epître dedicatoire demeureroit supprimée, que l'Avis de MM. *Leger*, *le Merre* & *Bertin* seroit imprimé en entier à la tête du premier Volume de la Collection des Conciles, avec les Arrêts rendus dans le cours de cette affaire, & en outre au commencement de chaque Volume la partie particuliere de l'Avis, qui regarde ce Volume, qu'aucun Libraire n'en pourroit debiter sans cet Avis & ces Arrêts, à peine de 3000. Livres d'amende, & qu'enfin on n'en pourroit faire aucune nouvelle Edition, sans l'avoir auparavant reformée sur cet Avis, dont la minute fut attachée à l'original de l'Arrêt dont on vient de voir un précis.

Anisson, Directeur de l'Imprimerie Royale, & principalement interessé à la fin d'une affaire qui empêchoit le debit de la Collection des Conciles, se soumit à cet Arrêt, & fit d'abord imprimer *in Folio* & dans la forme de cet Ouvrage, l'Avis des Commissaires nommez par le Parlement, mais cependant les Jesuites dont la vanité étoit blessée par cette espece de fletrissure, & les projets derangez par l'antidote qu'on forçoit des Lecteurs simples & qui auroient pu se laisser seduire de recevoir contre le poison qu'ils avoient versé à pleines mains, remuerent Ciel & Terre, pour revenir de cet Arrêt du Parlement, & firent si bien par leurs in-

intrigues & par leur credit que le Conſeil prit connoiſſance de cette affaire, & rendit le 25. d'Avril 1725. un Arrêt qui paroit plûtôt avoir été fabriqué par un Conſulteur du S. Office, que par les Miniſtres d'un Roi de France. Il caſſe tout ce qu'a fait le Parlement, flétrit la Memoire des Cenſeurs morts, & la perſonne de ceux qui étoient encore vivans (a), permet enfin le débit d'un Livre pernicieux ſans prendre d'autre précaution que de promettre qu'on fera un Volume de ſupplemens, qui n'eſt point venu, & qui ne viendra jamais. Eſt-ce ignorance, Politique, prevention, foibleſſe, trahiſon qui porte la Cour à regarder les grands mots de *Libertez* & de *Maximes de l'Egliſe Gallicane*, comme un inſtrument inutile, peut-être même dangereux en tems de paix, & qu'il eſt plus à propos de reſerver pour les tems où l'on n'eſt pas ſatisfait de Rome? Quelque motif qui ſoit le principe de cette conduite, encore un peu de patience, & l'on en appercevra les inconveniens. Les affaires ſont dans une ſituation, où il faut néceſſairement qu'il arrive de deux choſes l'une; ou que les Peuples incapables de ſubir le joug de la Cour de Rome, & aigris au dernier point de voir juſqu'à quel de-

(a) „ Si cet Ouvrage (du P. *Hardouin*) qui a juſtement „ excité l'attention du Parlement a merité d'être reformé „ dans tous ces points, la Cenſure qui en a été faite par „ les Examinateurs commis par les Arrêts dudit Parle„ ment prevenus d'opinions contraires à l'autorité du S. „ Siege la plus legitime & la moins conteſtée ne merite „ pas moins d'être reformée &c.

degré ſon inſolence eſt montée, eſſaïent de le ſecouer & en viennent enfin à confondre la puiſſance imaginaire & chimerique que l'orgueil & l'ambition des Souverains Pontifes ſe ſont attribuée, avec le pouvoir legitime que les Catholiques Romains croïent appartenir aux Succeſſeurs de S. Pierre; ou que ces Peuples rebutez de la conſtance de la Cour à agir contre ſes propres interêts & perdant peu à peu avec le courage de ſoutenir ces maximes, la connoiſſance qu'ils en ont euë juſqu'ici, s'accoutument inſenſiblement à la façon de penſer des Ultramontains; & tombent à cet égard dans une ſi profonde lethargie que la Cour ne puiſſe pas elle-même les en retirer dans les conjonctures delicates où la Politique ſuivie de la Cour de Rome la met ſouvent. Il n'y a qu'une conduite uniforme, ferme & moderée qui ſoit capable de retenir les eſprits fort portez, dès qu'on les gouverne ſans principe, à donner dans l'une de ces deux extrêmitez.

Pour revenir à la Collection des Conciles, le même Arrêt du Conſeil qui caſſoit les Arrêts du Parlement, diſpenſa le Directeur de l'Imprimerie Royale de mettre au commencement du premier Volume l'Avis des Docteurs & des Avocats dont nous avons déjà parlé. Les Jeſuites firent plus, ils en obtinrent la ſuppreſſion, & cet Ouvrage auroit couru riſque d'être perdu pour le public, s'il ne s'en étoit pas échapé quelques exemplaires. L'utilité dont il peut être à ceux qui ont la Collection du P. *Hardouin*, ne permettoit pas cependant de crain-

craindre que les perſonnes qui en avoient pû recouvrer une copie, le laiſſaſſent perir. M. Cruſius, qui a été long-tems à Paris, en qualité de Paſteur de l'Ambaſſadeur de Dannemark, avoit promis de le publier, avec quantité d'autres monumens que ſes Voïages lui ont donné occaſion de ramaſſer (*a*), mais il a été prevenu par l'Editeur d'Utrecht, que nous ſoupçonnons être un de ces Eccleſiaſtiques François refugiez en Hollande pour n'avoir pas voulu trahir les lumieres de leur conſcience en recevant la Conſtitution. La Préface dont il a accompagné cet Avis eſt bien écrite: il y en a une partie emploïée à faire connoître le P. *Hardouin* & le Syſtême également fou & dangereux, qu'il avoit ſur les monumens les plus reſpectables de l'Antiquité. On jugera facilement que nous n'aurions garde de paſſer ſous ſilence cet endroit de la Préface dont il eſt queſtion, ſi nous y avions trouvé quelque choſe de nouveau: mais nous nous ſommes apperçus à la premiere Lecture que ce n'étoit qu'un abregé d'une petite Diſſertation de M. de la Croze, qui parut vers 1707. & qui depuis aiant été augmentée eſt enfin devenuë un Livre ſous le titre de *Vindiciæ Veterum Patrum contra Johannem Harduinum.* Nous avouons ingenuement que nous avons toûjours été ſurpris qu'un homme tel que M. de la *Croze* ait pû regarder le Syſtême du P. *Hardouin*, comme la ſuite d'un Projet conçu par ſes Superieurs & qui

(*a*) *Diſſert. Epiſtolica de itinere ſuo* &c. p. 22.

qui tend à renverſer l'Antiquité. Nous ne le ſommes pas moins que l'Editeur de l'Avis ait ici ſuivi M. de la *Croze*, & donné dans une idée qui ne paroit gueres moins extraordinaire ni mieux fondée que le Syſtême même du P. *Hardouin*; car enfin de quelque communion que l'on ſoit, il n'eſt pas permis d'imaginer qu'un pareil deſſein ſoit poſſible: le Catholique Romain doit avoir confiance aux promeſſes faites à l'Egliſe; le Proteſtant ne ſauroit ſuppoſer que la tête tournera generalement à tous les hommes. Ni l'un ni l'autre ne peut accuſer un Corps entier d'une chimere, ſur des ſoupçons ſi legers qu'ils ne ſuffiroient même pas à rendre probable une accuſation bien moins importante.

L'Avis des Cenſeurs nommez par le Parlement commence par cinq Obſervations generales & deſcend enſuite dans le detail de ce qu'ils ont trouvé de reprehenſible dans chaque Volume. Comme ces Meſſieurs ſuivent dans tout le detail l'ordre des Pages, ce qui ſuppoſe que leurs Remarques ſont lues à côté du P. *Hardouin* lui-même, nous ne croïons pas pouvoir donner une meilleure forme à cet Extrait, qu'en mettant d'abord devant les yeux de nos Lecteurs les Obſervations generales des Cenſeurs & en fourniſſant, à meſure que nous les expoſerons, quelques exemples qui prouvent combien leurs griefs ſont importans, combien ils auroient merité que la Cour y eût fait plus d'attention.

La premiere de ces cinq Obſervations ne re-

garde que le defaut de formalité qui sembloit ne pas permettre au P. *Hardouin* de faire paroître sa Collection des Conciles sans avoir pris auparavant les approbations néceſſaires. Le Conſeil repond en particulier à cette objection, que l'Imprimerie Royale ne relevant que du Roi & de ceux à qui il commet ſon autorité à cet égard, c'eſt mal à propos que le Parlement s'eſt mêlé d'un objet de Police qui ne le regardoit pas. Eſt-il prudent de renouveller à tous propos ces queſtions delicates ſur les bornes qui ſeparent le pouvoir du Roi & celui des Parlemens? Eſt-il convenable de n'être jaloux à l'excès de cette independance que quand il s'agit de ſoutenir ceux qui paroiſſent n'avoir rien tant à cœur que de la ſacrifier à une puiſſance étrangere? Paſſons à la ſeconde Remarque des Cenſeurs qui porte ſur le fonds même de l'Ouvrage du P. *Hardouin*.

Elle eſt emploïée à faire ſentir dans combien d'erreurs & de fautes la prevention de cet Auteur pour les maximes Ultramontaines l'a fait tomber dans cet Ouvrage. Il eſt ſi prevenu en faveur de ces maximes, il y eſt ſi attaché qu'il ne craint pas de donner atteinte en pluſieurs endroits tant à l'autorité Royale, qu'à la Diſcipline des Egliſes de France & aux libertés de cette Couronne. Et comme il eût été trop odieux de s'expliquer ſur des matieres ſi delicates avec une certaine clarté, il n'y a point de detours que le P. *Hardouin* ne prenne pour preſenter ſes ſentimens d'une façon, qui ſans l'expoſer à la cenſure, ne le rende pas pourtant inin-

intelligible. Que fait-il donc? Il releve la préeminence du Siége de Rome sur les Princes, les Conciles & les Evêques avec tant d'affectation, que si une fois ses principes étoient adoptez, les uns & les autres n'auroient plus d'autorité qu'autant qu'il plairoit aux Papes de leur en laisser. En voici des Preuves bien sensibles.

Nous commencerons par ce qui regarde la puissance des Souverains, qu'on ne peut assujettir directement ou indirectement à la puissance Ecclesiastique sans jetter la Société Civile dans la confusion, & aller contre la volonté de Dieu qui les a établis independans de tout autre que de lui-même. Le P. *Hardouin* cherche à affoiblir & même à détruire cette independance en toute occasion. Sa ruse la plus ordinaire est de donner place dans sa Collection des Conciles à toutes les piéces qui peuvent y donner atteinte sans y joindre jamais une note qui fasse voir qu'il desapprouve les sentimens qu'elles renferment; au contraire il en ajoûte quelquefois qui les confirment, & quand il n'ose pas les faire lui-même, il les tire d'Auteurs Ultramontains si décriez par leurs préventions, qu'il n'est pas permis à un François un peu instruit, d'emploïer leur témoignage. Il va quelquefois plus loin & dans l'envie d'insinuer ses opinions scandaleuses, il ne craint pas de louer & de rapporter des Actes faux & fabriqués par les Partisans du pouvoir des Papes. Les exemples que nous allons rapporter sont positifs.

Quelle affectation n'y a-t-il pas à joindre aux Canons du Concile de Nicée les Canons vulgairement nommez Arabesques. Leur peu d'autorité eſt ſi évidente que la Collection des Conciles publiée à Rome n'a pas voulu s'en charger. Le P. *Hardouin* plus hardi les a inſerez dans la ſienne ſans remarquer qu'ils ne méritoient aucune croïance. Mais cette piéce étoit trop conforme à ſes principes pour la ſupprimer. Outre que toute la Diſcipline Eccleſiaſtique y eſt arrangée, comme il auroit ſouhaitté qu'elle le fût aujourd'hui, un des Canons rend les Papes Maîtres du monde: *Celui qui occupe le Siége de Rome*, dit on, *eſt le Chef & le Prince de tous les Patriarches, puiſqu'il eſt le premier, comme St. Pierre, auquel la puiſſance a été donnée ſur tous les Princes Chrétiens & ſur tous leurs Sujets.*

Le P. *Hardouin* en uſe de même en rapportant le prétendu Privilege accordé par St. *Gregoire* Pape au Monaſtere de St. Medard de Soiſſons, où l'on fait entendre que les Rois peuvent être depoſſedez par les Papes, & privez de leur dignité. Ce Pere laiſſe encore paſſer ſans la moindre marque d'improbation une Diſpute Synodale attribuée à *Pierre Damien* & ſuppoſée faite par une fiction de perſonnes, entre un Avocat du Roi & un Avocat de l'Egliſe dans un Concile imaginaire d'Osbore; le mépris des regles y eſt cependant porté ſi loin que le deffenſeur de l'Egliſe Romaine oſe bien dire que cette Egliſe a été fondée par Jeſus-Chriſt ſeul: *qui a remis entre les mains de S. Pierre*,

re, porteur des Clefs de la Vie éternelle, les Droits de l'Empire terreſtre auſſi bien que de l'Empire celeſte. C'eſt ſans doute dans le même eſprit qu'il copie le Decret au moins ſuſpect de Boniface VI. & de ſa Lettre à Athelbert Roi des Anglois, par laquelle il déclare excommuniez même les Succeſſeurs de ce Prince, & tous ceux qui s'oppoſeront à l'exécution de ce Decret.

Le Tome VI. de la Collection des Conciles eſt plein de choſes ſemblables, tirées pour la plus grande partie de piéces fauſſement attribuées aux Papes dont elles portent le nom & toûjours produites comme des monumens reſpectables & dans leſquelles l'Editeur ne trouve rien qui merite la plus legere cenſure. Il lui eſt même arrivé dans une occaſion importante de faire une Note qui découvre bien ſes vrais ſentimens. Comme la remarque des Cenſeurs contient un éclairciſſement important ſur un Diplome qui a exercé la ſagacité de pluſieurs Critiques illuſtres, nous croïons devoir rapporter les propres paroles de ces Meſſieurs. „C'eſt à „ faux, diſent-ils, qu'on attribuë au Pape St. „ Gregoire I. ce que dans une Lettre du Pa„ pe Gregoire VII. à Bernard Diacre de l'E„ gliſe Romaine, & à Bernard Evêque de Mar„ ſeille on rapporte en ces termes: *Vous reſ„ ſouvenant toujours que St. Gregoire, qui étoit „ un Docteur ſaint & très-humble, a ordonné „ que les Rois ſoient déchus de leur rang & di„ gnité, s'ils preſument temerairement de deſo„ beir aux Ordonnances du Siége Apoſtolique.* Or

„ tant s'en faut que l'Auteur de l'Edition ait „ réclamé contre cette fauſſeté, qu'au contrai„ re il affecte de l'appuïer en laiſſant à la mar„ ge la citation du Paſſage de St. Gregoire en „ cette maniere : *Dans le Privilege de S. Medard.* „ En quoi il paroit reconnoître pour veritable „ & non douteuſe une piéce fauſſe, comme on „ l'a déjà remarqué, & il l'attribuë à St. Gre„ goire, en diſſimulant par ſon ſilence qu'elle „ ne ſe trouve point dans les Miſſ. excepté un „ ſeul qui n'eſt pas fort ancien, non plus que „ dans les Archives de l'Egliſe Romaine. C'eſt „ le témoignage qu'en a rendu il n'y a pas „ long tems le Cardinal Bona en ces termes : „ (a) *d'un des Ecrivains de la Bibliotheque du* „ *Vatican, à qui j'en avois donné charge,* „ *homme de probité & d'érudition, m'a rapporté* „ *qu'il avoit feuilleté avec ſoin tous les exem*„ *plaires miſſ. du regiſtre de S. Gregoire, qui y* „ *ſont gardez, & qu'il n'y en a pas un, pas même* „ *des plus modernes, où le Privilege ſe trouve.*

Un excès du P. *Hardouin* qui n'eſt pas moins inſoutenable eſt d'avoir traité de Schiſmatique une Lettre écrite par l'Egliſe de Liége vers 1107. à Paſchal II. Ce Pape avoit écrit à Robert, Comte de Flandres pour lui ordonner de faire la Guerre aux Liegeois, parce qu'ils étoient demeurez fideles à leur Maître legitime l'Empereur Henri IV. Ils s'adreſſent dans ces circonſtances au Pere commun des fideles, & lui repreſentent d'une maniere auſſi ſage que vi-

gou-

(a) *Lettre datée de Rome du 14. d'Octobre 1670.*

goureuſe, l'obligation où ils ſe trouvoient de reſter ſoumis à la puiſſance à laquelle l'ordre de Dieu les avoit aſſujettis. Ce ſont des ſentimens ſi raiſonnables que le Collecteur moderne des Conciles, marchant ſur les traces des Collecteurs précedens, tous gens devouez à la Cour de Rome, condamne comme Schiſmatiques. Les Cenſeurs n'ont-ils pas raiſon de dire qu'une telle Note „ qui outrage ceux „ qui refuſent de violer le ſerment de fidelité „ qui les oblige envers les Rois, doit être re„ jettée". Le même principe a engagé le P. *Hardouin* à traiter de Conciliabule le Concile tenu à Mayence en 1235. uniquement parce que les Evêques d'Allemagne avoient pris des reſolutions vigoureuſes au ſujet des demêlez que l'Egliſe Germanique & l'Empereur avoient avec le Pape.

Le Tome VII. qui comprend les Conciles du XIII. Siécle & les Actes qui y ont rapport preſente aux Cenſeurs du P. *Hardouin* une moiſſon bien abondante de Piéces injurieuſes à l'independance des Princes, & qui parlà auroient dû être ſupprimées, ou du moins éclaircies par des Obſervations capables de faire connoître l'Editeur pour un homme qui a quelque idée des bornes juſtes & legitimes des deux puiſſances. Telle eſt entr'autres la fameuſe Monition des Evêques de la Province de Rheims, aſſemblés en 1231. à S. Quentin dans le Vermandois, faite à S. Louïs, & qui eſt conçuë en des termes ſi inſolens, que l'on a de la peine à concevoir que des Sujets aïent pû

pouſſer la temerité juſqu'à ce point. Les Evêques oſerent bien dans un Concile tenu quatre ans après celui-là faire une ſeconde Monition à S. Louïs, & s'étant raſſemblés à Senlis la même année 1235. *mettre en interdit tout ce qui étoit de ſon Domaine dans la Province de Rheims.* Les Cenſeurs ont bien raiſon d'ajoûter qu'on ne ſauroit concevoir trop d'indignation contre des paroles auſſi injurieuſes à la Majeſté Royale. Mais c'eſt l'*Eſprit de l'Egliſe.* Qu'on trouve une ſeule occaſion où les Evêques aïent fait leur devoir de bonne grace & ſans reſtriction à l'égard des Princes! Toujours occupez à empieter ſur la Juriſdiction temporelle & prêts à mettre la Societé en feu dès qu'on veut mettre un frein à celle qu'ils ont uſurpée, à peine a-t-on vû dans quelques rencontres deux ou trois Prélats ſuivre leur devoir. Ce n'eſt pas ici le lieu d'en citer des exemples, & de plus, il n'y a point d'Hiſtoires qui n'en offrent un ſi grand nombre d'éclatans, qu'on ne ſait auxquels ſe fixer, quand on n'en peut rapporter que quelques-uns. N'eſt-il pas bien étonnant que le P *Hardouin* ait gardé un profond ſilence ſur de pareilles entrepriſes? Non ſans doute, c'eſt beaucoup qu'il ne les ait pas ouvertement approuvées, comme il approuve une note de Henri de Sponde, Evêque de Pamiers, qui n'a pas parlé avec tout le reſpect qu'il auroit dû de la Pragmatique de St. Louïs: l'Editeur moderne des Conciles va encore plus loin que Sponde.

En voilà aſſez ſur ce qui peut bleſſer les Droits

Droits des Princes dans la Collection du P. *Hardouin*. Il eſt aiſé de ſentir que s'il a gardé ſi peu de meſures ſur une matiere auſſi délicate, il en aura gardé encore moins ſur des matieres qui n'attirent pas toûjours la même attention de la part des Magiſtrats. Suivons, par exemple, ce qu'il a établi au ſujet des Conciles, & nous ſerons étonnez des erreurs où il eſt tombé. Il ſemble ſelon le P. *Hardouin* que les Conciles n'aïent d'autorité que celle qu'ils tirent de l'approbation des Papes, auſſi fait-il confirmer le Concile de Nicée par le Pape Sylveſtre dans un Concile tenu à Rome en preſence de l'Empereur Conſtantin, & que les Savans regardent comme une piéce fabriquée après coup; dans un autre endroit il canoniſe cette horrible propoſition : *Nous devrions s'il étoit poſſible avoir plus de reſpect & d'attachement pour les Decrets des très-ſaints Pontifes Romains, que pour les quatre premiers Conciles (Nicée, Conſtantinople, Epheſe, Chalcedoine) puiſque les Conciles même n'auroient rien de ferme & de ſtable, ſi les Pontifes du Siége Apoſtolique, n'avoient ordonné par l'autorité Apoſtolique de les aſſembler.*

N'eſt-ce pas encore une erreur de pretendre que les Princes n'ont pas le droit d'aſſembler des Conciles Nationaux, comme le dit en termes exprès le P. *Hardouin* Tom. V. p. 221. Il faut bien de l'impudence & de la mauvaiſe foi pour avoir ajoûté que l'uſage favoriſe ſon ſentiment. Qui ignore qu'il y a cent preuves dans les Hiſtoires d'Allemagne, de France, d'Eſpagne & d'Angleterre, que les Conciles

ont été assemblés dans ces Païs-là par les Souverains? C'en est assez sur une matiere à laquelle la troisieme Observation des Censeurs nous obligera de revenir. Passons à ce qui regarde les Evêques.

Comment le P. *Hardouin* a-t-il pû rapporter un si grand nombre de Brefs de Papes qui enlevent aux Evêques les Droits les plus inviolablement attachez à leur Caractére, sans jamais dire un seul mot qui aille à faire sentir qu'il desapprouve des sentimens si éloignez de la Hierarchie établie par Jesus-Christ, & confirmée par l'usage constant de toute l'Eglise. Il n'est point de subterfuges auxquels il ait honte d'avoir recours, point de fausseté qu'il rougisse d'avancer pourvû qu'il puisse se flatter d'avoir glissé cette opinion; passe encore s'il ne cherchoit des exemples que dans les Siécles posterieurs où l'orgueil des Papes, l'ignorance des Chrétiens, & la lâcheté des Evêques ne les a rendus que trop communs; mais qu'il remonte jusqu'aux premiers tems du Christianisme, où la Jurisdiction étoit reglée d'une façon toute differente de ce qu'elle l'est aujourd'hui; c'est ce qu'il n'y a qu'un homme aussi hardi que le P. *Hardouin* qui eût osé l'entreprendre. Il parle aussi affirmativement d'un Concile tenu à Rome & dans lequel St. Denis d'Alexandrie fut absous, que si tous les Monumens qui sont venus jusqu'à nous, n'enseignoient pas unanimement que l'Evêque d'Alexandrie ne pouvoit pas être jugé à Rome, *en premiere instance*. Peut-être que ces derniers mots des Censeurs ne me riteroient gueres moins

d'être

d'être relevez que ceux même du P. *Hardouin*. La pratique conſtante de l'Egliſe dans les premiers Siécles a été que les affaires qui naiſſoient dans une Province y fuſſent jugées en dernier reſſort, & les Patriarches independans les uns les autres ne reconnoiſſoient certainement que l'Egliſe Univerſelle aſſemblée dans un Concile general.

C'eſt par une ſuite de ce même eſprit qui tend à rendre le Pape Maître abſolu de l'Egliſe & les Evêques de ſimples executeurs de ſes Decrets, que le P. *Hardouin* allegue un certain jugement rendu à Ceſarée en Mauritanie par S. Auguſtin & d'autres Evêques en qualité de Commiſſaires du Pape Zozime, & la Sentence prononcée contre trois Evêques; outre que S. Auguſtin ne dit pas un mot de cette pretendue Sentence, les Evêques ne connoiſſoient point encore ce Titre de Commiſſaires du Pape, Titre odieux, & qui ſemble les degrader: il n'eſt pas mieux fondé à faire preſider S. Ceſaire au Concile d'Orange par la delegation du Siege Apoſtolique: S. Ceſaire y preſida par ſon droit de Métropolitain, & ce que le P. *Hardouin* ajoûte n'eſt pas moins faux, à ſavoir que l'Archevêque d'Arles fit ſouſcrire & recevoir les Capitules qu'il avoit reçus de Rome. C'eſt donner une fauſſe idée de ce qui ſe paſſa dans cette Aſſemblée. De pluſieurs articles envoïez de Rome, le Concile en choiſit huit qu'il trouva utiles, il rejetta les autres & en fit quelques-uns dont il crut que la Province d'Arles avoit beſoin.

A meſure que les Papes ſont devenus plus puiſ-

puiſſans, ils ont redoublé tous leurs efforts pour detruire la jurisdiction Epiſcopale, à meſure auſſi que l'on avance dans la lecture de la Collection des Conciles on ſent que le P. *Hardouin* ſe jette dans de nouveaux excès pour inſinuer, diſſimuler ou même établir ces tentatives de la Cour de Rome; quel nom donner à l'endroit de la Lettre d'Urbain II. à Richer Archevêque de Sens & aux autres Prelats de France, dans laquelle ce Pape leur dit, „que „ nos Venerables Freres conſiderent comment „ ils peuvent defaire ce qui s'eſt fait par le Sié„ ge Apoſtolique, eux qui ſavent que c'eſt à „ lui qu'on peut appeller de toutes parts, mais „ qu'on ne le peut pas de lui à perſonne, puiſ„ qu'ils n'ignorent pas qu'il n'eſt permis qu'à „ lui ſeul de juger de toutes les affaires de „ l'Egliſe, mais qu'il n'eſt ſoumis au juge„ ment de perſonne". Nous ne croïons pas, non plus, ajoûte ce même Pape, „ qu'ils i„ gnorent, que ſans aucun Concile precedent „ le Siége Apoſtolique peut retablir ceux qu'un „ Concile auroit condamnez injuſtement; mais „ que pour lui, perſonne ne peut arrêter l'ef„ fet de ſes jugemens.

Mais rien ne prouve plus clairement ce que le P. *Hardouin* penſoit de la ſujettion des Evêques aux Papes que la Note qu'il va chercher dans Odoric Raynaldus ſur ces paroles de S. Cyprien: *Les autres Apôtres étoient aſſurément tels que S. Pierre, & participoient aux mêmes honneurs & à la même puiſſance.* Cet Ecrivain Ultramontain traite ces paroles d'*heretiques* & le

le P. *Hardouin* n'a garde de desavouer une qualification si conforme à ses idées.

Enfin le P. *Hardouin* se déclare en divers endroits contre tout ce qui peut blesser le moins du monde l'infaillibilité du Pape. On sait que Vigile après une mure deliberation en revint à condamner *les trois Chapitres*: C'est ainsi qu'il s'est exprimé lui même dans sa Lettre à Eutychius: *Quant à ce qui a été dit & fait par nous & par d'autres, pour la deffense des trois Chapitres, nous l'annullons par la presente definition.* Quelque precis que soit cet aveu le P. *Hardouin* essaïe de l'affoiblir, soit en voulant faire passer cette Lettre pour une confirmation du cinquieme Concile General, soit en avertissant dans une Note que le P. Garnier avoit prouvé que cette Lettre étoit supposée. Ces tergiversations sont accompagnées d'une insigne mauvaise foi, puisqu'il supprime la Réponse de M. de Marca au P. Garnier que le P. Labbe n'avoit pas osé exclure de sa Collection des Conciles. Le P. *Hardouin* plus hardi n'avertit pas même que M. de Marca a refuté la Dissertation du P. Garnier son Confrere.

Il suffit d'avoir une connoissance mediocre de l'Histoire Ecclesiastique pour n'ignorer pas la prevarication d'Honorius que le VI. Concile General condamna en ces termes: *Nous anathematisons Theodore qui a été Evêque de Pharan, & aussi Sergius, Pyrrhus, Paul & Pierre, ces Evêques impies de l'Eglise de Constantinople, & avec eux Honorius qui l'étoit de Rome.* Le P. *Hardouin* oppose froidement à un témoignage

gnage si formel, une Note tirée de l'Edition des Conciles faite à Rome & conçuë ainsi: *Maxime a très-bien justifié Honorius dans sa Conférence avec Pyrrhus.* Les Censeurs du P. *Hardouin* mettent toute l'inutilité de ces fauxfuians dans un beau jour & cela en peu de mots: „ Cette Note, disent-ils, n'est pas seulement injurieuse au Concile, mais elle attaque en même tems le sixieme & le VII. „ Concile; elle attaque aussi le Pape Hadrien „ II. qui dans le troisiéme Discours qu'il fit „ dans le Concile Romain, où il presidoit, le„ quel fut lû & approuvé dans la Session VII. „ du même huitiéme Concile de Constantino„ ple, ne fait pas difficulté de dire au sujet „ d'Honorius, que c'est du consentement du „ Siége Apostolique, qu'il a été condamné. „ D'ailleurs par cette Note on rend également „ odieuse la declaration que les Papes depuis le „ VI. Concile faisoient après leur élection dans „ la ceremonie de leur Sacre, en cette manie„ re. *Nous detestons & condamnons les Auteurs de* „ *la Nouvelle Heresie, savoir Sergius, Pyrrhus,* „ *Paul, & Pierre, Evêques de Constantinople* „ *& avec eux Honorius.* Comme ces témoi„ gnages l'emportent de beaucoup sur la def„ fense que S. Maxime fit en faveur d'Hono„ rius, avant l'Anatheme que le VI. Conci„ le prononça contre ce Pape & contre les „ autres Monothelites, il est à propos que la „ Note touchant la Conference de S. Maxime „ soit retranchée.

* Il est triste que l'Ouvrage que M. de Marca

* Rem. du J.

Marca préparoit ſur la faute d'Honorius n'ait pas été achevé: le ſentiment de cet habile homme étoit que ce Pape n'avoit jamais ſoutenu l'Héréſie des Monothelites, mais que ſa négligence & même ſa connivence aiant laiſſé faire à l'erreur des progrès, que ſa fermeté eût reprimé, le VI. Concile avoit eu raiſon de l'anathematiſer (*a*). Cette affaire d'Honorius lui avoit fait concevoir le projet d'un autre Ouvrage dont il ne reſte qu'un fragment très-court (*b*), c'étoit d'examiner en quelles occaſions les Evêques croïoient autrefois pouvoir ſouffrir des expreſſions équivoques pour éviter les ſuites des diviſions que les diſputes ont toûjours amenées.

Mais ce n'étoit pas aſſez d'avoir pris la defenſe de deux Papes dont la chute embaraſſe infiniment les deffenſeurs de l'Infaillibilité, le zèle du P. *Hardouin* va plus loin, il veut établir directement cette opinion. C'eſt ce qui lui fait ajoûter une Note au moins indiſcrete à la plainte raiſonnable que les Ambaſſadeurs des Princes au Concile firent, *qu'on verroit peut-être ſe fortifier cette pernicieuſe erreur parmi le peuple de Dieu, qu'un ſeul homme dès qu'il ſera élevé à la dignité de Pape, puiſſe gouverner l'Egliſe & la Chrétienté, comme il lui plait & à ſa volonté.* Le P. *Hardouin* dit froidement à l'occaſion de ce paſſage, *mais c'eſt pourtant à ce ſeul homme qu'il*

(*a*) V. *la Vie de M. de Marca* par M. Baluze Chap. LXX. pag. 27. 28.

(*b*) Lib. III. *de Concordia Sacerdotii & Imperii* Cap. XIII. pag. 303. 304.

qu'il a été dit, j'ai prié pour vous, afin que vôtre foi ne manque point.

Le troiſieme Chef d'accuſation que ces Meſſieurs lui intentent n'eſt pas moins grave que le précedent. C'eſt de degrader d'une part les Conciles Generaux & d'autres monumens reſpectables, tandis que de l'autre il fait entrer dans ſa Collection des Actes qui n'ont d'autre autorité que celle qu'il eſſaïe inutilement de leur donner.

Il n'eſt pas bien difficile de donner des preuves de ces juſtes plaintes, & quant à celles qui concernent la dégradation des Conciles, il ne faut que s'arrêter au Tome VIII. où tout ce qui peut affoiblir l'authenticité des Conciles de Conſtance, de Baſle & de Piſe eſt ramaſſé avec art, & tout ce qui peut faire valoir les Conciles de Ferrare, de Florence & de Latran eſt ſoigneuſement étalé. Le détail ſur ces différens Articles nous meneroit néceſſairement trop loin & ne ſeroit pas fort utile. Ce ſont toutes les mauvaiſes raiſons que les Schelſtrates & autres Ultramontains ont emploïées, & que les Théologiens François ont refutées d'une maniere qui ne ſouffre point de Réponſe. Il vaut mieux garder le peu d'eſpace qui nous reſte pour certaines piéces particulieres, mais moins connuës que le P. *Hardouin* n'a pas oſé ſupprimer entierement, quelque licence qu'il ait priſe à cet égard, mais qu'il tente par toutes ſortes de chicanes de décrediter & d'avilir.

Dans le III. Volume il met après le Cardinal Baronius au rang des piéces ſuſpectes la Let-

Lettre de l'Empereur Conſtantin au Pape Leon II. la Réponſe de ce Pape à cet Empereur, & quatre autres Lettres qui roulent toutes ſur le même ſujet, c'eſt-à-dire, ſur la condamnation d'Honorius. Il traite encore plus mal la Lettre au Roi Ervige, c'eſt ſelon lui *une fourbe & une tromperie*. Il faut convenir pourtant que l'Editeur eſt encore plus hardi à rehabiliter des morceaux qu'une ſaine Critique a proſcrits, & auxquels il n'y avoit plus dans un Siécle auſſi éclairé que le nôtre que le P. *Hardouin* qui put ſervir d'Apologiſte. Tels ſont les Canons nommez Arabesques, le Concile de Rome, tenu par le Pape Sylveſtre, l'Article VII. de la Lettre du Pape Vigile, le Privilege de S. Medard, le Decret de Boniface IV. les quatre-vingt Capitules donnés par le Pape Hadrien I. à Angilram, Evêque de Mets, la Lettre de Benoît III. pour confirmer les Privileges de l'Abbaïe de Corbie, & pluſieurs autres que nous obmettons à deſſein pour ne pas trop allonger cet Extrait Mais ce que nous ne paſſerons point ſous ſilence, ce ſont les Obſervations des Cenſeurs du P. *Hardouin* au ſujet de ce qu'il dit de la Donation de Conſtantin, des fauſſes Decretales des Papes, & de la Collection des Conciles d'Iſidore Mercator; rien ne peut être plus utile pour bien connoître le P. *Hardouin*, & pour entrer dans l'eſprit qui l'a animé dans ſes études & dans ſes Compoſitions.

Ce Pere n'a jamais pû prendre ſur lui de déclarer net que la Donation de Conſtantin fût une Piéce Apocryphe: d'abord il dit ſimplement

„ qu'encore qu'elle ſoit dans la Collection „ d'Iſidore; il s'abſtient de la rapporter, parce „ qu'elle ne convient pas au ſujet & ne ré- „ pond point au titre de l'Ouvrage": Mais enfin aïant occaſion d'inſerer dans le Tome VI. la Lettre de Leon IX. à Michel, Patriarche de Conſtantinople, & à Acace, Evêque d'Acride en Macedoine, dans laquelle il y a une Copie de cette Donation, le P. *Hardouin* ne ſauroit ſe réfuſer plus long-tems la ſatisfaction de faire part au Public d'un Acte de cette importance, il le fait imprimer tout au long, & il faut ſans doute lui tenir compte de ce qu'il n'a pas entrepris d'en prouver l'authenticité, plûtôt que le condamner de n'avoir pas dit un mot qui puiſſe y donner la moindre atteinte.

Pour les fauſſes Décretales des Papes il s'exprime ſi diverſement que qui ne ſauroit pas à quoi aboutiſſent toutes les expreſſions ambigues en cas pareil, ſe trouveroit embarraſſé de dire ce qu'il en penſoit. „Il ne parle de quelques- „ unes, diſent les Cenſeurs, qu'en diſant que „ des perſonnes d'érudition & Catholiques „ même, qu'il nomme quelquefois, les tien- „ nent pour ſuſpectes, ou en parlent ainſi. Il „ en taxe d'autres comme des Piéces que „ les mêmes perſonnes eſtiment, penſent, „ diſent, croïent ſuppoſées & falſifiées ou qui „ le paroiſſent. Il s'explique plus nettement à „ l'égard d'un petit nombre, dont il dit qu'el- „ les ſont fauſſes, ajoûtant pour une de celles- „ ci, *que c'eſt au jugement du P. Petau.* Enfin, „ il y en a qu'il laiſſe ſans Note. Il n'eſt pas

„ ai-

„ aiſé de dire pourquoi il fait ces diſtinctions &
„ ce diſcernement, & il n'eſt pas moins dif-
„ ficile de comprendre, comment après avoir
„ aſſuré, comme on l'a déjà remarqué, qu'il
„ n'y a point de Collection plus ſure & plus
„ digne de foi, que celle d'Iſidore, il en fait
„ enſuite ſi peu de cas qu'il avouë que les De-
„ crets du Pape Luce ne ſont pas moins ſup-
„ poſez que les autres marchandiſes d'Iſidore,
„ & que ceux du Pape Caïus ont été auſſi ſup-
„ poſez par Iſidore comme les autres.

C'eſt cependant cette Collection d'Iſidore dont il avoit dit d'abord: „ Il n'y a aucune Col-
„ lection des Conciles plus ancienne que celle
„ d'Iſidore; & après celle de Denis le Petit, il
„ n'y en a point de plus certaine & de plus di-
„ gne de foi.

Paſſons à la quatrieme Obſervation des Cenſeurs: Elle attaque le P. *Hardouin* pour avoir par affectation ou par négligence ſouſtrait un grand nombre d'Actes des Conciles, de Lettres des Rois & des Papes, & d'autres Ecrits qui ne meritent pas d'être desavoués, concernant les droits, les uſages & les libertez des Egliſes, & qui ſervent au maintien & à la deffenſe de l'autorité Epiſcopale. Les Cenſeurs ne ſe ſont pas contentez de cette remarque generale, ils ont donné à la fin de chaque Volume une Liſte des Piéces qu'il eût été néceſſaire de joindre à la Collection des Conciles pour la rendre plus complette que ne le ſont toutes celles que nous avons vuës juſqu'ici. Cette Liſte eſt une preuve convainquante de l'habileté de ces

Meſſieurs, & l'on ne ſauroit douter aprés l'avoir examinée avec attention & de la mauvaiſe foi du P. *Hardouin*, qui lui a fait ſupprimer des Actes, qu'il connoiſſoit, & de la temerité avec laquelle il avoit entrepris un Ouvrage, infiniment au deſſus de ſes forces. Il ne s'agiſſoit pas là de corrections à derober & à hazarder, ou de Medailles à expliquer par des conjectures qui font quelquefois plus d'honneur à meſure qu'elles ſont plus bizarres. Il falloit un fonds d'érudition Eccleſiaſtique & Hiſtorique, qui manquoit au P. *Hardouin*; on ne ſauroit diſconvenir que les Cenſeurs qui ont donné leur Avis ſur les Piéces qui auroient dû entrer dans ſa Collection, n'aïent rendu un plus grand ſervice au Public en peu de pages, que le Collecteur n'avoit fait dans ſes XII. Volumes *in Folio*, où l'on ne trouve rien de plus important que ce que l'on avoit déjà dans les Editions précedentes, & où pluſieurs piéces qui étoient dans ces Editions ne ſe trouvent pas.

* On a ſuppléé en partie à ce défaut dans la Nouvelle Edition des Conciles qui ſe fait actuellement à Veniſe & dont nous avons déjà vû les deux premiers Volumes. L'Editeur qui eſt M. Coleti, déjà connu par la Nouvelle Edition de l'*Italia Sacra* d'Ughelli, a pris pour le fonds de ſon Recueil des Conciles celui des PP. Labbe & Coſſart, & tirant de tous les côtez ce qui peut lui fournir des ſupplémens néceſſaires, il nous fait enfin eſperer une Edition des Conciles, auſſi bonne qu'on la peut eſperer en Italie;

* Rem. du J.

lie; cependant après avoir examiné ces deux premiers Volumes à côté du Catalogue d'omiſſions dreſſé par les Cenſeurs du P. *Hardouin*, nous ſommes forcés d'obſerver que ces Meſſieurs ont eu connoiſſance de beaucoup de piéces qui ont échapé aux recherches de M. Coleti, ce qui nous confirme dans l'idée où nous ſommes qu'il n'y a que des François en état de remplir à l'égard d'une Edition des Conciles, les ſouhaits du Public. On ſentira mieux ce que nous diſons quand l'Editeur de Veniſe en ſera à ces Siécles ſi fameux par les démêlez des Papes avec les Souverains, & où les Schiſmes en cauſant tant de ſcandales ont donné lieu en même tems d'éclaircir les queſtions de l'autorité temporelle & Eccleſiaſtique d'une maniere peu favorable aux pretentions Ultramontaines.

Enfin les Cenſeurs du P. *Hardouin* lui reprochent d'avoir adopté ſoit dans le corps du Livre, ſoit dans les Notes & la Table, les Diſſertations, les Traités, les Remarques des Auteurs les plus outrez pour l'autorité chimerique des Papes, tels que Cajetan, Torquemada, Binius & autres, tous fort entêtés & la plûpart très-ignorans. Ces Meſſieurs prouvent avec évidence combien leurs plaintes ſont juſtes en faiſant des remarques particulieres ſur la VI. Table, dont il faut toûjours ſe ſouvenir que le P. *Hardouin* a donné les propoſitions comme autant de maximes tirées des ſources les plus pures & de principes qu'on ne peut revoquer en doute ſans faire ſoupçonner ſa foi. Ces propoſitions ſe trouvent pourtant ren-

fermer tous les ſentimens les plus oppoſés à la Hierarchie & au bon ordre.

Nous finirons cet extrait en remarquant que l'exactitude des Cenſeurs s'étoit étenduë juſques ſur l'Epître dedicatoire au Roi; ils avoient été d'avis qu'on la ſupprimât, & quoiqu'ils n'en apportaſſent point de raiſons, ils crurent que le Parlement qui les devineroit aiſément, ne feroit pas difficulté, d'avoir égard à leurs reflexions & il n'eſt pas bien difficile de voir ce qui les portoit à cette demande. L'Epître dedicatoire des Conciles eſt proprement une Apotheoſe de la Conſtitution; elle repréſente les Evêques qui avoient refuſé de l'accepter purement & ſimplement, comme des hommes qui s'étoient écartés de la foi, & l'Auteur diſoit nettement au Roi qu'il eſperoit que ce qui reſtoit de refractaires ſeroient bien-tôt rappellez à l'unité. Le P. *Hardouin* ſavoit ſans doute les meſures que l'on prenoit pour que ſes eſperances fuſſent remplies; mais ce qui étoit bon du tems de Louïs XIV. ceſſa de l'être auſſi-tôt après ſa mort, & le Parlement ordonna la ſuppreſſion de cette Epître. Dans la ſuite elle eſt redevenuë à la mode & y eſt encore à preſent.

On peut conclure hardiment de ce que nous avons rapporté de cet Avis des Cenſeurs qu'il eſt néceſſaire à tous ceux qui ſe ſervent de la Collection du P. *Hardouin*, & qu'il n'eſt pas même inutile aux perſonnes qui ont celle des Peres Labbe & Coſſart. On peut joindre à cet Avis les remarques pleines d'érudition &

de

de bon ſens que M. Salmon a faites ſur l'Ouvrage du P. *Hardouin* dans ſon excellent *Traité de l'Etude des Conciles* (*a*).

(*a*) *Part.* II. *Art.* XIII. Joignez-y M. Fabricius Tom. XI. *Bibliot. Græc.* pag. 123. & ſeqq.

ARTICLE VIII.

IMAGES *des* HEROS *&* *des* GRANDS HOMMES *de l'Antiquité deſſinées ſur des Medailles, des Pierres Antiques & autres anciens Monumens, par* JEAN-ANGE CANINI, *gravées par* PICART LE ROMAIN, *&c. Avec les Obſervations de* JEAN-ANGE, *&* MARC-ANTOINE CANINI, *données en Italien ſur ces Images, diverſes Remarques du Traducteur & le Texte Original à côté de la Traduction.* A. Amſterdam chez B. Picart & J. F. Bernard. MDCCXXXI. *in* 4. pagg. 377. & 115. Figures.

LE Traducteur que l'Epître dedicatoire à M. Dorville (*a*) nous apprend être M. de Chevrieres, Auteur d'une Hiſtoire d'Angleterre eſtimée, remarque d'abord qu'il y a peu d'Ouvrages auſſi utiles que ceux qui repreſentent au naturel les Images des grands hommes; leurs Portraits, dit-il, nous rappellent

(*a*) Profeſſeur en Hiſtoire & en Belles Lettres dans l'Ecole Illuſtre d'Amſterdam.

lent le ſouvenir de leurs vertus & il eſt bien difficile que cette vûë n'excite pas en notre ame, la noble émulation de leur reſſembler; il ajoûte que c'eſt à cette raiſon que l'on peut attribuer le ſuccès de la plûpart des Recueils où l'on a raſſemblé avec quelque ſoin les images des Heros & des Hommes Illuſtres de l'Antiquité.

Le nombre des Livres de cette eſpéce eſt plus grand que l'on ne croit communément; celui de Fulvius Urſinus qui n'eſt pas commun merite en ce genre une conſideration particuliere, & quoique ſes Explications ne ſoient pas exemptes de fautes, qu'il en ait même commis une aſſez groſſiere pour un homme comme lui en prenant une Image de Jeſus-Chriſt pour celle d'un Conſul Romain (*a*), il eſt vrai de dire, que ceux qui ont eſſaïé depuis ce ſavant Italien de joindre des éclairciſſemens aux Portraits des Heros de l'Antiquité, ne lui peuvent être comparez. Nous n'excepterons point M. Gronovius, le Fils, qui a raſſemblé & expliqué dans le premier Volume du Threſor des Antiquités Grecques pluſieurs Monumens de cette nature. Pour l'Ouvrage du Baron Stoſch, on peut dire à la vérité que c'eſt un Livre immortel, mais devra-t-il l'immortalité à la main du fameux Picart, ou bien aux remarques de l'Antiquaire Romain qui y a eu la principale part, c'eſt ce qu'il paroit que le Public

(*a*) V. Rutgerſii *Variar. Lectionum* Cap. I. pag. 6. 7.

blie a déjà jugé en faveur du premier.

Pour venir à celui qui doit faire le ſujet de cet Article, la Préface nous apprend qu'il a paru en 1669. *in Folio*. *Jean-Ange Canini* joignoit à une aſſez grande connoiſſance de l'Hiſtoire ancienne & de la Mythologie le talent de deſſiner les Pierres gravées & les Medailles avec une legereté de main admirable. Il avoit ſurtout l'art peu commun de conſerver toute la fineſſe des airs de tête de l'Antiquité. Tout ce que l'on ſait de ſa Vie ſe reduit à cette ſeule circonſtance, qu'étant venu en France à la ſuite du Cardinal Flavio Chigi il fut introduit chez M. Colbert, qui le reçut avec cette bonté qui lui étoit ordinaire pour les perſonnes qu'il croïoit capables de contribuer à l'avancement des Lettres & à la gloire de Louïs XIV. Canini lui fit part du projet de ſon Recueil, que M. Colbert l'exhorta de rendre digne d'être preſenté à ce Prince. Touché de cette eſperance il le promit & ne ſongeoit après ſon retour à Rome qu'à remplir un engagement, ſi honorable pour lui, lorſque la mort l'enleva au milieu de cet Ouvrage. Par bonheur qu'il avoit déjà fait graver par Etienne Picart le Romain & Guillaume Valet, deux des plus habiles Maîtres du Siécle paſſé, la plus grande partie des monumens qui y devoient avoir place & que la plûpart des Explications étoient compoſées. Son Frere Marc Antoine prit ſoin de ce qui reſtoit à faire, & acheva de le mettre en état de ſupporter l'examen des Critiques les plus rigides, qui ne lui ont pas toû-

jours rendu juſtice à cauſe de quelques défauts auxquels on a eu ſoin de remedier dans cette derniere Edition, qui peut paſſer pour l'une des plus magnifiques qui ait paru depuis longtems dans ces Provinces.

Ces défauts étoient des fautes d'impreſſion ſans nombre & telles que le ſens en étoit ſouvent alteré. Les paſſages des anciens Auteurs avoient principalement ſouffert de la négligence des Editeurs; & l'on pouvoit dire enfin que le papier noir & mince ôtoit aux gravures la plus grande partie de leur beauté. La delicateſſe des Lecteurs n'a plus lieu d'être bleſſée de ces imperfections. M. de Chevrieres a mis ordre à la premiere en retabliſſant avec ſoin ſur les Textes Originaux les Citations de Canini; la peine que Picart a priſe d'un autre côté de retoucher toutes les planches, & la beauté du papier ſur lequel elles ont été tirées donne un prix à cette nouvelle Edition que la precedente n'avoit point. A l'égard de ce dernier avantage un coup d'œuil ſuffit pour le remarquer; l'autre demande une confrontation que peu de perſonnes ont la commodité ou la patience de faire. Nous l'avons fait, & nous pouvons aſſurer que le nouvel Editeur ne s'eſt point trop avancé en inſinuant modeſtement la difference qui eſt entre les deux Editions. Quoique notre intention ne ſoit pas de faire l'*errata* de la premiere nous donnerons quelques preuves de l'ignorance ou du peu d'attention de ceux qui en avoient pris ſoin. P. 118. On a rétabli le commencement du paſſage de Vir-

Virgile *namque videbat uti* &c. ſans quoi il étoit aſſez difficile de voir à quoi l'Auteur faiſoit alluſion. P. 70. Il n'étoit pas poſſible d'entendre la Traduction d'un paſſage de Plutarque qui eſt à preſent fort claire de la maniere dont on la lit dans la nouvelle Edition. Il en eſt de même de divers endroits qu'on peut voir aux pagg. 12. 74. 80. 225. 364. 376. La faute la plus ſinguliere qui eût échapé aux premiers Editeurs étoit celle qui métamorphoſoit pag. 120. les *Giochi Gimnichi* en *Giochi Cinichi*. En voilà aſſez pour faire ſentir en partie combien cette nouvelle Edition eſt ſuperieure à la précedente. M. Picart l'a encore enrichie du Portrait de ſon Pere & le Traducteur de Remarques Geographiques & d'Obſervations ſur l'Antiquité qui ne ſeront pas inutiles à ceux qui entreprendront la lecture de cet Ouvrage ſans être verſés dans la lecture des Traitez de cette eſpece.

Il faut venir à preſent au fonds même des Explications de Canini & en tirer quelques traits qui puiſſent faire juger combien elles ſont dignes de l'attention de ceux qui étudient l'Antiquité dans les Monumens qui nous en reſtent, & que la barbarie a épargnez. Ces Monumens étant ici en trop petit nombre & en même tems d'une nature trop différente pour qu'on puiſſe les rapporter commodement chacun à leur claſſe, nous les choiſirons au hazard. Entre un grand nombre de Portraits d'Alexandre que Canini avoit deſſinez, il en choiſit quatre preferablement aux autres, tant à cauſe de la difference des traits du viſage, que parce qu'il

qu'il n'y en a pas un qui ne lui fourniſſe l'occaſion de faire part à ſes Lecteurs de recherches curieuſes, il fait d'abord quelques reflexions ſur la delicateſſe de ce Prince, qui ne lui permit jamais de ſouffrir que des ouvriers mediocres travaillaſſent à rendre ſes traits & il regrette ſur tout le Tableau d'Apelles où Alexandre étoit ſi reſſemblant que ſon Cheval ſe mit à hennir à cette vuë, preuve évidente qu'il reconnoiſſoit ſon Maître. Cette Hiſtoire rapportée un peu trop legerement par Pline (*a*) mais digne de tenir ſa place parmi les Fables dont l'Hiſtoire Diverſe d'Elien eſt remplie (*b*), prouve au moins l'idée qu'on avoit de l'habileté du Peintre & ne permet pas de douter qu'il n'eût réüſſi à attraper la Phyſionomie d'Alexandre. Elle eſt certainement reconnoiſſable dans la Medaille d'argent d'où Canini a tiré la premiere tête de ce Conquerant. Son caſque plat au haut & tout autour doit attirer la principale attention des curieux, il ſaillit ſi conſiderablement du contour de la tête, que *Canini* ne craint point d'aſſurer „ que la partie du caſque „ placée ſur le front, doit deſcendre ſur le „ viſage en guiſe de viſiere; d'autant plus „ qu'on apperçoit une petite élevation à l'endroit du nez, & des trous pour les yeux. Cette conjecture eſt non ſeulement confirmée par les figures qui ſont dans un Mſ. d'Arrien de la Bibliotheque Vaticane où les Cavaliers ſont

(*a*) *Liv.* XXXVII. *Hiſt. Nat.* Chap. I. *Liv.* VII. Chap. 38.
(*b*) *Hiſt. Varia* Lib. II.

ſont armés conformement à ce que l'on vient de dire, mais encore par la vûë de pluſieurs grands casques qui font un tour très-étendu au delà de la tête, comme s'ils étoient de cuir crû de Bœuf (*a*). Divers endroits d'Homere dépoſent en faveur de l'ancienneté de cet uſage, & joint au paſſage de Dion rendent l'Explication de *Canini* fort vraiſemblable; & lui donnent un degré d'autorité qu'elle ne tireroit certainement pas des Figures du Mſ. d'Arrien. A l'exception de celles qu'on trouve dans un petit nombre de Mſſ. très-anciens, les autres ne ſont que des caprices de Peintres & des embelliſſemens ſur leſquels il n'y auroit pas de ſageſſe à fonder un ſentiment. On voit ſur le revers de cette Medaille le Cheval Pegaſe, Symbole ordinaire des Corinthiens, [mais qui pourtant ne leur étoit pas ſi particulier que d'autres Villes de la Grece ne l'aïent fait graver quelquefois ſur leurs monnoïes, comme on le peut voir dans Spanheim & dans Vaillant.] Cet uſage venoit de Bellerophon Roi de Corinthe ſelon Pauſanias, & d'Ephyre ſelon Homere, qui avoit reçû le Cheval Pegaſe dompté & armé par Minerve. Une autre raiſon du reſpect des Corinthiens pour cet animal aîlé étoit que la Fontaine d'Hippocrene qu'il avoit fait ſortir de terre d'un coup de pied ſe trouvoit dans leur territoire. Nous ne ferons point un crime à *Canini* d'avoir traité ſi ſuperficiellement cette matie-

(*a*) Lib. LXXVII. *Hiſt. Rom.* in vita Anton. Caracallæ.

tiere, mais nous ne pouvons pas lui paſſer de mettre ſur le compte d'Homere la pretenduë Royauté de Bellerophon à Ephyre. Glaucus n'en dit mot dans cette longue Converſation qu'il a avec Diomede (*a*) qui donne le tems aux deux partis de ſe repoſer un moment. *Canini* remarque en paſſant que Pierius Valerianus veut que Pegaſe ſoit l'emblême de la bonne reputation (*b*), Boëce & Alciat entendent la bonne conduite & la Prudence. Nous nous declarerions d'autant plus volontiers pour ce dernier ſentiment, qu'Homere l'appelle ἀγαθὰ φρονέοντα δαίφρονα (*c*).

L'Explication de la ſeconde Medaille d'Alexandre eſt faite avec plus de ſoin, & non ſeulement les recherches ſur les attributs avec leſquels ce Prince y eſt repreſenté, ſont plus profondes, mais elles ſont avec cela plus appuiées ou de paſſages formels ou de conjectures probables. La tête d'Alexandre paroit ornée d'un caſque garni de cheveux, avec un griffon deſſus, un foudre deſſous & vis à vis du viſage eſt écrit ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ. Au revers eſt un Lion au deſſus duquel on voit une maſſuë, au deſſous le mot ΚΟΙΝΟΝ & autour ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ, *pour marquer*, dit Canini, *que la Communauté des Macedoniens avoit fait frapper cette Médaille en l'honneur d'Alexandre*

(*a*) *Iliad.* ζ' V. 145. ſuiv. V. Didyme ſur cet endroit qui dit après Aſclepiade que Neptune donna le Cheval Pegaſe à Bellerophon. Strabon eſt encore d'un autre ſentiment, Lib. VIII. Γεωγρ. p. 582.

(*b*) Lib. IV. *Hierog.* (*c*) *Ubi ſup.* V. 162.

xandre. Nous remarquerons d'abord que l'Explication que cet Auteur donne au mot KOINON, peut être conteſtée avec quelque fondement & qu'il y a beaucoup d'apparence que KOINON eſt ici un adjectif, & que le mot de ΘEION ou plutôt de KAEOΣ y ſera ſouſentendu; on ſait qu'Alexandre affectoit de paſſer pour une Divinité & que ſes Peuples moins farouches que Calliſthene ne lui en refuſerent, ni les honneurs, ni le titre. Ainſi ce ſera ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΘΕΙΟΝ où ΚΛΕΟΣ, *Alexandre Divinité commune* ou l'*honneur commun* des Macedoniens. A cela près, les autres Explications de ce qui ſe trouve ſur cette Médaille paroiſſent inconteſtables. Du côté Paternel Alexandre tiroit ſon origine d'Hercule par Caranus premier Roi de Macedoine, ce qui a porté la plûpart des Antiquaires à ſoutenir que par alluſion à ce Heros, ils avoient mis l'inſtrument de ſes victoires ſur leurs Medailles. Quant au foudre, il denote le ſonge d'Olympias Mere d'Alexandre, qui dans le tems qu'elle étoit enceinte de ce Prince, rêva qu'elle mettroit au monde un foudre qui allumeroit un grand feu qui conſumeroit une étenduë immenſe de Païs. *Canini* ajoûte que peut-être les adulateurs de ce Prince ont voulu lui attribuer les Armes de Jupiter dont il vouloit qu'on le crût fils, de la même façon qu'Apelles, ainſi que l'a rapporté Plutarque, l'avoit peint le foudre à la main. Le Gryphon ne cauſe aucune peine à *Canini.* Ces animaux étoient conſacrez aux Dieux, à qui Alexandre

dre affectoit en toute occasion de s'égaler (*a*). D'ailleurs, ils passoient pour avoir la garde & la dispensation des Threſors; & qui en avoit plus qu'Alexandre? Il faut avouer que quand on lâche la bride à ſon imagination, il n'y a rien qu'on ne faſſe aiſément quadrer à ce qu'on a lû. Qui nous empêche de dire que ce griffon étoit en mémoire des Païs fertiles en bêtes feroces qu'Alexandre avoit vaincus, ou bien que c'étoit pour ſe rendre plus terrible un jour de Combat; ſimplement peut-être parce qu'il trouvoit que cette Figure ornoit mieux ſon caſque que celles qu'il eût pû choiſir; peut on aſſurer que ce ne ſoit pas une ſimple fantaiſie d'ouvrier? Combien d'autres conjectures n'entaſſeroit-on pas, qui ſeroient toutes auſſi probables, & dont chacune pourroit amener quelques traits d'érudition.

Les deux dernieres Medailles d'Alexandre ont l'une & l'autre quelque choſe de particulier. L'une montre ce Prince avec un caſque ſemblable à celui qu'il portoit au paſſage du Granique. „Il étoit remarquable, dit Plutarque, „ à ſon Bouclier, & au Pennache qui ombra„geoit ſon casque, aux deux côtés duquel „ s'élevoient comme deux Aîles d'une gran„deur merveilleuſe & d'une blancheur éblou„iſſante". Le Serpent dont la tête eſt levée & le reſte du corps forme un cercle, donne lieu à *Canini* de raſſembler tout ce qu'il ſait ſur les Serpens, & il eſt certain qu'il met bout à

(*a*) V. Athenée Lib. XII, *Deipnoſ.* Cap. 8.

à bout un certain nombre de faits que tout le monde ne connoit pas ; il eſt vrai qu'on ne ſauroit dire qu'ils ſervent également à expliquer pourquoi il ſe trouve un Serpent ſur le caſque d'Alexandre, il n'y en a que deux qui aillent au fait, en nous apprenant les Amours d'Olympias avec Jupiter, qui venoit lui rendre viſite ſous la figure de cet Animal. On nous dit auſſi qu'il étoit le Symbole de la Vigilance, qu'un Roi ne ſauroit trop en avoir & l'on rapporte là-deſſus le beau paſſage d'Homere où le Songe envoïé à Agamemnon lui reproche qu'il dort trop long-tems pour un Prince chargé de la conduite de tant de Peuples, & l'on en conclut que peut-être Alexandre avoit un Serpent ſur ſon caſque pour montrer qu'il connoiſſoit ſon devoir. Nous paſſerons les autres Obſervations que *Canini* a faites ſur ce que ſignifioit le Serpent, ceux qui en ſeront curieux pourront les lire dans le Livre même.

Il n'y a aucune digreſſion dans les éclairciſſemens que *Canini* joint à une pierre qui repreſente Alexandre avec des Cornes. Il fait voir par pluſieurs paſſages d'Auteurs Anciens que ce Prince aiant eu l'orgueil de vouloir paſſer pour Fils de Jupiter Ammon, il prit les cornes de Belier qui étoient l'ornement diſtinctif de cette Divinité (*a*). Athenée y eſt formel (*b*).

La

(*a*) *Herod.* Liv. III. Chap. 3. *Quint. Curce* Liv. IV. *Silius Italicus* Lib. III. *Punic.* Lucan. Lib. IX. *De Bello Pharſ.* &c.

(*b*) *Ubi ſupr.* Lib. XII. Cap. 37.

La penetration de *Canini* lui a fait expliquer d'une maniere ingenieuſe, naturelle, & que nous croïons inconteſtable, une Cornaline ancienne, ſur laquelle eſt repreſentée une femme, dans l'attitude d'une perſonne prête à ſe tuer elle-même. Sa gorge eſt à moitié découverte, une partie de ſes cheveux tombe ſans être liée ſur ſes épaules, le reſte eſt attaché avec un Ruban entrelaſſé de feuilles de lierre. Cette circonſtance conduit d'abord *Canini* à refuter le ſentiment des Antiquaires qui prétendent que cette belle Cornaline repreſente Lucrece, & le porte à croire que c'eſt plûtôt la fiere Callirhoé dont il s'agit. Il eſt inutile de rapporter ſon Hiſtoire qu'on lit ici extraite de Pauſanias & qui eſt auſſi dans les Métamorphoſes d'Ovide.

On peut regarder comme un des plus precieux monumens la XLV. Figure de ce Recueil; c'eſt un jaſpe qui repreſente un jeune homme lequel a ſur la tête un maſque, que l'on reconnoit d'abord à ſon nez camus & à ſes gros yeux à fleur de tête pour Socrate. „ Ce „ maſque, dit *Canini*, ſe termine à la nuque à „ peu près comme un caſque; ce qui paſſe au „ delà paroit avoir la figure d'un Poiſſon, qui „ leve ſa queuë, peut-être ſont-ce les cheveux „ de la perſonne entortillez, qui nouez vers „ le bout avec un Ruban forment un touper, „ mais regardez cette tête par le travers, exa„ minez-la depuis le creux du nez avec le cra„ ne chauve juſqu'à l'extremité de la queuë, „ vous verrez le viſage de Socrate changé en „ la forme d'un Poiſſon nageant. La diſpoſi„ tion ingenieuſe des cheveux ſur le front du

„ jeune

„ jeune homme forme, en même tems, la bar-
„ be du Vieillard". Il eſt certain que quelque claire que ſoit cette deſcription de l'Antique dont il eſt queſtion, un coup d'œuil eſt néceſſaire pour pouvoir connoître toute la beauté de cette piéce. Ce qu'il y a de plus ſurprenant eſt que le viſage du jeune homme conſerve ſi fidelement les traits de Socrate qu'on n'y découvre d'autre difference que celle qu'y doit mettre néceſſairement la difference de l'age. Ce jeune homme n'eſt pourtant point Socrate & ce ſeroit confondre avec lui Theætete Aſtrologue & Philoſophe fameux, dont il eſt ſouvent parlé dans le Banquet de Platon. Non ſeulement le dernier parle des talens de ce jeune homme avec eſtime & regrette amerement qu'il ait été enlevé à la fleur de l'age, mais il fait une mention expreſſe & frequente de ſa reſſemblance avec Socrate. Il ſeroit certainement difficile ſans ces endroits du Banquet d'expliquer la figure dont il s'agit, laquelle eſt un des beaux reſtes de la bonne & ſavante Antiquité. Reſſerrez par le peu d'eſpace qu'il eſt permis de donner à un Extrait, nous ſommes contraints de paſſer des remarques très-ſavantes & fort curieuſes ſur le caractere de Socrate. Celles qui ſuivent ſur un marbre qui conſerve avec la tête de Silene pluſieurs Portraits que *Canini* croit être les viſages de Poëtes Bucoliques ou Comiques anciens, ne meritent pas une moindre attention. Il n'a eu garde d'oublier cette Sentence que le bon Silene prononça devant Midas qui l'aïant en ſon

pouvoir le forçoit de lui repondre : *Le plus grand bonheur*, dit-il à ce Roi, *qui pût arriver à l'homme ſeroit de ne naître pas ; après qu'il a reçû le jour, la mort devient pour lui le ſouverain bien.* Que l'on ajoûte à cette Sentence l'admirable Diſcours de Solon à Creſus (*a*) ſur le vrai bonheur de l'homme, qu'on le peſe avec toute l'attention dont il eſt digne, & qu'on juge enſuite ſi le ſoin de conſerver une vie, pleine, dans la plus brillante ſituation, de deſagremens & de chagrins, vaut la peine que l'on ſe donne pour en prolonger la durée de quelques inſtans.

Il y a beaucoup de Romains illuſtres dont on trouve ici les Portraits. Celui de Ciceron (*b*), de Marcellus (*c*), de Brutus (*d*), d'Agrippa (*e*), de Hala (*f*), de Sulpitius (*g*), de Sylla (*h*), ſont les principaux ; à l'exception de ceux de Brutus & d'Agrippa, ce ſont tous de ſimples têtes, où il n'y a aucun ornement qui donne lieu aux moindres recherches. Mais la Cornaline d'après laquelle Brutus a été gravé porte toutes les marques qui peuvent faire reconnoître le meurtrier de Ceſar & le vangeur de la liberté mourante. Agrippa paroit auſſi dans la Médaille qui le repreſente orné de cette Couronne navale d'or dont Auguſte recompenſa ſa valeur & ſes Victoires. „Entre les marques d'honneur dont Auguſte païa les ſervices de

(*a*) V. le I. *Livre d'Herodote.*
(*b*) Fig. LXXII. (*c*) Fig. LXXIII. (*d*) Fig. LXXI.
(*e*) Fig. LXXIV. (*f*) LXVII. (*g*) Fig. LXIX.
(*h*) Fig. LXX.

„ de ſes Lieutenans, ce ſont les paroles de Dion (*a*), „ il donna une Couronne navale „ d'or à Agrippa, diſtinction que perſonne n'a „ reçuë avant & après ce Capitaine. Et dans „ la ſuite le Senat ordonna que tous ceux qui „ marcheroient en triomphe avec une Cou„ ronne de Laurier, porteroient en même „ tems cette Couronne navale.

On ne ſauroit conteſter l'utilité de ces ſortes de Comparaiſons des Monumens avec les Auteurs : ils facilitent mutuellement ce que les uns ou les autres ont d'obſcur, & le Livre dont il s'agit en fournit divers exemples remarquables. Une Médaille de Philippe (*b*), Pere d'Alexandre, nous montre la forme de la *Cauſea*. „ C'eſt une ſorte d'armure, dit Charles „ Paſcal (*c*), dont les Macedoniens ſe ſervent „ d'ordinaire & un habillement de tête pour „ ſe garantir de la pluïe & de la neige". Il eſt certain par Athenée (*d*) & par Valere Maxime (*e*), que c'étoit auſſi le Diadême Royal dans cette Nation ; ce qui fait ajoûter à *Canini*, après Paſcal, qu'apparemment on ajoutoit une Couronne ou quelque autre ornement à la *Cauſea* que le commun des Macedoniens portoit. Nous ſommes ſurpris qu'il ne faſſe aucune réflexion ſur ce que la Médaille même de Philippe lui preſentoit de lumieres à ce ſujet. La *Cauſea* y eſt ſurmontée d'une tête d'Aigle, &

(*a*) Liv. XLIX. de ſon *Hiſt. Rom.*
(*b*) Fig. LXXXV. (*c*) Lib. X. *de Coronis.*
(*d*) *Ubi ſupr.* Lib. XII.
(*e*) Lib. V. *Dict. & Fact. memorab.* Cap. I.

& il y a une Aîle attachée à côté de chaque Oreille.

Nous finirons par quelques remarques, qui n'ont certainement point pour objet de decrediter l'Ouvrage de *Canini*, lequel merite de tenir ſa place dans toutes les bonnes Bibliotheques. La premiere eſt qu'il reſte dix Figures ſans Explication, il eſt vrai qu'à l'exception de la CVI. & de la CVIII. elles n'ont rien qui puiſſe ouvrir le champ à d'ingenieuſes conjectures ou à des éclairciſſemens ſavans. La ſeconde que *Canini* cite un peu trop legerement des Auteurs Modernes dans des circonſtances qui demandent l'autorité d'Auteurs Anciens. Enfin, il y a pluſieurs ſujets ſur leſquels il paroit avoir trop donné à ſon imagination. Nous ne dirons rien de la credulité qu'il témoigne pour le Baptême de Conſtantin par le Pape Sylveſtre, & pour les Lettres d'Abgare à Jeſus-Chriſt. Ces Lettres ſi décriées parmi les Savans viennent d'être rehabilitées par M. Aſſemani avec tant d'érudition, que ceux qui perſiſteront à les regarder comme fauſſes, doivent faire de nouveaux efforts pour refuter les preuves de cet habile homme. Nous les croïons aſſez fortes pour faire impreſſion ſur les perſonnes en qui la crainte de ne paroitre pas trop credules, ne tient pas lieu de toute autre raiſon.

La Verſion Françoiſe de Canini eſt exacte & claire; & c'eſt le ſeul merite auquel un interprête ſenſé doive aſpirer.

A R-

ARTICLE IX.

Memoire intereſſant au ſujet de l'HISTOIRE DES GUERRES CIVILES, *par Mylord* CLARENDON.

ON peut ſe ſouvenir que dans le premier Extrait, que nous donnames de l'*Hiſtoire* des *Stuarts* par Mr *Oldmixon*, nous ne crûmes pas devoir paſſer ſous ſilence, ce que l'Auteur y diſoit de celle des *Guerres Civiles*. Il prétend que cette derniere a été falſifiée par les Editeurs; & peu content de donner là-deſſus des conjectures, il allegue des preuves de fait qui peuvent faire impreſſion ſur quantité de Lecteurs. Je ne diſſimulerai point que j'en fus d'autant plus frappé, que j'avois ſouvent ouï dire que l'Ouvrage de Mylord *Clarendon* n'avoit pas été donné au Public tel que ce Seigneur l'avoit compoſé. Cependant les perſonnes qui m'en avoient parlé de la ſorte, ne ſembloient ſe fonder que ſur de ſimples ſoupçons, ou que ſur des bruits extrêmement incertains. Il eſt ſeulement de notoriété que ces ſoupçons ont été fort repandus en *Angleterre*, & qu'il ne ſeroit pas facile d'en faire revenir tout le monde. Mr. *Oldmixon* eſt pourtant le premier, qui je ſache, qui ait donné à cette affaire un air d'authenticité dont elle étoit depourvuë auparavant. Il l'a debitée, dans

ſon Hiſtoire avec toute la confiance d'un homme qui n'en doute point lui-même; & qui ne veut point que les autres en doutent. Il cite ſes garands; il indique quelques-uns des Endroits qui furent falſifiez; il nomme enfin la perſonne qui commit cette fraude, & celles qui l'y employérent. L'Accuſation eſt des plus graves en elle-même, mais elle l'eſt infiniment davantage, par la profeſſion de toutes ces perſonnes, puis que les dernieres étoient trois Theologiens auſſi diſtinguez par l'éminence de leur ſavoir, que par l'éclat du rang qu'elles ont occupé dans l'Egliſe.

La choſe me parut aſſez importante pour en informer le Public, & je me felicite à preſent de ne l'avoir pas negligée, puis que cela nous a procuré, ſur ce phénomene litteraire, des éclairciſſemens, que, ſelon toute apparence, nous n'aurions jamais eu autrement. Des trois Theologiens, accuſez par Mr. *Oldmixon*, deux ſont morts, & l'un eſt encore vivant. Ce dernier qui eſt Mr. *Atterbury*, ci-devant Evêque de *Rocheſter*, depuis pluſieurs années refugié en *France*, ne ſut que par le canal de la *Bibliotheque Raiſonnée*, ce qui lui étoit imputé par l'Hiſtorien des *Stuarts*. Ayant appris, par ce moyen, une choſe qui touchoit ſi ſenſiblement ſon honneur, & ne s'en rapportant pas tout à fait au Journaliſte, il fit venir des Extraits de l'Original, afin de pouvoir y répondre avec plus de juſteſſe. Muni de ces Extraits, il les a fait imprimer à *Paris*, avec ſa Réponſe, qui nous paroit ſans replique, ſur tout

tout en ce qui le concerne lui-même. Mais parce qu'une feuille volante ſe perd aiſément, & que d'ailleurs nous avions ſervi à repandre le bruit de l'infidelité que Mr. *Oldmixon* lui impute, il a cru devoir nous intereſſer à ſa juſtification. Il nous a donc envoyé ſa Piece, accompagnée d'une Lettre par laquelle il nous prie de la traduire, (car elle eſt en *Anglois*) & de l'inſerer toute entiere dans ce Journal. Cette demande eſt ſi juſte, & ſi conforme à l'eſprit primitif de la *Bibliotheque Raiſonnée*, que nous y conſentons de bon cœur, & nous nous ferons toûjours un devoir de donner la même ſatisfaction à toutes les perſonnes qui l'exigeront avec la même équité. Nous commencerons par la *Lettre* que le Prelat nous a écrite, & nous donnerons enſuite le *Memoire* qu'il a publié pour répondre à Mr. *Oldmixon*.

„ *A l'Auteur de la* BIBLIOTHEQUE
„ RAISONNE'E.
„ *Paris*, Nov. 19. 1731.

„ Mr. je me crois obligé de vous envoyer
„ ce que j'ai écrit, & fait imprimer, au ſujet
„ de l'Hiſtoire de Mylord *Clarendon*. Vous
„ en ferez, dans votre Journal, l'uſage qu'il
„ vous plaira. Si mes deſirs regloient la cho-
„ ſe, ils ſeroient que vous vouluſſiez bien tout
„ traduire, c'eſt-à-dire, tant les Extraits, que
„ les Reflexions que j'y ai faites, puis que ces
„ dernieres ne peuvent guere bien être enten-
„ duës, ſans le reſte. Ce fut par votre Jour-

„ nal que j'eus les premieres nouvelles de „ l'Hiſtoire de Mr. *Oldmixon*, & de la manie„ re dont j'y étois traité, de même que d'au„ tres perſonnes, qui, non plus que moi, ne „ le meritoient nullement. Votre procédé, „ Monſieur, a été plus honnête que le ſien, „ & en differe à tous égards. Je me promets „ que vous le continuerez, en mettant ma „ Réponſe, dans un auſſi grand jour que vous „ y avez mis ce qu'on m'objecte, ce qui ne „ ſe peut faire mieux, à mon avis, qu'en joi„ gnant le tout enſemble dans votre Jour„ nal, s'il y peut trouver place. Je ſuis &c.

„ FRANÇOIS EVEQUE DE ROCHESTER.

Voici le Memoire.

„ *Paris* Octobre 26. 1731.

„ J'ai vû depuis peu l'Extrait de quelques „ Endroits de l'Hiſtoire d'*Angleterre* par Mr. „ *Oldmixon*. On dit que le premier de ces „ endroits eſt tiré de la *Préface* de cette *Hiſ„ toire*, à la Page 9. Il eſt conçu en ces ter„ mes.

„ *J'ai fait mention, en plus d'un endroit de „ cette Hiſtoire, des grandes raiſons qu'il y a de „ ſoupçonner que* l'Hiſtoire de la Rebellion, „ *telle qu'on l'a imprimée à* Oxford, *n'eſt pas „ le pur Ouvrage de Mylord* Clarendon. *Il eſt „ vrai que ce Seigneur a écrit l'Hiſtoire de ce „ tems-là, & je ne doute pas même que celle „ qu'il a écrite ne ſoit excellente. Mais je crois „ ſavoir de bonne part que les Portraits Hiſtori„ ques des Rois dont il y parle, étoient fort dif-*

„ fe-

„ *ferens de ceux qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire*
„ *imprimée à* Oxford, *& dans celle d'*Eachard
„ *qui l'a copiée. Je dis ceci ſur un oui dire,*
„ *mais cet ouï-dire vient d'une perſonne qui eſt*
„ *au deſſus de tout ſoupçon, & trop illuſtre pour*
„ *être nommée ſans permiſſion.*

„ *J'en appelle auſſi reſpectueuſement à une*
„ *autre perſonne très-diſtinguée, pour ſavoir, ſi*
„ *elle n'a pas connoiſſance d'un Manuſcrit de cet-*
„ *te Hiſtoire, qui eſt encore en nature, & l'on*
„ *peut encore demander à un Theologien plein de*
„ *vie, s'il n'a pas vû le Manuſcrit ſur lequel ſe*
„ *fit l'Edition d'*Oxford, *avec les* CHANGE-
„ MENS, *& les* interpolations *qu'on y fit en*
„ *l'imprimant.*

„ *Je dois ajouter à ceci qu'une perſonne de diſ-*
„ *tinction, tant pour le merite, que pour la*
„ *qualité, poſſéde actuellement un Exemplaire de*
„ *la premiere Edition* in Folio, *notulé, en pluſieurs*
„ *endroits, de la propre main de Mr.* Edmond
„ Smith, *en ſon vivant, Membre du College de l'E-*
„ *gliſe de Chriſt à* Oxford, & Auteur *de l'excel-*
„ *lente Tragedie*, de Phedre & Hippolyte. *Ce*
„ Smith, *qui avoit lui-même alteré le Manuſcrit*
„ *qu'on imprima, marqua, dans cet Exemplaire,*
„ *les* ADDITIONS *qu'il y avoit faites, ainſi qu'il*
„ *le confeſſa par quelques-unes de ſes dernieres pa-*
„ *roles avant ſa mort. Ces* alterations, *écrites*
„ *de ſa propre main, & faciles à verifier par*
„ *ceux qui la connoiſſent, pourront être produites*
„ *en quelque autre rencontre, où l'on devoilera*
„ *plus amplement ce Myſtère. En attendant,*
„ *j'inſererai ici, pour la ſatisfaction du Public,*

„ *tou-*

„ *toute une Lettre que j'ai reçuë, après avoir* „ *écrit le dernier Paragraphe.*

„ *A Mr.* ***.

„ *Monsieur,*

„ *En jettant par hazard les yeux sur quel-* „ *ques feuilles de vôtre Histoire d'Angleterre sous* „ *les regnes de la Maison des* Stuarts, *que j'ai* „ *vûë chez le Libraire; j'ai trouvé que vous y* „ *parlez de l'Histoire de Mylord* Clarendon, *&* „ *c'est avec fondement que vous mettez en ques-* „ *tion si elle est veritablement de ce Seigneur.* „ *Pour mettre la chose entierement hors de dou-* „ *te, voici ce que je puis vous en apprendre.*

„ *Mr.* Edmond Smith, *homme bien connu* „ *dans le monde savant, vint me voir, dans la* „ *Province, vers le Mois de Juin* 1710. *& de-* „ *meura chez moi jusqu'au moment de sa mort,* „ *c'est-à dire environ six semaines.*

„ *Comme nos Conversations rouloient princi-* „ *palement sur les Lettres, & sur l'Histoire,* „ *vous pouvez bien croire que celle de Mylord* „ Clarendon *ne fut pas oubliée. Lors que nous* „ *vinmes à parler de ce Livre, il m'avoua sans* „ *façon que l'Histoire que Mylord* Clarendon *avoit* „ *écrite étoit fort belle, mais que celle qui paroif-* „ *soit imprimée sous son nom, est de differentes* „ *mains*; qu'elle devoit moins être *appellée son* „ *Histoire que celle d'*Al-Small, *&* Atter- „ bury, *& que ces Messieurs l'avoient employé* „ *lui-même à interpoler, & à changer l'Original.*

„ *Il me demanda dans ce moment*, si j'avois „ le Livre, *& ajouta* que si je l'avois, il „ me convaincroit, par l'Edition même im-

„ pri-

„ primée, de la verité de ce qu'il m'apprenoit. „ *Là-deſſus je lui préſentai l'Edition* in Folio, „ *& la premiere choſe qu'il y chercha, fut le* „ *Caractere de Mr.* Hampden, *où l'on trouve* „ *ces mots* (†). Il avoit une Tête capable de „ former les plus infames projets, un cœur „ pour les entreprendre & une main pour „ les executer. *Après avoir lû cet endroit, il* „ *m'aſſura que ces* Theologiens l'avoient in- „ ſeré. *Je ne vous dirai plus que ceci; c'eſt* „ *que non ſeulement il ſoûligna cet endroit, pour* „ *en marquer la falſification, mais encore, que* „ *pendant le peu de tems qu'il vécut chez moi,* „ *il communiqua la même choſe à quelques cen-* „ *taines d'autres perſonnes. Je ſuis, Monſieur,* „ *&c.*

„ Dans le ſecond endroit, tiré de la Page „ 227. du Corps de l'Hiſtoire de Mr. *Old-* „ *mixon*, cet Hiſtorien s'exprime, dit-on, „ de la maniere ſuivante.

„ *Nous ſouhaiterions que Mylord* Clarendon, „ *ou plûtôt que les Barbouilleurs, entre les* „ *mains desquels ſon Ouvrage tomba, n'euſſent* „ *pas touché au Portrait Hiſtorique de ce grand* „ *& de cet excellent homme M.* Hampden; „ *car*

(†) Mr. *Atterbury* obſerve, au bas de la Page, dans ſon Memoire, que les paroles rapportées dans le corps même de l'Hiſtoire ſont plus douces que celles qui ſe liſent ici; d'où il conclut que le Gentilhomme qui a écrit cette Lettre, auroit du prendre garde de ne pas falſifier les paroles d'autrui, pendant qu'il fait un crime à d'autres perſonnes d'avoir falſifié l'Hiſtoire de Mylord *Clarendon*.

„ rien eû à démêler, de ce que l'on pretend
„ avec Mr. *Smith*, auquel d'ailleurs je ne me
„ ſouviens pas d'avoir parlé de ma vie, & que
„ je ne ſache pas avoir jamais vû que depuis
„ l'impreſſion de l'Hiſtoire. J'eſpere donc
„ charitablement qu'il n'a point dit en mou-
„ rant ce qu'on lui fait dire, ou s'il la dit, il
„ m'a fait un grand tort, & il eſt mort avec
„ un Menſonge à la bouche.

„ Ce témoignage, que je rends à la vérité,
„ & à moi-même, eſt néceſſaire, puis qu'il m'eſt
„ arrivé de ſurvivre aux deux autres perſon-
„ nes de merite dont on parle. Si elles étoient
„ encore vivantes, je ne doute point qu'elles
„ ne vouluſſent ſe laver d'une imputation ſi
„ noire, & qu'elles ne puſſent le faire. Quant
„ à l'une des deux, qui eſt le Docteur *Small-*
„ *ridge*, mort Evêque de *Briſtol*, il n'eſt pas
„ même poſſible que ſa Memoire demeure
„ chargée d'un ſoupçon de cette nature, parce
„ qu'il n'eut aucune part à l'Edition de l'Hiſ-
„ toire, & qu'il n'eut aucune communication
„ de l'Ouvrage, non plus que moi, que lors
„ qu'il fut imprimé. Je parle là-deſſus avec
„ confiance, parce qu'ayant été tous deux
„ en même tems tant dans le Chapitre de
„ *Weſtminſter*, que dans l'*Egliſe* de *Chriſt*, j'ai
„ vêcu, avec lui, dans une liaiſon intime, par
„ le moyen de laquelle j'ai eu toutes les oc-
„ caſions poſſibles de ſavoir la vérité de ce
„ que j'avance. Mes relations avec le Doc-
„ teur *Aldrich*, qui eſt la troiſieme perſonne
„ accuſée, n'ont pas été ſi grandes. Cepen-
„ dant

„ dant puis qu'on me le demande, je veux bien
„ ajoûter ce qui eſt parvenu à ma connoiſ-
„ ſance, de la part que lui & d'autres eurent
„ à la publication de cette Hiſtoire.

„ Le Manuſcrit, n'en étant pas, à ce que
„ j'ai ouï dire, écrit fort correctement, on
„ en commit la reviſion aux ſoins de l'Evêque
„ *Sprat*, & du Doyen *Aldrich*. Celui qui les
„ en chargea fut le Comte de *Rocheſter*, qui
„ aida lui même à faire cette reviſion, depuis
„ le commencement juſqu'à la fin de l'Ou-
„ vrage. Deſorte que ſi l'on fit des change-
„ mens, ce dut être du conſentement de ces
„ trois perſonnes. Ils étoient tous gens de
„ probité, & d'honneur, & incapables de con-
„ certer le deſſein d'en impoſer au Public.
„ Ne m'étant trouvé que rarement dans la
„ Compagnie du Comte, je ne puis rien dire
„ de poſitif ſur cette affaire, comme le tenant
„ de ſa bouche; mais l'Evêque, & le Doyen,
„ à chacun desquels j'ai ſuccédé, dans les
„ Doyennez de l'*Egliſe* de *Chriſt*, & de *Weſt-*
„ *minſter*, & dans le Siége de *Rocheſter*, m'ont
„ aſſuré, plus d'une fois, dans les occaſions,
„ que l'on n'avoit ajoûté quoique ce ſoit au
„ Manuſcrit de l'Hiſtoire. Et même le Com-
„ te a proteſté publiquement, de ſon innocen-
„ ce à cet égard, dans la Préface du I. Volu-
„ me, laquelle je tiens être de lui quoique ſon
„ nom n'y ſoit pas. Il y déclare que *les Per-*
„ *ſonnes qui publient cette Hiſtoire*, ce qu'il faut
„ entendre † de lui, & de ſon Frere, comme

„ on

† Ces deux Seigneurs étoient fils de Mylord *Clarendon*, l'Auteur de l'Hiſtoire. *Remarq. du Journ.*

„ on le voit par la ſuite, *n'ont oſé entreprendre*
„ *de faire aucun changement dans un Ouvrage*
„ *de cette nature, qui leur avoit été confié à la*
„ *charge bien exprimée de le faire imprimer tel*
„ *qu'il leur avoit été laiſſé, en quelque tems que*
„ *ce fût qu'on le donnât au Public.*

„ Quand bien ce Seigneur, & les deux au-
„ très perſonnes qu'il employa, pourroient
„ avoir fait des alterations dans cette Hiſtoire,
„ malgré ce que les uns & les autres ont aſſu-
„ ré du contraire, cependant leur bon ſens,
„ ſans parler de leur integrité, les auroit au
„ moins empêchez de retoucher ces Portraits
„ Hiſtoriques, que l'on convient être ce qu'il
„ y a de plus diſtinctif & de plus beau dans
„ l'Ouvrage, tout y étant d'un Original que
„ l'on ne ſauroit imiter. On y découvriroit
„ bien-tôt les traits poſtiches qu'un Pinceau
„ moins habile auroit mêlez avec ceux de cet-
„ te main de Maître. Or je ſuis perſuadé que
„ l'œil le plus perçant ne ſauroit voir ici la
„ moindre trace d'un tel mélange; non pas
„ même dans le Portrait de Mr. *Hampden*, &
„ moins encore dans les paroles qui finiſſent
„ ce Portrait, & contre leſquelles Mr. *Old-*
„ *mixon* déclame avec tant de chaleur. Elles
„ conviennent parfaitement au ſtile, & au goût
„ de Mylord *Clarendon*; elles ne diſent rien
„ qui preſente de nouvelles idées; & ne font
„ que donner en racourci, ce que l'Hiſtorien
„ avoit dit, par-ci par-là, en differens endroits
„ de ſes deux premiers Volumes. Quelque
„ desobligeantes que ſoient ces expreſſions,
„ on conçoit, qu'elles ont pû très-naturelle-

„ men

„ ment couler, dans la chaleur de la compo-
„ ſition, de la Plume d'un Auteur, qui s'é-
„ toit lui-même oppoſé, avec zèle, aux vûës
„ de Mr. *Hampden*, & qui en avoit reſſenti les
„ triſtes effets. Mais que les Editeurs de ſon
„ Hiſtoire, qui n'avoient eû aucune part à
„ ces Evenemens, ayent pû, ſoixante ans après,
„ inſerer de ſang froid, & de pure malice, une
„ addition ſi inutile, c'eſt ce qui ne ſe peut
„ concevoir.

„ Les plaintes que l'on fait contre les Edi-
„ teurs, tant ſur cet Article que ſur d'autres,
„ auroient dû être faites pendant qu'il étoit
„ poſſible de les approfondir. A preſent,
„ elles viennent un peu trop tard, à moins
„ qu'elles ne paroiſſent mieux ſoutenuës. El-
„ les ſont ſuffiſamment refutées par le carac-
„ tère perſonnel de ces Editeurs par rapport
„ aux gens qui les ont connus, & par la na-
„ ture des preuves, par rapport à ceux qui ne
„ les ont pas connus. Car, je vous prie,
„ quelle eſt la Preuve qu'on allegue ? C'eſt
„ un *Oüi-dire que l'on tient d'une perſonne,*
„ *qui eſt au deſſus de tout ſoupçon*, à ce qu'on dit,
„ *mais trop grande pour être nommée.* C'eſt de
„ plus un Appel à *une autre perſonne très diſtin-*
„ *guée, à un Theologien encore vivant, & à*
„ *une perſonne de diſtinction tant pour le merite,*
„ *que pour la qualité*, mais toutes perſonnes
„ pourtant dont on ne trouve pas à propos de
„ faire connoître les noms. La ſeule que l'on
„ nomme eſt Mr. *Smith*, *Auteur d'une Trage-*
„ *die excellente*, & qui à coup ſûr n'étoit

„ pas un Auteur d'un rang, ou d'un poids „ à decrediter une Hiſtoire ſi excellente. Je „ veux qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire; „ quel fonds peut-on faire ſur ſon témoignage, „ puis qu'il eſt indubitablement faux, en ce „ qui concerne deux perſonnes, des trois que „ l'on attaque, c'eſt-à-dire, le Docteur *Small-* „ *ridge* & moi, & que par conſequent il y „ a tout lieu de préſumer qu'il eſt auſſi faux, „ en ce qui concerne la troiſieme, qui étoit „ le Docteur *Aldrich*. Il eſt viſible que Mr. „ *Smith* ne fut point admis au ſecret de l'im- „ preſſion, puis qu'il a ignoré qui furent ceux „ que l'on chargea de ce ſoin. Cette particulari- „ té lui ayant été inconnuë, ſa dépoſition „ n'eſt pas recevable ſur les autres qui y ſont „ relatives, & ſpécialement, par rapport au „ Docteur *Aldrich*, qui avoit été ſon Maître „ dans l'Egliſe de Chriſt, & pour lequel ce- „ pendant on ſait ſi bien quelle fut ſon aver- „ ſion perſonnelle, & les vrayes raiſons † qui „ la firent naitre, qu'il eſt inutile de s'y arrê- „ ter. Je m'abſtiens de rien dire de dur, au „ ſujet d'un homme qui n'eſt pas en état de ſe „ défendre. Mais il y a encore bien des gens „ en vie, qui les ont connus tous deux, & qui „ ſavent combien il eſt improbable, ou plûtôt „ incroyable, que Mr. *Smith* ait eû la moin- „ dre part à la Confidence du Docteur *Al-* „ *drich*,

† Mr. *Smith* peut avoir été zélé pour le parti Whig; je le conjecture ainſi de quelques traits de ſon Epitaphe par Mr. *Adams*. Mrs. *Smith* & *Aldrich* devoient donc être comme le feu & l'eau. *Rem. du Journ.*

„ *drich*, dans une affaire ſi delicate, & même
„ dans quelque affaire que ce fût. Le Gen-
„ tilhomme, qui prétend avoir été convaincu
„ de la verité de ce que Mr. *Smith* lui diſoit,
„ & qui ſe fonde ſur ce que celui-ci lui indi-
„ qua, & ſoûligna dans ſon Exemplaire im-
„ primé, les endroits qu'il diſoit avoir été *inter-*
„ *polez* & *changez*, par l'ordre des trois Theo-
„ logiens, ce Gentilhomme, dis-je, doit avoir
„ eû grande envie d'être convaincu. Car au-
„ trement il n'auroit pas pris pour Preuve ſuf-
„ fiſante, dans un cas de cette nature, la
„ ſimple affirmation d'un tel homme. La dé-
„ claration, que l'on dit que ce dernier a faite
„ au lit de la mort, a demeuré dans le ſilen-
„ ce pendant près de 20. ans, il y en a près de
„ trente que l'on imprima la premiere Partie
„ de l'*Hiſtoire des Guerres Civiles*, & il y a
„ même long-tems que ſont mortes toutes les
„ perſonnes que l'on dit à raiſon ou à tort,
„ avoir eû part à l'impreſſion de l'Ouvrage. Il
„ n'y a que moi de vivant. Etant à *Montpel-*
„ *lier* pendant que Mr. *Oldmixon* écrivoit, il
„ étoit très-poſſible qu'à cette diſtance des
„ lieux, & vû ſur tout, que comme cet Au-
„ teur le ſait, la porte des correſpondances
„ pour ſavoir ce qui s'écrit ſur mon compte
„ en *Angleterre*, ne m'eſt pas fort ouverte, il
„ étoit, dis-je, très-poſſible, que je n'enten-
„ diſſe jamais parler de l'accuſation qui m'é-
„ toit intentée, ou qu'en ayant eû avis, la ſi-
„ tuation de mes affaires ne m'eût pas trop
„ preſſé à répondre. Si donc on a demeuré ſi-

„ long-tems à produire cette accuſation, ce „ n'eſt pas ſans avantage, quand ce ſeroit „ ſans fineſſe, & ſi l'on avoit attendu, ou „ que j'euſſe été plus éloigné, ou que „ je n'euſſe plus été en vie, elle auroit pû „ avoir encore plus aiſément le bonheur de „ n'être point contredite, & par conſequent „ celui d'être cruë. J'ai vêcu aſſez long-tems „ pour entendre parler de cet impertinent Con- „ te, & pour y oppoſer mon témoignage. Je „ me flatte ſans vanité, que quelque vieux „ que je ſois, je ſurvivrai à la foi qu'on y avoit „ ajoûtée. Un Journal, imprimé en *Hollan-* „ *de*, me donna les premieres nouvelles de la „ maniere dont j'étois traité, & me fournit „ ainſi l'occaſion de me juſtifier, occaſion que „ j'ai voulu, d'autant moins, negliger, qu'on „ m'aſſocioit, dans ces mauvais traitemens, „ avec d'autres perſonnes, d'un haut rang, & „ d'un grand merite, dont la reputation a „ été attaquée pour rendre ſuſpect un des plus „ magnifiques, & des plus utiles Monumens „ de notre Hiſtoire d'*Angleterre*. Si j'étois le „ ſeul à qui l'on eût fait tort, & que l'on eût „ calomnié, graces à Dieu, j'aurois pû prendre „ patience avec moins de peine, & ſupporter, „ ſans rien dire, les affronts, & les injures. „ Un Ecrivain Etranger en a uſé, dans cette „ rencontre à mon égard, avec plus de civilité „ & plus de douceur, que ne l'a fait Mr. *Old-* „ *mixon*, que je ne ſache pas avoir jamais of- „ fenſé. Je lui pardonne ſes termes choquans, „ & ſes jugemens temeraires, lui demandant „ pour toute grace qu'il ne ſe permette plus à

„ l'ave-

„ l'avenir de croire ou de rapporter des cho-
„ ſes ſi desobligeantes, ſans en avoir de meil-
„ leurs garands. Les coups qu'il a portez, ou
„ à moi, ou à des morts, qu'il a cru pouvoir
„ inſulter avec auſſi peu de danger, ne mon-
„ trent point de generoſité de ſa part, & je
„ dois ajoûter qu'il ne revient aucun honneur
„ à ſon Hiſtoire, des inutiles efforts qu'il a
„ faits pour décréditer celle de Mylord *Cla-*
„ *rendon*. Cette derniere, de même que ſon Au-
„ teur, augmentera en merite avec le tems, &
„ ſera entre les mains, & dans l'eſtime de tout
„ le monde, lorsque la cenſure que Mr. *Old-*
„ *mixon* en a faite avec tant d'injuſtice, ſera
„ oubliée, ou mepriſée.

FRANÇOIS EVEQUE DE ROCHESTER.

Je ne ferai point de Reflexions ſur ce Memoire; j'en laiſſe le ſoin à Mr. *Oldmixon*, qui y doit prendre le principal intérêt. Il ſeroit fâcheux pour lui qu'il n'eût que des Anonymes à produire en témoignage; & peut-être que ſes témoins n'oſeroient ſe montrer après une déclaration ſi preciſe. Si eux & lui ſe taiſent, voilà donc l'affaire vuidée & deſormais les bruits que l'on fait courir contre les Editeurs de l'Hiſtoire de Mylord *Clarendon*, doivent tomber éternellement dans l'oubli ou dans le mepris.

Il eſt vrai qu'avant que d'avoir lû cette réponſe de Mr. *Atterbury*, la dépoſition de Mr. *Smith* mourant m'avoit paru d'un grand poids; car enfin tous les ſentimens de la Nature & de la Religion nous dictent le plus profond reſ-

pect pour des Déclarations de la ſorte, & l'on ne peut concevoir, ſans une repugnance extrême, qu'un homme puiſſe être aſſez ſcelerat pour mourir tranquillement le menſonge à la bouche.

Je parle ainſi dans la ſuppoſition que Mr. *Smith* a dit effectivement au lit de la mort ce qu'on lui fait dire dans ce tems-là. Mais Mr. *Oldmixon* eſt-il bien ſûr qu'il tint alors ce langage? On pretend que pluſieurs centaines de perſonnes l'ont entendu tenir au Mourant. Si cela eſt, je m'imagine qu'il y en aura bien deux ou trois, pour le moins, qui auront le courage de le dépoſer dans les formes. D'ailleurs je ne comprends pas bien pourquoi le Gentilhomme qui doit avoir écrit la Lettre, inſerée dans la Préface de Mr. *Oldmixon*, a cru devoir taire ſon nom; car rien n'eſt plus facile que de le ſavoir, deſorte qu'il n'étoit rien de plus inutile que de le cacher. On le trouve écrit tout du long dans un Livre qui parut à Londres en 1723. ſous le Tître de *Regiſtre Poëtique, ou la Vie, & le caractere de tous les Poëtes Anglois*. A la Page 244. du ſecond Volume, on voit que le Sieur *Edmond Smith* mourut à *Hartham*, dans la Province de *Wilts*, chez Mr. *George Duckett*, & qu'il fut enterré dans l'Egliſe Paroiſſiale en 1710. agé de 42. ans.

A R.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. Bowman a publié un Sermon qui fait du bruit. *The Traditions of the Clergy*, &c. C'eſt-à-dire, *les Traditions du Clergé détruiſent la Religion: avec des Recherches ſur les fondemens & les raiſons de ces Traditions. Sermon prêché à la Viſite du Clergé faite à Wakefield dans la Province d'York le* 15. *de Juin* 1731. *par Guillaume Bowman, Maître ès Arts, Vicaire de Dewsbury.* In 8. Il prend pour Texte ces paroles de Jeſus Chriſt: *C'eſt ainſi que vous anéantiſſez la Loi de Dieu par votre Tradition.* D'abord il remarque que c'eſt le ſort malheureux de la Superſtition, qu'en voulant rencherir ſur la Religion, elle en ſappe les fondemens; & qu'ayant enfanté les Traditions, qui ne parlent que d'un zèle aveugle, elle a égalé les Oracles de Dieu aux vaines imaginations des hommes. C'eſt un artifice, ajoûte-t-il, que les Prêtres de toutes les Religions ont fait valoir pour leur intérêt particulier. C'eſt par-là que le Clergé de l'Egliſe Romaine eſt parvenu à un ſi haut degré de puiſſance & de grandeur. Il a imité les Prêtres Payens qui ſe faiſoient honorer & reſpecter par le ſecret qu'ils avoient eu d'imaginer des Augures, des Haruſpices, des Sibylles, &c. Mahomet n'a réüſſi que par ſes prétendues Viſions, & par un pretendu commerce avec l'Ange Gabriel. Les Rabins mê-

mes ne ſe ſont ſoûtenus que par les reveries de leur Talmud. Mais l'Egliſe Anglicane qui ſe vante d'être ſi pure, ſi orthodoxe, & ſi Apoſtolique, n'oppoſe-t-elle point ſes Traditions à la Loi de Dieu? On auroit, dit-il, de la peine à le croire, ſi on ne voyoit pas que la plupart de ſes Eccleſiaſtiques, fiers & ambitieux, s'arrogent des prerogatives qui ne ſont fondées que ſur des Traditions humaines. Il en donne pour preuve ce qu'ils debitent au ſujet de leur Miſſion & de leur Autorité. Mr. Bowman croit que l'Epiſcopat eſt d'Inſtitution Apoſtolique, mais il ne convient pas avec ſes Confreres qu'il ſoit abſolument eſſentiel à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. 1. Si l'Ordination épiſcopale, dit-il, eſt une vocation eſſentielle au Miniſtere de l'Evangile, il faut que les Apôtres l'aïent inſtituée comme une Ordonnance poſitive & perpetuelle, & dans ce cas-là ce ſeroit une condition neceſſaire & indiſpenſable du Salut: par conſequent ils ſe ſeroient expliquez là-deſſus d'une maniere ſi claire & ſi préciſe qu'on n'en ſauroit faire un ſujet de diſpute; mais on voit le contraire par l'exemple de l'Egliſe d'Ecoſſe, des Egliſes Reformées étrangeres, & des Non-Conformiſtes Anglois. D'ailleurs cette pretenſion tend à détruire les fondemens du Gouvernement Civil, les Evêques ſeront independans du pouvoir ſeculier, & formeront un Etat dans l'Etat. 2. Si l'Ordination Epiſcopale eſt une Vocation eſſentielle pour le Miniſtere, il faut qu'elle confere à ceux qui la reçoivent, quelques qualitez néceſſaires pour en remplir les fonctions. Il eſt vrai que les Apôtres conferoient des dons extraordinaires par l'impoſition des Mains, mais ces dons ont ceſſé; & voit-on qu'aujourd'hui un homme devienne plus pieux & plus ſavant, pour avoir été ordonné par un Evêque? Sent-il quelque chan-

changement en lui, & n'a-t-il pas les mêmes paſſions qu'il avoit auparavant? Deſorte, conclud Mr. Bowman, que quoique l'Ordination Epiſcopale ſoit une excellente inſtitution, elle n'eſt ni d'ordonnance divine, ni eſſentiellement néceſſaire à l'Egliſe Chrétienne. Mr. Bowman s'attache enſuite à faire voir que le Clergé Anglican oppoſe ſes Traditions à la Parole de Dieu, en s'attribuant le pouvoir 1. de faire des Loix & des Canons; 2. d'abſoudre & d'excommunier. Sur le premier Article il remarque que lorsque les Chrétiens étoient en petit nombre & qu'ils vivoient ſous des Empereurs Payens, leurs Chefs avoient certainement le pouvoir de faire les Loix & les reglemens néceſſaires pour le maintien de l'Ordre & de la bienſeance. Mais quand les Empereurs devinrent Chrétiens, l'Egliſe fut incorporée avec l'Etat; & le pouvoir de faire des Loix retourna à ſa ſource. Il eſt vrai qu'on laiſſoit au Clergé le ſoin des Loix qui regardoient l'Egliſe, mais ces Loix ne ſe faiſoient que par la permiſſion du Prince, qui s'en reſervoit la confirmation & l'execution. Si les Eccleſiaſtiques avoient le pouvoir de faire des Loix & des Canons independamment des puiſſances ſeculieres, s'ils pouvoient s'aſſembler quand il leur plait, pour rechercher ceux qui auroient commis quelque faute, & pour regler l'Egliſe; bien loin d'être les ſujets de l'Etat, ils ſeroient réellement les Princes & les Seigneurs de la Terre, les Rois des Rois temporels; & qu'eſt-ce qui les empêcheroit de detrôner les Rois, de faire des Loix contraires aux Loix, & de bouleverſer les Nations quand il leur en prendroit envie? 2. Pour ce qui regarde le pouvoir d'abſoudre & d'excommunier qu'ils s'attribuent, Mr. Bowman dit que s'ils entendent parlà

le

le pouvoir de recevoir dans leur Société ou d'en exclurre ſur la terre d'une maniere juridique ceux qu'ils veulent; il a déjà fait voir qu'ils n'ont à cet égard-là aucune Autorité que celle qui derive du pouvoir Civil; & que cela paroit auſſi par les procedures Eccleſiaſtiques d'Angleterre. S'ils veulent dire qu'ils ont le pouvoir d'ouvrir & de fermer la porte du Ciel à qui bon leur ſemble, Mr. Bowman repond que l'Ecriture nous ayant ſouvent declaré ſous quelles conditions les hommes ſeront ſauvez ou damnez, il n'eſt pas au pouvoir d'une Creature de faire échouer ſes deſſeins éternels. Il n'y a que lui, & ceux qu'il a divinement inſpirez, qui ſachent ſi un homme a rempli ces conditions, & qui puiſſent lui declarer que ſes péchez lui ſont pardonnez. Mais que des hommes foibles & ignorans pretendent à la même inſpiration infaillible qu'avoient les Apôtres, n'eſt-ce pas ſe mettre au deſſus des Apôtres, ou au deſſus de Dieu même? Si le Clergé, ajoûte Mr. Bowman, avoit aſſez de moderation pour ne s'attribuer que le pouvoir d'abſoudre & d'excommunier conditionellement, nous ne voudrions ni le lui conteſter, ni le refuſer. Mais de quel uſage ſeroit ce pouvoir dans l'Egliſe? Un Chrétien vertueux, ſincere, & qui fait tous ſes efforts pour marcher dans la voie du Salut, ne ſera-t-il pas pardonné ſans l'abſolution d'un Prêtre? Et le mechant ne recevra-t-il pas la juſte peine de ſes Vices, ſans qu'un Prêtre lui lance la foudre de ſon excommunication?

Mr. Smallbroke à preſent Evêque de Litchfield & Coventry ayant attaqué les Quakers dans le ſecond Tome de ſa Réponſe à Mr. Woolston, on les a defendus dans une *Lettre* qu'on lui a adreſſée.

Ce

Ce Prelat a avancé que les Quakers avoient reduit en allegorie la Lettre du Nouveau Teſtament en oppoſant ou au moins en preferant un Chriſt ſpirituel ou interieur, à un Jeſus literal, hiſtorique, ou exterieur, & cela dans toutes les circonſtances de ſa Naiſſance, de ſa Vie, de ſa Mort, de ſa Reſurrection, & de ſon Aſcenſion, & qu'ils avoient parlé du Sens Litteral avec mepris. L'Auteur de la Lettre après avoir fait l'Eloge du Livre de l'Evêque contre Mr. Woolſton, & de ſon zèle pour la Vérité, ſe plaint vivement, mais poliment, de l'injuſtice qu'il fait aux Quakers. Il lui cite pluſieurs paſſages de leurs principaux Auteurs, & la Declaration qu'ils preſenterent au Parlement en 1693. & ſoutient qu'à moins qu'il n'allegoriſe lui-même ces paſſages, il conviendra qu'ils croient & entendent literalement tout ce que les Evangiles nous apprennent au ſujet de Jeſus-Chriſt, & qu'en cela ils s'accordent parfaitement avec les Theologiens les plus Orthodoxes. Il finit ſa Lettre en diſant qu'il ne comprend pas pourquoi ce Prelat a voulu aſſocier une Societé ſi nombreuſe de Chrétiens à Mr. Woolſton, qui ſeroit ravi d'avoir tant de partiſans.

Il paroit une nouvelle Brochure du Dr. Waterland, *A Charge* &c. C'eſt-à-dire, *Inſtruction au Clergé de Middleſex donnée à la premiere Viſite faite le* 19. *de Mai* 1731. *Par Daniel Waterland, Docteur en Theologie, Archidiacre de Middleſex.* In 8. Il voudroit que pour confondre les Incredules, le Clergé ſe ſervît de la methode que les Apologiſtes Juifs & Chrétiens ont employée contre les Payens. Nos Eſprits forts, dit-il, s'efforcent d'élever la Raiſon au deſſus de la Revelation, il faut leur faire voir que les Philoſophes Payens ont emprunté des

Juifs

Juifs tout ce qu'ils ont dit de plus raiſonnable ſur la Religion & ſur la Morale. Il étale là-deſſus une grande Litterature.

Mr. Waterland a auſſi publié la troiſieme Partie de ſa Réponſe au Dr. Tindal, *Scripture Vindicated* &c. *Defenſe de l'Ecriture, ou Réponſe à un Livre intitulé*, le Chriſtianiſme auſſi ancien que la Creation. *III. Partie.* In 8. Il acheve d'y répondre aux difficultez du Dr. Tindal ſur quelques paſſages du Vieux Teſtament. Dans une autre Brochure il répondra aux paſſages tirez du Nouveau Teſtament.

Mr. Strype nous a donné un quatriéme Volume de ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile du Regne de la Reine Elizabeth.* In Folio. Ce Volume contient l'Hiſtoire des douze dernieres années du regne de cette Reine, & du commencement du regne de Jaques Roi d'Ecoſſe ſon Succeſſeur. On y a joint quelques Memoires qui ſervent de Supplement aux autres Volumes.

Un Anonyme a publié *The Abuſes of Chriſtianity* &c. C'eſt à-dire, *l'Abus qu'on fait du Chriſtianiſme: ou Eſſai à mettre fin à toutes les Diſputes de Religion.* In 8. L'Auteur voudroit ramener les Chrétiens, & particulierement les Theologiens à la ſimplicité de l'Evangile, & leur faire abandonner des queſtions vaines & frivoles qui ſont le fondement de leurs diviſions, & qui expoſent la Religion au mépris des Infideles & des Incredules.

L'impreſſion des *Marmora Oxonienſia* de Mr. Maittaire eſt achevée. Cet Ouvrage ſera beaucoup plus gros qu'on n'avoit dit dans le *Proſpectus.* Cependant on n'en augmentera pas le prix de la ſouſcription, qui eſt de deux Guinées & demie.

DE PARIS.

Il y a long-tems que les François ſouhaittoient d'avoir en leur Langue une Verſion complette, fidèle & élegante de toutes les Oraiſons de Ciceron: la difficulté de cette entrepriſe avoit ſans doute empêché juſqu'à preſent nos plus habiles Traducteurs de remplir à cet égard les vœux du Public. Au moins ne voïons-nous pas que MM. Patru, d'Ablancourt, de Maucroix & d'Olivet aïent oſé s'embarquer dans une Carriere auſſi longue. Chacun de ces Meſſieurs s'eſt contenté de traduire un petit nombre de harangues du Prince de l'Eloquence; M. Patru nous a donné celle pour le Poëte Archias, il y en a quatre de M. d'Ablancourt dans un petit Recueil pretieux qui parut en 1638. *in* 4°. les Catilinaires de MM. de Maucroix & d'Olivet ſont auſſi connuës & ne ſont pas moins eſtimées. Mr. Villefore plus hardi que tous les Ecrivains dont nous venons de parler a exécuté ce qu'aucun d'eux n'avoit oſé entreprendre; & ſa Traduction voit enfin le jour depuis peu en pluſieurs Volumes *in* 12. On en dit beaucoup de bien & de mal; peut-être, que quand on aura eu le tems de l'examiner, on rabattra de l'un & de l'autre. Il y a joint des Notes & une Préface qui meriteroient bien un Extrait.

Montalant réimprime la *Clelie*, & dès qu'elle ſera achevée, il mettra ſous preſſe la *Caſſandre*. Ces grands & pompeux Romans étoient tombés dans le mépris; non pas que l'on ne convînt qu'ils étoient pleins de belles maximes & écrits avec un ſoin dont peu d'Auteurs ſont capables, mais ce tiſſu d'avantures peu vraiſemblables s'étoit montré dans toute ſon extravagance; Les la Fayettes & les Segrais nous avoient ramené par leurs ingenieuſes Nouvelles à un goût plus ſûr & ils nous avoient

avoient accoûtumé à reſpecter le vrai juſques dans l'arrangement des Fables. Ce goût a changé; eſt-ce la faute du public? Eſt-ce celle des froids & pitoïables Auteurs de D. Juan de Portugal, de Telaſie &c? La queſtion n'eſt pas fort difficile à reſoudre.

Autreau a mis ſur le Theatre la belle action de continence qui fit donner au Chevalier Bayard le ſurnom de Scipion. Sa Piece ne fut pas d'abord trop bien reçuë, mais il l'a renduë plus ſupportable par les changemens qu'il y a faits dans la ſuite. Ce qu'on ne peut lui pardonner eſt un Anachroniſme groſſier, qui ne ſert à autre choſe qu'à diminuer la gloire de ſon Heros. Il le fait âgé de près de cinquante ans lors de cette belle action & il n'en avoit gueres plus de trente. Pourquoi le rendre plus vieux de 14. ou 15. ans? Cela choque d'autant plus que l'Hiſtoire y eſt contraire; car il eſt dit dans ſa Vie qu'il n'avoit que 48. ans lorsqu'il mourut en 1524. & l'acte de generoſité & de continence qui ſe fit à Breſſe eſt de l'an 1509. ou 1510.

François le Breton vient de publier la premiere feuille d'un Ouvrage periodique dont le Titre eſt *Reflexions ſur differens Sujets de Phyſique, de Guerre, de Morale, de Critique, d'Hiſtoire, de Mathematique* &c. Par M. D..... l'Auteur n'eſt pas mieux deſigné. Il ſe dit homme de guerre dans cette premiere feuille, & c'eſt principalement pour les perſonnes du métier qu'il a entrepris, dit-il, cet Ouvrage, où il pretend leur faire part du fruit de ſes Lectures & de ſes meditations, autant pour les amuſer que pour les inſtruire dans leur ſemeſtre ou dans leur garniſon. Cette feuille qui ne contient que le Plan de ſon Ouvrage n'eſt point mal écrite, on y avertit que le ſujet de la feuille ſui-

ſuivante ſera *tout n'eſt pas dit.* Il y en aura une par ſemaine.

D'AMSTERDAM.

Les *Wetſteins* & *Smith* publieront au prémier jour, l'*Hiſtoire de l'Empire par Heïſs*, en deux Volumes *in* 4°. & huit Volumes *in* 12. Cet Ouvrage eſt précédé d'un *Diſcours général ſur l'Etat & les diſpoſitions préſentes de l'Empire d'Allemagne.* Le Texte de Mr. *Heïſs* ſuit: on n'y change rien, on a ſeulement ajoûté entre des crochets, quantité de Faits Hiſtoriques, qui méritoient d'y trouver place. On y a joint des Notes nouvelles tant ſur le Texte, que ſur les Notes de l'Edition de Paris. Dans le reſte de l'Ouvrage, c'eſt-à-dire dans la Partie qui concerne l'*Etat de l'Empire Moderne & les changemens qui y ſont arrivés, tant à l'égard du Chef qu'à l'égard des Membres*, on a inſéré par occaſion un grand nombre de Remarques curieuſes, ſur les Loix & les Coûtumes de l'Empire; ſur les Tîtres & Marques d'honneur de l'Empereur; ſur les Droits des Electeurs & des autres Etats, tant Eccléſiaſtiques, que Séculiers; ſur l'origine des Comtès & Barons & ſur celle de la Nobleſſe immédiate, &c. On trouve pareillement des Remarques intéreſſantes, ſur la Bulle d'or & ſur les autres Conſtitutions de l'Empire. La Capitulation de Charles VI. entre autres eſt expliquée avec un ſoin extrême. Dans des Notes fort étenduës & tirées de l'Hiſtoire, des Actes Publics & des Conſtitutions de l'Empire, on développe toutes les particularités du Gouvernement politique de l'Empire, & les précautions que l'on a été obligé de prendre avec la Maiſon d'Autriche: On y pénétre juſque dans les intérêts les plus ſecrets des Princes. Il eſt à remarquer que toutes ces augmentations, dont on vient de parler ſont particuliéres à l'Edition que nous annonçons.

TABLE
DES
ARTICLES.

I. *Iſtoire de* THUCYDIDE, ſecond Extrait. 243
II. JAQUES FOSTER, *l'Utilité, la Verité, & l'Excellence de la* Religion Chrétienne &c. 221
III. *Recherche Philoſophique de la Liaiſon qu'il y a entre la* Doctrine *& les* Miracles *de* JESUS-CHRIST. 329
IV. Le P. LE COURAYER, *Supplement aux Ouvrages faits ſur les* Ordinations Anglicanes. 355
V. *Mr.* ROLLIN, *Hiſtoire ancienne des* EGYPTIENS, *des* CARTHAGINOIS, *des* ASSYRIENS, &c. 374
VI. *Mr. de* FOLARD, *Traduction Françoiſe de* POLYBE, troiſieme Extrait. 389
VII. *Avis des Cenſeurs de la* Nouvelle Collection des Conciles *du Pere* HARDOUIN. 409
VIII. *Images des* HEROS *& des* GRANDS HOMMES *deſſinées par Mr.* PICART, *avec des* Obſervations *de* JEAN ANGE *&* MARC ANTOINE CANINI. 439
IX. *Memoire intereſſant au ſujet de l'Hiſtoire des Mylord* CLARENDON. 455
X. *Nouvelles Litteraires.* 473

CATALOGUE
DE LIVRES
NOUVEAUX.

RErum Italicarum Scriptores, Muratorii. Volumen XIV. XV. XVI. & XVII. fol.

Imperatorum Romanorum Numiſmata, ab A. Occone congeſta, a F. Mediobarbo illuſtrata, nunc a P. Argelato additionibus, &c. exornata. &c. Mediolani. fol.

Bibliotheca, libros & ſcriptores fermè cunctos ab initio mundi ad annum 1583. ordine Alphabethico complectens, Auctore F. A. Ciaconio, cum obſervationibus F. D. Camuſati. fol.

G. D'Arnaud de Diis Adſeſſoribus & conjunctis Commentarius. 8.

Deſcriptiones tubulorum marinorum, in quorum cenſum relati Lapides, Caudæ, Cancri, Geſneri, & his ſimiles; Belemnitæ, eorumque alveoli, ſecundum diſpoſitionem Muſei Kleiniani, &c. 4.

Supplementum Anatomicum, ſive Anatomia corporis humani. Liber ſecundus. Auctore Ph. Verheyen. 8.

L. Menckenii Compendiaria Theoria & Praxis computationis graduum. 8.

Salutaris Lux Evangelii, toti orbi per divinam Gratiam exoriens, ſive Notitia Hiſtorico-Chronologico-Literaria & Geographica propagatorum per totum orbem Chriſtianorum ſacrorum: delineata à J. Alb. Fabricio. &c. 4.

Ch. God. Stentzelii Medicina Theoretico-Practica,

aphoriſmis in uſum auditorum ſuorum comprehenſa. 8.

Conr. Sam. Schurtzfleiſchii Hiſtoria Civilis, Sacra, atque Literaria ſæculi decimi ſexti, in Annales digeſta, & nunc è MS. eruta. 8.

Herm. Noordkerk Jſc. Specimen lectionum, ſeu diſquiſitio de Lege Petronia & Obſervationum decas. 8.

Ant. Drieſſen Jeſus naſcens, patiens & moriens, reſurgens, in Cœlum adſcendens, & ad dextram Patris ſedens, Spiritum S. effundens. &c. &c. 4.

Anacreontis Teii Odæ & Fragmenta, Græce & Latine, cum Notis Joan. Corn. de Pauw. 4.

Chriſt: Wolfii Elementa Matheſeos Univerſæ. Tomus primus. Editio nova 4. 1731.

Livres François.

LA Vie de Mahomet; traduite & compilée de l'Alcoran, des Traditions Authentiques de la Sonna, & de meilleurs Auteurs Arabes. Par Mr. Jean Gagnier. Profeſſeur en Langues Orientales à Oxford. 12. 2. *Tom.*

L'Hiſtoire des Chevaliers de Malthe, par feu Mr. l'Abbé de Vertot. 12. 5. *Tom. Nouv. Edition, augmentée des Statuts de l'Ordre, des Noms & des Armes des Chevaliers; & enrichie de Figures, de Cartes & de Plans.*

Entretien inſtructif d'un Pere avec ſon fils ſur les premiers principes de la Religion & de la Morale, ou Catechiſme Raiſonné. Traduit de l'Anglois par Mylord *** 12.

Recueil des Lettres & Memoires, ecrits par Mr. l'Abbé de Montgon, concernant les Negociations, dont il a été chargé. 12.

Me-

Memoires de Mr. le Cardinal de Rets, contenant ce qui s'eſt paſſé de remarquable en France pendant les premieres années du Regne de Louis XIV. Nouvelle Edition augmentée. 8. 4. *Tom.*

Poëſies de Monſieur l'Abbé de Chaulieu & de Monſr. le Marquis de la Fare. 12.

Reflexions Critiques ſur la Poëſie, & ſur la Peinture. Nouv. Edition. 12. 2. *Tom.*

Le Philoſophe Anglois, ou Hiſtoire de Monſieur Cleveland, fils naturel de Cromwell. &c. 4. *Tom.*

Hiſtoire de Geneve par Mr. Spon, rectifiée & conſiderablement augmentée par d'amples Notes. &c. 4. & 12.

Pauſanias, ou Voyage Hiſtorique de la Grece, traduit en François, avec des Remarques par M. l'Abbé Gedoyn. 4.

Hiſtoire de l'Iſle Eſpagnole, ou de S. Domingue, écrite particulierement ſur des Memoires Manuſcrits du P. Jean-Bapt. Le Pere Jeſuite, Miſſionaire à Saint Domingue, & ſur les pieces originales, qui ſe conſervent au depot de la Marine, par Le P. Pierre Franc. Xavier de Charlevoix. 4. 2 *Tom.*

Sethos, Hiſtoire, ou Vie, tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un Manuſcrit Grec. 12. 3 *Tom.*

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, Tome X. par M. de Tillemont, 12. 3 *Parties.*

Memoire pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle de l'Europe, depuis 1600. *juſq.* 1716. *avec des Reflexions & Remarques Critiques.* 12. 4 *Tom.*

Mythologie, ou l'Hiſtoire des Dieux, & des demi-Dieux, & des plus Illuſtres Heros de l'Antiquité, Par Mr. Du Puy. 12. 2 *Tom.*

Apologie de Cartouche, ou le Scelerat ſans reproche, par la Grace du Pere Queſnel. 8.

Memoires & Avantures Secretes & curieuſes d'un Voyage du Levant, par Mr. de Mirone. 8. 2 *Tom.*

TABLE
DES
MATIERES.

A.

ABARBANEL, Rabbin, cité. 45
Abauzit (Firmin d') Explication qu'il donne d'une ancienne Inſcription qui eſt dans la Ville de Geneve. 87. Faits qui le regardent. 92
Abdias, recherches touchant ce Prophete. 35
Agbare, ſes Lettres à Jeſus-Chriſt. 454
Ablancourt (Perrot d') ſa Traduction de Thucydide. 252 n. & 268
Acaph, mot Hebraïque. 22
Actions Symboliques, ce que cela veut dire. 44
Agrippa; medaille où ce General eſt repreſenté. 452
Alexandre, quelques medailles d'Alexandre. 444, 446, 448 *& ſuiv.*
Αλιλάτ. Voyez Ουρανία.
Amboiſe de Camaldule, ſes differens Ouvrages, 109 *& ſuiv.*
Amitié; ſi l'Amitié eſt recommandée dans le Nouveau Teſtament. 351
Antiochus, ſes Guerres contre Ptolémée. 398, 400 *& ſuiv.*
Apollonie, fameuſe bataille qui s'y donna. 398
Arvieux (Laurent d') cité. 15
Αρνίμοι. 198, 201.
Atterbury (le Docteur), ſa Lettre aux Auteurs de cette Bibliotheque. 457

Aubigné (Theod. Agrippa d'), ſes *Avantures du Baron de Fœneſte.* 152, 157. Son Hiſtoire. 153. Son Epitaphe. 154. Son *Hiſtoire de ſa Vie.* 156
Auguſtin (St.) cité. 49
Avis des Cenſeurs de la Nouvelle Collection des Conciles par le P. Hardouin; Livre qui porte ce titre. 409

B.

BATHKOL, ce que c'eſt. 47
Baume (Philippe de la), Evêque de Geneve, reçu Bourgeois de la Ville. 71. Ses demêlez avec cette Republique. 76
Bayer (Nicol.) ſa *Diſſertation ſur les Divinitez gardiennes des grands Chemins.* 190
Beauſobre (Mr. de), ſa *Lettre à Mr. de La Mette*, &c. 143. Son *Eſſai Critique ſur l'Hiſtoire de Manichée.* *ibid.* & 146
Bergier (Nic.) ſon *Traité des Grands Chemins.* 189
Bertelier (Philippe), négocie une Alliance entre les Villes de Fribourg & de Geneve. 69
Bibliotheca Philologica curioſa, livre ainſi nommé. 101
Bochart, cité. 13, 16, 28
Boulainvilliers (Mr. de) ſa *Refutation de Spinoſa.* 173
Briſſon (Barnabé) cité. 15

C.

CALVIN, lui & quelques autres Miniſtres bannis de Geneve. 78. Sa mort. 83
Camuſat (Mr.) ſa *Bibliotheque de Ciaconius.* 95, 106
Candidats de la Prophétie, quelles gens ce furent. 47
Canini (les Freres), leurs *Obſervations* ſur les *Ima-*

ges des Heros de l'Antiquité. 442
Cantique des Cantiques, comparé avec les Poëmes de Théocrite. 26. Explication d'un Paſſage de ce Livre. *ibid. & ſuiv.*
Caphyes, Bataille qui y fut livrée. 390
Carrefours. Voyez *Pierres.*
Caſaubon cité. 19
Caton cité. 19, 20
Cauſea, ce que c'eſt. 453
Chemins, Officiers qui avoient ſoin des Chemins parmi les Romains. 197 & *ſuiv.*
Ciaconius (Alphonſe) ſa *Bibliotheque Univerſelle.* 95. Son Hiſtoire. 124. Tenoit une Verſion de Demoſthene pour ſuſpecte parce qu'elle avoit été faite par un Proteſtant. 108
Clarendon (Mylord) ſi ſon *Hiſtoire* a été changée & interpolée. 458
Clerc (Mr. le) ſes *Commentaires ſur les Hagiographes & ſur les Prophetes.* 5
Colerus (Jean) ſa *Vie de Spinoſa.* 162
Colonia Equeſtris, Colonie Romaine. 86
Conſenſus, formule qui avoit été établie à Geneve. 84.
Corault, Miniſtre de Geneve, inſulte les Magiſtrats dans ſes Sermons. 78. Voyez *Calvin.*
Courayer (le P.) ſon *Supplement aux Ouvrages ſur les Ordinations Anglicanes.* 355
Cracher; quelques Orientaux ne crachent pas devant ceux qu'ils honorent. 14
Cremone, priſe de cette Ville. 393

D.

DELHER (J. Mich.) cité. 23 n.
Demoſthene. Voyez *Ciaconius*

Dieu, ſa Bonté. 20. De quelle maniere il influoit ſur l'Imagination des Prophetes dans leurs Viſions. 43. Commande à Hoſée d'épouſer Gomer. 44
Diſputes, pourquoi il y a tant de Diſputes ſur la Religion Chrétienne. 350
Dodwell (Mr.) ſes *Annales Thucydidei*. 254
Duker (Mr.) ſes Notes ſur Thucydide. 128, 265, 288 *& ſuiv.* Ses *Opuſcula de Latinitate Jurisconſultorum veterum*. 128. Son *Florus*. *ibid.* Son demelé avec Mr. Schröder. 141

E.

ECCLESIASTE; Explication d'un paſſage de ce Livre de Salomon. 24
Ecole. Voyez *Prophetes*.
Enfans des Prophetes, qui furent ainſi appellez. 47
Eginhard, Chancelier de Charles Quint, recherches ſur ſon Chapitre. 115. *& ſuiv.* Ses Ouvrages. 117 *& ſuiv.*
Eraſme, ſes *Adages*. 21
Erpach, famille Allemande qui pretend être ſortie du Mariage d'Eginhard & d'Imma. 116
Eſaïe, paſſage de ce Prophete qui regarde le Meſſie. 28
Eſprit de Sainteté. Voyez *Saint Eſprit*.
Eſprit Prophetique, dans quel tems il ceſſa. 49
Evêques, leur Ordination ſous Elizabeth Reine d'Angleterre. 358
Exil. Voyez *Oſtraciſme*.

F.

FENELON (Mr. de) ſa *Refutation de Spinoſa*. 184
Folard (Mr. de) ſes Commentaires ſur l'Hiſtoi-

toire de Polybe. 389
Foſter (Jaques) ſon *Excellence de la Religion Chrétienne.* 291
Friſius (J. Jaq.) ſon *Epitome de Geſner.* 102

G.

GEBENNA, ancien nom corrompu de Geneve. 61
Geneve, particularitez de l'Hiſtoire de cette Ville. 55. *& ſuiv.* Comtes de Geneve, & Comtes de Genevois. 57. Epoque de la Reformation dans cette Republique. 74
Geſner; ſes *Pandectes.* 96. Sa *Bibliotheque.* 101
Gouvernemens, leur multiplicité dans le monde 385
Grotius, cenſuré. 25. Cité. 29, 30, 31, 32
Gruet (Jaques) Auteur d'un Projet du *Traité de Tribus Impoſtoribus.* 82

H.

HALLERVORD (Jean) ſon *Spicilege d'Hiſtoriens Latins.* 103
Hardouin (le P.) ſa *Nouvelle Collection des Conciles.* 411 *& ſuiv.*
Hendreicius (Chriſtophle) ſes *Pandectes Brandebourgeoiſes.* 105
Henninius, ſa Traduction du Traité des Grands Chemins de Bergier. 189
Hiſtoires, il n'y en a point de plus fabuleuſes que celles des Hereſies. 146
Hoſée. Voyez *Dieu.*
Huile, differentes ſortes d'huiles. 19

DES MATIERES.

I.

JEREMIE, paſſage de ce Prophete qui a du rapport au Meſſie. 32

Jerome (St.) cité. 23, 27, 35

Ἱερογλυφικὰ, ſignification de ce terme. 364

Images des Heros de l'Antiquité, Livre ainſi intitulé. 439

Incredules, de quelle maniere les Chrétiens doivent traiter les Incredules. 353

Incredulité, cauſe de l'Incredulité. 292

Inſpiration, la veritable Inſpiration ne produit jamais aucune alienation d'Eſprit. 43

Job, Eclairciſſemens de quelques endroits du Livre de Job. 5. *& ſuiv.* 10, 13, 15 *& ſuiv.* Si Job a été plus ancien que Moïſe. 11. Voyez *Reſurrection.*

Jonathan, Paraphraſte Chaldéen, cité. 29, 32

Jules-Ceſar, muraille qu'il fit faire depuis le mont *Jura*, juſqu'au Lac *Leman.* 53. Si la famille des Jules s'eſt conſervée à Geneve. 54

K.

KOENIG (George Matthias) ſa *Bibliotheque Ancienne & Nouvelle.* 104

L.

LAMI (le P.) ſa *Refutation de Spinoſa.* 182

Lo, particule Hebraïque. 9

M.

MANICHE'E, origine de ſon Hereſie. 146

Maſchal, terme Hebraïque. 21

Mercure, differens noms de ce Dieu. 192, 193. *& ſuiv.* Voyez *Pierres.*
Meſſie. Voyez *Eſaïe*, & *Jeremie.*
Miracles, ſi les Miracles ſeuls ſont une preuve deciſive de la Verité d'une Revelation. 321. De quel uſage ils ſont pour confirmer une Doctrine. 332. *& ſuiv.*
Miſſion, regles pour juger ſi une miſſion eſt divine. 343
Moïſe, Rabbin, cité. 40, 42, 46, 47
Moïſe, difference qu'il y avoit entre ſes Revelations & celles des autres Prophetes, 48
Montfaucon (le P.) cité. 92

N.

NEPHESCH, ſignification de ce terme Hebraïque. 22

O.

OLDMIXON (Mr.) ſon *Hiſtoire des Stuarts.* 455
Ordinal, celui d'Edouard VI. Roi d'Angleterre n'a pas été l'ouvrage de l'Autorité ſeculiere. 364
Origène, cité. 49
Orobio (Ishak) ſon *Certamen Philoſophicum*, &c. 163
Oſtraciſme, different de l'Exil. 254
Otto (Mr.) ſa *Tutela Viarum Publicarum.* 187
Ὀυρσταλτ & Ἀλιλάτ, ce que veut dire cela.

P.

PALINGENIUS, ſon *Zodiacus Vitæ.* 174
Palladius cité. 19

Parker (l'Evêque) ſa Confirmation. 357. Sa *Vie.* 362
Peres, dans l'Enfance du monde, les Peres étoient les Souverains de leurs familles. 379
Philippe, ſes Victoires. 392, 394, 396, 397
Philon Juif, cité. 42
Pierres, monceaux de Pierres que les Payens entaſſoient aux Carrefours en l'honneur de Mercure. 23
Pogge (le) cité. 113
Popma (Auſonius) cité. 20
Prophete, Diſpoſitions neceſſaires pour devenir Prophete. 46. Ecoles qu'il y avoit pour s'y qualifier. 47
Prophetie, la prophetie eſt le ſeul moyen que nous ayons de connoître les Veritez, qui dependent de la Volonté libre de Dieu. 39. Differens degrez de Prophetie. 40, 47. *& ſuiv.* & 48. Voyez *Saint Eſprit.*
Proteſtant. Voyez *Ciaconius.*
Proverbes, Explications de quelques endroits du Livre des Proverbes. 21
Ptolemée. Voyez *Antiochus.*
Pſophis, Eſcalade de cette Ville par Philippe. 394

R.

RAPHIE, bataille qui y fut donnée. 400
Recherche Philoſophique de la Liaiſon qu'il y a entre les Doctrines & les Miracles de Jeſus-Chriſt; Livre qui porte ce titre. 329
Reformation. Voyez *Geneve.*
Reine du Bordel, charge qui ſe donnoit à Geneve avant la Reformation. 81
Religion, une Societé ne peut pas ſubſiſter ſans quel-

quelque Religion établie. 331
Resurrection, preuve qu'on en tire d'un passage de Job. 10. Est un Dogme reçu des Juifs. 11
Revelation, si elle est inutile au Genre Humain. 298 *& suiv.*
Rollin (Mr.) son *Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois* &c. 374
Royauté, Idée que l'Ecriture nous donne de la Royauté. 377

S.

SACRIFICE EUCHARISTIQUE. 367
Saint Esprit, Espece de Prophetie. 45. Distingué de *l'Esprit de Sainteté*. 46
Salmon (Mr.) son *Traité de l'Etude des Conciles*. 439
Salomon, ses *Proverbes*. 21 *& suiv.*
Sardanapale, Inscription de son Sepulcre. 24
Scaliger, cité. 16
Schröder. Voyez *Duker*.
Selden cité. 23
Senef, Bataille qui s'y donna. 391
Shaftsbury (Mylord) cité. 331
Smith (Edmond) sa Lettre touchant l'Histoire de Mylord Clarendon. 460. Sa mort. 472
Smith (Jean) sa *Dissertation sur la Prophetie & sur les Prophetes*. 37. Son Histoire. *ibid.* Ses *Dissertations Choisies*. 38
Socrate, medaille qui porte une tête de Socrate. 450
Songe, Difference qu'il y a entre le Songe & la Vision 42
Songes Prophetiques, differens des autres Songes. 42
Spinosa, son Caractere. 165. Catalogue de ses Ouvra-

vrages. 167, 168. *& ſuiv.*. Auteurs qui ont écrit contre lui. 171
Spon (Jacob), ſon *Hiſtoire de Geneve.* 250
Strabon cité. 9
Suetone cité. 19

T.

THENA, terme Syriaque. 17
Thucydide, ſon *Hiſtoire.* 126, 243. Particularitez detaillées de ſa Vie. 244. *& ſuiv.* Cenſuré. 264. Son Portrait. *ibid.* Explications de quelques paſſages de cet Auteur. 267, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278.
Tſam, & Tſamtſem, verbe Chaldéen. 27 n.
Tſammatech, ſignification de ce terme. 27
Tutela, ſignification de ce mot. 188

U.

USHER (l'Archevêque) ſon Traité *De Succeſſione Eccleſiæ.* 145

V.

VALLE (Pietro della) cité. 9
Veritez, poſitives & naturelles. 39
Vidomnes, ou *Vicedomini*, Eſpece d'Officiers. 65, 73
Viſion. Voyez *Songe.*
Viſions Prophetiques, differentes des Divinations & des Enthouſiaſmes des Payens. 42. *& ſuiv.* Voyez *Dieu.*
Volterre (Raphael de) ſes *Commentaria Urbana.* 100

Voſſius (Denys) ſes Notes ſur les Commentaires de Jules-Ceſar. 64, 65, 73

W.

WASSE (Mr.) ſon *Salluſte.* 128. Ses *Notes* ſur Thucydide. *ibid.* & 265. &c.
Weinskenſius (J.) ſon *Eginhartus* &c. 114

X.

XENOPHON cité. 278, 376

FIN DE LA TABLE.